68
096
3ème

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Ex plates

P
HIST
R

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : HENRI BERR

TOME TREIZIÈME

JUILLET A DÉCEMBRE 1906

87487

PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1906

D
1
R4
t. 13

PROBLÈMES ET CONTROVERSES

UNITÉ DE L'HISTOIRE DES SCIENCES

ET

DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE[1]

L'histoire économique change entièrement de sens selon qu'on l'associe à l'histoire des sciences ou qu'on l'en isole. Dans le second cas, ce n'est que le tableau d'une lutte toujours plus ardente entre la propriété foncière et le capital mobilier. Toute l'histoire de l'ancien Orient et des cités helléniques et italiennes nous montre une civilisation rurale qui se constitue et qui affecte au plus haut degré les anciennes institutions domestiques et civiles. La famille patriarcale, la clientèle, la propriété foncière esclavagiste, enfin, la restriction de la faculté de contracter sont partout liées à cette forme de la civilisation. Il en résulte, en droit civil, une classification des biens qui assure à la propriété des fonds de terre et de l'*instrumentum fundi* une garantie légale très supérieure à celle qui protège la propriété mobilière (les normes du droit romain et du droit hindou sont substantiellement les mêmes à cet égard). Le même état social et économique persiste au Moyen Age, mais il commence à être peu à peu transformé par la naissance des cités industrielles et commerçantes de l'Italie du Nord, de la Toscane, de la vallée du Rhin et des Pays-Bas. Le rôle de la richesse

1. Extrait d'un cours de sociologie professé à la Faculté des lettres de Bordeaux en 1905-1906.

mobilière croît peu à peu aux dépens de la propriété foncière et une classe bourgeoise surgit des corporations d'artisans en face de la classe féodale investie du monopole de la terre. Cette transformation s'accélère à dater des grandes découvertes maritimes du XVe et du XVIe siècle, de l'affluence des métaux précieux, de l'émancipation partielle du commerce de l'argent et enfin de la naissance des manufactures. Néanmoins, les institutions fondamentales, la famille paternelle et l'assujettissement des femmes, la propriété foncière avec la hiérarchie qui en est la conséquence, la souveraineté elle-même restent ce que la civilisation rurale les avait faites. Le seul grand changement est que le revenu sans travail qualifié rente foncière est de plus en plus enlevé à l'ancienne classe de propriétaires et conféré, légalement ou non, directement ou non, à la classe des banquiers, des commerçants et des manufacturiers. L'agent de cette expropriation est tout le mécanisme du prêt à intérêt. Ce phénomène peut être observé d'abord en Italie dès la fin du Moyen Age, où les républiques de Florence, de Gênes, etc., tombent peu à peu entre les mains des banquiers ; on l'observe plus tard aux Pays-Bas, et dans l'Allemagne du Sud, puis en Angleterre ; il se produit plus tardivement encore en France ; enfin, on l'aperçoit dans l'Europe centrale et orientale au XIXe siècle seulement. Le banquier Ricardo, qui formule la théorie de la rente foncière, en vue de présenter le propriétaire rural comme un parasite de l'industrie [1] et de conclure à l'entière liberté du commerce des grains, est bien le théoricien de toute cette phase.

Mais si nous rapprochons l'histoire de la puissance productive de l'histoire des sciences, les faits historiques prennent un tout autre sens. Tout en conservant sa triste réalité, la lutte pour la répartition des richesses n'est plus qu'un phénomène superficiel masquant la croissance régulière des forces sociales et l'affirmation de la puissance de l'homme sur les choses

Nous devons donc revenir sur les relations historiques de la science et de la technique industrielle.

L'esprit grec a tenté de former toutes les sciences en même temps. Il a ébauché simultanément la géométrie, l'astronomie, la statique, l'acoustique, la chimie, l'anatomie et la physiologie. Mais

1. Notamment : *Principes*, chap. II et *Essais sur l'influence de bas prix des grains*, *in-fine*.

les sciences ne pouvaient pas progresser ainsi toutes du même pas. Comte professait à bon droit que les sciences vouées à l'étude des rapports les plus généraux et les plus simples se constituent plus rapidement que les sciences des rapports plus complexes et des faits plus particuliers. Il y a ici un ordre logique auquel l'ordre historique est astreint Il est impossible de tenter l'explication d'une classe de faits complexes avant la constitution des sciences qui étudient les diverses classes des phénomènes plus simples. L'histoire des sciences ne trouve guère d'exceptions à cette loi. Ainsi les sciences mathématiques ont précédé incontestablement les sciences inductives, non pas que la curiosité ne se soit portée sur les problèmes de celles-ci avant l'élucidation des vérités géométriques et arithmétiques, mais parce que, sans ces vérités, le savant inductif ne pouvait avoir une idée claire de son objet. L'astronomie a précédé les sciences physiques proprement dites parce qu'elle pouvait plus facilement mettre à profit les travaux des géomètres. La chimie ne pouvait prendre l'aspect d'une science avant que la mécanique et la physique fussent en possession de leurs méthodes et de leurs principaux résultats. Il est superflu de rappeler que la biologie ne pouvait arriver, même à un semblant d'explication, avant que la physique et la chimie eussent rendu claire la double notion du milieu externe et du milieu interne avec lesquels l'organisme vivant est en rapport.

Pourquoi rappeler cette loi de formation des sciences? C'est qu'elle nous fait connaître l'ordre selon lequel a pu se faire la transformation des techniques empiriques en techniques scientifiques. Le passage de l'empirisme à la science devait être beaucoup plus lent pour la technique agricole que pour la technique industrielle. L'évolution de celle-ci devait être plus lente elle-même que celle des techniques des transports et du commerce. Toutes les observations prouvent qu'une vérité scientifique s'incorpore assez vite à la puissance productive, mais une proposition scientifique n'est applicable qu'autant qu'elle est assez élucidée pour avoir une valeur objective. Pratiquement, la plus belle hypothèse, la plus féconde, est encore comme si elle n'était pas. Dans l'ordre économique, les sciences constituées sont les seules qui comptent. Or, quelle était la seule science susceptible de régénérer l'agriculture, d'accroître vraiment la puissance du travail humain sur la flore et la faune ? Evidemment, c'était la biologie. Mais l'histoire des ori-

gines de cette science nous a appris ailleurs qu'elle ne pouvait tout d'abord être appliquée à l'agronomie, sinon d'une façon tout indirecte. L'art que le biologiste se proposait immédiatement de perfectionner était la médecine. L'application des vérités biologiques à la faune et à la flore a été beaucoup plus tardive. Les classifications des zoologistes et des botanistes n'ont eu quelque portée explicative qu'à la suite des progrès de la physiologie et de l'anatomie comparée. Il est donc certain que jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'agronomie devait rester à peu près ce qu'elle était chez les Romains. Les sciences ne pouvaient jusque-là prêter à l'agriculture qu'un concours indirect, tel que l'amélioration des moyens de transport, la canalisation des rivières, l'irrigation, etc.

Au contraire, le commerce, les transports et l'industrie manufacturière ont pu s'incorporer beaucoup plus tôt les vérités découvertes par les sciences du monde inorganique. Le commerce doit à la science le calendrier et le système des monnaies, des poids et des mesures, applications de l'astronomie et de la physique, mais dont l'élaboration a été surtout mathématique. La technique commerciale est donc celle qui s'est le plus tôt perfectionnée. Nous sommes peu renseignés sur celle des Phéniciens et des Grecs, mais nous savons que celle des républiques italiennes du Moyen Age laissait déjà peu à désirer, surtout si on la compare à l'empirisme régnant alors dans les autres domaines. De leur côté, la navigation et les transports terrestres ont progressé aussi avec le concours des sciences mécaniques, de l'astronomie et de la physique. L'application du calcul à la détermination des longitudes, celle de la statique à la construction des ponts, celle de l'hydrostatique à la canalisation des rivières, plus tard celle de la thermodynamique et de l'électrodynamique à l'ensemble des transports mettent assez en évidence la connexité de la physique mécanique et de ces formes de la puissance productive. L'art de faire coopérer entre eux plusieurs centres de production et même tout un groupe de cercles économiques est donc sorti de l'empirisme bien avant l'art de manufacturer les produits et de communiquer à la matière une utilité nouvelle.

Par suite, il était naturel que, dès la fin du Moyen Age, le commerce entrât socialement en lutte avec la propriété féodale. Les bourgeois et les nobles luttent alors pour la richesse en paraissant souvent lutter pour des constitutions politiques. Le matérialisme

économique de l'histoire triomphe de cette constatation et raille la naïveté des idéologues aux yeux desquels le droit et la justice sont les enjeux des luttes humaines ; mais ce matérialisme lui-même n'est guère moins superficiel que l'idéologie des juristes et des moralistes, s'il ne l'est pas davantage. La lutte n'était pas engagée seulement entre les intérêts sordides du bourgeois et du seigneur terrien, mais entre deux applications de l'esprit humain, la vieille activité empirique et une activité rationnelle déjà à l'état d'ébauche.

L'application des connaissances physico-chimiques produit, à dater du XVIIIe siècle, des effets économiques et sociaux analogues, mais plus profonds. L'industrie manufacturière demande à la science un concours plus étendu que celui dont se contentent le commerce et les transports. Son but est de communiquer du mouvement à la matière première en vue de lui conférer une utilité nouvelle et de la rendre propre à satisfaire des besoins plus complexes que le besoin nutritif. La technique industrielle proprement dite ne peut donc sortir de l'empirisme sans la connaissance des lois qui déterminent les mouvements moléculaires des corps; elle dépend de la physique et de la chimie et surtout de celle-ci. L'industrie manufacturière fondamentale, la métallurgie qui fournit aux autres industries leurs instruments, a toujours été associée à la chimie. Il est inutile de rappeler la dépendance de la céramique, des industries du cuir et des tissus, enfin des industries alimentaires envers la même science. L'application de la thermodynamique et celle de l'électrodynamique se font d'ailleurs dans le même sens et ces branches supérieures de la physique ne se seraient pas constituées sans la chimie qui a permis de définir les rapports de l'énergie potentielle et de l'énergie actuelle. L'essor de l'industrie manufacturière ou plutôt de la « machinofacture » pour parler comme Tarde, date donc de la fin du XVIIIe siècle et du premier tiers du XIXe puisque alors la chimie et les branches solidaires de la physique passent de l'hypothèse à la certitude. On peut rapprocher les effets sociaux qui en résultèrent de ceux qu'avaient produits à la fin du Moyen Age le commerce et la navigation. On assiste à un nouvel ébranlement de la société féodale, mais beaucoup plus rapide et profond que le précédent. On peut distinguer dans ce mouvement deux périodes, l'une purement anglaise, l'autre continentale. Au commencement du XVIIIe siècle, l'Angleterre est encore une société

agricole. En 1688, selon Boutmy, elle ne compte hors de Londres que quatre villes peuplées de plus de dix mille habitants[1], Bristol, Exeter, Norwich et York. Au moment où prennent fin les guerres du premier empire tout est déjà changé. Les petits propriétaires ruraux ont disparu. Les premières applications des sciences physiques à l'industrie ont stimulé l'exploitation des houillères et fait surgir les grands centres industriels du Nord et de l'Ouest, Birmingham, Manchester, Oldham, Wolwerhampton, Leeds, etc. C'est de ce moment que date en Angleterre la substitution graduelle de la démocratie à l'aristocratie, marquée plus tard par les grandes réformes électorales de 1832, de 1867 et de 1884 et par le passage de l'administration locale des mains des grands propriétaires fonciers à des conseils électifs. La vieille Angleterre normande et féodale a été ainsi transformée en quelques générations. Après coup on a expliqué cette ascension de l'industrie et de la démocratie par les traditions de la race, mais pendant mille ans les tendances de la race n'avaient rien produit de pareil ; elles avaient permis l'établissement de la société rurale la plus solidement assise qu'il y eût en Europe. L'avènement de la science expérimentale explique seul l'essor de l'industrie d'où la démocratie anglaise a procédé.

Sur le continent un mouvement pareil commence avec la fin du blocus continental et en une seule génération l'effet social en est tel qu'il peut provoquer la grande convulsion européenne de 1848 d'où date plus encore que de 1789 la fin de l'ancienne société féodale. Les révolutions démocratiques dont la France prenait la tête et qui se répercutaient sur l'est et le midi de l'Europe avaient toujours pour agents et pour théâtres les faubourgs ouvriers des capitales et des grandes villes manufacturières: preuve évidente qu'une nouvelle force politique avait été créée, immédiatement par la puissance productive mais réellement, quoique indirectement, par la science expérimentale et la mainmise de l'homme sur les causes du mouvement. En un demi-siècle, l'ascension de la démocratie a été continuelle et irrésistible et ce n'est peut-être pas en France que ce fait historique a été le plus frappant car chez nous la Révolution a créé ou fortifié une classe conservatrice de l'institution conservatrice : l'institution est la propriété foncière, la classe est celle des paysans propriétaires, réserve puissante qui préserve la démocratie

1. *Psychologie politique du peuple anglais*, IIe partie, chap. II, parag. III.

des surprises mais aussi arrière-garde qui modère et ralentit la marche.

La vieille économie rurale n'a donc été rien de plus qu'une survivance d'une ancienne civilisation dont la ruine était consommée. A dater du XVIIIe siècle toute harmonie d'intérêts cesse entre l'agriculture que sa technique empirique asservit encore aux forces naturelles et les autres industries, devenues de simples applications de la science à la direction du mouvement. Cependant l'agriculture reste l'industrie nourricière, celle qui fournit en grande partie les matières premières utilisées par l'industrie manufacturière. De là l'aspect étrange sous lequel la vie économique se présente aux observateurs qui négligent l'histoire. C'est un conflit d'intérêts, une concurrence irrémédiable, et les théoriciens tels que Ricardo et même Stuart Mill en cherchent la cause profonde dans l'infécondité progressive du sol. Mais quand l'étude génétique des faits vient compléter l'observation directe, on voit combien ces prétendues lois statiques de la concurrence méritent peu leur nom. Les théoriciens anglais n'ont peut-être fait que généraliser les manifestations d'une crise sociale transitoire tout en prétendant les rattacher aux rapports universels qui unissent l'activité humaine à la nature.

Une conquête imparfaite des milieux économiques due à une technique encore incomplètement élaborée, mais destinée à recevoir une constitution scientifique définitive, telle serait donc selon nous la cause de ces conflits d'intérêts que Ricardo a cru expliquer par sa célèbre loi de la rente. Ricardo et avant lui l'école physiocratique française ont vu très clairement que le travail agricole est celui qui conditionnera toujours le plus étroitement la structure sociale puisque l'homme doit tirer de la terre ses aliments. Mais ni les physiocrates, ni Ricardo, ni même Mill n'ont suffisamment pressenti les transformations que la science doit imposer peu à peu à la civilisation rurale. Ils ont mis en regard l'impuissance du travail humain sur la faune et la flore et son efficacité sur les matériaux de l'industrie manufacturière comme si ces faits étaient définitifs, immuables. Or en comparant l'histoire de la civilisation rurale à celle des sciences appliquées aux techniques, l'on arrive à une induction tout autre.

Tout à l'heure nous constations que depuis la fin de la cité antique jusqu'au milieu du XIXe siècle la civilisation rurale, assise sur la propriété féodale et le servage, a subi une transformation conti-

nue, quoique toujours accélérée. Cette transformation se présentait à nous comme une série de conflits d'intérêts, de luttes de classes, dus au mouvement ascendant du commerce et de la navigation d'abord, puis de l'industrie manufacturière. L'abolition graduelle ou plutôt la désuétude des règles qui prohibaient le prêt à intérêt, l'organisation des banques, du crédit commercial, foncier et public, la lutte entre la finance et le revenu foncier féodal et ecclésiastique tels étaient les grands événements de cette période, événements liés d'ailleurs à la victoire du droit romain sur le droit canon, puis aux révolutions religieuses du XVIe siècle, enfin aux révolutions politiques du XVIIe et du XVIIIe. Mais nous n'avons là que l'aspect pathologique de la transformation. Le marxisme a eu le mérite de le montrer, le tort de ne pas voir autre chose. Cependant un fait pathologique n'est jamais que l'exagération ou la déviation d'un fait normal. Le fait normal c'était ici la conquête des milieux physiques ; c'était aussi l'extension des cercles économiques.

La vieille civilisation rurale, celle des cités grecques et italiennes celle aussi dont Fustel de Coulanges[1] et Karl Lamprecht[2] ont tiré le tableau des textes de la loi salique, consistait en une juxtaposition de petits cercles économiques dont chacun cherchait à se suffire à lui-même. Le cercle économique primitif était le village composé lui-même d'une agrégation d'ateliers domestiques. La confédération politique et religieuse des villages et des *pagi* avait créé la cité et rendu possible un groupe d'intérêts économiques déjà plus large. Néanmoins, même à l'époque la plus florissante de l'empire romain, l'ambition du grand propriétaire est encore de produire en combinant les travaux de la *familia rustica* et de la *familia urbana,* tout ce qui pourvoit à la subsistance et assure la satisfaction des besoins même les plus raffinés. Le commerce maritime, quoique très actif depuis la formation des grandes cités phéniciennes, ne correspond pas à une division du travail un peu profonde. En dehors de quelques produits de luxe dont certains peuples orientaux avaient le secret et le monopole, les deux principaux articles semblent avoir été les esclaves et les blés. Sans doute le commerce du blé donnait lieu à de grandes spéculations surtout à l'époque macédonienne, comme le montrent les plaidoyers

1. *L'alleu et le domaine rural,* notamment chap. VI, VII et IX.

2. *Etudes sur l'état économique de la France pendant la première partie du Moyen Age,* chap. I (trad. française).

civils des orateurs attiques. Mais si les agents de cette spéculation ressemblaient moralement à ceux de la spéculation contemporaine, la fonction économique remplie par eux était beaucoup moins importante. Rhodes, Corinthe, Athènes, Alexandrie, Marseille, qui ont montré dans le domaine économique la même précocité que dans les autres, ont créé les banques de dépôt et même le crédit foncier, mais ces organes n'ont pu jouer alors le même rôle que chez nous. La propriété esclavagiste possédait encore une telle force que ces institutions n'ont pu l'entamer dans l'ensemble du monde occidental. Le tableau des derniers siècles de l'empire romain suffit à nous convaincre que le petit cercle économique a eu raison de l'*orbis romanus*.

Au contraire si nous suivons le mouvement qui s'ébauche peu à peu à dater du XIe siècle et de l'organisation définitive des communes marchandes et industrielles en Italie et dans l'Europe du Nord, nous assistons à la diminution graduelle du nombre des petits cercles économiques. On sait que les villes marchandes de l'Océan Atlantique, de la mer du Nord et de la Baltique, depuis Nantes jusqu'à Visby, purent former une grande confédération défensive, la ligue hanséatique, le plus curieux essai d'organisation pacifique des forces productives qu'offre encore l'histoire. Y auraient-elles réussi si le commerce n'eût pas déjà commencé à mettre en rapport des cercles économiques réciproquement dépendants? La ligue hanséatique a ébauché le droit commercial international encore en vigueur aujourd'hui, et l'unité du droit est toujours la preuve d'une tendance à l'unité sociale. Ce n'était encore là qu'un prélude. Mais dès le XVe siècle les grands États commencent à se créer. Or l'histoire intérieure de chacun d'eux nous fait assister à une lutte assidue entre le grand cercle national qui tend à se constituer avec l'appui du pouvoir politique et le petit cercle local ou provincial qui lutte pour l'existence à l'abri de ses douanes intérieures, de ses monnaies, de ses privilèges, mais finit néanmoins par succomber.

L'extension des cercles économiques est ici le phénomène dont l'historien peut retrouver aisément les indices, mais cet événement en atteste un autre, aussi réel et plus profond, quoique la critique des témoignages ne permette pas de l'apercevoir aussi bien. Nous voulons parler de la conquête des milieux par les progrès de la technique. La disparition des petits cercles autonomes a pour contre-partie une division du travail poussée plus loin entre les

régions d'un territoire toujours plus vaste et les éléments d'une population toujours plus nombreuse. Comme cette division du travail est en rapport avec une technique plus subordonnée à la science, il n'y a rien d'excessif à dire que l'autonomie des cercles économiques dépend de la persistance des techniques empiriques et de la prépondérance des forces naturelles sur les forces humaines. Nous en avons la preuve si nous observons la persistance de ces cercles jusqu'à une date récente, soit dans les hautes vallées, soit dans les régions forestières ou les steppes de l'Europe orientale. La conquête des milieux par la technique est l'œuvre de la science, qui est ainsi le vrai ressort de la division du travail.

L'accroissement de la puissance productive, qui profite d'abord exclusivement au commerce et à l'industrie proprement dite, est fatal à la propriété servile et féodale, legs de l'ancienne civilisation rurale, mais met-il en péril le fondement agricole de la division du travail? On l'a souvent répété et les partis agrariens le répètent encore, mais l'histoire du double lien qui unit la production à la technique et celle-ci aux sciences, enseigne que cette assertion est sans fondement. L'assise de la véritable civilisation rurale est l'action de l'art humain sur la faune et sur la flore. Cet art a progressé moins rapidement que les autres parce qu'il dépendait des progrès tardifs de la biologie, mais quoique les progrès de la technique industrielle et commerciale l'aient éclipsé, ils n'ont pu y nuire. Ils l'ont au contraire indirectement favorisé. Les inventions et les travaux qui ont facilité soit les transports par voie maritime, fluviale ou terrestre, soit la canalisation des cours d'eaux et l'irrigation des terres, ont accru la puissance de l'homme sur le sol. Sans doute la propriété foncière n'a plus été le piédestal de la puissance politique mais l'importance du rôle social du travail agricole n'est nullement en rapport avec le sort de la classe oisive, qui, au cours des siècles, en a tiré parti.

Une induction tirée de l'histoire des sciences nous autorise à prévoir une transformation profonde qui mettra fin à l'infériorité apparente de l'agriculture comparée aux autres éléments de la puissance économique. Nous avons en vue la constitution définitive d'une technique agricole déduite des sciences biologiques et sa pénétration dans la vie populaire. Si lentement que se transforme la vie rurale, toujours plus traditionnelle que la vie urbaine on ne peut nier qu'il y ait sous nos yeux une adaptation en ce

sens. Outre qu'il existe des techniques biologiques déjà anciennes, pourvues d'organes et d'écoles définies (sylviculture par exemple et la médecine vétérinaire) on peut concevoir l'existence d'une zootechnie et d'une botanique appliquée qui, toutes choses égales, rendront le travail humain aussi maître de la flore et de la faune qu'il l'est aujourd'hui de la communication du mouvement. Quand la zootechnie et l'agronomie se seront réformées définitivement, grâce à la diffusion de notions exactes sur les rapports entre le milieu et l'organisme et sur les lois du parasitisme animal et végétal, l'agriculture reprendra dans la division du travail le premier rang et les autres industries en redeviendront de simples branches complémentaires. Une renaissance complète de la vie rurale est donc une prévision légitime de la science sociale. Ajoutons qu'il n'y a pas d'autre espoir de voir se réaliser l'harmonie des intérêts et d'assurer le salut des races civilisées, menacées de dégénérescence par la vie urbaine.

L'histoire économique est peut-être celle des branches de l'histoire de la civilisation qu'il est le plus aisé de constituer et de ramener à des vérités générales. Il n'en résulte nullement que l'historien doive lui accorder une sorte de maîtrise et la séparer de l'histoire de l'esprit humain. L'histoire économique ne peut qu'être égarée par la conception matérialiste qui réduit à rien l'importance de la connaissance et de l'activité mentale, en n'y voyant qu'un détail secondaire de la vie sociale. Elle a pour objet la conquête successive des milieux naturels par l'activité humaine et les conditions de cette conquête ne se révèlent qu'à celui qui étudie dans le détail et dans l'ensemble la transformation graduelle des hypothèses scientifiques en vérités et des vérités en règles techniques. Les phénomènes de la production déterminent en grande partie les faits sociaux mais ils obéissent eux-mêmes aux lois profondes du développement de l'activité mentale.

GASTON RICHARD

Professeur de sociologie à la Faculté des lettres de Bordeaux.

L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

DANS L'ANTIQUITÉ

II[1]. ATHÈNES.

Au moment où Solon vint au monde, dans la seconde moitié du VIIe siècle, le sol de l'Attique était encore divisé en un petit nombre de grandes propriétés. Dire avec certitude ce nombre est chose impossible. Les maîtres de ces grandes propriétés s'appelaient les Eupatrides. Sur les domaines de cette classe dominatrice, économiquement parlant, vivait une classe beaucoup plus nombreuse, une classe qui paraît bien avoir englobé la plus grande partie du peuple. Cette classe agricole était soumise à une redevance au profit des eupatrides. De la quotité même de cette redevance, elle tirait son nom. Ces paysans étaient appelés les Ectémores (les sixièmes parties). Ici s'élève une question capitale. Les ectemores étaient-ils nommés ainsi parce qu'ils ne retenaient pour eux que la sixième partie des produits du sol, ou, au contraire, parce qu'ils ne livraient à leur maître que la sixième partie On voit que la question a son importance. Selon qu'on la résout, la condition du peuple athénien apparaît sous un jour tout autre. Aussi cette question a t-elle partagé les érudits modernes, après avoir divisé les historiens grecs eux-mêmes. Remarquons-le en passant, il est curieux que les Anciens nous aient laissé sur un fait de cette étendue des témoignages si peu précis. Aristote a parlé des ectémores et n'a pas pu ou n'a pas su nous dire si la part, que ces hommes gardaient, était les cinq sixièmes ou était le sixième

1. Voir le précédent n°, p. 278.

des produits. Plutarque, il est vrai, est plus précis. Les ectémores, selon lui, ne livraient que le sixième. Pour mon compte, j'adopte résolument la version de Plutarque.

Les érudits modernes qui la rejettent — tels Schoemann en Allemagne et Paul Guiraud chez nous — appuient leur sentiment de deux raisons : 1° il est invraisemblable que l'eupatride, propriétaire de la terre, se soit contenté de toucher le sixième ; 2° il est avéré par tous les témoignages que la classe agricole, avant Solon, vivait dans un état de quasi-servitude, à raison des dettes contractées envers les eupatrides: si elle n'eût payé que le sixième, elle n'aurait point été si obérée. Son état de misère et d'oppression, avec la rente du sixième, est inexplicable.

Contre l'opinion de Schoemann et de Guiraud (de qui j'apprécie hautement, d'ailleurs, l'autorité) je donnerai d'abord une raison qui suffirait à contre-balancer leur second argument.

Ces éminents historiens nous disent : avec une redevance du sixième, la misère des ectémores ne s'explique pas. Je réponds avec une redevance des cinq sixièmes, ce qui ne s'explique pas c'est que les ectémores aient vécu.

Un travailleur, qui se nourrit *principalement* de pain, consomme annuellement au moins quatre hectolitres de blé ; c'était certainement le cas de l'ectémore. A lui supposer une femme et deux enfants, il fallait à ce ménage, bon an mal an, 10 à 12 hectolitres de grains. Le sol de l'Attique est généralement maigre, peu favorable à la culture des céréales. Et tel il a toujours été : nous avons là-dessus l'opinion des Anciens. Au temps dont nous parlons, l'art agricole n'était pas précisément habile à tirer le meilleur parti d'une terre rebelle. On labourait avec une charrue rudimentaire qui ne pouvait qu'écorcher la superficie du sol. Ceci est un fait notoire, et un fait influent au premier chef. Sans doute on n'ignorait pas la pratique de la fumure, mais on ne savait pas préparer les fumiers ; et il est assez probable que l'ectémore, d'ailleurs, possédait peu de bétail. L'Attique appartient à un climat sec, à sécheresses persistantes ; on devait souvent être fort embarrassé pour le pansage des bêtes. Autre condition bien défavorable à la production des céréales, on ne savait pratiquer que l'assolement biennal. L'orge était alors en Attique la plus cultivée. L'orge revenait sur le même champ d'une année entre autre.

M. Guiraud, dans son enquête si consciencieuse a demandé aux

textes anciens ce que produisait l'agriculture dans les diverses régions de la Grèce. Il avoue n'avoir guère rencontré que des données fantaisistes, d'une exagération, sinon même d'une impossibilité évidente. Je crois qu'il suffira pour mon sujet de citer une de ces données antiques..

Pline nous affirme ceci : « Si le sol est favorable, comme dans la Byzacène, 1 boisseau rend jusqu'à 150 boisseaux (notez que chez nous, à l'heure actuelle, il est excessivement rare qu'on obtienne 30 pour 1). Les champs de Léontium, en Sicile, et d'autres campagnes de cette île donnent 100 pour 1 » (XVI, § 1). — Il est très heureux pour notre débat que Pline ait cité avec précision Léontium ; on va voir pourquoi. M. Guiraud répond : « Cicéron connaissait la Sicile (autrement que Pline), d'abord parce qu'il y avait exercé les fonctions de questeur et parce qu'il y avait fait une enquête personnelle sur l'administration des terres. On sème, dit Cicéron, 1 médimne par jugère (25 ares), donc 2 hectolitres à l'hectare. Le sol rend au grand *maximum* 10 pour 1, c'est-à-dire 20 hectolitres à l'hectare; et plus ordinairement 8 pour 1, soit 16 hectolitres à l'hectare. » — A la bonne heure ! voilà qui devient vraisemblable. Et maintenant, rappelons qu'en raison de cette production moyenne de 16 hectolitres à l'hectare, le sol de Léontium a été universellement vanté par les Anciens comme étant d'une exceptionnelle fertilité. Si nous rapprochons de cette renommée acquise à Léontium précisément l'opinion contraire qu'avait donnée d'elle la terre de l'Attique, quelle supposition ferons-nous qui ait de la probabilité, à défaut de certitude? En y mettant de l'optimisme, nous supposerons que l'hectare attique donnait 12 hectolitres dans les bonnes années. — De ces 12, on en réservait 2 pour la semence (certainement, car plus un sol est maigre, plus il faut le garnir de semence). Des 10 restant, l'ectémore, dans l'opinion de M. Guiraud, aurait gardé pour lui 166 litres, et livré le demeurant à son maître, c'est-à-dire un peu plus de 8 hectolitres. Cependant, pour pouvoir procurer à lui et à sa famille le pain nécessaire, il fallait qu'il finît par garder par devers lui 12 hectolitres. Cela exigeait qu'il eût emblavé environ 6 hectares. Ces 6 hectares de terre emblavée, avec la rotation bisannuelle, exigeaient un domaine emblavable de 12 hectares. Ajoutez à cela le sol nécessaire à la vigne, la prairie ou le pacage pour sa paire de bœufs, un petit bois pour son chauffage et sa cuisine, l'emplacement de la maison,

de la grange, de l'aire, en tout, je pense, de 16 à 18 hectares. Avec cela, arrivait-il une mauvaise année, le ménage souffrait du manque de pain — Mais... voici la question décisive : se peut-il que généralement l'ectémore ait eu la jouissance d'un domaine de 16 hectares ?

L'Attique avait une étendue de 720 milles anglais, équivalant à 34 milles géographiques carrés ou à 187.000 hectares. De ce chiffre, il faut certainement retrancher un bon tiers de montagnes ou de pentes non arables, de forêts, de landes, d'emplacements bâtis, etc. ; et un sixième encore pour les vignes, prés, jardins. S'il reste 100,000 hectares propices à la culture de l'orge, c'est tout le bout du monde. Or, il faut trouver dans ce chiffre de quoi faire une métairie de 16 hectares pour 20,000 ménages à tout le moins. Multiplions 20 par 16 : cela nous donne 320,000 hectares. — Pour dire toute ma pensée, j'estime qu'il n'y avait pas à cette époque plus de 4 hectares à donner à chaque ménage d'ectémores. Rappelez-vous maintenant que chacun de ces ménages ne retient que 166 litres d'orge par hectare. Il devra donc subsister avec 6 hectolitres 64 litres. C'est de toute impossibilité.

Venons au premier argument de Schoemann et Guiraud. « Il est invraisemblable que le propriétaire du sol se soit contenté de percevoir une rente foncière du sixième des produits. » — Assurément, si ce propriétaire prétendu était un propriétaire à la façon moderne. Mais justement c'est là une hypothèse que je me propose de contester. — J'en avertis, je ne remplacerai pas cette hypothèse par une certitude, mais par une autre hypothèse, que je préfère, parce qu'elle cadre mieux avec des faits antérieurs présumables et des faits postérieurs qui, eux du moins, sont certains.

***

Je suppose que les habitants de l'Attique, à l'époque incertaine où ils occupèrent ce territoire, y prirent les mêmes dispositions que nous avons vues adoptées en tant d'endroits. Ces hommes vivaient divisés en clans, ou grandes familles, appelés *géné* (*gentes*). Chaque génos avait à sa tête une famille gouvernante, eupatride. Le territoire occupé par chaque génos, propriété collective par rapport aux membres du génos, propriété particulière envers et contre les géné circonvoisins, fut ici, comme ailleurs, divisé en

zones irrégulièrement concentriques. Au centre, le village proprement dit, et le *domaine* dévolu à l'eupatride. Plus loin, le champ commun, exploité d'abord d'ensemble, puis bientôt divisé, partagé entre chaque ménage rustique. Plus extérieurement enfin, les pacages, bois et landes maintenus en jouissance commune. Tel est le point de départ de l'évolution.

Cette évolution s'accomplit ici d'une façon essentiellement analogue à ce que nous avons vu ailleurs et en vertu des mêmes causes. La possession longuement continuée du pouvoir d'administration, de réglementation économique, dans une même famille, procura à cette famille une autorité morale de plus en plus ferme, un respect presque pieux. — Ici, comme ailleurs, de très bonne heure, il exista un impôt destiné à soutenir les veuves, les orphelins, à prévenir les disettes par des achats de grains, etc., etc. — Cet impôt fut sans doute, comme en tant d'endroits, la dixième partie des récoltes, ou autrement dit la dîme (je donnerai tout à l'heure, à ce sujet, non une preuve, mais une présomption).

Peu à peu, le génos multiplie d'un côté et, d'autre part, il défriche à proportion ; il bâtit des hameaux ou de nouveaux villages pour ses émigrants, qui n'émigrent que de proche en proche. Chaque nouvelle domiciliation, avec l'exploitation particulière qui la suit, forme bien un génos nouveau, mais, le sentiment de la parenté subsistant, génos primitif et géné nouveaux restent unis en face des voisins. Des observances religieuses communes, des fêtes temporaires, des assistances dans les grands travaux (moissons, vendanges parcours, vaines pâtures, etc.) maintiennent par des signes extérieurs le sentiment intime. Par là, le groupement *supérieur* au génos, que les Grecs appelaient la *phratrie*, se trouve formé Les institutions nouvelles ont toujours pour conséquence des contributions nouvelles. Il en faut pour indemniser les magistrats spéciaux qui s'occupent plus ou moins de faire respecter l'association ; il en faut pour payer les frais des fêtes ou des cérémonies religieuses (qui d'ailleurs se confondent assez généralement). J'incline donc à penser que la phratrie a dû demander aux phratriarques quelque part plus ou moins faible de leurs productions. — Plus tard, la tribu est *peut-être* venue se superposer, groupement plus étendu encore, à la phratrie ; je dis peut-être, car peut-être aussi bien la tribu, au lieu d'être un groupement *montant*, fut au contraire (au moins en quelques cas) une division de la nationalité,

division officielle et artificielle inventée et imposée par le gouvernement de l'État. — Quoi qu'il en soit de la tribu, les populations de l'Attique arrivent, grâce à Thésée (vérité ou légende) au dernier degré de concentration qu'elles aient atteinte ; elles arrivent à former ensemble un État, lequel est constitué par une royauté planant sur toutes les autorités locales, et par l'existence d'un chef-lieu, d'une capitale commune, avec un sanctuaire supérieurement vénéré, celui d'Athéné, sur l'Acropole d'Athènes. — Et ici nous sommes certains que ce pouvoir supérieur fut pourvu des ressources d'un impôt spécial, et que cet impôt fut primitivement un dixième des produits. J'ai dit, et je le répète maintenant : la dîme de l'État me fait présumer fortement que l'impôt primitivement payé à l'eupatride fut également une dîme (au sens strict).

Revenons à nos ectémores : ce qu'ils doivent à leur eupatride ce n'est pas une rente de propriétaire, car cet homme n'est pas et n'a jamais été propriétaire du canton occupé par les ectémores, ses compatriotes, et bien plus, ses parents, rejetons avec lui d'une même souche (ou censés tels) ; ce qu'ils doivent, c'est un impôt. Et alors tout s'explique. Le paiement d'un sixième, trop faible comme rente foncière dans la supposition d'un métayage à la moderne, est plutôt trop fort comne impôt. En tout cas, il doit paraître tel aux intéressés, par comparaison, car primitivement ils ne payaient que le dixième ; c'est au moins ce que disent les souvenirs traditionnels. Et à l'époque où ils en étaient quittes par le dixième, encore n'y avait-il pas d'autre charge. Depuis la création des phratries, depuis l'établissement d'un gouvernement national, ils sont tenus d'une seconde dîme et peut-être même d'une troisième. Aujourd'hui, grâce une usurpation (graduelle, sans doute, accomplie par des moyens dont nous ne sommes pas instruits), l'eupatride en est venu à réclamer, non plus le dixième, mais le sixième des produits. L'impôt est à présent non seulement plus onéreux, mais il est une surprise et un abus.

J'ai dit : l'eupatride n'a jamais été propriétaire à la moderne des fonds occupés par les ectémores. Il ne l'a pas été parce qu'il n'a pas pu l'être. Impossible d'expliquer comment à cette époque un homme seul aurait acquis un territoire de cette étendue. Les historiens antiques et modernes s'accordent en effet, sur ce point : il n'a jamais existé en Attique deux races d'hommes, l'une conquérante, l'autre conquise. L'eupatride a-t-il acheté le territoire en question à prix

d'argent? A qui, d'abord, acheté? A tous ces gens qui sont à présent ses colons? Comment! il a évincé à prix d'argent, en leur imposant ou leur accordant une même condition, tous les occupants antérieurs de la terre! C'est bien étonnant. Et d'où lui venait, à lui, cette fortune si considérable relativement? par quelle voie acquise? par l'agriculture? par le commerce? par l'industrie? à une époque lointaine déjà, où il n'y avait ni industrie ni commerce? Quant à l'agriculture exercée par un homme ou une famille (étroite, à la moderne), n'en parlons pas, s'il vous plaît, comme moyen de faire fortune. — Ah! s'il n'y avait dans l'Attique qu'un eupatride ou quelques eupatrides, à la rigueur on pourrait admettre, mais la constitution économique et sociale du peuple attique est partout uniforme; l'Attique est tout entier occupé par quatre ou cinq cents génés, dont chacun a son chef eupatride et sa classe populaire, soumise aux mêmes conditions. Ce n'est donc pas une prise de possession faite par quelques particuliers qu'il faut expliquer; c'est un grand phénomène d'ensemble. Et c'est là une circonstance d'un poids énorme dans la question : les historiens n'ont pas pris garde à cela et, par suite, n'ont pas même compris le problème.

Quant à supposer que chaque eupatride ait d'abord trouvé désert le canton soumis à sa domination et y ait ensuite attiré la population qu'on y voit plus tard, c'est encore plus inexplicable. D'où seraient sorties ces foules, s'il vous plaît?

***

Au temps où Solon arrive à l'âge d'homme, la situation est devenue, ce semble, intolérable à la classe populaire. Un grand nombre d'ectémores, sinon tous, sont grevés de dettes qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas payer. En Attique comme à Rome, le créancier d'une dette impayée, quelle qu'en soit l'origine, paraît avoir eu le droit d'exercer sur la personne de son débiteur les traitements les plus durs; il peut l'emprisonner, il peut le vendre. Si le créancier a sur la *personne* du débiteur un droit si rigoureux c'est (en partie du moins) parce qu'il n'a pas droit sur la *propriété* de ce débiteur. Mais pourquoi n'a-t-il pas droit sur cette propriété? par une raison péremptoire : le débiteur n'a pas de propriété. Il n'existe pas encore de propriété privée — du moins pour la classe populaire.

D'autre part, qu'est-ce que ce fonds de terre de quelques hec-

tares, détenu par l'ectémore et sa famille ? un lot, une partie de la terre *collective*, attribué depuis un temps ancien ou récent, à l'une des *maisons* de la collectivité vivante, à l'une des cellules du génos. Si l'eupatride s'emparait de ce lot, la population entière réclamerait : c'est la loi antique, consacrée, presque sacrée, que tout lot privé de ses tenanciers revienne à la communauté. Toute partie du *grand champ* appartient au peuple, à la collectivité, comme à l'eupatride appartient son domaine. Il suit de là que l'eupatride, en expulsant un ectémore, ne peut que le remplacer par un autre.

Au reste, il se pourrait bien qu'il y ait eu, en cette affaire, une complication sérieuse, un conflit de lois ou plutôt de coutumes. Je viens d'admettre (d'après Plutarque) l'existence d'une coutume permettant de vendre le débiteur, mais, en Attique, comme dans tant d'autres cantons de la Grèce, l'ectémore n'était-il pas *attaché à son lot et le lot attaché* à lui ? Bref, l'ectémore n'était-il pas colon ou serf ? Si oui, il est évident qu'il y eut contrariété entre deux coutumes, l'une permettant ce que l'autre défendait, et cette contrariété s'expliquerait si l'on suppose que l'une d'elles était l'ancienne, la primitive, et que l'autre était d'une date récente relativement.

Les historiens (comme Schœmann, Guiraud et d'autres encore) ne veulent pas que les ectémores aient été serfs. Ils arguent du silence des textes anciens, comme si nous avions beaucoup de textes sur l'époque dont il s'agit. Nous n'en avons pour ainsi dire pas. Leur argument vaudrait, *si nous savions tout* ; mais combien nous en sommes loin !

J'en reviens aux dettes. J'ai dit de quelle espèce elles étaient. Et ici M. Guiraud et moi sommes à peu près d'accord : ces dettes ne pouvaient être, pour la plupart, sinon toutes, que des arrérages de la redevance annuelle (rente foncière selon M. Guiraud, impôt selon moi), et cela par deux raisons péremptoires. Quel homme en ce temps-là, quel eupatride eût pu avoir assez d'argent ou de denrées pour en prêter à tout un petit peuple ? et s'il avait eu de quoi prêter, quel imprudent l'eût voulu faire, quand déjà il avait toutes ces petites gens pour débiteurs d'une rente annuelle permanente ?

***

Arrivons maintenant à la révolution solonienne.

Il est certain que l'état attique était profondément troublé ! La

classe populaire réclamait violemment deux choses : l'annulation des dettes et le partage des terres. On comprend le premier article de ce programme, puisque cet article répond directement au mal signalé ; mais le second article! On n'a pas remarqué qu'il est, ou que du moins il paraît sans lien avec le premier. Comment des gens qui sont simplement *colons partiaires*, selon l'idée des érudits modernes, osent demander une chose si radicale, si révolutionnaire que d'être mis, pour partie ou pour tout, en possession des terres dont les eupatrides sont propriétaires ! et nos érudits ne s'étonnent pas de tant d'audace! — Elle serait pourtant bien singulière, si les choses avaient été telles que le croient ces érudits.

Et la suite des événements est bien faite pour augmenter encore notre étonnement. — Solon qui a probablement conseillé et en tout cas conduit la conquête de l'Ile de Salamine, est devenu par ce grand succès l'homme tout à fait prépondérant de son pays. L'admiration publique lui confie la tâche de mettre fin aux dissensions intérieures, près d'aboutir, ce semble, à une guerre civile. Solon résout le dangereux problème, à lui dévolu, par ce qu'on a appelé la *seisachtheïa*. De l'aveu de tous les historiens la seisachtheïa eut le caractère d'une transaction qui donnait partiellement satisfaction à chacun des partis, mais gain entier à aucun des deux. Or, Solon, que fit-il? Aux ectémores, il accorda l'abolition des dettes, et refusa le partage du sol, et il maintint les eupatrides dans la possession de leurs *domaines*. C'était bien là en effet une transaction.

Après cela, il me paraît bien qu'il faut entendre la décharge qu'accorda Solon dans un sens beaucoup plus large qu'on ne le fait. On estime que Solon abolit les dettes, au sens strict; c'est-à-dire les redevances *échues* et non acquittées ; j'incline à penser qu'il fit plus, qu'il abolit les redevances et passées et *futures*, autrement dit qu'il libéra la terre des droits seigneuriaux, qui pesaient sur elle. — J'ai dit droits seigneuriaux, parce que, dans mon hypothèse, sa révolution fut assez analogue, au fond, à celle qu'opéra, dans la nuit du 4 août 1789, notre Assemblée constituante. — D'où je tire cette inférence? Les textes, il faut l'avouer, n'en disent rien, mais les textes disent si peu! Je me fonde sur le train postérieur de l'histoire d'Athènes. A partir de la seisachtheïa, on n'entend plus parler de dettes, au moins de dettes générales, de *dettes de classe*. On trouve sans

doute des mentions de dettes privées, résultant de contrats spéciaux, et précisément dénommées comme dettes de fermiers ou dettes d'argent emprunté, mais la preuve que celles-ci diffèrent fondamentalement des dettes antésoloniennes, c'est qu'elles ne donnent lieu à aucune réclamation populaire. Au surplus, tenons compte du sentiment traditionnel du peuple athénien. Ce peuple croyait être redevable à Solon de l'un des deux grands faits favorables de son histoire : l'autre fait était celui de Thésée qui passait pour avoir opéré la réunion des géné et phratries, fondé l'*état*. Dans la vénération populaire, Solon allait à peu près d'égal avec Thésée.

Je me figure donc que les eupatrides ont été traités à peu près comme le furent les seigneurs chez nous. — Qu'on ne parle pas de dépossession. En réalité, la terre sur laquelle ils levaient l'impôt, n'avait jamais été leur propriété. Ils auraient pu se dire dépossédés si on avait touché à leur *domaine* (je rappelle le sens strict que nous avons toujours donné à ce terme), car le domaine de chaque seigneurie avait même origine que le lot, que le *claros* de l'humble cultivateur, mais ce *domaine*, Solon, au contraire, le leur confirma ; Solon leur en assura la possession comme il assurait d'autre part à chacun des ectémores la possession définitive du claros qu'il se trouvait détenir dans le moment.

Il assura, dis-je, la possession du domaine a l'eupatride ; rappelons-nous, en effet, que le populaire avait demandé, outre l'abolition des dettes, le partage ou, à parler maintenant avec plus d'exactitude, le repartage des terres. Gardons-nous de croire que cette proposition eût le caractère ultra-révolutionnaire, le caractère socialiste qu'une proposition analogue aurait chez nous. Au temps de Solon, le peuple assurément gardait encore assez vivante la tradition de la première distribution du sol. Il n'avait pas du tout sur le droit de l'individu détenteur du sol nos idées d'aujourd'hui ; il ne pouvait pas les avoir. La possession privée, on le savait bien, avait pour origine et point de départ, non une acquisition *onéreuse*, mais une obtention gratuite. La communauté avait distribué ; elle pouvait donc redistribuer.

Tout le monde est d'accord sur ce point qu'avant Solon la vente de terre n'était pas permise, donc pas d'achat possible. Il en résulta

que, sauf exception rare, chaque famille, fixée sur son *claros*, mais aussi bornée à son claros, se trouva, au cours du temps, enrichie (relativement) ou appauvrie, par le seul hasard des naissances et des décès. Les familles qui avaient multiplié, sans pertes équivalentes, devaient être dans un état de gêne ou même de misère presque intolérable. Celles-là devaient demander violemment un nouveau partage. Et il est probable qu'elles étaient les plus nombreuses.

En revanche, les familles que la mort avait plutôt réduites, devaient violemment s'opposer à un nouveau partage. Et au premier rang naturellement des conservateurs de l'état actuel, on rencontrait, en chaque génos, la famille eupatride. — Cette famille avait, je le croirais volontiers, une particulière raison de s'attacher à la situation présente. — Je rappelle ici quelles avaient été à l'origine les trois grandes divisions du sol : le domaine, le champ divisé, la ceinture des bois et pacages jouis collectivement. Il est assez probable, car partout où nous savons plus pleinement les choses, cela s'est produit, il est, dis-je, probable que l'eupatride s'était servi de ses pouvoirs d'administrateur économique et de chef politique pour accroître son domaine par des défrichements opérés sur le *commun* au moyen de ses esclaves (encore rares, heureusement) ou à tout le moins par des cantonnements Défrichements ou cantonnements, ces entreprises n'avaient pas laissé que de diminuer sensiblement les aises des communiers, c'est-à dire des ectémores. Très probablement ceux-ci, en demandant le repartage, visaient particulièrement les empiètements commis par les eupatrides et pensaient en obtenir l'annulation. Ce n'était pas là le compte des maisons nobles.

En refusant de redistribuer le sol, Solon qui avait libéré les lots démocratiques des redevances seigneuriales, confirmait, en compensation, entre les mains des eupatrides les possessions abusives qu'ils avaient ajoutées à leurs domaines primitifs.

Je crois, en revanche, qu'il tenta d'empêcher la continuation de ces abus. Je touche ici à un sujet contesté. Le dernier en date des historiens qui ont traité ce sujet, M. Glotz (*De la solidarité de la famille en Grèce*), écrit : « Les auteurs modernes, sans exception, admettent l'existence d'une loi solonienne destinée à restreindre la capacité d'acquérir les terres. Leur source est un passage de la politique d'Aristote. » En effet, dans le passage allégué,

Aristote classe Solon « parmi ceux qui défendirent législativement l'acquisition illimitée des terres ». M. Glotz traite légèrement, ce me semble, le passage en question ; il ne veut pas que ce passage ait le sens clair qu'il paraît avoir et qui est, au reste, le sens généralement accepté. Mais ce que j'ai à dire après cela, c'est que ceux mêmes, qui acceptent sans chicane le propos d'Aristote, se tourmentent pour en donner une explication qui en atténue la portée. M. Caillemer pense que Solon a par cette loi accordé aux étrangers le droit d'acquérir de la terre jusqu'à une certaine valeur. M. Guiraud exprime finalement la même hypothèse. D'autres pensent que si la loi a été portée, elle est aussitôt tombée en désuétude. Ce texte d'Aristote qui, visiblement, a quelque peu déconcerté les érudits, ne m'étonne pas ; je me l'explique, comme je viens de le dire.

Sans doute, mon explication est hypothétique, comme les autres explications. Seulement avec la mienne on évite de torturer le texte d'Aristote ou de le tourner ; ainsi comprise, la loi solonienne en question rentre au milieu des autres dispositions qui composèrent la seisachtheïa ; elle se lie logiquement à l'état antérieur tel qu'on l'entrevoit, à l'état postérieur, tel que nous le connaissons.

On verra plus loin que mon hypothèse fondamentale sur ce que fut en réalité la condition première des masses, éclaire ainsi de temps à autre (oh ! pas d'une pleine lumière assurément des questions où les historiens tâtonnent singulièrement.

***

Solon, dans un de ses fragments, s'exprime ainsi : « La terre auparavant (c'est-à-dire avant ma réforme) était esclave, et maintenant elle est libre ». Il se glorifie au même endroit d'avoir ôté de dessus la terre ces *bornes*, ces *oroi* qui témoignaient de son esclavage. Il y a dissentiment à ce sujet entre Fustel de Coulanges et M. Guiraud. Ce dernier voit dans les *oroi* des stèles *publiant* les hypothèques dont les champs étaient grevés. Il faudrait être sûr d'abord que le contrat d'hypothèque fût connu et pratiqué à cette époque. Pour mon compte, je n'en vois nullement la preuve. M. Guiraud présente, il est vrai, un autre argument : « Il est indéniable, dit-il, que pour Solon il existe un rapport étroit entre ces deux faits, la suppression des dettes et la destruction des oroi : le

second est à ses yeux la conséquence des premiers. » Parfaitement le rapport est indéniable. Seulement il s'agit de savoir ce qu'étaient au vrai ces dettes ; quelle en était l'origine, et par suite l'espèce. On s'obstine à traduire le mot grec désignant les dettes avec les idées modernes dont on a l'esprit exclusivement rempli. J'ai déjà énoncé mon opinion à cet égard. Des dettes comme nous l'entendons aujourd'hui, je trouve cela inadmissible. Des redevances foncières, des droits seigneuriaux, à la bonne heure ! Et ici j'ai l'heureuse chance de me rencontrer avec Fustel de Coulanges, qui, en dépit de son intelligence systématique, a eu souvent des illuminations rapides. Pour lui comme pour moi, ces *oroi* sont des témoignages de la seigneurerie de l'eupatride sur le territoire du clan, et c'est pourquoi Solon a très justement dit : « La terre était esclave, je l'ai faite libre. » A quoi M. Guiraud pense répondre en disant : « On se demande en quoi le sol eût été asservi par cela seul que les nobles en auraient eu la propriété exclusive. » En effet, l'expression de Solon eût été alors impropre, car la terre étant à l'eupatride, on pouvait parler de propriété, mais pas d'asservissement. Seulement... l'eupatride n'a jamais été le propriétaire exclusif, à la moderne, des champs des ectémores ; il n'a eu sur eux que des droits seigneuriaux, — qui étaient bien un asservissement, — et Solon les ôta, ce qui fut bien une libération[1].

P. Lacombe.

1. Ces *oroi* renversés me font involontairement songer à ces fourches patibulaires, qui, aux confins de toute seigneurie, possédant haute et basse justice, dénonçaient aux gens, avant 1789, la souveraineté du seigneur, et qui furent également renversées.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE DES IDÉES FÉMINISTES

EN FRANCE

DU XVIe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION

Le Féminisme sous l'ancien Régime ! Ces deux termes ne paraissent guère s'accorder. Le mot de « féminisme » est d'un usage bien moderne ; il évoque en notre esprit des revendications toutes récentes, — si récentes que c'est à peine si on commence à les écouter. N'y a t-il point anachronisme et paradoxe à vouloir en user, hors de l'époque contemporaine ? A vrai dire, il ne faut point s'effarer d'un mot. Qu'importe qu'il soit d'un emploi nouveau, si la chose qu'il désigne n'est point nouvelle ? Qu'est-ce, à tout prendre, que le féminisme ?

Le terme est vague, comme tous ceux qui traduisent ces aspirations morales et sociales plus vives que définies, parce qu'elles sont instinctives plutôt que raisonnées ; il est complexe parce que chacun y voit ce qu'il y veut bien mettre ; c'est un de ces termes généraux grâce auxquels la langue réduit à l'unité une foule de sentiments divers. Dans son sens le plus large et le plus compréhensif, le féminisme, c'est l'attitude d'esprit de ceux qui, répugnant aux délimitations infranchissables et aux exclusions arbitraires, se refusent à admettre une inégalité naturelle et nécessaire entre les facultés des hommes et celles des femmes, par suite entre leurs droits ; de ceux qui croient que les femmes peuvent, dans la mesure où leur nature physique le permet, se livrer aux mêmes occupations que les hommes, et qu'elles y pourront réussir aussi bien qu'eux le jour où, préparées par une éducation appropriée, elles ne verront plus se dresser devant elles le mauvais vouloir, l'hostilité jalouse de l'autre sexe ; de ceux qui, désireux d'une

plus complète liberté, d'une égalité plus largement étendue et d'une justice plus libérale, souhaitent que ce jour vienne le plus tôt possible, pour le plus grand bien des femmes, pour le plus grand bien de l'humanité.

Qui ne voit, en dépit des termes légèrement déclamatoires que je n'ai pu éviter dans cette définition, et qui sentent peut-être trop leur siècle, qui ne voit qu'une telle attitude d'esprit a pu exister de tout temps? Et pour peu qu'on y regarde, on acquiert la certitude qu'en fait, elle a existé. — Assurément, il ne faut pas s'attendre, à des époques déjà lointaines, à rencontrer le féminisme sous l'apparence d'une doctrine constituée; il ne s'exprime pas encore en revendications nettement formulées; il ne se traduit pas en actes sociaux; du moins apparaît-il comme la tendance d'un assez grand nombre d'esprits. Cette tendance se manifeste ici et là, en des termes divers, parfois contradictoires, comme il est naturel pour une doctrine qui n'a pas encore pleine conscience d'elle-même; elle se manifeste pourtant d'une façon indubitable.

Je ne me dissimule pas qu'au cours de ce travail, devant l'exposé de quelques théories, on sera parfois tenté de dire, selon la formule vulgaire qui ne va pas sans mépris : Tout cela, ce n'est que de la littérature. Et comme il s'agit moins de faits que d'idées, l'étude que nous entreprenons serait bien moins en effet un fragment d'histoire sociale qu'un chapitre d'histoire littéraire. Pourtant comme l'intérêt des œuvres qui nous arrêteront, en l'absence de toute valeur artistique dans la plupart d'entre elles, vient tout entier des doctrines qu'elles expriment, c'est à ce dernier point de vue qu'il convient surtout de les examiner : et ceci détermine l'esprit dans lequel sera conçu cet essai sur l'histoire littéraire d'une idée sociale.

L'histoire du Féminisme est encore à écrire, et même il n'y a point eu jusqu'ici de travail un peu général sur ce sujet. Quelques études ont éclairci partiellement des points particuliers; et je songe surtout au livre de M. de Maulde de la Clavière[1] et à des articles de MM. Abel Lefranc[2] et Henri Piéron[3]. Cet article a pour but de relier et de

1. De Maulde de la Clavière : *Les femmes de la Renaissance*, in-8°.

2. Abel Lefranc : articles dans la *Revue d'Histoire littéraire* de 1896; dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1897-1898) et surtout : *Revue des Etudes Rabelaisiennes*, 1904 : *le Tiers-Livre du Pantagruel et la Querelle des femmes.*

3. Henri Piéron : *Revue de Synthèse historique*, 1902. *Un précurseur inconnu du féminisme et de la Révolution : Poulain de la Barre.*

coordonner ces études partielles : après avoir essayé de cataloguer toute la production pour ou contre les femmes, du XVIe au XVIIIe siècle, en France, je me suis efforcé de dégager de cette production, souvent incohérente à première vue, quelques traits de l'histoire du féminisme ; et cette première étude — fragmentaire encore, puisqu'il ne s'y agit que d'un pays et que de trois siècles — n'a point d'autre ambition que de servir de point de départ à l'étude plus approfondie d'une question aussi complexe qu'elle est intéressante et neuve. C'est un premier voyage d'exploration, où l'on place quelques repères, afin de pouvoir revenir plus sûrement.

PREMIÈRE PARTIE

LE FÉMINISME AU XVIe SIÈCLE

Ce n'est pas le lieu ici de déterminer le véritable caractère des théories féministes qu'on pourrait trouver dans l'antiquité, chez Platon par exemple, ni de montrer comment la société antique ne se pouvait prêter à leur diffusion et à leur développement. Ce n'est pas le lieu davantage de caractériser l'influence des idées chrétiennes sur la condition de la femme dans le monde, ni de rechercher comment, si les Ecritures judaïques dans leur rigueur ne lui étaient pas plus favorables que les doctrines païennes, l'esprit nouveau de la morale chrétienne devait tendre du moins à la réhabiliter; comment le sacrifice de Jésus, accompli en faveur de toute l'humanité, donnait, en dépit des contestations qui ne firent pas défaut au Moyen Age, une égale dignité à toutes les créatures humaines; comment le culte de la Vierge devait, tout en en profitant lui-même, aider au développement des idées favorables aux femmes. Sans nous attarder non plus à préciser dans quels termes la question des femmes put se poser au Moyen Age[1], il nous suffit de savoir qu'au début du XVIe siècle elle se posait déjà nettement : et c'est ce qui ressort de l'étude que M. Lefranc a donnée sur la « Querelle des femmes » à propos du Tiers-Livre du Pantagruel[2].

1. C. Campaux : *La question des femmes au XVIe siècle*, Paris 1865, une plaquette in-8°.

2. Aussi me bornerai-je, ici, à propos de la première moitié du XVIe siècle, à dire l'essentiel, renvoyant pour le détail à cet article, et donnant quelques indications pour qu'on puisse s'y retrouver : comme il est plein de choses, on risque un peu de s'y perdre.

I. — DES DIVERS TERMES DANS LESQUELS SE POSE LA QUESTION DES FEMMES ET COMMENT SE DÉGAGE L'IDÉE FÉMINISTE

La plupart des productions de ce temps semblent d'ailleurs avoir été des attaques contre les femmes. Mais la fréquence et la véhémence même de ces attaques indiquent qu'il y avait déjà dans certains esprits une tendance favorable aux femmes ; et c'est de ces attaques, par les défenses qu'elles ont provoquées, que s'est peu à peu dégagée l'idée féministe.

L'esprit gaulois de nos pères était très favorable au succès de ces querelles. On a maintes fois tenté de définir ce mot et rien n'est plus difficile que d'embrasser sa signification dans toute sa complexité. Pourtant il semble qu'un des traits les plus caractéristiques de l'esprit gaulois, c'est d'être, essentiellement, un esprit *masculin*. Le Français, dans la mesure où l'esprit gaulois est le fonds de son caractère, est donc l'individu chez qui les penchants et les sentiments masculins seraient le plus expressément et le plus librement développés. Or les sentiments de l'homme pour la femme sont de deux sortes et répondent naturellement aux deux moments qu'il y a dans leurs rapports. D'abord l'homme doit oublier, ou du moins faire semblant d'oublier sa confiance en la supériorité masculine. Amoureux et désireux de plaire, il courtise comme un être supérieur, celle de qui il attend son plaisir. La femme, ou du moins une femme, est pour lui ce qu'il y a de plus beau, de plus noble, de plus excellent dans le monde ; du moins il le dit ; il le croit même. Envers et contre tous, il défend sa dame : il défendrait toutes les dames ! — Mais un second moment vient, que l'homme ait d'ailleurs été rebuté ou satisfait. Jusque-là dominé, il se reprend ; le goût de la supériorité, qu'il n'a jamais complètement perdu, lui revient; honteux d'avoir été asservi, de s'être volontairement asservi à un être dont il voit maintenant les faiblesses et les travers, il sent le besoin d'affirmer sa propre excellence, et le meilleur moyen qu'il ait, c'est d'abaisser, c'est d'humilier ce qu'il exaltait peu auparavant. De ces deux sentiments que j'ai peut-être simplifiés à l'excès, devait naturellement naître un double état d'esprit — aisément satisfait par cette double production littéraire, à la

louange et au mépris des femmes dont les traditions, d'origines diverses d'ailleurs, étaient fortement établies en France.—

C'est, aussi bien, exclusivement sur les qualités et sur les défauts féminins considérés par rapport à l'amour, que s'élevèrent les premières discussions. Dès le *Roman de la Rose* nous pouvons saisir la manifestation de ces deux états d'esprit, et M. Lefranc a montré comment Guillaume de Lorris soutient les femmes, tandis que son continuateur Jean de Meung se range nettement parmi leurs adversaires Le double courant se marque dans toute la production postérieure, et l'éducation scolastique, qui formait alors les gens éclairés, les rendait fort propres à goûter l'intérêt de ces œuvres contradictoires où l'on voyait, sur le même sujet, le pour et le contre alternativement soutenus. Au reste, s'il s'agissait de conclure, ils devaient être aussi embarrassés qu'allait bientôt l'être Panurge, en se demandant s'il lui fallait prendre femme.

1. *La production courtoise.* — La « découverte de l'Italie » et, derrière elle, de l'antiquité, « l'humanisme », en un mot, en polissant les mœurs et en élargissant les idées, allait, sur cette question comme sur tant d'autres, modifier le point de vue, et du même coup étendre l'horizon, d'une façon non encore soupçonnée [1]. — Tandis que quelques-uns ne prenaient à l'Italie que de quoi renforcer leur gauloiserie, des crudités et des polissonneries nombreuses, certains Français semblèrent pour un temps, oublier toute gauloiserie ; ils italianisèrent l'amour, je veux dire qu'ils l'épurèrent. Et c'est ainsi qu'en notant concurremment et la place qu'on voit prendre aux femmes à la Cour et dans les Lettres, au premier quart du XVIe siècle, place que Rabelais lui-même leur fera très grande dans son abbaye de Thélème, et le courant de courtoisie qui se marque dans la production romanesque, particulièrement de 1530 à 1550, on doit conclure sur ce point aussi, à la grande influence en France du pétrarquisme et du néo-platonisme [2].

Le platonisme attachait son nom à une espèce d'amour,

1. Sur le féminisme en Italie, il y aurait aussi un travail à faire. M. Lefranc dans son étude signale quelques ouvrages italiens. On en pourrait relever beaucoup d'autres.

Cette production, qui se prolonge dans le XVIIe siècle, devrait être étudiée de très près, si l'on voulait faire, de façon complète, l'histoire du féminisme en France, car on sait combien la langue italienne, du XVIe au XVIIIe siècle, fut familière aux Français instruits.

2. Voir les articles de M. Lefranc dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (1896) sur le platonisme et la littérature en France à l'époque de la Renaissance — et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1897-1898) sur Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance.

jusque-là peu connue de nos pères, une adoration toute spirituelle, exclusivement fondée sur le respect. De cette nouvelle conception la femme allait bénéficier; son rôle s'ennoblissant, sa condition devait s'améliorer. Aussi voit-on reparaître avec succès, en 1530, le *Champion des Dames*, l'ouvrage presque centenaire de Martin Franc; et si le seigneur de Drusac, Gratian Dupont, dans ses *Controverses des sexes masculin et féminin* rappelle la verve libre d'autrefois contre les idées nouvelles (1534)[1], un *Anti-Drusac* ou *Livret fait à l'honneur des femmes nobles, bonnes et honnêtes par manière de dialogues*... (Toulouse 1564) ne laisse pas sans réplique cette attaque violente et grossière.

C'est l'époque où paraît aussi, avec un grand retentissement, cet aimable poème de la *Parfaicte Amye* qu'Héroët donne en 1542, à la glorification de la « pure et honnête amitié ». L'amie parfaite expose son amour et dit pourquoi elle aime, pourquoi elle est aimée : c'est un code complet de vertu, de délicatesse et d'honnêteté, tout à la louange du beau sexe. Mais c'est surtout par la polémique qu'elle souleva que la *Parfaicte Amye* marque une date intéressante dans la « Querelle des femmes » : contredite par l'*Amye de Court* de La Borderie (1543) qui prétend n'accorder aux femmes que la coquetterie, l'artifice et une certaine sensualité cynique qui est plutôt le fait de l'auteur et de quelques-uns de ses contemporains que de la généralité de ses contemporaines, la thèse d'Héroët se voit soutenue au contraire par la *Contre Amye de Court* de Charles Fontaine, le *Nouvel amour* de Papillon, surtout par *Le Fort inexpugnable de l'honneur féminin* de Billon (1550) et par le livre de Maurice Scève, sur *Délie, objet de plus haute vertu* (1544) qui ne tend à rien moins, s'il faut se fier à l'anagramme séduisant du titre (Délie, l'Idée), qu'à faire de la femme le symbole à la fois et l'inspiratrice des sentiments les plus purs, des passions les plus nobles, des aspirations les plus élevées. Et c'est aussi le temps où par leurs écrits comme quelquefois par leur exemple, Marguerite de Navarre et des poétesses vibrantes et intelligentes comme Clémence de Bourges et Louise Labé soutiennent, sinon toutes la cause de l'amour platonique, celle du moins de l'amour dégagé du libertinage, d'un amour complet où la femme ne serait point seulement un jouet de chair destiné à l'amusement de l'homme.

1. Voir l'article de M. Oulmont dans la *Revue des Études Rabelaisiennes* (1906).

2. *Les compilateurs.* — L'humanisme devait avoir aussi et a eu en effet une autre influence que celle que nous venons de signaler. Non pas que le retour à l'antiquité dût amener directement un progrès des idées féministes, puisque, au contraire, la presque totalité des écrivains anciens avait déclamé contre les femmes, et les avait réduites dans la société humaine aux soins les plus humbles de la maison. Mais, comme avec l'humanisme naissait le goût de la compilation, on vit sur le sujet des mérites des femmes et de leurs belles actions, comme sur toutes les autres matières, paraître de nombreux et de gros catalogues. Aucune publication ne me semble plus caractéristique à cet égard qu'un livre, paru chez Simon de Colines en 1521[1] : *De Memorabilibus et Claris Mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera.* Parisiis, Ex ædibus Simonis Colinæi, MDXXI. Le recueil, formé par Jean Tixier, seigneur de Ravisy (Ravisius Textor), ne comprend pas moins de quatorze ouvrages latins différents, dont quelques uns sont eux-mêmes d'assez importantes compilations. Nous y trouvons, en effet, une traduction du traité de Plutarque : *De Virtutibus Mulierum*, traductio per Alamanum Ramutinum civem Florentinum ; le traité de Jacques-Philippe de Bergame : *De Claris Mulieribus* (imprimé pour la première fois en 1497) ; *Divæ Catharinæ Senensis vita...*, per Joannem Pinum Tolosanum edita (1re impression : 1505) ; *Aliud de illustribus Fœminis opusculum*, incerto authore ; une vie de sainte Monegonde, d'après Grégoire de Tours ; *De Fœminis quæ doctrina excelluerunt*, authore Baptista Fulgoso ; *De Moribus mulierum*, ex commentariis Raphaelis Volaterrani (extrait du livre paru en 1506, à Rome : *Raphaelis Volaterrani commentariorum urbanorum libri* XXXV) ; un opuscule sur Blanche de Castille, un autre sur Jeanne de Bourgogne, reines de France ; *Capita quædam de Claris mulieribus*, authore Ravisio Textore Nivernensi ; un poème latin en quatre chants, de Valerandus Varanius : *De Gestis Joannæ virginis Franciæ, egregiæ bellatricis* (ce poème, sur Jeanne d'Arc, avait déjà été imprimé séparément à Paris, sans date) ; une vie de sainte Clotilde, une vie de sainte Geneviève ; des pièces relatives à Anne et à Charlotte de Bourbon. — Tous les recueils de ce genre, et ils sont

1. On trouve l'analyse de cet ouvrage, au début du XVIIIe siècle, dans les *Mémoires de littérature* de Sallengre (tome I, p. 165). La description bibliographique de cet ouvrage se trouve dans la *Bibliographie des éditions de S. de Colines*, par Renouard, 1894, p. 20-22.

fréquents, sont dressés au hasard des souvenirs, des lectures, des rencontres. L'éloge de Sémiramis y voisine avec celui de la Vierge; Ève, les Saintes et les Déesses païennes sont citées sur le même plan et avec un égal respect; au reste, les auteurs ouvrent libéralement leurs listes : à côté des femmes vraiment illustres par leurs mérites, on y voit entrer celles qui ont fait beaucoup parler d'elles, mais en mal, celles aussi dont on ne connaît guère que les noms. Tels de ces respectueux compilateurs n'hésiteront pas à présenter Tullia, la fille de Cicéron, comme bien plus distinguée que son père dans l'art de l'éloquence ! C'est un fatras historique et biblique, un ramassis de noms et de faits réunis toujours sans ordre, et souvent sans but. Pourtant, ces ouvrages, qui seront très lus et très nombreux jusqu'au XVIIIe siècle, fourniront les matériaux où les auteurs, favorables ou hostiles aux femmes, trouveront leurs exemples et leurs arguments ; sans appartenir, à vrai dire, à la production féministe, ils la préparent donc, ils la permettent.

Dès le milieu du XVIe siècle, d'ailleurs, certains de ces ouvrages prennent un caractère nettement apologique, comme celui de Postel, en 1553 : *Les très merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde, et comme elles doivent à tout le monde, par raison, commander, et même à ceux qui auront la monarchie du monde vieil*[1]. Postel, qui d'ailleurs s'obstine, en singulier apologiste, à appeler la femme « la partie inférieure de l'homme », laisse de côté les exemples trop anciens; c'est à l'histoire moderne, et même contemporaine, qu'il emprunte ses exemples. De plus, on sent chez lui, en dépit de son obscurité extrême, un effort pour faire un tout complet et cohérent ; il croit pouvoir y arriver en entremêlant ses exemples de discussions théologiques, et c'est ainsi qu'on lui voit tenter de tirer des textes sacrés, les plus opposés en apparence à sa thèse, la preuve de l'excellence du sexe féminin.

En vers comme en prose, ces inventaires apologétiques se multiplient dans tout le cours du siècle, et d'ailleurs ils lui survivront ; outre ceux qu'on peut distinguer dans la bibliographie de M. Lefranc, je me bornerai à citer ici la réponse poétique que Mademoiselle de Romieu fit, en 1581, à son frère Jacques, auteur de satires et d'invectives contre les femmes[2], dans le *Brief discours que l'excellence*

1. Sur ce livre aussi, voir l'analyse dans les *Mémoires de littérature*, de Sallengre (tome II, p. 196).

2. Ces pièces satiriques, signalées par La Croix du Maine, et à qui Mademoiselle de

de la femme surpasse celle de l'homme, autant récréati, que plein de beaux exemples[1].

3. *La question du mariage.* — Il y a tout un groupe d'ouvrages qu'il convient, je crois, de distinguer de la production contemporaine, car ils se dégagent de la pure spéculation amoureuse de la compilation désordonnée et de l'apologie froide et vaine ; des auteurs songent que la question des femmes se pose dans la vie quotidienne, et qu'elle y soulève un problème très grave, le problème du mariage : que sont, que doivent être, à l'égard de l'un et de l'autre des contractants, les devoirs et les droits conjugaux? On trouve la trace de ces préoccupations dans un grand nombre des ouvrages contemporains, que M. Lefranc cite dans son article sur la *Querelle des femmes*, et c'est bien les controverses des graves juristes que Rabelais songeait surtout à parodier au Tiers Livre de son *Pantagruel*.

Un des plus anciens de ces ouvrages est à coup sûr celui de Barbaro : *De re uxoria libelli duo*[2]. Écrit dès le premier quart du xve siècle, ce livre, à partir de l'édition qu'en donna Tiraqueau, en 1513, eut une fortune singulière. Il nous paraît, parfois, ridiculement puéril, et cependant il y a bien des observations justes et neuves, et heureusement coordonnées dans les chapitres, qui forment les deux livres de l'ouvrage. Le premier, « auquel il est parlé des qualités de la femme qu'on veut épouser », débute par un essai intéressant d'une définition naturelle et juridique de l'état du mariage, et dans ce chapitre initial : *Ce que c'est que mariage et de ses biens*, l'auteur joint à des préoccupations de juriste évidentes, un très curieux parti pris d'apologie morale de la société conjugale: Si l'homme ne doit point hésiter sur la question précise que se posera Panurge, et s'il doit assurément se marier, il ne doit point se dissimuler la gravité de cette décision : bien des considérations doivent l'arrêter avant qu'il fixe définitivement son choix : et, dans les subdivisions du premier livre, Barbaro les étudie toutes : De la dot et

Romieu fait allusion dans l'épître dédicatoire qu'on trouve dans l'édition de 1581, n'ont pas été publiées dans les mélanges de J. de Romieu, parus à Lyon en 1584.

1. Voir la *Bibliographie pour servir à l'histoire des idées féministes, depuis le milieu du* xvie *siècle jusqu'à la fin du* xviiie *siècle* (aux *Notes, questions et discussions* de ce numéro), n° 3.

2. Voir la note du n° 29 de cette bibliographie. Je cite l'ouvrage d'après la traduction en français de Joly.

des mœurs d'une femme qu'on veut épouser; de son âge; de sa noblesse; de sa beauté; de ses richesses. Comme il convient, c'est bien sur la question des mœurs qu'il insiste avant tout, mais son esprit pratique et précis ne perd point de vue non plus l'importance des questions d'argent et de condition sociale. Rien de plus sage, de plus avisé, de plus prudent que tous ces conseils où Barbaro s'arrête longuement et complaisamment. Mais c'est avec plus de détails encore, s'il est possible, qu'il énumère, dans son second livre, les devoirs, « les offices » de la femme mariée; avant tout, l'union se fonde sur l'amour, et il détermine la qualité de l'affection dont la femme doit entourer son mari; il insiste ensuite sur la vertu irréprochable dont elle ne doit point se départir, sur la discrétion dont elle doit faire preuve dans sa conduite, dans son langage, dans son costume, sur la mesure qu'elle doit apporter dans tout son « vivre ». Il ne craint point de s'appesantir à préciser comment elle doit remplir ses devoirs d'épouse les plus intimes, et surtout il montre comment elle doit faire marcher la maison et diriger la famille, tout naturellement placée pour assurer « la nourriture et l'éducation de ses enfants ».

Ce livre, intéressant par le succès qu'il a eu, du XVIe à la fin du XVIIe siècle, dans le texte latin ou dans les traductions françaises, et parce que c'est un des premiers où l'on voie marquer l'importance de la société conjugale, est au reste, sans être pour cela un livre de parti ou de polémique, nettement favorable à la toute puissance masculine dans le ménage; la conviction de l'auteur n'est pas effleurée même par l'apparence d'une hésitation : toute la conduite et les qualités de la femme sont telles que les hommes y doivent trouver le plus de plaisir et de profit; et c'est en des formules naïves et pittoresques que s'exprime parfois cet antiféminisme radical et férocement inconscient. C'est ainsi que d'un mot de Plutarque qui ne prétendait, dans le texte grec, qu'à affirmer l'égalité du mari et de la femme et la nécessité de leur union indissoluble, il tire un précepte implacable de prééminence maritale. « Comme quand nous avons mis de l'eau dans du vin, nous ne laissons pas d'appeler ce mélange-là vin, encore qu'il y ait moins de vin que d'eau, ainsi nous appellerons toujours les richesses d'une maison les biens de l'homme et non pas de la femme, quoique la femme en ait apporté la plus grande et meilleure partie : n'estimant pas, au surplus, que celui-là qui en a apporté davantage doive être

réputé en avoir plus fourni, mais bien celui qui s'est appliqué avec plus de soin et plus d'industrie à les conserver et à les accroître[1]. »

C'est dans le même esprit qu'était conçu le livre que Tiraqueau lui-même, l'éditeur de Barbaro, publia aussi en 1513, et remania plusieurs fois, par la suite[2], *De legibus connubialibus* Ses conclusions étaient voisines de celles que Jean Névizan, malgré des apparences d'impartialité, prétendait établir. Dans son ouvrage : *Sylvæ nuptialis libri sex* (1521), celui ci consacrait bien à la thèse *est nubendum* un nombre de livres égal à celui qu'il accordait à la thèse contraire *non est nubendum* ; pourtant, au milieu des histoires scabreuses qu'il se plaisait à détailler, on peut sentir le mépris dans lequel il tenait tout le sexe, bien qu'il fût obligé de lui reconnaître quelques mérites; et c'est avec raison que certains chevaliers des dames allaient voir en lui un de leurs plus acharnés détracteurs[3]. Tiraqueau et Névizan voyaient d'ailleurs parmi leurs adversaires, non seulement de courtois champions des dames, mais encore de graves personnages, qui parlaient au nom du droit; tel Amaury Bouchard, président à Saintes, dans son livre : τῆς γυναικείας φύτλης *Fœminei sexus apologia adversus A. Tiraquellum* (1552). — Le goût de ces productions ne se perdit pas tout de suite; c'est au même souci que répond, en 1564, l'ouvrage curieux et significatif de Jean de Marconville : *L'heur et malheur du mariage, ensemble les Lois connubiales de Plutarque*[4]; hostile aux femmes, lui aussi, tout en prétendant tenir la balance égale, cet ouvrage continue la tradition de ces traités sur la question du mariage, où s'allient au souci des questions de droit conjugal et de morale sociale, et une gaulois-serie libertine, et la curiosité d'un humaniste[5].

4. *Le féminisme proprement dit et Cornelius Agrippa.* — C'était même peu que d'étudier la condition de la femme dans la

1. Cf traduction Joly : *De l'Etat de mariage*, 1667, livre I, p. 56. Cette phrase est l'adaption du § 20 des règles du mariage de Plutarque.

2. Il fut remanié, en particulier, en 1515, 1524, 1546.

3. Voir Billon : *Le Fort inexpugnable de l'honneur feminin :* Névizan s'y trouve cité comme aussi médisant que Boccace et que Gratian Dupont, seigneur de Drusac. C'est de lui qu'est cette phrase terrible de cynisme et d'insolence : « In mulière deus bene fecit mamillas, ventrem et alia quæ sunt dulcia et amicabilia ; *sed de capite noluit se impedire, sed permisit illud facere dæmoni.* »

4. Voir la *Bibliographie*, n° 2.

5. Au XVIIe siècle, cette question du mariage provoquera encore quelques ouvrages, comme le *Tableau de mariage*, de Gaillet (1635) ; le *Traité de l'Excellence du mariage*, de Jacques Chaussé (n°s 20 et 35 de la *Bibliographie*), et le 5e discours des *Discours académiques*, de Rampalle (1645) : *S'il se faut marier ou non ;* etc.

société conjugale ; on avait déjà songé à déterminer ce que devait être sa place dans la société, d'une façon plus générale. Dès lors, le « féminisme » proprement dit était né. L'auteur, dont l'œuvre est, à ce point de vue, le plus typique, est assurément Cornelius Agrippa, de Nettesheim. C'est lui qui, au milieu de toutes les productions dont j'ai jusqu'ici tenté de dégager les caractères divers et les véritables tendances, c'est lui qui apparaît comme l'ancêtre, comme le véritable père du féminisme.

Son ouvrage : *De nobilitate et præcellentia fœminei sexus*, a eu un succès considérable et durable [1]. Et cela s'explique, car il est écrit avec beaucoup de chaleur et de hardiesse. Si le bon Agrippa se contente parfois d'arguments trop ingénieux ou trop naïfs, et qui prêtent à sourire, comme lorsqu'il emprunte à de nombreux apologistes cette preuve de l'excellence du sexe féminin, que presque tous les noms de vertus sont des mots de genre féminin dans la langue latine, il y a déjà chez lui certains traits, certains développements véhéments et décisifs ; si parfois, comme on vient de voir, il accumule sottement, à la mode de ses contemporains, les arguments valables ou non, le plus souvent il ne s'embarrasse pas, comme ils font tous, d'exemples légendaires et merveilleux ; avant tout, il fait appel au bon sens de son lecteur, et à son cœur. Pour la première fois, nous découvrons dans son livre des idées qu'on retrouvera chez les féministes cohérents des siècles suivants. J'en veux citer la page capitale, où il essaie de rendre compte du malheureux état de la femme dans la société [2] : « Pourquoi donc, direz-vous, les femmes sont-elles réduites partout à la quenouille et aux simples soins du ménage ? Le voici. La tyrannie des hommes, qui prévaut sur tout, agissant contre le droit divin, violant impunément l'équité naturelle, a privé notre femelle de la liberté qu'elle reçoit en naissant : oui, par des lois iniques, on lui en interdit la jouissance, on l'abolit par l'usage et par la coutume ; enfin, on l'éteint absolument par l'éducation. Car, dès qu'une femme est entrée sur la terre, du moins dans ses premières années et lorsqu'elle est sortie de l'enfance, on la tient comme prisonnière au logis, et, comme si elle était entièrement incapable d'une occupation plus solide et plus élevée, on ne lui fait apprendre qu'à manier

1. Voir n° 56 de la *Bibliographie* et la note.
2. Je le cite d'après la traduction Gueudeville, pas très fidèle peut-être, mais agréable et facile à lire.

l'aiguille. Ensuite, est-elle propre au joug? A-t-elle atteint l'âge mûr et compétent pour la multiplication de l'espèce? On vous la livre en esclavage à un mari qui trop souvent par la fureur de la jalousie ou par cent autres travers d'humeur, la met dans une condition déplorable; ou bien, on l'enferme pour toute sa vie dans une vraie prison, en une retraite de soi-disant vierges et vestales, où elle essuie mille chagrins, et surtout un repentir rongeant qui ne finit que par la mort[1]. » Agrippa énumère tous les emplois qui leur sont injustement fermés : « Ce qui se fait, ajoute-t-il, non sans doute par l'ordre de Dieu ou de la nature, non par nécessité ni par raison, mais par la force de l'usage, par l'éducation, par le hasard, et principalement par la violence et par l'oppression[2]. » Agrippa ne se contente pas d'ailleurs de raisonner; il n'oublie pas la réalité, la vie, et il donne aux idées qui lui sont chères des conclusions pratiques. Dans son petit traité sur *le Sacrement du mariage*, qui fut édité avec l'autre, et qui en est l'achèvement, il montre comment c'est dans son ménage que la femme doit voir venir l'heure de ses premières revanches : « Recevez votre femme, dit-il aux maris, recevez-la comme une compagne inséparable et non pas comme une servante. Il est vrai que vous devez dominer sur elle, mais que ce soit avec toute grâce et révérence. Quoique votre inférieure..., qu'elle soit à côté de vous, et vous assiste toujours par sa fidélité et par son conseil. Qu'elle soit donc chez vous, non pas comme une esclave mais comme la maîtresse du logis ; qu'elle soit dans votre domestique, non pas comme la première et maîtresse servante, mais comme mère de famille, comme celle qui, par vos efforts amoureux et sa fécondité, vous donnera ces beaux enfants qui, possédant un jour votre bien, entreront dans toutes vos affaires et transmettront votre nom à la postérité. Par cette voie-là, il est presque impossible que vous n'ayez pas le gros lot d'une bonne femme et d'une brave lignée, car, ordinairement, la mauvaise épouse n'échoit et n'arrive qu'au méchant époux[3]. »

On peut aisément se rendre compte par ces citations que si, véritablement, nous nous trouvons en présence, cette fois, d'un féministe, comme nous n'avons encore affaire qu'à un précurseur, qui n'est point un grand esprit, les idées justes, chez lui, sont encore

1. Traduction Gueudeville, p. 147-148.
2. Id., p. 150.
3. Id., p. 191 et suivantes.

toutes mêlées d'erreurs, de faiblesses, de sophismes. Inconsciemment il fait des concessions à ceux à qui il s'oppose. On trouve chez lui de ces plaisanteries gaillardes dans le goût de celles qu'on trouve dans les diatribes gauloises, et qui sont le fonds de l'argumentation de ses adversaires. Que dire surtout des incohérences de sa pensée qui est la première à reculer devant sa propre audace, et qui, par exemple, quand il a parlé pendant tout un traité de la « précellence » des femmes, lui fait cependant admettre tout à coup que l'homme doit dominer sur elles, pourvu qu'il le fasse avec révérence et grâce! Les idées, une première fois affirmées, ont encore à s'affermir. Elles sont affirmées pourtant, et les esprits les plus intelligents s'y arrêtent.

II. — ÉTAT DE LA QUESTION A LA FIN DU SIÈCLE

Un peu avant Agrippa, presque au début du siècle, mais sans prendre aussi nettement parti, un autre humaniste, d'un esprit plus large, avait dit aussi son mot sur la question des femmes, comme il l'a dit sur toutes choses. C'était Erasme. Et son attitude rend assez bien compte de ce que pensèrent en somme les générations immédiatement suivantes, celles de la fin du siècle. Prudent et mesuré, Erasme avait esquivé la difficulté d'une conclusion délicate, s'était souvent retranché derrière des railleries. Pourtant en maint endroit on peut saisir sa pensée, comme dans son Dialogue du *Senatulus, sive* Γυναικοσυνέδριον. Plaçant les doléances des femmes dans leur propre bouche, il les montre, dans une assemblée, désireuses de sortir de la servitude. Voici, d'après la tradition Gueudeville, qui popularisa Erasme au XVIIIe siècle[1], quelques mots de leurs discours : « Il n'y a pas une de vous qui ne sache... quelle horrible brèche nous avons faite à notre intérêt et à notre réputation lorsque, voyant nos maris tenir des assemblées pour délibérer sur leurs affaires, nous, attachées exclusivement à la quenouille et au filage, nous avons eu l'imprudence d'abandonner notre cause. Qu'est-il donc arrivé de cette négligence et de cet aveuglement? C'est que nous n'avons parmi nous aucune forme, aucune discipline de République : et les hommes ne nous regardent presque que comme de jolies machines, faites par le grand artisan de la na-

1. V. la *Bibliographie*, nº 54.

ture pour leur plaisir et pour leur amusement; ces tyrans, ces usurpateurs daignent à peine nous donner une petite part dans l'espèce humaine, et loin de nous faire entrer de moitié, comme c'est notre droit incontestable, dans la *coindividualité* de cette même espèce, quelques-uns vont jusqu'à nier tout net que nous soyons les femelles de ces beaux messieurs les mâles, ne méritant pas, selon eux, le nom d'hommes[1]. » Plus loin, la même harangueuse dont la véhémence prouve la sincérité d'Erasme, énumère les emplois auxquels les femmes pourraient prétendre et accéder à bon droit, et termine par ce mot, qui me paraît fort bien caractériser la propre pensée d'Erasme : « Voilà, mesdames, en abrégé, en raccourci, sur quoi je crois qu'il est à propos que nous délibérions, *il n'y a rien de tout cela qui ne mérite une sérieuse et très mûre attention*[2]. »

Tout cela vaut la peine qu'on y réfléchisse : voilà quelle était la pensée sincère d'Erasme, et on la distingue aisément, à travers les plaisanteries qui tempèrent la hardiesse des idées neuves; voilà qui devait être plus obscurément, mais de façon indéniable, la pensée générale à la fin du XVIe siècle. Tout le monde reconnaît que « la question se pose »; on commence, après quelques tâtonnements, à apercevoir de quelle façon elle se pose : c'est beaucoup pour le succès d'une idée juste; on n'a plus maintenant qu'à batailler autour d'elle.

Tous ne vont point aussi loin qu'Henri Estienne, dans son *Carmen de Senatulo Fœminarum*[3] visiblement inspiré d'Erasme, et n'envisagent point comme possible et désirable la création d'un Sénat féminin que les magistrats du sexe masculin consulteraient à l'occasion, et qui traiterait les affaires avec autant de clairvoyance et de compétence qu'eux, avec plus de cœur et plus d'humanité. Au reste, ceux qui vont le plus loin ne font pas entendre, à proprement parler, de « revendications ». L'auteur du *Triomphe des Dames*, qui parut à Rouen, en 1599[4], n'entreprend pas son ouvrage, dit-il aux dames, « en intention que cela vous serve d'épée, mais de rondelle : je n'entends ni attends que vous en offensiez, mais seule-

1. P. 134-135. La dernière partie de cette citation fait allusion à cette grande discussion, à demi théologique, qui durait depuis deux ou trois siècles, et qui reprenait de temps en temps. Cf plus loin, le pamphlet attribué à Acidalius Valens (n° 6 de la *Bibliographie*) et ses traductions au cours du XVIIe ou du XVIIIe siècle (n°, 68 et 90).
2. P. 150 et suivantes.
3. V. n° 5 de la *Bibliographie*.
4. V. la *Bibliographie*, n° 9.

ment que vous en repoussiez l'insolence de ceux que la témérité transportera à procurer à votre désavantage[1]. » En somme, sauf peut-être chez Agrippa, le féminisme au XVIe siècle se contente d'être passif, si je puis dire, et l'on songe plutôt à défendre les femmes qu'à leur faire prendre l'offensive.

Certains s'inquiètent pourtant déjà du danger qui pourra résulter de ce mouvement d'idées, et, avant que l'attaque soit commencée, avant que les réclamations soient formulées, ils tentent de lutter contre lui. Comme l'auteur de la *Disputatio perjucunda*, qui parut en 1595[2], quelques-uns font flèche de tout bois et s'essaient vainement à reprendre des arguments excessifs — déjà périmés — qu'on appuie tant bien que mal sur les Livres Saints, et qui ne tendent à rien moins qu'à retrancher la femme de la communion humaine; ils sont d'ailleurs vivement repris et contredits, comme dans la *Defensio Sexus muliebris*, qui parut, en réponse, la même année[3].

On se tient habituellement entre ces opinions extrêmes. Ceux qui, comme Tahureau[4], ont le plus à cœur de s'opposer au mouvement féministe, tout en chargeant la femme d'une quantité de défauts, tout en la réduisant brutalement au rôle secondaire et effacé d'une « créature engendrée de la nature seulement par une nécessité de la conservation humaine », rendent eux-mêmes témoignage que la question vaut d'être discutée. On sent partout un certain besoin d'impartialité. Si Marconville, dans son *Traité de la bonté et mauvaistié des femmes*[5] emploie les onze derniers chapitres du livre à établir la « mauvaistié » des femmes, et conclut par un anathème inspiré de Marc-Aurèle, il ne faut pas oublier que les douze premiers chapitres sont consacrés à l'éloge de leurs vertus et de leur bonté. De même, et en sens contraire, Pont-Aymery, dans l'ouvrage qu'il fit paraître en 1596, tempère la hardiesse de ses éloges et de son apologie des femmes, en l'intitulant paradoxe[6].

1. Page 3.
2. V. la *Bibliographie*, n° 6.
3. Id., n° 7.
4. Ses Dialogues, publiés en 1565, ont été réimprimés par Conscience. Paris, in-12, 1870. Le premier d'entre eux, « du Démocritic remonstrant au Cosmophile », roule presque tout entier sur le sujet qui nous occupe.
5. V. la *Bibliographie*, n° 1.
6. V. la *Bibliographie*, n° 8. A ce propos, rappelons que dans les *Paradoxes*, attribués à Charles Estienne « *ce sont propos contre la commune opinion, débattus en forme de déclamations forenses* » 1554) la 24e déclamation avait pour titre et pour

Enfin, l'opinion commune est bien celle de M. de Cholières dans ses dialogues de la *Guerre des mâles contre les femelles*[1], opinion moyenne et mitigée qui, sans s'y rendre encore, écoute avec calme, discute et cherche à comprendre les arguments féministes, qui consent enfin, progrès remarquable, à juger les choses au sujet des femmes du même point de vue que lorsqu'il s'agit des hommes[2].

On le voit, la question des femmes au XVIe siècle a préoccupé bien des gens, et de ce que certains esprits, comme Montaigne, semblent bien ne s'y être jamais arrêtés, on ne doit point conclure à l'insignifiance du problème[3]. On se rendra même mieux compte encore du point où ces idées étaient répandues, pénétraient dans les esprits et marquaient les mœurs du temps, en surprenant leur apparition dans une œuvre toute littéraire, écrite sans parti pris, en dehors des controverses que nous venons de rapporter. Dans la *Franciade* de Ronsard, au livre III, voici en quels termes Clymène rappelle à sa sœur, la fière et hautaine Hyante qui va succomber à l'amour, le mépris qu'elle avait autrefois pour les hommes, et l'on entend dans ces vers comme l'écho affaibli, mais net encore, de toutes les discussions passionnées du temps :

Quoi, disais-tu, comme un superbe roi
L'homme contraint les femmes à sa loi
Non seulement les estime inutiles
A gouverner les sceptres et les villes,
Mais loin d'honneurs et loin de commander
Les fait ourdir, les laines écarder,
Coudre, filer, et de paroles graves
En son foyer les tance comme esclaves.
Qu'heureuse fut Lemnos, au temps passé,
Où le pouvoir des hommes fut cassé
Par la finesse et prouesse des femmes,
Si que les noms des hommes étaient blâmes.
A labourer les terres ils servaient,
Sans autre charge, et les dames avaient
Le magistrat, et seules la police,
Administraient le sceptre et la justice...[4]

sujet « que l'excellence de la femme est plus grande que celle de l'homme ». Ce n'était au reste qu'une compilation d'humaniste, sans grand intérêt.

1. V. la *Bibliographie*, n° 4.

2. V. particulièrement Cholières, pp. 34 et 39 verso.

3. *La Sagesse*, de Charron (Livre I, chap. 42 : du Mariage), ne se préoccupe guère de la question, et juge légitime et toute naturelle la prééminence de l'homme dans la société conjugale.

4. Œuvres de Ronsard. Édition Blanchemain, t. III, p. 144.

Je me suis peut-être attardé, plus qu'à première vue il ne semblait nécessaire, sur les origines du féminisme au XVIe siècle; mais il était, je crois, tout à fait utile d'insister sur les observations et les distinctions que j'ai présentées. De même, en effet, qu'il serait inexact de penser que le féminisme fût l'invention récente d'utopistes contemporains, il serait faux d'attribuer à toute la production du XVIe siècle la même signification et la même importance, de mettre toutes ces œuvres sur le même plan, comme l'a peut-être un peu trop fait M. Lefranc, et de n'y point dégager les tendances, presque parallèles et finalement concurrentes, mais nettement distinctes, dont j'ai tenté de préciser le sens et les divergences, sans en oublier d'ailleurs la liaison. De plus, c'est sur ce qui a fait le fonds de cette production du XVIe siècle que vivra presque tout le siècle suivant. Nous aurons bien l'occasion de noter deux ou trois traits distinctifs qui vont donner, dans ce temps, un caractère nouveau à certains problèmes. Mais il n'est pas moins vrai que la plupart des œuvres qu'on y peut relever, les productions les plus courantes, reprendront, en les clarifiant peut-être un peu, et sans en tirer d'aussi hardies conséquences que chez les hommes plus spontanés et plus irréfléchis d'autrefois, ces mêmes discussions, ces mêmes arguments, ces mêmes exemples dont nous avons vu tirer parti au siècle précédent.

DEUXIÈME PARTIE

LE FÉMINISME AU XVIIe SIÈCLE. — LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION DES FEMMES.

Toute une partie de la production sur les femmes, au XVIIe siècle, si elle demeure intéressante au point de vue historique, car elle nous permet de voir que tout le long du siècle la question des femmes fut agitée à mainte reprise, n'a point pour nous d'autre valeur, et n'offrirait aucun intérêt à ceux qui désireraient trouver des traces de progrès dans l'idée féministe. Elle semblerait plutôt marquer un recul, car, se bornant à répéter du « déjà dit », elle n'a plus les qualités de hardiesse aventureuse qui caractérisent les œuvres originales.

I. — PRODUCTIONS SANS ORIGINALITÉ

1. *Compilateurs.* — Ce sont des femmes et des religieux, presque exclusivement, qui se livrent à ce genre de travaux. Les uns ou les autres affirment doctement la supériorité de la femme ; mais les arguments qu'ils ressassent sans cesse pour soutenir leur thèse, c'est l'excellence même du nom de la première femme, ce sont les circonstances de sa création : le lieu où elle fut formée, la matière dont elle fut faite ; toutes choses qui doivent la mettre, elle et ses descendantes, ils n'en doutent pas, fort au-dessus des hommes ; leur grand recours pour illustrer cette thèse consiste surtout dans les exemples de l'histoire profane et de l'histoire sacrée. On ne trouve rien de plus, ni dans les brochures de Mademoiselle de Gournay[1] ou de Suzanne de Nervèse[2], ni dans l'ouvrage indigeste et compact de Jacquette Guillaume[3]. C'est aussi ce dont se contente,

1. N° 16 de la *Bibliographie.*
2. *Id.*, n° 22.
3. *Id.*, n° 28.

avec tant d'autres, l'auteur d'un manuscrit : *De l'excellence et noblesse du sexe féminin*, conservé à la Bibliothèque Nationale[1]. — Les catalogues d'exemples illustres continuent aussi à paraître, et ils ont presque tous une tendance apologétique, comme ceux du minime Hilarion de Coste et du jésuite Pierre Le Moyne[2]; Ménage, lui aussi, donnera en 1690 un répertoire et une histoire latine des femmes philosophes[3]. C'est encore un catalogue de ce genre que Guyonnet de Vertron dédiait à la dauphine, sous le titre : *La Minerve Dauphine ou l'Excellence du sexe féminin*[4] ; c'en est un autre qui se trouve à la Bibliothèque Mazarine, dans un manuscrit antérieur à 1689, intitulé : *Mulieres virtutibus et scientia præditæ cum præfixis auctoribus qui earum laudem scripserunt, item un traité de la perfection des femmes comparée à celle des hommes*[5].

Parmi les femmes illustres et glorieuses dont se réclamaient ces apologistes du sexe féminin il n'y en avait point dont ils tirassent un plus grand parti que des Amazones. On en parlait si souvent, mais avec tant d'incertitude, qu'un certain Petit, « philosophus et doctor medicus », publia en 1685, à Paris, une : *Dissertatio de Amazonibus, qua an vere extiterint nec ne, variis ultro citroque conjecturis et argumentis disputatur*. L'ouvrage, qui fut fort lu et eut un grand succès, mit les Amazones encore plus à la mode[6]. L'auteur, antiféministe, avait d'ailleurs nié que l'on pût tirer de leur exemple des arguments en faveur des femmes, tant il y avait de différence entre elles et les femmes de son temps. Mais Bayle, dont il est intéressant de noter au moins les sympathies et les tendances féministes, en rendant compte de l'ouvrage, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, d'août 1685, discutait ses conclusions, désireux de fournir au beau sexe « l'occasion de faire son apologie, ou par le moyen de quelqu'une de ces dames qui écrivent si bien présentement, ou si elles n'en veulent pas prendre la peine,

1. Fds français 24255 (fos 258-265). C'est fort probablement l'adaptation d'un ouvrage italien de Lucrezia Marinella, paru en 1601.
2. Voir la *Bibliographie*, nos 17 et 25.
3. *Id.*, no 39.
4. Ct. manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, no 5165.
5. Manuscrits Dubuisson-Aubenay, no 4398.
6. Brunet en signale une traduction : *Traité sur les Amazones, où l'on prouve qu'elles ont existé.....* Leyde 1718, in-12. — On trouverait de fréquentes allusions aux Amazones dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — Noter que c'est en 1718 que l'on compose pour le Théâtre Italien l'*Ile des Amazones* et qu'en 1727, on jouera au Théâtre Français, la pièce de Legrand : les *Amazones modernes* (v. nos 55 et 57 de la *Bibliographie*).

par le moyen de cent écrivains officieux qui se feront une joie de leur fournir toutes sortes d'armes offensives et défensives »[1].

2 *Les défenseurs des mérites des dames.* — Ces écrivains officieux devaient se recruter, comme pouvait penser Bayle, dans cette milice galante, d'humeur batailleuse et rude, très chevaleresque dès le temps du roi Henri, bientôt polie et adoucie dans les « chambres » ou les « ruelles », et qui, pendant tout le XVIIe siècle, continua l'œuvre courtoise, dont la tradition, nous l'avons vu, remontait au siècle précédent. Sans autre but que l'apologie des « mérites » des dames, ces œuvres, à demi galantes et quelquefois libertines, sont intéressantes à noter en marge de la production proprement féministe, car elles tenaient le public en haleine, l'habituaient à entendre disserter des qualités des femmes et, par occasion, de leurs devoirs et de leurs droits.

Dès le début du siècle une polémique très vive, qui fit grand bruit et dont les échos se prolongèrent jusque dans le siècle suivant, s'engagea sur ce sujet. Ce fut ce qu'on pourrait appeler « la Querelle des Alphabets[2] », car c'est Olivier qui la souleva, en 1617, avec son *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes.* On jugera du scandale que fit ce livre et du succès qu'il obtint, en songeant qu'en 1646, une quatrième édition en paraissait, qu'il fut à nouveau publié en 1658, et qu'aux environs de 1730, c'est encore un extrait de ce livre qu'on réédite plusieurs fois à Troyes sous un titre abrégé[3]. Olivier est un des derniers représentants de la verve gauloise, libre, désobligeante, voire insolente et grossière, et il s'amuse à trouver chez toutes les femmes autant de défauts qu'il y a de lettres à l'alphabet. Parmi ceux qui, avec Vigoureux, répondent « avec le bec et les ongles » à ses attaques et à celles de son champion, le Béarnais La Bruyère, le Chevalier de l'Escale me semble le plus typique : « Bien que ma profession ne soit pas de haranguer en public, dit-il aux dames dans une des multiples préfaces de son *Champion des Femmes*, ni moins d'écrire des livres, toutefois, considérant qu'un barbare incirconcis, un philistin réprouvé ose insolemment taxer votre honneur et médire impudemment de votre sainte troupe tant chérie de Dieu, je ne saurai plus

1. Page 824 et suivantes.
2. V. les n°s 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la *Bibliographie*.
3. V. le n° 62.

tenir mon silence, il faut que je réponde, que j'éclate, que je crie[1]. » Tout l'ouvrage est sur ce ton. A l'*Alphabet de l'imperfection et malice des Femmes*, il réplique par l'Alphabet de leur « perfection et excellence ». Rien n'est plus puéril dans le fond que cette lutte, dans l'attaque comme dans la riposte ; ici et là, on ne trouve que du verbiage et de la compilation. Pourtant, chez de l'Escale, tout s'anime par l'effet de son ardeur et de sa véhémence ; sa crânerie et son panache ne vont pas sans esprit, et il est de ceux qui savent faire triompher leur cause dans l'esprit du public, comme on en pourra juger par ce défi qui clôture son livre, contre le « misogynes anonyme » : « ..... Je m'offre donc de me battre contre toi en camp clos, avec un bon second et armes égales, à la charge qui succombera de nous deux sera tenu de se rendre, se rétracter et déclarer publiquement devant le monde sa méchanceté et ignorance. Mais j'entends que le camp sera dans quelque Chambre ou Monastère, ou bien la Sorbonne même ; que mon second sera un Père Jésuite[2], et le tien de tel ordre que tu le voudras choisir. En présence desquels je te soutiendrai que ton alphabet de malice est un pernicieux livre, faisant contre les bonnes mœurs, plein d'infinies saletés, vilenies et ordures dénaturées, que tu y as falsifié et corrompu plusieurs passages de la Sainte-Écriture, qu'il est diffamatoire en général et en particulier farci de tant de méchancetés et impiétés qu'il doit être brûlé et toi châtié exemplairement, si la Justice n'aime mieux te pardonner[3]... »

Malgré sa belle assurance, de l'Escale n'eut peut-être pas autant de succès que son adversaire ; les dames n'étaient pas encore aussi généralement appréciées qu'elles allaient l'être bientôt. Il eut pourtant des continuateurs, La Martinière, en 1621, avec le *Bouclier des Dames* et bientôt après, le sieur de Saint-Gabriel, dans son *Mérite des Dames*[4]. Celui-ci ne se contente déjà plus d'être un ardent et véhément champion de la beauté et des vertus aimables

1. *Le Champion des Femmes*, p. 19, verso.

2. Ce détail mérite d'être retenu. Peut-on y voir l'indication que les jésuites aient eu une influence sur le développement des idées favorables aux femmes ? L'hypothèse est séduisante : leur morale adoucie était conforme à ces idées libérales ; et d'autre part, ces directeurs avaient peut-être intérêt à ce que celles sur qui ils dominaient le plus aisément, tissent dans le monde une plus grande place. J'avoue d'ailleurs que je n'ai rien trouvé qui justifiât cette hypothèse. Les jésuites n'ont pas écrit plus que d'autres religieux sur la question des femmes. C'est un point qui reste à éclaircir.

3. Le *Champion des femmes*, p. 184 et suivantes.

4. V. la *Bibliographie*, n° 26.

de la femme ; et mieux qu'aucun autre, il nous permet de voir en quelle mesure ce genre d'ouvrages se rattache au mouvement féministe ; si c'est encore en cavalier courtois et galant qu'il affirme que les femmes sont « toutes nées pour commander »[1], il entre un autre sentiment sincère dans l'indignation avec laquelle il constate qu'elles sont tenues à l'écart de tous les emplois, dans l'espoir qu'il a qu'un temps viendra, un âge d'or, où toutes les femmes seront remises dans leurs droits et dans tous leurs pouvoirs[2]. — Au reste, pour bien apprécier ce livre, il faut se rappeler qu'il paraissait au moment où certaines femmes, dans les événements de la Fronde, venaient de jouer un rôle important, que leur avaient assuré leur charme à la fois et leur énergie.

Jusqu'à la fin du siècle, cette production chevaleresque en l'honneur des femmes se poursuit ; c'est à elle que se rattache le *Triomphe des Dames*, comédie à grand spectacle que Thomas Corneille, toujours aux aguets de l'actualité, fit jouer en 1676, et qui se terminait par un grand tournoi où les champions luttaient pour les mérites des dames[3]. La fréquence de ces publications est attestée d'ailleurs dans une scène plaisante d'une comédie de Dancourt, jouée en 1693, la *Gazette* : La scène se passe chez un libraire, et les premiers livres que la marchande trouve à offrir sont naturellement de ces ouvrages qui vantent les belles qualités des femmes[4]. C'est un peu parce qu'il avait les oreilles rebattues de leurs louanges que Boileau, en 1694, un peu bilieux et tout nourri de souvenirs antiques, lançait contre elles sa méchante et mordante *Satire dixième*. Le théâtre, ici comme toujours, reflète les opinions courantes du public et ses préoccupations ; et, en moins de sept ans, de 1687 à 1695, le *Théâtre Italien* de Gherardi nous fournit au moins quatre pièces inspirées de la question à l'ordre du jour[5].

Mais dans la plupart de ces ouvrages où le public prend goût, comme nous en avons la preuve, il n'y a rien de bien nouveau, rien qui ne soit dans la tradition des productions du XVIe siècle. En dépit des promesses du titre, ce n'est pas une œuvre plus originale ni plus intéressante que celle de Louis Machon : *Sermon apologétique*

1. Le *Mérite des dames*. Edition 1660, p. 217.
2. *Id.*, p. 243 et suivantes.
3. Voir, dans la brochure qui contient le canevas de la pièce, pp. 33 et 39, les cartel et réponse des champions.
4. C'est la scène VIII de la pièce.
5. V. les nos 38, 41, 44, 45 de la *Bibliographie*.

en faveur des femmes, question nouvelle, curieuse et non jamais soutenue[1] : c'est la reprise d'un de ces paradoxes théologiques comme on en trouvait chez Postel et même chez Agrippa ; tout ce discours qui tend à prouver que la phrase de l'Ecclésiaste « Mieux vaut l'iniquité de l'homme que la femme bienfaisante » est favorable aux femmes, voulant trop prouver, et prouvant mal, ne prouve rien. — Il y avait pourtant une question nouvelle et intéressante qui s'était posée au XVIIe siècle, avec un grand retentissement, et c'est elle qu'il nous reste à étudier.

II. — LA QUESTION DE L'ÉDUCATION DES FEMMES

L'intérêt du problème de l'éducation des femmes n'avait guère été soupçonné au siècle précédent, si ce n'est par cet esprit souple et compréhensif qu'était Erasme. Dans son colloque *Abbatis et Eruditæ*, que la traduction poétique de Marot avait vulgarisé en France, Erasme avait bien entrevu cet aspect nouveau et nécessaire de la question des femmes. Fatalement, les femmes, lasses de leur médiocre état et désireuses d'y remédier, voudraient trouver dans une instruction plus complète et semblable à celle des hommes un appui pour s'élever à la même condition qu'eux. Fatalement, les hommes, sentant combien serait dangereux pour leur propre supériorité ce progrès intellectuel des femmes, devaient tendre de tout leur effort à s'y opposer. Ils sauraient bien, comme l'abbé du dialogue d'Erasme, que plus les gens « sont savants, moins ils sont disciplinables et soumis ». « Quand je veux exiger quelque chose de mes moines studieux, dit l'abbé instruit par l'expérience, quand je prétends leur faire un commandement, je trouve des chevaux qui se cabrent et qui sont rétifs; ils m'opposent les Décrets, les Décrétales, les Épîtres de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et d'autres bagatelles semblables, avec quoi ils s'imaginent pouvoir éluder mon autorité de supérieur, mais je m'en moque ; il n'y a auteurs ni sacrés, ni canoniques qui tiennent; *il faut que le despotisme de ma crosse aille son train*[2]. »

1. N° 21 de la *Bibliographie*.
2. Cf. traduction Gueudeville, tome I, pages 156 et 157.

De même, sous-entendait Erasme, il faudrait bien que le despotisme du sexe masculin allât son train, et pour que rien ne vînt l'entraver, les hommes refuseraient aux femmes le droit de s'instruire. Que certains chantent les mérites des dames, qu'ils proclament, s'ils veulent, que la femme est en droit et naturellement égale ou même supérieure à l'homme, il n'y a pas grand mal à cela, tant qu'en fait elle demeurera inférieure à lui par l'éducation qui la formera. On applaudira ironiquement à ces apologistes, et l'on n'aura besoin, pour leur répondre et les anéantir sous le ridicule, que d'appeler à soi quelques plaisanteries proverbiales et quelques grivoiseries sans conséquence. Mais le jour où l'on viendra à parler de mettre les femmes à même de reconquérir cette égalité naturelle qu'elles ont perdue, les hommes comprendront qu'ils courent un double danger ; que non seulement ils vont voir bientôt se dresser en face d'eux des égales, autrefois opprimées, conscientes de leurs droits aujourd'hui et révoltées, mais encore qu'ils ne trouveront plus désormais dans ces femmes, appelées à d'autres soins et à d'autres ambitions, des esclaves docilement soumises à leur plaisir et soucieuses uniquement de le satisfaire. Dans un péril aussi grave, on usera de tout pour se défendre. Avant tout on invoquera l'usage, l'ordre établi, et l'autorité des anciens. Mais comme il y a des gens qui ne se rendent plus à de tels arguments, et qui prétendent même qu'ils ne servent qu'à défendre de mauvaises causes, on leur opposera des affirmations — d'une évidence si victorieuse qu'on jugera inutile de les justifier : « Les femmes sont incapables de science » ou « La science n'est pas faite pour les femmes », etc. Parfois même on raisonnera, mais à ce jeu où l'on est peu fait, on risquera de se prendre soi-même. Voici en effet quel sera le plus courant de ces raisonnements : « La science ne servirait point aux femmes puisqu'elles n'ont point à remplir les charges où l'instruction est nécessaire. » Raisonnement dangereux dont on ne sentira pas la fragilité, dont on n'apercevra même pas le sophisme, quand, devant des revendications plus précises et plus nettes, pour refuser les charges et les emplois aux femmes, on ne trouvera que cette réponse à faire : « Elles n'ont pas une instruction suffisante. [1] »

C'est dans cette question de l'éducation et de l'instruction fémi-

1. Ce sophisme, obscurément aperçu par beaucoup d'apologistes du féminisme, sera très nettement mis en évidence dans l'ouvrage attribué à Florent de Puisieux : *La femme n'est pas inférieure à l'homme* (n° 73), page 63.

nines que, pendant le XVIIe siècle, s'est circonscrite, à vrai dire, pour la plupart des gens, la querelle « féministe ». Quelques conséquences sociales des idées nouvelles avaient été entrevues au siècle précédent; elles semblent méconnues aujourd'hui et tout le débat porte sur les matières et la méthode de l'éducation à employer pour les femmes. Et si l'acharnement de certains de leurs adversaires laisserait croire qu'ils voyaient bien toute la portée de la lutte engagée, ceux qui réclament le plus ardemment pour les femmes le droit et les moyens de s'instruire, semblent méconnaître la gravité de la question, et ne point entrevoir eux-mêmes la fin dernière de leurs propres réclamations.

1. *Les précieuses et le féminisme.* — Au reste, il serait inexact et injuste de faire retomber sur le seul égoïsme masculin toute la responsabilité de l'opposition faite à l'instruction des femmes. Les femmes, elles-mêmes, en la circonstance, abandonnèrent pour la plupart leur propre cause, et La Bruyère, sur la fin du siècle, n'aura point tout à fait tort de répondre aux partisans de l'instruction féminine : « Pourquoi s'en prendre aux hommes de ce que les femmes ne sont pas savantes ? » Dans tout un paragraphe de son ouvrage, pourtant foncièrement sympathique aux femmes, il ne dissimulera pas qu'elles ont leur grande part de responsabilité [1]. Outre qu'un grand nombre d'entre elles n'avait nul désir instinctif de se livrer à ces occupations inaccoutumées, les excès de quelques femmes savantes effrayaient, plus encore que l'ignorance, le goût délicat des femmes du monde, des précieuses. En étudiant de près le rôle joué par les précieuses en cette matière, on serait en effet amené, je pense, à faire cette remarque intéressante — et peut-être un peu surprenante pour celui qui se contenterait d'une vue superficielle des chose — que le mouvement des « ruelles » précieuses, en dépit de la place importante que, grâce à lui, les femmes tinrent dans la société mondaine et dans la littérature du temps, loin d'avoir servi au progrès des idées véritablement « fémi-

1. Chapitre. *Des femmes*, § 49. On trouve rassemblées dans ce paragraphe toutes les raisons qui avaient cours alors pour expliquer, ou même *nécessiter* l'infériorité intellectuelle des femmes : « La faiblesse de leur complexion ; la paresse de leur esprit; le soin de leur beauté ; la legereté qui les empêche de suivre une longue étude; le talent et le genie qu'elles ont seulement pour les ouvrages de la main ; les distractions que donnent les détails d'un domestique ; un éloignement naturel des choses pénibles et sérieuses : une curiosité toute différente de celle qui contente l'esprit : un tout autre goût que celui d'exercer leur mémoire... »

nistes » le retarda plutôt, et qu'en particulier il ne fut guère favorable, à tout prendre, au développement de l'instruction des femmes[1]. Et s'il serait aisé de soutenir et de prouver que Madame de Rambouillet, Mademoiselle de Scudéry et ce modèle achevé des précieuses, Madame de Sévigné, n'ont eu à aucun moment le désir de réclamer quelque amélioration à la condition des femmes, ni même l'idée que de telles revendications fussent possibles, je crois qu'il serait aussi juste de montrer qu'elles devaient être hostiles au grand développement de l'instruction chez les personnes de leur sexe. Certes elles haïssaient l'ignorance, et certaines *Conversations morales* de Mademoiselle de Scudéry en font foi ; mais il suffit que la femme en sache assez pour faire figure dans un salon, et ce n'est pas une instruction ainsi entendue, on le sent assez, qui pourra libérer le sexe.

La société précieuse était avant tout une société mondaine : or, ce qui touche le plus le monde, c'est l'exacte observation des convenances, c'est l'exquise distinction des manières, du ton, de l'esprit. La première de toutes les convenances, c'est de ne point heurter l'usage, de façon brutale : on ne renonce point pour cela au plaisir d'être nouveau et de surprendre, comme on peut s'en rendre compte par le vocabulaire et la langue des salons du temps ; mais on peut être traditionnellement original ; nos chefs-d'œuvre classiques, dans l'ensemble, le prouvent surabondamment, et c'est ce que goûtait en eux la société qui avait formé leurs auteurs. Aussi, puisqu'un usage constant avait jusque-là tenu la femme à l'écart des travaux de l'esprit, les gens du monde devaient-ils se conformer respectueusement à cet usage. — Une autre convenance, chère à la bonne société, c'est de ne dépasser en rien la mesure, de ne se piquer de rien, comme on disait alors : les excentricités mêmes des femmes que les partisans de l'instruction féminine pouvaient citer à titre de modèles, devaient, avant leur savoir, frapper les précieuses et les détourner de suivre de semblables exemples. Ce qu'elles veulent uniquement, c'est ce que leur accordera volontiers Molière, avec Chrysale, c'est — sans plus — avoir des clartés de tout ; c'est pouvoir soutenir au milieu des hommes, toutes les conversations mondaines, et parce que bien des femmes en sont

1. J'ai à peine besoin d'indiquer que je parle ici exclusivement des ruelles et des salons du XVIIe siècle. — Le mouvement des Salons au XVIIIe siècle sera tout différent.

encore incapables, c'est dans cette mesure qu'elles réclament le droit de s'instruire.

Or, ces conversations n'ont point un objet très étendu et très varié ; on y parle surtout du sentiment, et si l'on s'y occupe des livres et de toutes les productions littéraires, c'est surtout parce que c'est encore un moyen de revenir à l'analyse du sentiment. Les femmes, douées naturellement de beaucoup de pénétration, de finesse et de délicatesse, sont préparées à merveille pour ces discussions à demi tendres ; au XVIIe siècle, elles y brillent, elles en prennent la direction, elles habituent les hommes eux-mêmes à limiter là l'effort de leur pensée : et, certes, c'est une victoire féminine, mais elle n'est pas de l'ordre de celles que les « féministes » désirent. Car ce faisant, elles ne font que développer, qu'aiguiser encore quelques qualités naturelles, au détriment des autres facultés qu'elles auraient pu cultiver en elles; volontairement, elles s'en tiennent aux « bagatelles. » Volontairement, car elles y trouvent leur plaisir, poussées aussi par les encouragements égoïstes des hommes, elles restreignent elles-mêmes leur rôle à « aimer et à plaire[1] ». Si elles ont parfois souci des choses sérieuses, elles le dissimulent, car elles ont peur de passer pour des pédantes ; quand elles lisent des ouvrages de science et de philosophie, elles le font comme en cachette et ne s'en ouvrent qu'à leurs intimes. Ce sentiment entre à tel point dans les esprits que nous le trouverons encore au XVIIIe siècle, même chez des femmes qui auront, elles, une tout autre idée de leur rôle social. « Vous êtes le seul confident de mes débauches d'esprit », écrira Mme de Lambert à l'abbé de Choisi[2]. C'est qu'il doit y avoir chez toute femme une certaine « pudeur » sur la science[3].

2. *État de la question avant la fin du siècle.* — En dépit de cette opposition systématique mais passive, il est indéniable que la question de l'éducation féminine fut souvent agitée, à ce moment. Tous les recueils, fréquents alors, de « conversations » et « d'en-

1. Tous ces termes seront repris et soulignés avec amertume par les féministes véritables du siècle suivant.

2. Cf. Mme de Lambert, *Œuvres morales*, éd. Colet, p. 294.

3. Le mot, qui est de Fénelon (*Education des Filles*, chap. VII), a été repris par Mme de Lambert (*Avis d'une mère à sa fille*, Œuvres, id., p. 84). — Je n'ai pu, dans ce travail d'ensemble, étudier plus longuement ce détail de l'histoire du féminisme. J'ai cru pourtant devoir noter dès à présent ces quelques observations, qu'il serait indispensable de ne point perdre de vue, semble-t-il, dans une étude plus approfondie de la question.

tretiens » la soulèvent à tout propos, comme une question actuelle. Un certain nombre de catalogues que j'ai déjà cités pourraient encore figurer ici : celui de Ménage, par exemple, ou celui de Guyonnet de Vertron, et encore celui que Baillet dans ses *Jugements des savants*, donnait des femmes auteurs. Tous ces catalogues étaient « tendancieux », si j'ose dire, et prétendaient offrir une réplique aux auteurs qui soutenaient que l'usage avait toujours écarté les femmes des « occupations » sérieuses de l'esprit[1] : en apportant l'inventaire de toutes les femmes qui s'étaient illustrées par leur valeur intellectuelle, on répondait aux partisans de l'autorité de l'usage, par l'autorité des exemples. Bien plus, du nombre de ces exemples — que « l'usage » même, invoqué par leurs contradicteurs, rendait plus significatifs encore, — les auteurs pouvaient tirer la preuve incontestable, non seulement de la valeur, mais encore de la supériorité intellectuelle des femmes. La question de l'instruction féminine était aussi abordée, par occasion, dans un grand nombre d'ouvrages. Le sieur de Saint-Gabriel, dont nous avons déjà mentionné le livre, protestait énergiquement contre cette exclusion formelle, qu'on prétendait prononcer de façon définitive contre les femmes, dès qu'il s'agissait de science et d'étude ; et c'était aussi de l'instruction à donner aux femmes que le P. du Bosc parlait surtout dans son livre de l'*Honnête femme*, qui eut quatre éditions de 1632 à 1658[2].

Il y eut même quelques ouvrages qui en traitèrent spécialement ; mais, à la vérité, ils furent peu nombreux. Le pour et le contre avaient été exposés et discutés, de 1638 à 1641, avec une grande modération et une grande courtoisie, par Mlle de Schurmans et par André Rivet dans des lettres latines qui eurent un certain retentissement. Guillaume Colletet, en 1646, réunit et traduisit en français les divers opuscules de cette *Question célèbre*[3]. Mlle de Schurmans y parle presque uniquement au nom du bon sens : « Il est impossible que des âmes généreuses et qui se voient capables de tout se puissent contenir dans ces bornes étroites que l'erreur leur a prescrites, et que des esprits relevés puissent souffrir qu'on les

1. Menage le laisse entendre lui-même. Cf. *Menagiana* 1715, t. I, p. 295. « Un auteur ancien a écrit qu'il n'y avait eu qu'une femme philosophe. Un autre a écrit la même chose et en a nommé une autre. Cependant j'en ai trouvé jusqu'à soixante-cinq, comme on peut voir dans le Traité que j'en ai fait. »

2. V. n° 19 de la *Bibliographie*.

3. N° 24 de la *Bibliographie*.

ravale au-dessous de leur excellente nature[1]... A quel propos la nature aurait-elle mis en nous cet ardent désir de savoir... si la recherche de la science nous était défendue[2] ? » — Rivet répondait, et il avait beau jeu, que la plupart des femmes ont d'autres occupations, plus pressantes et plus impérieuses. En dehors d'elles, d'ailleurs, il ne voyait pas d'inconvénient à ce que « quelques-unes s'élevassent au-dessus de toutes celles de leur sexe[3] ». Il se bornait à constater que cela leur serait bien inutile, puisque toutes ces sciences n'ont pour but que certaines fins qui sont défendues aux femmes[4]. Mlle de Schurmans, satisfaite de ces concessions, en faisait à son tour, affirmant ne point partager les sentiments excessifs d'une Lucrèce Marinella[5] ou de Mlle de Gournay, et parlait, elle aussi, de cette pudeur que Rivet réclamait[6], et que tout le monde, nous l'avons vu, s'accordera vers la fin du siècle à juger nécessaire,

Le grand coup, frappé par Molière en 1672, contre les « Femmes savantes », nous montre, à défaut d'autres publications spéciales, que la question prêtait toujours aux controverses, était toujours actuelle. Ce fut, d'ailleurs un rude coup, si rude que, plus de quarante ans après, Mme de Lambert, au début de ses *Réflexions sur les femmes*, pourra écrire : « Un auteur espagnol disait que le livre de don Quichotte avait perdu la monarchie espagnole, parce que le ridicule qu'il a répandu sur la valeur que cette nation possédait autrefois dans un degré si éminent, en a amolli et énervé le courage. *Molière, en France, a fait le même désordre par la comédie des « Femmes savantes »*. Depuis ce temps-là, on a attaché presque autant de honte au savoir des femmes qu'aux vices qui leur sont le plus défendus. Lorsqu'elles se sont vues attaquées sur des amusements innocents, elles ont compris que, honte pour honte, il fallait choisir celle qui leur rendait davantage, et elles se sont livrées au plaisir[7]. » S'il y a une part de vérité dans les déductions de Mme de

1. *Question célèbre*, p. 16.
2. Id., p. 23.
3. Id., p. 49.
4. *Question célèbre*, p. 51.
5. Lucrèce Marinella, auteur d'un traité en italien, intitulé : *La nobilita et l'eccelenza delle Donne con diffetti e mancamenti degli huomini*, paru en 1601, et qui fit beaucoup de bruit tant en France qu'en Italie.
6. *Question célèbre*. Dans la lettre de Rivet, p. 53 : « L'honnête honte leur doit imposer silence devant la plupart des hommes .»
7. *Œuvres*. Édit. Colet, p. 150.

Lambert, elles sont pourtant un peu trop simplistes, et il ne faudrait pas attribuer à sa suite une influence exagérée à la pièce de Molière ; le préjugé contre les femmes savantes, nous l'avons vu, était antérieur à lui ; et, d'autre part, il serait au moins audacieux de vouloir faire retomber uniquement sur lui le relâchement général des mœurs féminines que Mme de Lambert avait pu constater sous la Régence et dans les premières années du règne de Louis XV. Assurément, les *Femmes savantes* mirent entre les mains des hommes une arme redoutable contre les excès studieux des femmes, et l'on alla souvent répétant les vers bien frappés, mais à tout prendre cyniquement égoïstes et féroces, du bonhomme Chrysale; la pièce ne put empêcher cependant le progrès lent et sûr d'idées saines et justes ; elle engagea les réformateurs à être par la suite mesurés, prudents, peut-être timides, et même timorés; en dépit d'elle pourtant — et peut-être parce qu'elle avait été elle-même une attaque excessive — à la fin du siècle, et pour la première fois, on s'occupa sérieusement de l'éducation et de l'instruction des femmes. Tandis que Mme de Maintenon donnait tous ses soins à Saint-Cyr, le *Traité de l'éducation des filles*, de Fénelon, malgré toutes ses réserves, laissait déjà, en 1687, les femmes recevoir une plus large part de nourriture intellectuelle. Et un an auparavant, Fleury, dans son *Traité du choix et de la méthode des études*, où il consacrait un chapitre aux « Études des femmes », avait déjà dit des choses excellentes, pleines de sens et de mesure[1] : « Ce sera sans doute un grand paradoxe qu'elles doivent apprendre autre chose que leur catéchisme, la couture et divers petits ouvrages, chanter, danser et s'habiller à la mode, faire bien la révérence et parler civilement... Il est vrai qu'elles n'ont pas besoin de la plupart des connaissances que l'on comprend aujourd'hui sous le nom d'études: ni le latin, ni le grec, ni la rhétorique, ni la philosophie des collèges ne sont point à leur usage ; et si quelques-unes, plus curieuses que les autres, ont voulu les apprendre, la plupart n'en ont tiré que de la vanité, qui les a rendues odieuses aux autres femmes et méprisables aux hommes. De là, cependant, on a conclu comme d'une expérience assurée, que les femmes n'étaient point capables d'études, comme si leurs âmes étaient d'une autre espèce que celles des hommes ; comme si elles n'avaient pas, aussi bien

1. Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études*, Paris, 1686, chapitre 36, page 264 et suivantes.

que nous, une raison à conduire, une volonté à régler, des passions à combattre, une santé à conserver, des biens à gouverner... Il est vrai que les femmes ont pour l'ordinaire moins d'application, moins de patience pour raisonner de suite, moins de courage et de fermeté que les hommes ; et que la constitution de leur corps y fait quelque chose, quoique, sans doute, la mauvaise éducation y fasse plus. Mais, en récompense, elles ont plus de vivacité d'esprit et de pénétration, plus de douceur et de modestie, et si elles ne sont pas destinées à de si grands emplois que les hommes, elles ont d'ailleurs beaucoup plus de loisir, qui dégénère en une grande corruption de mœurs, s'il n'est assaisonné de quelque étude...[1] Quoique les affaires du dehors regardent principalement les hommes, il est impossible que les femmes n'y aient souvent part, et quelquefois elles s'en trouvent entièrement chargées, comme quand elles sont veuves... » Et c'est dans cet esprit que Fleury, allant plus loin que Fénelon, compte la jurisprudence et le droit dans les matières à enseigner aux femmes. Quelques années plus tard, quand Mme de Lambert, dans ses *Réflexions sur les femmes* et les *Avis d'une mère à sa fille*, reprendra et complètera — dans un esprit nouveau, nous le verrons — les idées de Fleury et de Fénelon, ce seront déjà des idées courantes : ceux qui seront le plus nettement hostiles aux « femmes savantes » et aux femmes de « bel esprit » ; ceux qui seront, à un autre point de vue, le plus nettement « antiféministes », conviendront qu'il est nécessaire de se préoccuper de l'éducation des demoiselles ; qu'il est urgent de les accoutumer à autre chose qu'aux bagatelles de l'amour et du plaisir. Et cela seul témoignerait de la révolution considérable accomplie dans les idées[2]. D'ailleurs, on peut, sans hardiesse, conclure que l'accord avait dû se faire presque complètement dans les esprits à ce sujet, si l'on remarque que parmi toutes les réclamations et revendications qu'on entendra formuler au siècle suivant, les femmes et leurs partisans ne réclameront plus nulle part, comme un droit qui leur

1. C'est ce raisonnement qui guidait l'auteur du petit traité paru en 1667 : « *Les avantages que les femmes peuvent recevoir de la philosophie* » (n° 30 de la *Bibliographie*), et s'il donnait dans ce livre un abrégé de morale à leur usage, c'est qu'il était convaincu qu'on pouvait obtenir, comme le dit le sous-titre, répété en tête de chaque page de son ouvrage, « la perfection des femmes par la philosophie ».

2. Ajoutons-y que le terme de « Dame savante » finit par n'avoir plus rien d'injurieux, ni même d'ironique, comme on peut s'en convaincre en songeant qu'on fit paraître un *Almanach des dames savantes françaises*, en 1728 et en 1729 (et aussi, si l'on en

serait contesté, la faculté de s'instruire[1]. Si bien qu'une étude approfondie de la question amènerait, je pense, à montrer que la querelle sur l'instruction des femmes, en quoi s'était résolue et circonscrite à un moment la querelle féministe, après avoir eu son heure au XVIIe siècle, — où elle fut assez vive et souleva bien des controverses, — aurait été, au début du XVIIIe siècle, presque définitivement réglée au profit du développement intellectuel de la femme. Et cela expliquerait comment, tout différents des ruelles galantes d'autrefois, les salons furent, au XVIIIe siècle, les lieux où s'élaborèrent et se discutèrent, au milieu de femmes préparées à les comprendre, des problèmes de morale, de philosophie et de science. — La question féministe, elle, allait évoluer et se présenter autrement ; dès le dernier tiers du siècle, on le pouvait déjà prévoir.

(*A suivre.*) GEORGES ASCOLI.

croit les indications de Barbier, — mais je n'ai pas eu ces plaquettes entre les mains, — de nouveau en 1736 et en 1742).

1. Sauf peut-être aux environs de 1750 (v. n°s 74 et 76 de la *Bibliographie*). Il semble qu'il y eut à ce moment une période de crise, assez courte, où tout fut remis en question.

LE BILL SUR L'ÉDUCATION (1906)

SA PLACE DANS L'HISTOIRE

RELIGIEUSE ET POLITIQUE DU PEUPLE ANGLAIS

Les libéraux anglais étaient à peine au pouvoir qu'ils se préoccupèrent d'accomplir ce qui, plus que tout projet de réforme sociale ou économique, avait constitué leur mandat : une refonte de la loi scolaire de 1902. Leur projet, le Bill déjà fameux de M. Birrell, a soulevé au printemps dernier, une tempête de discussions, une de ces « agitations » comme on dit Outre-Manche, auprès desquelles nos plus terribles orages politiques ont quelque chose de superficiel et de circonscrit : les échos en ont ébranlé toutes les classes, toutes les régions, toutes les tribunes de presse, toutes les plateformes de réunions publiques, toutes les chaires d'églises. Au moment où la question va être portée devant la Chambre des Lords, et faire l'objet de nouveaux débats, il peut être intéressant de la situer rapidement dans le cours de l'histoire du dernier siècle ; il est même nécessaire, pour en bien comprendre la gravité, de la replacer dans le processus, universel sans doute et d'autant plus impérieux qu'il est moins conscient, qui amène peu à peu la séparation de l'Église et de l'État, la dissociation des fins religieuses et des fins civiles dans la conscience d'un peuple ; il est surtout nécessaire, pour nous Français, de voir combien ce problème est resté lié au cadre habituel des institutions politiques propres à nos voisins, et de quelle manière, toute différente de la nôtre, ils tendent à le résoudre.

I

On sait qu'en Angleterre, comme ailleurs, l'enseignement « séculier » *secular education*, d'abord englobé et comme fondu dans

l'enseignement religieux, mais sans cesse précisant ses limites et élargissant sa portée, tend, depuis cent ans surtout, à s'en différencier et à s'en détacher.

On sait combien au début du siècle dernier la dissociation était incomplète encore : la *British and Foreign School Society* (fondée, sous un autre vocable, en 1808) donnait à ses élèves un enseignement religieux : ce n'était d'ailleurs pas autre chose que cette lecture commentée de la Bible, qui reste encore aujourd'hui l'idéal catéchétique de maint Anglais; mais l'Église anglicane sentit si bien que quelque chose était perdu pour elle qu'elle renia ce premier mouvement, et qu'elle fonda (en 1811) une Société rivale : la *National Society for Promoting the Education of the Poor in the Principles of the established Church*. A vrai dire, ni les uns ni les autres ne sentaient clairement tout ce qu'avait de rigoureusement nécessaire l'évolution qui peu à peu départageait les rôles ; l'État moderne, base nouvelle sur laquelle la conscience des solidarités humaines allait s'asseoir, paraissait aux héritiers des vieux âges empiéter sur un domaine sacré ; oubliant que dans les complexités de la vie démocratique actuelle, le *Redde Caesari* pouvait prendre des extensions jadis injustifiées, les deux Sociétés rivales se raccrochaient en somme l'une et l'autre à la vieille conception qui, en la matière, identifie César à Dieu.

La force des choses allait bientôt leur donner un démenti ; la Commission parlementaire de 1816, présidée par M. Brougham, mit à nu l'impossibilité où se trouvait l'activité confessionnelle de faire face aux besoins des jeunes générations. Il ne s'agissait pas ici de satisfaire de vagues aspirations, un sentiment incertain du droit au savoir égal pour tous : en France, la Révolution *politique* avait conçu l'enseignement commun, fonction d'État, comme un devoir *politique* : « La totalité de l'existence de l'enfant nous appartient, disait Lepelletier de Saint-Fargeau ; la matière ne sort jamais du moule. Tout ce qui doit composer la République doit être jeté dans un moule républicain. » En Angleterre, la « Révolution *industrielle* » comprenait l'instruction des enfants pauvres, comme un devoir *économique* ; Henry Erskine, parlant d'un premier projet d'éducation nationale (Whitbread's Bill, 1807), le vantait comme étant « une mesure favorable au plus haut degré au travail, à la moralité, au bonheur et à la bonne tenue des masses de ce pays » ; même un doctrinaire comme Bentham parlait de l'éducation

« moyen détourné d'empêcher les délits[1] ». Pour la sagesse utilitaire, il fallait, à ces enfants que la vie d'usine allait mécaniser et abêtir, non seulement une éducation plus profonde, qui les retînt dans l'« humanité », mais toutes sortes de notions pratiques adaptées au régime nouveau des machines et du salaire.

Et si le catéchisme passait encore pour nécessaire à cette éducation, nul ne soutenait plus qu'il y fût suffisant. Déjà l'*Act* de 1802 obligeait les industriels à faire donner aux apprentis-enfants « pendant une portion des heures de travail, chaque jour, quelques éléments de lecture, d'écriture et de calcul ». C'était proclamer l'imperfection des résultats obtenus par les Écoles du Dimanche[2]. « Deux millions d'enfants sans éducation », s'écriait la Commission de M. Brougham en 1816. « Un million et demi d'enfants sans école», dira la Ligue de Birmingham en 1869. Sous la pression de tels faits l'Etat se mit à l'œuvre. Mais il n'osa pas heurter de front le vieux monopole ecclésiastique, il aida simplement son insuffisance : et les subventions annuelles qu'il donna aux Églises, pour cette tâche qu'elles n'arrivaient jamais à remplir, s'élevèrent de 20.000 livres en 1833 à 415.000 livres en 1870.

L'un des moments les plus significatifs de ce lent progrès fut la dizaine d'années qui précédèrent le milieu du siècle. En 1839 et en 1842, il fut constaté que les enfants eux-mêmes avaient pris part aux émeutes qui éclatèrent dans le Nord : ce mouvement « chartiste », à n'en pas douter, fit plus que maint discours pour insinuer dans la tête un peu dure de John Bull la notion de l'universelle nécessité de l'instruction : le chartisme ne demandait-il pas l'extension du suffrage ? Et ne fallait-il pas, comme devait le dire M. Lowe, quand cette demande fut satisfaite (en 1867), « songer à éduquer ceux qui seraient nos maîtres » ? L'école n'était pas qu'un gagne-pain, elle était l'instrument du progrès social *pacifique*. Et donc, c'est en 1844 que M. Ashley fonda ses *Écoles de Déguenillés*, qui devaient donner aux enfants « les trois R »[3], mais aussi un uniforme rouge de petit décrotteur, ou une place sur les bateaux qui partaient aux colonies — comme l'ont fait depuis les œuvres du Dr Barnardo, du Rev. Nugent et de l'Armée du Salut. C'est en 1846

1. *Principles of Penal Law*, III, 20.
2. Fondées à la fin du XVIIIe siècle ; elles se tenaient dans les Églises.
3. C.-à-d. la lecture, l'écriture et le calcul (*reading*, *'riting*, *'rithmetic* selon l'amusante formule populaire, qui feint d'ignorer l'orthographe.

que furent fondées ces *Industrial Schools*, dont le titre dit assez le caractère pratique et dont le but était de soustraire les mineurs de quatorze ans aux influences de milieux dangereux, et aux déchéances probables. C'est la même année que la Commission du bureau des pauvres fit ses premiers grands sacrifices pour la meilleure instruction des enfants dont les parents étaient recueillis aux *Workhouses*

On le voit, c'étaient les réalités mêmes de l'existence moderne, transformée par de nouvelles conditions économiques, qui peu à peu poussaient l'Etat dans la voie de l'Interventionnisme. Il ne s'agissait plus de *charité*, trop faible et irrégulière pour faire face à des besoins aussi constants et aussi étendus[1]. Il s'agissait d'un *devoir national*.

L'histoire du Bill de M. Forster (*Education Act*, 1870) enseigne la même leçon : il institua à côté des anciennes écoles confessionnelles partout où celles ci étaient insuffisantes, des écoles de gouvernement (plus exactement, il faudrait dire « de gouvernement local ») ; tandis que les unes comme les autres bénéficiaient des subventions du pouvoir central, les secondes seules, les *Board-Schools*, étaient de vraies institutions de *self government* : régies par un conseil élu, et entretenues par des impôts locaux (*rates*) particuliers ; or, seules aussi, elles se montrèrent souples, capables d'évoluer rapidement dans le sens que les nécessités sociales et le *standard of life* indiquaient : l'œuvre de l'éducation du peuple se compliquait, se complétait de jour en jour ; elle était de moins en moins une simple annexe de l'œuvre d'enseignement religieux — et ce fait se traduisait brutalement par la difficulté toujours plus grande que les Eglises rencontraient à alimenter leur budget d'instruction populaire[2].

Malgré tout cependant les Eglises s'attachaient désespérément à conserver leur rôle tout entier ; et l'*Act* de 1902, dont la vie aura été bien courte, est comme le spasme suprême de la vieille conception, ruinée depuis plus de cent ans par la force de l'évolution sociale, de l'*Ecclesia sola docens*. On sait en effet qu'il fut essentiellement une consécration officielle de l'œuvre éducative des

1. La disparition du terme *Charity School*, courant au XVIIIe siècle et au début du XIXe, est caractéristique.

2. En 1902, elles ne contribuaient plus que pour 1/16e aux dépenses totales de l'enseignement primaire en Angleterre et dans le pays de Galles.

Églises : les « écoles volontaires » étaient mises sur le même pied que les *Board Schools*, en ce sens qu'elles puisaient également aux mêmes ressources, tout en gardant leur cachet religieux particulier : aux yeux des partis « ecclésiastiques », aux yeux des personnes qui insistaient sur la nécessité de faire vivre leurs enfants dans une « atmosphère » confessionnelle définie, cet *Act* n'était qu'un pas vers l'idéal : et l'archevêque catholique de Westminster expliquait cet idéal à la conférence de Birmingham (26 septembre 1904) : l'État, selon lui, devait abandonner toute idée d'écoles communes à plusieurs croyances ; il devait soutenir les diverses écoles confessionnelles au prorata du nombre de citoyens qui les voulaient pour leurs enfants : tel district, où anglicans et catholiques ont tenu à avoir leurs écoles respectives, enverrait à ces écoles les enfants des dissidents, à moins que ceux-ci ne fussent assez nombreux (et assez généreux) pour édifier une école selon leur rêve, auquel cas l'État et le district leur viendraient en aide, comme aux autres. C'était la pleine liberté, secourue par le fisc — un *pan-dénominationalisme* d'État, a-t-on dit d'un mot barbare. Et il n'est pas niable que cette conception soit aussi démocratique que toute autre, si l'essence de la démocratie est de donner au plus grand nombre possible de citoyens le plus grand nombre possible de satisfactions. On ne peut dire non plus qu'elle porte atteinte au principe de la liberté de conscience, puisqu'elle avait prévu le cas où cette minorité de dissidents étant trop petite pour vouloir se créer une école spéciale, leurs enfants seraient exemptés de tout exercice, de tout enseignement religieux définis, dans l'école d'une foi étrangère à la leur.

Au fond, il ne s'agissait pas seulement du respect des droits des minorités. Un trait nouveau, de jour en jour plus apparent, de l'Anglicanisme moderne, venait intéresser la majorité, elle-aussi, au débat. En effet, depuis quelques années, la direction donnée à l'enseignement religieux dans les écoles anglicanes inquiétait le peuple fidèle lui-même, et ces majorités « conformistes » pour lesquelles l'*Act* prétendait être fait. Il se passait cette chose grave que l'Église enseignante, poussée par le mouvement d'Oxford, marchait plus vite que ses ouailles vers un Romanisme de plus en plus accentué. Maintes étaient les régions où les paysans, la petite bourgeoisie travailleuse des faubourgs, s'apercevaient avec effroi de l'orientation nouvelle donnée *d'en haut* à leur religion. Lorsque tel

maître d'école anglicane s'entendit rabrouer par le *parson* pour n'avoir parlé à ses élèves que de deux, non de sept sacrements, les parents dissidents n'étaient pas seuls à s'indigner, et à trouver qu'on leur « volait leurs enfants »[1].

Sans doute ils n'étaient pas plus que leurs concitoyens anglicans prêts à demander la séparation de l'enseignement séculier et de l'enseignement religieux : ils voulaient seulement (et c'était bien humain) continuer à profiter, comme par le passé, du simple commentaire biblique qu'on offrait dans des écoles anglicanes qu'ils n'avaient point fondées. Quand cet enseignement devint dogmatique, ritualiste, romain, « papiste » en un mot, le concours de l'Etat leur parut tout à coup chose inadmissible : le vieux cri endormi de *No establishment*, se réveillant, prit une portée nouvelle sous la forme de *No endowment of religion* : l'Etat ne devait plus seulement refuser de payer les services d'*une Eglise*, il devait refuser de collaborer, fût-ce d'une manière indirecte, à l'œuvre *des Eglises*, en tant qu'Eglises, dans les écoles. M. Balfour était très fort, lorsque répondant au président du *National Free Church Council*, le Dr Clifford, il signalait l'étrange délicatesse de ceux qui ayant longtemps admis les secours fournis aux écoles anglicanes par les impôts généraux (*taxes*) les condamnaient si impitoyablement lorsqu'on les puisait, en partie, dans les impôts locaux *rates*). Mais il oubliait que les écoles anglicanes n'étaient plus les écoles anglicanes du bon vieux temps. Et le Dr Clifford n'avait pas tort — bien qu'à notre sens il ne vît pas la raison profonde de ses raisons — lorsqu'il réclamait, au nom du *self-government* et de la liberté religieuse, le droit de refuser l'impôt scolaire. La profonde raison, c'est qu'en réalité il représentait sur ce point, non une minorité de dissidents, mais une majorité dans laquelle nombre d'anglicans « basse église » étaient entrés. Car il n'est principe sacro-saint, fût-ce le *self-government* ou la liberté religieuse, qui ne soit souvent limité par des nécessités d'organisation pratique ; et les minorités dissidentes qui, dans une foule de districts, s'étaient contentées jadis des *National Schools* anglicanes, et avaient toléré que l'Etat vînt en aide à ces écoles d'une foi étrangère, n'avaient point pour cela forfait à l'honneur. Mais la situation était autre aujourd'hui : les minorités dissidentes

1. *The British Weekly*, 5 novembre 1903.

se sentaient appuyées par une partie considérable du troupeau anglican, qui refusait de suivre ses pasteurs dans « le chemin qui mène à Rome ». Et les non-conformistes n'auraient pas remporté aux dernières élections des triomphes qu'ils s'attribuent trop exclusivement, s'ils n'avaient été ainsi soutenus par le gros de l'Eglise établie.

Et c'est ainsi qu'une sorte de contre-coup d'un mouvement voisin vint rendre précaire une loi qui n'avait rien en elle-même que de très conforme à l'esprit politique du peuple anglais, et remit en question le principe de la séparation des enseignements religieux et séculier qu'on avait espéré, dans certains milieux, voir définitivement abandonner. Le *Dénominationalisme* n'était pas seulement un danger pour la conscience des sectes diverses; les Anglicans modérés, les *wise Churchmen* comme ils aiment s'appeler, redoutaient en lui un instrument de propagande aux mains de la « Haute Eglise ». Et donc on vit revenir en faveur l'*Indénominationalisme* — entendez quelque chose de positif : l'obligation par l'Etat de n'enseigner dans les écoles publiques qu'une religion « fondamentale », prétendue commune à tous les chrétiens, sinon à tous les citoyens[1]. Et certains mêmes, plus perspicaces, voyant dans cet *Indénominationalisme* une forme confessionnelle particulière encore, furent convertis au *Sécularisme*, c'est-à-dire au principe de la séparation des enseignements[2].

D'ailleurs le principe se faisait jour jusque dans la loi « réactionnaire » : elle retirait en effet aux Eglises tout ce qui, dans leurs écoles, relevait de l'instruction « séculière » ; les Comités d'éducation nommés par les autorités locales ordinaires (conseils de comtés, ou conseils de grandes villes) feraient désormais des règlements valables pour toutes les écoles indistinctement, et veilleraient à leur application. De là, à s'assurer que les maîtres seraient capables de suivre les programmes d'Etat, et que l'instruction séculière ainsi établie *par* l'état laïque *pour* l'état laïque, ne serait pas ramenée à être un pur instrument de propagande religieuse, il n'y avait qu'un pas.

Ce pas vient d'être franchi, et à ce point de vue l'*Act* de 1906 (s'il finit, comme il est probable, par être accepté dans ses grandes

1. Décision du *National Free Church Council*, décembre 1903.
2. Le président même du Conseil des Eglises libres, le Dr Clifford, qui depuis est revenu à l'indénominationalisme.

lignes) sera un prolongement de l'*Act* de 1902. Il proclame le fait désormais évident que l'école est aujourd'hui un lieu d'instruction séculière avant tout. Il est vrai que ses partisans croient possible d'y réserver une petite place pour cet « enseignement biblique simple », *simple Bible Teaching*, qu'ingénûment ils pensent être commun à toutes les dénominations. Mais au cours même des discussions que le Bill a soulevées plusieurs se sont vus acculés à cette vérité que le *simple Bible Teaching* est encore une définition religieuse, que son insuffisance blesse maintes consciences, et qu'enfin la seule issue possible est le *sécularisme*, à l'américaine.

Ainsi s'est enracinée de plus en plus profondément, en Angleterre, la notion que l'éducation est « affaire d'État » — *a national concern*[1]. Ainsi en est-on arrivé, petit à petit, et par la force lente mais inéluctable du mouvement social, à la conclusion qu'une « séparation » ici comme ailleurs, s'impose. Nous nous acharnons volontiers, en France, à faire ressortir ce que cette évolution politique anglaise conserve des systèmes anciens que certains regrettent. Il nous arrive d'envier cette alliance qui jusqu'aujourd'hui encore rapproche l'enseignement religieux de l'enseignement séculier. Ayons le courage de voir que cette alliance s'affaiblit de jour en jour, et que le terme de cet affaiblissement, en Angleterre comme en France, comme aux États-Unis, est la séparation — d'autant moins douloureuse qu'elle aura été plus franche. Faisons toutes les réserves qu'on voudra sur l'inopportune rapidité avec laquelle la passion de la logique fait prématurément surgir chez nous des éclosions d'ailleurs nécessaires mais ne nous refusons pas à la légitime fierté d'avoir — hâtivement, fiévreusement et combativement, il est vrai — montré parmi les premiers le but à atteindre.

II

Mais voyons maintenant sous quelle forme toute particulière, cette conscience du devoir national en matière d'éducation va, à mesure qu'elle s'éveille et se précise, se manifester. Nous allons trouver ici l'une des plus remarquables preuves de cette aptitude au *self-government* que l'Anglais devenu citoyen montre toujours — l'un des

1. C'est le mot, et c'est l'idée, qui dominent dans les *tracts* lancés avant les élections par le journal des libéraux non conformistes, le *Daily News*.

plus typiques exemples aussi de la manière humble, directe et comme professionnelle dont il entend réaliser ce *self-government*. — La cause est entendue : ce n'est que bien tardivement que la nécessité d'une instruction primaire universelle, obligatoire et séculière, s'est révélée à la nation anglaise; les lois des pays étrangers ont ici encore, devancé le *Statute Book*. Mais n'oublions point la contrepartie : si la conscience nationale est en Angleterre lente à s'exprimer, c'est qu'elle est, en effet, et non seulement en Angleterre mais partout, très lente à se former ; et si la loi anglaise arrive parfois bonne dernière dans le progrès législatif, c'est qu'elle veut derrière elle une majorité plus compacte, plus représentative, et si l'on peut dire, plus omniprésente, des opinions du pays. Que de fois, en passant de province en province française, on est frappé de constater combien imparfaitement la loi — la loi générale impitoyablement rigide, et « la même pour tous » – exprime l'opinion dominante, combien mal elle se plie aux volontés (ou aux fantaisies...) d'un milieu donné ! Que de cantons encore, en notre pays, — pour revenir à notre sujet — où l'enseignement primaire est incompris, où les charges qu'il impose aux citoyens sont ignorées, où son programme est inadapté aux besoins locaux, et où, en conséquence, l'instituteur est soupçonné, où l'institutrice est tenue à distance, où les enfants sont soustraits le plus possible à l'école ! Si nous avons eu des premiers une loi sur l'instruction élémentaire, on n'oserait affirmer que nous ayons eu la plus large conscience des nécessités sociales et du devoir national qui fondaient cette loi — bien plutôt peut-on croire que des études comme celles de M. Frapié sont parfaitement intraduisibles en anglais.... C'est qu'en réalité les lois anglaises ne sont pas faites comme les nôtres, par une majorité *globale*, mais bien par une addition, une longue accumulation, de majorités de province et de canton — ce qui, malgré l'apparence, est tout différent; c'est que le *self-government* est là-bas, — comme partout où il *est* réellement, — avant et sur toutes choses, un *gouvernement local*.

C'est ce que nous voudrions essayer de montrer.

Dès le début, l'intervention de l'Etat tendit en Angleterre à prendre cette forme : qu'on le remarque bien, les subventions qui à partir de 1833 furent accordées aux sociétés d'éducation ne furent pas réparties également sur toute la surface du pays : « mais là où l'initiative privée était prête à *maintenir* une école, l'Etat en facili-

tait la *fondation.* » Fort adroitement, l'argent était affecté aux seuls bâtiments — c'était, et ce devait être longtemps un *building grant.* Ainsi voulait-on stimuler les zèles et éveiller les consciences dans les diverses régions de l'Angleterre : celles-là seules seraient secourues qui feraient preuve d'un dessein solide et d'une ferme volonté de soutenir *leur* école. Ainsi cherchait-on, comme le dit l'expression favorite anglaise, à « créer la demande », *to create a demand.* C'était, déjà appliqué, le principe que les milliardaires américains reprennent si volontiers : « Aide-toi, l'on t'aidera. »

Rien de plus significatif, à cet égard, que tel passage du discours ou M Roebuck, plaidant le 30 juillet 1833, pour l'intervention de l'État, esquissait son système national d'instruction primaire : « Il faudra diviser le pays en districts scolaires... Ceux qui auront le droit de vote (les pères de famille) nommeront chaque année cinq personnes, qui formeront le Comité d'éducation : ce Comité aura à choisir ou à renvoyer le maître, à surveiller l'école, et à déterminer *en dernier ressort* le genre d'instruction qu'on y donnera....» Le Français centralisateur se demande s'il a bien lu, mais M. Roebuck était explicite : « Le ministre donnera des avis, *suggestions*, concernant des méthodes nouvelles d'enseignement, et ces avis, sans nul doute, seront d'un très grand poids... » Et il concluait : « *Sans un système comme le nôtre, qui fasse du peuple même le gardien de l'instruction de ses fils*, il y aura toujours quelque mécontentement — bien légitime d'ailleurs — dans notre pays. » Les projets de M. Roebuck ne devaient guère se réaliser que quarante ans après lui; mais on voit sous quel régime, tout d'*autonomie locale*, l'interventionnisme se présentait déjà en 1833, à l'esprit anglais.

La loi de 1870 allait marquer une étape importante dans cette direction : les grandes sociétés que l'on avait secourues avant ce *Forster Act*, étaient bien, nous l'avons vu, des sortes d'intermédiaires entre l'État et les circonscriptions intéressées par l'établissement des écoles — c'étaient déjà des *local agencies*, mais la loi nouvelle créait des *local authorities*, des corps spécialement élus, expression directe de la conscience locale, chargés de régler toutes les questions d'enseignement primaire, dans de certaines limites que la conscience nationale croyait pouvoir imposer.

On créait ces *School Districts*, noyaux de population, devant avoir chacun son « École publique »; si quelque école volontaire s'y trouvait déjà, elle pouvait être reconnue comme école publique, 1° en

acquiesçant aux clauses spéciales qui sauvegardaient la liberté de conscience, et permettaient aux parents de retirer leurs enfants aux heures d'enseignement religieux, 2° en acceptant d'être visitée par l'inspecteur d'État, 3° en ne demandant pas plus de 9 pence par semaine à ses écoliers payants; mais l'insuffisance de ces écoles volontaires pouvait être signalée au pouvoir central par un groupe de dix contribuables, et une enquête officielle décidait du litige — première invite à la conscience locale d'avoir à se prononcer. Si une école nouvelle paraissait s'imposer, le district devait élire son *School Board* : tous contribuables, hommes ou femmes, pouvaient prendre part au vote: chacun ayant autant de voix qu'il se trouvait de membres à élire (de 5 à 13) et pouvant d'ailleurs les accumuler sur la tête du même candidat, les minorités étaient sûres d'être représentées : pendant ses trois ans de fonctions ce Conseil local décidait des questions les plus graves ; y aurait-il obligation pour les parents d'envoyer leurs enfants? dans quelles mesures, après quel degré d'instruction, à quel âge, pourrait-on exempter ceux que le travail appellerait? donnerait-on l'enseignement religieux, « sans catéchisme, ni formulaire», que la loi autorisait, ou n'en donnerait-on point? quelles charges imposerait-on aux contribuables, c'est-à-dire combien prélèverait-on, par livre de valeur imposable [1], pour les besoins de l'éducation? emprunterait-on et dans quelles conditions? ferait-on enseigner d'autres sujets que les sujets essentiels, imposés par le pouvoir central ?

Autant de problèmes que les divers *School-Boards*, c'est-à-dire en somme les diverses circonscriptions, devaient agiter sans cesse. Et voyez le résultat : il n'est si pauvre contrée de la campagne anglaise (nous l'avons pu vérifier dans les landes de la New Forest) où le paysan, l'humble petit fermier, ne vous dira ce qu'il dépense comme citoyen, pour l'éducation de ses enfants : deux fois l'an les petites feuilles blanches, si laconiques et si claires, de l'*overseer* [2] lui disent quelle portion de son impôt est affectée à l'instruction. Nos petits propriétaires, nos petits — et nos gros — bourgeois, en savent-ils autant? Et croit-on que cette connaissance soit de mince valeur pour l'éducation d'une démocratie ?

1. La *rateable value*, généralement les 5/6 de la valeur locative de toute espèce de propriété : maisons, champs, fonds de commerce, ateliers, etc.

2. Notons en passant que l'*overseer* est une manière de percepteur volontaire, que l'État ne nomme ni ne paie.

Aujourd'hui encore, les conseils locaux (qui ne sont plus, nous le verrons, les *School Boards* spécialement élus) ont à se prononcer sur tous ces points : telle circonscription, agricole, croira pouvoir retirer les enfants, nécessaires à la petite culture, plus tôt que telle autre circonscription, industrielle ; et partout, des *bye-laws*, des règlements locaux édictent les mesures qui ont paru propres à assurer la fréquentation des écoles. Et songez combien chez nous l'instituteur est impuissant à signaler les absences et à braver la colère des parents, tout simplement parce que ce n'est pas la volonté populaire qui réclame la présence des enfants, et qui, en la réclamant, apprend à en reconnaître la nécessité. Là encore, l'Angleterre avec sa lenteur de tortue, mais avec ses 82 0 0 de présences moyennes[1], ne pourrait pas bien nous avoir dépassés.

L'étendue et l'importance des pouvoirs de ces autorités locales furent reconnues dès l'abord. Le *Times* disait bien du *School Board* de Londres qu' « aucune autre assemblée, à l'exception du parlement, ne serait aussi puissante — s'il faut mesurer la puissance aux influences bienfaisantes ou néfastes exercées sur la masse du peuple ». Et de fait, le premier *School Board* de Londres sut profiter de cette autonomie pour marcher résolument de l'avant, et entraîner ainsi à sa suite ses frères de province. C'est lui qui décida de ne pas s'en tenir aux matières imposées, et d'organiser des enseignements supplémentaires ; c'est lui qui osa demander (cela fit scandale) aux citoyens de 1871 à 1873 de s'imposer de 1 penny 1/2 par livre sterling (5/8 pour cent) et les prépara peu à peu à accepter des sacrifices autrement considérables (1 *s* 3 *d* soit 6,25 0/0 en 1903). Il fut à maintes reprises un pionnier — et un pionnier qu'on suivit[2].

Car, on le devine aisément, cette liberté laissée aux gouvernements locaux n'empêche point les influences de voisinage et l'émulation naturelle de s'exercer peu à peu dans le sens de l'égalité — une égalité dans « le mieux » ; elle favorise toutes sortes d'initiatives que la loi générale hésiterait à prendre : la ville ou le district rural deviennent ainsi comme de petits champs d'expérience, où les conceptions d'un ou plusieurs citoyens zélés peuvent aisément se mettre en contact avec les difficultés de la réali-

1. Chiffre de 1900-1901. En 1878, on comptait 70 0 0.
2. Cf. H. B. Philpott, *London at School*, 1904.

sation ; toutes sortes d'idées neuves peuvent ainsi germer et éclore sans crainte d'entraîner pour la nation de coûteux déboires, et l'expérience locale donne maintes fois l'exemple d'une innovation intéressante et durable[1].

Ainsi se propage un continuel mouvement d'ascension, que l'œil étranger voit trop peu, parce qu'il ne regarde guère que les lois qui de temps à autre viennent consacrer, formuler et fixer dans la lumière l'obscur progrès qui s'élaborait dans la vie.

On s'écriera : « Foin de ce régime disparate, avec ses inégalités choquantes : ce qui est bon pour Manchester est-il donc mauvais pour Salisbury ? » Mais quoi ! le principe fondamental de la démocratie moderne, le gouvernement du peuple par lui-même, s'il est valable pour le pays tout entier, le serait-il moins pour des fractions de ce pays ? Et n'est-ce pas en s'appliquant réellement à chacune de ces fractions qu'il s'appliquera à toutes ? Et pour s'exercer sur une échelle trop grande — on dirait volontiers « surhumaine » — ne risque-t-il pas fort de n'être que fictif ?

Si l'on se place à ce point de vue capital de l'action du peuple sur sa propre éducation, on comprendra combien l'*Act* de 1902 est en harmonie avec ce lent processus que nous voulons dégager ici. On y a vu surtout le fait que les écoles confessionnelles étaient par lui mises sur le même pied que les *Board Schools*, et participaient désormais non plus seulement aux subventions du budget national, mais encore aux allocations du budget local. Il faut pourtant bien accorder que c'était là le seul moyen qu'eût l'autorité locale (et c'est celle-là, non l'autre, qui importe) d'exercer son contrôle sur les écoles confessionnelles : « celui qui paie le joueur choisit son air de cornemuse », dit le proverbe anglais ; on payait donc, quitte à demander plus tard — c'est-à-dire bientôt, et, en fait, en 1906 — l'air préféré[2]. Ce n'était pas bien difficile à prévoir. Car les autorités locales de la loi de 1902 étaient déjà beaucoup plus puissantes que les *School Boards* et *Attendance Committees* qu'elles remplaçaient. Tous les pouvoirs étaient accrus, tous les

1. Signalons seulement ces *Higher Grade Schools*, qui semblent avoir résolu avec succès le problème du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire — problème si ardu pour nous qui sommes gênés par l'énormité même des cadres que nous avons précédemment adoptés.

2. Car le contrôle exercé par l'autorité locale depuis 1902 était, il faut l'avouer, fort restreint en pratique par le fait qu'elle avait seulement deux représentants sur les six membres d'un conseil d'administration d'école " volontaire "

devoirs étaient diminués, qu'avaient définis les parties de lois antérieures non abrogées par la loi nouvelle[1]. Ainsi, plus forte se faisait la conscience du rôle de la nation, plus forte aussi devenait l'action du *local government*.

Mais le caractère tout nouveau des autorités locales de la loi de 1902 est peut-être ce qu'il y a de plus curieux aux yeux d'un observateur de l'histoire politique anglaise. Il marque en effet le moment où la conscience nationale en matière d'éducation est venue rejoindre la conscience générale, où la fonction enseignante de l'État s'est appariée à sa fonction de police, de surveillance sanitaire et d'organisation des voies de communication ; c'est de 1902 que date l'assimilation des devoirs civiques en matière d'éducation aux devoirs civiques généraux. Jusqu'alors, en effet, les autorités locales chargées de légiférer (en second lieu) sur l'instruction primaire — *School Boards* et *Attendance Committees*[2] — avaient été élues sur un mode spécial ; et donc la composition de ces conseils d'éducation pouvait être, et fut maintes fois, différente de la composition des autres corps locaux ; il était naturel, à une époque où le rôle d'éducateur qu'assumait l'État était encore discuté, qu'il y eût des dissidences propres aux questions d'éducation : ces dissidences étaient fidèlement reflétées par l'esprit du *School Board* : et c'est ainsi qu'on vit régner à la fois à Londres, une municipalité conservatrice et un *School Board* progressiste.

En 1902 la nation anglaise sentit que cette distinction n'était plus justifiée : l'entente en matière d'éducation était assez générale, les nuances d'opinion sur ce point correspondaient assez bien aux couleurs des partis politiques généraux pour qu'elle songeât à supprimer un rouage désormais inutile. L'*Act* de 1902 définit l'autorité locale en matière d'éducation *en fonction directe* de l'autorité locale ordinaire : c'est un comité nommé par le conseil local[3] qui y envoie une majorité de ses propres membres, faisant appel pour le reste à tels corps, associations ou personnes s'occupant d'éducation qu'il lui plaira, y adjoignant des femmes, et à son gré

1. Ce point est fort bien mis en lumière dans le manuel de Sir Hugh Owen, *The 1902 Education Acts*.

2. Les *Attendance Committees* étaient chargés d'assurer la fréquentation scolaire dans les districts où la présence d'écoles volontaires avait empêché la création des *School Boards*. Cf. plus haut.

3. C.-à-d. par le Conseil du Comité, ou par le Conseil de grande Ville (*County Borough*), ou enfin par le Conseil de district urbain ou rural.

d'anciens membres des *School Boards*; au besoin, le conseil local peut décider qu'il formera lui-même et seul « l'autorité éducative », pour les questions d'enseignement autres que l'enseignement primaire[1]. On le voit, c'est un pas de fait vers la fusion des représentations de la conscience nationale — parce qu'aussi bien, il y a eu un progrès dans la fusion des divers genres de cette conscience.

***

Ainsi replacé dans la suite et le développement des idées anglaises sur le rôle des Églises et sur les méthodes de *self-government*, le *Bill* de M Birrell prend une clarté singulière; et l'on conçoit qu'il ait pu éveiller des échos si puissants dans le fond de l'âme britannique.

D'une part, en effet, le peuple anglais, arrivé presque partout à une conscience nette et sûre de son devoir d'éducateur, prétend le remplir seul tout entier : il sent qu'il a besoin d'écoles, comme il a besoin de routes et de police; comme pour la police et les routes, il s'en rapporterait volontiers, et de plus en plus, à ses gouvernements locaux. Et de fait, toute la troisième partie du *Bill* concerne des extensions nouvelles de pouvoirs accordées aux autorités locales que la loi de 1902 a constituées : le conseil d'un bourg ou d'un district urbain, ayant une population d'au moins 50,000, peuvent se charger de l'éducation secondaire, comme les conseils plus importants de comté et de bourg-comté, *County Borough*, le pouvaient déjà (clause 25); ils peuvent se voir déléguer par les conseils de comté tous pouvoirs de direction, de surveillance, d'enseignement, à l'exception de ce qui concerne la nomination et le renvoi des maîtres, et à charge de supporter eux-mêmes les conséquences financières de leur intervention (clause 26); ils peuvent exproprier pour les besoins de l'enseignement secondaire, comme ils le pouvaient déjà pour ceux de l'enseignement primaire (clause 27); ils peuvent emprunter à plus longue échéance (clause 28) et s'imposer autant qu'ils le voudront (clause 29). Bien plus, c'est cette autorité locale qui accorde aux écoles volontaires devenues écoles publiques, non seulement le droit de se réserver, pour un enseignement reli-

1. Car, pour la première fois dans l'histoire de l'éducation en Angleterre, la loi de 1902 essaie d'organiser l'enseignement secondaire.

gieux défini, deux matinées par semaine (clause 3), mais encore celui de faire donner cet enseignement par les maîtres mêmes de l'école, à condition qu'une enquête vienne prouver que quatre cinquièmes au moins des parents d'élèves le désirent, et qu'il y a place dans d'autres écoles voisines pour les enfants de ceux qui ne le désirent pas.

Et c'est ici que le conflit se précise, car, *d'autre part*, le peuple anglais croit encore que ses écoles doivent donner un enseignement religieux simple; une foule d'autorités locales, anciens *School Boards* et conseils reconnus par la loi de 1902, se sont déclarés dans ce sens — et il s'agit là, on s'en souvient, de majorités composites le plus souvent, nullement de majorités de classe sociale, ou de parti politique, ou de « dénomination » religieuse. Mais voilà! les questions religieuses sont elles un point sur lequel des minorités se soumettent aux décisions du plus grand nombre? C'est ce que les adversaires du *Bill*, très pénétrés de l'idée qu'il faut avant tout, fût-ce au détriment des commodités de gouvernement local, satisfaire la conscience religieuse des citoyens, ne sauraient admettre. Ils sont peu touchés par la faculté qu'on « pourrait » leur permettre, dans les conditions ci-dessus indiquées, de faire donner l'enseignement religieux de leur choix par les maîtres ordinaires de l'école : car ces maîtres mêmes seront bientôt à la merci de l'autorité locale, et peut on raisonnablement se figurer un enseignement religieux défini donné par des maîtres dont l'opinion religieuse ne doit pas être considérée par ceux qui les choisissent[1] ? « Toute la force de notre position est dans cette vérité que l'Autorité locale n'a rien à voir au contrôle ou à la direction de l'enseignement religieux. » (Article du *Church Times*, 4 mai 1906.) Ainsi, on ne peut s'en rapporter aux autorités locales pour exprimer, en matière d'éducation, *toute* la volonté de la nation anglaise; il faudra encore aller demander aux Églises, ou aux sociétés qui les représentent, des programmes et des maîtres. Ce qui rend le conflit aigu, c'est que l'Anglicanisme dirigeant marche plus vite que ses masses, si même il marche dans le même sens; et c'est donc que celles-ci ne défendent plus son rôle éducatif avec le zèle qu'on en pourrait attendre; pour ces masses, comme pour l'évêque libéral de Hereford, « la protestation ecclésiastique montre simplement combien les

1. Le Bill supprime en effet les *tests* religieux pour les maîtres.

néo-catholiques se sont détournés des principes de la Réforme ». (Appel de mai 1906.)

Bref, ce *Bill* et les discussions qui l'accueillent s'expliquent par une sorte de rencontre de deux consciences, de deux devoirs, de deux tendances : d'abord la conscience d'un devoir national, purement civil et séculier, qui se fait de jour en jour plus nette, et qui naturellement incline à faire du gouvernement local son instrument, puis la conviction, partagée par une minorité, mais sans doute par une minorité croissante, et la partie la plus intelligente du peuple anglais, qu'aujourd'hui moins que jamais on ne peut confier les choses de Dieu aux mains des pouvoirs publics, et que le gouvernement local ne saurait satisfaire, comme le faisaient les grandes sociétés inter-provinciales, aux besoins religieux si mêlés de la nation.

Un débat aussi grave, où s'entrechoquent les plus saines aspirations de la conscience religieuse et de la conscience politique d'un grand peuple, méritait à coup sûr de retenir un peu notre attention. Quelque opinion qu'on ait sur le fond du problème, on ne saurait en méconnaître la portée historique ; quel que soit le compromis qui doive le résoudre, on ne saurait l'attendre sans un passionnant intérêt ; et notre pays est de ceux qui trouveront dans le spectacle de cette grande et noble lutte le plus de fécondes leçons.

A. Koszul.

REVUES CRITIQUES

LAMARCKISME ET DARWINISME

ESQUISSE D'UNE ÉVOLUTION DES IDÉES SUR LA VIE

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT[1]

I

Les idées générales à l'aide desquelles la philosophie cherche à expliquer, à interpréter soit l'ensemble des phénomènes cosmiques, soit les phénomènes d'un ordre plus limité, possèdent une vitalité extraordinaire. Certaines d'entre elles qu'on croyait à jamais abandonnées et à jamais oubliées reviennent souvent à des intervalles extrêmement éloignés, et on constate en même temps que ce retour presque incessant des mêmes idées générales, des mêmes synthèses philosophiques, tient avant tout au nombre très limité d'interprétations auxquelles se prêtent les phénomènes du monde extérieur.

Tandis que la science proprement dite progresse sans cesse, suit dans son évolution une ligne droite, sans jamais revenir sur ses pas, découvrant à chaque instant, sinon des faits nouveaux, des

1. *Darwinismus und Lamarckismus, Entwurf einer psychophysischen Teleologie*, von Dr A. Pauly, in 8°, 337 pp., München, Verlag E. Reinhardt, 1905.

Voir en outre :

Der Neo-Lamarckismus und seine Beziehungen zum Darwinismus, von R. v. Wettstein, Iena, 1903.

Zeit- und Streitfragen der Biologie, von O. Hertwig, Heft 2, Iena, 1897.

Der Vitalismus als Geschichte und Lehre, von Driesch, Leipzig, 1905.

Der Neo-Vitalismus in der modernen Biologie, von W. Biezanski, *in Annalen der Naturphilosophie*, Novembre 1904.

Die Entwickelung der Biologie im 19. Jahrhundert, von Hertwig, Iena, 1900.

Die Welt als That, von Reinke, Berlin, 1899.

Einleitung in die theoretische Biologie, par le même, Berlin, 1901, etc., etc

rapports nouveaux entre les faits connus, la pensée philosophique se meut dans un cercle d'idées très étroit, très restreint, et se trouve plus d'une fois obligée de revenir en arrière, pour adorer de nouveau ce qu'elle croyait avoir brûlé une fois pour toutes, pour faire des emprunts au passé, repenser et rendre siennes des idées souvent vieilles de plusieurs siècles.

Il serait toutefois erroné de croire que les idées ainsi empruntées au passé soient acceptées telles quelles, sans subir aucune modification, sans se réfracter en passant à travers le prisme d'une nouvelle mentalité. Pour que des conceptions philosophiques empruntées à une autre époque acquièrent une valeur quasi-universelle, deviennent le patrimoine commun d'une génération qui n'en est pas l'auteur, il est nécessaire qu'elles se trouvent en accord, en harmonie avec l'expérience accrue ou modifiée de cette génération, avec les résultats du travail scientifique qui s'est accompli depuis que les conceptions ressuscitées ont vu le jour pour la première fois. Elles subissent donc des changements soit dans le sens d'une restriction, soit dans celui d'une extension, changements sans lesquels elles seraient inaptes à remplir leur rôle le plus essentiel, celui de devenir le point de départ d'un nouveau travail scientifique fécond.

Mais si le degré de l'expérience positive et le niveau de l'esprit scientifique exercent sur les idées empruntées au passé l'influence que nous venons de dire, l'apparition ou plutôt la réapparition de ces idées, leur succession ne dépendent que d'une façon très éloignée de ces deux facteurs, présentent même souvent avec eux des rapports paradoxaux.

On peut aller plus loin et dire que jusqu'à certain point nos conceptions générales, nos idées philosophiques sont indépendantes de notre expérience extérieure. Ce que nous demandons avant tout aux idées générales, ce sont des mobiles d'action, une échelle de valeurs ; or la science qui se borne à constater les faits et à établir leurs rapports réciproques est impuissante à nous fournir et ces mobiles et les éléments de cette échelle. L'interprétation générale, synthétique, dans laquelle nous englobons, sous laquelle nous réunissons les faits, ne se dégage pas de ceux-ci spontanément, en vertu d'une nécessité logique immanente. Ne se sert-on pas tous les jours de la science, pour prouver, avec la même apparence de raison, des thèses diamétralement opposées? N'est-ce pas dans la

science que, de nos jours, adversaires et partisans de l'égalité des races et des sexes par exemple ou du régime démocratique puisent leurs arguments respectifs? Les uns et les autres se trompent lorsqu'ils croient trouver dans la science une justification, une confirmation de leur thèse. Quand nous nous prononçons dans un sens ou dans un autre au sujet d'une des grandes questions qui agitent notre époque, nous formulons une appréciation, nous énonçons un jugement-valeur. Et lorsque de tous les jugements nous en choisissons un auquel nous soumettons toute notre activité ultérieure, ce ne sont pas les arguments scientifiques qui nous y déterminent, — puisque, ainsi que nous l'avons dit et qu'il est facile de s'en convaincre, la science semble justifier des jugements souvent contradictoires, — mais notre expérience intérieure, parce que la conclusion à laquelle nous nous sommes arrêtés, satisfait dans une plus grande mesure nos besoins actuels Or, comme les besoins humains, les besoins fondamentaux, ceux qui constituent le fond même de la vie intime de l'homme, restent à peu près invariablement les mêmes dans la suite des générations, et comme ce sont toujours les mêmes problèmes et les mêmes questions qui, en des termes différents, se posent devant l'humanité civilisée et qu'en outre chacun de ces problèmes ne comporte qu'un nombre très limité de solutions et chacune de ces questions un nombre très restreint de réponses, il n'est pas étonnant qu'on voie réapparaître les idées philosophiques nées à une autre époque, toutes les fois que les besoins auxquels ces idées correspondent réapparaissent à leur tour.

Il ne serait pas difficile de trouver dans l'histoire des idées philosophiques en général et de celles concernant certains ordres de phénomènes en particulier, plus d'une preuve à l'appui de ce que nous avançons. Pour ne nous en tenir qu'au domaine des phénomènes biologiques, il nous suffira de rappeler que, depuis Aristote et Lucrèce jusqu'à nos jours, l'explication des phénomènes de la vie n'a cessé d'osciller entre deux conceptions adverses, la causalité mécanique d'un côté, le vitalisme téléologique d'un autre côté, et que l'alternance de ces deux conceptions, la prédominance de l'une d'elles étaient le plus souvent sans rapport avec l'état des sciences expérimentales, lorsqu'elles ne résultaient pas tout simplement d'un malentendu. Lucrèce par exemple se déclare, malgré l'état pour ainsi dire rudimentaire des sciences positives de son temps,

partisan de la causalité mécanique dans l'explication des phénomènes biologiques, et cela parce qu'il voyait dans le point de vue finaliste une des expressions de la croyance aux dieux et de la religion populaire qu'il combattait. De même lorsque Bacon déclarait que « la recherche des fins est stérile comme une vierge ayant conçu sans péché » on peut s'expliquer son aversion pour le point de vue finaliste par l'abus qu'en avait fait la scolastique du moyen âge et qui a fini par discréditer ce point de vue dans une mesure telle qu'il était permis de le considérer comme le principal obstacle au progrès de la science. Descartes, de son côté, un des partisans les plus absolus de l'explication mécaniste et causale des phénomènes organiques, renonçait à la recherche des causes finales pour des raisons diamétralement opposées à celles de Lucrèce, ces causes étant, d'après Descartes, d'ordre théologique et métaphysique, et l'esprit borné de l'homme incapable de pénétrer les mystères de la volonté divine. Chez Spinoza enfin l'opposition au point de vue finaliste était le résultat d'un malentendu, d'une confusion entre la finalité proprement dite et le point de vue de l'utilité purement humaine.

On voit que les adversaires les plus illustres de la finalité n'ont trouvé à lui opposer aucune objection de principe ; que tous leurs arguments leur sont inspirés soit par des raisons d'opportunité, soit par leur tempérament subjectif et qu'ils n'acquièrent une certaine valeur objective que lorsqu'ils impliquent une protestation contre l'usage abusif de l'explication finaliste ou contre la conception d'une finalité transcendante d'après laquelle les choses et les êtres apparaissent comme étant créés en vue de fins qui leur sont étrangères et extérieures, en vertu d'une volonté supérieure.

Et pourtant l'explication finaliste n'est pas nécessairement incompatible avec l'explication causale, et la recherche des causes finales n'est pas de nature à détourner de la recherche des causes efficientes ou à cacher ces dernières à l'esprit de l'observateur. Le point de vue de la causalité mécanique constitue un admirable instrument de travail auquel la science doit ses plus beaux résultats et ses plus merveilleuses conquêtes. Mais déjà la technique humaine utilise ces résultats et ces conquêtes pour réaliser des fins, et dans toute machine construite par la main de l'homme les causes finales et les causes efficientes s'enchaînent au point de former un tout indissoluble, on peut même dire au point que les premières se trouvent

impliquées dans les dernières. Or la machine réalise une fin humaine, c'est-à-dire une fin qui lui est extérieure. Il en est tout autrement des organismes vivants, où nous voyons un ensemble d'organes associés en vue de certaines fonctions qui toutes tendent vers la conservation de la vie et de l'unité de l'organisme, de l'identité de sa forme à travers et malgré les vicissitudes et les changements qui se produisent aussi bien dans l'intimité des organes et des tissus que dans le milieu extérieur. Cette conservation de la vie, de l'unité, de la forme, aussi bien individuelles que spécifiques, constitue évidemment un but, une fin, non plus une fin extérieure comme dans les produits de la technique humaine, mais une fin intérieure, autonome, immanente, inséparable de l'organisme. Et de même que la connaissance précise de la composition d'une machine ne peut nous empêcher de nous demander ni à quelle fin elle sert ni si elle est adaptée à cette fin, de même la connaissance précise de la composition physico-chimique de l'organisme vivant, loin de supprimer ou même d'affaiblir la portée du point de vue téléologique dans la considération des phénomènes vitaux, nous place au contraire devant le problème suivant : la vie est-elle un simple produit, une *résultante* de la structure mécanique de l'organisme et des réactions physico-chimiques qui s'accomplissent au sein de ses tissus, ou bien et cette structure et ces réactions ne sont-elles que des moyens à l'aide desquels la vie se maintient, l'unité se réalise, la forme se conserve?

C'est de cet ordre d'idées qu'est né le vitalisme moderne à l'égard duquel les biologistes français, encore tout imbus de la tradition positiviste, manifestent une certaine aversion, mais qui compte au contraire, parmi les biologistes allemands qui eux se rattachent à la tradition kantienne, de nombreux et illustres partisans. L'ouvrage récent de M. Pauly constitue une des expressions les plus caractéristiques et les plus complètes de ce nouveau courant d'idées. Mais avant de dire en quoi consiste le vitalisme nouveau, ce qui le distingue de l'ancien, et quelle est exactement la contribution de M. Pauly à la renaissance de cette conception, il ne serait pas inutile ni sans intérêt de résumer brièvement les principales étapes de l'évolution des idées relatives aux phénomènes vitaux depuis le début de l'ère scientifique proprement dite, c'est-à-dire depuis le XVIe siècle.

II

Pendant toute la durée de la période qui s'étend du XVIe siècle au commencement du XVIIIe, le point de vue qui dominait relativement aux phénomènes vitaux était franchement mécaniste et causal. En présence des résultats brillants obtenus dans les sciences physiques, en astronomie, en mécanique, grâce à l'emploi exclusif de la méthode inductive et du point de vue causal, en présence des travaux retentissants et féconds de Galilée, Kepler, Léonard de Vinci, Newton, Mariotte et autres, les biologistes qu'animait une certaine ambition pour leur science avaient pensé, et non sans raison, que le seul moyen d'obtenir en biologie des résultats comparables à ceux des autres sciences était de suivre la même voie qu'ont suivie ces dernières : s'abstenant de toute synthèse prématurée, de toute conclusion qui ne découle pas logiquement, nécessairement des faits, la biologie devait se consacrer uniquement à l'analyse de ces derniers, à la recherche de leurs causes et de leurs rapports extérieurs, visibles et mesurables, et ne voir dans l'organisme que ce qu'il apparaît à l'observateur non prévenu : un simple mécanisme dont il s'agit d'étudier la structure.

Grâce à l'adoption de cette méthode, les sciences biologiques ont bientôt fait des progrès remarquables. C'est à la conception mécaniste de la vie que nous devons la découverte de la circulation du sang par Harvey, les travaux de Fabricius Aquapendente et de Graaf sur la fécondation, ceux de Borelli sur le mécanisme des mouvements chez l'homme et chez les animaux, sans parler de la découverte des spermatozoïdes par Leuwenhoek, des travaux de Swammerdam, Malpighi et autres sur l'embryologie etc., etc.

Mais la richesse même des découvertes scientifiques contribua bientôt à la renaissance du vitalisme. Tout paradoxal que ce fait paraisse, il n'en est pas moins naturel. On croyait en effet, grâce à ces nombreuses découvertes, connaître de la vie, si non tout, du moins la plus grande partie de ce qu'il était possible de connaître, et l'on s'aperçut en même temps que malgré toutes ces connaissances la vie elle-même restait de par sa nature irréductible aux causes purement physiques et mécaniques. La chimie qui plus tard

devait jouer un si grand rôle dans l'explication des phénomènes biologiques, n'était pas encore née à cette époque qui commençait en outre à marquer une grande prédilection pour l'idéalisme, sous l'influence de la philosophie de Berkeley et de celle de Leibnitz. Les circonstances étaient sous beaucoup de rapports favorables à l'éclosion du vitalisme, et l'on a vu naître l'*animisme* de Stahl, suivi bientôt de différentes autres conceptions vitalistes telles que la *vis essentialis* de Wolff, le *nisus formativus* de Blumenbach, la *force vitale* de Bordeu et de Barthez, pour ne parler que des plus importantes.

Une fois éclos, le vitalisme avait régné presque sans interruption des premières années du XVIIe siècle jusque vers la deuxième décade du XIXe. Et si pendant cette époque la biologie ne s'est enrichie d'aucune découverte dont l'importance égalât celle des découvertes que nous avons énumérées plus haut, il serait injuste de dire que ce fut là pour elle une période de stérilité complète. C'est à la tendance à la généralisation, à la prédilection pour les vastes synthèses philosophiques caractéristiques de cette époque et qui principalement chez les biologistes des dernières années du XVIIIe siècle et du début du XIXe, n'excluaient pas toujours le recours à l'analyse et à l'observation, que nous devons les classifications des plantes et des animaux par Linné et Buffon, celle des états morbides par Boissier de Sauvage et Pinel, la création de nouvelles sciences dont la portée ne devait être appréciée que plus tard : l'anthropologie (Blumenbach), la morphologie (Geoffroy-Saint-Hilaire et Oken), l'anatomie générale ou l'histologie (Bichat). L'admirable « Philosophie zoologique » de Lamarck, qui appartient à la même période, constitue le plus grand effort de synthèse philosophique qui jusqu'alors ait été tenté en biologie, un ensemble d'intuitions géniales qui ne seront appréciées à leur valeur que près d'un siècle plus tard, lorsque la conception mécaniste de la vie, après avoir mis au jour une nouvelle moisson de faits et de données scientifiques, aura montré une fois de plus qu'il était impossible de réduire la vie au simple fonctionnement d'un ensemble de rouages mécaniques.

Déjà Bichat avait défini la vie comme étant « l'ensemble des conditions qui résistent à la mort ». Cette définition, malgré sa trivialité apparente (puisqu'elle revient à dire en somme que « la vie est la vie »), n'en cache pas moins un sens profond, puisqu'elle implique l'idée que la vie ne peut être expliquée par quelque chose qui ne soit pas la vie.

Mais ni la définition de Bichat, ni les idées de Lamarck n'ont trouvé grande faveur auprès de leurs successeurs immédiats. C'est qu'à partir de 1820 l'attention des savants et du public a été entièrement accaparée par les résultats de plus en plus merveilleux des sciences mécaniques et physico-chimiques pour lesquelles venait de s'ouvrir une ère de prospérité et de fécondité remarquables qui n'étaient pas seulement dues à l'intérêt théorique de ces sciences, mais encore, et peut-être surtout, à ce fait qu'elles répondaient à un besoin pratique immédiat. C'était en effet le moment où la grande industrie fondée sur le machinisme commençait à prendre un grand développement et avait besoin, pour ses progrès et ses perfectionnements ultérieurs, du concours de la science dont elle était devenue un des principaux stimulants.

L'explication mécanique des phénomènes apparut alors, aux yeux de biologistes tels que Magendie, Flourens, Claude Bernard, comme l'explication scientifique par excellence, et l'on crut, dans un moment d'enthousiasme, que le seul moyen de pénétrer la nature du fait organique ou vital était de le considérer comme identique aux phénomènes du monde inanimé et de le traiter comme on traite ces derniers, c'est-à-dire en faisant l'usage exclusif de la méthode inductive et en se bornant à la recherche de l'enchaînement, de la succession, des rapports, des faits.

Si la science biologique proprement dite retira de l'emploi de ces procédés des résultats inappréciables, c'était un peu malgré le principe que la méthode scientifique semblait impliquer et qui commandait l'abstention de toute hypothèse hâtive, de toute synthèse prématurée, de tout parti-pris. Or les biologistes du XIXe siècle ont, sans s'en douter, abordé l'étude des phénomènes vitaux avec un parti-pris incontestable, celui de les considérer comme identiques aux phénomènes inorganiques, de ne voir dans la vie qu'un simple mécanisme. La philosophie d'A. Comte et de J. S. Mill ne tarda point à consacrer ce parti-pris qui devint bientôt un dogme quasi-universel grâce aux travaux de vulgarisation des matérialistes allemands parmi lesquels il faut citer en première ligne Vogt, Büchner, Moleschott. Il ne serait pas toutefois exagéré de dire qu'il existait une sorte d'harmonie préétablie entre le matérialisme scientifique d'un côté et la mentalité et les tendances morales de cette époque d'un autre côté. Les romans de Balzac ne nous montrent-ils pas par exemple le rôle que l'argent, acquis par la grande industrie et

l'agiotage avait commencé à jouer dans la vie sociale, engendrant une soif de jouissances matérielles qui gagnait rapidement toutes les couches de la société, et créant un nouveau mode d'appréciation de la personne humaine, tiré de la fortune et de la situation extérieure ?

Mais ce qui a surtout favorisé le succès du matérialisme, ç'a été le fait que la bourgeoisie restée fidèle aux traditions voltairiennes, aussi bien que les classes ouvrières qui commençaient à affirmer leur existence, le considéraient comme une arme de guerre contre l'Eglise, contre ce qui restait encore de sa domination intellectuelle. La conception matérialiste de l'Univers en général ne ruinait-elle pas en effet le récit de la Genèse, et la conception matérialiste de la vie n'ôtait-elle pas à l'Eglise sa dernière citadelle et la plus forte, la croyance à l'existence d'un principe spirituel, immatériel, d'une fin supérieure dont le monde et la vie seraient la réalisation, d'un dessein divin dont ils seraient les instruments?

Le darwinisme était venu enfin couronner l'édifice de cette philosophie matérialiste ou mécaniste de la vie, en montrant non seulement que les formes supérieures de la vie étaient reliées par une chaîne ininterrompue d'états intermédiaires à ses formes inférieures, mais encore que la succession des formes ou des espèces, leurs transformations, leur maintien et la survivance des plus aptes étaient autant d'effets de l'action purement fortuite et accidentelle de facteurs extérieurs, mécaniques. La sélection naturelle proclamait en effet le triomphe de l'accident matériel, du hasard brutal et aveugle s'exerçant sur les êtres vivants et sur les espèces vivantes.

Les mêmes causes qui ont favorisé le succès du matérialisme, ont assuré le triomphe du darwinisme. Causes sociales: dans une société basée sur le dogme de la libre concurrence, de la libre initiative, de la non-intervention de l'Etat dans les rapports et conflits sociaux, on était trop heureux d'avoir à sa disposition une doctrine qui semblait fournir une justification scientifique du triomphe des forts et de la défaite des faibles, une doctrine qui, montrant le hasard régnant en maître dans la nature, proclamait par là même qu'il devait en être de même dans la société. Causes religieuses : le darwinisme devait être le coup de grâce infligé par la science à la théologie déjà fort ébranlée par le matérialisme.

III

Le darwinisme avait marqué l'apogée de la conception mécaniste de la vie. Les premiers symptômes de déclin commencèrent à se manifester entre les années 1870 et 1880. Déjà avant cette époque les partisans les plus éclairés de la méthode expérimentale et inductive en biologie n'ont pu s'empêcher de nourrir une arrière-pensée vitaliste. Cl. Bernard n'a pas été sans se demander si vraiment les phénomènes vitaux étaient entièrement réductibles aux causes physico-chimiques. « Nous nous séparons des matérialistes disait-il, car bien que les manifestations vitales restent placées directement sous l'influence des conditions physico-chimiques, ces conditions ne sauraient grouper, harmoniser les phénomènes dans l'ordre et la succession qu'ils affectent spécialement chez les êtres vivants. » Et ailleurs : « L'élément ultime du phénomène est physique, l'arrangement est vital. » Mais qu'entendait-il par les mots *vital*, *force vitale* qu'il employait presque aussi souvent que les biologistes de l'époque métaphysique? C'est ce qu'il se garde de nous dire, et il se dérobe à nos questions en déclarant que « la vie n'est ni plus ni moins obscure que toutes les autres causes premières ».

Nous citerons encore Lotze qui, tout en combattant le vitalisme au nom de la conception mécaniste de la vie, n'en voyait pas moins dans l'*âme*, autrement dit dans l'activité psychique, un facteur nouveau par rapport au reste de la nature et capable d'imprimer aux mouvements mécaniques des directions nouvelles en vue de certaines fins. « En désirant, disait-il, voir la vie subordonnée à des lois qui lui soient communes avec tous les autres phénomènes de la nature, nous sommes loin de prétendre que ces lois soient connues et encore moins qu'elles consistent uniquement dans les règles dont se sert la physique dans ses considérations relatives aux objets inanimés. Nous affirmons que la vie doit être expliquée mécaniquement, mais non dans le sens et à l'aide d'une mécanique physique ; et en cela nous nous séparons de ceux dont la prédilection pour ce mode de recherche exclut toute réflexion sur la naissance et le degré de validité des règles qui ont été peu à peu intro-

duites dans les sciences naturelles.» «Une des absurdités de la physiologie mécanique consiste à admettre comme vrai et certain, voire comme possédant une valeur universelle, ce qui a servi jusqu'ici de base à la physique pour des objets d'un genre tout à fait différent [1]. »

On le voit, le vitalisme de Cl. Bernard est encore bien timide, celui de Lotze bien vague. La véritable renaissance du vitalisme date du « retour à Kant » qui marque une époque importante dans la pensée philosophique moderne. C'est F.-A. Lange, tout pénétré pourtant de respect et d'admiration devant les conquêtes de la science moderne, qui, dans son « Histoire du Matérialisme », osa le premier soumettre le matérialisme à une critique profonde et sévère, et cela au nom de l'idéalisme kantien. Il fut bientôt suivi dans cette voie par beaucoup d'autres, parmi lesquels il faut citer en premier lieu Otto Liebmann, qui s'attachèrent à reviser, non les données mêmes de la science, mais ses postulats et ses premiers principes, et ont réussi à montrer que les uns et les autres étaient pénétrés d'éléments subjectifs et *a priori*, qu'ils dépassaient l'expérience et par conséquent n'étaient pas en droit de réclamer cette adhésion universelle à laquellé ils prétendaient.

Les biologistes ne tardèrent pas à tirer de cette critique la conclusion qu'en ce qui concerne la vie, le matérialisme était loin d'en exprimer la nature et l'essence et que la vie nous restait aussi inconnue qu'avant. Qu'était-elle au juste? c'est ce qu'on ne savait pas encore, mais on soupçonnait et on se croyait autorisé à penser d'ores et déjà qu'elle était quelque chose de plus qu'un simple mécanisme. Ajoutons en passant que c'est de cette époque que date aussi la popularité de la philosophie de Schopenhauer qui était un partisan convaincu du vitalisme et comparait les savants voulant expliquer les processus organiques par les processus inorganiques à ceux qui se servent de « l'ombre pour éclairer ».

Des physiciens, et non des moindres, ont apporté leur encouragement à ce nouveau courant d'idées. Voici, par exemple, ce qu'écrivait l'un d'eux, A. Mach : « La division du travail qui permet à chaque savant de se confiner dans un domaine étroit et de faire de l'exploitation de ce domaine l'occupation de toute sa vie, apparaît comme la condition nécessaire du large développement de la

1. Lotze. *Allgemeine Physiologie des Korperlichen Lebens* (Leipzig. 1851, pp. 62-65).

science. C'est elle qui rend possible l'utilisation complète des procédés économiques spéciaux que l'esprit invente ou imagine dans le but de se rendre plus facilement maître de telle ou telle branche de la science. Mais cette spécialisation fait aussi qu'on est souvent porté à exagérer la valeur des procédés qu'on a l'habitude d'employer et même à finir par les considérer, eux qui ne sont au fond que de simples instruments de travail, comme le *but* proprement dit de la science..... C'est en effet ce qui est arrivé à la suite du développement formel incomparablement plus grand qu'ont pris les sciences physiques, par rapport à celui des autres sciences. Les moyens intellectuels de la physique, les notions de masse, de force, d'atome qui n'ont d'autre destination que celle de tenir toujours en éveil les expériences rangées dans un ordre économique, se voient attribuer par la plupart des naturalistes une réalité extérieure, indépendante de la pensée. On va jusqu'à croire que ces masses et ces forces constituent précisément l'objet de la recherche et que si elles étaient connues, le reste s'expliquerait tout seul par l'équilibre et le mouvement des masses[1]. »

Au fur et à mesure que les sciences physiques réhabilitaient le point de vue idéaliste, les sciences biologiques manifestaient à leur tour une tendance de plus en plus marquée à reprendre la conception vitaliste. Et des découvertes scientifiques nouvelles semblaient, en plus des considérations philosophiques, justifier cette tendance. Pasteur n'a-t-il pas creusé un abîme infranchissable entre le monde organique et le monde inorganique, en détruisant définitivement la croyance à la génération spontanée, en montrant que la vie ne pouvait naître que de la vie, et l'étude des maladies infectieuses à laquelle ses immortelles découvertes ont servi de point de départ, n'a-t-elle pas révélé que l'organisme possédait la faculté de lutter activement contre les influences nocives auxquelles il se trouve exposé, qu'il est capable de fabriquer des substances spéciales à l'aide desquelles il se défend et qui dans beaucoup de cas lui assurent le triomphe? L'immunité et la sérothérapie admettent implicitement cette faculté de défense, de lutte active, vitale, et laissent la porte grande ouverte à la conception vitaliste. Aussi cette dernière gagne-t elle de plus en plus les esprits, en Allemagne surtout. Il nous suffira de citer des savants tels que Pflüger,

1. *Die Mechanik in ihrer Entwickelung*, p. 476, Leipzig, 1883.

Bunge, Hertwig, Reinke, Driesch, Cossmans, W. Roux, dont quelques-uns franchement vitalistes, d'autres ne professant qu'un vitalisme atténué ou, sans être vitalistes, défendant le point de vue téléologique dans l'explication des phénomènes biologiques.

***

Le retour au lamarckisme ou tout au moins l'effort de compléter le darwinisme par la conception lamarckienne, de façon à atténuer le caractère par trop mécaniste du premier, constitue une des manifestations les plus caractéristiques du néo vitalisme. Sous ce rapport, le livre de M. Pauly est loin d'être isolé et la thèse qu'il y défend loin d'être nouvelle, mais il s'impose à l'attention par l'abondance des preuves qui s'y trouvent réunies en faveur de cette thèse, par l'esprit vraiment philosophique qui règne d'un bout à l'autre de l'ouvrage et par l'ardente conviction qui l'anime.

F.-A. Lange et beaucoup d'autres après lui, de ceux qui ne pratiquaient pas de parti-pris le culte exclusif du darwinisme, ont déjà signalé ce fait qu'examinée de près la théorie de Darwin apparaît toute pénétrée de conceptions et de vues téléologiques. Telle est aussi l'opinion de M. Pauly qui pousse d'ailleurs l'analyse plus loin que ses prédécesseurs et trouve que le darwinisme renferme au moins deux téléologies : une téléologie pour ainsi dire extérieure, représentée par la sélection naturelle, et une téléologie intérieure qui admet le développement et le perfectionnement des organes par l'exercice fonctionnel. Or cette dernière conception est la conception lamarckienne, avec cette différence qu'elle reçoit dans le darwinisme une interprétation mécaniste. Et pourtant si le développement des organes était le produit d'une simple irritation due à l'exercice répété, prolongé, continu, c'est-à-dire à l'action pour ainsi dire constante de causes purement mécaniques, on devrait voir les organes les plus exposés à l'action de ces causes acquérir, non seulement dans la vie de l'espèce, mais encore dans celle de l'individu, des dimensions démesurées, aboutir à un état d'hypertrophie quasi-phénoménale. C'est précisément ce qui n'arrive pas. Et le fait que cela n'arrive pas prouve qu'il s'agit moins d'une action mécanique subie passivement par l'organisme que d'une adapta-

tion vitale, autonome, de l'individu et de ses organes à la fonction que ceux-ci sont appelés à exercer. Autrement dit, malgré l'action constante des causes mécaniques les organes ne dépassent jamais, sinon chez l'individu (auquel cas nous avons affaire à ce qu'on appelle un phénomène morbide), tout au moins chez l'espèce, le degré de développement strictement nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

La définition de l'organe impliquant, même dans la conception mécaniste de la vie, l'idée de l'adaptation à une fonction, il est permis de se demander comment s'accomplit cette adaptation Les partisans de la théorie mécaniste se tirent d'affaire en disant qu'entre l'organe et la fonction existe une simple coïncidence, que l'adaptation est l'effet du hasard.

Nous verrons tout à l'heure, à propos de la sélection naturelle, ce qu'il faut penser du rôle attribué au hasard. Il suffit de rappeler pour le moment que l'adaptation n'est pas *une*, que l'exercice prolongé des organes ne produit pas toujours les mêmes effets, — ce qui nécessairement devrait être le cas, s'il ne s'agissait que d'une irritation mécanique, — que le développement et le degré de perfection d'un organe ne se mesure pas toujours par le degré d'augmentation de volume.

Sans parler des organes rudimentaires, c'est-à-dire de ceux dont le fonctionnement est devenu inutile pour le maintien de la vie de l'espèce, on en voit d'autres qui diminuent de volume, malgré l'exercice continu auquel ils sont exposés, et on se rend bien compte que cette diminution de volume est en rapport avec la fonction exercée, qu'elle est exigée par celle ci. On voit d'un autre côté le tissu osseux et le tissu conjonctif affecter, sous l'influence des mêmes irritations mécaniques, une structure qui varie suivant les régions et suivant les fonctions dont ces tissus se trouvent chargés dans chaque région. En présence de cette multiplicité de modes d'adaptation peut-on encore parler du hasard? Certes le développement, soit dans le sens d'une augmentation, soit dans celui d'une diminution de volume, de chaque organe et de chaque tissu s'accomplit selon des lois mécaniques et physiques qu'il est possible de dégager et de formuler. Mais que l'effet de ces lois, malgré leur action persistante, s'arrête au point précis où le but, qui est le maintien de la vie, risquerait d'être dépassé, voilà le fait vital proprement dit qu'aucun mécanisme ne saurait expliquer.

Passons à la sélection naturelle. C'est là, nous dit-on, que le hasard règne en maître. C'est par hasard que l'être vivant acquiert les organes nécessaires à l'accomplissement des fonctions vitales, c'est par hasard que ces organes acquièrent à leur tour le degré précis de perfection compatible avec l'exercice des fonctions, c'est par hasard enfin que ces organes varient, se transforment, lorsqu'il se produit un changement de milieu entraînant un changement dans les fonctions. Mais à quel moment le hasard dote-t-il l'être vivant des organes dont il a besoin ? Est-ce avant l'apparition de la fonction ? Ce serait alors un hasard bien prévoyant. Ou bien l'animal varie-t-il, l'espèce se transforme-t-elle au moment précis où la nouvelle fonction se présente? Dans ce cas il s'agirait d'un hasard tellement providentiel que ce ne serait presque plus du hasard.

Autre question : les variations de structure auxquelles sont exposés les organismes vivants, pour être vraiment accidentelles, devraient être isolées. Est-ce là la pensée du darwinisme ? Si oui, qu'on s'imagine toute la durée infinie dont la sélection aurait besoin pour constituer, à l'aide de variations *accidentelles et isolées*, toutes les espèces innombrables de plantes et d'animaux, avec leurs organes multiples dont la structure varie à l'infini. En admettant au contraire que les variations surviennent simultanément, sinon chez tous les représentants de la même espèce, tout au moins chez le plus grand nombre d'entre eux, la sélection naturelle ôte à ces variations leur caractère accidentel.

Il est évident, et le darwinisme l'affirme, que les variations ont pour but l'adaptation au milieu, qu'elles expriment la lutte pour l'existence. Or ou la lutte pour l'existence ne signifie rien du tout, ou bien elle implique l'intervention de facteurs d'ordre psychique, et alors est incompatible avec la notion du hasard ; car « si à la rigueur la sélection naturelle a l'éternité à sa disposition, il n'en est pas de même des besoins vitaux qui tels que la faim et la soif, la haine, la peur et l'amour, forment les principaux stimulants de la lutte pour l'existence : ces besoins n'ont pas en effet le temps d'attendre que le hasard leur procure les moyens de se satisfaire ».

Nous ne pouvons citer toute l'argumentation de M. Pauly, mais nous en avons assez dit pour faire comprendre le point de vue qu'il oppose au darwinisme et à sa téléologie mécaniste. C'est le point de vue franchement vitaliste, plaçant dans l'être vivant lui-même, dans son contenu psychique, la cause de tous les processus qui

s'accomplissent dans l'organisme, cause finale, puisque tous ces processus ont pour but le maintien de la vie, la satisfaction des besoins, et sont les moyens à l'aide desquels cette satisfaction s'obtient La satisfaction de chaque besoin est le résultat d'un jugement, et les phénomènes vitaux sont des phénomènes psycho-physiques. Il existe une communication constante entre toutes les cellules de l'organisme grâce à laquelle chacune d'elles éprouve les besoins de toutes les autres et l'organisme entier ressent les besoins de chaque cellule isolée. La conscience n'est pas le privilège de l'organisme constitué, elle est inhérente à chaque cellule comme forme particulière de l'énergie universelle, sous le double aspect psycho-physique.

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse de l'auteur, il n'en reste pas moins vrai que l'explication mécaniste n'épuise pas le phénomène vital. En ce qui concerne tout particulièrement le darwinisme, nous dirons avec Liebmann que l'hérédité et la variabilité dont il se sert pour expliquer les transformations et la succession des espèces, ont leur source dans la vie organique que le darwinisme laisse précisément sans explication. Et nous ajouterons avec le même auteur que « les considérations cosmogoniques et les histoires naturelles de la création, loin de constituer une explication causale des phénomènes, n'en sont que le succédané, qu'un pis aller, qu'un procédé provisoire qui dégage tout au plus les causes occasionnelles, atteint rarement les causes efficientes et nous fournit, au lieu de la théorie causale inaccessible, un simple récit historique. Ce n'est pas l'hypothèse de Kant-Laplace sur l'origine du système planétaire qui nous fournit une explication mécanique du cours des planètes et des mondes, mais bien la théorie de la gravitation de Newton ; et celui qui voudra obtenir une explication causale de la vie organique, de la finalité organique, aura à procéder du connu à l'inconnu, c'est-à-dire de l'individu à l'hérédité et non de l'hérédité que nous ne connaissons pas à l'individu que nous connaissons[1]. »

Dr S. Jankelevitch.

1. *Gedanken und Thatsachen*, Strasbourg, II, 2, pp. 155-156.

UNE CONCEPTION NOUVELLE

DE L'HISTOIRE DE ROME

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE M. GUGLIELMO FERRERO[1]

Il y a des proverbes et des dictons qu'on répète de génération en génération, sans se soucier d'en vérifier la signification précise. On dit que c'est là la science cristallisée des peuples. Parfois c'est seulement une sottise qui passe de bouche en bouche.

Ainsi, par exemple, on dit, depuis des siècles, que l'histoire est la maîtresse de la vie (*historia magistra vitae*). Mais si on considère les erreurs qui s'entassent dans la politique, on devrait conclure que les différents peuples ont été de mauvais écoliers, qui n'ont pas beaucoup profité des leçons de l'histoire. Et ce sont justement ceux qui devraient être les plus intéressés à donner crédit à la susdite sentence, c'est-à-dire les éminents professeurs d'histoire à lunettes d'or, qui aiment à s'éloigner de la vie, et prennent plaisir à s'enfermer dans leurs catalogues de noms, dans leurs dates, dans leurs petits faits.

Mais s'il y a une histoire qui soit, par hasard, maîtresse de la vie, c'est certainement celle de M. Guglielmo Ferrero — qui, après une analyse patiente des faits, s'est élevé à la synthèse puissante et captivante : analyse et synthèse dont l'union seule peut aider les lecteurs à la compréhension d'une période de l'histoire, à la comparaison entre la vie d'autrefois et la vie d'aujourd'hui.

M. Ferrero a su comprendre que les hommes n'agissent, en général, qu'en vue de certains buts immédiats et sous l'impulsion des besoins du moment. De sorte qu'il n'a pas considéré l'histoire de

1. Guglielmo Ferrero, *Grandezza e decadenza di Roma*. Milano, Fratelli Treves editori. Vol. I : *La Conquista dell' Impero*. Vol. II : *Giulio Cesare*. Vol. III : *Da Cesare ad Augusto*. Les deux premiers volumes et la première partie du troisième ont déjà paru, trad. en français, chez Plon.

Rome comme une histoire providentielle ni le peuple romain comme un peuple élu, qui, évitant par un flair presque surhumain les erreurs d'autrui, aurait été prédestiné à la domination du monde ancien. Mais, au contraire, il a su démêler, dans la politique des Romains, étudiée année par année, presque jour par jour, les causes immédiates et médiates de certains actes et les effets souvent disproportionnés aux causes. Il a su démontrer comme la grandeur des Romains s'est fondée sur une base inébranlable de faits économiques et sur une foule de conditions favorables, dont les unes agissaient toujours, les autres à des moments donnés, telles que la lutte de classe contre classe et d'hommes contre hommes, la fortune militaire, l'ambition de quelques personnages, la valeur de certains commandants, l'insuffisance de certains autres. Dans la grande œuvre qu'il a entreprise, M. Ferrero a pu développer toutes les qualités singulières de son talent. Il est un écrivain brillant, et il a trouvé un champ magnifique pour faire ressortir son art. Il a étudié dans sa jeunesse la vie tumultueuse des grandes capitales modernes (sa *Jeune Europe* en est un témoignage éloquent), et à présent il étudie la vie intense de la plus célèbre capitale de l'antiquité. Il s'est occupé du *militarisme*, il a écrit et écrit encore beaucoup sur la politique (on se rappelle son *phénomène Crispi*) : et cela peut lui servir pour démêler cet écheveau embrouillé qu'est la politique romaine, en éclairant des côtés obscurs de la vie ancienne par des comparaisons ingénieuses, quoique respectueuses de la vérité historique, avec la vie moderne. Il a enfin étudié si longuement l'anthropologie normale et criminelle (il a collaboré avec Lombroso à la *Femme criminelle*), la philosophie juridique (il a écrit sur les *symboles juridiques*), la sociologie, qu'il peut profiter de ses connaissances très étendues dans tous ces domaines pour anatomiser le caractère de certains personnages, pour suivre le développement admirable du droit, — son idée primitive était même d'étudier seulement l'évolution de l'idée de justice à Rome, — pour comprendre, en somme, toute la vie sociale des Romains.

***

Grandeur et décadence des Romains ! Montesquieu avait écrit sur ce sujet des *considérations* classiques et inimitables. Est-ce

une hardiesse que de donner à peu près le même titre à un ouvrage moderne? M. Ferrero n'a pas voulu faire des *considérations* sur ce brûlant et dangereux sujet. Il veut seulement raconter la grandeur et la décadence des Romains de façon que les considérations en ressortent d'elles-mêmes.

J'aurais envie de dire qu'il y a deux sortes d'histoires : celle qu'on lit... et celle qu'on ne lit pas. Il y a l'histoire très documentée, très précise, mais insupportablement lourde : est-ce de la véritable histoire que celle-là ? Ou n'est-ce pas plutôt une collection très utile — bien plus, indispensable — de documents historiques, mais *pas encore de l'histoire* ? Nous avons beaucoup de ces histoires de Rome, à la fois subtiles et... accablantes, qui nous montrent *comment* s'est développée la vie politique de ce grand peuple de l'antiquité. Mais l'ouvrage de M. Ferrero nous fait voir aussi *pourquoi* l'histoire de Rome s'est développée de telle façon plutôt que de telle autre. Eh bien ! Il y a de la place pour ces deux genres d'historiens : pour ceux qui se bornent à transcrire et à traduire les documents (plutôt des éditeurs de documents que des historiens proprement dits), et pour ceux qui s'élèvent à une vaste interprétation des phénomènes sociaux tels qu'ils sont décrits dans ces documents. M. Ferrero est un de ces derniers. Une maison ne se bâtit pas sans des maçons ni sans un architecte.

Mais il ne faut pas s'y tromper. L'ouvrage colossal que M. Ferrero a entrepris — c'était un plan à décourager un homme, qui n'aurait pas eu l'énergie, la volonté, le talent de notre auteur — n'est pas un ouvrage de vulgarisation, ni une de ces histoires pleines d'anecdotes romanesques, écrites pour les gens qui n'aiment guère qu'à s'amuser. Ce n'est pas, non plus, une de ces rapsodies sociologiques, qui inondent le marché de la librairie, ni un livre dépourvu de bibliographie, dépouillé de ces notes savantes — hélas, l'érudition n'est pas, tout de même, si difficile à réaliser, parfois ! — que les pédants aiment à la folie. L'ouvrage de M. Ferrero est à la fois savant et intéressant : ces deux termes s'excluent trop souvent, malheureusement, pour que je renonce au plaisir de les rapprocher, en parlant de ce beau livre. En effet, M. Ferrero a étudié patiemment tous les faits qu'il raconte, et il ne dit presque rien qu'il ne puisse prouver ; très rarement, il énonce des hypothèses, et seulement dans les cas où les documents font défaut Mais — et c'est là son grand mérite — il a renoncé à la complaisance trop

facile de montrer son érudition dans le texte ; il a su masquer, dissimuler les longues études qu'il a faites sans en infliger les preuves, à chaque pas, à ses lecteurs. C'est une histoire longue et minutieuse (le troisième volume de l'édition italienne, de 590 pages, ne raconte que dix-sept années de vie, de la mort de César à la séance du Sénat dans laquelle Octave reçut le titre d'Augustus), mais qui ne paraît pas telle, si grand est l'art de l'historien qui nous fait vivre dans les temps qu'il raconte, en en décrivant les caractéristiques de main de maître. C'est un ouvrage dans lequel l'auteur a employé les méthodes de la critique moderne avec la patience d'un Allemand et s'est élevé à des synthèses décisives avec la génialité d'un Latin : c'est, en somme, une grande et véritable histoire, qui veut continuer — l'auteur même l'a confessé, dans un article polémique[1] — la série des travaux de ces grands historiens du temps passé qui « ont écrit pour l'élite intellectuelle de leur temps » et en suit, en l'élargissant, le point de vue. Mais les hommes sont atteints généralement, quant aux faits et aux personnages historiques, d'un curieux défaut de vue, par suite duquel, s'ils ne voient pas bien les hommes et les choses qui les entourent, ils voient agrandies les figures lointaines. Et ils se sentent choqués dans leurs amours et leurs haines, lorsqu'on abaisse ces figures à la grandeur normale et qu'on les représente avec leurs défauts et leurs faiblesses, dépourvues de cette auréole dont l'admiration de la postérité s'est plue à les entourer. César, Brutus, Cicéron, Pompée, Horace, Octave..... oui, ce sont là autant d'hommes que la postérité aime à voir plutôt comme des représentants d'une idée que comme ils ont été réellement dans la vie. Et l'on crie au sacrilège si l'historien soulève le voile dont on les a couverts. Vous le savez : dans l'Inde ancienne il y avait des objets qu'on ne pouvait pas toucher parce qu'ils étaient ou sacrés ou maudits et qu'on les contaminait ou qu'on se contaminait en s'approchant d'eux : on les appelait *tabu*. Les grands hommes du temps passé sont, pour la postérité, à peu près comme des *tabu*. Et pourtant M. Ferrero sait étudier les hommes, juger les caractères, démêler la faiblesse et la force, les traits essentiels et les traits passagers de ces figures historiques mieux que tant d'autres.

Les portraits de Marius, de Sylla, de Crassus, de Lucullus, de

1. V. G. Ferrero, *Per la scienza della storia*, dans la *Rivista Italiana di Sociologia* de Rome, N° de Luglio-Agosto 1902.

Pompée, de Marc Antoine, etc. etc. sont de ceux qu'on n'oublie pas. Les grands noms et les grands hommes de la littérature latine défilent sous les yeux des lecteurs avec leurs caractéristiques personnelles et littéraires : nous comprenons les raisons sociales de leurs ouvrages, nous vivons dans le milieu où se sont épanouies les floraisons merveilleuses de leurs talents.

Voilà Lucrèce qui lutte avec les difficultés d'une vieille langue à renouveler, dans son élan immortel vers l'infini ; Catulle, qui élève ses chants d'amour passionné et compliqué dans un âge brûlant de transition ; Cicéron, tantôt résolu, tantôt incertain entre un parti et l'autre, qui a de beaux gestes et des découragements soudains, et qui dans ses *otia* travaille à ses œuvres philosophiques et, avec une naïveté dont la postérité lui sera reconnaissante, avoue ses doutes et sa faiblesse dans ses lettres à ses amis : dans son ensemble, une figure grande et lumineuse, celle du premier homme de lettres qui s'intéresse au gouvernement de l'État — ô rêve platonicien de la république des philosophes ! Voilà Horace qui se trouve gêné dans la vie politique, dans laquelle il ne sait pas s'orienter, et dont les Satyres, les Epodes et les Odes ne sont pas seulement des chefs-d'œuvre littéraires, mais aussi des documents précieux pour l'étude de cette bizarre société. Et Virgile, à qui des raisons sociales inspirent les Églogues et, lorsque le mouvement agraire engagera Varron aussi à écrire sur l'agriculture, les Géorgiques, et enfin, à l'aube de l'élargissement de la puissance romaine, la grande épopée nationale, l'Énéide.

Mais les figures que M. Ferrero a mises en lumière avec une originalité qui n'a pas manqué de susciter des discussions, sont celles de César et d'Octave. Il juge César « un des champions les plus splendides du génie humain dans la lutte de l'homme contre l'homme et du génie latin révolutionnaire dans les époques de décomposition et recomposition sociale ». César se trouva pris dans la politique, — où il se montra grand général, grand écrivain, grand personnage, — mais il ne fut pas un grand homme d'État ; il fut prisonnier des nécessités, et il devint « le plus grand démagogue de l'histoire ». Octave, qui, après une jeunesse tumultueuse, de grands emportements d'amour et de haine, des luttes, des défaites et des victoires, reçut du Sénat le titre d'*Augustus*, ne doit pas être considéré comme le premier des empereurs. Il n'est pas le continuateur, mais plutôt l'antithèse de César : il voulait, plutôt

que l'empire, une restauration, une réaction républicaine. Il voulait demeurer le citoyen Octave et ne devint Augustus que malgré lui.

M. Ferrero excelle aussi dans la peinture de la société. Il sait décrire les mœurs avec une habileté extrême. Cette société — qui s'affine peu à peu, commence à goûter les arts et les lettres, se dépravе dans les amours et les vices, tombe dans la corruption, se relève, est la proie facile de l'anarchie, a des terreurs folles et des enthousiasmes soudains, se laisse dépouiller par les tyrans, les renverse, et veut surtout et avant tout jouir — est suivie pas à pas, dans son évolution et dans son involution, par l'auteur, qui en met en lumière les déceptions successives, et nous la montre presque toujours dupe de tel ou tel dominateur.

L'idée fondamentale de l'ouvrage de M. Ferrero, telle qu'il l'a exposée lui-même dans l'article polémique que nous avons déjà rappelé, est la suivante. L'expansion de conquête entreprise par Rome dans la Méditerranée après la deuxième guerre punique a été accompagnée d'une transformation lente mais continue de l'Italie, de sorte que, au lieu des aristocraties agricoles locales, s'est formée une unique classe moyenne italienne, une classe que M. Ferrero a proposé d'appeler *bourgeoisie italienne*, pour sa ressemblance, sauf les différences produites par vingt siècles d'histoire, avec la bourgeoisie contemporaine. Cette classe ne s'intéressait pas beaucoup à la politique, qu'elle laissait dans les mains de quelques coteries. Cette bourgeoisie, dont les principes remontent aux trente ans qui suivent la guerre d'Annibal, dont les progrès sont la cause principale de la crise dans laquelle depuis les Gracques jusqu'à Sylla la puissance romaine semble chavirer, constitue sa fortune et sa force dans l'âge de César. C'est alors qu'elle introduit dans ses mœurs, simples jusque-là, le luxe d'Orient ; elle fait progresser la vie et la culture, et devient la classe maîtresse de l'Italie. La grande politique de conquête qui va de Lucullus à Pompée et César, trouve la raison de son succès dans les dispositions orgueilleuses de cette bourgeoisie, à laquelle elle fournissait de nouveaux capitaux et des esclaves en agrandissant le champ de son commerce et de sa domination. Les années qui suivirent la mort de César furent des années d'une crise épouvantable, parce que, une fois mort ce grand homme qui avait la puissance de diriger les événements, on se trouva dépaysé, ahuri, à la merci des faits. Ce fut

une époque de véritable dissolution universelle ; ce fut un océan orageux dans lequel Cicéron et Octave, Antoine et Cléopâtre, et cent autres grands personnages, et des milliers de ces anonymes qui sont les ouvriers oubliés de la vie sociale luttèrent, durant de brèves années qui comptèrent pour l'histoire autant que des siècles, et qui aboutirent à l'établissement de l'empire.

***

Tel est le dédale de faits, au milieu duquel M. Ferrero s'est acheminé dans ses premiers volumes ; tel est le procédé (nous avons employé souvent ses mots mêmes) par lequel il a su jusqu'à présent se tirer d'affaire. C'est, comme on le voit, une conception nouvelle de l'histoire de Rome, fondée sur des preuves et des faits, et qui a pour piédestal l'économie ancienne : une base à laquelle on a prêté trop peu d'attention pour le passé, lorsqu'on faisait de l'histoire politique. Mais jadis on restait à la surface des événements, tandis qu'avec le nouveau procédé on arrive à déceler les véritables racines de l'histoire et de la vie sociale de l'antiquité.

L'histoire de M. Ferrero est donc, à la fois, histoire économique et politique, militaire et littéraire, juridique et sociale : c'est en somme l'histoire véritable et complète, *de l'histoire*... sans épithète.

Précise et documentée, elle sait pourtant éviter ces chinoiseries d'érudition, dont raffolent certains historiens de profession. Comme elle est en même temps sérieuse et brillante, elle a les qualités et n'a pas les défauts des anciennes histoires : elle ne s'adresse pas à un public étroit de spécialistes, mais à ce grand public intellectuel, qui s'intéresse à la marche de l'humanité et aime à comprendre comment elle a procédé dans les périodes les plus importantes de son évolution.

Il faudrait connaître l'histoire de Rome autant que M. Ferrero, et avoir étudié cet âge aussi minutieusement que lui, pour apprécier tous les détails de son ouvrage, pour en critiquer et peut-être en rectifier quelques-uns. Mais je ne suis pas un spécialiste, et je ne voulais pas m'adresser aux spécialistes.

C'est à tous les lecteurs de la *Revue* que j'ai voulu m'adresser, pour leur donner une impression sommaire sur la méthode, sur

la conception, sur l'idée fondamentale de cette œuvre, à laquelle un des plus remarquables écrivains de notre pays a lié son nom, à laquelle M. Guglielmo Ferrero doit déjà l'honneur insigne d'avoir été appelé, lui étranger, à professer des leçons historiques devant le public intellectuel de Paris, dans l'enceinte illustre du *Collège de France*.

ALESSANDRO LEVI.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

BIBLIOGRAPHIE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES IDÉES FÉMINISTES DEPUIS LE MILIEU DU XVIe JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

NOTA. — On trouvera l'indication bibliographique des ouvrages antérieurs à 1560 dans les articles consacrés par M. Lefranc à la Querelle des Femmes (*Revue des Études rabelaisiennes 1906*). — Ses indications pourraient être d'ailleurs encore enrichies à l'aide des Catalogues de la *Bibliothèque* de la Croix du Maine (tome II, pp. 11, 85, 86, 91, 95), et de celle de Du Verdier (tome V, pp. 67, 68, 69, 77, 90, 91, 30). Édition de Juvigny, in-fo 1773.

1). **1564** Jean de Marconville, *Traité de la bonté et mauvaistié des Femmes*. Paris, in-8° (réédité en 1566 et 1571).

2). **1564** Jean de Marconville, *L'heur et malheur du mariage, ensemble les Lois Connubiales de Plutarque, traduites en français*. Paris, in-8°.

3). **1581** *Les premières œuvres poétiques de Mlle Marie de Romieu, Vivaraise, contenant un brief discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme, non moins récréatif que plein de beaux exemples*. Paris, in-32.

4). **1588** de Cholières : *La guerre des mâles contre les femelles, représentant, en trois dialogues, les prérogatives et dignités tant de l'un que de l'autre sexe...* Paris, in-12 (réédité en 1614).

5). **1591** Henri Estienne : *Carmen de Senatulo Fœminarum*[1].

6). **1595** Attribué à Acidalius Valens : *Disputatio perjucunda qua anonymus probare nititur mulieres homines non esse*.

7). **1595** Geddicus : *Defensio sexus muliebris*.

(Ces deux derniers ouvrages ont été réédités ensemble en 1638, 1641, 1644, 1693[2].)

1. Cf. l'article de M. Louis Clément dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* 1894, p. 441 et suivantes.

2. Ces ouvrages seront, de plus, librement traduits, au XVIIIe siècle, le premier : 1° en 1744, Amsterdam, in-12 : *Problème sur les femmes* (par Meunier de Querlon) ;

8). **1596** Alexandre de Pont-Aymery : *Paradoxe apologique où il est fidèlement démontré que la femme est beaucoup plus parfaite que l'homme en toute action de vertu.* Paris, in-24 (réédité en 1599).

9). **1599** *Le Triomphe des dames*, Rouen, in-24 (anonyme).

10). **1617** Olivier : *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes.* Paris, in-12 (souvent réédité : 4e édition 1646; 1658, etc.[1]).

11). **1617** Vigoureux : *Défense des femmes contre l'Alphabet de leur prétendue malice et imperfection.* Paris, in-12.

12). **1617** Olivier : *Réponse aux impertinences de l'aposté capitaine Vigoureux*, Paris, in-12.

13). **1617** La Bruyère : *Réplique à l'Antimalice ou défense des femmes du sieur Vigoureux, autrement dit Brye-Comte-Robert, par le sieur de La Bruyère, gentilhomme béarnais.* Paris, in-12.

14). **1618** Chevalier de l'Escale : *Le Champion des Femmes, qui soutient qu'elles sont plus nobles et plus parfaites et en tout plus vertueuses que les hommes, contre un certain misogynes anonyme, auteur et inventeur de l'imperfection et malice des femmes.* Paris, petit in-12 (réédité en 1631, sous un nouveau titre. V. n° 18 de cette liste).

15). **1621** de la Martinière : *Le Bouclier des dames contenant toutes leurs belles perfections.* Paris, in-12[2]

16). **1622** Mlle de Gournay : *Egalité des hommes et des femmes* Sans lieu, in-8°, plaquette.

17). **1630** le P. Hilarion de Coste : *Les Eloges et les vies des reines et des princesses et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine qui ont fleuri de notre temps et du temps de nos pères, avec l'explication de leurs devises, emblèmes, hiéroglyphes et symboles.* Paris, 2 vol. in-4° (2e édition « tres augmentée » en 1647).

18). **1631** de l'Escale : *Alphabet de la perfection et excellence des femmes* (v. le n° 14 de cette liste).

19). **1632** le P. du Bosc : *L'Honneste Femme...* Paris, chez Jean Jost (4e édition en 1658, sous le titre : *L'Honneste Femme, divisée en trois parties, revue, corrigée et augmentée, en cette 4e édition par le R. P. du Bosc...*[3]).

20). **1635** Caillet : *Le Tableau du mariage, représenté au naturel, enrichi de plusieurs rares curiosités... et illustré de fleurs poétiques*

2° en 1766. Cracovie : *Paradoxe sur les femmes où l'on tâche de prouver qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine* (par Ch. Clapiès); — le second, en 1767, Amsterdam : *Le triomphe des femmes ou le paradoxe de 1766 confondu* (v. plus loin n°s 68, 90 et 91).

1. Voir le n° 62 de cette liste.

2. L'indication de ce livre est donnée par le *Manuel de Bibliographie universelle* (article : Femmes, n° 80). Je n'ai pu me le procurer.

3. L'analyse en a été donnée par M. G. Art dans la *Revue bleue* du 14 août 1897, pp. 209-213. Le livre est beaucoup moins rare que M. Art ne semblait le croire.

et oratoires... avec un indice des choses plus notables. . par Me Paul Caillet, Champenois. Orange, in-12.

21). **1641** Louis Machon : *Discours ou Sermon apologétique en faveur des femmes, question nouvelle, curieuse et non jamais soutenue.* Paris, in-8°.

22). **1642** Suzanne de Nervèse : dans ses *Œuvres spirituelles et morales*, Paris, in-12, un chapitre intitulé : « Apologie en faveur des femmes » (pp. 83 à 92).

23). **1643** *La femme généreuse qui montre que son sexe est plus noble, meilleur politique, plus vaillant, plus savant, plus vertueux, plus économe que celui des hommes*, in-8 (anonyme)[1].

24). **1646** *Question célèbre, S'il est nécessaire ou non que les filles soient savantes, agitée de part et d'autre par Mlle Anne-Marie de Schurman, hollandaise, et le sieur André Rivet, poitevin. Le tout mis en français par le sieur Colletet.* Paris, in-12[2].

25). **1647** le P. Pierre Le Moyne de la Cie de Jésus) : *Galerie des Femmes fortes*, deux parties en un volume in-12 (la 4e édition paraîtra en 1663).

26). **1655** le sieur de Saint-Gabriel : *Le Mérite des Dames, avec le résultat du Conseil des Héroïnes*, Paris, in-12 (réédité en 1657; en 1660 . 3e édition, avec l'entrée de la Reine et de cent autres dames du temps dans le ciel des Belles Héroïnes, et ensuite est la nouvelle entrée de la Reine infante, avec cent autres dames dans ledit ciel des Belles Héroïnes .

27). **1661** Chappuzeau : l'*Académie des Femmes*. Paris, in-12 (réédité, Lyon, sans date : sous le titre *le Cercle des Femmes*. La pièce avait déja paru, différente et en prose, sous ce titre entre 1656 et 1660.)

28). **1665** Dlle Jacquette Guillaume : *Les dames illustres où par bonnes et fortes raisons, il se prouve que le sexe féminin surpasse en toute sorte de genre le sexe masculin*. Paris, in-24.

29). **1667** *Les deux livres de l'Etat de Mariage, composés en latin par François Barbaro, gentilhomme vénitien ; traduction nouvelle* (par Joly). Paris, in-12[3].

30). **1667** Louis de Lesclache : *Les avantages que les femmes peuvent recevoir de la philosophie, et principalement de la morale, ou l'abrégé de cette science*. Paris, in-12.

31). **1672** Molière : *Les Femmes savantes*, comédie. Paris, in-12.

1. Ce livre, que je n'ai pas eu entre les mains, est cité par Thomas, dans son *Essai sur les Femmes*, p. 107.

2. Les traités, en latin, avaient paru dès 1641.

3. Le manuscrit de Barbaro, en latin, remonte à 1428. Tiraqueau l'édite pour la première fois à Paris en 1513. L'ouvrage est réédité plusieurs fois de 1514 à 1639. Une traduction en français, par Martin du Pin, est donnée à Lyon en 1537, et rééditée à Paris en 1560. On peut signaler une traduction en italien de 1548, et une version anglaise postérieure, à Londres, en 1677.

32). **1673** Poulain de la Barre : *De l'Egalité des deux sexes, discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés.* Paris, in-12 (réédité en 1676, 1679, 1691).

33). **1674** Poulain de la Barre : *De l'Education des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs. Entretiens.* Paris, in-12 (réédité en 1679).

34). **1675** Poulain de la Barre : *De l'Excellence des hommes, contre l'Egalité des sexes.* Paris, in-12 (réédité en 1679 et 1691 [1]).

35). **1685** Jacques Chaussé : *Traité de l'excellence du mariage, de sa nécessité et des moyens d'y vivre heureux; où l'on fait l'apologie des femmes contre les calomnies des hommes*, par Jacques Chaussé, sieur de la Terrière. Paris, in-12 [2].

36). **1686** Fleury : *Traité du choix et de la méthode des Etudes.* Paris, in-12 (chap. 36 : Etudes des femmes).

37). **1687** Fénelon : *Traité de l'éducation des filles* [3].

38). **1687** de Montchenay : *La Cause des femmes*, comédie (cf. recueil du Théâtre italien, de Gherardi, tome II).

39). **1690** Ménage : *Ægidii Menagii historia mulierum philosopharum.* Lugduni, in-12.

40). **1690** *La Fille savante*, comédie (cf. recueil du Théâtre italien, de Gherardi, tome III).

41). **1693** de Montchenay : *Les Souhaits*, comédie (cf. recueil du Théâtre italien, de Gherardi, tome V), une scène : « Contre les Hommes ».

42). **1694** Boileau : *Satire X* (sur les femmes), in-4, Paris.

43). **1694** Perrault : *Apologie des femmes. Elégie avec un discours pour servir de préface par M. P...* Paris, grand in-8.

44). **1694** *Arlequin, défenseur du beau sexe*, comédie (cf. recueil du Théâtre italien, de Gherardi, tome V).

45). **1695** *La Thèse des dames*, comédie (cf. recueil du Théâtre italien, tome VI).

46). **1698** C. M. D. Noel : *Les Avantages du Sexe, ou le Triomphe des Femmes, dans lequel on fait voir, par de très fortes raisons, que*

1. En septembre 1691, l'*Histoire des Ouvrages des Savants* annonçait, en même temps que les rééditions de l'*Egalité des deux Sexes* et de l'*Excellence des Hommes*, la publication d'une : *Dissertation ou Discours pour servir de 3e partie à l'Egalité des deux Sexes, etc., par le sieur F. P. de la Barre*, à Paris, chez Jean du Puis, 1692, in-12, pp. 79, et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers. — Je n'ai pu me procurer cet ouvrage, que je n'ai vu mentionner nulle part ailleurs, si bien que je me demande s'il a réellement paru.

2. Ce livre a été analysé par Bayle dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, de septembre 1685.

3. Les deux livres de Fleury et de Fénelon ont été très fréquemment réimprimés dans le XVIIIe siècle.

les femmes l'emportent par-dessus les hommes et méritent la préférence. Anvers, in-12[1].

47). **1702** abbé Morvan de Bellegarde : *Lettres curieuses de littérature et de morale.* Paris, in-12. Le titre d'une de ces lettres : « Si les femmes sont inférieures aux hommes par le mérite de l'esprit. » (Une 4e édition paraît à La Haye en 1730.)

48). **1704** le P. Buffier (de la Cie de Jésus) : *Examen des préjugés vulgaires.* Paris, in-12 (2e proposition, p. 53 et suivantes; réédité en 1725).

49). **1713** Franciscus Maillard : *An mulieribus eadem quae viris conveniant exercitationes corporis, animi? conclusio affirmans.* Paris, in-4.

50). **1713** Arnaudin : *De la grandeur et de l'excellence des femmes au-dessus des hommes.* Paris, in-12[1].

51). **1715-1717** *Mémoires de Littérature*, publiés par Sallengre. La Haye, 2 vol. in-8 : au tome I, page 165, l'analyse du recueil de Ravisius Textor : « *De memorabilibus et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera.* » Paris, 1521. — Au tome II, page 196, l'analyse du livre de Postel : *Les très merveilleuses victoires des femmes du Nouveau-Monde et comment elles doivent à tout le monde par raison commander, et même à ceux qui auront la monarchie du monde vieil.* Paris, 1553.)

52). **1717** du Puy : *Dialogues sur les plaisirs, sur les passions, sur le mérite des femmes et sur leur sensibilité pour l'honneur.* Paris, in-12.

53). **1718** *Le Miroir des femmes, qui fait voir d'un côté les imperfections de la Méchante Femme, et qui montre de l'autre les bonnes qualités de la Femme Sage, tiré pour la meilleure partie des Livres de la Sagesse.* Troyes, in-12.

54). **1720** *Les Colloques d'Erasme, ouvrage... traduit par le sieur de Gueudeville.* Tome Ier : les Femmes... Leyde, 6 vol., in-12[2].

55). **1720** Le Sage et d'Orneval : *l'Isle des Amazones*, comédie au tome III de leur Théâtre de la Foire ; composée en 1718, jouée en 1720, reprise à la Foire en 1727 et 1731[4].

56). **1726** Henri Corneille Agrippa, de Nettesheim : *Sur la noblesse et excellence du sexe féminin, de sa prééminence sur l'autre sexe, et du Sacrement du mariage, traduit par le célèbre sieur de Gueudeville*, in-12[3].

1. C'est une imitation du traité latin de Cornelius Agrippa (cf. la note du n° 56).
2. C'est une traduction de ce même traité.
3. Une édition latine des *Colloquia* avait paru en 1 vol. in-8. Lugduni et Roterolami, 1664 ; réimprimée Delphis et Lugduni, 1729.
4. Cf. Frères Parfaict *Mémoires pour servir à l'histoire du Théâtre de la foire*, tome II.
5. L'ouvrage avait paru en latin, à Anvers, in-8, en 1529 ; réédité en 1532, et dans

57). **1727** LEGRAND : *Les Amazones modernes,* comédie (imprimée en 1731 ; voir au tome IV de son Théâtre[1]).

58). **1727** Mme DE LAMBERT : *Réflexions nouvelles sur les femmes par une dame de la Cour de France.* Londres, in-12. Réédité, en 1729 (sous le titre de *Métaphysique d'Amour*), en 1730, 1732, etc.

59). **1728** COQUELET : *La méchante femme.* Paris, in-12.

60). **1728** et **1729** *Almanach des dames savantes françaises pour 1728 — et pour 1729.* Paris, 1728 et 1729, 2 vol. in-32.

61). **1729** MARIVAUX : *La Nouvelle Colonie* ou *la Ligue des Femmes,* comédie[2].

62). **1729** *La Malice des Femmes, dédiée à la plus méchante du monde.* Troyes, chez Pierre Garnier (réédité en 1732[3]).

63). **1733** BLAND : *Dispute littéraire et physique sur les femmes*[4].

64). **1736** DU BERRY : *l'Isle des Femmes,* comédie, in-12.

65). **1737** Mme GALIEN : *Apologie des dames, appuyée sur l'histoire par M. de* ···. Paris, in-12 (réédité en 1748).

66). **1743** *Défense ou Eloge des femmes.* Paris, in-12 (traduit par M. D'HERMILLY, du *Teatro critico universal* du P. FEIJOO, 5 vol. in-8. Madrid, 1742 : tome Ier. Discurso XVI : Defensa de las mujeres). (Une autre traduction parut en mai-août 1755 dans le *Journal Etranger* de l'abbé Prévost.)

67). **1744** LA COSTE, le cadet : *La supériorité des dames sur les hommes* (extrait publié dans le *Mercure de France* de septembre 1744).

68). **1744** *Problème sur les femmes.* Amsterdam, in-12 (traduction par Meunier de Querlon du traité attribué à Acidalius Valens : n° 6 de cette liste).

69). **1749** abbé DINOUART : *Le Triomphe du Sexe, ouvrage dans lequel on démontre que les femmes sont en tout égales aux hommes. On y examine les avantages de leur commerce, et quel doit être l'amour réciproque des deux sexes.* Amsterdam, in-12

70). **1749** ANGLIVIEIL DE LA BEAUMELLE : *La Spectatrice danoise ou l'Aspasie moderne,* périodique. Copenhague, in-8. (Amusement I : « Femmes, quand vous pensez, vous pensez mieux que nous. »)

les recueils des œuvres d'Agrippa, en 1609, 1643, 1653, 1714; traduit en français en 1537, 1578, 1698 (cf. cette liste n° 46) et en 1713 (cf. n° 50).

1. En 1727, dès la 4e représentation, cette pièce prit le titre plus significatif du *Triomphe des Dames.*

2. Cette pièce qui ne fut jouée qu'une fois, ne fut pas imprimée. Mais elle fut reprise et remaniée par Marivaux; on la joua alors sur un théâtre de société. Elle a paru, sous cette nouvelle forme, dans le *Mercure de France* 1er volume de décembre 1750). V. n° 72.

3. Ce livre, antérieur à 1729, car l'approbation date de 1715, n'est qu'une adaptation abrégée de l'*Alphabet* d'Olivier (cf. n° 10).

4. Je n'ai pu retrouver cet ouvrage, qui est signalé par l'abbé Prévost dans le *Pour et le Contre,* tome II, p. 32 et suivantes.

71). **1750** Mlle Archambault : *Dissertation sur la question lequel de l'homme ou de la femme est le plus capable de constance, ou la Cause des dames soutenue par Mlle Archambault, de Laval, Bas-Maine, contre M... et M. L. L. R.* Paris, in-12.

72). **1750** Marivaux : *La Colonie*, comédie (voir la note du no 61).

73). **1750** Philippe Florent de Puisieux : *La femme n'est pas inférieure à l'homme, traduit de l'anglais.* Londres, in-12. Ouvrage réédité

73 *bis*. en **1751** sous le titre : *le Triomphe des Dames, traduit de l'anglais de Miledi P...* Londres, in-12.

74). **1750-1751** Mme Leprince de Beaumont : *Le Nouveau Magasin français, ou Bibliothèque instructive et amusante*, périodique.

Nos de mai et juin 1750 : Pour et Contre sur l'éducation des femmes).

No de juillet 1750 : « Réponse à l'apologie de l'éducation qui borne les personnes du sexe à s'instruire dans les détails du ménage. »

Nos de janvier et février 1751 : « Avis à l'auteur des Amusements périodiques[1] qui ont paru au commencement de 1751, où l'on prouve que les femmes sont plus nobles que les hommes. »

Nos d'avril, mai, juin 1751 : « Les Femmes illustres. »

75). **1753** dom Caffiaux, minime : *Défenses du beau sexe, ou Mémoires historiques, philosophiques et critiques pour servir d'apologie aux femmes.* Amsterdam, 4 vol. in-12.

76). **1753** *Les femmes peuvent-elles être savantes? Quelle science leur convient? Dissertation*, Nancy, in-12.

77). **1754** de Meray : *Les Femmes ou Lettres du Chevalier de K... au marquis de ...* Deux parties. La Haye, in-12.

78). **1754** *Lettres au chevalier de K... par la marquise de M... au sujet de celles qu'il a écrites sur les femmes.* La Haye, in-12.

79). **1754** *La malice des hommes découverte dans la justification des femmes, par Mlle J.* Rouen, in-12.

80). **1755** *Réponse de la Signora Vittoria au docteur Pancrace, orateur et bibliothécaire des petites-maisons. Le sexe vengé ou la prééminence de la femme sur l'homme.* A Bross ? 1755, in-12.

81). **1755** Philippe dit Préjot : *le Triomphe des Dames ou le Nouvel Empire littéraire.* Paris, in-12.

82). **1756** *Encyclopédie*, tome VI. « Femmes », articles de Barthès et du chevalier de Jaucourt.

83). **1758** Boudier de Villemert : *l'Ami des Femmes*, sans lieu, in-12 réédité en 1759, 1766, 1774; traduit en allemand : Berlin, 1759, et en italien : Florence, 1761).

1. Je n'ai pu déterminer de quels « Amusements périodiques » il s'agit ici, malgré un dépouillement attentif de toutes les publications périodiques du temps.

84). **1758** DE LA RIVIÈRE : *le Partisan des Femmes ou la Source du Mérite de l'Homme*. Paris, in-12.

85). **1759** COLLET : *Le Parallèle vivant des deux sexes par un soldat*. Amsterdam et Paris, in-12.

86). **1759** *La Bibliothèque des Femmes, ouvrage moral, critique et philosophique, où l'on examine quel est le génie des femmes, son étendue et sa portée; le caractère particulier du sexe, ses passions et l'usage qu'il en doit faire; l'empire et la bizarrerie des lois à son égard*. Amsterdam et Paris, in-12 (périodique, dont 2 numéros ont paru).

87). **1759-1778** *Le Journal des Dames*.

88). **1765** BOUSSANELLE : *Essai sur les femmes*. Amsterdam, in-12.

89). **1765** MOLINE : *les Législatrices*, comédie en un acte et en vers libres[1]. Paris, in-8.

90). **1766** *Paradoxe sur les femmes, où l'on tâche de prouver qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine*. Cracovie, in-12[2].

91). **1767** *Le Triomphe des Femmes ou le Paradoxe de 1766 confondu*. Amsterdam, in-12[3].

92). **1768** *Discours sur les Femmes adressé à Eugénie*. Amsterdam et Paris, in-12 (traduit de l'anglais de WALSH (1691), par M. DE LA FLOTTE).

93). **1772** THOMAS : *Essai sur le Caractère, les Mœurs et l'Esprit des femmes*. Paris, in-8.

94). **1772** DAILLANT : *Lettre à M. . sur un ouvrage intitulé : Essai sur le Caractère, les Mœurs et l'Esprit des femmes par M. Thomas*. Londres et Paris, in-12.

95). **1772** abbé GALIANI : *Les Femmes, dialogue*[4].

96). **1772** DIDEROT : Article sur les femmes, en réponse à Thomas[5].

97). **1773** *Eloge du beau sexe, publié par M. C.* Paris, in-12.

GEORGES ASCOLI.

1. C'est une adaptation en vers de la comédie de Marivaux : *la Colonie* (v. cette liste nos 72 et 61).

2. C'est la traduction par Ch. Clapiès du pamphlet attribué à Acidalius Valens (v. le no 6 de cette liste).

3. Je n'ai pu me procurer cet ouvrage qui semble n'être que la traduction de la réfutation de Geddicus (v. le no 7).

4. Publié dans l'édition de la *Correspondance* de Galiani par Perey et Maugras, tome II, page 50. Le dialogue est daté par une lettre d'envoi, avril 1772.

5. Voir l'édition Assézat, tome II, p. 251.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AU LYCÉE

Pourquoi l'on enseigne l'histoire d'après M. Pagès

Nous avons, dans notre précédent numéro, résumé une discussion sur l'enseignement de l'histoire au Lycée qui a occupé plusieurs séances de la Société d'Histoire moderne, et nous avons déclaré que nous étions disposés à accueillir les réflexions des professeurs d'histoire sur ce sujet (Voir tome XII, pp. 341-346). Nous tenons donc à citer ici les passages essentiels d'un discours sur l'histoire que M. Pagès a prononcé à la distribution des prix du Collège Rollin (28 juillet 1906) et qu'a reproduit la *Revue internationale de l'enseignement* (n° du 15 septembre).

Pourquoi enseigne-t-on l'histoire ? M. Pagès ne conçoit guère un professeur d'histoire qui ne se poserait pas cette question : ce n'est pas, dit-il, qu'on n'y ait pas déjà répondu bien des fois ; « mais aux questions de ce genre, il peut arriver que chaque génération nouvelle apporte une réponse que n'accepte plus la génération qui suit ». M. Pagès écarte successivement la réponse du bon Rollin, qui voyait dans l'histoire une moralité, et la réponse, analogue en somme, des contemporains qui y cherchent des leçons de civisme : « C'est renoncer à faire œuvre de science et dénaturer l'histoire qu'y introduire nos passions, si légitimes et si nobles soient-elles, et que juger le passé à la mesure du présent. A côté de nous, au-delà de nos frontières, d'autres ont ainsi conçu l'enseignement historique ; aussi leur reprochons-nous, avec raison, de trop réduire l'histoire à la formation et à l'expansion d'un seul peuple. Ne méritons pas le même reproche. »

« C'est au nom de la science, de la vérité scrupuleusement respectée, que nous avons écarté tout à la fois la conception d'un enseignement moral et celle d'un enseignement civique. Il semble que nous en devrions conclure qu'il faut enseigner l'histoire comme une science, sans autres préoccupations que des préoccupations scientifiques. Et cependant je ne crois pas que ce soit possible, je ne crois même pas que ce soit désirable.

« Une première difficulté — et capitale — c'est que l'histoire n'est pas une science organisée dont on ne discute plus ni le domaine ni les méthodes. Loin de là, puisque les historiens ne s'accordent point tous pour admettre qu'elle soit une science et qu'à leur tour les partisans de l'histoire-science ne s'accordent point entre eux, quand ils s'efforcent de déterminer quelles vérités elle peut atteindre et de quelle façon. Ajoutons que presque tous s'entendent, tout au moins, pour réduire l'histoire à la recherche des lois qui régissent le développement des sociétés, à la sociologie en d'autres termes, c'est-à-dire à quelque chose

qui n'est pas du tout ce que l'on appelle communément l'histoire et ce que contiennent nos programmes.

« Mais ce n'est pas tout, et les bienfaits de l'enseignement historique pourront aisément descendre de l'intelligence jusqu'au cœur. Lorsque les sciences physiques nous enseignent la variété des phénomènes ; lorsque les sciences naturelles nous font entrevoir la variété des organismes vivants, elles éveillent et assouplissent notre esprit, mais nous n'en tirons point de bénéfice moral immédiat. L'histoire, au contraire, en nous dévoilant l'infinie variété des passions, des coutumes, des institutions humaines; en nous les présentant, non pas comme de purs concepts, mais comme des choses vivantes, nous apprend aussi à comprendre, ce qui d'abord nous étonne par un aspect inaccoutumé. Et bientôt, avec la compréhension de ce qui est différent de nous-mêmes, s'éveille la sympathie pour ce que nous avons appris à comprendre. L'histoire, qui en rencontre tant sur sa route, est la grande ennemie des passions haineuses.

« Elle peut d'ailleurs les combattre d'une autre façon encore, par l'exemple de ses méthodes Ne sommes-nous pas tout naturellement enclins à nous faire sur tout une opinion trop prompte, par paresse, puis à nous y attacher, par amour-propre, parce que cette opinion est devenue une partie de notre personne et que nous nous accordons volontiers confiance. Si dès lors notre opinion est telle que certains groupes d'hommes la partagent, tandis que d'autres la contestent, elle devient une opinion de parti, elle s'enracine en nous par la discussion, elle nous conduit, beaucoup plus aisément qu'on ne l'imagine, jusqu'au fanatisme. Mais sur cette pente, où ce sont surtout nos défauts d'esprit qui nous entraînent, l'enseignement historique, qui s'efforce de les corriger, nous aidera, mieux que tout autre, à nous arrêter à temps. Il essaiera de nous apprendre l'art difficile de démêler le vrai du faux dans les témoignages humains, toujours discutables, même quand ils sont sincères ; en nous signalant, en nous expliquant les erreurs passées, il nous invitera à mieux discerner l'erreur présente, à mieux éviter l'erreur future ; il contribuera à développer en nous le bon sens, dans la plus haute acception du mot, c'est-à-dire l'instinct du vrai, également éloigné de la crédulité qui accepte tout et de la défiance irraisonnée qui ne croit à rien.

« Ainsi ne chercherons-nous dans l'histoire ni de belles maximes, ni la règle de conduite du bon citoyen, ni les éléments d'une science de plus, ajoutée à toutes celles qui, l'une après l'autre, se glissent dans nos programmes. Et cependant l'enseignement historique, si nous en considérons les fruits, sera bien, sans même que nous y songions, éminemment scientifique, civique et moral. S'il n'est pas l'enseignement d'une science pour elle-même, l'état d'esprit qu'il tend à créer n'est-il point celui qui seul permet l'étude profitable des sciences, ce scepticisme fécond, que Descartes a le premier défini, et qui n'est que l'attente de la vérité contrôlée? S'il n'enseigne pas directement la manière dont on devient un bon citoyen, ne prépare-t-il pas de bons

citoyens en façonnant des esprits justes, clairvoyants, mieux armés que d'autres pour éviter la prévention et l'erreur? Et s'il renonce à former des héros avec Plutarque, ne donne-t-il pas à la morale l'un de ses plus puissants moyens d'action, en éveillant dans les jeunes cœurs, à l'égard de tous les hommes, de toutes leurs passions, de toutes leurs souffrances, cette sympathie, nullement aveugle, mais émue et agissante, qui seule nous permet de rompre, à mesure qu'il se reforme toujours, le réseau de fils invisibles et légers où l'égoïsme nous emprisonne, dès que notre énergie morale s'assoupit? »

D'ailleurs, si nous conservons, sans les discuter, les conceptions anciennes et si nous employons, en parlant d'histoire, le terme de science, sans prétendre lui donner un sens bien précis, la difficulté n'en devient pas moindre. Il faut en effet reconnaître que l'histoire est la plus vaste des sciences, puisque tout ce que les hommes ont fait, depuis qu'il y a des hommes, est de son domaine. Un seul mot, — d'autres, avant moi, l'ont déjà dit — dépasse en compréhension le mot *histoire*, c'est le mot *nature*. Et dès lors, comment ne pas être effrayé à l'idée d'enseigner l'histoire? J'entends bien que nous ne l'enseignerons pas tout entière; mais si nous élaguons, si nous choisissons, — et il le faut bien, — comment conserverons-nous à notre enseignement le caractère scientifique? Sans doute un professeur de physique, de botanique ou de biologie n'enseigne pas toute la physique, toute la botanique, toute la biologie. Mais ce sont là des sciences constituées, qui ne sont plus seulement des catalogues et des descriptions de faits, qui ont tiré de l'étude et de la comparaison des faits un certain nombre de lois, autour desquelles ceux-ci se groupent. Ce seront donc, avant tout, ces lois qu'enseignera le professeur, et, parmi les faits, il ne retiendra que ceux qui lui permettront de faire comprendre la valeur des lois et la façon dont on est parvenu à les dégager: les raisons de son choix s'imposeront à lui et seront des raisons scientifiques. En histoire rien de pareil. S'il est des lois qui régissent l'évolution des sociétés humaines, les historiens ne sont pas encore parvenus à les formuler. Ils n'ont guère essayé jusqu'ici que d'établir la vérité des faits et de rattacher quelquefois, en expliquant leur succession, les faits les uns aux autres. Ils n'ont donc pas de bonnes raisons — j'entends de raisons scientifiques — d'enseigner telle série de faits plutôt que telle autre. Enseigneront-ils du moins les méthodes? Mais ces méthodes historiques, dont nous sommes si fiers (et que je n'ai certes aucune envie de déprécier), ne servent pas à expliquer les faits, à en exprimer, pour ainsi dire, les vérités qu'ils contiennent; ce ne sont en somme que des recettes, tirées de l'expérience et vérifiées par la raison, pour éviter les risques d'erreurs dans la description des faits; ce ne sont que des méthodes de travail, et il est évident que l'enseignement secondaire ne peut se proposer pour but de former des historiens, ni même des professeurs d'histoire!

« Et nous voici ramenés à une conception de l'enseignement historique infiniment plus modeste. Dans l'enseignement secondaire, l'his-

toire, à mon avis, doit être considérée uniquement comme une discipline, ainsi que l'on disait volontiers autrefois, c'est-à-dire comme un moyen, parmi d'autres, de former l'intelligence, de développer quelques qualités d'esprit. Il nous suffira donc d'examiner quelles sont les qualités intellectuelles que l'histoire est particulièrement propre à éveiller, et la tâche, il me semble, sera facile. C'est d'abord l'imagination. Non pas l'imagination qui consiste à se représenter comme réel ce qui ne peut exister : celle-là est si naturelle à l'enfant qu'il est inutile de la cultiver, et peut-être même devrait-on parfois la combattre, car elle devient aisément dangereuse, quand elle se développe à l'excès. Je veux parler de cette autre imagination, beaucoup plus rare, qui nous aide à nous figurer, à réaliser pour ainsi dire devant notre esprit ce qui n'existe que loin de nous ou qui n'a existé qu'autrefois. Cette imagination-là est exceptionnelle chez l'enfant et, chez l'homme, quand elle existe, elle va s'affaiblissant de jour en jour. Comment expliquer autrement ce fait d'expérience commune que le récit d'une grande catastrophe nous bouleverse, lorsque celle-ci vient de se produire, et près de nous, tandis qu'il ne parvient pas même à nous émouvoir, quand elle s'est produite ou très loin ou surtout il y a longtemps. Mais l'imagination, ainsi comprise, n'est pas seulement utile en elle-même ; elle l'est plus encore par l'usage que l'intelligence en peut faire. Si nous sommes capables de nous figurer, comme des réalités présentes, les réalités d'autrefois, si nous avons d'elles une vision très nette, nous pourrons aussi les comparer entre elles ou avec les réalités d'aujourd'hui. Quelle étude sera mieux faite que l'histoire pour développer chez l'enfant l'habitude de la comparaison? Or, un esprit formé à bien voir et à saisir aisément les similitudes et les différences n'est-il pas, par définition, un esprit juste, et qu'y a-t-il de plus précieux qu'un esprit juste? L'histoire jouera de la sorte, à l'égard des réalités humaines, le rôle que devrait jouer l'étude du dessin à l'égard des réalités matérielles, qu'elle aussi apprend à bien voir et à comparer. »

UN CONGRÈS RÉGIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES.

(Dunkerque, Juillet 1907)

En juillet 1907 doit avoir lieu à Dunkerque un Congrès des Sciences historiques dont la conception est tout à fait originale et qui semble devoir donner des résultats précieux.

Sur la proposition de M. de St-Léger, professeur d'histoire des Flandres à l'Université de Lille, après une communication de M. Ph. Sagnac, professeur à la même Université, sur la nécessité d'organiser le travail historique, la *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des*

lettres et des arts, dans sa séance du 12 février 1905, a pris l'initiative d'inviter à un Congrès les érudits qui s'occupent de l'histoire du Nord de la France et de la Belgique (territoire des anciens Pays-Bas). Une date éloignée a été choisie, dit la circulaire, «pour permettre aux travailleurs, prévenus longtemps à l'avance, de préparer un certain nombre de questions du programme, et d'envoyer au Bureau un résumé de leurs communications. Ces résumés sommaires réunis en volumes seront envoyés aux adhérents quelques mois avant la réunion, de sorte que les séances pourront être employées utilement à des discussions approfondies.»

Les érudits locaux ont, d'ailleurs, été priés de faire connaître les questions qu'ils désireraient voir au programme. Et le questionnaire-programme dressé par le comité est le résultat de cette enquête. Il est divisé en cinq parties : I. Organisation du travail historique et Histoire générale ; II. Philologie et Histoire des littératures ; III. Histoire religieuse, intellectuelle et morale ; IV. Archéologie et Histoire de l'art ; V. Géographie et Sciences sociales. Dans chacune, les questions sont extrêmement précises, et elles sont telles que ce n'est pas seulement l'histoire régionale, mais l'histoire générale de la France et de la Belgique qui profitera des réponses fournies par les érudits. Le comité souhaite, avec raison, que ceux-ci s'entendent pour traiter certaines questions, chacun dans la région qu'il étudie, de façon que, après la discussion en séance du Congrès, ces sujets aient été traités à fond.

Les questions relatives à l'organisation du travail historique sont les suivantes (Section I (*a*)) :

1° Le travail historique dans la région du Nord : Les archives départementales ou provinciales en France et en Belgique et communales, et leurs inventaires ; bibliothèques universitaires, communales, des Sociétés savantes et des particuliers — Les publications collectives et particulières. — Fédération des Sociétés savantes et Congrès.

2° Comment pourrait-on coordonner les entreprises et les travaux d'histoire concernant les anciens Pays-Bas, de manière à centraliser et à unifier les efforts des travailleurs des divers pays, surtout ceux des historiens Belges et du Nord de la France ?

3° Du plan à adopter pour la rédaction et la publication des tables générales des recueils, mémoires et bulletins des Sociétés savantes.

4° Des moyens de réaliser la publication collective rapide du dépouillement des recueils, mémoires et bulletins des Sociétés savantes.

5° Décentralisation littéraire, scientifique, artistique, avec les moyens les plus pratiques de la mettre en œuvre.

Si nous ajoutons que le Comité d'honneur unit, sous le patronage de la Municipalité et de la Chambre de commerce de Dunkerque, les présidents de dix-huit Sociétés savantes du Nord de la France à un certain nombre de professeurs de l'Université de Lille, on voit comme ce Congrès est intelligemment organisé pour associer toutes les ressources d'une région en vue d'un progrès immédiat et d'un développement méthodique de l'histoire locale, — avec une préoccupation sensible du bien des études historiques en général.

Le président du Comité d'organisation est M. le docteur G. Duriau, le secrétaire général M. Henri Terquem, le secrétaire M. F. Gory (7, rue du Nouvel Arsenal, Dunkerque).

H. B.

La librairie Teubner (Berlin et Leipzig) a entrepris la publication d'une sorte d'encyclopédie méthodique qui a pour titre : *Die Kultur der Gegenwart, Ihre Entwickelung und ihre Ziele*. Sur quatre grandes divisions, les deux premières sont consacrées aux sciences de l'humanité, les deux dernières aux sciences de la nature La première section, avec une introduction, comprend ce qui concerne la religion et la philosophie, la littérature, la musique et l'art ; la seconde, ce qui concerne l'État et la société, le droit et les questions économiques. Quelques-unes des quatorze parties de la première division et des dix parties de la seconde ont déjà paru, en volumes distincts. Nous lirons avec un intérêt particulier le volume promis sous ce titre : *Aufgaben und Methoden der Geisteswissenschaften* (I, 2).

De très nombreux collaborateurs, dont beaucoup sont illustres ou honorablement connus, participent à l'entreprise sous la direction de Paul Hinneberg.

*
* *

La *Revista de Aragón*, dont nous avons à diverses reprises signalé à nos lecteurs l'activité et les progrès, s'est transformée cette année en un périodique plus important, sous le titre de *Cultura española* (Madrid, Tutor, 12, Bajo).

La *Cultura española* est divisée en sections : *Histoire*, *Littérature moderne*, *Philologie et Histoire littéraire*, *Art*, *Philosophie*, *Variétés*, dont chacune a sa direction indépendante — La section d'histoire est dirigée par R. Altamira et par E Ibarra Rodriguez, c'est-à dire par les deux historiens qui représentent le plus nettement en Espagne les tendances modernes. Un certain nombre de collaborateurs se sont chargés chacun d'une tâche définie. On travaillera activement à la bibliographie régionale. L'idéal de la Revue sera : *la investigación serena é imparcial de la verdad cientifica*.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette organisation et à ce programme. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur la *Cultura española* quand un certain nombre de numéros auront paru.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

ÉLIE HALÉVY. **La formation du radicalisme philosophique**, Tome III. *Le radicalisme philosophique*, Paris, Alcan, 1904, IV-512 pp., in-8°.

Dans son premier volume, M. Halévy avait étudié les origines de la doctrine utilitaire ; dans le second, l'évolution de cette doctrine chez Bentham et ses premiers disciples[1]. Le troisième et dernier volume nous montre le benthamisme arrivé à sa pleine maturité, et se développant dans toutes les directions : essentiellement juridique à l'origine, il donne naissance, par voie déductive, à une théorie complète des lois naturelles qui régissent la société, lois économiques, lois politiques, lois psychologiques enfin, qui déterminent et expliquent toutes les autres. Parvenu à ce point extrême de son extension logique, l'utilitarisme sort du domaine des idées pures, pour entrer dans celui des faits et de l'action ; d'accord avec le mouvement spontané des intérêts, résultat des circonstances historiques, il exerce une influence croissante sur l'opinion et le gouvernement ; il pénètre dans le Parlement anglais, entre en lutte avec les partis traditionnels et malgré eux les transforme. A sa période d'activité pratique correspond l'ouverture d'une ère de réformes : M. Halévy a pu, avec raison, prendre pour date finale de cette étude sur la formation du radicalisme philosophique l'année 1832, qui, par une coïncidence frappante, a vu presque en même temps la mort de Bentham et le triomphe de ses idées par le vote de la loi électorale, œuvre des whigs et des radicaux coalisés.

M. Halévy, comme il l'avait annoncé dès le début de son ouvrage, rend pleine justice à l'utilitarisme en montrant tout ce qui en est sorti. L'économie politique classique s'est fondée avant que Bentham ait commencé à écrire ; elle est née au XVIIIe siècle, au temps de Quesnay et d'Adam Smith. Mais au moment où elle concentre sur elle l'effort principal de la

1. Voir la *Revue*, t. IV (1902), p. 121.

pensée anglaise, où elle joue en Angleterre un rôle directeur, équivalent à celui de la métaphysique en Allemagne, c'est alors que la doctrine utilitaire la rejoint et lui impose son empreinte. Ricardo est disciple de Bentham; James Mill et Mac Culloch, qui discutent et complètent les théories ricardiennes de l'échange et de la valeur, appartiennent, eux aussi, à la même école; le jeune Stuart Mill qui, plus tard, apportera dans l'étude des problèmes économiques un esprit singulièrement élargi, est élevé par son père dans la rigueur de la doctrine orthodoxe. C'est cette doctrine que J.-B. Say importe en France, où elle a eu, jusqu'à une date récente, la fortune que l'on sait. C'est elle aussi dont on reconnaît les axiomes tranchants, les raisonnements pseudo-mathématiques, dédaigneux de l'expérience et des tâtonnements inductifs, dans le *socialisme scientifique* élaboré par Karl Marx pendant son séjour en Angleterre. Toutes les prémisses du marxisme, ou peu s'en faut, se retrouvent dans les œuvres de Ricardo et de James Mill. C'est par l'étendue de sa postérité logique, par la diversité des conséquences dérivées de ses principes, que se manifeste toute l'importance historique de la doctrine utilitaire.

M. Halévy a accordé une attention particulière à l'œuvre de Ricardo. Il faut l'en louer pour une double raison : d'abord, parce que l'influence exercée par Ricardo a été, en fait, très considérable — sa théorie de la distribution des richesses est à la base de la plupart des systèmes économiques de la génération suivante; et aussi parce que Ricardo paraît avoir été le plus intelligent des philosophes utilitaires. Il l'a été au point de voir très clairement les insuffisances et même les contradictions de sa doctrine : mérite rare, surtout parmi les économistes, qui érigent si volontiers leurs spéculations incertaines en science infaillible. Tout en partageant cette grande et légitime ambition de fonder une science digne de ce nom, Ricardo a su reconnaître les difficultés que soulevait son explication des phénomènes économiques. Il ne s'est pas endormi dans l'optimisme béat si justement reproché à ses successeurs. Il laisse souvent entendre que le bien qui résulte du libre jeu des lois économiques n'est en somme qu'un moindre mal. Et vers la fin de sa vie, il avoue que la pierre angulaire de son système, sa théorie de la valeur considérée comme identique au travail, que reprendra plus tard le collectivisme, lui paraît peu solide : « Ce dont je me plains, écrivait-il à Malthus quelques semaines avant sa mort, c'est que vous prétendiez avoir fourni une mesure exacte de la valeur. Ce que de mon côté je prétends, ce n'est pas que j'aie réussi là où vous avez échoué, c'est que nous avons échoué tous les deux... » Mais des esprits moins pénétrants, plus grossièrement affirmatifs, feront bon marché des scrupules qui l'arrêtaient et maintiendront la doctrine qu'il avait presque abandonnée, qu'il ne regardait plus, du moins, que comme une hypothèse provisoire et incomplète.

La contradiction fondamentale impliquée dans sa théorie est celle-ci : la loi qui régit la distribution des richesses entre les classes qui concourent à la production, celle qui règle l'accroissement de la population par rapport à la quantité des subsistances, mettent les intérêts humains dans

un état d'antagonisme permanent ; mais la théorie de l'échange — qui servira de texte à la propagande libre-échangiste — repose, au contraire, sur l'idée de l'identité naturelle des intérêts. Comment lever cette contradiction ? Ricardo l'a essayé vainement. James Mill, Mac Culloch ont cru y réussir, et leur illusion, partagée par les contemporains, a eu, dans l'histoire des idées, des conséquences importantes. M Halévy a très bien analysé, jusque dans ses subtilités les plus raffinées et, il faut le dire, les plus rebutantes, cette scolastique des économistes utilitaires, qui fait penser plus d'une fois à celle des théologiens du moyen âge. Et cette étude, qu'il a entreprise en philosophe, le conduit à des conclusions d'historien. L'économie politique de l'école a été ce qu'elle devait être au lendemain de la révolution industrielle, au moment où s'imposait l'ascendant social et politique de la bourgeoisie des villes. Avec les principes dont elle se déduit plus ou moins exactement, sous forme de conséquence logique, il faut considérer les causes qui l'ont déterminée comme un effet matériel. « D'une façon générale, tous les économistes sont d'accord, vers 1815, « sur les conséquences qu'ils tirent de leurs doctrines : faut-il en induire, « comme ils aiment à le faire, qu'au fond, et en dépit de certains dissen- « timents superficiels, ils sont d'accord sur les principes eux-mêmes ? et « non pas, au contraire, que l'accord sur les conséquences les dispense « de réflexions sur les principes ? Les commerçants ont besoin que la « thèse de l'identité des intérêts soit vraie, afin d'obtenir pour leurs pro- « duits le marché le plus étendu. Les industriels ont besoin de croire à « la théorie du progrès indéfini, afin de pouvoir spéculer sur l'exploita- « tion progressive de toutes les forces de la nature. Peu importe, dès « lors, que certaines lois économiques apportent des restrictions graves « à l'harmonie des intérêts, ou fixent un terme au progrès de la race « humaine : les théoriciens ne sont pas libres de retenir leur attention « sur des considérations de cet ordre. La révolution industrielle, comme « trente ans plus tôt, la Révolution française, réclame ses principes. » Que pouvaient compter, auprès de cette nécessité d'ordre pratique, les scrupules philosophiques d'un Ricardo ?

De même en politique, où Bentham et Mill sont arrivés à point pour faire la théorie de la démocratie bourgeoise, opposée non seulement au conservatisme des tories, mais au libéralisme traditionnel des whigs, plein de respect pour les formes séculaires de la constitution britannique, pour ses complications même et ses bizarreries, considérées comme autant de garanties précieuses des libertés essentielles. Ici se manifeste la tendance rationaliste et déductive de l'école. Bentham est l'élève des philosophes français du XVIIIe siècle : il a commencé, comme eux, par souhaiter un despote éclairé, à la Frédéric II, qui réformat la législation selon le droit naturel. Les grandes commotions politiques de la fin du siècle, peut-être aussi les déboires personnels de Bentham, irrité de n'avoir pas trouvé de souverain pour mettre à l'épreuve son système pénitentiaire, font de lui un démocrate : n'est-il pas logique que « le plus grand bonheur du plus grand nombre » fin suprême de toute politique rationnelle, soit réalisé par la volonté librement exprimée du plus grand nom-

bre? Tandis que Burke, partisan du gouvernement complexe, tant admiré par Montesquieu, combat le jacobinisme comme une nouvelle forme de la tyrannie, Bentham et ses disciples, dédaignant le reproche de se montrer étrangers à la tradition anglaise, *unenglish*, réclament une simplification radicale de l'administration et de la justice, et dénoncent les arguments en faveur des anciennes institutions comme autant de sophismes intéressés. Leurs railleries à l'égard des traditionnalistes de l'école allemande sont significatives : « Voulez-vous suivre la méthode de Savigny et de son école? Substituez à l'armée et à la marine d'un pays l'histoire des guerres qu'il a livrées ; au lieu de donner à votre cuisinier des ordres complets pour le dîner, donnez-lui les comptes complets de votre intendant, tels qu'ils ont été tenus pendant les dernières années.» Car ce qui importe en politique, selon Bentham, ce n'est pas la science, mais l'art ; ce n'est pas l'étude de ce qui est, mais la préparation méthodique de ce qui doit être.

Débarrassés des prétentions scientifiques qui les ont si souvent égarés, occupés seulement de critiquer les institutions existantes et de proposer des réformes pratiques, les utilitaires ont pu, sur ce terrain et dans ces limites, édifier une œuvre vraiment considérable et de grand avenir. On est frappé, lorsqu'on lit les pages où M. Halévy, avec sa conscience et sa sa clarté habituelles, expose l'organisation de la justice et de l'État selon les écrits des radicaux philosophiques, de voir combien de ces idées, lancées hardiment au milieu d'une période de réaction politique, se rattachent, par une filiation évidente, aux enseignements subversifs du XVIIIe siècle, aux précédents révolutionnaires d'Amérique et de France ; et combien d'entre elles, systématisées, semblerait-il, une fois pour toutes, servent encore aujourd'hui de programme aux démocraties modernes. Suffrage universel, direct et secret, Parlement réduit à une Chambre unique, pouvoir exécutif placé dans la dépendance étroite du pouvoir législatif, cette constitution de la « démocratie pure représentative » n'est-elle pas celle qu'ont réclamée, au cours du XIXe siècle, les partis avancés dans presque toute l'Europe? Les objections de Bentham contre le vote de déclarations des droits immuables, points d'appui tout préparés pour le conservatisme du lendemain ; celles de Mill contre la représentation des intérêts et des groupes, opposée à la représentation des individus, conservent encore toute leur valeur. En ce qui concerne la justice et la procédure, les idées de Bentham et de ses disciples étaient si fort en avance sur leur temps, qu'elles paraissent encore aujourd'hui toutes nouvelles : leur critique des règles imposées aux magistrats anglais dans le choix et l'examen des témoignages semble d'hier ; leur critique du jury, et des préjugés libéraux qui en maintiennent l'existence là même où elle peut être nuisible, leur théorie du juge unique substitué au tribunal plural, font aujourd'hui même, et sans qu'on songe à leur en attribuer l'honneur, l'objet d'intéressantes discussions. D'ailleurs cette politique, si elle mérite vraiment le nom de radicale, ne cesse pas d'être assez étroitement bourgeoise : sa fin avouée, c'est la domination de la classe moyenne, dont le progrès et l'enrichissement formaient déjà la conclusion pratique la plus claire de l'économie politique utilitaire.

Dans la plupart des écoles philosophiques, moins préoccupées des applications immédiates, l'étude de la conscience individuelle a précédé celle de la société et de ses lois. Chez les utilitaires, c'est le contraire qui a lieu. Bentham s'est donné l'éducation d'un juriste, et il a l'esprit d'un juriste plutôt que d'un philosophe : lorsqu'il croit faire de la psychologie ou de la morale, il ne fait guère que de la casuistique juridique. Le philosophe du groupe, c'est James Mill, dont l'*Analyse des phénomènes de l'esprit humain*, parue en 1829, laisse loin derrière elle, pour la pénétration de l'analyse et la rigueur du raisonnement, les *Eléments de la philosophie de l'esprit* de Thomas Belsham, et les *Délassements de Purley*, de Horne Tooke. La doctrine de Mill, conforme à l'esprit de simplification de l'école, c'est l'empirisme : non pas un empirisme critique et sceptique comme celui de Hume, mais un empirisme dogmatique, qui se donne des airs de science positive. Tous les phénomènes de la vie mentale réduits à des éléments primitifs, les sensations, qui se combinent ensemble comme les corps simples en chimie ; toute la morale ramenée au principe de l'intérêt bien entendu ; les idées formées d'une collection d'images particulières, réunies par un nom commun ; la société conçue comme une collection d'individus rattachés les uns aux autres par des liens purement conventionnels : jamais l'idée de la simplicité des lois naturelles n'avait été poussée plus loin. Et cette théorie, d'où sortira l'empirisme plus savant de Stuart Mill, est en parfait accord avec la politique démocratique, avec l'économie individualiste de l'école. On ne peut dire qu'elle les fonde, puisqu'elle leur est, dans l'ordre des dates, postérieure : mais elle les complète et les justifie. M. Halévy a pu dire très justement que « la morale des utilitaires, c'est leur psychologie économique mise à l'impératif ».

Dans sa conclusion, M. Halévy prend une vue d'ensemble de la doctrine de Bentham, et la juge à la fois en elle-même et dans ses conséquences pratiques. Sur le second point, il est impossible de n'être pas d'accord avec lui. L'influence du radicalisme philosophique a été immense. Elle s'exerce sur la réforme du droit civil et criminel anglais, entreprise à partir de 1823 ; sur la politique coloniale des Anglais aux Indes, pour lesquelles Mill prépare un code ; en Australie, où le système de vente des terres est organisé par Wakefield sur les plans de Bentham lui-même ; au Canada, dont les troubles intérieurs ne sont terminés que par l'établissement d'une constitution démocratique, directement inspirée par les Benthamites ; sur la réforme administrative à partir de 1832, et jusqu'au moment où le développement de l'inspection des fabriques rejette les disciples d'Adam Smith et de Ricardo dans le camp de la conservation sociale ; sur la réforme économique, dont les premiers promoteurs sont des radicaux, Villiers, Grote, Roebuck, Molesworth, fondateurs de l'*Anti-corn-law Association* et précurseurs de Cobden. — Il est plus difficile de partager l'estime que M. Halévy accorde à la doctrine utilitaire en tant que doctrine.

C'est bien, si l'on veut, « une philosophie intégrale de la nature humaine ». Mais combien sa notion de la nature et de l'homme nous paraît

étriquée ! Combien son perpétuel souci de la pratique nuit à son ampleur spéculative ! La plupart des utilitaires en étaient venus à ne pas comprendre la spéculation pure : la lecture de Hume les irritait, celle de Kant leur faisait hausser les épaules. Le niveau de leur pensée ne dépasse pas celui des idéologues français, leurs contemporains, qu'il ne faudrait pas trop réhabiliter après les avoir trop dépréciés. Ils n'ont pas même su établir l'accord logique entre leurs idées essentielles, M. Halévy le reconnaît : « Les deux principes sur lesquels reposent respectivement la philosophie juridique et la philosophie économique des Benthamites sont deux principes contradictoires : la contradiction éclate à chaque instant dans les formules courantes du Benthamisme. » Leurs projets de réforme du droit ont pour but l'identification artificielle des intérêts, naturellement opposés ; leur économie politique démontre, au contraire, l'identité naturelle des intérêts. En tant que législateurs, ils sont pessimistes et autoritaires; en tant qu'économistes, ils poussent l'optimisme jusqu'au laissez-faire absolu. Il y avait là deux idées ou deux tendances qui s'excluaient et qui ne pouvaient habiter ensemble dans une tête vraiment philosophique. Ricardo l'avait senti, mais s'était reconnu impuissant à faire disparaître la contradiction qui l'offusquait. Plus tard les nécessités de la pratique résoudront le problème que les disciples de Bentham ont plus ou moins gauchement esquivé : l'école de Manchester rejettera leur philosophie du droit pour s'attacher exclusivement à la théorie du laissez-faire économique. L'interventionniste qui rêvait d'un despote éclairé pour construire son *Panopticon* a eu pour postérité intellectuelle les adversaires les plus résolus de l'action de l'État ; le réformateur qui ne craignait pas d'emprunter des exemples à la Révolution américaine et à la Révolution française a fourni des armes à un parti de conservation sociale aussi obstiné que l'ancienne aristocratie. Effet remarquable d'un défaut de logique.

Les utilitaires ont pu régner sur l'Angleterre, sur l'Europe même : ils n'en ont pas moins échoué dans l'œuvre qu'ils avaient entreprise. La science de l'homme et de la société, qu'ils croyaient avoir fondée, s'est écroulée comme un échafaudage mal bâti. Elle reposait sur des postulats entièrement faux. Il est faux que la nature humaine et la structure sociale se laissent réduire, par le procédé sommaire de l'analyse philosophique, à des éléments simples. Il est faux qu'on puisse déduire d'un petit nombre de principes une mathématique de l'esprit, et qu'on puisse régler la conduite des hommes par le calcul des mobiles et des motifs, comme on règle le mouvement d'une machine par le calcul des forces. Ces idées, si propres à séduire des intelligences éprises d'une simplicité artificielle, n'ont eu que trop de succès. Elles ont égaré la science sociale sur le chemin où, après avoir marché trop hardiment vers un but illusoire, elle tâtonne maintenant et s'arrête à chaque pas. Et dans la pratique elles ont servi de justification à une morale qui traite l'homme comme un automate, aux pires sophismes de l'égoïsme bourgeois. Comme on comprend la réaction sentimentale et traditionnaliste que devait provoquer, après un petit nombre d'années, le triomphe

de l'utilitarisme[1] ! Comme on regrette peu le discrédit où est tombée une école qui avait réussi à rendre haïssable la philanthropie même !

On ne le regrette que lorsqu'on assiste, pendant la période suivante, aux excès et à l'absurdité de ses adversaires. On excuse Babbage et son panégyrique sans mesure du machinisme, lorsqu'on lit les pages où Ruskin demande le retour à l'outillage du XIIIe siècle ; on éprouve presque de la sympathie pour la raideur abstraite des utilitaires, lorsqu'on les voit en butte aux diatribes enragées et incohérentes, aux anathèmes bibliques et épileptiques de Carlyle. Vaut-il mieux pousser le rationalisme jusqu'à la méconnaissance de tout ce qui est spontané dans l'âme humaine, ou exalter le sentiment au point de faire bon marché de la raison ? Vraiment, les ennemis des utilitaires ont abusé. Cependant ils l'ont emporté sur eux. Les caricatures violentes qu'ils en ont faites sont restées, et ont passé trop souvent pour des portraits. M. Halévy a eu raison de rendre aux radicaux philosophiques leur vraie physionomie, de rappeler que cette tentative d'explication arithmétique de la nature humaine était inspirée par une noble ambition scientifique, que cette doctrine sèche et dure était désintéressée, et qu'elle a produit, après tout, plus de conséquences utiles pour l'humanité que les déclamations réactionnaires dont on l'a accablée.

D'ailleurs, si sa valeur théorique est contestable, son importance historique est très grande. C'est ce qui doit nous rendre reconnaissants envers M. Halévy, dont l'ouvrage si plein de substance a mis en lumière tant de points mal étudiés. On pourrait lui reprocher, dans un livre d'histoire comme celui-ci, de s'être trop tenu dans l'abstrait, d'avoir trop effacé les hommes devant les doctrines, de n'avoir fait que des allusions rapides aux circonstances contemporaines. Mais le reproche serait injuste, car il existe d'autres livres, celui de Leslie Stephen[2], celui de Graham Wallas[3], où l'on trouvera ce que M. Halévy s'est, volontairement, abstenu de traiter. L'ouvrage, tel qu'il est, fait honneur à notre école historique et à notre école philosophique : il va jusqu'au fond du sujet comme un livre allemand, et il garde le mérite, tout français, d'être composé, et aussi clair que le comportent des matières souvent ardues. Me sera-t-il permis, en terminant, de revenir sur un souhait que je me souviens d'avoir exprimé déjà après avoir lu le tome Ier ? Lorsque M. Halévy publiera un nouvel ouvrage, il nous rendra service en revenant à la coutume des notes placées au bas des pages. Mettre ses notes à la fin du volume, c'est les exposer à n'être pas lues, ou obliger le lecteur à une bien fastidieuse gymnastique.

PAUL MANTOUX.

1. Voir L. Cazamian, *Le Roman social en Angleterre* (1904).
2. *The English Utilitarians* (1901).
3. *The life of Francis Place* (1898).

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE RELIGIEUSE

Félix Rocquain. **Notes et fragments d'histoire.** Paris, Plon, 1906, 364 pp. in-8. — Ce livre est un recueil d'articles, sans aucun lien, sur les sujets suivants : L'hypnotisme au moyen âge ; la bulle *Ausculta fili* contre Philippe-le-Bel ; les travaux de Michelet aux Archives nationales ; Chéruel (notice académique) ; le style révolutionnaire ; une lettre de Fourier au grand juge Régnier en 1804 ; notes sur Napoléon ; la police politique sous le second Empire. Tous ces articles sont intéressants et fondés sur des études sérieuses. Je signale particulièrement le dernier : l'auteur, chargé après le 4 septembre de faire des recherches dans les archives politiques de la préfecture de police, nous fait connaître à la fois le développement formidable de la police politique sous Napoléon III et les destructions qu'elle opéra parmi les documents compromettants. Deux appendices fort curieux contiennent le rapport de Michelet sur un commencement d'inventaire des archives du Vatican, puis une liste de suspects rédigée sous l'Empire. — Georges Weill.

Léon Mirot. **Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383). Leurs causes. Leurs conséquences.** Paris, Fontemoing, 1906. In-8, xiii-242 pp. — D'une thèse de l'Ecole des Chartes (1894), M. Mirot a fait un livre bien venu. Utilisant un nombre de sources minime, particulièrement les lettres de rémission de la série JJ des Archives nationales, il a retracé l'histoire des événements très confus qui ont suivi la mort de Charles V à Paris et dans les provinces environnantes. Il est possible que le dépouillement plus complet des archives locales apporte de nouvelles précisions à cet exposé, limité, il faut bien le répéter, aux provinces du nord de la Loire. Tel qu'il est, il est intéressant, encore que trop flottant à certains endroits, et manquant d'une sorte de continuité dans la chronologie. Il montre qu'à la mort de Charles V, comme à la mort de Philippe-le-Bel, il y a eu en France une réaction antiroyale. Mais, plutôt féodale après Philippe-le-Bel, cette réaction est plutôt municipale après Charles V. Pourquoi ? M. Mirot ne le dit peut-être pas avec assez de vigueur : il eût été bon de donner un état de l'administration des finances sous Charles V et de préciser, par des exemples concrets, la situation intérieure des villes en 1380, quand

commence à se dégager vraiment un prolétariat urbain, accru de tous les émigrés des campagnes, aigri à la fois contre les agents royaux, chefs de la justice et de l'impôt, les nobles, partisans des aides indirectes à l'encontre de la taille égalitaire et proportionnelle, l'oligarchie bourgeoise enfin, mauvaise administratrice des deniers communaux. C'est l'opposition des intérêts de classes, qui auraient pu s'unir contre la royauté, faible en la personne du jeune Charles VI, qui assura le triomphe de celle-ci. Dans les états généraux et provinciaux, dans des émeutes urbaines, bourgeoisie et « commun » affirmèrent leur volonté de se soustraire aux impositions royales Mais le développement même de la royauté, la création de rouages administratifs nouveaux conditionnaient l'existence d'impôts réguliers. Des aides dédaigneusement consenties par les états provinciaux permirent à Charles VI d'aller vaincre les Gantois à Rosebecke. Fortifié par sa victoire, qui était en quelque sorte une défaite communale, — les Gantois représentant contre Louis de Mâle les libertés municipales, — le roi revint pour réprimer définitivement les insurrections locales, entre lesquelles nulle coordination ne peut être aperçue. Charles V, en mourant, avait supprimé les fouages 16 septembre 1380 ; le peuple, dépassant sa pensée, avait voulu ne plus rien payer ; Charles VI rétablit au début de 1383 les impositions dans toute leur intégrité, et fit de l'administration des impôts une chose exclusivement royale, alors que sous Charles V elle avait gardé quelque chose de son origine bourgeoise. Ainsi l'impôt à la fin du XIVe siècle, comme les amendes judiciaires au début du même siècle, aboutit à la même œuvre de centralisation royale et de décadence municipale. Les trois années 1380-1382 comptent donc parmi les plus importantes dans l'histoire du pouvoir royal en France. D'autre part, rapprochées du soulèvement des *Ciompi* de Florence, des mouvements urbains de Flandre et ruraux d'Angleterre, les insurrections municipales françaises révèlent un moment critique dans l'évolution sociale de l'Europe occidentale à la fin du XIVe siècle. On peut espérer un travail de synthèse où sera étudiée la signification précise de ces mouvements concomitants, résultats de causes profondes à déterminer. — GEORGES BOURGIN.

ERNEST DAUDET. **La Terreur blanche. Épisodes et souvenirs.** Paris, Hachette, 1906. In-18, XIII-294 pp. — Nous avons à faire à la seconde édition d'un ouvrage paru en 1878. Or, en tête de cette nouvelle édition on peut lire ces mots : « En réimprimant aujourd'hui la préface écrite, voici vingt-huit ans, pour la première édition de ce livre, je dois constater que pas plus dans les récits que j'y ai réunis, je n'ai rien à en retrancher ni rien à y ajouter. Tout ce que j'y ai dit alors demeure vrai et me dispense d'en écrire une autre. » Ainsi, M. Daudet n'a pas songé à faire état de tout le travail historique, général et local, accumulé depuis 1878, ni des documents nouveaux renfermés dans les archives de la justice versées aux Archives nationales. L'historien, à son tour, n'aura pas à faire état de ce volume, où tout est organisé pour créer une émotion dramatique, propre évidemment aux épisodes relatés,

et où rien ne permet de comprendre les raisons des événements et le sens du mouvement de 1815. — G. B.

Ch. Renouvier. **Manuel républicain de l'homme et du citoyen.** Nouv. édit. p. p. Jules Thomas. Paris, Armand Colin, 1904, 314 p. in-12. — Nous signalons bien tard cette nouvelle édition du livre publié par Renouvier en 1848. Le philosophe le composa rapidement, à la demande de Carnot, ministre de l'instruction publique, et le fit paraître sous les auspices du ministère : l'Assemblée Nationale, effrayée par quelques maximes socialistes, blâma cette publication par un vote qui amena la chute de Carnot. Renouvier refit alors son travail, le développa, en y joignant une préface vigoureuse contre l'égoïsme des conservateurs. M. Thomas reproduit le texte de la deuxième édition ; il a ajouté une notice sur l'œuvre de Renouvier, et de nombreuses notes d'histoire, de philosophie, de droit public, utiles pour expliquer ce texte. Nous avons si peu de manuels d'éducation civique pour les adultes que celui-ci peut rendre les plus grands services. Ajoutons que cette publication donne un bon exemple : tandis que les écrits célèbres de l'antiquité ont été souvent réédités et mis à la portée de tous, ceux du XIXe siècle sont parfois introuvables. Nous souhaitons que M. Thomas ait des imitateurs. — Georges Weill.

E. Dupont. **La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat.** Paris, Rousseau, VIII-181 pp. in-8. — Cette étude sobre et bien faite présente un intérêt plus général que le titre ne le laisserait croire. L'auteur montre comment Napoléon, après la conclusion du Concordat, se trouva embarrassé par le problème des frais du culte. Son gouvernement croyait, ou feignait de croire, que les dons volontaires des particuliers et des communes suffiraient pour assurer le culte paroissial ; cet espoir fut déçu et le gouvernement dut, en faisant lui-même des sacrifices, imposer aux communes des dépenses obligatoires. Les communes se soumirent de mauvaise grâce ; appelés à payer seulement au cas où les fabriques auraient des revenus insuffisants, les conseils municipaux se trouvèrent toujours en conflit avec les conseils de fabriques. L'auteur conclut que ces querelles financières ont contribué à compromettre le prestige et la popularité de l'Eglise. — Georges Weill.

André Mater. **L'Église catholique, sa constitution, son administration.** Paris, Colin, 1906, IV-461 pp., in-18. — Les concordats ayant faussé la vie normale de l'Église, leur dénonciation va redonner toute sa pureté à l'existence du catholicisme. Dès maintenant, il est donc loisible d'étudier l'Église en elle-même, indépendamment des contingences historiques. C'est sur cette idée, contestable, que s'ouvre le livre de

M. Mater, mais cette idée ne gênera pas l'auteur dans son analyse, car n'est-elle pas la justification même de son analyse, qui lui a permis d'aborder l'étude de l'Eglise catholique en quelque sorte *in abstracto*, en négligeant ce que l'intervention des laïques, des politiques a apporté de modifications dans sa constitution intime et dans les conceptions juridiques corollaires. Société juridique parfaite, c'est ainsi que Léon XIII considérait l'Église. C'est ainsi également que la considère M. Mater. Mais l'un et l'autre voient cette société dans le présent, et à travers les constructions idéologiques des canonistes; dans le passé, l'Eglise catholique n'a-t-elle pas existé comme société parfaitement analogue aux autres sociétés, ou tout au moins aux autres agrégats politiques, par exemple, quand les papes des XIVe-XVe siècles essayaient d'organiser un état temporel muni de tous les organismes nécessaires à la vie politique moderne? N'est-ce pas la perte de tout pouvoir temporel qui a assigné à l'Église catholique les caractères qui la déterminent aujourd'hui et dont on aurait tort de faire comme les caractères essentiels d'une société idéale qui n'a jamais existé? Il y a donc, dans la thèse de M. Mater, une sorte d'abus de l'esprit juridique. Mais la thèse une fois admise, l'analyse même de M. Mater est excellente. Sa classification des phénomènes ecclésiastiques parfaitement profane, est aussi parfaitement claire : il aborde tous les problèmes, il donne toutes les explications nécessaires avec intelligence et avec impartialité, soutenant ses affirmations par de courts développements historiques assez bien venus, et par des bibliographies par paragraphes, indépendantes de la bibliographie générale, qui occupe le premier chapitre (maigre pour le Concile des Trente, pour les formulaires de Chancellerie ; p. 27. Prüm pour Prüm). Il oppose le droit coutumier général de l'Église au droit national, élaboré dans chaque pays (gallicanisme, joséphisme, etc.). Il montre l'établissement de la monarchie absolue dans l'Église, malgré les efforts des conciles, des curés, des laïques, détermine la nature des sujets de cette monarchie, laïques et ecclésiastiques (avec trop peu de choses sur le *for*), isolés ou associés, étudie le gouvernement central de l'Église, l'organisation provinciale et diocésaine, l'organisation paroissiale (chapitres XI à XIII), les moyens de conquérir de nouveaux fidèles, c'est-à-dire les missions, la propriété ecclésiastique, les revenus de l'Église, traités un peu sommairement, les moyens d'existence du clergé, le contentieux, trop écourté. Une lacune qu'on ne s'explique pas très bien, dans cet exposé complet de la société catholique, c'est celle de ses rapports avec les autres sociétés : elle est sans doute au-dessus, mais elle est également à côté de ces sociétés, avec lesquelles elle a de nécessaires relations; l'étude des nonciatures, sorties de l'institution des légats et des collecteurs, manque dans ce traité. Une table alphabétique des matières clôt le volume qui se trouve être ainsi un manuel commode de droit canonique administratif, où les laïques apprendront facilement beaucoup de choses, où les ecclésiastiques feront bien de contrôler leurs façons habituelles de penser. — Georges Bourgin.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

F. Erhardt, *Ueber historisches Erkennen, Probleme der Geschichtsforschung*, Berne, Grunau, 1906, in-8.

O. Dittrich, *Die Grenzen der Geschichte*, Leipzig et Berlin, Teubner, in-8.

G. Heymans, *De Geschiedenis als Wetenschap*, Amsterdam, Müller, 1906, in-8.

E. Bernheim, *Das akademische Studium der Geschichtswissenschaft*, Greifswald, Abel, 1907, in-8.

E. Waxweiler, *Esquisse d'une Sociologie* (*Notes et mémoires de l'Institut Solvay*), Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, 1906, grand in-4.

G. Gerland, *Immanuel Kant, Seine geographischen und anthropologischen Arbeiten, Zwölf Vorlesungen*, Berlin, Reuther und Reichard, 1906, in-8.

B. Croce, *Ciò che è vivo e ciò che è morto della filosofia di Hegel con un saggio di Bibliografia hegeliana*, Paris, Laterza, 1907, in-16.

G. del Vecchio, *Su la teoria del contratto sociale*, Bologne, Zanichelli, 1906, in-8.

A. Prins, *De l'esprit du gouvernement démocratique* (*Études sociales de l'Institut Solvay*), Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, 1906, in-8.

K. Lamprecht, *Deutsche Geschichte, Neuere Zeit*, III², Fribourg en Brisgau, Heyfelder, 1906, in-8.

H. du Halgouet, *Essai sur le Porhoët ; le Comté, sa capitale, ses seigneurs*, Paris, Champion, 1906, in-8.

S.-C. Gigon, *La Révolte de la Gabelle en Guyenne* (*1548-1549*), Paris. Champion, 1906, in-8.

J. Fraikin, *Nonciatures de France ; Nonciatures de Clément VII*, t. I (*Archives de l'hist. relig. de la France*), Paris, Picard, 1906, in-8.

D. Anger, *Les Dépendances de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I (*Archives de la France monastique*, III), Paris, Poussielgue, 1906, in-8.

Lieutenant-Colonel Péroz, *France et Japon en Indo-Chine*, Paris, Chapelot, 1906, in-16.

C. Brunel, *La question indigène en Algérie*, Paris, Challamel, 1906, in-16.

Ch. Diehl, *Botticelli* (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, 1906, in-8.

L. Raveneau, *XVe Bibliographie géographique annuelle, 1905*, Paris, Colin, 1906, in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

NOS REVUES GÉNÉRALES

TABLE DU PREMIER CYCLE (1900-1906)

Histoire générale et des institutions :

Chine : M. CHAVANNES, prof^r au Collège de France, membre de l'Institut :

Les origines. — La Chine avant l'ère chrétienne. — Les religions étrangères. n° 3 (déc. 1900), t. I, pp. 273-299.

Byzance : M. DIEHL, prof^r à la Sorbonne, correspondant de l'Institut :

Les études d'histoire byzantine en 1901, n° 8 (oct. 1901), t. III, p. 177-225.

Archéologie celtique : M. DÉCHELETTE, conservateur du musée de Roanne :

L'archéologie celtique en Europe, n° 7 (août 1901), t. III, pp. 30-59.

France : M. G. BOURGIN, archiviste aux Archives nationales :

Les études sur les origines urbaines du moyen âge, n° 21 (déc. 1903), t. VII, pp. 302-327.

M. PETIT-DUTAILLIS, prof^r à l'Université de Lille :

Histoire politique de la France au XIVe et au XVe siècle, n° 10 (fév. 1902), t. IV, pp. 37-79.

M. HAUSER, prof^r à l'Université de Dijon :

Histoire de la France au XVIe siècle, n° 14 (oct. 1902), t. V, pp. 200-232.

M. DUFAYARD, docteur ès lettres, prof^r au Lycée Henri IV :

Napoléon Ier, n° 16 (fév. 1903), t. VI, pp. 69-115.

Allemagne : M. PARISET, prof^r à l'Université de Nancy :

L'Allemagne et la Réforme jusqu'à la paix d'Augsbourg (1555), n° 9 (déc. 1901), t. III, pp. 308-330.

Angleterre : M. PETIT-DUTAILLIS, prof^r à l'Université de Lille :

Moyen âge : Instruments de travail. — Organisation du travail. — Ouvrages généraux, n° 24 (juin 1904), t. VIII, pp. 358-380. — Histoire par périodes et par règnes. — Institutions. — Histoire locale, n° 25 (août 1904), t. IX, pp. 85-105.

Hongrie : M. KONT, docteur ès lettres, prof^r au collège Rollin :

N° 5 (avril 1901), t. II, pp. 167-200.

Espagne : M. DESDEVISES DU DÉZERT, prof^r à l'Université de Clermont-Ferrand :

Antiquité et moyen âge : Sources et instruments du travail. — Histoire par périodes, n° 26 (oct. 1904), t. IX, pp. 201-231. — Antiquité et moyen âge : Histoire locale. — Histoire religieuse. — Histoire du droit. — Histoire de la littérature et de l'art, n° 27 (déc. 1904), t. IX, pp. 322-344.

M. LÉONARDON, archiviste-paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque de Versailles :

Espagne moderne, n° 15 (déc. 1902), t. V, pp. 297-333.

Suisse : M. CLERGET, prof^r au Locle :

N° 8 (oct. 1901), t. III, pp. 226-238.

Histoire littéraire :

Grèce : M. Maurice CROISET, prof^r au Collège de France, membre de l'Institut :

Les études de littérature grecque en 1901, n° 4 (fév. 1901), t. II, pp. 56-80, et n° 10 (fév. 1902), t. IV, pp. 80-106.

M. PUECH, professeur à la Sorbonne :

La littérature grecque chrétienne en 1901, n° 6 (juin 1901), t. II, pp. 300-340.

Rome : M. PICHON, docteur ès lettres, prof^r au lycée Henri IV :

Littérature latine, travaux récents et questions de méthode : Les textes et les sources, n° 27 (déc. 1904), t. IX, pp. 345-374. — Les influences et les idées — Les genres et les formes d'art. — Les ouvrages généraux, n° 28 (fév. 1905), t. X, pp. 75-100.

Littératures celtiques : M. DOTTIN, prof^r à l'Université de Rennes :

La littérature gaélique de l'Irlande n° 7 (août 1901), t. III, pp. 60-97. — La littérature galloise, n° 18 (juin 1903), t. VI, pp. 347-362. — La littérature gaélique de l'Ecosse. — La littérature cornique. — La littérature bretonne armoricaine n° 22 (fév. 1904), t. IV II, pp. 78-104.

France : M. Lanson, prof^r à la Sorbonne :

Époque moderne. Résultats récents et problèmes actuels, n° 1 (août 1900), t. I, pp. 52-83.

Hongrie : M. Kont, docteur ès lettres, prof^r au collège Rollin :

Époque moderne, de 1772 à nos jours, n° 11 (avril 1902) et n° 12 (juin 1902), t. IV, pp. 205-235 et 346-367.

Histoire de l'art :

Musique : M. Laloy, docteur ès lettres, directeur du *Mercure Musical* :

La musique antique, n° 3 (déc. 1900), t. I, pp. 300-319.

M. J. Combarieu, inspecteur de l'Académie de Paris, chargé de cours au Collège de France, directeur de la *Revue Musicale* :

La musique au moyen âge, n° 1 (août 1900), t. I, pp. 84-110.

Art du moyen âge : M. Male, prof^r à la Sorbonne :

L'art du moyen âge en France depuis vingt ans, n° 4 (fév. 1901), t. II, pp. 81-108.

Anthropogéographie :

M. Vidal de la Blache, prof^r à la Sorbonne :

La géographie humaine : ses rapports avec la géographie de la vie, n° 20 (oct. 1903), t. VII, pp. 219-240.

Histoire économique :

France : M. Boissonnade, prof^r à l'Université de Poitiers :

Les études relatives à l'histoire économique de la France au moyen âge. — Les sources. — Les ouvrages généraux. — L'histoire de l'agriculture et des classes agricoles, n° 12 (juin 1902), t. IV, pp. 303-345. — Histoire de l'industrie, n° 13 (août 1902), t. V, pp. 43-95. — Histoire des classes industrielles, n° 14 (oct. 1902), t. V, pp. 233-238. — Histoire du commerce et des classes commerçantes, n° 15 (déc. 1902), t. V, pp. 334-370.

M. Milhaud, agrégé d'histoire, prof^r au lycée Montaigne :

La vie industrielle en France de la Renaissance à la Révolution, n° 9 (déc. 1901), t. III, pp. 331-349.

M. Boissonnade, prof^r à l'Université de Poitiers :

Révolution française (1789-1804) : Les sources, n° 28 (fév. 1905), t. X, pp. 57-74. — Collections de documents ou œuvres d'ensemble, collectives ou individuelles, contemporaines de la Révolution, n° 29 (avril 1905), t. X, pp. 194-233. — L'histoire économique de la Révolution dans les travaux d'histoire politique, administrative, sociale, générale et locale, n° 30 (juin 1905), t. X, pp. 343-368. — Les travaux relatifs à l'histoire économique générale de la Révolution, n° 31 (août 1905), t. XI, p. 94-111. — Les travaux sur l'histoire de l'agriculture et des classes agricoles. — Les travaux sur l'histoire de l'industrie et des classes industrielles, n° 32 (oct. 1905), t. XI, pp. 205-242. — Les travaux sur l'histoire du commerce et des classes commerçantes, n° 33 (déc. 1905), t. XI, pp. 339-367.

Droit commercial : M. Huvelin, prof^r à l'Université de Lyon :

Définition et évolution générale, n° 19 (août 1903), t. VII, pp. 60-85. — Les travaux d'ensemble et les sources, n° 21 (déc. 1903), t. VII, pp. 328-371. — Histoire externe et histoire interne, n° 23 (avril 1904), t. VIII, pp. 198-243.

Histoire des idées politiques :

France : M. Sée, prof^r à l'Université de Rennes :

XVIIe et XVIIIe siècles, n° 17 (avril 1903), t. VI, pp. 222-240.

Histoire de la philosophie et des sciences :

Philosophie : M. Delacroix, prof^r à l'Université de Caen :

La philosophie médiévale latine jusqu'au XIVe siècle, n° 13 (août 1902), t. V, pp. 96-124.

Sciences : M. Paul Tannery, ingénieur en chef des manufactures de l'État :

Histoire des mathématiques, n° 2 (oct. 1900), t. I, pp. 179-195. — Histoire de la géométrie, n° 6 (juin 1901), t. II, pp. 283-299. — Histoire de la mécanique, n° 11 (avril 1902), t. IV, pp. 191-204. — Histoire de l'astronomie, n° 18 (juin 1903), t. VI, pp. 301-316.

M. Lalande, prof^r à la Sorbonne :

La physique ancienne, n° 5 (avril 1901), t. II, pp. 201-220. — La physique du moyen âge, n° 20 (oct. 1903), t. VII, pp. 191-218.

IMP. CERF, VERSAILLES.

PROGRAMME DU SECOND CYCLE

I. — *ANTHROPOGÉOGRAPHIE :* M. VIDAL DE LA BLACHE, prof^r à la Sorbonne. — *ANTHROPOLOGIE* : M. le Dr COLLIGNON, à Cherbourg.

II. — *HISTOIRE GÉNÉRALE* (*Événements politiques ; institutions politico-juridiques*) : **Chine**, M. COURANT, prof^r à l'Université de Lyon ; **Inde**, M. S. LÉVI, prof^r au Collège de France ; **Orient**, M. MASPÉRO, membre de l'Institut, prof^r au Collège de France ; **Grèce**, MM. GLOTZ, d^r ès lettres, prof^r au Lycée Louis-le-Grand (*pér. archaïque et classique*), HOLLEAUX, direct^r de l'École d'Athènes (*pér. hellénistique*) : **Rome**, MM. SENN, d^r en droit (*droit* ; **Byzance**, M. DIEHL, corresp^t de l'Institut, prof^r à la Sorbonne.

France : M. FEBVRE, agrégé d'histoire (*géographie historique*) ; M. DÉCHELETTE, conserv^r du musée de Roanne (*pér. celtique et gallo-romaine*) : MM. HALPHEN, archiviste-paléographe, G. BOURGIN, archiviste aux Archives nationales, Ch.-V. LANGLOIS, prof^r à la Sorbonne, PETIT-DUTAILLIS, prof^r à l'Université de Lille, (*m. âge* ; M. HAUSER, prof^r à l'Université de Dijon (XVIe *s.*) ; M. BOURGEOIS, prof^r à la Sorbonne (XVIIe *s.*) ; M. MURET, agrégé d'histoire, prof^r au Lycée de St-Quentin (XVIIIe *s.*) ; M. AULARD, prof^r à la Sorbonne (*Révolution*) ; M. DUFAYARD, d^r ès lettres, prof^r au Lycée Henri IV (*Empire*) : MM. CHARLÉTY, prof^r à l'Université de Lyon, et SEIGNOBOS, prof^r à la Sorbonne, (*pér. contemporaine* ; M. CARON, archiviste aux Archives nationales (*histoire militaire* ; M. PARMENTIER, agrégé d'histoire, prof^r au Collège Rollin (*usages publics et privés*).

Allemagne, MM. PARISET, prof^r à l'Université de Nancy (*Réforme* : REUSS, prof^r à l'École des Hautes Études (*Contre-Réformation* : WADDINGTON, prof^r à l'Université de Lyon (XVIe *et* XVIIIe *s.* : MATTER, substitut au Tribunal de la Seine (XIXe *s.*) : **Angleterre**, MM. PETIT-DUTAILLIS, prof^r à l'Université de Lille (*m. âge*) ; PASQUET, agrégé d'histoire, prof^r au Lycée de Versailles (*pér. moderne* : **Belgique**, M. R. DOLLOT, d^r en droit ; **Espagne**, MM. DESDEVISES du DÉZERT, prof^r à l'Université de Clermont-Ferrand (*m. âge*) : BARRAU-DIHIGO, bibliothr^e à la Sorbonne (*Espagne musulmane*) ; LÉONARDON, archiviste-paléographe, conserv^r de la Bibliothèque de Versailles (*pér. moderne*) ; **Italie**, MM. POUPARDIN, archiviste-paléographe, bibliothr^e à la Bibliothèque Nationale (*m. âge*) : L.-G. PÉLISSIER, prof^r à l'Université de Montpellier (*pér. moderne* : G. BOURGIN, archiviste aux Archives nationales (*Risorgimento*) ; **Russie**, M. HAUMANT, prof^r à la Sorbonne ; **États-Unis**, M. VIALLATE, prof^r à l'École des Sciences politiques ; **Islam**, M. DOUTTÉ, prof^r à l'École sup^re des lettres d'Alger ; **Droit au XIXe siècle**, M. E. LÉVY, prof^r à l'Université de Lyon.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE (*Faits et institutions* : **France**, M. BOISSONNADE, prof^r à l'Université de Poitiers (*m. âge*) ; M. FEBVRE, agrégé d'histoire (*jusqu'à Colbert*) : M. SAGNAC, prof^r à l'Université de Lille (*jusqu'à la Révolution* : MM. A. MILHAUD, agrégé d'histoire, prof^r au Lycée Montaigne (*commerce au* XIXe *s.*), A. MILHAUD et CHEVALIER, d^r en droit (*vie ouvrière*), BERGET, d^r en droit, prof^r agrégé au Lycée Voltaire (*mouvement agricole*) ; MM. C. BLOCH, inspect^r général des bibliothèques et archives, et L. CAHEN, d^r ès lettres, prof^r au Lycée de Reims (*assistance* : M. CULTRU, prof^r à la Sorbonne (*colonisation*).

Allemagne, M. G. BLONDEL, d^r en droit et ès lettres ; **Angleterre et Colonies anglaises**, M. MÉTIN, agrégé d'histoire, prof^r à l'École coloniale ; **Belgique**, M. R. DOLLOT, d^r en droit (XIXe *s.*) : **Espagne**, M. BOISSONNADE, prof^r à l'Université de Poitiers ; **États-Unis**, M. VIALLATE, prof^r à l'École des Sciences politiques ; **Droit commercial**, M. HUVELIN, prof^r à l'Université de Lyon.

HISTOIRE RELIGIEUSE (*Faits ; institutions ; idées* : **Mythologies grecque et romaine**, M. TOUTAIN, prof^r à l'École des Hautes Études ; **Mythologies et folklores germaniques et scandinaves**, M. PINEAU, prof^r à l'Université de Clermont-Ferrand ; **Religions sémitiques et judaïsme**, M. I. LÉVY, prof^r à l'École des Hautes Études ; **Bouddhisme**, M. FOUCHER, direct^r de l'École de Hanoï ; **Islamisme**, M. MARÇAIS, direct de la Médersa d'Alger ; **Christianisme** :

France moderne : MM. RENAUDET, agrégé d'histoire, PATRY, archiviste-paléographe

mouvement de la Réforme et Calvinisme : M. Rébelliau, biblioth^e de l'Institut, prof^r à la Sorbonne (XVIIe *et* XVIIIe *s.*); M. Weill, prof^r à l'Université de Caen (XIXe *s.*).

HISTOIRE DES IDÉES : **PHILOSOPHIE : Antiquité**, M. Rodier, prof^r à l'Université de Bordeaux; **Moyen âge**, M. Delacroix, prof^r à l'Université de Caen; **France**, MM. Berr, d^r ès lettres, directr de la *Revue* (XVIe *et* XVIIe *s.*), F. Picavet, prof^r à la Sorbonne (XVIIIe et XIXe *s.*); **Allemagne**, M. Delbos, prof^r à la Sorbonne; **Angleterre**, M.

SCIENCES : Physique : MM. Lalande, prof^r à la Sorbonne (*antiquité*); Rey, agrégé de philosophie, prof^r au lycée de Beauvais (XVIe-XVIIIe *s.*); L. Poincaré, inspectr général de l'instruction publique (XIXe *s.*); **Géologie**, M. Douxami, prof^r à l'Université de Lille; **Biologie**, M. Caullery, prof^r à la Sorbonne; **Psychologie**, M. Vaschide, chef du laboratoire de psychologie de Villejuif; **Théorie de l'histoire**, M. Berr, d^r ès lettres, directr de la *Revue*.

THÉORIES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : France : MM. Sée, prof^r à l'Université de Rennes (XVIIe *et* XVIIIe *s.*, *idées pol.*), G. Weill, prof^r à l'Université de Caen (XIXe *s.*, *idées pol.*), H. Bourgin, d^r ès lettres, prof^r au lycée de Beauvais (XIXe *s.*, *idées soc.*); **Allemagne**, MM. H. Lichtenberger, prof^r à la Sorbonne (XIXe *s.*, *idées pol.*), E. Milhaud, prof^r à l'Université de Genève (XIXe *s.*, *idées soc.*); **Angleterre**, M. Mantoux, d^r ès lettres, prof^r au Collège Chaptal.

HISTOIRE DES LETTRES ET DES ARTS : **LITTÉRATURE : Grèce**, MM. Fougères, prof^r à la Sorbonne (*litt. classique*), Puech, prof^r à la Sorbonne (*litt. alexandrine et chrétienne*); **Rome**, M. Pichon, d^r ès lettres, prof^r au lycée Henri IV; **Littératures celtiques**, M. Dottin, prof^r à l'Université de Rennes; **France**, MM. N. (*m. âge*), Lanson, prof^r à la Sorbonne (*litt. moderne*); **Allemagne**, MM. Blum, agrégé d'allemand (XVIIe *et* XVIIIe *s.*), H. Lichtenberger, prof^r à la Sorbonne (XIXe *s.*); **Angleterre**, M. Cazamian, prof^r à l'Université de Bordeaux; **Espagne**, M. Morel-Fatio, prof^r à l'École des Hautes Études; **Italie**, M. H. Hauvette, prof^r à la Sorbonne; **Hongrie**, M. Kont, d^r ès lettres, prof^r au collège Rollin; **Russie**, M. Boyer, prof^r à l'École des Langues orientales; **Pays scandinaves**, M. Pineau, prof^r à l'Université de Clermont-Ferrand; **Littérature arabe**, M. Basset, directr de l'École sup^re des Lettres d'Alger.

BEAUX-ARTS : Antiquité, M. Perdrizet, prof^r à l'Université de Nancy; **Période paléo-chrétienne et byzantine**, M. Millet, prof^r à l'École des Hautes Études; **Moyen âge**, MM. Enlart, directr du musée du Trocadéro (*architecture*), André Michel, conserv^r au musée du Louvre (*sculpture*), Male, prof^r à la Sorbonne (*peinture, miniatures, vitraux*); **Italie et Espagne**, M. Bertaux, prof^r à l'Université de Lyon; **Pays-Bas**, M. E. Michel, membre de l'Institut; **Allemagne**, MM. Le Prieur, conserv^r au musée du Louvre (*m. âge*), Réau, agrégé d'allemand (*pér. moderne*); **Angleterre**, M. H. Marcel, administr^r de la Bibliothèque nationale (*peinture*); **France**, MM. Lemonnier, prof^r à la Sorbonne (*Renaissance*), Vitry, conserv^r au musée du Louvre (*architecture*, XVIe *s.*), Brière, attaché au musée de Versailles (*sculpture*, XVIe *s.*), C.-G. Picavet, agrégé d'histoire, prof^r au lycée de Saint-Quentin (*peinture*, XVIIe *s.*), P. Marcel, d^r ès lettres (*peinture*, XVIIIe *s.*), Brière, (*architecture et sculpture*, XVIIe *et* XVIIIe *s.*), Tourneux, président de la Société française de bibliographie (*Révolution et Empire*), Lorquet, agrégé d'histoire, prof^r au lycée Janson (*peinture*, XIXe *s.*).

MUSIQUE : MM. Aubry, archiviste-paléographe (*m. âge*), H. Expert, prof^r à l'École Niedermeyer (XVIe *s.*), R. Rolland, prof^r à la Sorbonne (XVIIe *et* XVIIIe *s.*), Laloy, d^r ès lettres, directr du *Mercure musical*, et H. Lichtenberger, prof^r à la Sorbonne, (XIXe *s.*), Laloy (*musique orientale*).

III. — *SOCIOLOGIE* (*Étude comparative des institutions*) : MM. Durkheim, prof^r à la Sorbonne, Berthod, agrégé de philosophie, Boissonnade, prof^r à l'Université de Poitiers, Bouglé, prof^r à l'Université de Toulouse, G. Bourgin, archiviste aux Archives nationales, Fauconnet, agrégé de philosophie, Halbwachs, agrégé de philosophie, Hubert, prof^r à l'École des Hautes Études, Mauss, prof^r à l'École des Hautes Études, Richard, prof^r à l'Université de Bordeaux, Simiand, agrégé de philosophie, bibliothécaire du Ministère du Commerce.

AUGUSTIN THIERRY

ET LE MOUVEMENT HISTORIQUE

SOUS LA RESTAURATION

MESSIEURS[1],

Le titre de cet entretien est Augustin Thierry. C'est le nom, parmi les noms des historiens de ce siècle, du premier historien qui fut populaire, de celui qui l'a été longtemps le plus : avec, à côté du mérite d'être un initiateur, à côté de la valeur propre, une vie si touchante, si émouvante, cette vie toute de travail et finie dans la sérénité et l'infirmité d'une victime du devoir : car il fut aveugle dans les dernières années de sa vie. Et il fut par là, pour l'histoire, pour la littérature historique, ce qu'Homère a été pour la poésie grecque. Et cette comparaison avec Homère a été faite de son vivant, et par le dispensateur, en ce temps-là, de toute renommée, par Chateaubriand dans ses *Études Historiques*. L'histoire, dit Chateaubriand, va avoir son Homère ; et, disant cela, il affirmait par là que l'histoire avait son grand homme, son premier héros, et aussi sa place à part, autonome, dans la littérature.

***

Cependant, c'est moins d'Augustin Thierry que je vous parlerai, que du mouvement historique sous la Restauration, de 1815 à 1830. Si grande, si intéressante, si doucement forte que soit la personna-

1. Conférence faite à l'École des Hautes Études sociales, le 9 nov. 1906.

lité de Thierry, elle a moins déterminé ce mouvement qu'elle n'en est le résultat, qu'elle n'est le produit de l'activité littéraire, politique, économique (c'est à dessein que je dis économique), de toute l'activité au temps de la Restauration. Pauvres historiens que nous sommes, nous tous qui désirons ce titre, et historiens infirmes que sont les plus grands! Ils croient diriger, et ils sont le plus souvent en laisse. Le propre de l'histoire, n'est-ce pas? c'est de raconter le passé et de le raconter suivant la trace exacte des événements, c'est d'être des reconstructeurs de vérité, de justice, et pour cela, n'est-il pas vrai encore? il ne faut penser qu'aux matériaux qu'on a devant soi, qu'à leur valeur propre, qu'à leur degré de résistance, qu'à leurs rapports possibles; il faut s'évertuer à ne point voir, à ne point entendre le présent, détruire toutes les attaches, les sensations qui vous lient au monde environnant. Le pire des travers de l'historien, c'est de regarder son temps, c'est d'obliquer vers les choses actuelles. Tous les maîtres ouvriers de notre science, tous ceux qui ont voulu obéir à sa morale, l'ont dit et répété, et Montesquieu dans son *Esprit des Lois*, et Taine au début de ses *Origines*, et Fustel de Coulanges, et Augustin Thierry, et bien d'autres. Et c'est pour cela que l'histoire est très difficile, la plus difficile des sciences, répétait sans cesse Fustel de Coulanges. — Excusez-moi si, à propos d'Augustin Thierry, je pense toujours à ce dernier. Pour les hommes et les chercheurs de notre génération, il fut ce que fut Thierry pour nos maîtres. Le disciple aimé entre tous de Fustel, un maître à son tour, M. Paul Guiraud, vous le dira dans quelques jours. L'histoire, nous rappelait Fustel, exige une sorte de dédoublement mental, de double conscience. C'est une science d'angoisse, de doute, presque de terreur. Avez-vous jamais vu un grand historien faire de l'histoire, je ne nomme que les morts, Albert Sorel et Fustel de Coulanges ? Ce dernier, nous le vîmes un jour, vraiment, faire de l'histoire à l'École Normale. Il cherchait un problème devant nous, et brusquement, il nous oublia, il ne nous vit plus, il baissa la tête derrière ses deux mains, et cessa de parler. Et nous, nous étions émus, et nous respections ce silence pendant lequel une pensée profonde cherchait une vérité. Et quand il releva la tête, sa figure portait la marque d'une fatigue nouvelle, comme celle du prêtre après une prière angoissante, comme celle du croyant après un instant de doute, et son premier mot était : « Comme il est difficile de faire de l'histoire ! », c'est-à-dire d'être juste et d'être vrai.

Hé bien ! même ces hommes qui ont peiné pour la vérité, même Taine, même Thierry, n'ont jamais été indépendants de leur temps, n'ont jamais appartenu complètement à l'histoire. Malgré eux, à leur insu, ils ont été dirigés, guidés, inspirés par des pensées et des événements contemporains. Quand Fustel de Coulanges a écrit les premières pages des *Institutions Politiques de la France*, c'est parce que, vers 1870, tous ceux qui réfléchissaient et qui aimaient notre pays, se demandaient quelles étaient les institutions qui pouvaient sauver la patrie. Et Taine, de la même manière, songeait à écrire ses *Origines de la France contemporaine*. Quand Michelet rédigea les premiers volumes de son *Histoire de France*, c'est dans l'apothéose de juillet 1830, et pour rechercher dans le passé les premières lueurs de ce soleil des Trois Glorieuses. Voilà pourquoi même Thierry, l'aveugle, le penseur, le rêveur solitaire des galeries de la Bibliothèque Nationale, Thierry a été, autant que tous les autres, le produit de son temps, et comme le serviteur lige des idées de la Restauration.

***

La première chose qui nous frappe dans les idées du monde français entre 1815 et 1830, c'est la place énorme, subite, disproportionnée peut-être, qu'y tiennent les études historiques.

La génération qui a précédé, celle de 1800-1815, a peu écrit en matière historique. Deux noms, à ce point de vue, la dominent. D'abord celui de Chateaubriand, avec le *Génie du Christianisme*, et avec les *Martyrs* : car, vous le savez, sous leur forme de roman, les *Martyrs* ont ou veulent avoir des prétentions à l'histoire. — Et puis, l'autre nom, c'est Napoléon. Non parce qu'il a fait et produit des événements historiques, et en trop grand nombre, mais parce qu'il s'intéressait beaucoup à l'histoire, comme le grand seigneur qui a fait peindre son portrait s'intéresse à l'artiste qui fixe ses traits. Napoléon avait beaucoup lu dans sa jeunesse, et surtout des œuvres historiques, et notamment Plutarque, *Vies des hommes illustres*, ce livre d'un brave homme, bon provincial, et qui a fait tant de mal au monde et a fait verser tant de sang. Plutarque et l'histoire ont préparé Napoléon à devenir un grand homme, et, durant son règne, il se préoccupa toujours de l'enseignement de l'histoire. Il savait qu'après tout, c'était par lui que toute histoire finirait. Il

écrivait à ce sujet au ministre de la Police, au ministre de l'Intérieur, bien entendu pour recommander une certaine manière de faire l'histoire. Charlemagne le passionnait fort, et, dirait aussi mon ami Emile Bourgeois, Alexandre le Grand. — Mais cette manière d'envisager le passé, et ces deux noms, Chateaubriand et Napoléon, vous montrent ce qu'était l'histoire en ce temps-là. Elle ne vivait pas à part, dans le splendide isolement de l'étude. Elle n'était pas autonome. Elle était, passez-moi le mot, un ministre des pensées politiques, ou encore un ministre du passé. Pour Napoléon elle servait à habituer le peuple à magnifier et à accepter ses héros. Chez Chateaubriand, elle préparait le Concordat, le triomphal retour du Christianisme. L'histoire était une sorte d'agent politique, d'agent religieux, et même, à de certains moments, d'agent électoral.

***

Brusquement, en 1815, tout change. L'histoire vit par elle-même, ou le croit. Les livres historiques se multiplient, et sur tous les sujets. Il y en a sur la Chine, il y en a sur l'Amérique, il y en a sur les îles du Pacifique, et sur les plus petites bourgades de la France. Et non seulement l'histoire s'agite, se remue, produit à foison, mais encore elle pénètre partout. Tout le monde veut en faire. On en raffole dans les journaux, dans les cabinets de lecture, dans les châteaux, derrière les comptoirs où trône l'épicier souverain, dans les cafés où l'officier en demi-solde attend son duel, et à l'Opéra où les émigrés essaient de se refaire une attitude seigneuriale. A aucune autre époque, les Français n'ont plus remué de poussière. Que chacun de vous, Messieurs, fasse appel à ses souvenirs, ou plutôt se rappelle ceux de ses pères et ceux de ses aïeux. Voyez les Bibliothèques qu'ils ont laissées. Les livres d'histoire y ont la plus large place. J'ai eu la curiosité d'inventorier quelques vieilles Bibliothèques constituées de 1815 à 1840 et point renouvelées. Thierry, de Barante, Thiers, Mignet, Guizot, Villemain n'y manquent jamais, et aussi depuis 1818, beaucoup de mémoires, et l'*Histoire de la Pologne* de Salvandy, l'*Histoire des Croisades* de Michaud, et Daunou, et l'*Histoire de Venise* de Daru, l'*Histoire Universelle* de Ségur, le *Cromwell* de Villemain, Fauriel, Raynouard, Dulaure avec l'*Histoire de Paris*, Mazure, Capefigue, Monteil, Mazas avec

l'*Histoire des Capitaines français*, qu'il ne faut pas oublier, disait Chateaubriand, et des centaines d'autres, je dis des centaines. Voyez les tables du *Journal des Savants*, surtout des années 1818 à 1821 : ce fut une incroyable frondaison de livres d'histoire. Et Didot à Paris, et d'autres, surtout à Strasbourg, en imprimaient sans relâche. Et s'ils imprimaient, c'est évidemment qu'ils vendaient.

Mais non seulement l'histoire travaillait beaucoup, mais elle s'insinuait en toutes choses. Tout, disait un contemporain, prend la forme de l'histoire. Lisez les discours de la Chambre des Députés : presque aucun ne manque de ses considérations historiques. Si nos députés font aujourd'hui trop peu d'histoire, ils en abusaient autrefois. Les lois, d'ailleurs, n'en sont ni meilleures ni pires. Lisez aussi les mémoires et les factums d'avocats. Écoutez, plus tard, M. Thiers parlant de la question d'Orient : il serait bien étonnant qu'il ne fît pas un historique et ne commençât pas par Alexandre. Voici que paraissent les Odes de Victor Hugo. Toute l'histoire est là : le cirque au temps de Néron, le chant du Tournoi, la Vendée, Mlle de Sombreuil. Sa première ode est intitulée *le Poète dans les Révolutions*, la deuxième du livre II est intitulée l'*Histoire*. La Légende des Siècles, mais Victor Hugo l'a écrite toute sa vie, et dès sa jeunesse, sous la Restauration, il a fait parler les siècles, voyez le livre Ier des *Odes*. *Notre-Dame* est un peu postérieure, mais il y pense déjà, et il prépare un Richelieu, que les historiens saluaient d'avance avec enthousiasme. En apparence, le moins historien des poètes était Béranger : les amours de Lisette sont de tout temps, et si la vieille grand'mère avait à raconter bien des choses, c'était, n'est-ce-pas? une chose qui se répétait toujours semblable. Et cependant, Béranger est plein d'histoire. Je ne sais plus qui l'a dit, je crois que c'est Sainte-Beuve. Et on a dit de lui que Waterloo l'avait fait sortir du Caveau et l'avait fait entrer dans la vie des siècles. Il voulait écrire un poème sur Clovis. Il parle avec amour des Gaulois et des Francs, qu'il confond d'ailleurs. Une de ses chansons est consacrée à Louis XI. Car, je ne sais pourquoi, tout le monde, en ce temps-là, écrivait sur Louis XI, peut-être pour inviter les rois de la Charte à ne lui point ressembler. On eut celui de Casimir Delavigne, celui de de Barante, celui de Béranger, et, comme toujours, Victor Hugo voulut avoir le sien.

Il s'en suivit que l'histoire devint accessible à tous. Jusque-là elle

était un peu le domaine réservé des savants. L'exemple de Voltaire n'avait pas été très suivi. Les historiens, jusqu'en 1815, ce sont les Bénédictins, les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et les membres des corps judiciaires. Maintenant il faut de l'histoire pour tout le monde, de l'histoire *omnibus*. Ne trouvez pas cette comparaison trop grossière : elle est du temps, et elle le caractérise bien. Vers 1830, le *Magasin Pittoresque* allait se créer, surtout pour vulgariser l'histoire : il annonçait dans sa préface qu'il parlerait des monuments antiques, des monuments du moyen âge, des monuments modernes. Et il ajoutait que chaque livraison coûterait deux sous et aurait des images. C'était, disait-il, de l'histoire pour toutes les bourses. Il y a quelques années, terminait l'auteur de la préface (les omnibus sont de la Restauration), les Parisiens ont été scandalisés à la vue de ces lourdes voitures qui transportaient tout le monde, riches et pauvres, femmes et enfants, pour quelques sous : nous allons faire comme ces guimbardes et, pour deux sous, véhiculer tout le monde à travers l'histoire du passé.

On eut donc, en ce temps-là, comme la folie de circuler dans les temps disparus. Il s'agit maintenant de rechercher pourquoi.

***

Pourquoi donc ce goût subit de connaître le passé, ses aventures, ses monuments, ses héros ? Essayons, pour répondre à cette question, de refaire la psychologie de ce temps, celui de Louis XVIII et de Charles X. Nous ne nous éloignons pas de Thierry, nous essayons de le mieux comprendre.

Les générations précédentes, celles de 1789 à 1815, avaient vécu, en vingt-cinq ans, plus d'événements que dix siècles d'humanité, et des événements plus différents et plus importants. On avait marché, dans la vie, au triple galop. Et par là les hommes avaient eu la vision, la sensation visible, de l'histoire qui se déroule, qui se développe. Sous les règnes monotones de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, le commun peuple n'avait pas eu ce sentiment des événements qui se succèdent, qui s'expliquent et qui s'enchaînent. Entre la cause et l'effet, entre l'avènement de Philippe de Bourbon au trône d'Espagne et la paix d'Utrecht, entre la bulle Unigenitus et l'expulsion des Jésuites, entre le début et la fin d'une querelle,

il s'était écoulé une distance trop grande. Cette fois, sous la Révolution et sous l'Empire, l'effet suivit immédiatement la cause, et le mal fit voir tout de suite ses conséquences. Immédiatement, l'apothéose d'un chef militaire fut suivie de la pire des dictatures, le sang amena la Terreur, la violence engendra la haine, six mois de Robespierre amenèrent la réaction thermidorienne, et l'excès de la guerre provoqua la revanche de l'Europe. Ce furent des séries de parties à ripostes continues. Tout cela put être aperçu, compris, même des moins clairvoyants. On devina alors ce qu'était l'histoire, et on s'y intéressa. — Et ce fut la première cause qui rendit, en 1815, notre science si populaire.

Et la seconde est celle-ci. — L'âge précédent, 1789-1815, avait eu, au plus haut degré, le goût de l'action. Guerres civiles, guerres étrangères, conquêtes, révolutions, religions à défaire, à faire et à refaire, tous les ressorts de l'activité humaine avaient été sans cesse en jeu. Aucun repos pour personne, ni pour les âmes, ni pour les corps. La France était une sorte de créatrice toujours en travail. — Puis, après 1815, ce sont les traités de Vienne, la Charte, beaucoup d'écritures et beaucoup de règles au lieu de beaucoup d'imprévu et de beaucoup de mouvement ; c'est Louis XVIII, c'est le roi podagre, la cour immobile, les Chambres stériles, les glaives au fourreau et les oreilles fendues. Et vous croyez qu'on change si vite l'esprit d'une nation, qu'une si grande machine s'arrête tout de suite ? Rappelez-vous quels étaient les hommes qui avaient vingt-cinq ans en 1815? C'étaient ceux qui avaient eu quinze ans en 1805, et qui avaient rêvé d'Austerlitz. Et, n'est-ce pas? au lieu de courir l'Europe, les voilà maintenant qui sont pions dans les Lycées, gratte-plumes dans les bureaux, stagiaires au barreau, référendaires du sceau, aspirants à la Chambre du roi ou candidats à celle des députés. Alors l'esprit, ne pouvant faire courir le corps, fait courir la curiosité ; le jeune homme, ne pouvant faire de l'histoire, en étudie. Et c'est pour cela que nous eûmes alors, dans les feuilletons, dans les livres, dans les romances, tant d'histoires des révolutions de France, d'Angleterre et de Brabant, tant de mousquetaires, tant de Dames de Montsoreau avant celle de Dumas, tant de conquistadors avant ceux de Hérédia. L'histoire fut alors une revanche de l'esprit contre la monotonie imprévue de l'existence.

La Restauration vit d'autres revanches de ce genre Et, Messieurs, nous ne comprendrons jamais Thierry et sa passion pour

l'histoire, car ce modeste fut un passionné, si nous ne nous rappelons que 1815-1830 a été une époque de vie passionnée, de désir de conquête, de besoin d'agir, d'aventures nouvelles et prodigieuses. Il se passa, dans la France de Louis XVIII et de Charles X, qui était encore la France de Lafayette, il se passa des quantités d'épopées plus utiles, plus durables, plus belles, que celle de Napoléon. — Voici, par exemple, les épopées des navigateurs, des commerçants, des découvreurs de pays nouveaux. De même qu'au quatrième siècle avant notre ère, au temps de l'hellénisme, l'épopée guerrière d'Alexandre avait été suivie de l'épopée maritime de Pythéas découvrant, en Occident, l'Angleterre, l'Allemagne, la Norvège, et gagnant jusqu'au cercle polaire, de la même façon, après les courses de Napoléon, on eut les grosses aventures des marchands de Marseille, de Lyon, de Bordeaux surtout, voulant conquérir le monde à leurs navires et à leurs entrepôts. Et j'aime mieux cette ambition du commerçant que celle de Napoléon. Elle paraît plus bourgeoise, et je la trouve plus noble. Gagner de l'or, à tout prendre, vaut mieux que verser du sang, d'autant plus, soyez-en sûrs, que ceux qui versaient du sang prenaient aussi de l'or. On vit alors des hommes comme les Balguerie de Bordeaux, qui, pendant dix ans, tenaient toutes les routes de la mer avec leurs navires, et montraient le pavillon de France à tous les rivages, sans coup férir. Et on vit Dumont d'Urville et bien d'autres faire le tour du monde, ce qui était encore une nouveauté. Le tour du monde ! ce fut alors le rêve de beaucoup, et ceux qui ne le faisaient pas sur un navire, comme Thierry, voulurent le faire par l'histoire.

Voilà, entre bien d'autres choses, ce qu'a été l'époque de 1815 à 1830. On n'a pas changé la carte de l'Europe. Mais il est resté dans les pensées et les rêves un terrible remue-ménage. Et c'est l'histoire qui a le plus profité de ce caractère du temps. Elle a été pour tous, ceux qui l'écrivaient, ceux qui la lisaient, une manière de vivre plus complètement, plus bruyamment, de vivre beaucoup d'autres vies. Voilà pourquoi, vers 1815, Augustin Thierry ne trouvait rien de plus beau, rien de plus attrayant que de parler des choses et des hommes d'autrefois. Il en écrivit dans des journaux politiques, *le Censeur Européen*, *le Courrier français*, qui en réalité courait par toute l'Europe. Car la France, même en science historique, est l'éternelle initiatrice, souvent exploitée, toujours généreuse.

***

Cherchons un peu, maintenant que nous savons pourquoi, à trouver comment, quelles étaient les idées directrices des historiens de ce temps, idées politiques, religieuses et littéraires.

En politique d'abord, tous ces historiens, Guizot, de Barante, Mignet, Thiers, Thierry, appartenaient au parti libéral. Pour eux, l'idéal était un régime où le Roi et la Chambre vivaient d'accord. Aucun d'eux n'était franchement républicain ou despotique. La royauté était, à leurs yeux, une république idéale. On voit qu'ils étaient bien de leur temps. — Or, j'ai essayé de vous dire, au début de cet entretien, que nul historien n'a jamais pu se débarrasser des soucis de son époque, ni non plus de ses utopies. On le pouvait moins encore en 1820, où une vie intense, mal contenue, bouillonnait de toutes parts. Remarquez à ce propos que tous ces écrivains ont vécu et ont écrit à Paris, plus que jamais vivace et absorbant depuis 1815. Et par là, tous ces hommes, plus ou moins journalistes, même Thierry, ne l'oubliez pas, mêlés à tous les bruits des salles de rédaction et de discussion, virent dans l'histoire un admirable moyen de faire arriver leur doctrine, de la justifier et de l'illustrer. Ils eurent (et Thierry fut, non pas l'inventeur, mais le principal protagoniste de cette idée), ils eurent de l'histoire de France une théorie très simple, que vous aller retrouver, chez tous les écrivains de ce temps, sans exception, je crois. — La société française, dirent-ils, est le résultat d'une conquête, celle des Gaulois ou des Gallo-Romains par les Francs. Les conquérants, les Francs, ont donné naissance à la noblesse ; les vaincus, les conquis, c'est Jacques Bonhomme, l'homme du Tiers-État, qui depuis 1789, prend sa revanche. Et Thierry popularisa partout, depuis 1820, le type de Jacques Bonhomme. Et Henri Martin, jeune, ardent, imaginatif, força la note et nous montra Jacques Bonhomme, fils de Vercingétorix, devenant Descartes, Voltaire et Mirabeau. Je simplifie, mais lisez les pages les plus caractéristiques de ces deux écrivains. C'est à cela qu'elles reviennent. Thierry a toujours été fidèle à cette idée, faire prendre sa revanche à Jacques Bonhomme le vaincu. Et, dans les dernières années de sa vie, il dirigeait avec joie la publication des documents inédits sur l'histoire des communes et du Tiers-État, c'est-

à-dire des premières chartes obtenues par Jacques Bonhomme, arrachées par lui à la race conquérante.

Si le sujet de ces recherches, l'histoire du Tiers-État, était beau et fécond, vous m'avouerez que l'idée politique qui l'inspirait, l'idée de race, était plutôt fâcheuse. Ce fut une terrible théorie qu'on lança alors, avec ces mots de race, race latine, race germanique, race slave. L'histoire et les historiens nous ont fait, par là, beaucoup de mal. De France, la théorie gagna l'Italie, l'Allemagne toutes prêtes à la recevoir. Déjà Michelet, en 1830, vit le danger et protesta contre la théorie des races. Et après 1870, quand on vit l'Allemagne, l'Italie, se dresser et se former contre nous, au nom de cette même théorie, alors Fustel de Coulanges, dans ses *Institutions*, s'acharna contre les idées d'Augustin Thierry. — Vous voyez donc combien ces hommes de cabinet ont été mêlés aux passions politiques du siècle. Après Thierry, parlant du conflit des races, j'entends gronder le canon de Solférino ; et après Sedan et le traité de Francfort, je vois se lever, contre la théorie funeste des races, l'œuvre dernière de Fustel de Coulanges.

***

La seconde pensée souveraine des œuvres d'Augustin Thierry, c'est la pensée laïque. On est prodigieusement surpris, quand on lit Thierry et les autres écrivains de ce temps, de voir le peu de place qu'y tiennent les questions religieuses. Mais il y a une exception. C'est Guizot. Car Guizot est protestant, et d'une famille imprégnée par la vie religieuse, une famille de pasteurs ou presque. Guizot lui-même est une manière de pasteur ; il est comme le père de famille dont parlera plus tard Fustel de Coulanges, père, chef, juge, maître et prêtre de tous les siens. Mais les autres, catholiques, sont tous plus ou moins voltairiens. La religion, pour eux, est une vague ennemie, oppressive, gênante tout au moins, qui a gâté le cours normal de l'histoire. C'est un être à demi factice qu'on peut le plus souvent écarter du récit et de l'étude. Tous ont plus ou moins méconnu la valeur ou le rôle du sentiment religieux ; par delà les *Martyrs* et le *Génie du Christianisme*, dont ils ne prennent que le dehors, ils se réclament de Montesquieu et de l'Encyclopédie.

Et là encore, toujours victimes de leur temps, ils ont mutilé l'histoire, ils ont supprimé une part énorme de la vie des hommes

d'autrefois. Je ne comprends pas Jacques Bonhomme (que Laparra, le peintre fêté, au salon de 1905, de Jacques Bonhomme, veuille bien m'excuser), je ne le comprends pas, si on me laisse ignorer qu'il est dévot, superstitieux, confiant dans ses prêtres, ou croyant en ses saints, pratiquant et blasphémant tout à la fois. Et qui, sans l'étude d'une double religion, celle des croix du Christ et celle des arbres des forêts, qui comprendrait Jeanne d'Arc, la sœur idéale de Jacques Bonhomme?

Vous savez ce qui est arrivé après cette génération d'historiens à l'âme laïque, après 1830 : il est arrivé le réveil de l'esprit religieux, la réaction des évêques, et tous les clochers néo-gothiques se dressant dans les campagnes, et ces porches romans s'étalant en façade sur les places de Paris. Le résultat, chez les historiens, de cette reprise du sol et des âmes par la vie religieuse, c'est qu'ils finirent par comprendre mieux ce qu'étaient la foi et la croyance. Et la *Cité antique* de Fustel de Coulanges est la réponse au *Jacques Bonhomme* d'Augustin Thierry.

***

Libérale, laïque, l'histoire est, en littérature, romantique. Voici ce que je veux dire par ce mot. Si vous lisez les guides ou les voyages en France du premier quart du dix-neuvième siècle, par exemple les voyages dans les Alpes du géologue Albanis Beaumont en 1806, vous remarquerez que deux mots reviennent constamment, même au milieu des détails les plus techniques : le mot de *paysage romantique* et le mot de *paysage sentimental*. Romantique, sentimental, c'est, au fond, la même chose : du pittoresque, de l'imprévu, des impressions variées, des invitations au rêve et à l'émotion, de la sensibilité réveillée dans les âmes et dans la vue.

L'historien fit alors comme tout le monde. Il imagina ou crut imaginer l'*histoire narrative*, vivante, variée, et ce fut la première forme du romantique dans la littérature historique. Elle est, somme toute, la forme décisive et essentielle d'Augustin Thierry. Vous la retrouverez dans ses *Lettres*, dans ses *Études*, dans sa *Conquête de l'Angleterre*, dans ses *Récits des Temps mérovingiens*. Vous la retrouverez, et beaucoup trop, chez de Barante, Thiers, Mignet. Ceux-ci, Mignet et Thiers, ont presque toujours sacrifié, dans leurs *Histoire de la Révolution*, les réformes, la vie économique, au

récit des journées dites historiques. Comme si les transformations économiques du temps de la Révolution n'étaient pas, peut-être, les vrais événements d'histoire, ceux qui durent et ceux qui servent! Mais on avait eu l'histoire par batailles royales ; on eut maintenant l'histoire par journées populaires. Vous me direz que Thiers, au style placide et à l'allure grave et prudente, n'eut guère en lui de romantique. Mais ce fut la faute de son tempérament, et non de sa volonté. Son histoire obéit aux goûts de l'époque : il a fait, comme Thierry, des « récits des temps » révolutionnaires.

Dans le même ordre d'idées, l'ordre littéraire, une autre préoccupation domina la plupart de ces hommes. Chercher des formes nouvelles d'inspiration, des impressions inédites, des sujets non rebattus. On ne veut plus des Grecs et des Romains ; on se débarrasse, comme disait Edmond Géraud, une des avant-gardes du romantisme, de la défroque des Anciens. David lui-même, qui ne perdait jamais le sens du moment, avait laissé, avant 1815, les élèves de son atelier renoncer aux Horaces et aux Sabines pour peindre des scènes pittoresques et sentimentales tirées de l'histoire de France. Pour faire concurrence aux sujets antiques, les historiens cherchèrent surtout dans deux voies différentes. D'abord dans le Moyen Age français, dont on ne comprit point le fond ; puis dans les pays étrangers, l'Angleterre surtout. Chose étrange! Cette Angleterre, que beaucoup détestaient depuis Pitt ou depuis Sainte-Hélène, était une passion littéraire. Songez à tous les *Cromwell* qui se préparent : ceux de Villemain, de Guizot, de Chateaubriand, de Victor Hugo, car nous retrouverons toujours Victor Hugo en histoire. De là, chez Thierry, deux séries de recherches parallèles, sur les Révolutions d'Angleterre, et sur celles de France, sur la Conquête anglaise et sur la Conquête en France ; Guizot, Chateaubriand font comme lui. Et le *Magasin Pittoresque*, humble reflet des grands noms, fait une place à part aux monuments d'Angleterre. Détestée, l'Angleterre ne s'en imposait pas moins à l'attention de ce temps : elle avait vaincu Napoléon, et elle avait écrit la première charte.

***

Vous voyez donc combien de préoccupations contemporaines ont pesé sur Augustin Thierry, ont déterminé ses sujets, son style, ses théories, ses pensées. Et malgré cela il a été pour beaucoup dans

l'émancipation de l'histoire. Excusez la métaphore, je l'emprunte, en partie, à Fustel de Coulanges. Après n'avoir vu en elle qu'une compagne et une servante, Thierry a fini par avoir le respect de sa virginité et le culte de sa liberté. Et voici, je crois, comment il est arrivé à cela.

Au début de sa vie littéraire, ce n'est évidemment qu'un polémiste de politique. Ses *Lettres* dans le *Courrier Français*, la plupart de ses *Études*, sont des arguments de parti.

Puis, il devient surtout un théoricien littéraire : sa *Conquête de l'Angleterre*, ses *Récits mérovingiens*, sont des modèles en ce genre, mais elles sont faites pour patronner un genre littéraire.

Or, pendant que Thierry écrivait ces œuvres, deux tendances nouvelles se marquaient en histoire.

D'une part l'histoire romantique en arrivait aux excès. Elle éclatait dès le tome III de l'*Histoire de France* de Michelet. Si Michelet renonçait aux luttes de races, il introduisait la lutte des esprits, des sentiments et, disons-le aussi, la lutte des mots : Dieu contre Satan, le Bien contre le Mal, la Lumière contre les Ténèbres. Thierry s'épouvanta, Thierry, esprit calme, pondéré, timide, à l'expression paisible et mesurée. Et il parla, à propos de Michelet, de *logomachie*. Mais il résolut aussi de réagir dans le sens du fait, de la précision, du document, et, suivant un mot célèbre, de se laisser conduire par la vérité comme un enfant par sa mère.

D'autre part, à ce même moment, un autre mouvement, diamétralement opposé, se dessinait en histoire. L'impulsion prise depuis 1815 par les études historiques avait amené la création de l'École des Chartes. Et dès le début, certes, elle était ce qu'elle a toujours été, admirable de tenue historique, de sagesse littéraire, de prudence et de conscience. Autour d'elle et chez elle les publications de documents inédits se multipliaient. Thierry vit précisément dans ces tendances un moyen de réagir contre l'abus des mots et des théories. Il accepta de faire partie de la Commission des Documents inédits ; il dirigea ou inspira la publication de ceux qui concernaient le Tiers-État, son cher Jacques Bonhomme. Et aujourd'hui encore, en province, à Paris, bien des Sociétés d'Archives, c'est-à-dire des travaux de science pure, de science absolue, relèvent en dernière analyse d'Augustin Thierry qui a provoqué leur fondation.

Par là même, voyez le tableau de cette belle vie d'historien : au début, c'est le journaliste qui se sert de l'histoire pour aider le présent ; à la fin, c'est l'historien qui n'a d'autre but que de rendre justice au passé. C'est l'ascension de l'homme vers le travail désintéressé, la marche progressive vers la vérité, l'appel graduel de son âme par la lumière.

***

Et enfin, Messieurs, voici ce qui fait de cette vie quelque chose de touchant, de poignant. C'est ceci : qu'au fur et à mesure que son esprit voyait plus juste, qu'il regardait plus profondément la vérité, au fur et à mesure la lumière de son corps s'affaiblissait, ses yeux se voilaient, et cette pensée clairvoyante était bloquée par une nature aveugle.

Alors, au milieu de cette double marche, de son intelligence qui comprenait mieux, et de sa vue qui disparaissait, Augustin Thierry parvint à l'héroïsme de l'historien, sentant, entre la douleur physique et la jouissance intellectuelle, s'affiner ses sentiments et s'embellir son âme et sa tâche. Et il écrivit dans un de ses livres ces merveilleuses paroles, que vous connaissez tous, qui sont devenues banales à force d'être redites, mais par lesquelles je veux terminer, parce qu'elles doivent être le bréviaire de nous tous, de tous ceux qui veulent être historiens, c'est-à-dire faire à l'endroit du passé une œuvre de vérité et de justice : « Aveugle, et souffrant sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage qui de ma part ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la Science. »

CAMILLE JULLIAN.

PROBLÈMES ET CONTROVERSES

PASCAL

ET L'EXPÉRIENCE DU PUY-DE-DOME [1]

Dans ses écrits destinés au grand public, Pascal ne cite jamais personne, comme l'ayant devancé dans ses recherches sur la pression atmosphérique ; deux fois, cependant, il reconnaît que Torricelli fit avant lui l'expérience du baromètre et proposa d'expliquer la suspension du mercure par la pesanteur de l'air..... Mais, — se hâte d'ajouter Pascal, lorsqu'il consent à nommer Torricelli, — « comme ce n'était qu'une simple conjecture, et dont on n'avait aucune preuve, pour en reconnaître ou la vérité ou la fausseté, je méditai dès lors une expérience que vous savez avoir été faite en 1648, par M. Périer, au haut et au bas du Puy-de-Dôme »..... Ici intervient Descartes, pour prétendre que c'est lui qui a donné l'idée de cette expérience sur le Puy-de-Dôme et que Pascal y était d'a-

1. F. Mathieu. Pascal et l'Expérience du Puy-de-Dôme. — 3 articles dans la *Revue de Paris*, 1906, 1er avril (pp. 565-589) ; 15 avril (pp. 772-794) et 1er mai (pp. 179-206). = Abel Lefranc. Défense de Pascal : Pascal est-il un faussaire? — 3 articles dans la *Revue Bleue*, 1906, 11 août (pp. 161-165) ; 18 août (pp. 196-203) et 25 août (pp. 229-236). — *Post-scriptum* a la Défense de Pascal. = 1 article, *idem*, 8 septembre (pp. 304-305). = Léon Brunschvicg. A propos de « Pascal et l'Expérience du Puy-de-Dôme ». — 1 article dans la Correspondance de l'*Union pour la Vérité*, 1906, n° 2 (pp. 141-161).

bord hostile. Après de fréquentes et longues discussions, cette prétention vient d'être définitivement repoussée. M. Adam a décidé que Descartes fut, pour Pascal, « à peine un auxiliaire, et encore, plus dangereux qu'utile ». M. Boutroux a prononcé que « Pascal était, en réalité, plus porté que Descartes lui-même, à considérer l'explication par la colonne d'air comme la seule possible ». L'opinion générale avait ratifié cette double sentence ; et il semblait y avoir chose jugée, lorsque les articles de M. Mathieu — à qui nous avons emprunté le très clair exposé qui précède — sont venus tout remettre en question. Il a conclu que, non seulement la priorité de l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme [1] n'appartenait pas légitimement à Pascal, mais encore que Pascal avait essayé de s'en attribuer le mérite par un ensemble de manœuvres qui vont jusqu'au faux. Cette conclusion a été, à son tour, attaquée par M. Abel Lefranc, comme inexacte, et par M. Léon Brunschvicg, comme insuffisamment justifiée. Le débat en est là.

I

Voici d'abord l'acte d'accusation dressé par M. Mathieu :

a 1) Descartes à trois reprises, en 1647, demande dans sa lettre si Pascal a fait l'expérience qu'il lui *avait conseillée* pour voir « si le vif-argent montait aussi haut lorsqu'on est au-dessus d'une montagne que lorsqu'on est tout au bas ». L'expérience du Puy-de-Dôme fut faite seulement le 19 septembre 1648, et Pascal n'en avisa pas Descartes, qui n'eut jamais connaissance directe du *Récit* de cette expérience publié par Pascal, *Récit* dans lequel Pascal s'attribue tout l'honneur de l'expérience. Descartes ignora ainsi toujours cette prétention, ce qui explique qu'il n'ait pas protesté formellement.

a 2) En 1651, Pascal annonce que le *Traité sur le vide* qu'il prépare montrera ce qui revient à chacun ; « mais, dans la suite, son

1. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'il s'agisse simplement de savoir à qui attribuer une expérience. Pour Pascal, l'expérience du Puy-de-Dôme est l'expérience décisive qui permet de trancher entre l'horreur du vide des scolastiques et la théorie de la pesanteur de l'air. Il s'agit donc de savoir à qui doit être attribuée la théorie de la pression atmosphérique, qui, d'après Pascal n'aurait été, avant l'expérience du Puy-de-Dôme, qu'une hypothèse non confirmée.

traité a paru; Torricelli n'y est pas plus nommé que Descartes; Galilée n'y est nommé que pour être bafoué ». Il y a là une preuve que Pascal essayait de s'attribuer l'invention complète de la théorie de la pression atmosphérique, et des expériences décisives qui avaient fait de cette théorie, non une idée en l'air, mais une théorie physique, un chapitre de la science expérimentale.

a 3) Pascal a connu la revendication de Descartes; il n'y a répondu qu'après la mort de Descartes, par une lettre qu'il fit imprimer à Clermont, bien qu'habitant Paris.

a 4) Il n'y eut plus de rapports, après l'expérience du Puy-de-Dôme, entre Pascal et Descartes, bien qu'ils poursuivirent les mêmes études.

a 5) Dans ses *Expériences nouvelles, en octobre 1647*, Pascal « est si éloigné de penser à la pression atmosphérique qu'il ne croit même pas encore à la pesanteur de l'air ». Son dernier mot, c'est que « tous les corps ont de *la répugnance* à se séparer l'un de l'autre et à admettre le vide dans leur intervalle; ....mais que la force de cette *horreur* est limitée.... ». Il est donc impossible de trouver, avec M. Adam, que Pascal, dans cet écrit, considère seulement « quelle pourrait être, en dehors de son tube, la cause de la suspension du vif-argent », et que « son regard sûr a bientôt démêlé ce qui est susceptible de vérification, au moyen de l'expérience, et ce qui ne l'est pas et ne le sera jamais ». On ne peut pas plus mal interpréter ce que pense alors Pascal, qui admet encore l'horreur du vide!

a 6) Mersenne, les derniers jours de septembre, après avoir cru un moment, alors que Descartes était à Paris, à la pression atmosphérique, revient de cette opinion dans sa seconde préface aux *Réflexions*, et espère que le jeune Pascal établira solidement que la seule explication raisonnable est l'*attraction*, dans le Traité auquel il travaille.

Ces raisons établissent, d'après M. Mathieu, les droits de Descartes sur l'expérience qui établit d'une façon définitive la théorie de la pression atmosphérique. Elles sont développées dans son premier article. Les deux autres ont pour objet de montrer les manœuvres auxquelles Pascal eut recours pour donner le change, et nous donnent un historique remarquablement clair et complet de la découverte de la théorie.

b 1) C'est en octobre 1647 que parut l'*Abrégé* d'un futur « grand

Traité sur le vide », dans lequel Pascal consignait ses premières recherches sur la question.

Il y adhère formellement à la théorie de la possibilité du vide dans la nature, mais n'énonce pas encore la théorie de la pesanteur de l'air. Il tient même pour l'horreur du vide.

b 2) Vers novembre 1647 paraît un opuscule d'un certain Dominicy qui est un ami, « sinon un pseudonyme de Pascal », où, en même temps qu'on montre que le Polonais Magni (qui essayait de s'attribuer la gloire de l'expérience de Torricelli) n'a fait que répéter ce qui se faisait en France depuis neuf mois, on essaye d'effacer tout intermédiaire (même Torricelli) entre Galilée et Pascal. On y annonce que ce dernier a d'ailleurs « beaucoup enchéri par-dessus ces premières observations (celles répétées par Magni) et qu'il traitera « tout cela dignement, à plein fonds ».

b 3) Sur ces entrefaites, entre le 5 mai et le 27 juillet 1648, se place l'expérience d'Auzout dite du vide dans le vide. Bien qu'on l'attribue couramment à Pascal, elle fut toujours attribuée à Auzout par les contemporains : Pascal a connu trois éditions d'un opuscule de Jean Pecquet qui l'affirme à deux reprises, et *n'a jamais protesté*. Cette expérience fit tomber définitivement la théorie de l'horreur du vide, et Mersenne put écrire, enfin convaincu : « L'expérience du vide faite dans le vide prouve d'une façon définitive que la suspension du mercure est due *à la pression de la colonne d'air*... »

Roberval fit alors (en juin 1648) publiquement adhésion à la théorie de la pression atmosphérique. *Aussitôt* Pascal « éprouva le besoin d'écrire à Le Pailleur... un jovial bavard à qui l'on confiait les secrets qu'on voulait mettre en circulation », pour lui faire savoir les raisons qui l'avaient empêché de répondre, *en novembre 1647*, aux objections dirigées par le P. Noël contre son *Abrégé*. Cette fois, il dit qu'il croit à la théorie de la pression atmosphérique et annonce qu'il ne recevra que *dans quelque temps* le résultat de l'expérience qu'il a commandée de faire *il y a plus de six mois* au Puy-de-Dôme pour vérifier que c'est bien à la pesanteur de l'air qu'est due l'ascension du mercure. M. Mathieu fait remarquer qu'il est étrange qu'il sache qu'il ne recevra ces résultats que *dans quelque temps*, car cette expérience, d'après Pascal, a été reculée depuis six mois parce qu'il y avait de la neige sur le Puy. Or, en juin, il ne doit plus y en avoir. C'est donc *incessamment*, *et non*

dans quelque temps, que le résultat devrait être attendu par lui : « L'annonce de cette expérience, commandée depuis six mois, coïncide trop exactement avec la découverte d'Auzout et le changement d'attitude de Roberval et Mersenne », d'autant plus que les objections du P. Noël étaient trop peu graves et trop mal établies pour mériter à neuf mois d'intervalle une réponse directe. Il n'y a là qu'un prétexte pour faire savoir qu'on avait eu *depuis longtemps déjà* l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme.

b 4) L'expérience du Puy-de-Dôme est faite le 19 septembre 1648. En novembre ou décembre, Pascal écrit une brochure de vingt pages in-4° : « Le récit de la grande expérience de l'équilibre des liqueurs, *projetée* par le sieur B. P... » Il y dénonce comme fausses toutes les hypothèses qui font intervenir une répugnance plus ou moins complète de la nature pour le vide et déclare : « Il ne s'est encore trouvé *personne* qui ait avancé ce troisième [principe] : que la nature n'a aucune répugnance pour le vide... » C'est un premier mensonge : Torricelli l'avait écrit le 11 juin 1644 dans des termes qu'on croirait presque *copiés* par Pascal. Roberval avait encore ce texte de Torricelli en 1647. Mersenne l'avait rapporté de Rome en 1645.

b 5) Le « Récit » contient une lettre, datée par Pascal du 15 novembre 1647, et dans laquelle il prie son beau-frère Périer de faire l'expérience du Puy-de-Dôme. Cette lettre est d'abord singulière, car à son beau-frère, qu'il a vu « ces jours passés », Pascal écrit en exposant longuement « les phases de sa pensée, sa méthode, ses principes, ses scrupules, sa défiance des nouveautés hasardeuses ». *Cette lettre paraît bien plus destinée au public qu'à un intime qu'on vient de voir.*

b 6) Autre altération de la vérité. Périer n'était pas à Paris « ces jours passés » (1re quinzaine de novembre), car il était le 21 octobre à Clermont. Il y était installé dès le 13 et n'aurait donc pu quitter Paris que les premiers jours d'octobre.

b 7) Dans cette même lettre Pascal y parle, comme étant de lui, de l'expérience d'Auzout (le vide dans le vide). Nouvelle altération de la vérité. L'expérience d'Auzout n'a pu être faite qu'entre le 5 mai et le 27 juillet 1648. D'ailleurs, tranchant la question, comme elle le fait, on ne comprendrait pas que tous ceux qu'elle convainquit, Roberval, Mersenne, et Pascal lui-même, eussent tous attendu sept mois pour en parler — sauf Pascal dans cette unique lettre à

Périer, et aucune part ailleurs. Bien plus, pour répéter l'expérience d'Auzout, telle que Pascal l'a décrite, il faudrait pouvoir faire le vide par un autre moyen que celui imaginé par Torricelli et dont se servait Auzout, dans son expérience réelle. Or, de l'aveu de Périer lui-même, jusqu'en 1655 (Otto de Guericke), *on ne connut pas d'autre moyen.* L'expérience de Pascal, malgré ces expressions : « *Vous vîtes* », est donc imaginaire : c'est un récit, fictivement arrangé, de l'expérience d'Auzout.

b 8) Pascal dit, d'ailleurs, qu'il aurait communiqué l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme à Mersenne. Nulle trace dans la correspondance de Mersenne, bien qu'il parle souvent à cette époque de Pascal, d'une part, et, d'autre part, d'expérience à faire sur une montagne, sans jamais songer à Pascal. Bien plus, Mersenne, en janvier 1648, voudrait que Le Pailleur fît l'expérience sur le Puy-de-Dôme lui-même. Si Pascal l'avait averti de son projet, il attendrait au contraire qu'il l'exécutât. Il y a là encore altération de la vérité.

b 9) Pourquoi Périer a-t-il attendu dix mois pour procéder à une expérience qu'on le priait de faire si instamment ?

b 10) Enfin la brochure qui contient le *Récit* est très rare et personne ne semble *l'avoir connue au* XVIIe *siècle.* Elle a été éditée chez un libraire secondaire. Et même est-on sûr qu'elle y ait été mise en vente ? « Aucun de ceux qui l'attendaient impatiemment ne paraît avoir pu se la procurer. »

Bien plus, en 1651, Pecquet affirme que des quatre grandes expériences qui vérifient la théorie de la pression atmosphérique (*la quatrième étant celle du Puy-de-Dôme*), « *pas une n'est encore imprimée* ». Il faut donc conclure : *la brochure ne fut pas mise en vente.* « Si quelques rares exemplaires en furent distribués, il est à peu près certain que ce fut en dehors des savants parisiens et de ceux qui étaient en relation avec eux. »

b 10 *bis*) Dans sa lettre de candidature à l'Académie Montmor, Pascal, en 1654, ne parle pas de ce *Récit.*

b 11) A partir de ce moment, on semble, dans le monde savant, ignorer Pascal. « Il est manifeste que Pascal fut l'objet d'une longue malveillance, qu'il fut, sa vie durant, tenu en dehors du monde des savants, et, après sa mort, pendant un demi-siècle, en dehors de l'histoire de la science. » Il n'en eût pu être ainsi si Pascal avait été considéré par ses contemporains comme le véritable auteur d'une des plus célèbres expériences du siècle.

b 12) Enfin Pascal, dont on a toujours remarqué l'admirable sûreté de mémoire, voulant se défendre contre l'accusation d'avoir plagié Magni, déclare que Magni a fait un an après son abrégé, l'expérience de Torricelli. Or, le récit de Magni a été, au contraire, imprimé trois mois avant la publication de Pascal. Cette fois Pascal est pris en flagrant délit de mensonge. Et pour se justifier de n'avoir pas cité lui-même Torricelli comme l'auteur de l'expérience, Pascal dit : « La raison en est, dit-il, que nous n'en avions pas alors eu connaissance... » ce qui est absolument faux, car Mersenne, Roberval et bien d'autres avant 1647 parlaient couramment de Torricelli, *primus observator vacui*, et Pascal lui-même communiqua le 10 novembre 1646 au soi-disant Dominicy, dont il a été parlé plus haut, une lettre où il est parlé de l'expérience de Torricelli.

Les conclusions qui se dégagent de cette argumentation serrée sont donc celles-ci : « Pascal n'est pas l'auteur de la théorie de la pression atmosphérique quoi qu'il en ait dit (*b* 4). — Il n'a pas eu l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme, mais l'a empruntée à Descartes. — Sa lettre de novembre 1647 est un faux. — Pascal a encore essayé de s'attribuer l'expérience d'Auzout. — Enfin, Pascal, dans tout ce qui concerne la découverte de la pression atmosphérique, altère *habituellement* la vérité, pour augmenter sa contribution personnelle à cette découverte !

II

M. Abel Lefranc s'insurge contre ces conclusions ; il met à défendre Pascal autant d'ardeur que M. Mathieu en a mis à l'accuser. Après le ministère public, nous allons entendre l'avocat. J'ai noté, par des chiffres précédés de la lettre *a*, les principaux arguments de M. Mathieu, qui tendent à prouver que l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme est de Descartes, et que Descartes est le véritable auteur — avec Torricelli — de la théorie de la pesanteur de l'air. J'ai noté, par des chiffres précédés de la lettre *b*, les principaux arguments de M. Mathieu, qui tendent à prouver que Pascal, par des manœuvres peu loyales, a essayé de s'attribuer la priorité de l'idée de l'expérience, et de l'idée de la théorie de la pression atmosphérique. Il sera ainsi facile de voir quels arguments de l'ac-

cusation laissent debout et la défense de M. Lefranc, et ensuite l'essai d'opinion impartiale de M. Brunschvicg.

M. Lefranc critique d'abord les assertions (*b* 10) de M. Mathieu sur la rareté de la brochure de Pascal. D'abord, cette brochure n'est point si rare, puisque trois des grandes bibliothèques de Paris sur quatre la possèdent. Ensuite, l'opuscule de Pascal n'est point un livre, comme le répète M. Mathieu ; c'est un livret — très facile à égarer — et qu'on ne dut point conserver, car il fut ensuite réimprimé dans les œuvres de Pascal. L'éditeur de cette brochure était un libraire fort important, le libraire de Port-Royal. On conçoit donc très bien que, sans avoir voulu le moins du monde *étouffer* cette brochure pour ses contemporains immédiats, Pascal se soit adressé à lui. Voilà à quoi vise le premier article de M. Lefranc.

Il me semble bien que l'argument *b* 10 soit partiellement renversé par la défense. Je dis partiellement, car M. Lefranc n'explique nullement l'affirmation de Pecquet, que j'ai soulignée dans l'exposé des considérants de M. Mathieu, et ce fait que les savants parisiens ne l'eurent pas entre les mains, ni ceux qui étaient en relation avec eux. Or, il me semble bien aussi que cette partie du considérant soit de beaucoup la plus importante : on peut, même chez un libraire connu, faire un dépôt très restreint d'un opuscule et en arrêter à peu près la vente.

« Après le contenant, le contenu. » M. Lefranc disculpe, dans son premier article, Pascal de l'anachronisme qu'il aurait commis dans la lettre incriminée de faux. Il prétend que « ces jours passés » peuvent très bien signifier cinq ou six semaines auparavant. Il explique ensuite par les pérégrinations de Périer, le retard apporté à l'expérience du Puy-de-Dôme. On peut donner, je crois, satisfaction à M. Lefranc sur le sens à donner à « ces jours passés » ; la thèse de M. Mathieu n'en souffrirait pas beaucoup. Quant aux pérégrinations de Périer, destinées à expliquer le retard de l'expérience, M. Lefranc juge lui-même leur valeur : « ...M. Mathieu, dans son dessein continu de trouver Pascal en faute, ne songe pas à cette *hypothèse* si naturelle, qui offre l'avantage d'expliquer d'une façon tout à fait satisfaisante le retard apporté à l'expérience..... Je *croirais très volontiers* que Périer a regagné l'Auvergne en compagnie de sa femme Gilberte, etc.... » Effectivement, cette *hypothèse* (fondée sur ce que *rien ne prouve* que Périer ne soit pas allé de Moulins à

Clermont en passant par Paris) expliquerait très bien ce surprenant retard, si elle était... autre chose qu'une hypothèse. L'argument *b* 9, visé par M. Lefranc, reste donc entier, si on peut concéder que l'argument *b* 6 (« ces jours passés ») n'est *peut-être* pas probant.

Pascal, on s'en souvient, prétend avoir dit à Mersenne, avant le 15 novembre 1647, son intention d'expérimenter au Puy-de-Dôme, et Mersenne se serait engagé à en faire part au monde savant, en Italie, en Pologne, en Suède, en Hollande, etc. M. Mathieu a remarqué que la correspondance de Mersenne ne renfermait nulle trace de cette promesse. M. Lefranc a trouvé dans une lettre de C. Huygens à Mersenne, du 3 mai 1648, ce texte : « Voyons cependant ce que le jeune Pascal a produit, *si publici juris est.* » « *Il n'est nullement impossible*, ajoute M. Lefranc, qu'il puisse s'appliquer à l'expérience projetée au Puy-de-Dôme. » Certes.... et à bien d'autres travaux, à des travaux de mathématique, par exemple. Au point de vue de la critique historique, le considérant *b* 8 demeure intégralement.

M. Lefranc paraît mieux inspiré quand il fait remarquer que si Pascal ne cite pas son récit cinq ou six ans après, dans l'énumération de ses travaux, pour appuyer sa candidature à l'Académie de mathématiques de Paris, c'est qu'il s'adresse surtout à des géomètres, encore que l'expérience du Puy-de-Dôme et la théorie de la pression atmosphérique valût, même pour les savants qui composaient cette assemblée. Admettons donc, pour faire la part belle à la défense, qu'il ne reste rien de l'argument *b* 10.

Le troisième article de M. Lefranc porte tout entier sur les considérations de M. Mathieu, résumées en *b* 11 : l'éclipse de la réputation scientifique de Pascal à partir de 1648. Avec une érudition aussi inépuisable que celle de son contradicteur, M. Lefranc accumule les citations des savants qui, pendant cette période, ont parlé de Pascal avec éloges. Je ne puis m'empêcher de remarquer une chose ; tout en démolissant la thèse de l'indifférence totale du monde savant à l'égard de Pascal, et en donnant tort sur ce point à M. Mathieu, aucun des textes cités ne parle de Pascal à propos de la pression atmosphérique, et même à propos de physique. *Tous les éloges s'adressent au géomètre*, et si Rohault parle de l'expérience du Puy-de-Dôme, il ne cite pas le nom de Pascal. Sur ce point, il faut même noter que M. Mathieu n'a jamais dit que Rohault n'avait pas parlé de l'expérience du Puy-de-Dôme. Il a

tout simplement dit qu'il ne nommait pas Pascal. M. Lefranc riposte : « que Rohault n'ait jamais nommé Pascal, rien de moins exact ». Et il cite vingt lignes de lui où je n'ai pas vu le nom de Pascal. D'après le texte cité par M. Lefranc, pour prouver le contraire, l'affirmation de M. Mathieu est absolument exacte. Le texte cité par M. Lefranc, à propos de Mariotte, confirme absolument ce que dit M. Mathieu : « parlant de l'expérience du Puy-de-Dôme, il dit simplement qu'elle est rapportée dans le livre de M. Pascal...» M. Mathieu a eu certainement tort d'ajouter que Mariotte donne à entendre que l'expérience de la Tour Saint-Jacques n'a peut-être pas été faite. Le texte cité dans la *Revue Bleue* ne lui donne point ce droit. Quant au troisième texte de Mariotte cité par M. Lefranc, il est évidemment élogieux pour Pascal, mais il l'est évidemment aussi pour des travaux d'hydrostatique.

Le *post-scriptum* de M. Lefranc ne peut que confirmer : 1°) que Descartes et même Auzout ont assuré qu'ils avaient donné à Pascal l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme (*Revue Bleue*, p. 305, col. 1) ; 2° que la lettre à Le Pailleur devient probante si..... l'on admet l'hypothèse de M. Lefranc sur les pérégrinations de Périer.

Des arguments de la défense, il reste donc ceci :

Rien n'a été apporté contre les quatre arguments qui tendent à prouver que c'est Descartes et non Pascal qui a le mérite d'avoir eu l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme.

Contre les manœuvres de Pascal, les arguments que M. Mathieu a tirés de la rareté de la brochure (1re partie de *b* 10), de l'expression « ces jours passés » (*b* 6), de l'énonciation des titres de Pascal à l'Académie de Montmor (*b* 10) et, très partiellement, de l'éclipse de sa réputation après 1648, ne doivent pas être retenus. Mais tous les autres me paraissent subsister intégralement, et la lettre de novembre 1647 semble bien sujette à caution, ainsi que la bonne foi de Pascal.

Ce qui subsiste, ce n'est pas seulement le plus grand nombre des arguments, ce sont encore les arguments les plus forts, à savoir :

Auzout, et non Pascal, a imaginé l'expérience du vide dans le vide — et c'est cette expérience, autant que l'avis de Descartes, qui invitent Pascal à faire celle du Puy-de-Dôme, *en juin 1648*, fort probablement. — Pascal affirme qu'il était en possession de la théorie de la pression atmosphérique, alors qu'il adhérait encore à la théorie de l'horreur limitée de la nature pour le vide. —

Pascal s'attribue le mérite de la théorie de la pression atmosphérique, alors que Torricelli (et il le sait) l'a déjà énoncée dans les mêmes termes en 1644. — Ne parlons pas de toutes les autres entorses à la vérité autour de cette expérience. Elles éclairen plutôt la psychologie de Pascal, que le fait en question.

III

C'est, d'ailleurs, cette psychologie de Pascal qui intéresse surtout M. Brunschvicg. Il ne veut pas collaborer à la défense de Pascal. Il ambitionne d'être, plus tard, le conseiller rapporteur qui mettra l'affaire en état, en publiant, dans son édition des œuvres de Pascal, l'intégralité des textes qui permettront d'asseoir un jugement sur Pascal lui-même. Pour le moment, il se contente d'être le spectateur impartial et désintéressé qui essaie de mesurer pour son propre compte la valeur des charges qu'on fait peser contre l'accusé. Comme c'est justement l'attitude que je voudrais avoir ici, voyons si nous pouvons adopter les conclusions de M. Brunschvicg.

M. Brunschvicg critique moins les conclusions de M. Mathieu que sa méthode. Il veut savoir si cette méthode est assez sûre pour que nous puissions nous fier aux conclusions auxquelles elle conduit. M. Brunschvicg ne le pense pas ; il s'appuie pour justifier sa défiance sur d'assez nombreuses remarques dont je vais résumer les plus importantes.

M. Brunschvicg reproche d'abord à M. Mathieu, d'avoir avancé que Pascal n'avait appris l'expérience de Torricelli qu'avec deux ans de retard sur Mersenne, et il tire argument d'un texte de Mersenne daté par M. Mathieu, de 1644, et où il est dit que le fait fut observé par Pascal : « La chronologie invoquée par M. Mathieu contre l'initiative de Pascal s'écroule donc ; mais, j'avoue que ce qui me trouble, c'est de constater que M. Mathieu n'ait pas tenu compte de ce passage ; je ne demande pas pourquoi, car je ne voudrais pas faire de contre-réquisitoire ; mais je deviens très défiant. » Je me suis reporté, à mon tour, au texte de M. Mathieu, et je n'ai vu nulle part, que la chronologie des *Reflectiones* — qu'il présente d'ailleurs comme hypothétique — fût engagée dans sa thèse au sujet de Pascal. M. J. Mathieu dit simplement que l'expérience

de Torricelli fut connue en 1644, en France, par Mersenne et — c'est incontestable, — que Mersenne essaya de la refaire, sans y réussir, — enfin que Pascal la réussit, sur une invitation de Mersenne, en 1646. Le chapitre IV des *Reflectiones* peut être de 1646, au lieu de 1644; rien n'est changé dans ces faits, et je trouve que M. Brunschvicg, le savant éditeur de Pascal, exagère beaucoup l'importance d'une hypothèse chronologique qui, comme disent les mathématiciens, « n'intervient plus dans la suite du raisonnement ». Le spectateur a l'air de devenir partie : à mon tour de devenir défiant.

Deuxième argument : M. Mathieu n'a pas songé, quand il conteste que Pascal ait fait l'expérience décrite par Roberval, dans une lettre où celui-ci défend les droits de Pascal contre Magni à « *l'hypothèse* suivant laquelle la lettre de Roberval aurait été écrite pour compléter celle de ses *Expériences* que Pascal, malade, ne pouvait pas publier dans son abrégé ». Et c'est dans le paragraphe où M. Brunschvicg reproche à M. Mathieu « un bel exemple d'hypercritique » !

Troisième argument : M. Mathieu a écrit : « On se souvient que c'est en novembre *1647* que Roberval avait réussi l'expérience de Torricelli pour la première fois. C'est donc en juin 1648 qu'il fit publiquement adhésion à l'hypothèse de la pression atmosphérique car un écrit de Pierius nous informe que cette adhésion eut lieu huit mois après la réussite de l'expérience. » Or, revenons au texte auquel renvoie M. Mathieu : « A Paris, on avait enfin réussi à faire l'expérience en novembre *1646*, et Roberval travaillait à ruiner les explications des scolastiques, etc... » Comme c'est la concordance de cette date, juin 1648, avec la date de la lettre de Pascal à Le Pailleur, qui est un des éléments de suspicion touchant la bonne foi de Pascal, cette inexactitude de M. Mathieu « fait évanouir toute la chaîne » de ses « insinuations ». Cette erreur de date est, en effet, très malencontreuse dans un travail aussi érudit et aussi logique que celui de M. Mathieu. Il faut en conclure que l'adhésion de Roberval n'a pas été le motif qui a déterminé Pascal à se rallier lui-même à la théorie de la pesanteur de l'air, et, par suite, à écrire aussitôt à Le Pailleur pour faire connaître son adhésion et se décider à l'expérience du Puy-de-Dôme, qu'il annonce alors comme ayant été conçue *par lui* et *depuis plusieurs mois*. Mais à côté de l'adhésion de Roberval, M. Mathieu insiste surtout

sur l'expérience d'Auzout — plus convaincante que l'adhésion d'un homme, si savant qu'il soit. Voilà qui rétablit la chaîne des insinuations; et M. Brunschvicg, pour la faire évanouir, doit encore rompre ce chaînon. Il y a, d'ailleurs, encore l'adhésion de Mersenne qui a lieu à peu près en ce moment. Enfin, les expériences de Roberval, visées par la mention de Pierius, ne sont peut-être pas de 1646, d'après le texte même de M. Mathieu : A Paris, on (ce n'est pas Roberval) avait enfin réussi... (en 1646), et Roberval travaillait, etc... » Je lis, en effet, dix lignes plus bas, que Roberval raconte ses expériences dans une lettre à Desnoyers, du 20 septembre 1647. Les huit mois de Pierius, qui sont sans doute une indication approximative, nous donneraient alors, à peu près, mai 1648. C'est, du reste, sur ce point, à M. Mathieu de s'expliquer. Mais je tiens à constater, en spectateur impartial, que, se fût-il trompé sur la date de l'adhésion de Roberval, il n'en resterait pas moins que l'expérience d'Auzout — qui a, on le sait, attiré l'attention de Pascal, puisqu'il se l'attribuera — justifie les déductions de M. Mathieu.

Il est vrai que M. Brunschvicg, un peu plus loin, conteste que l'expérience du vide dans le vide soit d'Auzout, et trouve le raisonnement de M. Mathieu difficile à suivre : « Si Pascal, en 1647, avait soupçonné les effets que l'on devait atteindre en 1655, avec la machine d'Otto de Guericke, il y aurait là une anticipation théorique qui ne serait pas sans intérêt, mais non un anachronisme. En fait, il n'est question dans le texte de Pascal que d'augmenter et de diminuer la pression de l'air; or, la raréfaction et la condensation de l'air étaient des notions familières aux physiciens du temps... » Malheureusement pour M. Brunschvicg, Pascal dit formellement qu'il a *réalisé* l'expérience : « *Vous vîtes*... » Or, il reste qu'on ne pouvait pas, avant 1655, augmenter et diminuer la pression de l'air ; on ne pouvait que produire le vide complet par le moyen de Torricelli. Pascal, comme le dit M. Mathieu, *n'a pas pu faire l'expérience* qu'il décrit. Il n'a donc pu qu'entendre parler de l'expérience d'Auzout, et la reconstituer de « chic », autre qu'elle n'était, et autre qu'elle ne pouvait être à cette époque. Il l'a construite avec les « notions familières » à la philosophie naturelle de l'époque, et non avec des réalités physiques, avec des données expérimentales.

La citation de Périer rapportée par M. Brunschvicg n'ajoute rien aux débats : elle reproduit la description de Pascal, c'est-à-dire le

dispositif d'Auzout par le moyen duquel on peut produire le vide, ou la pression atmosphérique, dans le tuyau extérieur, mais non faire varier la pression atmosphérique.

Vient ensuite le flagrant délit d'inexactitude de Pascal à son profit dans la lettre à M. de Ribeyre. M. Brunschvicg l'avait déjà remarqué. Il essaye de l'expliquer par une reconstitution un peu romanesque de l'état d'esprit de Pascal — cet homme dont on vantait partout l'extraordinaire sûreté de mémoire — au moment où il apprend qu'il est accusé de plagiat. Je retrouve encore ici un procédé déjà rencontré chez M. Brunschvicg (à propos de la lettre de Roberval), et chez M. Lefranc (à propos de pérégrinations de Périer) : dresser une hypothèse, dans le cas de M. Brunschvicg, contre un fait, dans le cas de M. Lefranc, contre une absence de fait. Il n'y a là vraiment rien qui puisse incliner à infirmer l'argumentation de M. Mathieu.

Enfin, reste la fameuse lettre du 15 novembre 1647, la lettre incriminée de faux. Je serai assez de l'avis de M. Brunschvicg sur les impropriétés de langage : « ces jours passés » « dans quelque temps », etc. Certes, elles étonnent avec un écrivain aussi précis que Pascal, mais elles ne sont vraiment propres qu'à éveiller l'attention, et non à établir une conclusion. M. Mathieu paraît d'ailleurs les avoir bien considérés comme tels. Nous devons donc chercher, comme le dit M. Brunschvicg, « uniquement dans le contenu même de la lettre » la raison décisive qui permet de la suspecter. Qui était visé par le faux de Pascal? C'est la question essentielle et qui serait tout de suite résolue si l'on pouvait parler ici de Descartes, puisqu'il s'agit, en somme, de l'expérience du Puy-de-Dôme. Mais les entrevues de Descartes avec Pascal sont du mois de septembre 1647. Le faussaire qui aurait, pour s'assurer une priorité sur Descartes, daté son faux du 15 novembre, ne serait pas un Machiavel, mais un Gribouille.

« Alors, la lettre du 15 novembre 1647 intéresse directement, non l'expérience du Puy-de-Dôme, mais l'expérience du vide dans le vide. Ce n'est plus Descartes qui est le volé, c'est Auzout. »

L'argument de M. Brunschvicg semble fort. Mais comment n'a-t-il pas remarqué que Pascal eût été encore beaucoup moins Machiavel et beaucoup plus Gribouille s'il avait donné à sa lettre une date antérieure.

Son *Abrégé*, où il tient encore pour la théorie scolastique et où il

ne parle ni de l'expérience du vide dans le vide (qu'il n'a pu faire en présence de Périer, qu'au plus tard, fin septembre) ni de celle du Puy-de-Dôme, est en effet d'octobre 1647[1].

Pascal a essayé, répondrait à juste titre M. Mathieu, de faire remonter aussi haut qu'il le pouvait, sans se contredire grossièrement, et l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme, et l'idée de la pression atmosphérique.

IV

M. Brunschvicg concluait ainsi son article : « Je prie... ceux que le problème intéresse, de relire les articles de M. Mathieu et d'examiner en toute impartialité si, après les restrictions et les compléments que les faits connus de vous obligent d'y rapporter, il reste autre chose contre la lettre du 15 novembre 1647 que des inductions fondées sur l'absence des documents et par là même incontrôlables. » J'ai fait ce que demandait M. Brunschvicg, et il me semble, en toute sincérité, que les principaux arguments de M. Mathieu restent debout, aussi bien devant la critique de M. Brunschvicg, que devant celle de M. Lefranc.

Il me paraît, *jusqu'à nouvel informé,* qu'on est en droit de dire actuellement :

1° Lorsque Pascal affirme à la suite du *Récit* : « Il ne s'est encore trouvé personne qui ait avancé ce troisième : que la nature n'a aucune répugnance pour le vide, qu'elle ne fait aucun effort pour l'éviter, et qu'elle l'admet sans peine et sans résistance » il plagie, même dans la forme, une lettre de Torricelli du 11 juin 1644.

2° Lorsqu'il se vante dans sa lettre du 15 novembre 1648 d'avoir eu l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme, il la dérobe à Descartes. Descartes, dès 1631, avait dans une lettre célèbre exposé la théorie de la pesanteur de l'air, d'où résultait directement l'idée de comparer la pression atmosphérique au haut et au bas d'une montagne. Mersenne parle de cette même idée en octobre 1647.

3° L'expérience du vide dans le vide est d'Auzout. D'ailleurs, on s'explique mal que Pascal ait pu douter de la pression atmosphé-

1. Il est incontestable que les *Provinciales* n'hésitent pas devant les interprétations exagérées. Elles ne sont pas toujours d'une discussion loyale. Les lettres de polémique scientifique manifestent le même esprit — et quel mépris ! — pour les contradicteurs.

rique, après cette expérience : le doute qu'il émet dans sa lettre à Périer ferait vraiment mal juger de son intelligence scientifique, s'il n'était un doute de circonstance exigé par la date de son *Abrégé* : l'expérience du vide dans le vide est tout aussi décisive que celle du Puy-de-Dôme.

4° La lettre du 15 novembre 1647 a donc toutes les chances d'avoir été antidatée. Mais ne l'aurait elle pas été, qu'elle ne peut paraître que destinée à nous faire croire que son auteur était l'inventeur de la théorie de la pression atmosphérique et de l'expérience du Puy-de-Dôme. Or, il semble impossible que Pascal ait pu ignorer que parmi ceux qu'il fréquentait, ou avec qui il était en relation suivie, au sujet de ces questions, on en eût parlé bien avant cette date.

5° Quant à la psychologie de Pascal qui résulte des articles de M. Mathieu, elle ne devrait pas autant surprendre : L'humilité chrétienne et la bonhomie des Jansénistes semblent s'être fort bien accordées avec un orgueil dogmatique, moral et intellectuel, fréquent dans toutes les sectes restreintes et persécutées. Pascal, surtout, est, à l'ordinaire, autoritaire, tranchant, dédaigneux, imbu de sa supériorité intellectuelle ou morale, même quand il proclame sa faiblesse.

Et la conspiration de la famille de Pascal paraît bien aussi s'accorder avec la façon dont Pascal y fut toujours considéré : l'enfant-prodige[1] d'abord, le grand homme ensuite.

Elle est bien humaine en tout cas.

ABEL REY.

P. S. — Depuis que ce compte rendu a été écrit, j'ai entendu dire par nombre de gens, et M. Giraud a écrit dans *Livres et questions d'aujourd'hui*, que les articles publiés par M. Duhem, les 15 et 30 septembre 1906, dans la *Revue générale des sciences*[2], faisaient aussi justice des accusations de M. Mathieu. Il m'est impossible de partager cette opinion, et je la trouve étrange. Voici la conclusion de M. Duhem (p. 817) : « L'idée de cette

1. Que dire de l'histoire de l'invention de la géométrie avec des barres et des ronds, par Pascal enfant, du moins telle qu'elle nous est racontée ?

2. DUHEM. — Le P. Mersenne et la pesanteur de l'air. — Deux articles dans la *Revue générale des sciences*, 1906, 15 septembre (pp. 809-817) 30 septembre (pp. 769-482).

expérience de contrôle (l'expérience du Puy-de-Dôme) est si simple qu'elle a pu s'offrir à l'esprit de nombreux physiciens entre autres de Pascal et de Descartes. Mais le P. Marin de Mersenne qui l'avait imaginée de son côté en a, **le premier**, *publié le projet et signalé l'importance*, dans un livre dont l'impression fut achevée le **1er octobre 1647**. » Or Pascal avait vu Mersenne, à propos de ces questions et restait en relation avec lui, puisque deux mois et demi plus tard, c'est à Mersenne que Descartes s'adresse pour demander si Pascal a fait l'expérience du Puy-de-Dôme. Comment expliquer, avec la meilleure volonté du monde, que Pascal n'ait jamais parlé de Mersenne et de Descartes à propos de cette expérience, si ce n'est par l'idée bien arrêtée de s'en attribuer tout le mérite, — de même qu'il voulait s'attribuer tout le mérite de la théorie de la pression atmosphérique?

Et il faut croire que le *Récit* eut, comme le soutient M. Mathieu, bien peu de publicité pour que ceux qui s'intéressaient à la question, et qui seuls étaient susceptibles d'acheter ou de recevoir cette brochure, n'aient pas remarqué les contradictions qu'elle offre avec ce qu'a publié Mersenne quelques mois avant, et avec ce qu'ils savaient certainement de Descartes et surtout de Torricelli.

Quant à la thèse particulière de M. Duhem sur Mersenne, pourquoi M. Duhem ne parle-t-il pas des lettres ou Descartes dit à Carcavi, en parlant de Pascal et de l'expérience du Puy-de-Dôme : « C'est moi qui l'ai avisé *il y a deux ans* de faire cette expérience... sans quoi il n'eût eu garde d'y songer, à cause qu'il était d'opinion contraire »? Comment explique-t-il que Descartes ait pu écrire à Mersenne le 13 décembre 1647 pour lui demander si Pascal avait fait l'expérience *qu'il lui avait conseillée* pour voir : « si le vif-argent montait aussi haut lorsqu'on est au-dessus d'une montagne que lorsqu'on est tout au bas »? — Trois fois dans l'année 1648 Descartes renouvellera la question. N'y a-t-il pas là l'indice que Mersenne, qui ne répond nulle part en revendiquant l'idée comme sienne, connaît et reconnaît la priorité de Descartes?

Nous apprenons en cours de route avec M. Duhem que Mersenne est le véritable inventeur de la presse hydraulique (attribuée partout à Pascal). M. Duhem, il y a près de deux ans, avait montré que le principe de Pascal avait été formulé bien avant lui — moins clairement, mais très nettement. Pascal a eu l'avantage d'avoir un

esprit clair, et surtout une « forme » remarquable : c'est incontestable. Mais tous ces faits rapprochés des fameuses inventions des premiers livres d'Euclide (à douze ans) et de la brouette, connue bien avant lui, ne tendent-ils pas aussi à nous faire croire qu'il a eu l'avantage d'être poussé et prôné par une coterie acharnée et habile à satisfaire un orgueil démesuré, et qu'orgueilleux lui-même, comme peu l'ont été, il s'y est prêté avec complaisance. Nous voyons tous les jours, autour de nous, des faits analogues.

A. R.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE DES IDÉES FÉMINISTES

EN FRANCE

DU XVIe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION[1]

TROISIÈME PARTIE

LE FÉMINISME RATIONNEL. SES ORIGINES CARTÉSIENNES. SES PROGRÈS AU XVIIIe SIÈCLE.

Dans le dernier tiers du XVIIe siècle, la question des femmes s'était trouvée, pour ainsi dire, renouvelée. La « philosophie nouvelle » lui avait fait faire un grand pas ; à côté des aspirations un peu vagues et des croyances sincères, mais obscures, de quelques esprits, on voyait apparaître une théorie, une doctrine constituée ; si bien que, dès ce moment, nous trouvons le problème aussi nettement posé qu'il pourrait l'être aujourd'hui par le plus déterminé féministe.

I. L'INFLUENCE CARTÉSIENNE ET LES MODERNES

1. *Poulain de la Barre.* — C'est ce qui ressort de l'étude des trois ouvrages de Poulain de la Barre, parus, — par un hasard ironique[2], — presque au lendemain des *Femmes Savantes*, de

1. Voir le n° précédent, p. 25 et suiv., et p. 99 à 106, la *Bibliographie*, utile à consulter pour suivre cette étude.

2. Poulain ne semble pas avoir écrit pour *répondre* aux *Femmes Savantes* ; en tout cas, il ne parle point de la pièce dans ses livres.

1673 à 1675 [1]. Poulain s'intéresse, lui aussi, à la question de l'Éducation des femmes, puisque l'un de ses ouvrages est exclusivement consacré à des entretiens sur l'*Éducation des Dames, pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*. Mais outre que cet ouvrage est bien plutôt une méthode générale d'instruction, pour les hommes comme pour les femmes, « n'y ayant qu'une méthode pour instruire les uns et les autres, comme étant de même

1. Voir la *Bibliographie*, nos 32, 33, 34. Deux de ces ouvrages, auxquels j'avais été personnellement conduit par les indications de Thomas et de Caffiaux, ont fourni la matière d'une étude à M. H. Piéron (*Revue de Synthèse historique*, tome V, 1902). Jugeant inutile de reprendre, dans ce travail qui n'a point la prétention d'être une histoire définitive du féminisme, ce qui a été fait par M. Piéron, je renvoie à ses articles, pour l'exposé très clair, très complet et très exact qui y est fait du détail de la doctrine féministe chez Poulain (p. 176 et suivantes). Je me contenterai, dans mon propre exposé, de la résumer à grands traits, d'en dégager le caractère nouveau qui la distingue au milieu de la production féministe antérieure et contemporaine que M. Piéron avait d'ailleurs ignorée ou négligée (p. 184), et de montrer, en particulier, comment c'est chez Poulain que nous voyons s'élaborer ce qui sera le féminisme des « modernes » au XVIIIe siècle.

Je crois utile, en outre, d'indiquer dans la fin de cette note les rectifications de détail et les compléments les plus importants qu'on pourrait apporter au travail de M. Piéron, et qui ne rentreraient point dans mon exposé.

a) A la page 154, M. Piéron dit qu'il voit volontiers dans Poulain un homme du monde influencé par le mouvement des ruelles et des salons; et, certes, ses *Entretiens* sur l'Éducation des Dames sont dans le goût des *Conversations morales* chères à Mademoiselle de Scudéry. Mais j'ai déjà dit ce que je pensais des rapports du féminisme avec les ruelles précieuses (Voir mon article précédent, p. 51 et 52). J'ajouterai que Senebier, dans l'*Histoire littéraire de Genève* (tome II, p. 282), donne sur Poulain des renseignements précis, peu conciliables avec l'hypothèse de M. Piéron. François Poulain de la Barre était né à Paris, en 1647. Docteur en théologie, curé de Flamengis (duché de Laon), il avait étudié la philosophie cartésienne; il quitta sa cure en 1688, vint à Genève, où il se maria, en 1690. Il y enseigna la philosophie et les belles-lettres, fut reçu bourgeois de la ville, en 1716, et mourut en 1723. Son fils fut ministre protestant. Cette vie accidentée ajoute quelques traits significatifs au caractère et à la physionomie de ce curieux philosophe.

b) M. Piéron n'avait pas eu connaissance du troisième livre de Poulain : *De l'excellence des hommes contre l'égalité des sexes*. Il est intéressant, et permet lui aussi de compléter la physionomie de l'auteur : esprit critique et juste, qui, ne trouvant point de contradicteur, tente de se répondre à lui-même « *non pour prouver que les hommes sont plus excellents que les femmes, étant persuadé du contraire plus que jamais* », mais seulement pour donner moyen de comparer les deux sentiments opposés, et de « *mieux juger lequel est le plus vrai, en voyant séparément, dans tout leur jour, les raisons sur lesquelles ils sont fondés* » (préface, p. 4). On voit assez à quel esprit rigoureux nous avons affaire. — J'ajoute que M. Piéron eût trouvé dans ce livre, à propos des idées politiques de Poulain, une de celles qui me paraissent le plus hardies : « *encore que toutes les familles d'un État puissent avoir la couronne*, énonce-t-il tranquillement, ce n'est pas une injustice qu'elle soit affectée à une famille particulière » (p. 76-77).

c) Enfin, à la page 278, M. Piéron dit que les livres de Poulain n'ont certainement eu aucune influence, et qu'ils ont dû être reçus avec indifférence. Je crois qu'il y a là une assertion excessive et peu justifiée. J'aurai, du reste, l'occasion d'énumérer, dans mon étude, les raisons pour lesquelles je ne crois pas pouvoir me ranger à cette opinion.

espèce[1] », la question reprend, aux yeux de l'auteur, sa vraie place : ce n'est qu'une partie secondaire dans le grand problème qui le préoccupe et qu'il tente de résoudre : « Quels doivent être, rationnellement, le rôle et la condition de la femme dans la société ? » C'est en disciple de Descartes que Poulain aborde la question ; ce n'est pas qu'il se réclame ouvertement de ce maître, mais il est tout imprégné de son enseignement, et avec sa méthode, il lui emprunte jusqu'à son langage. La thèse qu'il soutient, en trois volumes, il ne la présente d'ailleurs que comme une illustration particulière de la vérité générale et première énoncée par Descartes, et ses trois livres sont bien avant tout, comme il le dit du premier, des « *discours où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés* ».

La première partie de son travail consiste à montrer que « l'opinion vulgaire » sur les femmes, « est un préjugé, et qu'en comparant sans intérêt ce que l'on peut remarquer dans la conduite des hommes et des femmes, on est obligé de reconnaître entre les deux sexes une égalité entière[2] ». Le préjugé, il l'avoue, est universel, partagé par les femmes mêmes, ce qui ne va pas, tout d'abord, sans surprendre[3] ; mais cela ne doit pas, à la réflexion, étonner outre mesure, car « elles sont semblables en cela à des enfants de qualité qui, ayant été changés en nourrice et élevés en paysans, se moqueraient de ceux qui les viendraient reconnaître[4] ». Mais pour être universellement répandu, ce préjugé n'est pas plus justifié : l'avis raisonné d'un seul prévaut contre l'opinion unanime si celle-ci est irraisonnée ; et si l'on s'était jamais donné la peine de remonter, par la raison, jusqu'à la source du préjugé, « on aurait reconnu que les femmes n'ont été assujetties que par la loi du plus fort, et que ce n'a pas été faute de capacité naturelle ni de mérites qu'elles n'ont point partagé avec nous ce qui élève notre sexe au-dessus du leur[5] », et qu'il leur est arrivé à toutes ce qui arrive dans les familles particulières, où de parti-pris, quelles que soient leurs qualités, les cadets sont sacrifiés aux aînés[6].

1. Voir Poulain, *De l'Éducation des Dames* (édit. 1679), avertissement, fol. a 6.
2. *De l'égalité des sexes*, p. 1.
3. *Idem*, p. 13 : « Les femmes regardent leur condition comme leur étant naturelle, soit qu'elles ne pensent point à ce qu'elles sont, soit qu'en naissant et croissant dans la dépendance, elles la considèrent de la même manière que les hommes. »
4. *De l'excellence des hommes...*, p. 275.
5. *De l'égalité des sexes*, p. 15.
6. *Id.*, p. 35-36.

Pour la première fois, Poulain tente de donner une explication rationnelle de cet état présent des choses, injustifié en droit, et de la condition inférieure de la femme dans notre société. Il montre comment, dans la société primitive, la femme, à cause des exigences de la maternité, a dû s'en remettre aux hommes du soin de la guerre et de l'organisation de la société[1] ; comment, par suite, elle fut exclue de toutes prérogatives dans cette société : « Ceux qui ont fait ou compilé les lois étant des hommes, ont favorisé leur sexe, comme les femmes auraient peut-être fait, si elles avaient été à leur place...[2] » Il montre aussi comment, fort occupées des soins à donner à leur famille, les femmes ne purent prendre leur part des premières études, qui furent le fait des oisifs et des fainéants : comment, par la suite, elles furent, de façon toute naturelle, exclues habituellement de ces mêmes études et de toutes les Sociétés et corporations savantes[3].

Après avoir ainsi essayé de faire voir d'où vient que les femmes ne participent point aux occupations sérieuses dans le monde, Poulain cherche à établir comment il se fait au contraire qu'elles s'occupent habituellement de choses frivoles, « pourquoi elles se sont jetées dans la bagatelle ». C'est qu'elles y ont été poussées par les hommes eux-mêmes qui remarquaient qu'à s'occuper de leur toilette, « elles en étaient plus belles » ; d'ailleurs, s'apercevant à leur tour « que les ornements étrangers les faisaient regarder des hommes avec plus de douceur et qu'ainsi leur condition en était plus supportable, elles ne négligèrent rien de ce qu'elles crurent pouvoir servir à se rendre plus aimables[4] ». L'usage fit le mal et l'éducation l'aggrava[5]. — Donc l'état actuel des choses, loin d'être le meilleur aux yeux de la raison, n'est que le résultat d'habitudes mauvaises enracinées par une mauvaise éducation ; et toute la partie de l'œuvre qui aboutit à cette conclusion, si elle demeure contestable en certains détails, est une des plus intéressantes, des plus neuves, des plus nettement cartésiennes de tout le travail de Poulain.

Cela fait, il tente de démontrer qu'il y a chez les femmes de véritables qualités, et des capacités indéniables : ici, son œuvre est

1. *De l'égalité des sexes*, p. 16-21.
2. *Id.*, p. 95.
3. *Id.*, p. 22-29.
4. *Id.*, p. 29-30.
5. *Id.*, p. 208-209.

moins originale ; il répète en partie ce qu'ont dit ses devanciers, ce que tant d'auteurs disent autour de lui. Pourtant il le dit d'une façon plus méthodique, en s'appuyant bien moins sur des exemples historiques (encore qu'il ne se les interdise pas absolument), que sur des arguments de bon sens, sur des preuves courantes, et de tous les jours.

Rien donc ne justifiant la condition présente des femmes et tout, au contraire, tendant à prouver qu'elles en méritent une meilleure, Poulain n'hésite pas à reconstruire la société sur un nouveau plan ; il ne s'effraie pas de ses hardiesses, car il les sait conformes à la raison : seules les habitudes, la « coutume » les fera trouver étonnantes ; mais il a dit ce que vaut la coutume [1] : aux femmes il veut donner, ou plutôt *rendre*, pour qu'elles les partagent avec les hommes, tous les emplois de la société : enseignement, dignités ecclésiastiques, gouvernement, commandement des armées, justice, etc.[2]; aux femmes, le droit de cultiver leur esprit et de se livrer à l'étude des sciences[3] : « Il n'est pas des biens de l'esprit, comme de ceux du corps, il n'y a point de prescription contre : et quelque temps que l'on en ait été privé, il y a toujours droit de retour [4]. » Il insiste, avant tout, sur ce que doit être le rôle de la femme dans la société conjugale : « Cette société n'est point établie sur la crainte, mais sur l'amour. » Lorsque les époux conviennent de vivre ensemble, « c'est de pure volonté et dans un âge où ils peuvent avoir autant de raison l'un que l'autre. Quand les femmes en auraient moins, le contrat qu'elles font étant très libre, les hommes n'ont de pouvoir qu'autant qu'elles leur en veulent accorder. Je mets toujours à part la coutume. Ainsi, l'autorité, le commandement et la puissance sur le corps et sur les biens, est aussi grande dans la femme que dans l'homme, et comme ils ne sont que deux, les devoirs sont fort limités, faciles à connaître : et il ne doit y avoir entre eux pas plus de subordination et de dépendance qu'entre deux amis raisonnables qui s'entre-avertissent de ce qu'ils ont à faire [5]. » Et pour garantir les droits de

1. *De l'Égalité des sexes*, p. 7-9.
2. *Id.*, p. 158 et suiv.
3. *Id.*, p. 177.
4. *Id.*, p. 156.
5. *De l'Excellence des hommes...*, p. 43-44. Poulain avait déjà dit (*De l'Égalité...*, p. 97), insistant sur la liberté qui préside à la conclusion du contrat, et sur la réciprocité des engagements : « Si une femme est obligée de faire les choses dont son mari

la femme ainsi établis, Poulain imaginerait volontiers des tribunaux mi-partie, qui connaîtraient des causes qui la concerneraient [1].

Les livres de Poulain, écrits dans une langue sûre et claire, un peu lente parfois, mais souvent imagée et partout vivifiée par beaucoup de chaleur et de véhémence, ces livres parfois plaisants, jamais ennuyeux, et qui posaient la question avec une netteté et une simplicité jusqu'alors inconnues, durent avoir un certain retentissement. La façon même dont Poulain, de 1673 à 1675, publia volume sur volume, tend à le faire croire. De plus, tandis que l'*Éducation des Dames* était rééditée en 1679, l'*Excellence des Hommes* était donnée deux fois, et l'*Égalité des Sexes* trois fois, jusqu'en 1691 : éditions vite épuisées, au reste, puisque l'auteur des *Défenses du Beau Sexe* [2] nous apprend qu'en 1753 l'ouvrage était devenu rare. Thomas affirme, d'ailleurs, que l'*Égalité des Sexes* « eut une sorte de célébrité [3] ». Enfin on dégage très nettement son influence dans plusieurs ouvrages postérieurs : d'abord dans le chapitre que l'abbé Morvan de Bellegarde — ce jésuite bientôt détaché de son ordre par le cartésianisme — consacre à la question des femmes, en 1702, dans ses *Lettres curieuses de Morale et de Littérature* [4]. L'ouvrage de Bellegarde, qui eut lui-même du succès (puisqu'en 1730 il en paraît une quatrième édition), influence à son tour le P. Feijoo au XVIe discours de son *Théâtre Critique* [5]. Feijoo, sans avoir connu Poulain directement, a trouvé chez Bellegarde la plupart de ses idées [6], et les a empruntées. C'est encore Poulain, et non point

l'avertit, celui-ci ne l'est pas moins de suivre ce que la femme lui fait entendre être de son devoir, et, *hors les choses raisonnables*, on ne peut contraindre une femme de se soumettre à son mari que parce qu'elle a moins de force. »

1. *De l'Éducation des Dames*, p. 6.

2. N° 75 de la *Bibliographie*. — C'est au début du 1er chapitre qu'on trouve cette indication.

3. Thomas, *Essai* (n° 93) p. 107.

4. N° 47 de la *Bibliographie*. Voici, pour ceux des lecteurs qui seraient curieux de vérifier l'influence de Poulain, quelques rapprochements, qui montrent manifestement que Bellegarde s'est inspiré de Poulain :

Bellegarde, p. 238.	—	Poulain. *Égalité*,	p. 13
240.	—		37.
244.	—		95.
245.	—		97 (et aussi, *Excel.*, p. 43-44).
250-251	—		151-156.
252.	—		7 et 9.
256.	—		145.
261-264.	—		29 et 30.
267-270.	—		215-231, etc.

5. Publié en 1742 et bientôt traduit en français (n° 66.)

6. V. traduction d'Hermilly, p. 64.

un ouvrage anglais comme il voudrait le faire croire, qu'imitera de très près, en l'abrégeant, et en donnant ainsi à ses arguments plus de valeur encore et de vigueur, l'auteur de *la Femme n'est pas inférieure à l'Homme*, ouvrage paru en 1750, et qui paraîtra à nouveau en 1751 sous un titre différent[1]. J'ajouterai aussi pour bien marquer l'effet produit par les ouvrages de Poulain, qu'entre 1710 et 1744, un certain Bocquel jugeait utile de faire toute une dissertation pour réfuter le livre de l'*Égalité des Sexes*[2]. Enfin, si l'on ne saurait affirmer que c'est de Poulain que dérive directement le féminisme de la plupart des auteurs « modernes » à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, encore qu'on trouve souvent chez eux des arguments qu'il fut le premier à mettre dans toute leur valeur, on doit au moins reconnaître que c'est chez lui que nous trouvons unies pour la première fois, ces deux grandes idées, littéraire et sociale, « modernisme » et « féminisme », issues toutes deux de l'application de la méthode cartésienne, respectivement à la critique littéraire et à la morale sociale.

2. *Le féminisme et les idées « modernes » en littérature.* — On a démontré souvent, et de façon définitive[3], que les vrais disciples de Descartes, dans notre littérature, ce sont les « modernes ». Quelques traits de Poulain de la Barre viennent fournir de nouveaux arguments en faveur de cette cause déjà gagnée. Ce qui frappe surtout, en effet, dans les ouvrages de Poulain, c'est la violence avec laquelle il prend à partie toutes les autorités, et comme celle de l'usage, celle des anciens ; il y revient sans cesse. Les savants « ou soi-disant tels » n'ont et ne peuvent avoir qu'un préjugé analogue à celui du vulgaire « sinon qu'il est plus étendu et plus spécieux », et ils ne font que « joindre à l'impression de la coutume le sentiment des anciens sur l'autorité desquels toute certitude est

1. N°s 73 et 73 *bis* de la *Bibliographie*. Voici quelques rapprochements :

Égalité, p. 2-4.	—	*La femme n'est pas*..., p. 14-15.	
7-9.	—		25-30 et 83-85.
53-55.	—		Chap. VI, partie^1^ p. 95.
86.	—		30-33, etc.

2. Manuscrit de l'Arsenal, n° 3656, intitulé : *Supériorité de l'homme sur la femme, ou l'inégalité des deux sexes.*

3. Cf. Rizault. *Histoire de la querelle des anciens et des modernes.* Chap. IV, particulièrement, page 51. Paris, 8°, 1859, et, contre la thèse de M. Krantz, G. Lanson : *L'influence de la philosophie cartésienne* (*Revue de métaphysique et de morale* 1896), particulièrement, p. 535.

fondée[1] ». Quand il conteste pour des raisons diverses, la valeur des témoignages des poètes, des orateurs, des historiens, des jurisconsultes ou des philosophes, on sent que ce qu'il leur reproche surtout, c'est cette servilité à l'opinion des autres. Lui, qui « ne reconnaît point d'autre autorité que celle de la raison et du bon sens[2] », il s'indigne et s'irrite contre ceux qui « croyant faussement qu'ils ne peuvent devenir plus habiles que ceux qui les ont précédés, sont esclaves de l'antiquité et embrassent aveuglément tout ce qu'ils y trouvent, comme des vérités constantes[3] ».

C'est surtout dans son livre de l'*Éducation des Dames* qu'il donne libre cours à sa verve contre ceux qui sont « à l'égard de leurs prophètes comme des brebis qui suivent celle qui se rencontre la première, et tâchent de passer partout où elles la voient passer[4] ». Pourquoi ce désir de se conformer toujours à autrui? Il n'y a pourtant pas lieu de se rendre à lui plus qu'il ne se rend à nous, à moins que la raison ne nous y invite[5]; d'ailleurs, nous ne sommes pas plus obligés de croire une personne lorsqu'elle nous entretient par ses écrits, que si elle nous entretenait de vive voix[6], et l'on doit bien se persuader que les anciens n'étaient pas moins des hommes que nous, ni moins sujets à l'erreur[7]. On le voit, ce sont là, directement tirés des principes cartésiens, les grands arguments dont useront les modernes. Poulain va plus loin encore, quand, dans ce même livre de l'*Éducation des Dames*, il vante la valeur éducative de la littérature française. « Comment! dit Eulalie, nous pourrions acquérir les plus belles connaissances, sans apprendre ni grec, ni latin? — Vous le pouvez, dit Stasimaque, par le moyen des livres français, notre langue nous fournissant aujourd'hui en prose et en vers tout ce que l'on peut souhaiter de plus beau pour la perfection de l'esprit. — En effet, dit Sophie, j'ai ici la plupart des auteurs latins traduits en français. — Et nous avons outre cela, dit Stasimaque, *des auteurs modernes aussi excellents que les anciens* pour leur langage et pour les choses qu'ils ont écrites[8]. »

Modernisme et *féminisme* vont donc ensemble; ce sont deux

1. *De l'Égalité...*, p. 79.
2. *Id.*, avertissement, à la fin du traité.
3. *Id.*, p. 234 et suiv.
4. *L'Éducation des Dames*, p. 85.
5. *Id.*, p. 76.
6. *Id.*, p. 81.
7. *De l'Égalité des sexes*, p. 90.
8. *De l'Éducation des Dames*, p. 40.

aspects divers d'un même état d'esprit. Et cette vérité s'illustre d'une façon saisissante si l'on se rappelle qu'en 1694, à la *Satire Dixième* de Boileau, nous voyons Perrault, le champion des modernes, riposter par une *Apologie des Femmes* [1]. Rigault a cru et dit que si Perrault l'a fait ce fut pour attirer à son camp le suffrage important des femmes. Cela peut être juste en partie, encore que les modernes eussent été sans cela sûrs de l'appui féminin, puisque leur campagne tendait à déprécier ce que, par leur éducation, les femmes ne pouvaient point connaître, au profit d'œuvres qu'elles pouvaient personnellement juger. Mais je crois aussi que Perrault agit comme il fit, parce qu'il était convaincu de la justice de la cause qu'il soutenait; et s'il en était convaincu, c'est qu'il voyait dans le préjugé contre les femmes, ce que Poulain y avait déjà vu, un reste de cette servilité à l'antiquité contre laquelle il prétendait lutter par tous les moyens [2]. Et cela explique comment c'est surtout dans le milieu moderne et cartésien de Fontenelle et de La Motte, dans le salon de Madame de Lambert, que nous voyons s'accentuer le mouvement féministe.

La question des femmes, en ce cercle, était maintes fois soulevée, si nous en croyons le témoignage donné par Houdar de la Motte lui-même, dans une lettre, de 1726, à la duchesse du Maine : « L'abbé Mongault, dit il, est tout plein de mauvais principes, il nous a soutenu cent fois que les femmes n'étaient faites que pour aimer et pour plaire. Il leur abandonne, tant qu'il leur plaît, l'empire de la bagatelle, mais à la condition qu'elles ne touchent pas au sérieux. » Cette phrase semble attester qu'en ces causeries fréquentes, Mongault avait peu de partisans, et devait être souvent accablé sous le nombre et sous les arguments de ses adversaires. Ses « mauvais principes », pourtant, soutenaient et animaient la discussion, et l'on devait, pour le combattre, reprendre et compléter ce qu'avait dit Poulain. Madame de Lambert donnait ses idées personnelles, qu'elle réunissait en 1727 dans ses *Réflexions sur les femmes* [3]. C'est là que Marivaux, le plus effréné des modernes,

1. Voir la *Bibliographie*, nos 42 et 43.

2. Il le dit nettement dans sa préface : « L'auteur de la Satire agit toujours sur un principe qui est bien faux, et capable de faire faire des fautes. Il s'imagine qu'on ne peut manquer en suivant les exemples des anciens, et parce qu'Horace et Juvénal ont déclamé sur les femmes d'une maniere scandaleuse et en termes qui blessent la pudeur, il s'est persuadé être en droit de faire la même chose... »

3. N° 58 de la *Bibliographie*.

aristocrate gagné d'avance à toutes les idées libérales, prenait l'idée qu'il allait porter au théâtre dans sa *Nouvelle Colonie*, dès 1729, puis en 1750[1]. C'est là aussi qu'un d'Alembert encore tout jeune se formait aux opinions qu'on lui verra opposer plus tard à Rousseau, avec une véhémence tout à fait remarquable, quand il sera amené à parler accessoirement des femmes, dans sa réponse à la *Lettre sur les spectacles*[2].

C'est l'esprit cartésien qu'on va trouver maintenant au fond de presque toute la production féministe. Je n'ai point vu la dissertation latine de Maillard[3], et je ne sais point non plus quel fut le véritable caractère de la discussion scientifique que le docteur Bland engagea, en 1733, si nous en croyons le *Pour et le contre*, ni ce que valent ces conclusions morales qu'il prétendait tirer des conditions physiologiques de la femme[4]. Mais c'est encore sans nul doute un Cartésien de tendance, bien qu'il s'en défende et bien qu'il n'hésite pas à railler les philosophes « nouveaux » dans la cinquième proposition de son Livre, que l'auteur de l'*Examen des préjugés vulgaires*[5] : le titre à lui seul l'indique assez ; et dans le

1. N°s 61 et 72 de la *Bibliographie*.

2. *Lettre de M. d'Alembert à M. J.-J. Rousseau*. Amsterdam, 1759. 8°, p. 127 et suiv. J'y relève ces quelques phrases éloquentes : « Le genre humain serait bien à plaindre, si l'objet le plus digne de nos hommages était en effet aussi rare que vous le dites. Mais si par malheur vous aviez raison, quelle en serait la triste cause ? L'esclavage et l'espèce d'avilissement où nous avons mis les femmes ; les entraves que nous donnons à leur esprit et à leur âme ; le jargon futile et humiliant pour elles et pour nous, auquel nous avons réduit notre commerce avec elles, comme si elles n'avaient pas une raison à cultiver, ou n'en étaient pas dignes ; enfin, l'éducation funeste, je dirai presque meurtrière, que nous leur prescrivons, sans leur permettre d'en avoir d'autre ; éducation où elles apprennent presque uniquement à se contrefaire sans cesse, à n'avoir pas un sentiment qu'elles n'étouffent, une opinion qu'elles ne cachent, une pensée qu'elles ne déguisent. Nous traitons la nature en elles comme dans nos jardins, nous cherchons à l'orner, en l'étouffant. Si la plupart des nations ont agi comme nous à leur égard, c'est que partout les hommes ont été les plus forts, et que partout le plus fort est l'oppresseur et le tyran du plus faible... On dirait que nous sentons leurs avantages, et que nous voulons les empêcher d'en profiter...

« Philosophes que la nature a répandus sur la surface de la terre, c'est à vous à détruire, s'il vous est possible, un préjugé si funeste ; c'est à ceux d'entre vous qui éprouvent la douceur et le chagrin d'être pères, d'oser, les premiers, secouer le joug d'un barbare usage, en donnant à leurs filles la même éducation qu'à leurs autres enfants. Qu'elles apprennent seulement de vous, en recevant cette éducation précieuse, à la regarder uniquement comme un préservatif contre l'oisiveté, un rempart contre les malheurs, et non comme l'aliment d'une curiosité vaine, et le sujet d'une ostentation frivole. Voilà tout ce que vous devez et tout ce qu'elles doivent à l'opinion publique, qui peut les condamner à paraître ignorantes, mais non pas les forcer à l'être... » etc.

3. N° 49 de la *Bibliographie*.

4. *Id.*, n° 63.

5. *Id.*, n° 48.

chapitre où l'auteur entreprend la défense des femmes, sciemment ou non, il reprend quelques-uns des arguments de Poulain. Cet auteur n'est d'ailleurs autre que le P. Buffier, le jésuite mondain, ami de Madame de Lambert, qui tenta, vainement, de se poser en arbitre entre les « anciens » et les « modernes ». — Cartésiens aussi et résolument modernes, Madame Dupin qui entreprenait, à partir de 1742, avec Jean-Jacques Rousseau pour secrétaire, un grand ouvrage sur les femmes qui ne fut jamais achevé, et dont il ne reste plus guère qu'un manuscrit illisible [1], et son ami l'abbé de Saint-Pierre, qui, connaissant ce projet, lui écrivait, peu de temps avant sa mort, une lettre, où, suivant son habitude, à force d'outrer une juste cause il la rendait insoutenable et ridicule [2].—Cartésien enfin, sinon par sa méthode, du moins dans certaines de ses conclusions, et en tout cas tout imprégné des livres de Poulain, l'auteur des *Défenses du Beau Sexe*, le minime dom Caffiaux [3]. En 1753, il donnait en quatre volumes un travail analogue à celui que n'avait pas achevé Madame Dupin, c'est-à-dire le résumé de tout ce qui s'était publié sur la question des femmes, résumé fait sans beaucoup de discernement et qui reproduit avec autant de conviction le fatras des compilateurs et les idées justes et pénétrantes d'Agrippa ou de Poulain. L'ouvrage pourtant demeure intéressant, car c'est une source abondante de renseignements pour qui voudrait étudier l'histoire du féminisme en France, et c'est un des premiers travaux d'ensemble sur la question, le premier, avant celui de Thomas. — Enfin ce sont encore des hommes animés de l'esprit cartésien et formés à l'école des modernes que Barthès et le chevalier de Jaucourt, auteurs de deux articles sur les Femmes, au tome VI de l'*Encyclopédie*.

II. ACTIVITÉ DE LA PRODUCTION FÉMINISTE AU XVIIIe SIÈCLE

On a déjà pu se rendre compte combien la production sur les femmes fut active, pendant le XVIIIe siècle ; et nous n'avons encore

1. Ce manuscrit est signalé dans l'ouvrage publié en 1884, par M. de Villeneuve Guibert, et intitulé : *Le Portefeuille de madame Dupin*. On trouve, dans cet ouvrage, l'analyse sommaire de ce manuscrit, qui semble fort difficile à déchiffrer.

2. Cette lettre est publiée dans le même ouvrage de M. de Villeneuve-Guibert. — Dans les « projets » de cet esprit aimable et naïf, signalons aussi un projet « pour multiplier les colleges de filles ».

3. N° 75 de la *Bibliographie*.

noté que les ouvrages des disciples plus ou moins directs de Poulain. La question semble avoir alors intéressé le public plus que jamais ; et les ouvrages les plus insipides et les plus niais profitent de la faveur dont jouissent les dissertations raisonnées de ceux qu'on pourrait appeler les « néo-féministes cartésiens ». C'est ainsi que Madame Galien, en 1737, rassemblant à nouveau tous les exemples historiques et légendaires déjà ressassés aux siècles précédents, a cependant assez de succès pour rééditer son livre en 1748[1]. De même, *le Triomphe du Sexe*[2], que l'abbé Dinouart dédiait en 1749 à la marquise du Châtelet, en dépit de quelques prétentions à une plus grande clarté, n'a guère plus de valeur, avec ses discussions théologico-morales, et ses listes de femmes illustres, que les compilations d'une Jacquette Guillaume, au siècle antérieur. A côté des livres nouveaux, d'ailleurs, on a recours à ceux d'autrefois. Sallengre pour intéresser ses lecteurs de 1715 analyse, dans ses *Mémoires de Littérature*, les ouvrages de Ravisius Textor et de Postel[3] ; Agrippa, imité par Noël dès 1698, est ouvertement traduit par Arnaudin en 1713, et par M. de Gueudeville en 1726[4]. Les attaques sont encore fréquentes et violentes, et l'alphabet d'Olivier trouve aux environs de 1730, de nouveaux éditeurs[5], et un nouveau succès. Le pamphlet d'Acidalius Valens reparaît en français en 1744 et en 1766[6] ; et l'auteur d'une dissertation « touchant les femmes » qui se trouve dans un manuscrit de l'Arsenal, et que je crois pouvoir dater des environs de 1725, connaît tout ce que les anti-féministes ont écrit depuis deux siècles, lorsqu'il rassemble toutes les critiques, tous les reproches, toutes les objections qu'un homme peut faire aux femmes et à leurs défenseurs[7]. Véritablement il y a, au milieu du siècle, entre 1725 et 1760, comme une surproduction d'ouvrages sur la question, les traités favorables aux femmes restant, il faut bien le reconnaître, en grande majorité. Au reste, les productions qui permettent

1. N° 65 de la *Bibliographie*. La plaquette de Mlle Archambault (n° 71), parue en 1750, beaucoup plus courte, est plus intéressante.
2. *Id.*, n° 69. C'est de même ordre et de même intérêt qu'apparaît le livre postérieur de Boussanelle (n° 88).
3. *Id.*, n° 51. V. la 1re partie de cette étude, p. 31-32.
4. *Id.*, nos 50 et 56.
5. *Id.*, n° 62.
6. *Id.*, nos 68 et 90.
7. Arsenal, n° 3180, t. V d'un *Recueil de Dissertations sur différents sujets*, pages 1 à 50.

le mieux d'apprécier l'état d'esprit d'un public, je veux dire les publications périodiques d'une part, et de l'autre et surtout, les pièces de théâtre, peuvent en témoigner d'une façon tout à fait significative.

1. *Périodiques.* — En 1749, La Beaumelle, qui est au Danemark, toujours adroit à profiter de l'actualité, donne le périodique qu'il fait paraître de Copenhague, comme l'œuvre d'une femme : *la Spectatrice danoise ou l'Aspasie moderne*[1], et il consacre le premier « amusement » de sa publication à justifier son titre et à glorifier les femmes. En 1750, c'est une femme, Madame Leprince de Beaumont, cette fondatrice de tant de « magasins », qui publie à Londres, pour les femmes, le *Nouveau Magasin français* ; à différentes reprises, dans ce périodique, les droits et les mérites des femmes sont défendus avec plus d'énergie et de conviction que d'intelligence[2]. Cet essai de publication, exclusivement féminine, fut assez heureux puisque le périodique subsista près de deux ans, ce qui, à cette époque, peut passer pour une longue vie. Il fut repris en 1759 dans la *Bibliothèque des Femmes*[3] dont deux numéros parurent seulement, mais dont l'œuvre fut continuée dès la même année par le *Journal des Dames*[4]. Celui-ci pendant les vingt années qu'il dura, changea un peu de caractère et d'esprit ; mais les règles qui avaient présidé à sa formation étaient significatives et curieuses ; cet ouvrage, destiné aux femmes, avait un but : servir les femmes ; et il avait un principe : ne publier que des articles composés par des femmes ou sur les femmes. Bientôt on oublia le but et le principe : ce devint, avant tout, un recueil galant, « à la louange des dames », et qui ne se soucia plus guère de « l'intérêt des femmes », ce qui est tout différent. La collaboration masculine, d'abord introduite sous des pseudonymes féminins, en vint bientôt à absorber toute la rédaction. L'esprit dans lequel il avait été créé, et qu'éclaire très justement le titre complet[5] de la *Bibliothèque des Femmes* n'en demeure pas moins intéressant à signaler.

1. N° 78 de la *Bibliographie*.
2. *Id.*, n° 74.
3. *Id.*, n° 86.
4. *Id.*, n° 87.
5. Cf. ce titre dans la *Bibliographie*, n° 86.

2. *Le Théâtre.* — La production dramatique est aussi instructive. J'ai déjà signalé au Théâtre Italien, en 1687, la comédie en 3 actes de Montchenay, intitulée la *Cause des Femmes* [1], qui eut assez de succès pour donner lieu à une *Critique de la Cause des Femmes*. En 1694, quand la polémique de Perrault et de Boileau est encore toute brûlante, on représente un *Arlequin défenseur du beau sexe* [2] qui réunit les adversaires sous des plaisanteries communes ; au même théâtre en 1695, c'est encore *la Thèse des Dames* qu'on voit se soutenir avec succès, sans compter qu'entre temps, dans la pièce de Montchenay intitulée les *Souhaits* [3], il y avait eu toute une scène contre les hommes, où des femmes irritées semblaient tout près de la révolte. Il y avait là une idée comique qu'on allait mettre en œuvre bientôt d'une façon un peu plus relevée ; car toutes ces pièces qui sont plaisantes ne sont que des farces souvent grossières ; la tradition pourtant qu'elles représentent indique assez que le public prenait intérêt aux querelles qu'elles lui rappelaient.

Tous les théâtres d'ailleurs eurent bientôt leur pièce sur les femmes. C'est pour la Foire Saint-Laurent que Lesage et d'Orneval composèrent en 1718 *l'Ile des Amazones* [4]. La pièce, qui ne fut jouée pour la première fois qu'en 1720, eut un vrai succès, et elle fut reprise à la Foire Saint-Germain en 1727 et en 1731. En général, la Comédie Italienne ou les parades de la Foire copiaient et parodiaient les œuvres à succès du Théâtre Français. Cette fois-ci, ce fut la Foire qui indiqua à un comédien, auteur de talent, un sujet capable de plaire au public. En effet, c'est assurément *l'Ile des Amazones* qui donna à Legrand l'idée de ses *Amazones Modernes* [5], représentées en 1727 ; l'introduction sur la scène du Théâtre Français d'une comédie sur les femmes, est vraiment importante à noter et fait assez voir comment des revendications — plaisantes assurément, mais pourtant assez raisonnables — paraissaient naturelles et courantes aux spectateurs du temps. La pièce réunit des femmes guerrières dans une île lointaine, et les présente organisées et maîtresses d'elles-mêmes ; et elle ne se

1. *Bibliographie*, n° 38.
2. *Id.*, n° 44.
3. V. la *Bibliographie*, n°s 45 et 41.
4. *Id.*, n° 55.
5. *Id.*, n° 57.

termine que lorsque les femmes, avant de rentrer dans la société des hommes, ont imposé à ceux-ci les conditions suivantes : « *Primo*, point de subordination entre le mari et la femme... *Secundo :* Les femmes pourront étudier, avoir leurs collèges et leurs universités, parler grec et latin... *Tertio :* Elles pourront commander les armées et aspirer aux charges les plus importantes de la Justice et de la Finance... *Ultimo :* Nous voulons qu'il soit aussi honteux pour les hommes de trahir la foi conjugale qu'il l'a été jusqu'ici pour les femmes, et que ces messieurs ne se fassent pas une gloire d'une action dont ils nous font un crime[1]. » Enlevez la charge plaisante d'une pièce comique, vous gardez quelques réclamations nettement formulées, qui ne choquent point le public, bien loin de le surprendre.

3. *La Colonie, comédie de Marivaux.* — Tout cela est encore plus sensible dans la pièce que Marivaux lui-même, deux ans plus tard, inspiré sans doute par la comédie de Legrand et les pièces traditionnelles du Théâtre Italien, fit jouer à la Comédie Italienne[2], d'ailleurs sans aucun succès Le sujet lui tenait à cœur, probablement, car en 1750, il le reprit, remania sa pièce, la fit jouer dans une société ; à un public plus délicat, elle dut plaire ; aujourd'hui encore, elle nous semble amusante, et qui plus est, hardiment féministe. Comme elle est fort peu connue[3], et que d'autre part, elle me semble très représentative de l'état d'esprit d'un grand nombre de personnes cultivées au milieu du siècle, je ne crois pas inutile d'en donner ici l'analyse et la critique. Elle nous permettra, mieux que tout autre texte, de fixer l'état de la question du féminisme vers 1750 :

« Chassés par une invasion, les habitants d'un pays se sont réfugiés dans une île. Arrivés tous, pêle-mêle, ils ont décidé, dans cette confusion de tous les ordres, de faire des lois nouvelles, égales pour tous. Aussi les hommes ont-ils nommé deux d'entre eux, un noble, Timagène, et un artisan, M. Sorbin, pour exercer ensemble le pouvoir. Mais les femmes jugeant l'occasion favorable pour revendiquer, elles aussi, leurs droits, ont choisi également deux

1. Legrand, *Œuvres de Théâtre*, t. IV, p. 375.
2. Nos 61 et 72 de la *Bibliographie*.
3. Parue dans le *Mercure de France*, de décembre 1750, elle ne fut imprimée avec le recueil des œuvres de Marivaux, que dans l'édition du *Théâtre complet*, donnée par Edouard Fournier.

chefs. Ce sont justement et la propre femme de M. Sorbin, et une femme noble, Arthénice, qui était en coquetterie avec Timagène : elles nous présentent le concours et le contraste piquants de Madame Jourdain et de Dorimène qui se seraient, dans le même temps, révoltées contre la tyrannie masculine. Les hommes ayant paru fort peu disposés à faire droit à des réclamations qu'ils ne comprennent même pas, la lutte est ouverte, et tandis qu'ils votent et délibèrent au loin, nous voyons les femmes s'assembler pour une réunion révolutionnaire : Arthénice, fort éloquemment, dans une scène qui reste pourtant adroitement et finement plaisante, rappelle tous les mérites des femmes et formule leurs griefs. Toutes s'excitent à la colère et à la résistance : il faut rompre avec les hommes; c'est un principe qui est adopté d'enthousiasme. Mais comme les unes conseillent de commencer par renoncer à la coquetterie qui est comme un hommage rendu aux hommes, on voit déjà protester les femmes jeunes encore et jolies; leur opposition deviendra tout à l'heure irréductible, quand on ira jusqu'à leur ordonner de s'enlaidir afin de punir leurs adversaires. Elles ne veulent pas d'une punition qui n'atteindrait pas les seuls coupables ! La discussion s'envenime, et sans que l'accord se soit rétabli, les femmes se séparent, mécontentes les unes des autres.

Pourtant Arthénice et Madame Sorbin expriment formellement à Timagène et à M. Sorbin les revendications communes des femmes; elles demandent à prendre part à la rédaction des lois, à être admises à tous les emplois; et ce faisant, elles critiquent très justement la Société et les lois telles que les hommes les ont faites. Elles ne veulent plus qu'on leur rebatte les oreilles des grands mots de respect et de soumission au mari; le mariage est une association libre; dans toute maison, il doit y avoir deux chefs, un maître, soit, mais aussi une maîtresse. Bref, que les hommes leur rendent la place qui leur est due dans la société; sinon les femmes les abandonneront sans retour.

Timagène et M. Sorbin sont près de se rendre, non pas aux raisons des femmes qu'ils n'entendent point, mais à cette menace qui les désespère. Un philosophe, Hermocrate, les en détourne et imagine un stratagème. D'abord, il aigrit fort adroitement l'une contre l'autre Arthénice et Madame Sorbin, jusque-là étroitement unies (et ceci dans une scène où Marivaux montre qu'en même temps que l'égalité des individus en dépit du sexe, on doit logiquement admettre l'égalité

des individus en dépit de la naissance). Puis il leur fait croire que des sauvages viennent d'attaquer l'île ; il les engage à prendre le commandement de l'armée, du moins à combattre à côté des hommes. C'est le dernier coup pour la cause des femmes, déjà désorganisée par les discussions intestines : « Je te pardonne, dit Madame Sorbin à son mari, va te battre, je vais à notre ménage. » La paix est ainsi rétablie entre les sexes, à la grande satisfaction d'une jeune fille et d'un jeune garçon, dont l'une ne réclamait rien aux hommes, dont l'autre ne refusait rien aux femmes, qui ne demandaient, tous deux, que la liberté de s'aimer et de s'épouser, mais que la querelle générale avait menacé de séparer.

On le voit, nous nous trouvons ici en présence d'une œuvre nettement féministe, et qui pose le « féminisme » dans des termes voisins de ceux où le problème peut se poser aujourd'hui même. On ne saurait en effet faire état des railleries dont la pièce est parsemée, pour en déduire que Marivaux fût hostile à la cause des femmes. Il faisait une comédie et devait nécessairement montrer les côtés plaisants de la situation imaginée, mais la plaisanterie n'exclut point la sympathie. Au reste, si l'on y regarde de près, ce que Marivaux plaisante chez les femmes, ce sont des travers bien légers, qui ne sont pas irrémédiables : le bavardage, le contentement de soi, la coquetterie ; le plus souvent d'ailleurs, le trait qu'il lance ne les atteint pas seules : quand Arthénice et Madame Sorbin se disputent à la fin de la pièce, devant le philosophe Hermocrate, tous les hommes peuvent prendre leur part de la leçon qu'il leur donne d'un même coup, à propos de deux ridicules : la sotte gloire et l'envie. Ailleurs encore, la raillerie ne vise-t-elle pas — plus loin qu'une assemblée de femmes en particulier — le principe démocratique lui-même des assemblées délibérantes? On pourrait objecter aussi le dénouement ironique de la pièce et relever ce qu'il a de peu glorieux pour les femmes. Mais est-ce faire preuve manifeste d'hostilité que de présenter les femmes terrifiées devant l'obligation immédiate de prendre les armes, alors que d'un peu plus loin, elles l'avaient envisagée d'un cœur très assuré[1]? De plus,

1. On le voit, l'objection que les femmes ne peuvent pas être soldats n'est point neuve. Au reste, dès le temps de Marivaux, on en faisait justice, et d'Alembert, qui prit ses idées sur les femmes dans la même société que l'auteur comique, chez Mme de Lambert, dit fort bien, dans sa lettre à Rousseau, déja citée page 137 : « et malgré la bonne opi-

Marivaux n'était-il point contraint de terminer sa comédie pa l'échec des femmes ? Il semble que ce soit une nécessité, dans ce genre des « pièces sociales », lorsqu'on a mis sous les yeux du public une société qui n'est pas la société réelle, que de ramener, au dénouement, le public à la réalité de notre monde, en détruisant de ses propres mains la fiction qu'on a présentée sur la scène [1]. Au reste, Marivaux n'avait-il point prêté à Madame Sorbin le mot significatif où nous pouvons retrouver sa propre pensée : « Et quand même nous ne réussirions pas, nos petites-filles réussiront! » Le sens du dénouement importe donc peu; ce qu'il faut voir, ce sont les idées exprimées au cours de la pièce, or ces idées sont sympathiques aux femmes.

Marivaux, en effet, cherche à excuser jusqu'aux défauts qu'il raille en elles : leur éducation, la routine, les nécessités de leur vie, en sont, à ses yeux, les vraies causes. Il faut noter aussi le ton sincère, convaincu, souvent grave, avec lequel il les fait parler. Qu'on fasse attention au début du discours d'Arthénice, à l'Assemblée : « L'oppression dans laquelle nous vivons sous nos tyrans, pour être si ancienne n'en est pas devenue plus raisonnable; n'attendons pas que les hommes se corrigent d'eux-mêmes; l'insuffisance de leurs lois a beau les punir de les avoir faites à leur tête et sans nous, rien ne les ramène à la justice qu'ils nous doivent, ils ont oublié qu'ils nous la refusent [2]. » Bientôt après, avec quelle véhémence, elle stigmatisera la duplicité d'attitude des hommes dans leurs rapports avec les femmes : « Tant d'esprit n'aboutit qu'à renverser de petites cervelles qui ne sauraient le soutenir et qu'à nous procurer de sots compliments que leurs vices et leur démence, et non pas leur raison nous prodiguent; leur raison ne nous a jamais dit que des injures [3] ! » Un peu partout, au milieu des scènes plaisantes, on entend, non sans quelque surprise, une phrase plus éloquente, une protestation plus indignée qui empêche qu'on ne se trompe sur la vraie pensée de l'auteur : « à quoi ces messieurs nous condam-

nion que vous avez de la bravoure d'un régiment de femmes, je ne crois pas que le principal moyen de les rendre utiles, soit de les destiner à recruter nos troupes. » Il y a d'autres emplois pour elles dans la société!

1. C'est ainsi que, de nos jours, des auteurs ont, dans une pièce où la thèse communiste était présentée avec sympathie, montré pourtant un phalanstère qui se désorganisait peu à peu (*La Clairière*, de MM. Donnay et Descaves).

2. *Mercure de France*, décembre 1750, 1er volume, *La Colonie*, p. 50.

3. *Id.*, p. 57.

nent? c'est à leur inspirer d'agréables passions, c'est à régner dans la bagatelle, c'est à n'être, nous-mêmes, que la première de toutes les bagatelles [1]. » Et quand une femme remarque que toutes les fadaises, tous les compliments des hommes sont comme une friandise pour les femmes, de quel ton une autre réplique : « Friandise, dont il y a plus de six mille ans que nous vivons [2] ! » Dans l'ivresse de la révolte, elles ont bien quelques excès de langue, mais, quand elles se trouvent en face des hommes, on est frappé de la façon sérieuse et mesurée dont elles parlent : « Pourquoi tout va-t-il mal?... C'est que notre esprit, dit Arthénice, manque à la terre dans l'institution de ses lois, c'est que vous ne faites rien de la moitié de l'esprit humain, que nous avons, et que vous n'employez jamais que la vôtre qui est la plus faible... *c'est que le mariage qui se fait entre les hommes et nous devrait aussi se faire entre leurs pensées et les nôtres* [3], c'était l'intention des Dieux; elle n'est pas remplie, et voilà la source de l'imperfection des lois; l'Univers en est la victime, et nous le servons en vous résistant [4]. » Madame Sorbin, elle-même, quoique en termes plus grossiers, trouve à dire des choses justes, simples, émouvantes.

Dailleurs, il y a plus : en face de ces femmes raisonnables et sérieuses, Marivaux, avec malice, n'a mis que des hommes naïvement inconscients, qui ne comprennent point un mot des réclamations qu'on leur fait : cela est plaisant, et d'une satire spirituelle et bien fine. Hermocrate lui-même, l'ennemi le plus opiniâtre des femmes et qui aura raison d'elles à la fin, ne trouve aucun argument à leur opposer. Marivaux ne pouvait point laisser entendre d'une façon plus discrète, mais aussi plus pénétrante, qu'à son avis, il n'y avait, en réalité, point de bonne réponse à faire aux femmes.

Quand on s'est bien rendu compte de la netteté et de la sincérité du féminisme de Marivaux, on a le droit d'être surpris, et de reconnaître que le féminisme, en notre siècle, n'avait plus de grands pro-

1. *La Colonie*, p. 55.
2. *Id.*, p. 56.
3. Je ne voudrais point forcer les rapprochements, mais je ne puis m'empêcher de songer que cette dernière phrase serait la meilleure des épigraphes pour la *Maison de Poupée*, la belle pièce féministe d'Ibsen. Sans compter que—*mutatis mutandis*—devant l'égoïsme masculin, les femmes de *La Colonie*, comme plus tard Nora, voient, à un moment, dans le départ, le seul moyen de se libérer.
4. *Colonie*, p. 72

grès à faire, du moins théoriquement ; il faut se garder pourtant de conclusions trop aventurées. D'abord il n'est point sûr que l'auteur, si sincère qu'il fût, ait mis dans sa pièce tout ce que nous y croyons voir aujourd'hui, encore que des hardiesses sociologiques chez l'auteur de l'*Ile des Esclaves* et de l'*Ile de la Raison* ne soient point faites pour étonner. Ensuite on objecterait non sans vraisemblance que l'état d'esprit de Marivaux n'était point nécessairement celui de tous ses contemporains, et l'on aurait beau jeu à rappeler que la pièce sous sa première forme échoua lamentablement à la Comédie Italienne. De cet échec pourtant il n'y a pas lieu de faire grand état, car il fut dû surtout, je crois, à la lenteur de la pièce qui avait alors trois actes, et où l'intrigue sentimentale, compliquée à la manière habituelle de Marivaux, venait ralentir et encombrer la thèse sociale. — Je croirais d'ailleurs volontiers que la majorité du public pouvait ne point apercevoir dans la question tout ce qu'y voyait Marivaux, et avec lui tous les gens éclairés, formés aux discussions subtiles des salons, doués d'esprits pénétrants et ouverts largement à toutes les idées neuves. Il reste cependant que, même si Marivaux s'est trompé en donnant une pièce que le public n'était point encore préparé à saisir complètement, l'état d'esprit de ce public était tel pourtant qu'une semblable erreur fût possible : et là est le fait intéressant à retenir. Tout vient d'ailleurs le corroborer. Si je n'ai pas trouvé en dehors des farces signalées plus haut, d'autre pièce fondée uniquement sur cette question des femmes, en revanche au hasard des lectures, on peut rencontrer ici et là, dans le théâtre du XVIIIe siècle, certaines tirades, certaines affirmations qui prouvent surabondamment que les revendications féminines étaient devenues alors comme un lieu commun dramatique. Dans *les Philosophes Amoureux* de Destouches (1730) j'ai relevé ces quelques vers (acte III, scène II) :

Car on veut nous forcer, toutes tant que nous sommes,
A n'étudier rien que l'art de plaire aux hommes ;
Que si nous étendons nos recherches plus loin,
A nous tympaniser ils mettent tout leur soin,
Voulant faire de nous d'insipides poupées
De la minauderie à toute heure occupées,
Et par là nous ravir, pour nous mieux abaisser,
Les moyens qui pourraient nous apprendre à penser,
A reconnaître en nous des talents estimables
Qui pourraient à leurs yeux nous rendre respectables,

Et nous faire prétendre à cette égalité
Qu'ils savent nous ôter de leur autorité...

Quelques années plus tard, en 1735, c'est La Chaussée qui fait dire à une de ses héroïnes, dans le *Préjugé à la mode* (acte I, scène v) :

... Quoi, parce qu'un perfide aura le nom d'époux
Il pourra me porter les plus sensibles coups,
Violer tous les jours le serment qui nous lie,
M'ôter impunément le bonheur de ma vie,
Sans qu'il me soit permis de réclamer mes droits
Qui devraient être égaux ! ... Mais ils ont fait les lois !
Il faut que je ménage un cruel qui me brave :
La femme est sa compagne et non pas son esclave !..
...Quoi ? les hommes ont-ils d'autres droits que les nôtres ? etc.

De même, toute une scène de l'*Amante difficile* d'Houdar de la Motte[1], et en 1751, dans le *Prix du Silence* de Boissy, d'assez nombreux passages[2]. Certains auteurs, même quand ils n'ont point l'intention de traiter de cette question intéressante, donnent à leur pièce un titre qui prête à l'équivoque. Ainsi fait du Berry, en 1736, en donnant l'*Ile des Femmes*[3]. Et ce n'est pas par son titre seul qu'il reconnaît l'actualité et l'intérêt de la question. Désireux, lui, de ne point traiter ce problème, dans son prologue, il semble s'en excuser, ou du moins s'expliquer. C'est Vénus qui parle des hommes :

Leur sexe est au-dessus du mien :
Et tout aimables que nous sommes,
Si leur bonté nous donne un plein pouvoir
Devons-nous nous en prévaloir
Jusqu'à vouloir sur eux usurper la puissance
Que la loi du Destin réserve à leur prudence ?

On voit en quels termes discrets un antiféministe glisse alors auprès d'un sujet brûlant. Et l'anecdote que rapporte Collé sur le *Billet Perdu* de Desmahis ne nous étonne plus dès lors : « Dès la seconde représentation, dit Collé, on ôta plusieurs traits, outrés à ce

1. C'est la scène 4, de l'acte III. Voir La Motte, *Œuvres*, 11 volumes in-12, 1754 t. VI, p. 291 et suiv.
2. Boissy. *Le Prix du Silence*, 1751. Paris, in-12, p. 12, 13, 46, etc.
3. N° 64 de la *Bibliographie*.

qu'on disait, contre les femmes, et qui n'ont point été imprimés. » Si le maussade Collé continuait : « Je le regrette, ils étaient plaisants et vrais, on ne peut guère dire à présent rien d'outré sur les femmes [1] », nous n'en devons pas moins conclure qu'en 1750, le public n'acceptait plus qu'on dît des choses trop vives contre les femmes. Et cela confirme bien tout ce que nous avons vu jusqu'ici.

III. — APRÈS 1760.

Pourtant, après le milieu du siècle, une fois passée cette période de surproduction que nous avons notée jusqu'en 1760, l'âge héroïque du féminisme est terminé. Le livre, intelligemment composé, de Boudier de Villemert [2] se réédite fréquemment ; Boussanelle, à son exemple, mais comme un compilateur d'esprit étroit, prend bien à nouveau la défense des femmes, en 1765 ; la production cependant diminue d'intérêt et d'intensité : le théâtre se tait ; et je ne vois guère à mentionner que la publication d'une pièce en vers, non représentée, de Moline : *les Législatrices* [3]; ce n'est d'ailleurs qu'un audacieux plagiat de *la Colonie*. Aux environs de 1772, le débat reprend avec une certaine ampleur, autour de l'*Essai* de Thomas, *sur le Caractère, les Mœurs et l'Esprit des Femmes* [4]. L'ouvrage comme tous ceux qui sont sortis de la main de ce grand rédacteur d'Eloges, est consciencieux et terne. L'apologie est froide ; l'auteur ne recherche pas les meilleurs arguments ; il tient à peine compte des progrès qu'avait faits la question pendant son siècle ; c'est une compilation claire et méthodique mais c'est une compilation. Au reste, si l'on en croit l'avertissement, cet essai, détaché d'un ouvrage sur « l'usage de la louange dans tous les siècles », n'a point été composé dans une intention de propagande féministe. L'auteur s'est assurément, après coup, attaché à son sujet. Mais on est loin avec lui des ardeurs et des convictions d'un Poulain de la Barre, d'un Marivaux, ou même d'un d'Alembert. — Est-ce l'effet de sa prose monotone et de sa noble indifférence ? ses

1. Collé, *Mémoires*, édit. Bonhomme, t. I., p. 219.
2. N° 83 de la *Bibliographie*.
3. *Id.*, n° 89.
4. *Id.*, n° 93. L'ouvrage est utile pour étudier l'histoire du féminisme.

contradicteurs, et il y en a de grands, ne sont guère plus intéressants que lui. Galiani et Diderot semblent n'apercevoir point, comme on l'avait aperçu vingt ans auparavant, le véritable intérêt de la question, et à la suite de Thomas ils se perdent dans des discussions légèrement fastidieuses et sans grande portée. — Il semble, et ceci est tout à fait curieux, il semble que, tout à coup, on ait perdu de vue le problème qui avait soulevé tant de débats. Est-ce parce qu'on en avait trop parlé? Est-ce parce que, bientôt, de nouveaux problèmes, plus imminents et plus graves, sont venus inquiéter l'esprit de ceux qui se souciaient des questions sociales ? Toujours est-il qu'après le débat de 1772, j'ai perdu la trace de la production féministe, et qu'il faudra attendre le siècle suivant pour la retrouver[1].

D'autres seront peut-être plus heureux que nous, et pourront trouver une liaison entre la production du XVIIIe siècle, et celle du XIXe siècle ; jusqu'à présent, je ne puis que constater une solution de continuité, un peu étrange à première vue, si l'on songe à l'activité antérieure des esprits ; plus explicable pourtant si l'on réfléchit qu'aux approches de 1780, les discussions dans les salons avaient, pour s'alimenter, de nombreux sujets, actuels, pressants, et plus vastes. Quand on s'est mis à parler des droits de l'individu et du citoyen, quand on a senti frémir sur ses bases tout l'édifice social et politique de l'ancienne monarchie, le problème féministe s'est trouvé reculé, car c'était un problème humain qui se posait. Ceux qui étaient féministes avaient des tendances généralement révolutionnaires. M. Piéron l'a fort bien montré pour Poulain de la Barre, comme il était aisé de le faire ; on peut le dire aussi de Marivaux, et d'une façon générale de tous ces esprits hardis et libres, qui sont les « modernes ». Quand insensiblement la Révolution s'est approchée, ils ont été inconsciemment au plus pressé, réservant pour plus tard des problèmes, qu'on avait pu soulever théoriquement, mais qui ne pouvaient avoir une solution pratique que postérieurement. Le problème féministe était de ceux-là. — Il reviendra à son heure, et se posera alors avec une netteté et une précision plus irritantes. Négligé depuis si longtemps, il paraîtra neuf, et telle est peut-être la raison pour laquelle on ne lui attachera pas tout de

1. Ou, tout au moins, la fin du XVIIIe siècle, avec les premières œuvres de Mme de Staël, car c'est elle qui redonnera l'élan à la discussion féministe. On pourra noter aussi, dès le début du XIXe siècle, l'ouvrage considérable et apologétique de Ségur, sur les femmes.

suite, au siècle suivant, l'importance qu'il mériterait. Le débat est maintenant assez vivement engagé, autour de lui, pour qu'il ne soit plus guère besoin d'invoquer quelques antécédents littéraires. Je ne donne donc cet article qu'à titre de curiosité ; il ne saurait avoir la valeur d'un argument nouveau : puisque, aussi bien, le seul argument qu'il permettrait d'invoquer serait celui-là même contre lequel ont autrefois protesté si justement les féministes libéraux et intelligents, Poulain et tous les « modernes » : l'argument de l'autorité des anciens !

GEORGES ASCOLI.

REVUES CRITIQUES

L'HISTOIRE POLITIQUE D'ANGLETERRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE W. HUNT ET R.-L. POOLE[1]

LE MOYEN AGE

MM. W. Hunt et R.-L. Poole ont eu l'excellente idée de publier une grande Histoire d'Angleterre, en douze volumes, des origines à l'année 1901, avec la collaboration de spécialistes chargés chacun d'un volume entier : MM. Hodgkin, Adams, Tout et Oman écrivent l'histoire du Moyen Age ; MM. Fisher et Pollard, celle du XVIe siècle ; MM. Montague, Lodge, Leadam, Hunt, Brodrick (avec la collaboration de M. Fotheringham) et Low, celle des temps modernes. L'entreprise est très analogue à celle que M. Lavisse dirige pour l'Histoire de France. On a voulu offrir au public une œuvre scientifique, bien que presque totalement dépourvue d'appareil d'érudition, et on a prétendu, en même temps, lui donner des livres agréables à lire. Lingard est presque aussi démodé en Angleterre qu'Henri Martin chez nous, et il était certainement nécessaire qu'au delà de la Manche, comme en deçà, il se trouvât des savants disposés et aptes à accomplir un travail de ce genre, indispensable à la fois pour servir de guide aux étudiants, et même aux professeurs et aux chercheurs, et pour stimuler le goût de l'Histoire chez

1. *Political History of England*, in twelve volumes, edited by W. Hunt and R.-L. Poole. Londres, Longmans, en cours de publication depuis 1905.

le grand public, en l'intéressant aux progrès faits depuis un demi-siècle, dans la connaissance du passé de la nation. Une telle besogne ne peut être menée à bien que par des directeurs ayant assez d'autorité et de conscience pour imposer à l'œuvre entière une certaine unité de caractère et de méthode, et par des collaborateurs ayant assez de compétence et d'abnégation pour lire et utiliser tous les documents importants et tous les travaux sérieux publiés sur une grande période historique. Les noms de MM. W. Hunt et R.-L. Poole et de leurs collaborateurs suffisent à assurer d'avance que ces conditions ont été remplies.

***

La *Political History of England* diffère de l'*Histoire de France* de M. Lavisse à quelques points de vue. En raison même du titre, l'histoire sociale, économique et intellectuelle n'y occupe que peu de place ; bien que les divers collaborateurs aient différé assez sensiblement d'opinion sur la parcimonie avec laquelle il convenait de la traiter, elle a été, en somme, sacrifiée de parti-pris, ce qui a permis aux éditeurs de ne point dépasser le chiffre de douze volumes. Il n'y a pas d'introduction géographique ; en revanche, chaque tome est accompagné de deux ou plusieurs cartes, ce qui n'est malheureusement point le cas de notre nouvelle Histoire de France. La bibliographie n'est pas indiquée chapitre par chapitre, disposition qui pourtant offre bien des avantages, et permet de signaler, non seulement les livres, mais les articles de revue et les publications de détail ; en revanche, à la fin de chaque volume, l'auteur fait une sorte de petit « cours de sources », donne des renseignements relativement abondants, par exemple, sur les chroniqueurs du Moyen Age, et indique les qualités et les défauts des principales œuvres scientifiques qui doivent être consultées sur la période : c'est toute une petite bibliographie critique qui se trouve ainsi dressée, avec une compétence indiscutable. Enfin, chaque tome est pourvu d'un index en général très complet.

La partie sans doute la plus difficile à traiter et à présenter, l'histoire de l'Angleterre depuis les origines jusqu'à la conquête normande, a été confiée à M. Thomas Hodgkin, bien connu par son grand ouvrage sur l'*Italie et ses envahisseurs*. C'est assurément le

meilleur tableau général qui existe de la période anglo-saxonne. Non seulement les événements sont racontés avec exactitude et talent, mais le nécessaire est dit sur les institutions. M. Hodgkin est parfaitement au courant des travaux anglais d'érudition qui, depuis vingt ans, ont renouvelé le sujet ; il ne prend des théories récentes (notamment en ce qui regarde l'origine des « boroughs ») que ce qu'il juge fondé solidement sur les textes, et il émet parfois des aperçus originaux : telles sont, si je ne m'abuse, les observations qu'il fait sur l'obscure question du serment évalué en *hides*. Il étudie en appendice, souvent avec détails, les sources narratives qu'il a mises à contribution ; le reste de la bibliographie est malheureusement trop sec : on comprend qu'il ne revienne pas ici sur les lois qu'il a analysées dans le corps du volume, mais que ne donne-t-il quelques indications sur la valeur historique des chartes, et le travail de critique auquel il est si nécessaire de les soumettre ? Il semble aussi que le Domesday-Book, malgré sa date, aurait dû être cité parmi les documents de l'histoire anglo-saxonne, ne fût-ce que par prétérition. Les dix lignes consacrées à la « Tapisserie » de Bayeux ne sont pas au courant. M. Hodgkin ne paraît pas connaître l'ouvrage de M. Marignan[1], qui recule la composition de cette fameuse broderie jusque vers 1125 ; ni la réplique de Gaston Paris[2] ; ni celle de M. Lanore, qui se prononce pour la date de 1080-1095[3]. D'autre part, la liste des travaux d'érudition, donnée en une page et demie, est vraiment trop brève ; bien des mémoires de M. Round, en dehors de ceux qu'il a composés sur la bataille de Hastings, auraient mérité d'être cités : la *History of English Law*, de Pollock et Maitland, où il y a un important chapitre sur le droit anglo-saxon, est oubliée ; Stubbs, M. Maitland, M. Chadwick, J.-M. Kemble, F. Palgrave, sont cités pêle-mêle, et le lecteur ignorant n'est nullement renseigné sur la valeur respective de leurs ouvrages, ni même sur les dates de publication. Bien des personnes s'étonneront que l'ouvrage de sir James Ramsay sur la *Fondation de l'Angleterre* soit regardé par M. Hodgkin comme « extremely careful ». Il est inutile de multiplier des critiques aussi légères : je répète que le livre de M. Hodgkin est excellent.

Un professeur américain, M. G.-B. Adams, a traité la période

1. *La Tapisserie de Bayeux, étude archéologique et critique*, 1902.
2. *Romania*, avril-juillet, 1902.
3. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1903.

normande et angevine (1066-1216). Son exposition, dépourvue de toute séduction littéraire, est du moins précise et lucide, et M. Adams connaît à fond le sujet qu'il traite ; il a utilisé avec le plus grand soin les travaux de l'érudition française et allemande, aussi bien que de l'érudition anglaise. Il est visible, notamment, que les nombreuses études de détail de M. Round, et même les toutes récentes parues dans la *Victoria History of the Counties*, ont été mises à profit [1]. M Adams n'a pu lire la *Magna Carta* de M. Mac Kechnie, un des ouvrages les plus importants qui aient paru depuis longtemps sur la période [2]; mais ses conclusions sont presque toutes d'accord avec celles de M. Mac Kechnie : ils présentent tous deux la Grande Charte comme un acte essentiellement féodal, en quoi ils ont raison. Sur certains points, M. Adams expose des opinions qui lui sont personnelles, ou bien développe et pousse parfois à l'extrême les théories d'autres savants. C'est ainsi qu'il adopte, au moins en partie, l'hypothèse de M. Round sur la Commune de Londres, et il la complète en soutenant que Londres était encore personne féodale en 1215, et était traitée comme telle dans la Grande Charte. M. Adams a exposé plus longuement ce système dans un mémoire qu'a publié l'*English Historical Review* Je me refuse pour ma part à l'admettre, et j'en ai donné ailleurs mes raisons, qu'il serait trop long de rapporter ici [3]. Ce n'est pas, du reste, que M. Adams insiste sur les questions d'histoire municipale; il est assez avare de renseignements à ce sujet, et résume avec beaucoup trop de concision les progrès faits par les villes au XIIe siècle. D'une façon générale, il est regrettable qu'un historien aussi bien informé que lui sur les institutions anglaises, ait cru devoir strictement respecter le titre de la collection, et consacrer si peu de pages à l'histoire sociale, administrative et législative. L'appendice bibliographique est également bien maigre. Les cartulaires et les documents diplomatiques sont signalés tout juste en quatre lignes, et le Domesday-Book, comme par une fâcheuse gageure, ne figure pas non plus ici parmi les sources de l'histoire d'Angleterre.

A M. T.-F. Tout, professeur à l'Université de Manchester, revenait

1. M. Adams appelle cependant l'auteur des *Imagines Historiarum* « Ralph de Diceto ». C'est « de Disci » qu'il faut dire : M. Round a retrouvé la forme vulgaire du nom.

2. Paru en 1905, la même année que le livre de M. G.-B. Adams. Nous avons donné un compte rendu de cet ouvrage, dans la Revue le *Moyen Age*, 1906.

3. Voir mon édition française de l'*Histoire Constitutionnelle* de Stubbs, t. I, 1906, pp. 852 sqq.

la lourde tâche de narrer en un seul volume les règnes de Henri III et des trois Édouard (1216-1377). M. Tout était préparé de longue date à cette besogne : on connaît son très bon petit livre sur Édouard Ier, et ses études d'histoire galloise. Le volume qu'il vient de publier lui fait le plus grand honneur, et est assurément un des plus brillants et des plus solides de la *Political History*. L'histoire politique et militaire est particulièrement soignée, et les mémoires de détail que M. Tout a récemment publiés, notamment sur la bataille de Lincoln et sur les combats livrés « entre Crécy et Poitiers », prouvent avec quelle minutie et quel zèle il a examiné et utilisé les chroniques. Mais l'évolution de la civilisation anglaise, le mouvement religieux et universitaire, le développement de la langue indigène, de la littérature, de l'art, du commerce, sont notés aussi, sinon avec les traits abondants et accentués que, pour notre part, nous aurions volontiers réclamés, du moins d'une touche juste et vive, et l'essentiel est dit. La bibliographie est beaucoup plus complète et plus satisfaisante que celle des volumes précédents. M Tout réserve la première place aux documents d'archives, imprimés ou inédits, et passe en revue les divers fonds du *Record Office*, les registres d'évêques, les cartulaires, etc...., puis il étudie les chroniques anglaises et étrangères, les sources juridiques et littéraires, et donne une liste relativement copieuse des ouvrages d'érudition. Son livre sera, à tous égards, un guide précieux pour les novices, et les savants eux-mêmes le liront avec intérêt et profit.

L'infatigable professeur C. Oman, qui dirige, de son côté, la publication d'une Histoire d'Angleterre, des origines à 1815, en six volumes, paraissant parallèlement à celle-ci, a écrit le quatrième tome (1377-1485). Il avait la tâche, à certains égards assez ingrate, de raconter les troubles et les guerres civiles de la fin du XIVe siècle et du XVe siècle, les exploits et les malheurs des Lancastres en France. En face d'un pareil programme, on serait assez légitimement tenté de raconter très brièvement la conquête et la perte de la France, et même la guerre des Deux-Roses, d'exposer, en revanche, avec détail, les transformations sociales et économiques de l'Angleterre au XVe siècle, et de décrire, avec les anecdotes caractéristiques que fournissent par exemple les *Paston Letters*, les mœurs brutales de l'aristocratie, et la décadence de l'administration monarchique. M. Oman, d'accord évidemment avec les directeurs

de la publication, en a jugé autrement, et il semble que l'intérêt du livre en souffre singulièrement. Dans son chapitre II, qu'il consacre au soulèvement de 1381, le savant professeur d'Oxford montre cependant l'importance qu'il attache aux faits sociaux, et il a même, tout récemment, écrit sur cet événement si typique un ouvrage spécial [1]. Ce chapitre est malheureusement une exception dans le présent volume ; l'on trouvera des détails sur la bataille de Towton ou la bataille de Tewkesbury, mais presque rien sur la société anglaise, pendant la crise qu'on est convenu de regarder comme marquant la fin du Moyen Age anglais. L'histoire intellectuelle est également laissée de côté. Les commencements de l'humanisme en Angleterre, Caxton et les Mécènes, auraient mérité mieux que les trois-quarts de page qui leur sont dévolus. Au reste, M. Oman est, comme toujours, un écrivain abondamment renseigné, et les lacunes de son information sont rares. Je remarque, cependant, qu'il n'a pas lu l'ouvrage capital de M. Noël Valois sur le Grand Schisme d'Occident ; il y aurait puisé des notions nouvelles sur le schisme en Angleterre, et des idées générales plus exactes sur le caractère de l'événement et sa répercussion en Europe. Il nous dit que Charles V prit tout naturellement le parti du pape d'Avignon, et que, dès le début, la division de l'Europe entre les deux obédiences s'opéra purement et simplement selon les vieilles sympathies politiques, le choix des gouvernants n'étant nullement guidé par une enquête sérieuse et sincère sur la légitimité de l'élection pontificale. M. Valois a tout justement prouvé le contraire.

Comme on le voit, la période du Moyen Age est maintenant traitée tout entière dans la *Political History of England*, et, quelques critiques que nous ayons pu formuler, ces quatre premiers volumes ne constitueront sans doute pas un des moindres attraits de la collection [2].

Ch. Petit-Dutaillis.

1. M. Oman a bien voulu nous l'envoyer, et nous en rendrons compte dans la *Revue de Synthèse historique*.

2. Les volumes paraissent sans ordre déterminé, à mesure qu'ils sont prêts, excellent moyen d'assurer la rapidité de la publication, et qui aurait dû être pris pour la mise en vente de notre nouvelle *Histoire de France*. Les deux volumes relatifs à la période 1760-1837 nous sont parvenus, ainsi que celui qui est consacré au XVIe siècle ; nous en rendrons compte, lorsque nous aurons en main les tomes intermédiaires.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

LA PHILOSOPHIE ANCIENNE

(1880-1904)

I

DES ORIGINES A ARISTOTE

Le mouvement progressif des études historiques, qui rend de plus en plus étendue et précise notre connaissance de l'antiquité, ne date pas des vingt-cinq dernières années. Dès que l'histoire a pris conscience de sa méthode, elle est devenue scientifique, ou, pour nous servir d'un terme plus exact, documentaire. En France, toutefois, l'histoire des doctrines n'est entrée qu'assez récemment dans cette voie. V. Cousin proclamait, il y a plus de quatre-vingts ans[1], qu'un grand développement de l'érudition est la condition d'un grand développement de l'histoire de la philosophie. Mais lui-même sacrifiait trop souvent l'exactitude de l'information à l'éloquence de l'exposé, et, pendant des années encore, nos historiens de la philosophie ancienne ont cru qu'il suffisait, pour être en règle avec l'érudition, d'avoir lu les ouvrages dont ils parlaient. Le remarquable livre de Brochard sur les *Sceptiques grecs*[2] et son enseigne-

1. *Introduction à l'histoire de la Philosophie*, 1re éd., 1861 leçons professées en 1828-1829, p. 249.
2. 1887.

ment à la Sorbonne ont inauguré chez nous, il y a environ vingt ans, la méthode qu'on pratiquait déjà depuis longtemps en Allemagne. On y avait compris, bien avant nous, que l'historien de la philosophie ancienne ne peut pas se contenter, comme l'avait fait le vieux Brucker, de lire, même avec attention et intelligence, les textes dont il dispose; qu'il doit s'assurer de leur authenticité, rétablir leur forme primitive par un choix sagace des variantes ou des conjectures, ne pas attribuer à tous le même crédit, chercher les déformations qu'ont pu leur faire subir la négligence ou l'esprit de système, instituer la critique des sources, bref mettre en œuvre tous les moyens d'investigation dont dispose la philologie.

Bien que cette union de la philologie et de l'histoire des idées ait commencé avant la période dont nous nous occupons, elle y a été de plus en plus intime et féconde. Mais, en même temps que notre connaissance des doctrines devenait ainsi plus exacte et complète, elle se faisait plus difficile à acquérir. Qui oserait entreprendre, de nos jours, une histoire critique de la philosophie *a mundi incunabulis*? Qui aurait même la prétention de posséder à fond toute l'histoire de la philosophie grecque? Il y a des *platonisants* et des *aristotélisants*, et quelques-uns même, et non des moindres, se contentent d'explorer en partie l'une des grandes doctrines de l'antiquité.

Ici, comme dans tout développement, la division du travail est, à la fois, l'effet et l'indice d'une complexité croissante. A mesure que les fonctions de l'être vivant se différencient, ce n'est pas seulement l'ensemble, mais chaque organe qui devient plus compliqué, par les relations de plus en plus nombreuses qu'il soutient avec les autres, et la solidarité de plus en plus étroite qui l'unit à eux. De même, plus les études historiques se fragmentent et se font spéciales, plus elles deviennent à la fois complexes et solidaires. Si l'on veut pénétrer les idées d'un penseur, il faut se rendre compte des conditions ethniques, sociales, politiques, religieuses, économiques, de l'état de la science à son époque. Réciproquement, ces conditions ont été déterminées, souvent en grande partie, par les idées et les doctrines. Pour l'histoire de la philosophie grecque, non seulement l'histoire générale, mais celle des mythes et des religions, la patristique, les études des orientalistes, qu'elles aient eu pour objet le sémitisme, l'égyptologie ou l'époque byzantine; les histoires des mathématiques, de l'astronomie, de l'alchimie, de la médecine, de la géographie; celles de la littérature, de la poli-

tique, et bien d'autres encore, ont chacune apporté leur contribution.

Ainsi, les caractères, je ne dis pas distinctifs, car ils se retrouvent dans toutes les branches de l'histoire, mais les plus saillants de l'étude des doctrines grecques à notre époque, ont été l'importance croissante du travail philologique et les emprunts de plus en plus nombreux faits aux autres domaines, même les plus lointains, des études anciennes.

Une revue exhaustive de tous les travaux consacrés depuis vingt-cinq ans à la philosophie gréco-romaine, devrait être une histoire complète de la pensée antique. Nous nous bornerons à signaler, parmi les plus importants, ceux qui ont soit apporté des résultats nouveaux ou définitifs, soit inauguré des méthodes nouvelles. Après avoir dit quelques mots des recueils ou des traités généraux, nous suivrons, autant que possible, pour les autres ouvrages, l'ordre chronologique : — écoles présocratiques, Socrate, Platon, Aristote, Stoïciens, Epicuriens, philosophie Alexandrine, — en indiquant d'abord les publications de textes nouvellement découverts et les nouvelles éditions de textes déjà connus, puis les ouvrages consacrés à l'exposition ou à l'interprétation des doctrines. Nous omettrons à peu près entièrement les multiples travaux relatifs aux détails de la critique philologique.

***

Au commencement de ce siècle, ont paru les derniers fascicules de la *Grande Encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*. Il est impossible qu'il n'y ait pas quelque déchet dans une œuvre de ce genre. Mais, des articles consacrés à l'histoire de la philosophie ancienne, beaucoup sont excellents. Nous en dirons autant de la célèbre *Real-Encyclopädie* de Pauly, dont une nouvelle édition, entièrement remaniée sous la direction de Wissowa, est en cours de publication.

Des ouvrages qui embrassent l'ensemble de la littérature grecque, le plus fécond en idées intéressant l'histoire de la philosophie est l'*Histoire de la littérature grecque* de A. et M. Croiset [1]. L'évolution de la pensée y est exposée avec celle des moyens d'expression,

1. 1re éd., 1887-1899 ; 2e éd., 1896-1901.

dans sa continuité historique. Et ce n'est pas seulement le génie littéraire de la Grèce, mais l'esprit hellénique dans toute la richesse de ses formes diverses, que nous y voyons se développer. La rigueur et la clarté de la pensée y sont égales à l'élégante aisance du style. Les doctrines, mieux comprises à la lumière du mouvement littéraire contemporain, sont présentées avec une concision si remarquable que, bien souvent, les ouvrages spécialement consacrés à l'histoire de la philosophie n'en donnent pas une idée plus complète ni plus approfondie. Malgré son succès et son incontestable valeur, l'histoire de la littérature grecque de Christ[1], qui est moins une histoire suivie qu'une série d'études détachées sur les écrivains grecs, offre bien moins d'intérêt pour l'histoire des idées. Celle de Bergk[2], tout imparfaits que la mort de l'auteur ait laissé les derniers volumes, est pleine de vues personnelles, mais ne doit être employée qu'avec circonspection. Le livre d'Ouvré (*Les formes littéraires de la pensée grecque*[3]) est une philosophie de l'histoire littéraire, où le charme d'un style merveilleusement alerte et coloré s'allie à l'ingéniosité des aperçus. Les pages consacrées à Parménide, à Empédocle, à Socrate sont admirables de pénétration. Enfin, l'histoire de la littérature romaine de Schanz[4] est d'un secours utile pour l'étude des philosophes qui ont écrit en latin.

D'autres travaux moins considérables, mais qui embrassent toutefois des parties étendues de la littérature grecque, intéressent, à des degrés divers, l'histoire de la philosophie. Ainsi *l'Atticisme* de Schmid[5], l'*Antike Kunstprosa* de Norden[6], l'*Attische Beredsamkeit* de Blass[7] et, surtout, le livre attrayant de Hirzel : *Der Dialog*[8] et celui de I. Bruns : *Das litterarische Porträt der Griechen in fünften und vierten Jahr. v. Ch. Geb*[9]. Ce dernier est particulièrement utile pour l'histoire des idées et du caractère de Socrate.

La philosophie et la science ont toujours influé l'une sur l'autre et, chez les Grecs, elles ne se distinguaient pas. Aussi faudrait-il

1. *Griechische Litteraturgeschichte*, 1re éd., 1889; 2e éd., 1900.
2. *Griech. Litteraturgesch.*, 1882-1887.
3. 1900.
4. *Gesch. d. röm. Litteratur*, 1896.
5. *Der Atticismus*, 1896.
6. *Die antike Kunstprosa vom 6 Jahr. v. Chr. bis in die Zeit der Renaissance*, 1898.
7. 1881.
8. 1895.
9. 1896.

citer ici toutes les histoires des sciences. Nous nous bornerons à quelques exemples : La *Psyché* d'E. Rohde[1] (où l'étude des Orphiques et celle de la philosophie de Thalès à Anaxagore sont des plus remarquables) et la *Nekya*[2] de Dieterich empiètent largement sur le domaine de la philosophie. On peut en dire autant des articles de Zeller[3], sur les prédécesseurs grecs de Darwin, de Dümmler[4] et de Norden[5], sur les idées des anciens touchant les origines de l'espèce humaine et celles de la civilisation. Les travaux de Tannery[6], de Cantor[7], de Gow[8], de Th. Reinach[9], de Laloy[10], sur l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la musique ; l'esquisse de l'histoire des mathématiques et des sciences naturelles dans l'antiquité, de Gunther[11] ; les *Philosophes géomètres de la Grèce*, de Milhaud[12] ; les médecins grecs, de Chauvet[13] ; l'histoire de la géographie scientifique des grecs, de Berger[14], celle des *Doctrines économiques*[15] et des *Origines de la technologie*[16], par Espinas, ne sont pas moins indispensables à l'histoire de la philosophie. De même, se rattachant à l'histoire générale, outre les grands ouvrages récemment publiés ou traduits, et universellement connus, l'histoire de l'ancien communisme et du socialisme, par Pöhlmann[17], de l'influence de l'hellénisme sur le christianisme par Hatch[18]. Il faut encore mentionner ici tous les livres qui traitent de l'histoire des religions, des mythologies, des théogonies anciennes, dont il serait trop long d'énumérer même les titres.

1. *Psyche, Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen*, 1894 ; 3e éd., 1903.
2. 1894.
3. *Ueber die griech. Vorgänger Darwins*, *Abhandl. d. Berl. Akad. d. Wiss.*, 1878.
4. *Akademika*, 1889.
5. *Jahrb. f. class. Philol.*, Suppl. XIX, 1892.
6. *La Géométrie grecque*, 1887 ; *Recherches sur l'histoire de l'astronomie ancienne*, 1893.
7. *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, 1880.
8. *A short story of Greek Mathematiks*, 1884.
9. V. notamment Th. Reinach et H. Weil, édition critique et explicative du *De musica* de Plutarque, 1900.
10. *Aristoxène de Tarente et la musique dans l'antiquité*, 1904.
11. Gunther, *Abriss der Geschichte der Mathematik und der Naturwissenschaften im Altertum* (à la suite de la *Gesch. d. Philosophie* de Windelband), 1894.
12. 1900.
13. *La Philosophie des médecins grecs*, 1885.
14. *Gesch. d. wiss. Erdkunde der Griechen*, 1887-1893.
15. 1892.
16. 1897.
17. *Gesch. d. antiken Kommunismus und Socialismus*.
18. *Greek ideas and usages, their influence upon the Christian Church*, 1888.

***

Nombreuses sont, en France et surtout à l'étranger, les revues qui accueillent les articles concernant la philosophie ancienne. En France, d'ailleurs, ils sont assez rares : on n'en compte guère annuellement plus de quatre ou cinq, publiés, pour la plupart, dans l'*Année philosophique*. L'encombrement n'est pas à redouter. Donner la liste de ces revues serait superflu. Mais les *Jahresberichte* de Bursian méritent une mention spéciale pour leurs précieuses bibliographies. Quels que soient, cependant, le savoir et l'impartialité de ceux qui en assument la tâche ingrate, les résultats n'en sont pas toujours suffisamment objectifs. Même les comptes rendus faits par un homme aussi compétent que Susemihl, n'échappent pas entièrement à ce reproche. Les critiques ne sont parfois fondées que sur des opinions trop personnelles. Un compte rendu ne doit pas être une analyse critique, mais une analyse, sans plus. Car la plupart de ceux qui les lisent cherchent seulement à savoir si tel ouvrage touche à la question qui les intéresse. Ne vaudrait-il pas mieux que les analyses fussent faites par les auteurs eux-mêmes, dont on préviendrait la prolixité en leur attribuant approximativement un nombre de pages ou de lignes en rapport avec l'importance de l'ouvrage? Bien peu se refuseraient à ce travail. On n'est pas auteur impunément.

Un autre recueil, devenu, dès son apparition, indispensable aux historiens de la philosophie, l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, a été fondé dans la période qui nous occupe[1]. Nombre des travaux que nous aurons à mentionner dans la suite y ont été publiés. Enfin, dans la *Revue de Synthèse historique*, des articles comme ceux de M. Croiset, sur la littérature grecque[2], de Lalande, sur la physique ancienne[3], de Puech, sur la littérature grecque chrétienne[4], mettent excellemment en lumière la solidarité de l'histoire de la philosophie et des autres sciences historiques que nous avons signalée tout à l'heure.

C'est à regret que nous omettons bien d'autres publications,

1. En 1888.
2. 1901.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

notamment les revues philologiques, dont l'importance est considérable. Le malheur est, comme on l'a bien souvent constaté, qu'il y en a un trop grand nombre, qui insèrent indifféremment les articles les plus divers. De là, pour les chercheurs, une perte énorme de temps et de peine. Sans doute, ne seraient-ils guère entendus, s'ils demandaient, pour faciliter leur besogne, la suppression de quelques-unes d'entre elles. Mais pourquoi, dans un même pays, les directeurs de revues ne se concerteraient-ils pas pour n'accueillir chacun que les articles relatifs à certaines questions ou à certaines périodes déterminées? C'est, semble-t-il, un des points sur lesquels les savants intéressés pourraient s'entendre utilement dans un de leurs congrès. Signalons, à ce propos, ceux qui ont été tenus à Paris en 1900, à Rome en 1902, et à Genève en 1904. L'histoire de la philosophie y a été brillamment représentée. Peut-être les discussions n'ont-elles pas ajouté beaucoup aux idées exposées dans les mémoires publiés. Mais des communications comme celles de Boutroux, sur l'objet et la méthode dans l'histoire de la philosophie et ses rapports avec la philosophie, méritaient d'être entendues par les savants de toutes les nations.

***

Un nom, celui d'Ed. Zeller, domine toute la période que nous étudions. Bien que la première édition de *La philosophie des Grecs considérée dans son développement historique* date de 1852, ce monument de pénétrante érudition n'a pas cessé de servir de base aux études d'histoire de la philosophie ancienne. Il n'en est peut-être pas une seule où il n'ait été, depuis lors, cité ou discuté. C'est un chef-d'œuvre de solidité et de circonspection. Pas un texte significatif qui ne soit mentionné ou transcrit et, s'il y a lieu, corrigé ou expliqué dans les notes; pas un ouvrage de quelque importance qui n'y soit indiqué. Le texte n'est que le résumé de ces notes, et il semble quelquefois qu'il soit obligé de se ralentir et de s'attarder, pour leur laisser la place de s'entasser au bas des pages.

C'est à l'école d'Usener et à Zeller que revient le mérite d'avoir montré combien était indispensable et fructueuse la collaboration de la philologie et de l'histoire de la philosophie. A leur influence sont dus tous les travaux vraiment utiles publiés de nos jours, soit en Allemagne, soit en France, en Angleterre ou en

Italie. Depuis la première édition, Zeller n'a pas cessé de revoir et de remanier son ouvrage, et les éditions successives qu'il en a données, ont été, sur quelques points, de véritables refontes. La quatrième édition (1889), du volume relatif à Socrate et au platonisme, compte cent cinquante pages de plus que la précédente, et la cinquième (1892), des écoles présocratiques, surpasse d'autant la quatrième. Tout n'est pourtant pas également parfait dans l'œuvre de Zeller. On peut regretter qu'il n'ait pas traité la doctrine stoïcienne avec autant de sympathie que celles de Platon ou d'Aristote. Mais ces défaillances inévitables ne doivent pas diminuer l'admiration qu'inspire un aussi immense labeur.

L'ouvrage de Zeller ne pouvait manquer d'être traduit dans tous les pays où l'on s'intéressait à la philosophie ancienne. La traduction anglaise, œuvre de plusieurs auteurs, est, pour certaines parties, franchement mauvaise. Dans le volume relatif au platonisme, par exemple, non seulement le sens est souvent faussé, mais les notes fourmillent de fautes d'impression et de références inexactes. La traduction française du premier volume[1] par E. Boutroux, est un modèle de souplesse et d'exactitude. Elle dispense entièrement de consulter le texte. Malheureusement, les collaborateurs auxquels Boutroux a dû en confier la continuation n'y ont ajouté, jusqu'ici, que la partie relative à Socrate, et, sans doute, n'est-il pas permis d'espérer l'achèvement de ce travail dans un pays où l'étude sérieuse de la pensée antique est de plus en plus délaissée. Ceux qui en ont encore le goût, seront heureux d'apprendre que la traduction du volume consacré à Aristote est en préparation.

Très différent de l'histoire de Zeller, un autre ouvrage tout récent est déjà devenu célèbre. L'érudition de Gomperz n'est pas moins prodigieuse que celle de Zeller, mais sa méthode est tout autre. L'auteur des *Penseurs de la Grèce*[2] a eu pour idéal, comme l'indique le titre qu'il a choisi, et comme il le dit lui-même, un ouvrage « qui embrasserait et épuiserait l'histoire de la vie intellectuelle et morale de l'antiquité dans son ensemble ». Philosophes, médecins, historiens, orateurs, tous ceux qui ont contribué au développement de la pensée grecque, trouvent place dans son livre. Quand il y a

1. 1877-1882.

2. *Griechische Denker, eine Geschichte der antiken Philosophie.* Les deux premiers volumes ont été publiés de 1893 à 1903 ; en 1902, a paru une 2e édition du premier.

lieu, l'exposé historique est interrompu pour élucider ou apprécier une doctrine et la rapprocher des idées modernes. La stupéfiante compétence de l'auteur s'étend des mathématiques et de l'astronomie, à la chimie et à la sociologie ; il semble posséder aussi bien les littératures modernes que les littératures anciennes ; il connaît nos poètes et nos romanciers contemporains ; on dirait qu'il a tout lu et tout compris. Rien de moins lourd, cependant, et de plus alerte que son ouvrage, tant sont extraordinaires, la souplesse et la variété du style, et la dextérité d'un auteur qui sait trouver moyen de ne pas nous étonner en citant Voltaire à propos de Xénophane, et Proudhon à propos d'Héraclite. Il a aussi le don de faire revivre les vieux penseurs grecs. En comparaison des figures vivantes et colorées qu'il nous présente, les pages de Zeller n'évoquent que des images décharnées et exsangues. Plus de notes rébarbatives au bas du texte : on peut parcourir de longs morceaux sans avoir à s'interrompre pour lire du grec et apprécier des variantes. On étudie *fronte rugosâ* l'ouvrage de Zeller ; on lit celui de Gomperz comme un roman. Et pourtant, malgré cette allure dégagée, on sent sous chaque ligne l'invisible soutien du texte ancien ou du travail moderne qui la justifie ; sous l'aisance et la grâce de la forme, on retrouve la ferme armature de l'érudition. Au reste, tous les mérites de ce livre ont déjà été signalés, et mieux que je ne puis le faire, dans la préface écrite par A. Croiset pour l'excellente traduction française de A. Reymond [1].

Toutefois, cet élégant édifice n'est pas d'une aussi robuste solidité que la construction massive de Zeller. Quand on résiste au charme de cette habileté consommée, elle fait penser à ces artistes prestigieux dont la baguette magique tire de l'objet le plus vulgaire une foule de richesses. La façon dont Gomperz présente, par exemple, la doctrine d'Alcméon de Crotone, en qui il voit le père de la physiologie, fait l'effet d'une reconstruction un peu artificielle. Tous les renseignements authentiques que nous possédons sur ce personnage tiendraient aisément en une page, et l'on se demande s'il est légitime d'en tirer tout ce qu'y trouve l'ingéniosité de l'auteur. Sans doute, il y a des *il est possible* et des *semble-t-il* partout où il en faut, mais ils ne sont pas toujours suffisamment

1. 1904-1905.

soulignés, et couvrent des conjectures ou des témoignages, dont l'ensemble ne produit peut-être pas l'impression la plus conforme à la vérité historique. Néanmoins, l'œuvre de Gomperz sera, à coup sûr, beaucoup plus goûtée des lecteurs français que celle de Zeller. Faut-il nous en féliciter?

Mentionnons l'histoire de la philosophie grecque, de Thalès à la mort d'Aristote, par Pawlicki[1]. On y trouve beaucoup d'interprétations nouvelles, celles, notamment, des doctrines d'Héraclite, de Parménide, de Socrate, et, partout, une grande indépendance de jugement. Enfin, Benn[2] a essayé de montrer l'influence de l'état social et politique des Grecs et des idées qui ont dominé à chaque époque, sur l'évolution des doctrines. L'auteur est doué d'une imagination qui le fait parfois s'aventurer dans les rêveries les moins fondées, mais son livre est plein d'idées neuves et imprévues, et éminemment suggestif.

Parmi les ouvrages de moindre étendue, le premier rang appartient, sans contredit, à l'*Historia philosophiæ græcæ et romanæ* de Ritter et Preller, faite tout entière de textes intelligemment choisis et annotés. La huitième édition, publiée par Wellmann, a paru en 1898. Une traduction française en est, croyons-nous, en préparation. Elle rendra d'autant plus de services que la connaissance du grec est devenue plus rare chez nous. La huitième édition du *Grundriss* d'Ueberweg-Heinze[3], précieux par ses bibliographies, a été soigneusement tenue au courant. Celui d'Erdmann[4], malgré ses tendances hégéliennes est toujours utile. La conception hégélienne de l'histoire inspire aussi la *Geschichte der alten Philosophie* de Windelband[5], intéressante par ses vues d'une originalité qui, pourtant, n'est peut-être pas tout à fait à sa place dans un manuel. C'est ainsi, pour nous borner à quelques exemples, qu'il met Pythagore au nombre des réformateurs de la vie sociale et religieuse avec Phérécyde et les orphiques, et ne fait commencer le pythagorisme scientifique qu'avec Philolaüs; qu'il rattache, à bon droit suivant nous, mais contrairement à l'opinion la plus répandue, l'éthique de Démocrite à sa physique. De même, il dis-

1. *Historya filosofii greckiej od Talesa smierci Aristotelsa*, 1890.
2. A. W. Benn, *The greek Philosophers*, 1882.
3. F. Ueberweg, *Grundriss d. Gesch. d. Philos., bearb. und herausg. von M. Heinze*, 1894.
4. J. E. Erdmann, *Grundriss d. Gesch. d. Philos.*, 4e Aufl., 1896,
5. 2e éd., 1894.

tingue, dans l'atomisme, deux phases séparées par la sophistique de Protagoras. Ajoutons que certaines doctrines sont un peu sacrifiées : les stoïciens sont expédiés en dix pages ; les épicuriens en moins de six. En France, depuis la publication du *Manuel de philosophie ancienne* de Renouvier[1], resté utile malgré ses soixante ans, un seul ouvrage de ce genre mérite d'être mentionné : celui de Janet et Séailles[2]. Comme son titre l'indique, c'est une histoire des problèmes philosophiques, où, à propos de chaque question, les solutions qu'en ont données les différents philosophes sont successivement exposées. Les avantages manifestes de cette méthode sont compensés par la difficulté qu'on éprouve à se rendre compte de l'unité systématique des doctrines.

***

C'est encore dans les traités généraux qu'il faut ranger les études consacrées à suivre toutes les étapes d'une doctrine ou d'une question depuis l'origine jusqu'à la fin de la pensée. J'ai déjà signalé les *Sceptiques grecs* de Brochard. Au courant de tous les travaux de la philosophie allemande, l'auteur a su les dominer et en faire sortir des aperçus ingénieux et larges, sur les diverses phases du scepticisme antique. Il établit, d'abord, d'une façon définitive, que le scepticisme primitif, celui des Pyrrhoniens, est, avant tout, pratique ; que la formule en est : tout est indifférent, plutôt que : rien n'est certain. C'est seulement avec Ænésidème et ses successeurs que le scepticisme s'est fait dialectique et s'est efforcé, en mettant partout la raison en contradiction avec elle-même, de montrer que la certitude est impossible. En dernier lieu, sous la direction des médecins empiriques (Ménodote, Sextus), le scepticisme devient une arme contre le dogmatisme dialectique, auquel ils voudraient substituer la méthode d'observation. Quant aux penseurs de la nouvelle Académie, d'Arcésilas à Antiochus, ils se distinguent des pyrrhoniens à peu près comme l'idéalisme ou, plus exactement, le criticisme, du phénoménisme empiriste. Nous regrettons de ne pouvoir parler plus longuement de ce livre qui a eu l'approbation de tous les connaisseurs, et qui doit s'imposer à l'attention de tous les historiens de la pensée antique. C'est l'œuvre

1. En 1844.
2. *Histoire de la philosophie, les Problèmes et les Écoles*, 1887.

d'un érudit, d'un philosophe et aussi d'un écrivain. Malheureusement la perfection du modèle semble avoir découragé chez nous les imitateurs.

L'histoire de l'atomisme, de Mabilleau[1], n'est pas sans valeur. Mais on regrette que l'auteur ait manqué de sens critique au point d'ajouter foi à des fables sans consistance sur la prétendue origine orientale de doctrines grecques. Bien qu'elle soit postérieure de plusieurs années à la *Geschichte der Atomistik*[2] de Kurd Lasswitz, celle-ci n'a rien perdu de son intérêt.

Beaucoup de travaux ont été consacrés à l'histoire de la psychologie. Bornons-nous à indiquer, parmi les plus importants, la *Geschichte der Psychologie* de Siebeck[3], la *Psychologie des Grecs* de Chaignet[4] — volumineux ouvrage, auquel il manque aussi un peu de critique et qui n'est pas, non plus, très au courant des travaux antérieurs. On n'y lit pas sans étonnement que pas un ouvrage de ce genre n'avait été entrepris depuis celui de Carus, en 1808 ; — Volger, *die Lehre von der Seelentheilen in der Alten Philosophie*[5]; Walter, *die Geschichte der Aesthetik in Alterthum*[6], étude bien faite et d'autant plus précieuse que rien d'important n'avait été publié sur ce sujet depuis la *Geschichte der Theorie der Kunst* de Müller (1834-1837); Windisch, *Ueber den Sitz der denkenden Seele, besonders bei den Griechen und Indern*[7]. En ce qui concerne la théorie de la connaissance, l'ouvrage de Natorp[8] restera longtemps encore fondamental. Cesca[9] n'y a guère ajouté que ce qu'il a emprunté à Zeller.

A l'histoire de la morale, se rapporte l'*Ethik der alten Griechen* de L. Schmidt[10], qui ne traite pas seulement des doctrines philosophiques, mais de l'ensemble des idées morales dans l'antiquité. Au contraire, les livres de Köstlin[11] (jusqu'à Platon) et de Ziegler[12]

1. *Histoire de la Philosophie atomistique*, 1895.
2. ...*Vom Mittelalter bis Newton*, 1890.
3. 1880-1884.
4. 1887-1892.
5. 1892-1893.
6. 1893.
7. 1891.
8. *Forschungen zur Geschichte der Erkenntnissprobleme im Alterth.*, 1884.
9. *La teoria della conoscenza nella filosofia greca*, 1887.
10. 1881.
11. *Geschichte der Ethik. Darstellung d. philosoph. moral Staat und Socialtheorien d. Alterth. und d. Neuzeit*, 1887.
12. Ziegler, *Geschichte d. Ethik*, 1e Abth. : *die Ethik d. Griech. u. Röm.*, 1881.

s'en tiennent aux morales systématiques. L'ouvrage de Eucken [1], sur les conceptions de la vie chez les grands penseurs grecs, dont une seconde édition a dû suivre la première à six ans de distance (il en est maintenant à la sixième), et celui de H. Gomperz [2], sur le même sujet qu'il a su renouveler, sont excellents. On peut en dire autant des travaux de Heinze [3], sur l'eudémonisme dans la philosophie grecque, et de O. Apelt [4] sur les idées des philosophes grecs touchant l'origine de la civilisation. Dans un tout autre genre, le livre de v. Arnim [5], d'une portée beaucoup plus générale que son titre ne le fait espérer, nous présente les diverses phases de la lutte qu'ont soutenue d'une part la sophistique et la rhétorique, d'autre part la philosophie et la science, depuis l'époque où elles se sont opposées, jusqu'à la fin du conflit. Au début de cette lutte pour la prépondérance dans la formation et la direction des esprits, Socrate, Platon et Aristote assurent d'abord l'avantage à la philosophie. Puis vient une période de trêve, où les deux rivales se développent chacune de leur côté, soit dans l'Académie, à partir d'Arcésilas, soit dans l'école péripatéticienne. En dernier lieu, elles finissent par se rapprocher et se fondre partiellement, grâce à des emprunts réciproques. Philon de Larisse introduit dans l'Académie l'idéal sophistique, tandis que, de leur côté, les rhéteurs font une part aux études philosophiques dans l'apprentissage de l'éloquence.

Une autre évolution, celle d'un genre littéraire particulièrement goûté des anciens, l'exhortation, a été suivie dans ses diverses étapes à travers la littérature grecque et romaine depuis Aristote, par Hartlich [6]. Les études, encore plus spéciales, que Barner [7] et Giesecke [8] ont respectivement consacrées aux idées des anciens

1. *Die Lebensanschauungen d. grossen Denker*. 2e éd., 1896.

2. H. Gomperz, *Die Lebensauffassung d. griech. Philos. und d. Ideal der inneren Freiheit*, 1904.

3. M. Heinze, *D. Eudämonismus in d. griech. Philos.*, *Abhandl. d. Sächs. Gesellsch. d. W.*, 1883.

4. O. Apelt, *die Ansichten d. griech. Philos. über d. Anfang d. Kultur*, 1901.

5. Von Arnim, *Leben und Werke d. Dio von Prusa, m. e. Einleit.: Sophistik, Rhetorik, Philosophie in ihrem Kampf um d. Jugendbild.*, 1898.

6. Hartlich, *Exhortationum a graecis romanisque script. historia et indoles*, *Leipz. Stud.*, XI, 1890.

7. *Ueber d. Darstellungen d. Herrschersideals*, 1889.

8. A. Giesecke, *De philosophorum veterum quæ ad exilium spectant sententiis*, 1891.

philosophes sur l'idéal du souverain et sur l'exil, abondent en résultats intéressants.

On peut rattacher à la métaphysique les travaux de Baeumker [1], de Cohn[2], de Deichmann[3], sur les questions de la matière, de l'infini, de l'espace, dans la philosophie grecque. Le premier est d'une importance capitale. Nous n'en dirons pas autant de la *Geschichte der Zahlenprincipien* de Joël [4], construction ultrasystématique et de pure fantaisie. L'histoire de l'idéalisme de Willmann [5] a le tort de recourir aux sources problématiques de la sagesse orientale pour expliquer la philosophie grecque. La question du déterminisme fait l'objet des ouvrages de Credaro [6], de Fonsegrive [7], de Cosattini [8], dont les deux premiers, malgré quelques défaillances, méritent d'être pris en considération. Le concept du Logos, qui joue dans la pensée grecque, surtout depuis Héraclite, un rôle capital, déjà étudié par Heinze [9], l'a été de nouveau, d'une façon plus complète, par Aall [10], qui en a poursuivi les transformations jusque dans la littérature chrétienne. Notons encore l'étude de Rivaud [11], sur le problème du devenir et la conception de la matière.

Ces deux derniers livres présentent toutefois, à un degré exemplaire, le défaut commun à tous les ouvrages de ce genre, quelle que soit d'ailleurs la valeur de certains d'entre eux. L'auteur qui poursuit, dans l'ensemble des doctrines, l'étude d'une question spéciale, est forcément conduit à lui donner la première place, à en faire, en quelque sorte, le centre de chaque système. De là des erreurs de perspective. Il lui arrive même de chercher des réponses au problème qui le préoccupe, chez des auteurs qui ne se le sont pas posé, et, ce qui est plus grave, d'en trouver. Enfin, presque à

1. Cl. Baeumker, *d. Problem d. Materie in d. griech. Philos.*, 1890.
2. Cohn, *Geschichte d. Unendlichkeitsproblem in abenländisch. Denken bis Kant*, 1896.
3. C. Deichmann, *d. Problem d. Raumes in d. griech. Philos. bis Aristoteles*, 1893.
4. K. Joël, *Zur Geschichte der Zahlenprincipien in d. griech. Philosophie. Monismus und Antithetik bei d. älteren Ioniern und Pythagoreern*, *Ztschr. f. Philos. und philos. Kritik*, XCVII, 1890.
5. O. Willmann, *Geschichte d. Idealismus*, 1894.
6. Credaro, *Il problema della Libertà di volere nella filosofia dei Greci*, *Rendiconti d. R. Istit. Lombardo*, s. II, XXV, 1892.
7. L. Fonsegrive, *Essai sur le libre arbitre, sa théorie et son histoire*, 1887.
8. A. Cosattini, *Studi di filosofia greca*, 1893.
9. M. Heinze, *d. Lehre vom Logos in d. griech. Philos.*, 1883 (2e éd.).
10. A. Aall, *Geschichte d. Logosidee in d. griech. Philos.*, 1896.
11. *Le problème du devenir et la conception de la matière dans la philosophie grecque jusqu'à Théophraste*, 1905.

son insu, de les fausser légèrement, pour qu'elles puissent s'insérer à leur place dans l'ensemble de l'évolution qu'il a cru constater. Sans doute, retracer le développement d'une idée à travers les doctrines et les âges, est une méthode féconde et qui a fait ses preuves. Mais il faut, pour l'employer, redoubler de circonspection et se défendre, plus que jamais, contre la tendance à solliciter les textes.

***

La chronologie des philosophes grecs a donné lieu à nombre de travaux, dont les plus remarquables sont, sans aucun doute, ceux de Diels[1] et de Jacoby[2] sur la *Chronique* d'Apollodore. Le premier est devenu la base de tous les travaux analogues. Diels est arrivé, par d'ingénieuses déductions, à retrouver la méthode du vieux chronographe alexandrin : il fixait l'ἀκμή à la quarantième année, et la faisait ordinairement coïncider avec un événement important, auquel le personnage en question avait pris part ; il s'appuyait, en outre, sur les rapports de synchronisme, relations de maître à disciple, etc. Diels a pu ainsi discuter et rectifier, sur plusieurs points, les dates qu'Apollodore avait assignées aux philosophes grecs.

La connaissance de l'organisation des écoles philosophiques a aussi réalisé des progrès[3]. Le même historien a prouvé que, bien avant Platon et Aristote, il existait de véritables écoles, fortement organisées. Par là s'expliquent certains faits, comme la polémique de Parménide, et la fusion des écrits de Leucippe et de Démocrite. Nous devons à Usener[4] d'avoir mis hors de doute qu'un certain nombre de collaborateurs éprouvés enseignaient en même temps que le maître. V. Wilamowitz[5] a étudié la situation juridique des écoles philosophiques (dont Hug[6] s'est occupé spécialement au point de vue du régime successoral), et leurs rapports avec les pouvoirs politiques jusqu'à la fin du IIIe s. av. J.-C. Enfin, Gomperz[7] a aussi

1. *Ueber Apollodors Chronik*, Rhein. Mus., XXXI.
2. *Apollodors Chronik*, 1902.
3. *Ueber d. ältesten philos. Schulen d. Griech., phil. Aufs. E. Zeller gewidm.*, 1887.
4. *Ueber d. Organisation d. wissensch. Arbeit etc., Preuss. Jahrb.*, LIII, 1884.
5. Dans un *excursus* de son *Antigonus de Karyste*.
6. A. Hug, *zu d. Testamenten d. griech. Philosoph.*, 1887. V. aussi Dareste, *Annuaire des Études grecques*, 1883.
7. *Die angebl. platon. Schulbibliothek und d. Testam. d. Philos.*

mis en lumière quelques points importants de leur organisation. On s'est moins occupé de l'enseignement lui-même, de ses méthodes et de ses programmes. Il y a là un vaste sujet, à peine entamé par l'ouvrage de I. Bruns, *De schola Epicteti*[1], et, dans un genre différent, par celui de Sybel que nous rencontrerons plus loin.

Moins étendue que les traités généraux, mais concernant encore l'histoire de la philosophie grecque dans son ensemble, l'étude de ses sources peut enregistrer des profits notables et des résultats définitifs.

Le premier rang, sans contestation possible, appartient ici au magistral ouvrage de Diels[2]. Nous ne nous attarderons pas à en énumérer les qualités qui sont au-dessus de tout éloge. Disons seulement qu'il n'est pas un historien de la philosophie, quelle que soit la question dont il s'occupe, qui ne puisse trouver, dans les *Doxographi Græci*, des indications précieuses, et que, depuis vingt ans, les travaux de la critique n'en ont pas ébranlé les conclusions. Diels établit, dans ses Prolégomènes, que l'origine de toute la littérature doxographique grecque a été l'ouvrage de Théophraste, φυσικῶν δόξαι. Quelques auteurs ont puisé immédiatement à cette source, notamment Alexandre d'Aphrodise, chez lequel Simplicius s'est renseigné. Mais la grande majorité des écrivains se sont servi d'un recueil (que Diels appelle les *Vetusta Placita*) que Varron a été le premier à utiliser, et qu'a employé ensuite Aëtius, vers la fin du Ier siècle. Les *Eclogæ* de Stobée et les *Placita* du Ps. Plutarque sont presque entièrement composés d'extraits d'Aëtius qui se complètent mutuellement, de telle sorte que Diels a pu reconstituer, à peu près intégralement, l'ouvrage de celui-ci. Une foule d'auteurs postérieurs ont utilisé les *Placita* du Ps. Plutarque. Ce sont : l'auteur du morceau faussement attribué à Philon, *De prov.*, I, 22 ; Athénagore (*Leg. pr. chr.*); puis le Pseudo-Justin (*Parænæ*), lui-même consulté par Hermias (*Irris. gentil.*) ; Achille Tatius; Eusèbe (*Pr. Ev.*) et le Pseudo-Galien (*Hist. phil.*). Tel est le courant central de la tradition. Mais il y en a des dériva-

1. 1897.
2. *Doxographi græci*, 1879

tions secondaires, enchevêtrées de diverses façons, et dont Diels a su retrouver la trace. Les résultats qu'il a ainsi obtenus sont d'une importance capitale pour la connaissance des sources de Cicéron, de Philodème, de Diogène, de Clément d'Alexandrie, d'Hippolyte, d'Epiphane, etc. Diels établit enfin que Stobée a employé, non seulement Aëtius, mais Arius Didymus, et un ouvrage sur l'interprétation allégorique d'Homère dont on retrouve aussi l'influence dans la *Vita Homeri* du Pseudo-Plutarque. Ainsi presque tous les anciens historiens de la pensée grecque trouvent leur place dans cet ensemble, qui nous permet d'apprécier la valeur de leur témoignage, et sur tous, sans exception, le travail de Diels jette un nouveau jour. Outre les Prolégomènes, dont nous avons indiqué seulement les grandes lignes, il contient, avec la reconstitution des *Placita* d'Aëtius, les fragments de l'*Epitome* d'Arius Didymus, ceux des φυσικῶν δοξῶν et du *de Sensibus* de Théophraste, et les livres ou les fragments où ils ont été principalement utilisés par les doxographes postérieurs. C'est, pour les chercheurs, un inépuisable trésor.

A propos de Plutarque et de Stobée, signalons la récente édition des *Moralia* du premier par Bernardakis [1], dont le travail utile n'est pourtant pas sans imperfections, et celle du second par Wachsmuth et Hense [2] qui, une fois achevée, ne laissera rien à désirer. La fin du *Florilegium* et les index y manquent encore. Nous devons mentionner ici l'un des résultats des études patientes et minutieuses, consacrées par Elter [3] à la littérature florilégiale : la source commune des recueils de morceaux choisis philosophiques est Chrysippe, qui citait fréquemment ses prédécesseurs et avait peut-être composé pour son usage personnel une collection d'extraits des philosophes. Wachsmuth, Sternbach [4], Schenkl [5] et d'autres ont publié des morceaux, dont quelques-uns inédits, de ces anthologies philosophiques.

Le besoin qui se fait vivement sentir depuis longtemps d'une édition critique de Diogène Laërce, ne paraît pas être encore sur le point de recevoir satisfaction. On devait en parler au Congrès de

1. 1888-1893.
2. 1884.
3. A. Elter, *De gnomologiorum graecorum historia atque origine commentatio*, 1893.
4. Wien. Stud., IX, X, XI.
5. *Ibid.*, VIII.

Rome. Souhaitons que, si une décision a été prise à ce sujet, l'effet ne s'en fasse pas trop attendre. La tâche est, du reste, préparée et même commencée. Il n'y a rien à changer au texte du Xe livre tel que l'a établi Usener ; celui des morceaux relatifs aux présocratiques est aussi définitivement constitué dans les ouvrages de Diels dont nous allons parler.

L'étude des sources de Diogène, poursuivie par Egger[1], dont le beau travail n'a pas cessé d'être utile, a été continuée par Usener et par Diels. Le premier a montré que Diogène n'est même pas l'auteur de la compilation qui porte son nom ; qu'il s'est borné à faire recopier le travail de ses prédécesseurs par des scribes inintelligents qui ont introduit les gloses marginales dans le texte. Le modeste mérite de la compilation revient, en réalité, à Nicias de Nicée, le seul des auteurs de διαδοχαὶ qui n'y soit pas mentionné. Les passages qu'Athénée lui a empruntés coïncident avec ceux du *de Vitis*. Ainsi s'expliquent, comme l'a conjecturé Diels, les expressions ὁ παρ' ἡμῶν, qui y sont appliquées à Apollonide de Nicée (IX, 109). Quant à la source principale de Diogène, il n'est guère probable que ce soit Favorinus, comme l'a cru Maass[2]. D'après la savante argumentation d'Egger, les probabilités paraissent plutôt en faveur de Sotion. Un autre biographe, utilisé par l'auteur du *de Vitis* pour les Sceptiques et les Académiciens (Lycon, Ménédème, Zénon, Dionysos Metathemenos), Antigonus de Karyste, a été étudié par v. Wilamowitz[3], qui en a fait revivre la curieuse figure. Antigonus avait écrit en témoin intelligent qui a ses idées à lui, et sait juger en racontant. Suivant la voie ouverte par Usener, Volkmann[4] a montré que Diogène avait été utilisé par Hesychius, et l'un et l'autre par Suidas.

Nous pouvons encore ranger parmi les sources générales l'Anonyme du papyrus de Londres 137, publié par Diels dans le *Supplementum aristotelicum*, dont nous parlerons plus loin. L'auteur a employé l'histoire de la médecine d'Alexandre Philalethes et les ἰατρικὰ attribués à Aristote, mais écrits, en réalité, par le péripatéticien Ménon.

Bien qu'elles concernent immédiatement l'histoire du christia-

1. *Disputationes de fontibus Diogenis Laertii*, 1881.
2. Maass, *De biographis græcis quæstiones selectæ*, *Philol. Untersuch.*, 1880.
3. *Antigonos von Karystos*, *Philol. Untersuch.*, 1881.
4. *Quæstiones de Diogene Laertio*, 1890.

nisme, la collection monumentale du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, publiée sous la direction de l'Académie de Vienne, et surtout celle de la patristique grecque des trois premiers siècles, dont l'Académie de Berlin a pris l'initiative (1897), ont, comme sources d'information sur la philosophie grecque en général, une portée qu'il n'est pas besoin de signaler.

***

La question des origines de la pensée grecque continue à occuper surtout ceux des historiens dont l'érudition ne va pas sans quelque attrait pour le merveilleux. Gruppe [1] a soutenu de nouveau, avec beaucoup de talent mais moins de succès, que la sagesse orientale avait inspiré la Grèce par l'intermédiaire de l'orphisme. Il se peut que la Grèce ait reçu des orientaux des mythes religieux, ou leur ait emprunté des connaissances pratiques et des procédés techniques. Mais la spéculation scientifique et philosophique reste son patrimoine propre; le rationalisme a été le fruit spontané de la pensée hellénique. Depuis l'Introduction de Zeller, aucune découverte n'a été faite qui soit de nature à infirmer cette conclusion. La connaissance de l'orphisme a, cependant, fait des progrès, avec la publication des *Fragments des orphiques* d'Abel, et les travaux de Kern [2], de Gruppe, de Susemihl [3], de Dümmler [4]. Le premier, dans une savante dissertation, a presque démontré que la Théogonie orphique remonte au moins au VIe siècle avant J.-C. Quant à Phérécyde, l'étude de Diels [5], à propos d'un papyrus qui contient un fragment du *Pentemychos*, a projeté une vive lumière sur cette œuvre si énigmatique.

En ce qui concerne les sources des doctrines présocratiques, c'est encore à Diels que nous sommes redevables des progrès les plus sensibles. Son édition, accompagnée d'une traduction en allemand, des fragments des présocratiques [6] et celle des *Poetæ*

1. *D. griech. Culte und Mythen in ihren Beziehungen z. d. orientalischen Religionen*, 1897.
2. O. Kern, *Theogoniæ orphicæ fragmenta nova*, *Hermès*, XXIII. *Id.*, *De Orphei, Epimenidis, Pherecydis theogoniis quæstiones*, 1888.
3. *De theogoniæ orphicæ forma antiquissima dissertatio*, 1890.
4. F. Dümmler, *Zur orphischen Kosmologie*, *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, VII, 1894.
5. *Zur Pentemychos des Pherekydes*, *Sitzungsber. Preuss. Akad. d. Wiss.*, 1897.
6. *D. Fragmente der Vorsokratiker*, 1903.

philosophi[1] laissent bien loin derrière elles, et remplacent, toute une partie du travail de Mullach et d'autres recueils de fragments, comme les *Sillographorum græcorum reliquiæ* de Wachsmuth[2]. Ce sont des modèles de méthode et de critique. Sachant sacrifier ce qui ne peut être obtenu qu'au prix de conjectures hasardeuses, Diels a renoncé à rétablir l'ordre des fragments, ainsi qu'à la restitution des dialectes. La préface de son Parménide (paru le premier) où il expose sa méthode et son but, doit intéresser tous les lecteurs de la *Revue de Synthèse historique*. L'édition des fragments d'Héraclite, par Bywater[3], dont l'esprit et le but sont différents, reste utile même après celle de Diels.

***

Les études d'ensemble entreprises de nos jours sur la philosophie présocratique manifestent le souci d'embrasser dans ses moindres particularités tout ce que nous savons sur les idées des vieux penseurs grecs. Tandis qu'autrefois on négligeait volontiers les détails de leur physique, comme sans intérêt pour la philosophie, on s'attache maintenant à en comprendre les plus petits fragments. Et cette méthode a partout donné des résultats féconds. En France, elle a été appliquée par Tannery[4], qui s'est fait chez nous e champion des idées de Diels et, surtout, de Teichmüller. Dans les erreurs des anciens physiciens, dans leurs hypothèses naïves et autrefois dédaignées, il voit des étapes essentielles de l'évolution des idées, et des facteurs importants pour l'explication de leurs thèses générales. Sa division de l'histoire de la civilisation antique en : période hellène, depuis les débuts de la littérature en prose jusqu'à l'époque d'Alexandre ; période alexandrine, d'Alexandre au siècle d'Auguste ; période gréco-romaine, jusqu'à Constantin ; période de décadence, jusqu'à Héraclius, est l'une des plus judicieuses qui aient été proposées. Le livre de Tannery est malheureusement trop conjectural sur beaucoup de points. Les *Leçons sur les origines de la science grecque*, de Milhaud[5], avec d'excellentes choses, pèchent un peu par le même côté. L'auteur accepte trop

1. *Poetarum philosoph. fragmenta*, 1901.
2. 1885.
3. *Heraclitl Ephesii reliquiæ*, 1877.
4. *Pour l'histoire de la science hellène*, 1887.
5. 1893.

facilement les hypothèses de Tannery, notamment sur l'interprétation de l'Eléatisme et la polémique de Zénon contre les Pythagoriciens. L'*Early Greek Philosophy*, de Burnet[1], est un guide moins original, mais d'autant plus sûr. Même sûreté de direction, avec plus d'idées personnelles, dans l'article de Natorp : *zur Philosophie und Wissenschaft der Vorsokratiker*[2]. Il faut signaler, comme un exemple de méthode à ne pas suivre, le livre où Kühnemann[3] cherche à montrer que les penseurs grecs, d'Héraclite à Platon, ont soutenu toutes les thèses essentielles de la philosophie kantienne.

Nous ne pouvons mentionner qu'un très petit nombre des multiples travaux dont chacun des présocratiques, en particulier, a été l'objet. On a tenté de nouveau[4], mais sans plus de succès que Spengel, d'établir que la *Rhétorique à Alexandre* est l'œuvre plus ou moins défigurée d'Anaximène. Diels[5] a découvert un nouveau fragment d'Hippon, dans les scolies génevoises de l'Iliade. Un substantiel article de Seth, sur le Pythagorisme, a paru dans *l'Encyclopædia Britannica*. Offner[6] a repris la thèse ingénieuse, mais contredite par plusieurs textes, de l'identité de l'ἄπειρον et du κενὸν pythagoriciens. Nous devons à Sander[7] une bonne étude sur Alcméon de Crotone. Les fragments d'Héraclite se sont enrichis de quatre morceaux, provenant de la θεοσοφία publiée par Buresch[8]. Patin[9] a montré dans le π. τροφῆς, faussement attribué à Hippocrate, une nouvelle source pour l'étude du philosophe d'Ephèse. C'est encore à Héraclite que se rapportent de solides dissertations de Th. Gomperz[10] et de Patin[11], et des hypothèses hardies et conjecturales de Pfleiderer[12]. Un nouveau fragment du fondateur de l'Eléatisme,

1. 1891.
2. *Philos. Monatsh.*, XXV, 1889.
3. *Studien über Vorsokratiker, Sokrates und Plato*, 1899.
4. Ipfelkofer, *d. Rhetorik d. Anaximenes*, 1889.
5. *Neue Fragmente d. Xenophanes und Hippon. Arch. für Gesch. d. Ph.*, IV, 1891.
6. M. Offner, *Pythagoreische Lehre von Leeren*, 1891.
7. J. Sander, *Alkmaeon v. Kroton*, 1893.
8. Buresch, *Klaros*, 1889.
9. *Quellenstud., zu Heracl. Pseudohippokratisch. Schrift.*, 1881.
10. *Zu Heraclits Lehre und d. Ueberresten seines Werke*, 1887.
11. *Heraclits Einheitslehre, die Grundlage seines Systems und der Anfang seines Buches*, 1886.
12. *Was ist d. Quellpunkt d. heraclitischen Philosophie*, 1886 ; *D. Philos. d. Heraclit im Lichte d. Mysterienlehre*, 1886 ; *D. pseudoheraclitischen Briefe und ihre Verfasser*, *Rh. Mus.*, XLII.

provenant aussi des scolies génevoises, a été publié et étudié par Diels, en même temps que celui d'Hippon. Freudenthal[1] a précisé le sens de la théologie de Xénophane. Pabst[2] et Chiapelli[3] ont écrit d'excellentes monographies sur la doctrine et les fragments de Melissus, auquel se rapporte aussi l'article d'Apelt : *Melissos bei pseudo-Aristoteles*[4]. Sur le sens et la valeur des arguments de Zénon d'Elée contre le mouvement, il semble qu'il ne reste plus rien à dire, après la nouvelle discussion dont il fait l'objet de la part de Noël, Brochard, Evellin, Lechalas et Milhaud[5]. Baeumker[6] a soutenu, avec de nouveaux arguments, mais sans aboutir, croyons-nous, à une démonstration rigoureuse, que l'Être de Parménide n'est pas une notion métaphysique, mais sensible. Tannery a le premier mis en lumière les rapports des idées médicales d'Empédocle avec sa théorie antinomiste de la matière. En revanche, malgré les discussions les plus approfondies, nous ne sommes pas encore fixés sur la nature de l'Intelligence dans le système d'Anaxagore. Tandis que Arleth[7], M. Heinze[8] et Freudenthal[9], notamment, tiennent pour l'immatérialité du Νοῦς, Gomperz et Windelband sont d'un avis opposé. Peut-être, tout en distinguant l'Intelligence des choses qu'elle organise, Anaxagore n'a-t-il pas eu encore une notion très nette de l'incorporel. Les rapports de la doctrine de Diogène d'Apollonie avec celles d'Anaxagore et de Démocrite, ont été l'objet d'un débat intéressant entre Natorp et Diels[10]. Hart[11] a étudié la psychologie et la théorie de la connaissance de Démocrite. Natorp[12] a donné des fragments éthiques du même philosophe une édition meilleure que celle de Mullach, mais non sans quelques imperfections. Celle

1. *Ueber d. Theologie des Xenophanes*, 1886.
2. *De Melissi Samii fragmentis*, 1889.
3. *Sui frammenti e sulle dottrine di Melisso di Samo, Rendiconti della Acad. dei Lincei*, 1890.
4. *Jahrb. f. class. Philol.*, 1886.
5. *Rev. de mét. et de mor.*, 1, 1893.
6. *D. Einheit d. Parmenideischen Seienden, Jahrb. f. class. Philol.*, 1886.
7. *D. Lehre d. Anaxogoras vom Geist und d. Seele, Arch. f. Gesch. d. Phil.*, VIII, 1895.
8. *Ueber den* Νοῦς *des Anaxogoras, Verh. d. sächs. Gesell., d. Wiss., Phil. hist. Kl.*, XLII, 1890.
9. *Ueber die Theologie des Xenophanes*, 1886.
10. P. Natorp, *Diogenes von Apollonia, Rh. Mus.*, XLI, 1886 ; *Id., Nochmals Diogenes und Leukippos, ibid.*, XLII, 1887 ; Diels, *Leukippos und Diogenes, ibid.*
11. *Zur Seelen-und Erkenntnisslehre d. Democrit*, 1886.
12. *D. Ethica d. Demokritos, Text und Untersuchungen*, 1893.

du *De Melisso Xenophane et Gorgiâ*, par Apelt[1], est pleine de corrections et de conjectures ingénieuses. Il a établi[2], en outre, que l'exposé qu'on y trouve des idées de Gorgias est très altéré, mais plus exact que celui de Sextus. On peut considérer comme démontré par Gomperz[3] que le π. τέχνης de la collection hippocratique est l'œuvre d'un sophiste antérieur à Isocrate. Mais Natorp[4], entre autres, a prouvé non moins solidement, que le réaliste naïf qui a écrit le π. τέχνης ne peut pas avoir été Protagoras, comme l'avait conjecturé Gomperz. Mentionnons encore, à propos de Protagoras, une interprétation originale[5], mais bien peu vraisemblable de sa doctrine: L'*Homo mensura* ne s'appliquerait pas à l'homme individuel, mais à l'homme en général ou à la raison humaine, et ne serait pas la formule d'un phénoménisme sensualiste, mais celle de l'idéalisme. Les arguments employés pour concilier cette interprétation avec les témoignages de Platon, ne nous ont pas convaincu. Les articles de Chiapelli[6] contribuent utilement à l'histoire de la sophistique.

Le débat ouvert depuis longtemps sur la valeur relative des sources de l'histoire de Socrate est encore à l'ordre du jour. Dans le premier volume d'un gros ouvrage[7] (dont le second est un véritable chaos qu'il faut savoir gré à H. Gomperz[8] d'avoir débrouillé en partie), Joël a cherché à prouver, contrairement à l'opinion la plus répandue, que Xénophon n'est pas un témoin sûr. Kaibel[9] et Dümmler[10] avaient déjà fait voir que Xénophon avait lu et employé l'*Héraclès* d'Antisthène. D'après Joël, il a profondément subi l'influence du cynisme, et le Socrate moraliste qu'il nous présente

1. *Aristotelis quæ feruntur de Plantis, de Mirabilibus auscultationibus, Mechanica, de Lineis insecabilibus, Ventorum situs, de Melisso, Xenophane et Gorgia*, 1880.
2. *Gorgias bei pseudo-Aristoteles und bei Sextus Empiricus*, *Rh. Mus.*, XLIII, 1888.
3. *D. Apologie der Heilkunst eine griech. Sophistenrede des fünften Vorchristl. Jahrhund., bearbeitet, übersetzt und eingeleitet*, 1890.
4. *Protagoras und seine Doppelgänger*, *Philolog.*, L, 1891.
5. W. Jerusalem, *Zur Deutung des Homo-mensura Satzes*, *Eranos Vindob.*, 1892,
6. *Per la storia della Sofistica greca*, *Arch. f. Gesch. d. Philos.*, III, 1890.
7. K. Joël, *D. echte und d. Xenophontische Sokrates*, 1893-1901.
8. *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, XIX, 1906.
9. *Xenophons Kynegetikos*, *Hermès*, XXV, 1890.
10. *Zum Heracles d. Antisthenes*, *Philol.*, L, 1891.

n'est pas le vrai Socrate. Celui-ci a été exclusivement un logicien épris de dialectique. Sans avoir plus de confiance en Xénophon, Natorp[1] aboutit à une conclusion très différente. Il trouve, comme le fait aussi d'Eichthal[2], dans les idées religieuses de Socrate, son monothéisme, sa ferme croyance en la Providence, le centre de sa pensée. H. Röck[3], au contraire, dans un livre qui témoigne d'une puissance et d'une indépendance de jugement extraordinaires, voit en Socrate un athée. La thèse de Döring[4] est l'inverse de celle de Joël. Pour lui, le témoignage de Xénophon est d'autant moins suspect que, n'ayant pas saisi l'esprit de l'enseignement de Socrate, il n'en a pas altéré la lettre. Or, chez Xénophon, Socrate apparaît, d'après Döring, comme un réformateur de l'état social, préoccupé des moyens d'assurer, dans la cité, le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. C'est encore Xénophon que Boutroux[5], dans un article qui a fait époque, prend pour principal guide, tout en reconnaissant qu'il faut féconder les indications des *Mémorables* à l'aide de celles de Platon et d'Aristote. Il arrive à conclure que, dans l'esprit de son inventeur, la méthode de Socrate ne concernait pas la science en général, mais seulement la science des faits moraux, à laquelle cette méthode est particulièrement appropriée.

S'il fallait choisir entre ces interprétations diverses, on devrait donner la préférence à celles qui font ressortir chez Socrate les préoccupations morales. Mais, à tout prendre, chacune de ces conceptions peut se justifier : Socrate a été un initiateur. En outre, il ne s'est jamais astreint à exposer sa pensée par écrit, ni dans un ensemble méthodique. Sa doctrine a donc, d'une part, l'indétermination de tout ce qui commence, et contient en germe, ou mieux en puissance, comme eût dit Aristote, les diverses directions suivant lesquelles ses successeurs, des Cyniques à Platon et même à Arcésilas, pourront la développer. D'autre part, lui-même a dû, suivant les circonstances, mettre au premier plan telle ou telle de ses idées, qui n'étaient pas encore liées dans un ensemble fortement cohérent. De là l'impossibilité de réunir en un tout systématique, à

1. *Ueber Sokrates, Philos. Monatsh.*, XXX.
2. *Socrate et son temps*, 1881.
3. *D. unverfälschte Sokrates d. Atheist und Sophist, und d. Wesen aller Philosophie und Religion, gemeinfasslich dargestellt*, 1903.
4. *D. Lehre d. Sokrates als soziales Reformsystem*, 1895.
5. *Socrate fondateur de la science morale, Compte rendu de l'Ac. des sc. mor. et pol.*, 1883; réimprimé, avec quelques modifications, dans *Études d'histoire de la philosophie*, 1897.

ne prendre même que les plus dignes de foi, les témoignages des anciens à son sujet. De là aussi, l'embarras des historiens les plus habiles à coordonner les membres épars d'une philosophie. Zeller, par exemple, tantôt déclare que Socrate se tourna d'une façon exclusive vers la morale, tantôt il conteste que le socratisme fût un système avant tout pratique, et que la théorie de la connaissance ne s'y trouvât développée qu'en vue du but moral. Sans doute, il n'y a pas là de contradiction à la rigueur, mais à la condition qu'on entende par socratisme autre chose que la pensée de Socrate. Peut-être serait-il bon de renoncer, désormais, à la faire entrer dans l'unité d'un système.

Pourtant ces travaux, même les plus exclusifs, comme ceux de Döring et de Joël, ou celui, beaucoup plus paradoxal encore, de Kralik[1], — qui voit, dans les dialogues de Platon, la reproduction fidèle, quant à l'essentiel, des entretiens de Socrate, — n'ont pas été sans profit. Une conception est souvent d'autant plus pénétrante qu'elle est plus étroite, et l'on pourrait citer d'admirables découvertes faites en cherchant à démontrer des erreurs. Tel est le cas pour ces ouvrages. On y rencontre, chemin faisant, bien des observations, à la fois originales et justes, profitables pour la connaissance du socratisme et de ses historiens.

La personne et les idées de Socrate ont fait l'objet de beaucoup d'autres travaux, dont nous mentionnerons seulement : celui de Jackson, dans l'*Encyclopædia Britannica* ; l'étude de Siebeck[2], sur les rapports de Socrate avec les Sophistes ; celle de Lessona[3], qui fait ressortir l'utilitarisme de Socrate, et de Guggenheim[4] sur l'induction socratique ; l'article de Chiapelli[5], sur le naturalisme de Socrate. Le livre de Piat[6], qui a eu l'honneur d'être traduit en allemand, est apprécié par H. Gomperz[7] en trois mots que je préfère ne pas traduire en français : *wohlgemeint aber wertlos.*

Le démon de Socrate a, comme d'ordinaire, donné lieu aux élucubrations les plus fantaisistes. C. du Prel[8] invoque, pour l'expli-

1. *Sokrates nach d. Ueberlieferungen seiner Schule dargestellt*, 1899.
2. Dans ses *Untersuchungen zur Philos. d. Griech.*, dont une seconde édition très augmentée a paru en 1888.
3. *La morale e il diritto in Socrate*, 1886.
4. *Zur Geschichte des Induktionsbegriffs*, *Zeitschrift f. Völkerpsychologie*, XIII, 1887.
5. *Nuove ricerche sul naturalismo di Socrate*, *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, IV, 1891,
6. *Socrate*, 1900.
7. *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, 1906.
8. *D. mystik d. alten Griechen*, 1888.

quer, la distinction du sujet empirique et du sujet transcendantal. C'est une application à laquelle l'auteur de la *Critique de la raison pratique* n'avait probablement pas songé.

L'*Apologie* de Platon correspond-elle exactement au plaidoyer de Socrate devant les héliastes? Schanz [1] répond négativement, et pense que Socrate ne s'est nullement préoccupé de reproduire le discours réellement prononcé. Sedlmayer [2] soutient précisément le contraire; il croit à l'exactitude intégrale de l'*Apologie*. La vérité est, sans doute, entre les deux extrêmes, comme le pense Gomperz. De nouvelles recherches sur le procès de Socrate ont été faites par A. Menzel [3]. Hirzel [4] a établi d'une façon positive que l'*Apologie de Socrate*, par Libanius, contient des morceaux de l'accusation de Polycrate et de la réplique de Lysias.

Des Socratiques, ce sont principalement Antisthène et les Cyniques qui ont attiré l'attention. Les *Akademika* et les *Antisthenica* [5], de Dümmler, abondent en considérations, pas toujours inattaquables, mais constamment ingénieuses. Il a retrouvé notamment, dans les discours de Dion de Pruse, de nombreux emprunts au Cynisme. Toutefois, Susemihl [6] a montré que ses conclusions à ce sujet étaient en partie erronées. Dans la même direction, le beau travail de Weber [7] et celui de Hahn [8] rendent plus claires et plus abondantes les sources de l'histoire du Cynisme. Gilbert [9] a donné une nouvelle édition de Xénophon.

***

La vie et l'œuvre de Platon, tel est le titre d'un gros ouvrage, où Huit [10] a consciencieusement résumé les résultats des travaux antérieurs. De pareils livres rendent de précieux services quand ils sont,

1. Dans son édition de l'*Apologie*, 1893.
2. *Platos Verteidigungsrede des Sokrates, eingeleitet, übersetzt und erläutert*, 1899.
3. *Untersuchungen zum Sokrates Prozesse*, 1902, *Sitzungsber. d. Akad. d. Wiss. in W.*, CLV.
4. *Polycrates Anklage und Lysias Vertheidigung des Sokrates*, *Rhein. Mus.*, XLII, 1887
5. 1882.
6. *D. Idealstaat d. Antisthenes und d. Dialoge Archelaos, Kyros und Heracles Jahrb. f. class. Philol.*, 1887.
7. *De Dione Chrysostomo cynicorum sectatore*, *Leipz. Stud.*, 1887.
8. *De Dionis Chrysostomi orationibus quæ inscribuntur Diogenes*, 1896.
9. 1888.
10. 1893.

comme celui-ci, soigneusement et complètement documentés. On regrette que l'auteur, dans le choix qu'il fait des diverses opinions, ne suive pas toujours la plus probable. C'est ainsi qu'il se prononce contre l'authenticité du *Parménide*, du *Sophiste* et du *Politique*, auxquels il n'oppose d'ailleurs que des arguments, pour la plupart déjà réfutés, comme ceux de Schaarschmidt. Car on ne peut guère faire état de considérations dans le genre de celle-ci : le *Sophiste* ne doit pas être de Platon, parce que celui-ci avait l'habitude de prendre des noms propres pour titres de ses dialogues. La dissertation de Busse [1] aboutit à des résultats menus, mais positifs, sur les sources de la chronologie des biographies de Platon.

Des trouvailles d'une grande importance philologique ont été faites en 1891. Flinders Petrie a découvert en Égypte, dans le Fayoum, des papyrus contenant d'assez longs morceaux du *Phédon* (67 E-69 A; 80 D-84 A), que Mahaffy a publiés. L'écriture, qui ne date que de cinquante ou soixante ans après la mort de Platon, est, par suite, antérieure de plus de onze siècles à nos plus anciens manuscrits. Les différences notables qu'offrent entre eux le texte des papyrus et notre texte traditionnel ont, de prime abord, soulevé la question de leur valeur relative, et donné lieu à deux opinions diamétralement opposées. Après une étude attentive de l'un et de l'autre, Usener[2] conclut que notre texte classique — en général celui du Bodleianus — est très supérieur à celui du nouveau codex A (Arsinoïticus), plein de fautes et d'altérations arbitraires. Le texte qui nous est parvenu, au contraire, remonterait aux ἀττικιανὰ ἀντίγραφα établis, d'après les plus anciens exemplaires, sous la direction intelligente et soigneuse de Tyrannion. Inversement, Gomperz [3] est convaincu de la supériorité des papyrus, et cette conviction est partagée par A. Christ [4] et par Koellner [5], tandis que Reinhardt [6] donne, sur certains points, la préférence aux leçons des papyrus, sur d'autres, à celles de notre texte. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que celui des fragments de l'Iliade

1. *Zur Quellenkunde von Platons Leben*, *Rhein. Mus.*, XLIX, 1894.
2. *Unser Platontext*, *Nachr. d. Gesellsch. d. Wiss. in Gott.*, 1892. Voir aussi P. Couvreur, *Rev. de Philol.*, XVII, 1892.
3. *Die... Ueberreste einer d. platonische Phädon enthaltenden Papyrusrolle*, *Sitzungsber. d. Akad. d. Wissensch. in W.*, CXXVII, 1892.
4. *Symbolæ Pragenses*, 1893, et *Beiträge zur Kritik d. Phädon*, 1894.
5. *Bemerkungen zu d. Papyrusfragmenten des platonischen Laches*, *Philolog.*, LVIII.
6. *D. neuentdeckte Phädonpapyrus*, *Ber. d. freien deutsch. Hochst.*, X.

trouvés au même endroit est sans valeur originale. Ce fait peut, dans une certaine mesure, corroborer l'opinion d'Usener.

De nouvelles éditions, soit générales, soit particulières, ont contribué à améliorer le texte des dialogues. Citons notamment celle d'Hermann-Wohlrab [1], utile sans être excellente. La plupart des autres sont accompagnées de commentaires, et nous en parlerons plus loin. En outre, il n'est pas un seul dialogue dont divers passages n'aient fourni matière à des conjectures plus ou moins heureuses. Nous mentionnons, à titre d'exemples, les corrections proposées par Liebhold [2], à l'*Apologie*, au *Protagoras*, à l'*Euthyphron* ; par Wotke [3], à l'*Apologie* et au *Lachès*; par Goldbacher [4], au *Charmide*; par Susemihl [5], au *Théétète*; par O. Apelt [6], au *Philèbe* ; par Rawack [7], au *Timée*; enfin, les interpolations que J. Hartman [8] a cru trouver dans plus de trois cents morceaux des divers dialogues.

De toutes les questions qui concernent le platonisme, la plus vivement débattue de nos jours a été celle de la chronologie des dialogues. Une solution rigoureuse en est, d'ailleurs, et en restera impossible, à moins que quelque nouvelle découverte ne nous apporte le témoignage de Platon lui-même ou de ses disciples immédiats. On ne saurait trop répéter qu'il est tout à fait inutile de chercher à déterminer la date des dialogues en s'appuyant soit sur les événements politiques ou littéraires auxquels ils font allusion [9], soit sur les références expresses ou tacites des uns aux autres [10], soit, enfin, sur les indications qu'ils nous donnent eux-mêmes quant à leur place. Il est constant, en effet, que Platon n'a pas cessé, jusqu'à sa mort, de revoir et de remanier ses dialogues. Or ces allusions, ces références, ces indications, pouvaient aisément s'ajouter après coup. Le début et la fin de chaque ouvrage ont dû, surtout, être particulièrement soignés et retouchés plusieurs

1. 1877, sqq.
2. *Zur Textkritik Platons*, *Jahrb. f. class. Philol.*, CXXXVII et CLI.
3. *Zu Lach. 182 A*, *Apol 30 B*, *Wien. Stud.*, XV.
4. *Wien. Stud.*, XVI.
5. *Zu Platons Theaitetos*, *Philol.*, XLVI, 1887.
6. *Zu Platons Philebos*, *Rhein. Mus.*, LV.
7. *De Platonis Timaeo quæstiones criticæ*, 1890.
8. *De emblematis in Platonis textu obviis*, 1898.
9. Dümmler, *Chronologische Beiträge zu einigen platonischen Dialogen*, 1890; Sudhaus, *zur Zeitbestimmung des Euthydem, d. Gorgias und d. Republik*, *Rhein. Mus.*, XLIV.
10. Siebeck, *Untersuchungen zur Philos. d. Griech.*, 2e éd., 1888.

fois. On ne peut que déplorer la quantité d'ingéniosité et d'érudition que l'allusion historique qui se trouve au début du *Théétète*[1], par exemple, a fait dépenser en vain, et un savant comme Teichmüller[2] aurait perdu sa peine, s'il n'avait rencontré, au cours de ses recherches, bien des résultats plus intéressants et plus positifs, que ses conjectures sur les dates des dialogues. Même pour le *Phèdre*, sur lequel les allusions à Isocrate et les traces de ses rapports avec Platon devraient lui donner plus de prise, cette méthode n'a pu aboutir à rien de certain, malgré la compétence exceptionnelle de ceux qui l'ont appliquée. Usener[3], par exemple, voit dans le *Phèdre*, suivant l'ancienne tradition, le premier travail de Platon ; il aurait été composé en 402/3 avant J.-Ch. Teichmüller soutient, au contraire, qu'il a été précédé de plusieurs dialogues importants (p. ex., le *Protagoras*, la première et la seconde moitié de la *République*, le *Banquet*, le *Phédon*, le *Théétète*, le *Ménexène*), et en fixe la date approximative à 379. D'autres[4] le placent tout au moins, contrairement à l'opinion de Spengel, après le discours d'Isocrate[5].

Somme toute, il ne peut y avoir de probables que les conclusions tirées de l'ensemble du contenu ou de la forme de chaque dialogue, qui ont dû échapper à des remaniements forcément partiels. Beaucoup d'érudits ont tenté de retrouver, d'après l'évolution et les progrès de la pensée platonicienne, l'ordre dans lequel les dialogues ont dû se succéder. C'est même, d'après Horn[6], le seul parti qui convienne. Platon, nous dit-il, « n'a pas de secrets pour qui le cherche avec tout son cœur ». Malheureusement, ici comme partout, les raisons du cœur sont suspectes, et cette méthode arbitraire fournit à peu près autant de classifications différentes qu'il y a d'auteurs à l'employer. Reste donc l'étude des formes de style,

1. La date du *Théétète* a été, notamment, l'objet d'une vive polémique entre Zeller et E. Rohde : v. E. Zeller, *d. Abfassungszeit d. platon. Theatet.*, *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, IV, 1891 ; V, 1892. E. Rohde, *d. Abfassungszeit d. platon. Theaitet*, *Philol.*, XLIX, 1890 ; L, 1891 ; LI, 1892. V. aussi, Zeller, *Ueber d. zeitgeschichtlichen Beziehungen des plat. Theat.*, *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1886 ; Jezienicki, *Ueber Abfassungszeit d. plat. Dialoge Theaitet und Sophistes*, 1887.

2. *Literarische Fehden im vierten Jahrhundert v. Chr.*, 1881-1884.

3. Usener, *Abfassungszeit d. platon. Phaedros*, *Jahrb. f. Philol.*, 1880 ; 1881.

4. Par exemple, Holzner, *Platos Phaedrus und die Sophistenrede des Isocrates*, *Prager Studien*, 1894.

5. V. aussi Susemihl, *De Platonis Phaedro et Isocratis contra Sophistas oratione*, 1887.

6. *Platonstudien*, 1895-1904.

qui, pratiquée par une foule de chercheurs, est peut-être le fait le plus caractéristique de l'exégèse platonicienne de notre temps[1].

Sans doute la stylométrie, pour nous servir d'un terme récemment créé, a ses adversaires, et les arguments qu'ils invoquent ne sont pas sans valeur. Zeller remarque avec raison que suivant l'objet de chaque dialogue, son caractère populaire ou scientifique, didactique ou esthétique, les dispositions dans lesquelles l'auteur l'a écrit, les influences extérieures qu'il a subies, les livres qu'il a lus, les circonstances insaisissables qui déterminent les associations verbales, il se produira des différences notables dans le style d'ouvrages composés à des époques voisines et, inversement, des analogies entre ceux qui appartiennent à des périodes distinctes. Il faut reconnaître aussi qu'entre les diverses parties d'un seul et même ouvrage, on trouve, dans l'emploi de certaines expressions, des différences non moins frappantes qu'entre des ouvrages distincts ; que les statistiques de telle locution ou de telle autre aboutissent à des conclusions sensiblement différentes, ou même, comme Immisch[2] s'attache à le prouver, à des résultats inadmissibles. Il faut donc toujours garder, en ce qui concerne les dates assignées, de quelque façon que ce soit, aux dialogues platoniciens, un certain scepticisme, et P. Meyer[3] a raison sur ce point. Mais, ces réserves faites, et C. Ritter[4] a montré qu'il ne faut pas en exagérer la portée, on doit reconnaître que la stylométrie, pourvu qu'elle s'applique à un nombre assez considérable d'éléments, peut fournir des indications utiles, surtout quand il s'agit d'un écrivain dont l'activité s'est continuée pendant un demi-siècle, et coïncide avec la formation de la prose littéraire des Grecs. Une foule de chercheurs se sont attachés à déterminer, pour un grand nombre de mots et de locutions, si et combien de fois ils se présentent dans chaque dialogue. On a fait le même travail pour certaines constructions, l'inversion, l'hiatus, etc., et Zeller lui-même n'est pas éloigné d'admettre que, d'un nombre assez considérable de résultats concordants, on pourrait tirer des conclusions probables. Or, les analogies de ces résultats sont bien plus frappantes que leurs divergences.

1. V. G. Lyon, *Platon et la stylométrie*, **Revue de Synthèse histor.**, 1902.
2. *Zum gegenwärtigen Stand d. platon. Frage, N. Jahrb. f. class. Altert.*, 1899.
3. *Quæstiones platonicæ*, 1889.
4. *N. Jahrb.*, XI, 1903.

C'est à Campbell[1] que revient le mérite d'avoir inauguré cette méthode, mais c'est surtout depuis Dittenberger[2] que l'emploi s'en est généralisé. C. Ritter[3], E. Walbe[4], v. Arnim[5], Schanz[6], Siebeck[7], Natorp[8] et une foule d'autres[9] ont suivi la même voie. Susemihl[10] reconnaît que la stylométrie peut, tout au moins, servir à confirmer les conclusions obtenues par d'autres moyens. Enregistrant les résultats de tous les travaux antérieurs, W. Lutoslawski[11] a pu faire le relevé d'environ cinq cents particularités de style et, grâce à d'ingénieux calculs, en tirer une conclusion d'ensemble. L'ordre dans lequel il arrive à classer les dialogues, sans être d'une certitude inaccessible en pareille matière, n'est nullement invraisemblable. Il nous semble même à peu près définitivement acquis que le *Parménide*, le *Sophiste*, le *Politique* et le *Philèbe* doivent être placés entre la *République* et les *Lois*. Cette manière de voir, qui pourtant, a encore contre elle l'autorité de Zeller, semble d'autant mieux fondée que beaucoup d'érudits y sont arrivés indépendamment de toute considération stylométrique; ainsi Hirzel[12], Nusser[13], Gomperz, Jackson. Dans la polémique que ce dernier a soutenue sur cette question contre Zeller[14], il semble difficile de ne pas lui donner raison.

En ce qui concerne la *République*, la tendance la plus générale, pour le moment, est d'admettre qu'elle se compose de plusieurs morceaux que Platon aurait écrits à des époques différentes et

1. *The Sophistes and Politikus of Plato, with englisch notes*, 1867.
2. *Sprachliche Kriterien f. d. Chronologie d. platon. Dialoge*, *Hermès*, XVI, 1881.
3. *Untersuchungen über Plato*, 1888.
4. *Syntax. platonicæ specimen*, 1888.
5. *De Platonis dialogis quæstiones philologicæ*, 1896.
6. *Zur Entwicklung d. platonisch. Stils*, *Hermès*, XXI.
7. *Op. cit.*
8. *Ueber die Methode d. Chronologie platon. Schriften*, *Archiv f. Gesch. d. Phil.*, XII, 1898; *Untersuchungen über Platos Phædrus und Theætet*, *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, XII, 1898; XIII, 1899.
9. Par exemple, W. Kaluska, *zur Chronologie d. platon. Dialoge*, *Wien. Stud.*, XXVI, 1904. La stylométrie a aussi, sauf quelques réserves, le suffrage de Gomperz, *Platonische Aufsätze*, *Sitzungsb. d. Akad. d. W.*, CXIV.
10. *Greifswald. Vorlesungsverz.*, 1898.
11. *Origin and growth of Plato's Logik*, 1897.
12. *Zu Platons Politikos*, *Hermès*, VII, 1894.
13. *Ueber d. Verhaltniss d. platonischen Politeia zum Politikos*, *Philolog.*, LIII, 1894.
14. H. Jackson, *Platos later theory of Ideas*, *Journal of Philology*, X, 1882; XI, 1883; XIII, 1884; XIV, 1885; XVI, 1886; Zeller, *Ueber die Unterscheidung einer doppelten Gestalt d. Ideenlehre in d. platon. Schrift.*, *Sitzungsb. Berl. Akad.*, 1887.

réunis plus tard. Usener, Rohde, Dümmler[1], Teichmüller, Pfleiderer, Immisch ont repris à cet égard, avec diverses modifications, l'hypothèse de Krohn. La conjecture d'Hermann, qui regardait le premier livre comme composé longtemps avant le reste, s'accrédite de plus en plus, bien qu'elle soulève encore quelques protestations[2]. Du reste, les conjectures de Pfleiderer[3] sont, dans leur ensemble, assez mal fondées, et son gros ouvrage offre d'excellents exemples des résultats fantaisistes auxquels on peut être conduit quand on essaie de déterminer l'ordre des ouvrages de Platon, d'après l'évolution qu'on croit constater dans ses idées. Persuadé que la pensée platonicienne a dû se développer suivant la loi de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse, Pfleiderer y distingue trois moments : empirisme, idéalisme, synthèse de l'un et de l'autre. La *République* se compose essentiellement de deux parties écrites respectivement dans chacune des deux premières périodes, et que Platon a ensuite réunies en un seul ouvrage, au moment où il a trouvé le moyen de concilier les deux attitudes antérieures de sa pensée. Ajoutons, pour être juste, que, dans cette construction imaginaire, des parties importantes de l'œuvre de Platon, notamment les *Lois*, sont étudiées avec beaucoup de soin et de finesse.

Les *Lois* ont elles-mêmes subi un sort analogue à celui de la *République*. I. Bruns[4] a soutenu, non sans vraisemblance, qu'on retrouve dans le premier livre le plan et quelques morceaux d'un premier essai, bien antérieur aux livres III et suivants, et plus voisin de la *République* ; que le livre II a été détaché du livre VII par l'éditeur ; qu'enfin celui-ci a ajouté le livre XII, à partir de 960 B. Krieg[5] a adopté ces vues, tout en les modifiant sur quelques points, de même que la conjecture de Prætorius[6], sur le remaniement de l'ouvrage par Philippe d'Opus. Les critiques de Tiemann[7] atteignent en partie les arguments de Bruns, sans toutefois parvenir à démontrer la cohérence des deux premiers livres avec le reste

1. *Zur Composition d. platon. Staates*, 1895.
2. Notamment celles de B. Grimmelt, *De reipublicæ platonicæ compositione et unitate*, 1888 et de Westerwick, *de Republicâ Platonis*, 1887.
3. *Sokrates, Plato und ihre Schuler*, 1896 ; *Id.*, *zur Lösung d. platon. Frage*, 1888.
4. *Platos Gesetze von und nach ihrer Herausgabe durch Philippus von Opus*, 1880.
5. *D. Ueberarbeitung d. platon. Gesetze durch Philipp von Opus*, 1896.
6. *De platonicis Legibus a Philippo Opuntio retractatis*, 1884.
7. *Kritische Analyse von B. I et II d. platon. Gesetze*, 1888.

de l'ouvrage. C. Ritter[1] ne croit pas que les *Lois* soient exemptes de désordre, d'obscurités, de lacunes, d'incohérences, de redites. Mais, au lieu de les attribuer à la maladresse de l'éditeur, il pense au contraire que celui-ci aura reproduit, avec une exactitude mécanique, le travail auquel Platon n'avait pas mis la dernière main. Th. Gomperz[2] soutient aussi l'unité de composition des *Lois*.

Nous touchons ainsi aux questions relatives à l'authenticité des dialogues ; elles ont, sur quelques points, fait des progrès décisifs. Nous n'entendons point désigner ainsi la conjecture de Pfleiderer, que ses idées sur le développement de la pensée platonicienne conduisent à admettre l'authenticité du *Clitophon* ; ni celle, aussi peu fondée, de Nitsche[3] qui considère le ch. 10, le commencement du chapitre 22 et la fin du chapitre 25 de l'*Apologie* comme interpolés. Mais l'authenticité de *Ménéxène*, admise notamment par Berndt[4], a été définitivement établie par Diels[5] et par Wendland[6]. Le premier montre que le *Ménéxène* a été cité par Aristote, le second invoque des raisons internes. En revanche, les efforts de Janell[7] pour prouver que le *Théagès* est de Platon n'ont pas abouti. Il devient aussi de plus en plus certain que l'*Hippias major* est apocryphe. Horneffer[8] et Rollig[9] sont d'accord sur ce point. Mais l'un voit dans l'*Hippias major* l'œuvre d'un faussaire, l'autre, celle d'un disciple de Platon. Feddersen[10] a détruit l'hypothèse de Buresch[11], d'après laquelle l'*Axiochus* aurait été écrit par Æschine le Socratique, en montrant que ce dialogue, dont l'auteur a utilisé le π. πένθους de Crantor, n'a pas pu être composé avant le milieu du IIIe siècle. Troost[12] a essayé d'établir que le *Charmide* n'est pas authentique ; W. Ribbeck[13] pense que le *Parménide* est l'œuvre d'un péripatéticien. Horn s'est aussi donné beaucoup de mal pour dé-

1. *Platos Gesetze, Darstellung u. Inhalts*, 1896 ; *Id.*, *Platos Gesetze, Kommentar zum griechisch. Text*, 1896.
2. *Platonische Aufsätze*, III : *Die Komposition der Gesetze*, 1902.
3. *Alte interpolationen in Platons Apologie*, *Jahresb. d. philolog. Vereins*, XIX, 1893.
4. *Bemerkungen zu Platon's Menexenos*, 1888.
5. *Ueb. d. dritte B. d. aristotel. Rhetorik*, *Abhandl. d. Berl. Akad.*, 1886.
6. *D. Tendenz d. platonischen Menexenos*, *Hermes*, XXV.
7. *Ueber d. Echtheit und Abfassungszeit des Theages*, *Hermes*, XXXVI.
8. *De Hippia majore qui fertur Platonis*, 1896.
9. *Zum Dialoge Hippias major*, *Wien. Stud.*, XXII
10. *Ueber d. pseudoplatonisch. Dialog Axiochus*, 1896.
11. *Leipz. Stud.*, IX.
12. *Inhalt und Echtheit d. platon. Dialoge. Die Unechtheit d. Charmides*, 1889.
13. *Ueber Platos Parmenides*, *Philos. Monatssh.*, XXXIII, 1886.

montrer que le *Philèbe* est apocryphe. Apelt[1] a fait à peu près entièrement justice de ses arguments.

Malgré les rééditions dont certaines parties ont été l'objet, — en particulier celle, très savamment annotée, et désormais indispensable, du *Sophiste* par O. Apelt[2], — le Platon de Stallbaum a vieilli. Un grand nombre de publications sont venues, dans les dernières années, répondre au besoin d'éditions plus au courant de la critique. C'est d'abord celle de M. Schanz, commencée en 1875; puis sa collection : *Sammlung ausgewählter Dialoge Platos mit deutschem Kommentar*, qui, bien que destinée aux élèves, sera consultée avec profit par beaucoup de maîtres; l'édition de la *République* par Jowett et Campbell[3]; celles de plusieurs dialogues, notamment du *Phédon* (1894), du *Lachès* (1895), du *Criton* et de l'*Apologie* (1903), par Christ. Le *Timée* de Archer-Hind[4] doit beaucoup à Stallbaum, à Bœckh, à Martin et à Daremberg et, réserve faite pour son interprétation conjecturale de l'ensemble du dialogue, n'ajoute pas beaucoup à ce qu'il leur a emprunté. Un de ses compatriotes, Cook Wilson[5], s'est chargé de le constater. Nous avons déjà signalé les ouvrages importants de C. Ritter sur les *Lois*.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération, et nous nous bornerons aussi à quelques exemples des traductions et des commentaires, généraux ou partiels, auxquels chaque dialogue a donné lieu : au *Charmide*, se rapporte la dissertation de Sauer[6] sur la σωφροσύνη; au *Phédon*, celle de Schneider[7]; au *Phèdre*, celles de Natorp, de Lukas[8], de R. G. Bury[9]; au *Cratyle*, les travaux de Kirchner[10] et de Rosenstock[11], sur les diverses interprétations dont il est susceptible et ses rapports avec les théories modernes du langage; trois traductions du *Banquet* ont été faites par O. Linke[12], par

1. Horn, *Platonstudien*, I et *Zur Philebosfrage*, *Arch. f. Gesch. d. Philos.*, IX; O. Apelt, *Die neueste athetese d. Philebos*, *ibid.*
2. 1897.
3. 1894.
4. *The Timæus of Plato edited with Introduction and notes*, 1888.
5. *On the interpretation of Plato's Timæus, critical studies with special reference to a recent edition*, 1889.
6. *Die* σωφροσύνη *in Platons Charmides*, 1894.
7. *Weltansch. Platos darg. im Ans. an d. Dial. Phäd.*, 1898.
8. *D. grosse Mythos in Platons Phaidros*, *Philos. Monatsch.*, XXIV.
9. *Questions connected with Plato's Phaidros*, *Journal of Philology*, XXIX.
10. *D. verschieden. Auffass. d. platon. Dial.*, 1893.
11. *Plato's Kratylos u. d. Sprachphilos. d. Neuzeit*, 1893.
12. *Plato, das Gastmahl, Gespräch über d. Liebe, neu übersetzt und mit Vorwort und Anmerkungen versehen*, 1901.

A. Jung[1] et par Kassner[2], qui a aussi traduit le *Phèdre* ; Schirlitz[3] a étudié particulièrement le plan du *Banquet* et le discours de Socrate[4] ; Sybel a cherché, trop ingénieusement, dans ce dialogue et dans l'*Euthydème*, le programme de l'enseignement de Platon[5] ; Schirlitz[6] s'est aussi occupé du *Gorgias* et du *Théétète*. Il réfute, notamment, de façon péremptoire, les critiques adressées par Cron[7] aux idées de Bonitz sur le plan du *Gorgias*. Rick[8] a essayé, sans y réussir, de prouver que la doctrine exposée dans le *Théétète* (126A-156 A), diffère de celle dont il est question antérieurement (152 D-155 D) ; ce ne serait plus le système de Protagoras mais celui de Démocrite. La *République* a été commentée, d'après la traduction de Schleiermacher, par v. Kirchmann[9] ; Backhaus[10] en a étudié le premier livre ; C. Ritter[11] s'est occupé du *Philèbe*, du *Politique*, du *Sophiste* et, en général, des derniers dialogues de Platon ; Apelt[12], et aussi Hoffmann[13], du *Philèbe*. Lachelier[14], se fondant sur une indication de Plutarque, a jeté un nouveau jour sur les cinq genres et les cinq formes du bien que Platon distingue dans ce dialogue. Les rapports des idées exposées dans le *Politique* avec les théories de la *République* ont été étudiés notamment par Diederich[15] et par Nusser[16].

1. *Platos Gastmahl, übersetzt und erläutert*, 2e éd., 1900.
2. *Platons Gastmahl ins Deutsche übertragen*, 1903 ; — *Platons Phaidros ins Deutsche übertragen*, 1904.
3. *D. Reihenfolge d. fünf ersten Reden in Platons Symposion, Jahrb. f. class. Philol.*, 1893.
4. *Beiträge zur Erklärung d. Rede d. Sokrates im Platons Symposion*, 1884.
5. *Platos Symposion e. Programme d. Akademie*, 1888 ; *Id., Platons Technik an Sympos. und Euthydem nachgewiesen*, 1889.
6. *Beiträge zur Erklärung d. platon. Dialoge Gorgias und Theätet*, 1888 ; *Id., Noch einmal die Gliederung des platon. Dial. Gorgias, Jahrbb. f. class. Phil.*, CLI, 1895.
7. *D. Frage nach d. Gliederung d. platon. Dialogs Gorgias, Jahrbb. f. Philol.*, CXXXIII, 1886.
8. *Neue Untersuchungen über d. platon. Theätet*, 1891 et 1894.
9. *Platos Staat übersetzt v. Friedrich Schleiermacher, erläutert v. J. H. v. Kirchmann*, 2e auf., 1901.
10. *D. Gedankengang d. ersten B. d. platonischen Staates*, 1894.
11. *Bemerkungen zum Philebos, Philolog.*, LXII : *Platos Politikus, Beiträge zu s. Erklärung*, 1896 ; *Bemerkungen zum Sophistes, Arch. f. Gesch. d. Phil.*, X, 1897 ; XI, 1898 ; *Platons Dialoge, Inhaltsdarstellung*, I. *d. Schriften d. späteren Alters*. 1903.
12. *Zu Platons Philebos, Rh. Mus.*, LV.
13. *Platos Philebus erläutert u. beurtheilt*, 1888.
14. *Rev. de Méta. et de Mor.*, X, 1902.
15. *Die Gedanken d. platon. Dialoge Politikos und Republik, Jahrb. f. class. Philol.*, 1895.
16. *Op. cit.*

Les travaux d'ensemble sur la philosophie platonicienne ont été assez rares. A part les exposés qui figurent dans les traités généraux, nous ne trouvons guère à mentionner que le petit volume classique de Windelband [1], bien fait mais élémentaire, le livre déjà cité de Lutoslawski, celui de W. Pater [2], qu'il faut laisser aux jeunes étudiants pour lesquels il est fait (celui qui l'a traduit en allemand [3] a, du reste, à se perfectionner encore dans la connaissance de l'anglais et de la philosophie ancienne), et, chez nous, l'ouvrage de Halévy [4], reconstruction intéressante mais tout artificielle, et celui de Bénard [5], qui contient de bonnes parties, mais aussi des erreurs, par exemple sur la théorie des Idées-Nombres. Une étude complète du platonisme, qui utiliserait et condenserait les résultats acquis de nos jours, viendrait maintenant à son heure, d'autant plus que les deux volumes de Fouillée représentent un état de la critique depuis longtemps dépassé.

C'est, au contraire, par centaines que l'on compte les études spéciales. La plupart ont, naturellement, pour objet la métaphysique platonicienne et la théorie des Idées, et, naturellement aussi, aboutissent aux conclusions les plus diverses. La théorie des Idées en général, interprétée d'une façon intéressante mais arbitraire par Natorp [6], fait l'objet d'un article substantiel de H. Gomperz [7]. La dialectique, et spécialement la méthode de division, sont étudiées dans une monographie méritoire, par Lukas [8]. Böttlicher [9] a établi un parallélisme ingénieux entre les stades successifs de la connaissance et les degrés de l'Eros. Sur la nature des Idées, un autre travail non sans valeur [10], conclut que Platon ne les a, en aucun cas, regardées comme des causes efficientes, ce qui est peut-être trop dire ; une étude de Spruyt [11], sur l'infini et la limite, apporte une nouvelle interprétation des principes mathématiques des Idées. Horovitz [12] a cherché à éclaircir la doctrine de la créa-

1. *Platon*, 1900 ; 3e éd., 1902.
2. *Plato and platonism, a series of lectures*, 1893.
3. Hecht, 1904.
4. *La théorie platonicienne des sciences*, 1896.
5. *Platon, sa philosophie, précédée d'un aperçu de sa vie et de ses écrits*, 1892.
6. *Platos Ideenlehre, eine Einführung in den Idealismus*, 1903.
7. *Platons Ideenlehre, Arch. f. Gesch. d. Phil.*, XVIII, 1905.
8. *Die Methode der Eintheilung bei Platon*, 1888.
9. *Eros und Erkenntniss bei Platon*, 1894.
10. Th. Boreas, *D. Weltbildende Princip in d. platonischen Philosophie*, 1899.
11. *Over de beteekenis der woorden* ἄπειρον *en* πέρας *in Plato's Philebus*, 1885.
12. *Untersuchungen über Philons und Platons Lehre von d. Weltschöpfung*, 1900.

tion, par un rapprochement légitime entre le concept platonicien du νοητὸν ζῷον et celui du κόσμος νοητός chez Philon. Sur la théorie de la matière, il faut citer les travaux de Siebeck [1], de Kilb [2] et de Bassfreund [3]. Thiemann [4], dans un livre dont le titre annonce une étude sur le développement génétique de l'eschatologie platonicienne, s'est borné à en réunir les matériaux en exposant, d'ailleurs avec soin, les idées de Platon sur la vie future, d'après les divers dialogues. Le nombre platonicien, l'hypothèse géométrique du *Ménon* et autres questions analogues, ont continué à exercer la sagacité des interprètes (Demme [5], Tannery [6], Gercke [7], Wilson [8], Dupuis [9] et d'autres). La dissertation de Albert [10] à ce sujet, mérite d'être nommée, pour la belle assurance de son début : *Die platonische Zahl ist 259?*.

Quant à la psychologie platonicienne, le travail de Brandt [11] sur le développement de la théorie des facultés de l'âme est fait avec application, encore que trop conjectural ; celui de G. Geil [12] est plus objectif. La dissertation de Simson [13] : *Begriff der Seele bei Plato*, ne contient aucune idée neuve. Rothlauf [14] a convenablement résumé, et présenté avec une clarté louable, tout ce qui, dans le *Timée*, se rapporte précisément à la physique. La question de l'éternité du monde, d'après le *Timée*, a été discutée de nouveau par Baeumker [15].

Un autre ouvrage qui ne tient pas entièrement les promesses de son titre est celui de Michaelis [16], sur le développement de la doctrine de la vertu chez Platon. L'auteur n'y traite guère que des rapports de la tempérance et de la justice. Il serait plus intéressant

1. *Untersuchungen*... II, *Plato's Lehre von der Materie*.
2. *Platons Lehre von der Materie*, 1887.
3. *Ueber d. zweite Princip. d. Sinnlichen oder d. Materie bei Plato*, 1886.
4. *D. platon. Eschatologie in ihr. genet. Entwickel.*, 1892.
5. *D. platonische Zahl, Ztschr. f. Mathematik und Physik*, 1887 ; *D. Hypothesis in Platons Menon*, 1888.
6. *L'hypothèse géométrique du Ménon. Rev. philos.*, II, 1876.
7. *D. Hypothesis in Platons Menon, Arch. f. Gesch. d. Phil.*, II, 1889.
8. *Journal of Philol.*, LXI.
9. *Le nombre géométrique de Platon*, 1881.
10. *D. platonische Zahl*, 1896.
11. *Zur Entwicklung d. platonischen Lehre v. d. Seelentheilen*, 1890.
12. *νέκυς τῆς ψυχῆς bei Platon. Comment. in hon. G. Studemund*, 1889.
13. 1889.
14. *D. Physik Plato's*, 1887-1889.
15. *Ewigkeit d. Welt bei Plato*, 1896.
16. *D. Entwickelungsstufen in Platos Tugendlehre*, 1893.

d'étudier de près, comment et pourquoi Platon, s'éloignant de plus en plus de l'enseignement socratique, en est venu à faire une place croissante à la vertu traditionnelle et populaire, à côté de la vertu philosophique. L'évolution très sensible qu'on observe sur ce point pourrait fournir des indications sur la chronologie des dialogues.

Dümmler a recueilli, et mis en œuvre avec une remarquable sagacité, tout ce qui peut servir à l'histoire des idées politiques antérieures à la *République*[1]. Natorp[2] et I. Müller[3] se sont aussi occupés de la politique platonicienne. Mais est-ce bien, comme le croit Natorp, par une inconséquence, que Platon n'a pas étendu aux artisans et aux laboureurs le communisme et l'éducation par l'État? Divers aspects de l'idéal politique platonicien ont été mis en lumière dans une foule d'autres dissertations. Je cite, à titre d'exemples, celles de Bohne[4] et de Blaschke[5].

La plupart des ouvrages que nous avons mentionnés antérieurement, notamment à propos de la question chronologique, comme les *Antisthenica* de Dümmler et bien d'autres, contribuent à faire mieux connaître les rapports de Platon avec ses prédécesseurs et ses contemporains. Mais, à cet égard, l'étude la plus profitable est celle que Zeller a publiée dans l'*Archiv*[6]. Celle de H. Woltjer[7] est aussi très utile. La dissertation de Wurz[8], sur la réfutation par Platon du sensualisme, ajoute peu à l'exposé de Bonitz, et l'on ne peut louer que la subtilité des conjectures de Siebeck[9], sur les prétendues critiques à l'adresse d'Aristote que contiendraient le *Parménide*, le *Philèbe* et le *Sophiste*. On serait plutôt tenté de trouver, avec Teichmüller, dans les *Lois*, des allusions au disciple infidèle de Platon. Horneffer[10] prétend de son côté, avec encore

1. *Prolegomena zu Platons Staat und d. platon. und aristotel. Staatslehre*, 1891.
2. *Plato's Staat und d. Idee d. Socialpädagogik*, 1895.
3. *Platons Staatslehre*, 1886.
4. *Wie gelangt Plato zur Aufstellung seines Staatsideals und wie erklärt sich sein Urtheil über d. Dichter?*, 1893.
5. *D. Zusammenhang d. Familien und Gütergemeinschaft d. platon. Staates mit d. politisch. und philosoph. System Platos*, 1893.
6. *Plato's Mittheilungen über frühere und gleichzeitige Philosophen*, *Archiv f. Gesch. d. Phil.*, v, 1892.
7. *De Platone præsocraticorum philosophorum existimatore et judice*, 1904.
8. *D. sensualistische Erkenntnisslehre d. Sophisten und Platons Widerlegung dersel., nach d. Theätet dargestellt und beurtheilt*, 1888.
9. *Platon als Kritiker aristotelischer Ansichten*, *Zeitschrf. f. Philos.*, CVII, 1895.
10. *Platon gegen Sokrates, Interpretationen*, 1904.

moins de vraisemblance, que l'*Hippias*, le *Lachès* et le *Charmide* sont des réfutations de la doctrine de Socrate.

Avec une édition utile des fragments de Xénocrate, R. Heinze[1] a donné un exposé intelligent de sa philosophie ; Kayser[2] a publié les fragments de Crantor.

Tous ces travaux sont orientés dans des sens si multiples et aboutissent à des résultats si différents et opposés, qu'il est difficile d'en dégager les directions générales. Il en est une, toutefois, qui se retrouve chez des auteurs placés, pourtant, à des points de vue très éloignés. C'est celle qui consiste à faire de Platon un idéaliste au sens moderne du mot. Ainsi Archer-Hind, dans son édition du *Timée*, s'efforce d'établir que le dualisme platonicien finit par s'évanouir dans l'identification de la pensée et de son objet ; Natorp soutient une opinion analogue ; Lutoslawski pense que Platon a cessé de bonne heure de considérer les Idées comme des choses en soi, et a transporté à l'âme la réalité dont il dépouillait les Idées ; C. Ritter et bien d'autres, condamnant l'interprétation devenue traditionnelle depuis Aristote, soutiennent que les Idées ne sont, pour Platon, que des genres et des espèces. C'est, croyons-nous, méconnaître entièrement un caractère essentiel de la pensée antique. Aucun ancien, pas même Protagoras, comme l'a montré Brochard[3], n'a songé à mettre en doute la réalité substantielle du monde extérieur. Platon est idéaliste précisément parce qu'il n'accorde pas moins de réalité aux Idées qu'aux choses sensibles. Prétendre qu'à un moment donné, il en est venu à ne plus les considérer comme existant en dehors de l'esprit, ce serait admettre que, du même coup, il a regardé les choses comme plus réelles que les Idées. Or, tous les dialogues, aussi bien le *Politique* et le *Parménide* que le *Phèdre*, ne protestent-ils pas contre cette interprétation[4] ?

Une autre conception, moins radicale mais non moins fausse, consiste à soutenir que Platon n'a attribué l'activité et la causalité qu'à la seule Idée du Bien ou à Dieu, les autres Idées n'étant que les modèles auxquels il aurait conformé ses créations. Telle est l'opinion de Rolfes[5] et surtout de Apelt. La définition de l'Être dans

1. *Xenokrates, Darstellung d. Lehre und Sammlung d. Fragmente*, 1893.
2. *De Crantore Academico dissertatio*, 1881.
3. *Protagoras et Démocrite*, *Arch. f. Gesch. d. Philos.*, II, 1889.
4. V. Brochard, *Les Lois de Platon et la théorie des Idées*, *Année philos.*, 1902.
5. *Neue Untersuchung über d. platonischen Ideen*, *Philos. Jahrb.*, 1900-1902.

le *Sophiste*, comme puissance d'agir et de pâtir, n'aurait qu'une valeur provisoire et éristique. Zeller a soutenu, à ce sujet, contre Apelt, une polémique dans laquelle les deux adversaires ont fait également preuve d'habileté et d'érudition, mais où la vérité est, sans aucun doute, du côté de Zeller [1].

En admirant le nombre et la variété des études qu'inspire encore la féconde pensée de Platon, on ne peut s'empêcher de déplorer l'absence d'un *Index platonicus* analogue à l'inappréciable *Index Aristotelicus* de Bonitz. Le *Lexicon* de Ast ne peut décidément pas suffire. Quel est l'érudit que tentera ce travail d'une si longue patience, mais d'une si éminente utilité ?

***

Busse [2] a prouvé que la source principale des biographies néoplatoniciennes d'Aristote, était un ouvrage du néoplatonicien Ptolémée. V. Wilamowitz a su rajeunir, dans son beau livre *Aristoteles und Athen* [3], un sujet qui semblait épuisé, et trouver à dire bien des choses nouvelles sur la vie d'Aristote, son œuvre, ses rapports avec Platon. L'utile *Bibliographie d'Aristote* [4], de Schwab, méritait mieux que d'être autographiée.

C'est encore aux papyrus égyptiens que nous devons la découverte qui, il y a une quinzaine d'années, a provoqué l'enthousiasme des savants, celle de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote. Nous ne parlerons pas des quelques centaines d'ouvrages, plus ou moins étendus, auxquels cette précieuse trouvaille a déjà donné lieu. Elle concerne à peu près exclusivement les historiens. Ce qui peut y intéresser les philosophes a été exposé par Diels [5].

Quantité de textes de la collection aristotélicienne ont été améliorés par de nouvelles éditions. En voici quelques-unes : le *De animâ*, par Biehl [6], la *Métaphysique*, par Christ [7], qui établit

1. O. Apelt, *Beiträge z. Gesch. d. griech. Philos. (d. Ideenlehre in Platons Sophistes)*, 1891 ; *Platons Sophistes und d. Ideenlehre, Jahrb. f. class. Philol.*, 1892 : *D. Definition des ON in Platons Sophistes, ibid.*, 1895 ; *Platons Sophistes in geschichtlicher Beleuchtung, Rhein. Mus.*, L. — Zeller, *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, v, 1892 : VIII, 1895 : X, 1897.
2. *D. neuplatonische Lebensbeschreibung d. Arist.*, *Hermès*, XXVIII.
3. 1893.
4. 1896.
5. *Zwei Funde*, *Archiv f. Gesch. d. Phil.*, IV, 1891.
6. 1896.
7. 1886.

dans sa préface la supériorité des manuscrits (Paris. E et Laurent. A^b) qui lui ont servi de base. Une nouvelle collation de ces manuscrits lui a fourni nombre de corrections utiles. La *Métaphysique* n'aurait été, pense-t-il, publiée qu'après la mort d'Aristote, et des additions y auraient été faites postérieurement Le plan primitif en aurait compris les livres ΑΒΓΕΖΘΙΜΝΛ ; Δ n'en aurait pas fait partie ; K ne serait pas authentique, et Λ nous serait parvenu très altéré. Natorp[1] aboutit à des conclusions analogues. Citons encore les éditions de l'*Ethique à Nicomaque* par Bywater[2], de la *Poétique* par Hatzfeld et M. Dufour[3], des traités pseudo-aristotéliciens *de Plantis*, *de Mirabilibus Auscultationibus*, *Mechanica*, *de Lineis insecabilibus*, *Ventorum situs*, *de Melisso* par Apelt, des *Economiques* par Susemihl[4], des *Problèmes musicaux* par Gevaert et Wollgraff[5], de la traduction arabe de la lettre faussement attribuée à Aristote, π. βασιλείας, par Lippert[6]. Une troisième édition des *Fragmenta Aristotelis* de Rose, a paru en 1886.

Les corrections apportées à des passages particuliers ont été nombreuses : Zahlfleisch[7], Rassow[8], Schütz[9], Susemihl[10], Apelt[11], Gomperz[12], pour ne citer que quelques noms, ont amendé, quelquefois très heureusement, des centaines de passages du *De Generatione animalium* de la *Métaphysique*, de l'*Ethique à Nicomaque*, de l'*Ethique à Eudème*, de la *Rhétorique*. Quelques variantes d'un manuscrit récemment trouvé à Philippopoli, et contenant le *De Cœlo*, le *De Generatione et Corruptione* et le *De animâ* ont été publiées par Constantinides[13] et Papageorgios[14]. A ces recherches philologiques, nous pouvons rattacher celles de Stapfer[15] et de Rabe[16], relatives au texte du *De animâ* ; de Margoliouth[17], qui a

1. *Thema und Disposition d. aristotelischen Metaphysik*, *Philos. Monatsh.*, XXIV.
2. 1890.
3. 1900.
4. 1887.
5. 1899.
6. *De epistula pseudaristotelica* περὶ βασιλείας, 1891.
7. *Philolog.*, LIII, 1894 ; LIV, 1895 ; *Zeitschrf. f. österr. Gymn.*, XLVI.
8. *Zu Aristoteles*, *Rhein. Mus.*, XLIII.
9. *Kritische Bemerkungen zu Aristot. Rhetorik*, *Jahrb. f. class. Philol.*, CXXXVII, 1888.
10. *Philolog. Wochenschr.*, 1887 et ailleurs.
11. *Zur Eudemischen Ethik*, *Jahrb. f. class. Philol.*, 1894
12. *Beiträge zur Kritik und Erklärung Griech. Schriftst.*, 1890.
13. *Jahrb. f. class. Philol.*, CXXXV, 1887.
14. *Berl. philol. Wochensch.*, VII.
15. *Studia in Aristotelis de animâ libros collata*, 1888.
16. *Aristotelis de animâ liber B secundum recensionem Vaticanam*, 1891.
17. *Analecta orientalia ad poeticam Aristoteleam*, 1887.

publié notamment la version arabe de la *Politique*; de Susemihl sur la valeur des manuscrits de la *Politique*, et ses discussions à ce sujet contre Heylbut et Newman [1].

Aucune publication, depuis des siècles, n'a été aussi utile pour l'histoire de l'Aristotélisme, et même pour celle de la philosophie grecque en général, que les vingt-trois volumes du *Corpus* des commentateurs grecs d'Aristote édité sous les auspices de l'Académie de Berlin. Cette œuvre colossale, dont la direction a été confiée à Diels, entreprise en 1878, est aujourd'hui à peu près entièrement achevée, et l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage de la rapidité du travail ou de la façon magistrale dont il a été exécuté. Des savants allemands, italiens, anglais, y ont collaboré. Le texte est toujours établi avec prudence et revisé avec soin; le choix et la classification des manuscrits sont, presque partout, irréprochables. La plupart des ouvrages publiés dans cette collection, ou bien étaient encore entièrement inédits, ou bien les éditions antérieures étaient, en général, insuffisantes et rares. Il n'est pas besoin de signaler l'importance de cette publication pour l'interprétation des livres d'Aristote, souvent inintelligibles sans le secours des commentateurs. Non seulement nous y trouvons des explications dont la tradition remonte, en certains cas, jusqu'à Théophraste, mais nous pouvons en suivre l'évolution depuis l'antiquité jusqu'au début du moyen âge. En outre, les *lemmata* ou les morceaux d'Aristote, souvent très longs, que citent les commentateurs, nous présentent un texte antérieur de plusieurs siècles à nos plus anciens manuscrits. Enfin, d'une part, les commentaires (surtout ceux d'Alexandre et de Simplicius) abondent soit en fragments des philosophes présocratiques, soit en indications sur leurs doctrines et constituent, à cet égard, notre source la plus riche, d'autre part, ils ne contribuent pas moins à éclairer l'histoire des doctrines postaristotéliciennes, par exemple les polémiques des péripatéticiens contre les stoïciens, celle des néoplatoniciens contre les objections d'Aristote au platonisme, etc. Dresser un *Index* général de cette collection serait une besogne aussi énorme que profitable.

Le *Corpus* des commentateurs et l'édition d'Aristote de l'Acadé-

1. F. Susemihl, *De Politicis Aristoteleis quæstiones criticæ*, *Jahrb. f. class. Philol.*, 1886, Suppl. 15, 1887; Heylbut, *Zur Ueberlieferung d. Politik d. Aristoteles*, *Rhein. Mus.*, XLII, 1886; F. Susemihl, *Quæstionum aristotelearum criticarum et exegeticarum*, pars II, 1893.

mie de Prusse sont complétés par les trois volumes du *Supplementum Aristotelicum* qui contiennent l'Ἀθηναίων πολιτεία, l'Anonyme du papyrus de Londres, déjà signalé, les *Scripta minora* d'Alexandre d'Aphrodise (*De animâ*, *Quæstiones*, *De fato*, *De mixtione*), les *Solutiones* de Priscien et sa *Metaphrasis in Theophrastum*, puis un livre sur les animaux dont la base est le résumé des écrits zoologiques d'Aristote par Aristophane de Byzance, complété de morceaux d'Elien, de Timothée, etc. Il appartenait à la collection encyclopédique préparée pour Constantin Porphyrogénète.

Le nombre des problèmes d'authenticité qui restent à résoudre s'est amoindri par la découverte de quelques solutions certaines. Je ne considère pas comme telle la conclusion trop générale que Shute[1] formule ainsi : « On doit toujours soupçonner, pour ne pas « dire être assuré, que l'Aristote que nous avons a été filtré à « travers d'autres esprits que le sien, et exprimé par d'autres voix que la sienne. » En revanche, Zahlfleisch[2], pour qui la *Métaphysique*, à l'exception du livre B et de la seconde moitié du livre K, a été écrite par Aristote lui-même, sous la forme et dans l'ordre actuels, pèche par l'excès opposé. Les conclusions de Diels sur le troisième livre de la *Rhétorique* sont mieux fondées. Il montre que Théophraste s'en est servi ; que, d'ailleurs, primitivement, ce livre ne faisait probablement pas partie intégrante de la *Rhétorique*, mais en était une sorte de complément, le π. λέξεως. Rabe[3] admet aussi que le troisième livre doit être détaché des autres, mais il y voit plutôt des notes prises par un élève d'Aristote, et ajoutées à la *Rhétorique* par Andronicus. Susemihl[4] partage, au contraire, l'opinion de Diels.

La conjecture d'Auber et Wimner, qui avaient supposé apocryphe le neuvième livre de l'*Histoire des animaux*, a été confirmée par Dittmeyer[5] et par Joachim[6]. Ce dernier a prouvé que ce livre a été mis à profit dans l'ouvrage de Théophraste π. ζώων et dans les

1. *On the history of the process by which the Aristotelian writings arrived at their present form. An Essay*, 1888.
2. *D. Metaphysik d. Aristoteles d. einheitliche Werk eines Autors*, *Philolog.*, LV, 1896.
3. *De Theophrasti libris π. λέξεως*, 1890.
4. *Quæstionum aristotelearum criticarum et exegeticarum*, p. I, 1892.
5. *D. Unechtheit des IX B. d. aristotel. Thiergeschichte*, *Blätt. f. d. bayer. Gymnasialschulw.*, XXIII, 1887.
6. *De Theophrasti libris π. ζώων*, 1891.

θαυμάσια ἀκούσματα, qui datent de la première moitié du IIIe siècle et émanent de l'école de Théophraste.

L'authenticité du πέπλος, qui, d'ailleurs, ne nous est pas parvenu, est mise hors de doute par Wendling[1]. C'était un recueil de morceaux relatifs à l'histoire des inventions et des constitutions.

L'étude des *Physiognomoniques* conduit Foerster[2] à penser que cet ouvrage a été constitué, à l'époque d'Hadrien, à l'aide de deux morceaux plus anciens (correspondant respectivement aux chapitres I à III et IV à VI), qui remontaient peut-être au IIIe siècle. Les raisons alléguées ultérieurement par Kaufmann[3], en faveur de leur authenticité, sont sans valeur.

Au contraire les arguments de Maier[4] sur la date du περὶ ἑρμηνείας sont démonstratifs. Il prouve à l'évidence que le ch. IX, qui est de la même main que le reste, et ne peut pas avoir été composé beaucoup plus tard, se rattache à une polémique contre la doctrine des Mégariques sur le possible; que, par suite, le *De interpretatione*, s'il est authentique, ce que Maier est disposé à admettre, doit appartenir aux dernières années d'Aristote. B. Keil est aussi arrivé à des conclusions intéressantes mais moins sûres, en ce qui concerne les dates de divers traités d'Aristote.

Les études qui ont eu pour objet la doctrine péripatéticienne se sont manifestées, en partie, sous formes d'éditions accompagnées de notes, de traductions ou de commentaires. Ainsi celles du *De animâ* par Wallace[5], de l'*Ethique à Nicomaque* par Ramsauer[6] et par Burnet[7], de la *Politique* par Susemihl[8], par Newman[9] (l'une et l'autre excellentes) et par Jowett[10]; celles, bien faites aussi, de

1. *De peplo aristotelico*, 1891.
2. *De Aristotelis quæ feruntur physiognomonicorum indole ac condicione. Philol. Abhandl. M. Hertz dargeb.*, 1888.
3. *D. Physiognomik d. Aristoteles*, 1893.
4. *D. Echtheit d. Aristotelischen Hermeneutik. Archiv f. Gesch. d. Philos.*, XIII, 1900.
5. *Aristotle's Psychology in Greek and English, with introduction and notes*, 1882.
6. *Aristotelis Ethica Nicomachea ed. et commentario perpetuo instruxit G. Ramsauer*, 1878.
7. *The ethics of Aristotle edited with an introduction and notes*, 1900.
8. *Griech. und Deutsch mit sacherkl. Anmerk.*, 1879.
9. *The politics of Aristotle with an Introduction, two prefatory Essays and notes critical and explanatory*, 1889.
10. *Arist. Politics in english vers. with analysis*, etc., 1885.

la *Rhétorique*, par Römer[1] et par Welldon[2]; du *de Melisso*, par Diels[3].

Plus nombreux encore sont les travaux relatifs à l'interprétation partielle ou totale de certains traités. Le περὶ ἑρμηνείας, soigneusement expliqué par Michaelis[4], contient, d'après lui, les fondements de toute la doctrine d'Aristote et constitue la plus ancienne partie de l'*Organon*. Les difficultés que soulève cette manière de voir échappent, du reste, entièrement à l'auteur. L'article de Natorp[5], *Aristoteles und die Eleaten*, est un bon commentaire du second chapitre de la *Physique*. Au *De animâ* se rapportent les études de Essen[6], qui y transpose, retranche ou corrige des centaines de passages pour en rétablir le plan primitif; de Barco[7], dont le commentaire, malheureusement inachevé, est de tous points excellent, malgré le temps qu'il perd à signaler les contre-sens de la traduction française de Barthélemy Saint-Hilaire. A ce propos, peut-être ferions-nous bien de mettre nous-mêmes la cognée à l'arbre. Pourquoi ne pas reconnaître et crier bien fort que notre traduction nationale des œuvres d'Aristote vaut tout autant que rien, et que son commentaire perpétuel n'est que perpétuellement insignifiant? Sans doute, il est pénible de constater qu'on s'est leurré d'illusions. Mais ne s'expose-t-on pas à de plus fâcheuses avanies en conservant, ou en ayant l'air de conserver ces illusions?

Nous devons à Wellmann la publication d'une traduction de la *Métaphysique*, œuvre posthume de Bonitz[8]; à Bullinger[9], un commentaire du même ouvrage, sous ce titre d'une outrecuidance candide : *Aristoteles Metaphysik in Bezug auf Entstehungsweise, Text und Gedanken klargelegt bis in alle Einzelheiten...* (encore en omettons-nous deux lignes).

1. 1885.
2. *The Rhetoric of Aristotle, translated with an analysis and critical notes*, 1886.
3. 1900.
4. *Aristotelis περὶ ἑρμηνείας librum pro restituendo totius philosophiæ fundamento interpretatus est Fr. Michaelis*, 1886.
5. *Philosoph. Monatsh.*, XXIV, 1891.
6. *D. erste Buch d. aristotelischen Schrift über d. Seele ins Deutsche übertragen und in seiner ursprünglichen Gestalt wiederhergestellt*, 1892; *Id.*, *D. zweite Buch... etc.*, 1894; *Id.*, *D. dritte Buch... etc.*, 1896.
7. *Aristotele esposizione critica della psicologia greca*, 1879; *Id.*, *Aristotele, dell' anima vegetativa e sensitiva*, 1881.
8. *Aristoteles Metaphysik übersetzt von H. Bonitz. Aus d. Nachlass herausgegeben v. E. Wellmann*, 1890.
9. 1892.

Baeumker[1] et Ziaja[2] ont expliqué certains passages du *De Sensu*. Poschenrieder[3] a trouvé, notamment dans l'*Histoire des animaux*, plusieurs endroits montrant qu'Aristote y a utilisé, non seulement des ouvrages authentiques d'Hippocrate, mais aussi des traités apocryphes appartenant à l'ancienne collection hippocratique, et que, réciproquement, l'auteur du *De Carnibus* s'est servi des ouvrages d'Aristote.

A la *Politique* sont consacrés de nombreux articles de Susemihl dont on sait la compétence en cette matière; de Zahlfleisch[4], qui combat l'opinion, généralement admise depuis Barthélemy Saint-Hilaire et Spengel, que les livres B, K et Θ de ce traité devraient être placés entre Γ et Δ.

Les douze premiers chapitres de la *Poétique* ont été traduits et commentés par Baumgart[5]. Les six premiers avaient déjà fait l'objet d'un savant article de Th. Gomperz[6], complété plus tard de nouvelles remarques[7], tant sur les mêmes chapitres que sur les suivants, puis par une traduction et une étude générale[8].

Nous omettons quantité d'ouvrages analogues et, sans doute, d'excellents. Nous devrons en faire autant pour la plupart de ceux qui exposent en tout ou en partie la doctrine péripatéticienne. Les travaux d'ensemble sont, d'ailleurs, peu nombreux. Les meilleurs sont de peu d'étendue : ainsi le livre élémentaire de Siebeck[9] et le remarquable article écrit par Boutroux pour la *Grande Encyclopédie*. Ces vingt pages valent un volume, tant la pensée d'Aristote y est condensée sous une forme pourtant souple et élégante. Aux études générales, nous pouvons ajouter le lexique des termes techniques d'Aristote par Kappes[10], qui, pour être véritablement profitable après l'*Index* de Bonitz, aurait dû

1. *Jahrb. f. Philol.*, CXXIII, 1886.
2. *Aristoteles. De sensu, c. 1, 2, 3 bis, 439 b, 18*, 1887.
3. *D. naturwissenschaftlichen Schriften d. Aristoteles in ihrem Verhältn. z. d. Büch. d. hippocrat. Sammlung*, 1887.
4. *D. ursprüngliche Ordnung d. aristot. Politik, Zeitschrf. f. österreich. Gymn.*, XLV.
5. Baumgart, *Zur Lehre d. Aristoteles vom Wesen der Kunst und der Dichtung, Festschr. L. Friedländer dargeb.*, 1895.
6. *Zu Aristoteles Poetik, Sitzungsber. d. Akad. d. Wiss. in W.*, 1888.
7. *Zu Aristoteles Poetik, ibid.*, 1896.
8. *Aristoteles Poetik übersetzt u. eingeleitet*, 1897.
9. *Aristoteles*, 1899.
10. *Aristoteles Lexikon, Erkl. d. philos. termini technici d. A. in alphabet. Reihenf.*, 1894.

dégager plus nettement la filiation des sens, souvent très divers, d'un même terme.

On lira utilement l'article où Zeller[1] montre qu'Aristote a l'habitude de citer de mémoire et de modifier de diverses façons les textes qu'il reproduit, pour mieux exprimer ou expliquer ce qu'il croit être leur vrai sens. L'ouvrage de Haas[2] sur les principes de la logique aristotélicienne, est fait avec soin et méthode. Mais le travail considérable et plein d'intelligente érudition de Maier[3] (*Syllogistik des Aristoteles*), qui éclaire dans tous ses détails l'une des parties les plus obscures de la doctrine d'Aristote, sera difficilement dépassé. Par contre, des études comme celle de Wotke[4], qui, méconnaissant la différence fondamentale des deux doctrines, cherche, dans les cinq genres du *Sophiste*, l'origine des catégories aristotéliciennes, restent dans le domaine de la fantaisie.

La théorie du mouvement[5], celles de la causalité[6], de l'éternité du monde, les rapports de la physique d'Aristote et de la physique stoïcienne[7], bien d'autres questions que les anciens rattachaient à la physique, ont provoqué de nouvelles interprétations plus ou moins heureuses. Le livre de Görland, *Aristoteles und die Mathematik*[8], est intéressant, mais parfois trop hardi dans ses conjectures et ses rapprochements. Le même sujet a été traité par Milhaud[9].

De bien des côtés, la psychologie d'Aristote a été explorée de nouveau : théories de la sensation[10], de la liberté[11] et des passions[12]; importance psychologique de la notion de temps[13], doctrine de l'intellect d'après Aristote, exposée par Michaelis[14] d'une façon plus

1. *Ueber d. richtige Auffassung einiger aristotel. Citäte*, *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1888.
2. *Z. d. logisch. Formalprincipien des Aristoteles*, 1887.
3. 1896-1900.
4. *Ueb. d. Quelle d. Kategorienlehre d. Aristoteles*, *Serta Hartel.*, 1896.
5. M. Kappes, *d. aristotelische Lehre über Begriff und Ursache d.* κίνησις, 1887.
6. K. Adrien, *Aristotelis systema causarum ad motum circularem refertur*, 1886.
7. H. Siebeck, *Untersuchungen.*
8. 1899.
9. *Aristote et les mathématiques*, *Archiv. f. Gesch. d. Philos.*, XVI, 1903.
10. A. Biach, *Aristoteles Lehre v. d. sinnlichen Erkenntniss in ihrer Abhängigkeit von Plato*, *Philos. Monatsh.*, XXVI, 1890.
11. C. F. Hemann, *d. Aristoteles Lehre v. d. Freiheit d. menschlichen Willen*, 1887.
12. V. Wröbel, *Aristotelis de perturbationibus animi doctrina*, 1886.
13. K. Sperling, *Aristoteles' Ansicht v. d. psychologischen Bedeutung d. Zeit*, 1888.
14. *Zur Aristotelischen Lehre v. Nus*, 1888.

claire et judicieuse que dans le travail où Elfes[1] utilise assez mal les commentateurs grecs qu'il appelle à son secours. L'importance de l'aristotélisme dans l'histoire des sciences naturelles et de la médecine[2] a été mise encore une fois, en lumière. On a repris aussi à peu près tous les problèmes que soulève la métaphysique péripatéticienne : concept de substance[3], influence de Dieu sur le monde[4], principes de la morale, etc. L'interprétation thomiste de cette métaphysique trouve encore des adeptes, tels que Rolfes[5] et Kaufmann[6]. Il en est de même pour l'éthique, dans des ouvrages comme ceux de Kastil[7] et de Filkuka[8]. D'autres montrent, avec plus de raison, la différence fondamentale de la morale thomiste et de celle d'Aristote[9]. Van der Wyck[10] a tenté assez heureusement de prouver qu'il n'y a pas de cercle vicieux dans la définition aristotélicienne de la vertu. Ferrari[11] s'est occupé des rapports de l'éthique d'Aristote avec les doctrines grecques antérieures et les idées modernes.

Les études de Oertel[12], sur la tyrannie d'après Aristote, et de nombreux travaux de Susemihl contribuent à la connaissance de la politique péripatéticienne.

La théorie de la *Katharsis* fait toujours noircir des pages sans que le dernier mot ait été dit[13].

1. *Aristotelis Doctrina de mente humand ex commentariorum græcorum sententiis eruta*, 1887.

2. W. Zaremba, *Stanowisko Arystotelesa w dziedzinei nauk przyrodniczych i w dziejach sztuki lekarskiej*, 1892.

3. B. Weber, *De οὐσίας apud Aristotelem notione ejusque cognoscendæ ratione*. 1887.

4. K. Elser, *D. Lehre von Aristoteles über d. Wirken Gottes*, 1893.

5. *D. substantiale Form und der Begriff d. Seele bei Aristoteles*, 1896 ; *Id.*, *D. aristotelische Auffassung vom Verhältnisse Gottes zu der Welt und zum Menschen*, 1892; *Id.*, *Aristoteles Metaphysik übersetzt und mit einer Einleitung und erklärenden Anmerkungen versehen*, 1894.

6. *D. teleologische Naturphilosophie d. Aristoteles und ihre Bedeutung in d. Gegenwart*, 1893.

7. *D. Frage nach d. Erkenntniss d. Guten bei Aristoteles und Thomas v. Aquin*, *Sitzungsber. d. Akad. d. Wiss. in Wien, phil. hist. Kl.*, 1900.

8. *D. Metaphysichen Grundlagen d. Ethik d. Aristoteles*, 1895.

9. S. Huber, *D. Glückseligkeit Lehre d. Aristoteles und hl. Thomas vor Aquin*, 1893.

10. *Over het begrip d. eudaimonia by Aristoteles. Versl. en Mededeel. d. k. Ak.*, 1882.

11. *L'etica a Nicomaco in relazione alle dottrine greche anteriori e al pensiero moderno*, 1887.

12. *D. Lehre d. Aristoteles v. d. Tyrannis*, 1890.

13. Voici quelques-uns des travaux qui s'y rapportent : K. Göbel, *Zur Katharsis d. Aristoteles*, *Jahrb. f. class. Philol.*, CXXXVII, 1888 ; W. Feller, *D. tragische Katharsis in d. Auffassung Lessings*, 1888 ; H. Lähr, *D. Wirkung d. Tragödie nach Aristoteles*, 1896 ; G. Lehnert, *Zur aristotelischen Katharsis*, *Rhein. Mus.*, LV ; G. Meiser, *Ein Beitrag zur Lösung d. Katharsisfrage*, *Bl. f. d. bayer. Gymnasial-Schlw.*, XXIII.

Nous revenons, avec les textes de Théophraste, aux résultats modestes, mais positifs et durables, de la philologie. Nous avons eu, grâce à la société philologique de Leipzig[1], une excellente édition des *Caractères*. Usener nous a donné de la *Métaphysique*[2] un texte considérablement amélioré. Heeger[3] a publié le π. σημείων, faussement attribué à Théophraste, et Maass[4] en a étudié l'origine et les sources. Stadler a signalé un fragment du π. πνιγμοῦ. Diverses corrections ont été proposées au texte de la φυτῶν ἱστορία, des *Caractères*[5], etc. Gomperz[6] a défendu, d'une façon au moins très spécieuse, l'authenticité de ce dernier ouvrage, à l'exception de la préface. Une dissertation méritoire de Poppelreuter[7] éclaire les doctrines psychologiques des successeurs immédiats d'Aristote. Straton de Lampsaque a bénéficié d'une étude de Diels[8]. Hiller[9] a réuni et publié les fragments d'Hiéronyme de Rhodes, et F. Olivier[10] rassemblé et coordonné tout ce que nous savons de Critolaüs.

Somme toute, pendant cette période, l'histoire de la philosophie péripatéticienne a paru ralentir un peu sa marche. Nous n'y trouvons guère que l'ouvrage de Maier qui puisse être mis en parallèle avec les grands travaux de Bonitz, de Waitz, de Trendelenburg, de Prantl. La doctrine d'Aristote est, il est vrai, beaucoup plus définie que celle de Platon : elle se prête moins aux écarts et aux retours des interprétations, en sorte que le terrain gagné l'est plus définitivement. Et puis l'édition des commentateurs a accaparé bien des énergies et n'a pas encore pu produire les fruits qu'on a le droit d'en attendre. Dans le bilan général, ce serait donc à l'actif des pré-socratiques qu'il faudrait inscrire les profits les plus nets, si les écoles postaristotéliciennes, dont nous nous occuperons dans un prochain article, n'avaient eu, elles aussi, une grosse part des bénéfices.

G. Rodier

1. *Theophrast Charactere herausg. erkl. und übersetzt v. d. philos. Gesellsch. z. Leipzig*, 1897.
2. *Theophrasti de prima philosophia libellus*, 1890.
3. *De Theophrasti qui fertur περὶ σημείων libro*, 1893.
4. *Recension von Heeger de Theophrasti, etc.*, *Gott. Gel. Anz.*, 1893.
5. Par Stadler, *Jahrb. f. class. Philol.*, CXLIX ; Zinkerle, *Zeitschrf. f. d. öster. Gymn.*, XLIV, et d'autres.
6. Th. Gomperz, *Ueber d. Charaktere Theophrast's*, *Sitzungsb. Wien. Akad.*, *phil. hist. Kl.*, CXVII, 1888.
7. *Zur Psychologie d. Aristoteles, Theophrast, Strato*, 1891.
8. *Ueber d. physikalische System d. Straton*, *Sitzungsb. Berl. Akad.*, 1893.
9. *Hieronymi fragmenta coll. et adnot., in satura phil. H. Sauppio oblata*, 1879.
10. *De Critolao peripatetico*, 1895.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

LA THÉORIE DE L'HISTOIRE EN HOLLANDE[1].
M. G. HEYMANS.

M. le professeur G. Heymans jouit, à juste titre, d'une estime profonde en Hollande et en Allemagne, comme philosophe et surtout comme théoricien de la connaissance. Les ouvrages qu'il a publiés sur cette matière sont nombreux et importants.

Nous citerons son *Esquisse d'une Histoire critique du principe de causalité* (1890, en néerlandais); *Les Lois et les Eléments de la Pensée scientifique* (1894, en allemand); *Introduction à la Métaphysique et Fondement de l'Expérience* (1905, en allemand). M. Heymans se rattache à la théorie néo-kantienne, dont les principaux représentants, en Allemagne, furent Lange, Zeller, Windelband et Volkelt. Récemment, il a fait à l'Académie royale des sciences d'Amsterdam une communication sur l'*histoire comme science*[2]. Il est intéressant d'examiner comment un penseur de cette importance a traité la question du caractère scientifique de l'histoire.

***

Il remarque d'abord que le sujet qu'il examine est d'origine récente, que ce n'est que dans ces derniers temps que le doute s'est introduit au sujet du caractère scientifique de l'histoire ; chose étrange ce ne sont pas les philosophes qui ont soulevé la question, mais les historiens eux-mêmes, et les philosophes, quand ils ont pris part au débat, sont restés dans l'armée légitimiste.

L'auteur se maintenant au point de vue philosophique et plus particu-

1. Voir dans le numéro de juin, *La Théorie de l'Histoire dans les Universités hollandaises*, pp. 334-337.

2. *De Geschiedenis als Wetenschap* (l'histoire en tant que science), par M. G. Heymans. Tiré à part des publications de l'Académie royale des sciences, section des belles-lettres, 4e série, VIIe partie. Amsterdam, J. Muller, 1906 (30 pages).

lièrement logique et méthodologique, tente à son tour d'émettre quelques considérations au sujet du caractère de l'histoire en tant que science et il estime que la philosophie devrait porter son attention sur cette question.

Nous nous trouvons ici, dit-il, en présence d'une science qui, aussi longtemps qu'elle ne chercha pas à rendre compte de ses rapports avec d'autres sciences, d'une manière instinctive, mais aussi avec la certitude de l'instinct, suivait une voie, dont elle sentait plus la justesse qu'elle ne la connaissait; mais qui, dès qu'elle tenta d'amener cette attitude en pleine conscience, commença à douter d'elle-même, et fut hors d'état de mettre sa méthode en concordance avec les lois et les habitudes admises dans les autres sciences.

M. Heymans se tient à l'examen de ces deux questions : 1° l'histoire *peut*-elle être une science? 2° l'histoire *doit*-elle être une science?

A la première question, celle de savoir si de l'histoire on peut dégager des lois, l'auteur répond avec prudence : peut-être bien. Cependant il refuse à la fois de se rallier au parti qui admet comme évidente ou démontrée la possibilité de trouver des lois historiques, et au parti suivant lequel la représentation d'une loi historique impliquerait une contradiction logique. S'opposant à ces deux thèses, il tente de défendre l'idée qu'il s'agit ici d'une question que l'on ne peut résoudre par des considérations générales, mais au sujet de laquelle on ne pourra conclure que par des tentatives répétées. Pour justifier ce point de vue, il examine les arguments que l'on invoque de part et d'autre.

Il critique d'abord la thèse de M. Lamprecht d'après laquelle l'existence de lois historiques est une conséquence directe du déterminisme psychologique. Il accorde le bien fondé du déterminisme psychologique, mais il se refuse à admettre la conséquence que M. Lamprecht en tire. Lorsqu'on dit qu'une stricte causalité régit un domaine, on veut exprimer par là : que tous les éléments qui constituent ce complexus, doivent être déterminés chacun pour soi comme des productions de lois générales; il s'ensuit que si l'une ou l'autre cause élémentaire se répète, tel ou tel effet corrélatif suivra, et en second lieu, que lorsqu'un complexus donné de causes simples se répète d'une manière identique, le complexus corrélatif d'effets se répétera identiquement au précédent. Mais de là il ne résulte nullement *que* des complexus donnés de causes élémentaires se répèteront jamais d'une manière identique.

La multiplicité de ces causes rend ce retour très peu probable. Même quand la vie consciente de tout individu, qui a exercé une influence sur les faits historiques, s'accomplit d'une manière absolument régulière, on peut cependant concevoir une différence tellement grande entre les individus et les combinaisons d'individus et de circonstances, que l'on ne peut escompter la répétition de la même combinaison dans un temps fini, ni, par suite, la possibilité de dégager des phénomènes des lois scientifiquement historiques.

Ceci cependant ne donne pas raison aux adversaires de Lamprecht suivant lesquels une loi historique serait une impossibilité, car le concept

« loi » ne peut pas se limiter à des identités; des lois de cette espèce n'existent que pour les phénomènes élémentaires[1]. D'ordinaire on rencontre des complexus approximativement semblables, ou encore, parmi les causes d'un phénomène complexe, l'une d'entre elles a une prépondérance telle, qu'en cas d'une nouvelle apparition de celle-ci, les mêmes effets se produisent, dont les nuances seules diffèrent. Ce sont des lois empiriques : telles qu'en donnent la physiologie ou la géologie. La question de savoir si l'histoire peut nous donner des lois semblables est pure question de fait, et on ne peut rien en préjuger sur des bases méthodologiques.

L'auteur passe ensuite à l'examen de la deuxième question : l'histoire doit-elle se diriger vers la découverte de lois, pour qu'on puisse encore la considérer comme science, et n'y a-t-il plus de place, dans le système des sciences, pour ce que nous avons appelé jusqu'ici l'histoire et dans laquelle il n'était parlé de lois que très exceptionnellement?

M. Lamprecht affirme que le principe du singulier ne peut être en soi scientifique, car la science a pour but non d'établir le particulier, mais le général; le particulier ou l'individuel est du domaine de l'art. — Mais est-il bien exact, demande M. Heymans, que toutes les sciences, hormis l'histoire, aient pour but de déterminer le général, et ne s'intéressent au particulier que comme moyen d'atteindre le général? Non, car dans toutes les sciences concrètes, à côté de cette recherche de généralisation, de l'abstrait, se trouve partout l'examen explicatif; ces sciences concrètes comprennent notamment l'astronomie et la géologie, la philologie et l'histoire, et, parmi elles, ce sont les faits particuliers qui sont les buts et les lois générales qui constituent les moyens. M. Heymans n'admet pas non plus que la distinction entre l'art et la science soit celle indiquée par M. Lamprecht; ils visent des objets totalement différents, l'un le sentiment, l'autre la raison; l'un cherche la beauté, l'autre la vérité. Telle est la ligne de démarcation incontestable entre les deux domaines.

Mais si l'on admet que l'histoire, pour ce qui concerne son objet et la direction de ses recherches, ne sort jamais du domaine de la science, il doit sembler doublement énigmatique que pour l'exécution de ces recherches elle applique des *méthodes* dont les analogues semblent se retrouver à peine dans le domaine des autres sciences, et d'autant plus aisément, par contre, dans celui de l'art. En ce qui concerne le but, l'histoire se range avec l'astronomie, la géologie, etc., parmi les sciences explicatives, et cependant elle semble rechercher ce but par des voies tout autres, et même M. Simmel a pu dire que « expliquer, concevoir et comprendre ont une tout autre signification en histoire qu'ailleurs[2] ». Lorsque l'astronome ou le géologue essaye d'expliquer les faits qu'il a établis, il n'a pas d'autre but en le faisant que : montrer que ces faits, d'après les lois élémentaires de la matière considérée, découlent forcément de faits antécédents. A cause de cela il a besoin, comme préparation inévitable,

1. Rappelons que M. Poincaré a été encore plus catégorique sous ce rapport (cf. *La Science et l'Hypothèse*, pp. 5 et 169).
2. *Die Probleme der Geschichtsphilosophie*, 1905.

d'une connaissance suffisante des sciences qui ont révélé ces lois, telles que la mécanique, la physique, la chimie, et pour tout cas qui se présentera il portera naturellement le regard vers ces sciences et y cherchera la lumière qui lui est nécessaire à l'explication. Tout autrement agit l'historien. On dit bien que la psychologie devrait être la science fondamentale de l'histoire, comme la mécanique et la physique le sont pour les sciences naturelles, mais en pratique cela ne se rencontre pas : on peut être un historien remarquable, sans s'être jamais occupé de psychologie. Et en effet, l'historien qui essaie d'expliquer une suite douteuse d'événements procède par une voie tout autre que celle qui est usuelle ailleurs. Il ne tente pas de déduire cette succession par la voie du raisonnement, d'après des lois générales, comme un produit nécessaire des circonstances antérieures, mais il se transpose en imagination aussi complètement et aussi minutieusement que cela lui est possible dans les caractères et les milieux des personnes qui ont coopéré à cette succession ; il tente de reproduire en lui leur vie intérieure, la liaison de leurs idées, sentiments et désirs.

Il ne quitte jamais la sphère du concret : la fantaisie, l'intuition et la divination remplacent chez lui l'abstraction et la déduction. Et ainsi se pose la question comment on peut expliquer que l'histoire, si elle est réellement une science, puisse sembler rejeter les secours de la science et adopter ceux de l'art. La réponse que l'auteur donnera à ceci tentera surtout de montrer que nous n'avons affaire ici qu'à des différences, en apparence essentielles, en fait secondaires, et déterminées en partie par des circonstances passagères du développement et en partie par la nature propre de la matière.

Il y a d'abord les relations avec la psychologie. — Est-il vrai, comme on l'a affirmé si souvent, que l'historien n'utilise pas les lois de la psychologie? Mais ces lois, nous les possédons tous d'une manière pratique par notre vie même, et, comme science, la psychologie est encore dans l'enfance.

En des relations semblables se trouvaient l'astronomie et la physique avant la découverte de la loi de gravitation, de même que la géologie et les sciences naturelles jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Ensuite, il y a le rôle prépondérant que joue dans la recherche historique ce facteur mystérieux que l'on nomme intuition, fantaisie ou divination, et qui paraissent n'avoir rien à faire avec les méthodes rigoureuses de la science. Mais d'abord il serait ridicule de soutenir que l'historien ne met en œuvre que la connaissance des hommes que chacun acquiert par sa vie quotidienne. Il lui faut un sens plus pénétrant ; le vrai, le grand historien se perd dans son objet, devient un avec son héros, revit la vie que ce héros a vécue. — Tout le processus reste inclus dans le domaine du concret et de l'individuel, c'est la reconstruction d'une âme dans l'âme du chercheur. — Mais quel rapport peut-il exister entre ce processus et le travail lent et matériel de la science?

Je crois, dit M. Heymans, quelque paradoxal qu'à première vue ceci puisse paraître, que ce rapport, loin de manquer, se laisse montrer du

doigt. — Les deux processus appartiennent même à une méthode identique.

On sait que le mot expérience dans le langage scientifique a une signification précise : la mise en œuvre de causes déterminées, dans le but d'atteindre par la perception des effets corrélatifs à une compréhension meilleure de la relation causale qui existe entre les deux. L'auteur ne s'arrête pas à montrer le rôle de l'expérience dans les sciences de généralisation, mais cherche à dégager la signification de l'expérience dans les sciences explicatives.

On remarque aisément, dans les sciences de cet ordre, telles que l'astronomie ou la géologie, que l'expérience y est beaucoup moins au premier plan que dans les sciences de généralisation : dans l'immense majorité des cas on se borne à l'observation précise du fait concret à expliquer, à faire une hypothèse relative à ses causes supposées, et à vérifier cette hypothèse à l'aide des lois générales de la physique ou de la chimie. Mais il peut arriver que cette voie soit impraticable ou qu'elle ne nous mène pas assez loin. Il peut se présenter que les lois physiques ou chimiques, qui devraient être appliquées, ne soient pas connues d'une manière assez complète ou assez précise; il se peut aussi qu'elles le soient, mais qu'un doute subsiste au sujet de savoir si l'on a tenu compte d'une manière complète de toutes les circonstances. Dans ces cas, il serait visiblement de grande importance de pouvoir faire la preuve, en recherchant expérimentalement, si les causes que l'on a supposées, lorsqu'on les applique à un cas nouveau, ont effectivement des effets qu ressemblent au phénomène à expliquer. Mais cependant les phénomènes astronomiques ou géologiques ne se prêtent pas à une expérimentation directe; et si l'on ne veut pas se passer de toute vérification, on n'a que la seule ressource de les reproduire sur une toute petite échelle, dans la forme dite « analogie expérimentale ».

L'historien se heurte aux mêmes difficultés que l'astronome ou le géologue.

Comme là la physique et la chimie se trouvent souvent en défaut, ici c'est la psychologie qui est insuffisante pour fournir d'une manière complète et précise, les lois qui seraient nécessaires à une vérification déductive des hypothèses au sujet des causes des phénomènes donnés, et même si une telle vérification est possible d'une manière grossière et dans les grandes lignes, l'énorme complication de causes et d'effets laisse subsister dans les deux cas, la question de savoir si des circonstances actives importantes n'ont pas été omises. De même quand l'historien peut compléter par une expérience la vérification déductive insuffisante de ses hypothèses, ceci est d'une importance considérable pour la certitude de ses déductions. Mais il est compréhensible qu'une telle vérification n'est possible que dans une mesure très approximative; aussi peu que l'astronome a à sa disposition des constellations ou le géologue des globes terrestres, aussi peu l'historien peut disposer de J. César ou de Robespierre, pour les exposer à des motifs déterminés et pour voir comment ils y réagissent. Mais la question est de savoir si l'historien, lui aussi, peut

s'aider de quelque chose de semblable aux méthodes de laboratoire. La réponse est que depuis longtemps elles sont appliquées par l'historien d'une manière régulière et avec plein succès, et il le fait en se posant lui-même dans les conditions historiques. La psychologie nous enseigne que la représentation imaginaire des circonstances produit, bien que d'une manière affaiblie, les résultats des réalités elles-mêmes; par suite, pour autant que ce rappel affaibli est semblable en nature à l'original, nous pouvons reconnaître par les développements et relations du second état d'âme, les phénomènes qui ont dû accompagner le premier. Et, en effet, dans la vie courante nous faisons un large emploi de ce moyen : nous nous transposons constamment dans la mentalité d'autrui lorsque nous entrons en relation avec lui. Ici, comme dans les autres sciences d'expérimentation, l'exactitude des déductions repose d'une part sur la concordance qualitative de l'original et de l'imitation et, d'autre part, sur le fait que, aussi bien dans le domaine psychique que matériel, les lois des phénomènes sont en dernière analyse indépendantes de l'échelle sur laquelle ils se produisent. Enfin les sources d'erreurs sont les mêmes dans les deux domaines : elles consistent en la difficulté de donner aux divers facteurs la même intensité dans la reproduction que dans l'original, et en ce que d'autres facteurs, qui manquaient dans l'original, ne se laissent pas complètement éliminer dans la reproduction.

La seule différence qui existe entre les deux domaines consiste exclusivement dans la nature des objets, vers lesquels tend la recherche; et notamment la circonstance que le fait à expliquer, les causes que l'on suppose et celles avec lesquelles on expérimente, dans un cas, sont matérielles, et que, dans l'autre, elles sont des phénomènes de conscience.

L'auteur résume sa thèse comme suit : la science a une tâche double et peut-être même triple : chercher des lois, appliquer ces lois à des cas particuliers, expliquer des phénomènes donnés d'après ces lois. Jusqu'à présent l'histoire s'est surtout limitée à l'explication des phénomènes qui se ramènent à des causes psychiques.

Elle a pour cela fait usage des méthodes que l'on applique également dans les sciences naturelles explicatives : déductions des lois générales et expériences analogiques. Quant à savoir si à côté de l'explication des phénomènes, elle pourra aussi synthétiser certains de ces phénomènes en des lois générales, la solution de la question est réservée à l'avenir.

L'exposé détaillé que nous venons de faire de la thèse de M. Heymans permettra au lecteur de se rendre compte de l'importance de cette brochure, qui renferme mainte et mainte considération d'un réel intérêt.

PAUL HERMANT.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AU LYCÉE.

Nous avons, sous cette rubrique, résumé, dans les précédents numéros, des discussions ou des études sur cette intéressante question, et nous continuerons à le faire.

A titre de document, nous recueillons aujourd'hui l'opinion d'un pédagogue américain.

M. G. Stanley Hall a publié dans *The pedagogical Seminary* (t. XII, n° 3, p. 339) un article, *The Pedagogy of History*, dont nous empruntons l'analyse au *Journal de Psychologie normale et pathologique* [1].

« L'auteur critique l'enseignement de l'histoire tel qu'il se pratique actuellement dans les établissements d'instruction secondaire aux Etats-Unis. Il admet l'utilité des méthodes scientifiques, mais, selon lui, la loi des rapports de cause à effet, la statistique, les conditions physiques et géographiques d'un peuple, sont des études qui conviennent surtout à l'enseignement supérieur. La critique historique n'est pas davantage ce qu'il faut à des enfants : il ne sera pas non plus très utile de faire de l'histoire une école de sociologie et de civisme. Quant à se servir de cette étude pour donner à la jeunesse des aperçus plus vastes sur toutes choses, pour lui montrer le développement dans le temps de la littérature et des sciences, pour lui faire comprendre ce qu'elle hérite du passé, c'est là une tâche fort difficile et peu satisfaisante. Aussi pour H. le but de l'enseignement de l'histoire est-il autre. Sans négliger les autres considérations, ce qu'il importe le plus, c'est de faire ressortir le côté moral. Les faits portent en eux une signification morale qui sera facilement comprise. L'adolescent est, avant tout, enthousiaste, facile à émouvoir ; il s'agit donc de lui présenter des modèles qui exciteront son admiration, de lui faire connaître des héros qu'il voudra imiter, et, d'autre part, les tristes résultats de mauvaises actions. Aussi l'histoire pour lui ne doit être ni une liste aride de faits, ni une savante étude ethnographique et sociologique, mais un tissu de belles actions d'où il pourra tirer une leçon morale, d'autant mieux qu'on aura soin de ne pas la lui faire. »

***

Nous avons déjà constaté combien s'est accru, dans ces dernières années, le goût des études d'histoire de l'art. En même temps que se multiplient les travaux intéressants, se complètent peu à peu l'organisation et l'outillage nécessaires à ces études. — La Société de l'Art français, fondée en 1872, et réorganisée récemment, tiendra des réunions mensuelles ; elle

1. C. R. de L.-C. Herbert, dans la *Bibliographie* du numéro de mars-avril 1906, p. 174.

subventionnera ou provoquera des travaux de catalogues, inventaires, répertoires et recueils de reproductions graphiques ; elle pourra ainsi donner aux historiens de l'art moderne un appui et une impulsion efficaces. (Président : M. Jules Guiffrey ; Secrétaire général : M. Pierre Marcel ; Éditeur : H. Laurens.) — Aux publications périodiques consacrées à l'art s'en est ajoutée une, cette année, qui comblait une lacune évidente : *Musées et Monuments de France*, Revue mensuelle, dirigée par M. P. Vitry, conservateur adjoint au musée du Louvre. Elle a pour but de mettre en lumière les richesses d'art de la France, de signaler les accroissements de nos collections publiques, de constituer une sorte de *portefeuille* de nos musées et monuments. On voit assez les services que rendront aux historiens, comme aux simples amateurs d'art, les notes précises, les informations abondantes que donne, depuis un an, cette nouvelle publication.

Enfin, l'*Histoire de l'Art*, que dirige M. André Michel et que publie la librairie Colin, poursuit son cours régulièrement. La première partie du tome II vient de paraître : elle est consacrée à *La formation et l'expansion de l'art gothique* (1 vol. grand in-8, 528 pp., 333 gravures, 5 héliogravures hors texte). Les grandes divisions en sont les suivantes : Architecture gothique du XIIIe siècle (C. Enlart) ; formation et développement de la sculpture gothique, du milieu du XIIe à la fin du XIIIe siècle (A. Michel, C. Enlart, E. Bertaux) ; les miniatures, les vitraux, la peinture murale (A. Haseloff, E. Mâle, C. de Mandach, E. Bertaux) ; la peinture italienne avant Giotto (A. Pératé) ; les ivoires gothiques (R. Koechlin). Les mérites de l'ouvrage ne sont plus à célébrer : compétence des collaborateurs, clarté de l'exposition, justes proportions de la bibliographie, richesse de l'illustration. Peut-être, au point de vue de l'imagerie, ce volume est-il supérieur encore aux précédents. Plusieurs des collaborateurs ont fourni eux-mêmes des clichés qui révèlent au public des monuments ou des détails peu connus.

Il est superflu de louer les mérites particuliers de celui qui dirige l'entreprise. Il suffira de dire que rarement, dans les œuvres où la coopération scientifique est pratiquée, l'effort a été plus grand pour unifier l'ensemble. L'intervention personnelle de M. Michel, dans des chapitres d'introduction et de conclusion, est doublement heureuse, par la valeur propre de ces pages et par la lumière qu'elles répandent sur tout l'ouvrage. L'introduction du tome II montre l'intérêt profond de l'art gothique considéré dans ses origines, dans sa formation technique, dans ses rapports avec la vie sociale et, particulièrement, avec l'épanouissement, momentané mais remarquable, de civilisation française, qui s'est produit au moyen âge.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

ALEXANDER CARTELLIERI. **Philipp II August, König von Frankreich.** Bd. I : *1165-1189;* Bd. II : *Der Kreuzzug* (*1187-1191*). Leipzig, Dyksche Buchhandlung, et Paris, Le Soudier, 1899-1906, 2 vol. in-8, XXVIII-322-161 et XXXI-360 pp.

La publication récente du deuxième volume du *Philipp I. August* de M. A. Cartellieri nous fournit l'occasion de dire dans cette Revue quelques mots d'un ouvrage qui s'annonce comme un des plus considérables qui aient été consacrés à l'histoire des premiers Capétiens. Entamé en 1899, il compte déjà plus de 900 pages très compactes pour les seules années 1165 à 1191 ; et encore ne contient-il guère jusqu'à présent pour le règne personnel de Philippe Auguste que ce qui a trait à la politique extérieure.

Le premier volume comprend trois parties. La première nous conduit de la naissance de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis VII : le couronnement de Philippe, en 1179, son mariage avec Élisabeth de Hainaut, l'année suivante, enfin l'entrevue de Gisors avec Henri Plantegenêt (28 juin 1180), tels sont les faits principaux qui marquent cette période. Dans la deuxième partie, M. Cartellieri étudie la lutte que Philippe Auguste, devenu seul roi à la mort de son père (19 septembre 1180), dut soutenir contre Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et ses alliés (1180-1186). La troisième partie traite de la lutte contre Henri Plantegenêt (1186-1189). Enfin l'examen de quelques points de détail fait l'objet de quinze appendices très développés.

Le deuxième volume est entièrement consacré à la troisième croisade. Après avoir cru d'abord que les travaux des spécialistes le dispenseraient de s'étendre longuement sur ce point, M. Cartellieri n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il fallait reprendre la question par la base s'il voulait rendre intelligible la politique du roi de France. Dans une première partie, qui n'a pas moins de 112 pages, l'auteur expose les antécédents de l'expédition. Remontant à l'année 1146, il nous montre, pendant la seconde moitié du XIIe siècle, la suite des projets de croisades en France et en

Angleterre : après avoir juré en 1177, à Nonancourt, de prendre l'un et l'autre la croix, les rois de ces deux pays ajournent sans cesse leur départ. Le 2 octobre 1187, Jérusalem tombe aux mains de Saladin : les efforts du pape se multiplient alors pour résoudre les princes à partir. En 1188, à l'assemblée de Gisors, on peut croire un moment qu'ils vont, en effet, céder à ses objurgations ; mais la lutte reprend entre eux, et le départ est encore une fois ajourné. Enfin, après la mort de Henri Plantegenêt, Philippe et le nouveau roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, se décident à prendre le chemin de la Terre-Sainte. Ils font leur jonction à Vézelay, le 4 juillet 1190, et vont de là s'embarquer, l'un à Gênes et l'autre à Marseille. La deuxième partie du volume les suit dans les péripéties de leur voyage : séjour à Messine, siège de Saint-Jean-d'Acre, enfin départ et retour de Philippe Auguste. Tout cela est raconté avec ce souci minutieux du détail qui est la caractéristique de l'ouvrage tout entier. L'auteur nous paraît avoir mis à profit toutes les chroniques, tant françaises qu'anglaises et orientales, où il avait chance de rencontrer des renseignements sur la matière ; les documents d'ordre diplomatique, et spécialement les chartes de Richard Cœur-de-Lion, ont été de sa part l'objet de recherches approfondies [1]. Son récit a donc toutes chances d'être aussi complet que possible.

Au surplus n'est-ce pas sur ce point que pourront, croyons-nous, porter les critiques. L'ouvrage de M. Cartellieri est complet ; il n'est que trop complet. Chaque question y est étudiée pour elle-même, au risque de faire oublier la suite et l'enchaînement des faits : ainsi, cette croisade, qui n'est, à bien des égards, qu'un épisode dans l'histoire de Philippe Auguste, occupe à elle seule presque autant de place que le récit des trente quatre premières années de la vie du roi, années pourtant si remplies d'événements et sur lesquelles M. Cartellieri s'est très longuement étendu. Il y a là un vice de composition, qui condamne par avance l'œuvre à un manque absolu d'unité.

En outre, de cette masse de détails, rien ne ressort. A lire les pages si denses et si fouillées de M. Cartellieri, on se sent pris de respect pour le labeur énorme qu'il a dû déployer : tout est pesé ; pas une phrase qui ne suppose de longues recherches, de minutieuses comparaisons ; les copieux appendices qui terminent chaque volume en sont un témoignage manifeste [2]. Mais en même temps, tout est terne : par exemple, la dernière entrevue de Philippe Auguste et de Henri Plantegenêt à Colombiers, en 1189, et la mort du roi anglais, que les chroniqueurs de l'époque et surtout Guillaume le Maréchal nous ont racontées en des pages si colorées et si dramatiques, ne donnent lieu dans l'ouvrage de M. Cartellieri qu'à un passage sec et sans vie.

Remarquable dans l'analyse et l'étude critique des détails, son *Philipp*

1. Un des appendices (p. 288-301) donne le catalogue des actes de Richard depuis le mois d'août 1189 jusqu'au 10 janvier 1192.

2. Il faut y joindre quelques travaux publiés à part et notamment *Ein Donaueschinger Briefsteller : lateinische Stilübungen des XII Jahrhunderts aus der Orléans'schen Schule* Innsbruck, 1898, in-8, XXIII-75 pp.).

August est donc insuffisant comme synthèse. Mais le jour, lointain encore, où il aura achevé d'élever le gigantesque monument d'érudition qu'il a entrepris, l'historien qui voudra réaliser cette synthèse, n'aura plus pour la trame même de l'histoire, qu'à se référer à son travail.

LOUIS HALPHEN.

HAUSER (H.). **Les Sources de l'Histoire de France. XVIe siècle (1494-1610).** Fasc. I : *Les premières guerres d'Italie ; Charles VIII et Louis XII (1494-1515).* Paris, Picard, 1906, xx-197 pp. in-8.

Chargé de continuer dans la même collection les belles et précieuses études de Molinier sur les sources de l'Histoire de France au Moyen Age, M. Hauser nous donne aujourd'hui le premier fascicule de son important travail bibliographique et critique. La période qu'il doit traiter est longue et pleine : elle s'étend de 1494 à 1610, comprenant ainsi, par delà le XVIe siècle proprement dit, par delà la paix de Vervins et l'édit de Nantes, ce règne de Henri IV où se manifeste déjà le vigoureux effort de reconstitution intérieure et d'expansion extérieure qui donnera au XVIIe siècle français tout son sens.

Dans cette longue période de cent seize ans, M. Hauser a ménagé quatre grandes coupures. D'une part, entre 1494 et ces années 1559-1560, « années climatériques où s'achèvent les guerres d'Italie, où le mouvement réformé, jusqu'alors purement religieux et surtout populaire, va devenir un mouvement politique et aristocratique », il établit deux divisions : I, les premières guerres d'Italie (Charles VIII et Louis XII) ; II, les règnes de François Ier et de Henri II. — De l'autre, entre 1560 et 1610, deux divisions également : I, les premières guerres civiles ; II, la Ligue et Henri IV. Dans l'intérieur de chacune d'elles, une section générale est consacrée à l'examen des sources relatives à la totalité ou à une partie considérable de la période étudiée ; puis vient une section spéciale où les documents se suivent en ordre à peu près strictement chronologique. C'est à la première de ces quatre divisions — à l'époque des guerres d'Italie, de Charles VIII et de Louis XII (1494-1515) — qu'est consacré le fascicule qui vient de paraître.

D'un ouvrage de ce genre il n'y a pas à rendre compte. Il n'y a qu'à le signaler et qu'à en louer, comme il convient, le mérite solide et l'utilité. M. H., dans sa préface, reprenant une phrase de Molinier, écrit que « les travaux de cette espèce sont de ceux dont on use sans en apprécier les qualités, dont on ne voit que les défauts ». C'est faire preuve d'un pessimisme légèrement excessif. Les érudits ne sont pas si dépourvus de gratitude, et je ne vois pas qu'ils aient marchandé leurs éloges à Molinier. Ils ne marchanderont point non plus à M. H. l'expression de leur reconnaissance ; ils savent quelles étaient les difficultés d'une tâche qu'aucun travail antérieur, qu'aucun grand répertoire du genre de la *Bibliotheca*

de Potthast ou des *Bibliographies* de l'abbé Chevalier ne lui facilitait, mais que, par contre, l'extension du champ de la politique française au temps des guerres d'Italie amplifiait et compliquait singulièrement. A mesure que l'Histoire de France sort davantage, pour ainsi dire, des limites de la France même, c'est une nécessité, pour qui en étudie les sources, de faire une place grandissante aux documents de provenance étrangère : sources italiennes, flamandes, allemandes, espagnoles, anglaises. Il suffit de parcourir les pages pleines de références précises et nourries qu'à propos des guerres d'Italie leur consacre M. H., pour comprendre à la fois de quelles difficultés l'auteur a dû triompher et de quelle utilité aussi sera pour tous son labeur.

Il faut se garder d'ailleurs de comparer ces fascicules à ceux de Molinier. Leur matière, pour ainsi dire, n'est plus la même. Les sources de l'Histoire de France, à partir du xve siècle, ne s'étendent pas seulement en surface ; elles augmentent également en profondeur. Des problèmes se posent, que la bibliographie des sources du Moyen Age ne connaissait pas ou guère ; celui-ci, entre autres, qui n'est pas négligeable : qu'entendre par *Sources* ? M. H. nous dit son embarras : sources narratives seulement, c'est-à-dire chroniques officielles ou privées, histoires proprement dites, journaux, mémoires ? Mais, en réalité, l'intérêt de ces sources, à mesure que l'on descend dans le temps, diminue singulièrement. Au xvie siècle, c'est avec des documents d'archives déja, bien plus qu'avec les textes de ce genre, que l'histoire s'écrit. Voici la porte ouverte, dans la bibliographie entreprise, à toutes les publications de documents si abondantes parfois : textes législatifs, édits, ordonnances, recueils diplomatiques, correspondances de souverains ou de ministres, etc... Mais à la suite, voila que se présentent les livres, les travaux, les ouvrages de seconde main écrits directement d'après les documents d'archives. Va-t-on exclure du recueil le *Philibert de Chalon* d'Ulysse Robert « dont un volume sur deux reproduit des pièces inédites », ou la *Réunion de la Navarre* de M. P. Boissonnade ? Évidemment non, et voila la littérature historique installée, elle aussi, parmi les Sources.

On voit la difficulté — et le danger. Nous ne nions pas la première ; elle est singulière et sans doute à peu près impossible à vaincre : la logique pure n'a rien à voir en des matières aussi complexes, et ces questions de choix sont des plus pénibles à trancher. Quant au second, il faut s'entendre sur sa nature. Le péril n'est pas qu'à enfler les cadres de leur bibliographie, M. H. et ses successeurs nous fassent trop riches d'indications utiles ; il pourrait être, bien plutôt, qu'ils écourtent un peu leurs indications. Ils sont fatalement amenés, par le progrès des temps, à introduire dans la place les documents d'archives ; qu'ils y prennent garde, ces documents sont exigeants : ils réclament des égards et des soins, sinon exclusifs, du moins tout spéciaux. Et si le danger n'est pas qu'ils envahissent peu à peu la place, — car une telle invasion ne pourrait en aucun cas être considérée comme un danger, — il pourrait être, par contre, que, séparés des fonds dont un hasard de publication les a fait sortir, ils perdent de leur valeur et de leur sens. Plus exactement, je

crois que d'ici peu, le besoin d'une esquisse des « sources d'archives de l'Histoire de France » se fera sentir — esquisse singulièrement difficile à composer sans doute, mais singulièrement utile aussi. De ces archives, avec le livre de Langlois et de Stein, nous avons déjà pour ainsi dire la carte géographique sommaire : nous en aurons sans doute un jour quelque tableau d'ensemble, par ordre de temps et de questions. Pourquoi, en effet, ce qui a été tenté avec succès dans telle ou telle Revue générale, pour certaines questions spéciales, ne pourrait-il pas être tenté d'ensemble pour toute une histoire nationale?

Mais là n'est pas en ce moment la question : elle est qu'entre une bibliographie des sources narratives de l'Histoire de France et un tableau des fonds d'archives à consulter pour écrire cette histoire, il y a une différence, une distance singulières, et que le parti qui consiste à adjoindre à la bibliographie proprement dite des sources narratives l'indication de ceux des documents d'archives qui ont été déjà publiés, à l'exclusion de tous ceux qui restent inédits, ne laisse pas que d'être périlleux. Les sources narratives, dit-on, deviennent de plus en plus maigres, au XVIe siècle, en face des documents d'archives. Mais les documents d'archives publiés ne vont-ils pas paraître, à mesure que l'on s'avancera vers notre époque, de plus en plus maigres eux aussi en face de ceux qui restent inédits ? Ce raisonnement, aussi légitime que le premier, ne pourrait-il pas nous mener bien loin? Tout ceci, encore une fois, non pour nous plaindre de l'abondance des renseignements que nous donne M. H., ni pour le chicaner sur le choix qu'il a fait des indications qu'il publie [1], mais pour attirer son attention et celle de ses successeurs sur une question intéressante par elle-même et dans laquelle, par la force des choses, il leur faudra prendre parti : il n'est pas niable, je crois, que dans la conception actuelle de la Bibliographie en cours, il n'y ait quelque flottement, quelque indécision.

LUCIEN FEBVRE.

Nonciatures de France. — Nonciatures de Clément VII, p. p. l'abbé J. FRAIKIN (*Publications de la Société des Archives religieuses de la France*). — Tome Ier, depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli (25 février 1525-juin 1527). — Paris, Picard, 1906, in-8.

Peu à peu, très lentement, s'inventorient les riches archives du Vatican. L'excellent guide publié récemment par G. Bourgin dans le Biblio-

1. N'y a-t-il pas pourtant quelque abus, p. 139, à faire figurer, dans ce recueil de sources Ch. Lormier, *Ordonnances contre la peste, rendues en la cour de l'échiquier*, ou Lièvre (A.F.) : *La misère et les épidémies à Angoulême, aux XVIe et XVIIe siècles*. Car il y a bien des publications de textes analogues pour les diverses provinces qui seraient à citer (ou à ne pas citer) au même titre que celles-là. — De même, n'y a-t-il pas quelque luxe à constituer, pour la seule époque de Charles VIII, une section : *Documents numismatiques et iconographiques*, qui ne reparaîtra plus ensuite?

graphe moderne (*les Archives pontificales et l'Histoire moderne de la France*) nous met à même d'apercevoir en bref ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Pour la France et pour le XVIe siècle en particulier, à part les travaux de l'abbé Richard et de l'abbé Paquier, il a été fait bien peu de chose et il reste beaucoup à faire, on pourrait dire presque tout. Et pourtant de quel intérêt capital doivent être les documents pontificaux, non seulement pour l'histoire diplomatique, mais pour l'histoire de l'Église française, de la Réforme et de la Contre-Réforme en France ! — Le premier travail qui s'imposait, semble-t-il, était de mettre à jour les « Nonciatures ». Les Allemands l'ont compris plus tôt que nous, et la publication des *Nunziaturberichte aus Deutschland* commencée dès 1892 avance rapidement, grâce à la collaboration de l'Institut prussien, de l'Institut autrichien et de la Görres-Gesellschaft. Nous n'avons pas tant d'Instituts à Rome, mais nous avons au moins l'École française où se succèdent les jeunes érudits issus de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études : sans imposer la rigoureuse discipline des Allemands, et tout en respectant les habitudes françaises de travail libre et individuel, était-il impossible d'obtenir pour la publication des Nonciatures de France la collaboration régulière des élèves de l'École ? Sans doute, car c'est la Société des Archives religieuses de l'Histoire de France qui, lasse d'attendre, a entrepris cette indispensable publication.

L'abbé J. Fraikin s'est chargé des nonciatures de Clément VII (1523-1534). Le tome Ier qui vient de paraître ne commence cependant qu'au 25 février 1525 : pour la période antérieure, il faut se reporter aux articles de l'abbé Richard sur les *Origines de la Nonciature de France* (*Revue des Questions historiques*, 1905 et 1906 et aux études de l'abbé Paquier sur Jérôme Aléandre qui fut le premier nonce ordinaire de Clément VII en France. — Ce premier volume de l'abbé Fraikin, s'étendant jusqu'à juin 1527, comprend donc toute la période de la ligue de Cognac. L'histoire, la triste et presque ridicule histoire de la ligue de Cognac, était déjà assez bien connue après les travaux de Mignet, de de Leva, de Balan, de Baumgarten, de F. Decrue et la thèse récente de V.-L. Bourrilly sur *Guillaume du Bellay*. Les documents publiés par l'abbé Fraikin, au nombre de deux cent trente-neuf, dont beaucoup inédits, dépêches de Capino da Capo, de Gambara, de Sanga, et surtout d'Acciaiuoli, apportent de nouvelles précisions et permettent d'établir dans le moindre détail les différentes phases de cet incroyable imbroglio diplomatique. J'avoue que, si déconcertante que soit la politique de Clément VII, il me semble encore plus difficile de comprendre et de justifier les hésitations et les lenteurs du gouvernement français en cette affaire : accusera-t-on l'incorrigible insouciance de François Ier ? Mais, pour le suppléer, n'y avait-il pas Duprat, Robertet et surtout Madame, qui, pendant la captivité du roi, venait de faire preuve de décision et d'habileté ? Est-ce précisément habileté diplomatique, et feinte destinée à effrayer Charles-Quint pour le forcer aux concessions ? La manœuvre semble puérile, car les actes seuls et non de vagues menaces pouvaient émouvoir l'empereur. Une autre hypothèse a été émise, par Mignet d'abord, reprise ensuite par Bourrilly, celle de négo-

ciations secrètes avec l'Espagne, même après la conclusion et la publication de la ligue. C'est là un point obscur et qui reste encore à élucider. On trouve dans plusieurs documents la trace des soupçons des diplomates pontificaux (cf. Fraikin, p. LX, note 1) : Sanga et Acciaiuoli croient cependant à la bonne foi du roi de France, mais Gambara a des doutes. Un fait certain, c'est qu'en octobre 1526 un « sieur Danjay » était envoyé par François Ier à Charles-Quint « pour parler d'appointement » (Mignet, t. II, p. 255, n° 3). Mais Charles était trop profondément irrité contre François Ier pour consentir alors aucune concession, et d'ailleurs il ne prenait pas ces négociations au sérieux : il n'y voyait qu'un excellent moyen de rendre le roi suspect à ses alliés « et leur bailler jalousie de se deslyer ». De toutes façons, jamais la politique française ne fut plus inconsistante[1].

Dans l'ensemble, la publication de l'abbé Fraikin a été sérieusement préparée. Les notes sont en général précises et exactes (p. 217, n. : d'Albany n'a pas été envoyé en juin 1531 à Rome, il y arrive le 3 novembre 1530 et il n'en repart qu'en septembre 1531, cf. Bibl. Nat. fr. 2932, 3040, 3075). On trouvera dans la première partie de l'introduction d'intéressants détails sur les sources de l'histoire des nonciatures de France aux Archives d'État de Florence et aux Archives du Vatican, et dans la deuxième partie une histoire sommaire des nonciatures de 1525 à 1527. Il est regrettable qu'il n'y ait pas, à la fin du volume au moins, un index des noms propres, indispensable instrument de travail. Espérons que l'auteur en donnera un pour l'ensemble de sa publication et souhaitons l'apparition prochaine du tome II qui portera sur une période pour laquelle les rapports entre le Saint-Siège et la cour de France sont beaucoup moins connus.

JULES ISAAC.

1. P. LXX : l'abbé Fraikin identifie le « sieur Danjay » dont il a été parlé plus haut avec le sieur de Langey, G. du Bellay, alors que les documents même qu'il publie prouvent que ce ne peut être Langey. Le 3-4 octobre 1526, en effet, Acciaiuoli mande au cardinal de Cortone que G. du Bellay est envoyé en poste vers Sa Sainteté. D'ailleurs Bourrilly, dans sa thèse, a minutieusement établi l'emploi du temps de Langey dans cette année 1526 ; il n'y a certes pas place pour une mission en Espagne. Je n'ai trouvé trace de cette mission d'octobre en Espagne ni dans le mss. 1215 de la coll. Clairambaut (extraits des comptes de l'Épargne de 1526 à 1543) ni dans le Catalogue des Actes ; et je ne vois, parmi les officiers de l'hôtel du roi, que deux personnages dont le nom se rapproche du nom mentionné par Charles-Quint : Pierre Dages ou Daget, maître d'hôtel du roi, et Adrien de Hangest, seigneur de Genlis, alors échanson.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE RELIGIEUSE.

Sydney Armitage-Smith. **John of Gaunt**. Londres, Constable, 1904; xxviii-490 pp. — Jean de Gand, duc de Lancastre, duc d'Aquitaine, roi *in partibus* de Castille et de Léon, quatrième fils d'Édouard III, a été un des personnages les plus considérables de la seconde moitié du xive siècle. Quiconque connaît les annales de ce temps se rappelle ses efforts malheureux pour régner sur la Castille, ses démêlés avec le « Bon Parlement », son impopularité, l'incendie de son palais par les rebelles de 1381, ses relations avec Wycliffe et Chaucer. Cependant, la portée exacte de ses ambitions, son véritable caractère, son action hors de l'Angleterre, étaient mal connus, et les épisodes même les plus célèbres de sa carrière n'avaient pas toujours été présentés impartialement. Il importait de soumettre à la critique les allégations haineuses du *Chronicon Angliæ*, de mettre à profit les admirables archives du duché de Lancastre conservées au *Record Office*, de dépouiller les documents français et espagnols, de suivre Jean de Gand dans ses avatars et ses aventures, et de dégager de ses traits légendaires cette figure en somme peu banale.

M. Armitage-Smith a, en grande partie, réussi dans cette tâche. Son ouvrage, sans être définitif, est fortement documenté, et il se présente bien à tous égards. La maison Constable, qui édite si magnifiquement la *Victoria History of the counties*, a imprimé le volume avec son luxe ordinaire ; il est illustré de photographies d'après des portraits de Jean et des miniatures du *British Museum*.

Pourquoi faut-il faire à M. Armitage-Smith le même reproche qu'à tant d'historiens anglais? Il ne connaît que pour une faible part les travaux français concernant la période qu'il traite. Il ignore la thèse, médiocre il est vrai, de l'abbé Moisant, sur le *Prince Noir en Aquitaine*. Il aborde l'histoire navale du xive siècle, sans avoir ouvert le livre de M. de la Roncière [1], ni la biographie de l'amiral Jean de Vienne par Terrier de Loray, et il ne paraît pas savoir que l'histoire de Bordeaux a été écrite de main de maître par M. Jullian. M. Armitage-Smith n'a pas vu, ou du moins ne cite pas, les documents inédits découverts par André Réville sur l'incendie du palais de Jean de Gand, en 1381 [2]. Il parle des affaires du grand

1. *Histoire de la Marine française*, t. II, 1900 : voir notamment le chapitre iv, pp. 51 sqq.

2. *Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381*, 1898, pièces justificatives n°s 10 à 22, 24, 25, 38, 42 à 45.

schisme sans connaître le livre de M. Noël Valois, où il aurait même trouvé des textes inédits concernant Jean de Gand[1], et il est fâcheux qu'on ne lui ait pas signalé le volume fortement documenté consacré par M. G. Daumet à l'*Alliance de la France et de la Castille*[2]. — Ch. Petit-Dutaillis.

Borough Customs, edited for the Selden Society by Mary Bateson. Volume II, Londres, 1906, in-4°; clx, 224 pp. — Nous avons dit ici tout le bien que nous pensions de cette belle publication, lorsque le premier volume en a paru. Peut-être convient-il d'appuyer davantage encore sur le profit qu'en tireront les lecteurs français, car Miss Mary Bateson insiste tout particulièrement, dans la magistrale introduction du tome II, sur les ressemblances que le droit municipal de l'Angleterre médiévale présente avec celui des pays continentaux. Elle a été, avec M. Round, un des premiers savants anglais qui se sont préoccupés d'établir des rapprochements entre le développement des villes en Angleterre et l'histoire urbaine de la France, et l'on connaît son beau travail sur l'expansion de la coutume de Breteuil en Grande-Bretagne. Est-il besoin de dire que les savants français, de leur côté, ne doivent pas ignorer cette influence de nos coutumes sur la civilisation d'Outre-Manche ?

Le présent volume est relatif à la procédure, aux officiers, à la cour du borough, au droit privé et commercial, aux relations du seigneur avec l'Eglise.

Miss Bateson, à la page xvi de son Introduction, explique le mot *burhgeat* par : endroit où la cour du château était tenue, et présente cette signification comme probable seulement. M. Stevenson a nié, en effet, que cette expression eût un sens judiciaire. Mais M. Maitland, dans son *Township and Borough*, pp. 209-210, a cité un texte qui ruine l'argumentation de M. Stevenson ; je ne sais si Miss Bateson connaît ce document, qui lui donne d'ailleurs pleinement raison. — Ch. Petit-Dutaillis.

William Stubbs. **Histoire constitutionnelle d'Angleterre**, édition française, accompagnée d'études et notes inédites, par Ch. Petit-Dutaillis. Traduction du texte anglais par G. Lefebvre. Paris, Giard et Brière, 1907; tome I (des origines à la grande Charte); xii-919 pp., in-8°. — La *Constitutional History*, de Stubbs, est un ouvrage classique, dont on ne discute pas l'autorité, et la traduction qui vient d'en être commencée sera sans doute favorablement accueillie. Notre collaborateur, M. Petit-Dutaillis, dont on connaît les travaux spéciaux sur l'histoire de l'Angleterre au xiiie et au xive siècle, a voulu non seulement surveiller la traduction du texte, qui ne laisse pas d'être parfois assez malaisée, mais

1. *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. III, 1901, p. 623, et t. IV, 1902, p. 520. Voir aussi les chapitres sur le Schisme en Angleterre, en Guyenne, en Castille, et sur la croisade de l'évêque de Norwich en Flandre.

2. Voir Daumet, pp. 34 et suiv., et pièces justificatives 33 et suiv.

rajeunir jusqu'à un certain point l'ouvrage. De nombreuses indications au bas des pages renvoient aux éditions les plus récentes des documents cités, et les textes reproduits dans les notes sont corrigés en conséquence. Enfin, M. Petit-Dutaillis a écrit pour ce premier volume une douzaine d'études inédites, imprimées en appendice, et dont quelques-unes ont l'importance d'un article de revue. Les unes, relatives par exemple aux origines du régime seigneurial ou de la tenure en service militaire, ont pour objet de résumer des controverses célèbres et de signaler les solutions les plus raisonnables; d'autres ont la valeur de mémoires originaux : telles les études sur la prétendue « charte inconnue des libertés anglaises », sur le premier procès de Jean sans Terre, et sur la Commune de Londres.

A History of the English Church, edited by W. R. W. Stephens and W. Hunt. Vol. V, **Reigns of Elizabeth and James I**, by H. W. Frere; Londres 1904, in-12; XIV-413 pp. — Vol. VI, **from the accession of Charles I to the death of Anne**, by W. H. Hutton; 1903; X-368 pp. — Les deux derniers volumes parus de la *History of the English Church* traitent de la grande période critique du protestantisme anglais. L'histoire religieuse de l'Angleterre est alors plus que jamais étroitement liée à son histoire politique, sociale, intellectuelle, et il est instructif de repasser les événements de cette époque dans un ouvrage écrit au point de vue spécial de l'Église anglaise. Le volume de M. W. H. Frere offre encore un autre intérêt : il est sur certains points en avance sur la science, et n'est point simplement un bon manuel : l'auteur s'est plongé résolument dans les textes, qui ne sont pas médiocrement abondants : il a abordé les documents inédits, les *Burghley Papers* au Record Office, les registres épiscopaux. Malheureusement, les références lui étaient interdites par les principes que les éditeurs avaient posés; de telle sorte que, quand M. Frere apporte une nouveauté, nous devons le croire sur parole. Les bibliographies qui terminent chaque chapitre prouvent du moins qu'il est très bien informé. Les mêmes prescriptions générales qui l'empêchaient de mettre des notes au bas des pages lui ont sans doute enlevé le droit d'établir ces bibliographies avec la précision qui est d'usage aujourd'hui. L'absence des dates de publication est bien gênante; c'est un défaut général de cette *History of the English Church*, et nous avons déjà eu occasion de le déplorer.

Le volume suivant, dû au Révérend W. H. Hutton, n'a pas la même valeur Les bibliographies sont insuffisantes. Les proportions de l'exposé sont très défectueuses. La biographie et les actes de l'archevêque Laud, par exemple, occupent une place démesurée dans le récit, tandis que le rôle de son rival John Williams et le développement des sectes ne sont pas suffisamment indiqués. L'index est fautif et incomplet et fait contraste avec la copieuse table du précédent volume : John Williams y est appelé *George* Williams, et Milton (dont il est question, trop rarement du reste, dans le livre, notamment p. 141) n'y est pas nommé. — CH. PETIT-DUTAILLIS.

Lectures on the historians of Bohemia, being the Ilchester Lectures for the year 1904, by the count Lutzow. Londres, Frowde, 1905 ; in-18, VII-120 pp. — Un savant tchèque, le comte Lützow, auteur d'une Histoire de la littérature bohémienne, a été chargé, en 1904, des *Ilchester lectures* à l'Université d'Oxford, qui n'a pas oublié ses vieux liens intellectuels et religieux avec la patrie de Jean Huss. La librairie Frowde a réuni en un élégant volume les quatre conférences faites en anglais par M. Lützow. Elles ont pour objet l'historiographie nationale de la Bohême, depuis le *Martyre de saint Wenceslas*, écrit par Kristian au xe siècle, jusqu'aux ouvrages contemporains des professeurs Tomek, Kalousek, Goll, et Rezek ; l'œuvre de Palacky occupe naturellement, dans cette rapide revue, une place d'honneur, et il est intéressant de relire, dans le résumé très clair de M. Lützow, le récit des basses tracasseries dont fut longtemps victime le grand historien, et qui ne l'empêchèrent pas de mener à bien sa tâche. M. Lützow n'a pas de peine à montrer que la science, autant que la cause de la patrie tchèque, a amplement profité du travail des historiens nationaux de la Bohême, et qu'à cet égard l'érudition allemande n'a pas toujours brillé par l'impartialité, l'exactitude ni la bonne foi. — Ch. Petit-Dutaillis.

G. Arnaud. **Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège**, Toulouse, Privat, 1904, 660 pp. + 1 carte, in-8o. — Soit un département situé fort loin de la capitale, difficile d'accès, pauvre, habité par des gens arriérés et lamentablement misérables, quelle action, quels contre-coups exercera sur ce milieu la Révolution parisienne ? Tel est le problème posé par M. Arnaud. D'une manière générale, le point de vue de l'auteur est parfaitement juste. On a eu tendance jusqu'ici à ne considérer la Révolution française que comme une chose exclusivement parisienne. En fait, les grands événements ont eu lieu à Paris ; mais ils se sont répercutés dans tout le pays, et, pour faire l'histoire de la Révolution en France, il faut tout d'abord avoir à sa disposition une série de tableaux de l'évolution des esprits et des événements survenus dans les diverses provinces françaises. M. Arnaud, qui fut professeur au lycée de Foix, s'est occupé de l'Ariège.

Le département de l'Ariège fut formé par la réunion du comté de Foix, du diocèse de Mirepoix, du Couserans et du Cominges. A part quelques riches plaines du bas Comté, quelques vallées verdoyantes du diocèse de Mirepoix et du Couserans, la misère régnait profonde partout. « Les villes et les bourgs, enserrés dans des remparts branlants, avaient une population lamentable, qui vivait pêle-mêle avec des oies, des canards et des porcs. » La race, abâtardie au physique, était moralement dégénérée. Le paysan ne travaillait que pour le roi, le seigneur ou le haut clergé. Mais, en 1789, il était dirigé par le bas clergé opprimé, par une bourgeoisie remuante et impatiente du joug, par quelques nobles aussi qui aidèrent l'esprit du XVIIIe siècle à pénétrer dans les montagnes. — M. Arnaud, dans une intro-

duction, nous met en présence du pays et des habitants, et, dans son livre Ier, il étudie « la fin de l'ancien régime », c'est-à-dire les débuts de la Révolution dans l'Ariège Il nous montre comment la petite élite intellectuelle dont nous parlions dressant un programme des revendications, poussa paysans et mineurs à l'agitation. Le roi convoque les Etats Généraux, et l'esprit public se forme et se précise dans les Mémoires et les Cahiers. Le tiers et le bas clergé prennent de plus en plus la direction du mouvement ; la prise de la Bastille excite un vif enthousiasme : on rompt avec le passé, on organise une administration communale, des gardes nationales et des fédérations qui maintiendront l'ordre jusqu'à l'établissement des administrations de département et de districts. M. Arnaud étudie, p. 115 (et c'est une des choses les plus intéressantes de son livre, parce que les résultats obtenus concordent avec ceux obtenus déjà en d'autres départements par d'autres enquêteurs), la *Grande Peur* et les *Brigands* ; un peu plus loin (p. 120), il nous explique clairement ce que fut la grande *Fédération des Pyrénées*. En janvier 1790, la révolution communale triomphe, mais les patriotes se divisent.

Le livre II est consacré à l'étude du « Régime censitaire » Nous assistons à la formation du département de l'Ariège, aux élections des municipalités, à l'organisation administrative des départements et des districts, par la formation des assemblées censitaires. Alors se produit un fait curieux et de grande importance : les subversions territoriales, les réformes, le cens, formèrent, parmi les patriotes, une aristocratie d'argent qui se détacha du parti et vint renforcer les réactionnaires. Enfin, en 1791, la suppression des dîmes, la sécularisation des biens ecclésiastiques, la Constitution civile amenaient la défection du bas clergé. M. Arnaud nous explique les querelles religieuses de 1791, si violentes, les succès des réfractaires, les provocations de la *bande noire*, enfin la contre-révolution de janvier à juillet 1792, et les « bagarres sanglantes » de Pamiers.

A ce moment, les patriotes étaient dans une situation extrêmement grave ; leurs adversaires venaient de s'emparer de la « dernière citadelle » de la Révolution : les municipalités. Ce fut la guerre qui les sauva. L'auteur montre bien toute l'importance du rôle que jouèrent les volontaires qui, par leur énergie et l'élan qu'ils donnèrent à tout le peuple, permirent aux vaincus de reprendre l'offensive, de regagner les positions perdues, et de triompher aux élections, en envoyant à Paris des députés qui n'avaient d'autre mission que de sauver la Révolution et la France. La dernière partie de ce livre III, « Le régime démocratique », est consacrée à l'étude de la Terreur. M. Arnaud ne nous cache pas ses sentiments républicains, mais nous devons lui rendre cette justice que son impartialité reste entière, ce qui lui permet de discerner exactement les causes de la grande débâcle de 1794.

Il découvre à cette débâcle quatre causes essentielles : *a*) la déchristianisation ; *b*) les longues guerres, les levées incessantes qui faisaient disparaître les volontaires, c'est-à-dire les meilleurs patriotes, les réquisitions et la misère ; *c*) l'implacable énergie des représentants et les violences de leurs agents ; *d*) enfin, l'ignorance du peuple, qui rendait

impraticable le régime démocratique : « Pour le paysan, la suppression de la féodalité et de la dîme, le partage des communaux et la vente des biens nationaux furent presque toute la Révolution; le reste, il ne le comprenait pas. Aussi ouvrit-il bientôt l'oreille à ceux qui lui disaient que la Révolution lui avait pris son curé, ses enfants, son cheval, ses vêtements, ses casseroles, et le laissait nu sur son champ désolé. » La révolution économique et sociale était accomplie. La révolution démocratique était pour longtemps ajournée.

On voit que M. Arnaud a entrepris un très gros travail, puisqu'il a mené son livre jusqu'en 1795. Ce qui séduit chez lui, c'est la composition de l'œuvre; on sent un plan vigoureusement fait, des idées nettes et arrêtées. Il lui est arrivé (par suite de la longueur même de la période embrassée) de traiter d'une manière plus courte qu'il ne l'aurait désiré certains points de détail. On ne pourrait lui reprocher que quelques erreurs de cotes, ou bien encore de ranger dans une même catégorie de documents, lorsqu'il nous indique ses sources, les discours du député Vadier, imprimés à l'Imprimerie nationale, en 1790, et l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud... Mais nous voulons négliger ces vétilles et ne voir que la très bonne monographie d'histoire provinciale qu'il nous a donnée, malgré toutes les difficultés de sa tâche. — André Fribourg.

HISTOIRE DES IDÉES.

G. Gerland, **Immanuel Kant, seine geographischen und anthropologischen Arbeiten**, Berlin, Reuther et Reichard, 1906, 174 pp., in-8°. — *Aliud in titulo, aliud in pyxide*. C'est un exposé de toute la philosophie naturelle de Kant que contient le présent ouvrage; par géographie il nous faut entendre la cosmologie (p. 131) et par anthropologie la science de l'homme en tant qu'objet d'expérience (p. 142), l'ethnologie et même l'histoire. G. donne des théories scientifiques de Kant un résumé clair, exact, mais plus sommaire que celui de Drews (cf. A. Drews, *Kants Naturphilosophie*, 1894). La valeur de ces théories lui semble médiocre. Kant n'était pas en avance sur la science de son temps (p. 135). Ses préoccupations étaient d'un philosophe. Il considérait la connaissance de la terre et de l'homme comme une propédeutique de la métaphysique (p. 163). Il cherchait à rationaliser et à unifier la science expérimentale. Il voulut montrer que l'unité du monde physique est garantie par un petit nombre de lois mécaniques simples, que celle du monde vivant se fait par développement organique, enfin que l'humanité est tout entière issue d'une même souche, ce qui importe, car sans unité de l'espèce il n'est pas d'unité de la pensée humaine (p. 148). En physique le savoir se fixe par des définitions logiques; s'il s'agit de phénomènes géographiques et historiques, il s'ordonne par la représentation de leur solidarité et de leur continuité dans l'espace et le temps (p. 129). Tels sont les principes par lesquels se découvre l'intelligibilité du monde sensible. A cette

métaphysique de la science Kant ajouta tout naturellement une métaphysique de la connaissance en général; ce fut sa Critique de la Raison pure. G. fait sienne cette méthode kantienne; il professe sa foi en l'unité de la science, avec quelque emphase il est vrai, mais il demeure intéressant de constater chez un savant aussi autorisé une tendance aussi nette à la synthèse. — P. Roques.

A. Levi, **Le idealità giuridiche nella filosofia positiva del diritto**, Padova-Bologna, Drucker, 1906, 36 pp., in-8°. — C'est la leçon d'ouverture d'un cours libre de philosophie du droit que l'auteur a été appelé à professer à l'Université de Padoue en 1905. Dans cette leçon l'auteur expose ses vues déjà connues de nos lecteurs sur les rapports entre le droit positif et le droit virtuel ou, comme il l'appelle, « les idéalités juridiques », sur la façon dont celles-ci naissent dans la conscience, sur les influences qui les font naître, et sur l'action qu'elles exercent sur le droit positif existant, jusqu'à ce qu'elles parviennent à le transformer, à l'adapter aux besoins nouveaux et aux aspirations nouvelles de la société. — Dr S. Jankelevitch.

L. Ollé-Laprune, **La Raison et le Rationalisme** (préface de M. Victor Delbos), Paris, Perrin et Cie, 1906, 53-272 pp., in-16. — Cet ouvrage posthume de M. Ollé-Laprune renferme le résumé du cours sur la Raison et le Rationalisme que l'auteur avait fait à l'École normale en 1896-1897. On y trouve pour ainsi dire condensées et mises en relief les principales idées de M. Ollé-Laprune, la charpente de sa doctrine philosophique que la belle préface de M. Delbos aide à comprendre davantage.

Cette doctrine est caractéristique d'un certain état d'esprit qui s'est manifesté en France, en réaction non pas tant contre le kantisme proprement dit, que contre le rationalisme exclusif et desséchant que le kantisme a fait naître, contre les excès de la raison raisonnante et contre les dangers sociaux que le solipsime rationaliste était susceptible de faire naître.

Si M. Ollé-Laprune n'est pas un rationaliste au sens kantien du mot, il n'est pas non plus un détracteur de la raison. On ne peut pas dire davantage qu'il soit spiritualiste, idéaliste, fidéiste, mystique. Il est tout cela à la fois ou plutôt, comme le dit très justement M. Delbos, il est *humaniste* au sens que les anciens attachaient à ce mot, parce que comme eux il concevait « tout usage régulier de la pensée en fonction du perfectionnement de notre nature », et admettait « d'emblée la solidarité de la raison et de la vie qui, ramenant à cette mesure la valeur de nos idées, faisait résulter de l'épanouissement harmonieux de toutes nos puissances l'union du savoir et du savoir-vivre ». « La raison, disait M. Ollé-Laprune, indispensable partout, ne suffit nulle part. » Ou plutôt, il existe en dehors de nous et même en nous d'autres raisons que la raison ne connaît pas. Nous croyons nous mouvoir librement dans un monde édifié et maintenu par

notre raison, alors qu'il suffit d'un moment de réflexion pour s'apercevoir qu'il existe en nous une pensée implicite, « opposée ou plutôt supérieure à la pensée explicite et à laquelle nous nous soumettons sans nous en rendre compte », une « Nature » qui domine notre « Raison » et qui lui imprime les directions qu'elle croit avoir choisies librement. Nous nous soumettons malgré nous à l'évidence des vérités premières, à l'autorité de la tradition, à la confiance que nous inspirent les personnes avec lesquelles nous nous trouvons en contact.

La rason raisonnante ne juge les choses que du point de vue rationnel. La raison individuelle, personnelle, n'aperçoit qu'un des multiples aspects des choses, puisqu'elle suit malgré elle l'impulsion des préjugés personnels. Or, « pour bien penser, il faut penser avec toute sa personne », et « il faut penser d'une manière impersonnelle », c'est-à-dire « en vertu d'une règle supérieure que nous préférons à nous ». C'est ainsi que M. Ollé-Laprune défend les droits du cœur, les droits des instincts naturels, les droits de la tradition, de la réalité sociale et ceux du monde extérieur en général contre les prétentions exclusives de la seule raison. « Ni dans l'homme il ne faut ne voir que la raison ; ni dans la raison il ne faut ne voir que l'homme. » Mais il nous semble tomber dans une contradiction, lorsque, tout en accordant à la raison un droit de contrôle, il affirme l'autorité de l'Église et admet l'existence d'une autorité supérieure, indépendante de toute autre, se suffisant à elle-même, celle de Dieu : quel moyen la raison humaine a-t-elle de contrôler ces affirmations, de s'assurer qu'elles répondent vraiment à des réalités? Et quel besoin a-t-elle d'ailleurs de remonter aussi haut, pour savoir qu'il y a des limites à sa puissance? Car, quoi qu'en pense M. Ollé-Laprune, quelles que soient les limites qu'on veuille poser à la raison — et nous reconnaissons la légitimité de la plupart de celles qu'il lui assigne lui-même — on ne pourra jamais ôter à la raison le droit de se refuser à « admettre ce qu'elle ne comprend pas ». — Dr S. Jankelevitch.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

Ch. Seignobos, *L'Histoire dans l'Enseignement secondaire*, Paris, Colin, 1906, in-12.

R. Worms, *Philosophie des Sciences sociales*, III, *Conclusions des Sciences sociales* (*Bibl. sociol. intern.*), Paris, Giard et Brière, 1907, in-8.

C. Nardi-Greco, *Sociologia giuridica*, préf. de A. Asturaro (*Bibl. di Scienze Sociali*), Turin, Bocca, 1907, in-8.

A. Dauzat, *Essai de Méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romains*, Paris, Champion, 1906, in-8.

R. Blanchard, *La Flandre, Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, Paris, Colin, 1906, in-8.

G. d'Azambuja, *L'Histoire expliquée par la Science sociale. La Grèce ancienne*, préf. de E. Demolins, Bureaux de la *Science sociale*, 1906, in-8.

G. Ferrero, *Grandeur et décadence de Rome*, t. IV, Paris, Plon, 1906, in-16.

L. Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, Paris, Picard, 1906, in-8.

L. Halphen, *Étude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, Champion, 1906, in-8.

L. Gauthier, *Les Lombards dans les deux Bourgognes*, Paris, Champion, 1907, in-8.

P. Sander, *Feudalstaat und bürgerliche Verfassung, Ein Versuch über das Grundproblem der deutschen Verfassungsgeschichte*, Berlin, Bath, 1906, in-8.

N. Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII* (*Arch. de l'hist. relig. de la France*), Paris, Picard, 1906, in-8.

K. Lamprecht, *Deutsche Geschichte, Neueste Zeit*, I¹ et I², Fribourg en Brisgau, Heyfelder, 1906, in-8.

F. Gerbaux et Ch. Schmidt, *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, I¹ (*Coll. de Doc. inéd. sur l'hist. écon. de la Révolution*, Paris), Imprimerie nationale, 1906, in-8.

M. Dumoulin, *Figures du temps passé* (*Bibl. d'hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1907, in-16.

Chr Schefer, *La France moderne et le Problème colonial*, I, *1815-1830* (*Bibl. d'hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

R. Gonnard, *L'émigration européenne au XIXe siècle*, Paris, Colin, 1906, in-18.

Ch. Guignebert, *Manuel d'Histoire ancienne du Christianisme, Les origines*, Paris, Picard, 1906, in-16.

G. Rauschen, *Grundriss der Patrologie*, 2te Auflage, Fribourg en Brisgau, Herder, 1906, in-8.

J. Turmel, *Histoire de la Théologie positive : Depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente*, 3e éd., s. d.; *Du Concile de Trente au Concile du Vatican*, 2e édit., 1907 (*Bibl. de Théologie historique*), Paris, Beauchesne, 2 vol. in-8.

F. Despagnet, *La République et le Vatican* (*1870-1906*), préf. de G. Hanotaux, Paris, Larose, 1906, in-18.

G. Paris, *Esquisse historique de la littérature française au Moyen Age*, Paris, Colin, 1907, in-18.

C. Lambert, *Chants et chansons populaires du Languedoc*, Paris, Welter, 1906, in-8.

A. Bossert, *Calvin* (*Les Grands Écrivains français*), Paris, Hachette, 1906, in-16.

L. Lautrey, *Montaigne, Journal de voyage*, Paris, Hachette, 1906, in-16.

G. Lanson, *Voltaire* (*Les Grands Écrivains français*), Paris, Hachette, 1906, in-16,

V. Giraud, *Livres et questions d'aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1907, in 16.

H. Hauvette, *Littérature italienne*, Paris, Colin, 1906, in-8.

F. Atger. *Essai sur l'histoire des doctrines du contrat social*, Paris, Alcan, 1906, in-8.

H. Höffding, *Histoire de la Philosophie moderne*, t. II (*Bibl. de Philos. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

M. Halbwachs, *Leibniz*, Paris, Delaplane, s. d., in-18.

P. Roques, éd., *Hegel, Das Leben Jesu*, Jena, Diederichs, 1906, in-8.

J. Luchaire, *Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie, de 1815 à 1830*, Paris, Hachette, 1906, in-8.

P. Duhem, *Les sources des théories physiques : Les origines de la statique*, I, Paris, Hermann, 1905, grand in-8.

H. Lechat, *Phidias et la sculpture grecque du Ve siècle* (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, s. d. in-8.

A. Michel, *Histoire de l'Art*, t. II, *Formation, expansion et évolution de l'Art gothique* (1re partie), Paris, Colin, 1906, grand in-8,

J. Meier-Græfe, *Der Fall Böcklin und die Lehre von den Einheiten*, Stuttgart, Hoffmann, 1906, in-8.

J.-E. Sandys, *Harvard Lectures on the Revival of Learning*, 1905 ; *A History of Classical Scholarship from the sixth Century B. C. to the End of the Middle Ages*, 1906, Cambridge University Press, 2 vol. in-8.

Cyr. van Overbergh, *La réforme de l'enseignement, d'après le premier Congrès international d'expansion mondiale* (Mons, 1905), Bruxelles, Schepens, 1906, 2 vol. in-8.

J. Ernest-Charles, *Le Censeur politique et littéraire*, Revue hebdomadaire, Paris, Librairie Centrale des Beaux-Arts, depuis octobre 1906.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

TRADITIONALISME ET POSITIVISME

A PROPOS D'UN MOUVEMENT D'IDÉES CONTEMPORAIN

Un des paradoxes les plus curieux de ces dernières années est, sans doute l'effort de certains littérateurs et de certains écrivains sociaux pour renouveler la doctrine réactionnaire, en lui donnant des prémisses scientifiques d'allure et, prétendent-ils, une méthode positive. Un volume récent de M. Paul Bourget[1], après tant d'autres essais de forme tantôt romanesque et tantôt polémique, mais dogmatiques toujours, de MM. Ch. Maurras, Maurice Barrès, de Vogüé et, à quelques égards aussi, malgré de profondes différences, de M. Brunetière, vient d'en donner une expression nouvelle et parfaitement nette. Peut-être ne sera-t-il pas inutile à l'histoire des idées de ce temps de noter les traits par où ce réalisme historique se définit et se rapproche d'autres doctrines contemporaines, fort différentes par ailleurs : ce sera une manière aussi, de préparer la critique des unes et des autres, et de préciser le problème éternel, mais de plus en plus pressant en un temps où se fonde la sociologie scientifique : dans quelle mesure l'histoire peut-elle fournir par elle seule, une direction pratique, fonder une morale ou une politique.

Car, à l'heure même où nos modernes sociologues, disciples originaux mais directs d'Auguste Comte, se mettent à l'envi en quête d'une morale positive[2] fondée sur l'histoire et sur la science

1. *Sociologie et Littérature*, 1 vol., Plon, éd. — Cf. Dimier, *Les Maîtres de la Contre-Révolution*.

2. C'est le titre d'une série d'articles de M. Belot dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1905-1906, et de son récent volume : *Etudes de morale positive*.

sociale; à l'heure où d'autres, d'esprit moins rigoureusement objectif, plus psychologues, mais également persuadés de l'impuissance des principes abstraits et de l'échec du pur rationalisme en morale, demandent à la vie même de révéler, par l'action, ses exigences réelles et son vouloir le plus profond, ou s'essayent à dégager les conditions d'une manière « d'expérience morale »; à cette heure même, les écrivains de l'école traditionaliste se déclarent, eux aussi, disciples d'Auguste Comte et fervents de la méthode positive. Ils abandonnent, ou laissent dans l'ombre, comme s'ils en étaient quelque peu embarrassés, les démonstrations *a priori* et l'apologétique déductive, le dogme du droit divin ou le dogme de la révélation ; pour rester conservateurs en pratique et justifier la tradition sociale, ils deviennent hardiment novateurs en théorie et rompent avec les traditions intellectuelles de leur école; ils affirment que la nécessaire expérience morale a été tentée, qu'elle a été décisive, et que la morale et la politique vraiment positives, ce sont celles-là mêmes du Catholicisme et de la Monarchie séculaires. On retrouve ainsi, en ce moment, dans les doctrines les plus diverses et même les plus hostiles une curieuse prétention à se réclamer des mêmes principes et à pratiquer la même méthode; et si elles tendent, les unes comme les autres, à se dépasser et à se transformer dans le même sens, si elles découvrent toutes de secrètes affinités avec ce qu'on a appelé le *pragmatisme* contemporain[1], peut-être faut-il y voir la manifestation d'un mouvement profond, européen, universel de notre époque, et deviennent-elles précieuses pour fixer la parenté ou la filiation de nos idées.

***

La nouvelle philosophie politique élaborée dans ces vingt dernières années, et qui s'intitule, au dire de M. Bourget, « le traditionalisme par positivisme », relève directement de Taine, du Taine des *Origines de la France contemporaine*, et par Taine, d'Auguste Comte : tous ses représentants sont unanimes sur ce point, et l'on se rappelle à cet égard la brillante et fantaisiste dialectique de

1. Cf. l'article de M. Lalande : *Pragmatisme et Pragmaticisme*, dans la *Revue philosophique* de février 1906.

M. Brunetière dans ses articles sur l'*Utilisation du positivisme*. Mais Comte lui-même n'est considéré ici que comme un des représentants d'un mouvement d'idées plus ancien et plus général, qui aurait dès l'origine tendu à la réhabilitation des principes et des institutions de l'ancien Régime : avec Balzac, avec Le Play, qui sont plus ou moins ses contemporains, on lui donne pour initiateurs Rivarol, Bonald et Joseph de Maistre. Il est important, dans une doctrine de tradition, de remonter ainsi les anneaux d'une chaîne intellectuelle ininterrompue, et de retrouver ses titres de noblesse.

Or, ce qui ferait l'unité de toute cette lignée de penseurs si divers, c'est la négation du rationalisme. Le XVIIIe siècle, nous dit-on, a cru à la constance d'une nature humaine, partout et toujours semblable à elle-même; il a cru, par suite, à la toute-puissance des lois, qui, selon qu'elles sont bonnes ou mauvaises, éclairées ou maladroites, peuvent suffire à rendre les peuples vertueux ou méchants, heureux ou malheureux. Bonald et de Maistre se sont avisés, au contraire, que les questions de morale et de politique ne peuvent pas se résoudre, pas plus qu'elles ne se posent, dans l'abstraction pure, au nom de principes universels et absolus : elles résultent de données de fait, sans cesse variables, qu'il convient avant tout d'observer. Mais n'est-ce pas là aussi l'idée maîtresse du positivisme? Pas plus que la science contemporaine, revenue des vaines spéculations métaphysiques, n'espère plus reconstruire ou déduire la nature *a priori*, pas davantage, la morale et la politique ne peuvent définir une fois pour toutes le juste ou le bien en soi, poser des axiomes pratiques, pour en déduire, en un système logiquement lié, les règles de l'action publique ou privée. M. Barrès accable de son ironie supérieure ceux « qui se figurent toujours que la société pourrait se fonder sur la logique, et qui n'arrivent pas à comprendre qu'elle repose sur des sentiments et des nécessités tout à fait étrangères à la raison[1] ». Et M. Bourget, en des formules d'une parfaite netteté : « Les hommes de cette génération (1850) définissaient encore la science une conception *rationnelle* de la vie, et cette expression *rationnelle* était elle-même synonyme de *logique*. Il s'est trouvé qu'en se développant, la science a de plus en plus manifesté le prin-

1. *Scènes et doctrines du Nationalisme.*

cipe très différent sur lequel elle repose. Elle n'est pas une conception *rationnelle* de la vie, elle est une conception *expérimentale*. Elle a établi, comme mesure de la vérité, non pas les exigences déductrices de son entendement, mais l'existence constatée du fait. » De même ailleurs : « Un esprit vraiment scientifique n'éprouve pas le besoin de justifier un privilège qui apparaît comme une donnée élémentaire et irréductible de la nature sociale[1]. » Comme la science, la politique doit donc devenir, de rationnelle, expérimentale. — On peut prétendre que c'est le même sentiment qui inspirait M. Brunetière, lorsque, avec des formules toutes contraires en apparence, il proclamait « la faillite de la science », ce qui ne l'empêchait pas peu après de vouloir « utiliser le positivisme » : lui aussi, avec plus de prétention systématique, mais une pensée au fond moins affirmative, plus embarrassée de scrupules devant certaines conséquences entrevues, lui aussi voulait surtout marquer avec éclat l'incapacité des sciences positives à se constituer en un système unique, cohérent et démonstratif, l'impossibilité d'en déduire un idéal de conduite qui s'imposât logiquement, et, par suite enfin, au nom de l'observation positive des faits eux-mêmes, la nécessité de restreindre ou de nier la portée morale de la raison.

Or, jusque-là au moins, il peut sembler que les prétendus positivistes de droite s'accordent assez avec les authentiques positivistes de gauche. Ce que nous enseignent avant tout M. Durkheim et son école, c'est que les faits sociaux sont soumis à des lois naturelles, mais spécifiques, et qui n'ont rien à voir avec la logique abstraite; que ces lois peuvent se tirer seulement de l'étude historique des faits, et qu'elles se découvrent souvent ainsi toutes différentes des prétendus principes moraux ou des raisons apparentes par lesquelles nous croyons justifier nos actes; que, jusqu'ici, au lieu d'une science des réalités, on n'a fait, sous le nom de sociologie ou de morale, « qu'une analyse idéologique », que l'on a été « des idées aux choses, non des choses aux idées », et qu'en un mot, la méthode qu'on a constamment employée n'avait rien de scientifique. N'est-ce pas, en effet, à des idées, et non à des choses, que se rapportent toutes les questions que se pose d'ordinaire l'éthique? Ce que l'on demande à satiété, « c'est en quoi consiste l'idée du droit, l'idée

1. *Sociologie et Littérature*, p. 27, 95.

de la morale, non quelle est la nature de la morale et du droit pris en eux-mêmes[1] ». — Et l'on nous montre la société et la conscience sociale tout encombrées de traditions, d'habitudes, de préjugés, hérités et impérieux, qui les constituent à vrai dire, sans lesquelles elles ne sauraient agir ni exister, et où la science découvre comme les stratifications, les résidus ou les vestiges survivants de ses croyances et de ses états successifs dans le passé. Aussi, la question de savoir ce qui est bien ou mal, utile ou nuisible, normal ou anormal, ne se pose-t-elle que « par rapport à une société donnée », la solution en varie avec toute cette hérédité sociale, et n'a même de sens que par elle. Auguste Comte voulait constituer « la physique sociale » : de même, qu'il faut considérer les phénomènes sociaux ou moraux comme des *choses*, comme *des réalités données*, telles sont les formules favorites et essentielles de l'école sociologique. Or, nous lisons, d'autre part, chez M. Bourget cette phrase qui, vraiment, pourrait être de M. Durkheim : il faut « considérer que le fait social est une réalité, comme le fait physiologique dans le cas de la médecine, ou le fait philologique dans le cas de la grammaire[2] ». — La tentative de M. Rauh pour constituer ce qu'il appelle « l'expérience morale » est, sans aucun doute, animée d'un tout autre esprit : lui aussi, pourtant, insiste sans se lasser sur l'échec de tous les principes abstraits. Trop généraux et vagues, ils ne nous donnent aucune direction réelle pour la conduite morale ou sociale; par contre, ils souffrent qu'on leur rattache, par une dialectique de pure vraisemblance, par un art tout verbal et factice, n'importe quelle forme d'action concrète : bien que nos passions ou nos préjugés nous l'aient peut-être secrètement suggérée, nous nous flattons ainsi, par une duperie à demi consciente souvent, de l'avoir démontrée, et de pouvoir légitimement l'universaliser et l'imposer à tous.

Puisque, comme Auguste Comte et Taine, comme M. Durkheim ou M. Lévy-Bruhl, les traditionalistes prétendent appuyer leurs doctrines sur l'observation positive et sur l'histoire, ils sont, par là même, en un sens, dispensés de les justifier : mais la tâche s'impose à eux d'en établir, avec une rigueur d'autant plus sévère, la concordance avec les faits. Or, l'on voit bien, tout d'abord,

1. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, p. 21, 31. — Cf. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*.
2. *Sociologie et Littérature*, p. 126.

qu'une doctrine qui considère la société comme soumise à des lois naturelles, la considérera aussi comme indépendante des desseins ou des préférences individuelles, qu'elle n'espérera plus la transformer de fond en comble par un décret ou une constitution ; elle diminuera la place du législateur pour amplifier celle de la nature. Et si la science met en lumière la continuité de la plupart des phénomènes naturels, les changements insensibles et séculaires, la loi d'évolution en un mot, on sera tenté d'appliquer cette même loi à la vie des sociétés, et l'on considérera toute révolution, tout cataclysme, comme anti-naturels, purement destructifs, ou dus à la perturbation qu'introduit dans le cours normal des choses l'action désordonnée de l'individu. Or, comme M. Bourget ou M. Barrès, nos sociologues réhabilitent, à leur manière, l'idée de tradition. On sait que M. Durkheim se proclame lui-même « sagement conservateur », et M. Lévy-Bruhl après lui, et qu'on leur a reproché à tous deux de préconiser, en bonne logique, le pur « conformisme » social. C'est le manque d'esprit scientifique, selon M. Durkheim, qui, en matière politique, décourage les uns et « précipite les autres dans les révolutions » ; pour le politicien ou le moraliste élevés à l'école de la sociologie, il ne s'agira plus « de poursuivre désespérément une fin qui fuit à mesure qu'on avance, mais de travailler avec une régulière persévérance à maintenir l'état normal, à le rétablir s'il est troublé, à en retrouver les conditions si elles viennent à changer [1] ». C'est toujours la préoccupation de *l'ordre*, si caractéristique de l'œuvre sociale d'Auguste Comte, et l'on peut admettre qu'il y a ici accord entre les divers penseurs qui se réclament aujourd'hui de son esprit et de sa méthode.

L'accord existe sur un autre point aussi. La spéculation abstraite et *a priori* tendait à réaliser l'homme, c'est-à-dire l'individu en soi, à le prendre isolément ou avec son « sens propre », et à reconstruire pour lui la cité idéale, comme si, à lui seul, il en devait être la fin et en pouvait être l'auteur. Or, c'est au contraire la tendance dominante de la sociologie moderne, on le sait, que de faire la société en quelque sorte antérieure à l'individu, plus réelle et plus concrète : en elle seule celui-ci trouve les conditions de ses progrès, de son activité, de son existence même comme personnalité morale et consciente ; on va jusqu'à ne plus admettre que les notions d'obli-

1. *Règles de la méthode sociologique*, p. 93.

gation ou de devoirs envers soi-même aient de sens en dehors de la société, si bien qu'on a semblé parfois la réaliser en une sorte d'être de raison, d'entité absolue, distincte de tous les individus qu'elle enveloppe et supérieure à leur totalité même. — Sans doute, le point de vue de la morale religieuse traditionnelle est diamétralement contraire : c'est le point de vue de la perfection ou du salut individuel. Mais nous avons vu déjà que le traditionalisme positiviste est plus préoccupé de conserver ou de restaurer le contenu des institutions anciennes que leur esprit et leur méthode, et la même tendance y domine que dans le positivisme sociologique, proclamée, il est vrai, avec moins d'intransigeance : c'est, d'une part comme de l'autre, la substitution, dans toutes les questions politiques ou sociales, du point de vue collectif au point de vue individualiste. L'individualisme, issu de Bacon et de Descartes, l'anarchie surgissant de la ruine de tout esprit familial, provincial ou corporatif, le désarroi du « déraciné » qui flotte au gré de tous les sophismes de son intelligence et de tous les mirages de ses passions, — n'est-ce pas là ce que condamnent à l'envi, après Joseph de Maistre, M. Brunetière, M. Bourget, ou M. Barrès, et comme un des *leit-motive* de toute cette littérature ?

Mais, de ce qu'on a répudié les grandes ambitions métaphysiques, de ce qu'on subordonne l'idéal au fait et la raison individuelle aux mouvements nécessaires des collectivités, — s'ensuit-il que l'on doive aboutir à la politique réactionnaire, et qu'on l'ait suffisamment établie par là ? Il peut sembler qu'on raisonne le plus souvent à cet égard, chez les traditionalistes, d'une manière toute négative. Le temps béni de l'idéologie fut le XVIIIe siècle ; les métaphysiciens par excellence, en matière politique, ce furent ces faux ennemis de la métaphysique qui s'appellent les Encyclopédistes : depuis Taine et ses *Origines de la France contemporaine* il est devenu banal de répéter, et l'on tourne en axiome, que les Constituants ne légifèrent que pour une humanité abstraite, étrangement ignorants de sa complexité réelle et de sa diversité historique. M. Bourget ne se lasse pas de multiplier les expressions de son dédain intellectuel pour la tradition révolutionnaire. La « niaise Déclaration des Droits de l'Homme » n'est qu'une débauche d'idéologie ; la démocratie n'est qu'une naïve et absurde méconnaissance des lois de la vie et de l'ordre social ; de même les

« utopistes des Universités populaires » sont des « niais ». « Derrière les entreprises les plus bassement utilitaires des Jacobins, il y a toujours une erreur idéologique adoptée comme un dogme » : telles les idées d'égalité, de paix, de souveraineté nationale[1]. Ce n'est pas autrement que M. Barrès traite les « intellectuels ». Et il faut reconnaître que cette sévérité pour les hommes de 89 n'est pas elle-même tout à fait étrangère au comtisme primitif, qui incarnait volontiers dans les révolutionnaires, et les « avocats », leurs successeurs, toute la vanité et la stérilité de l'esprit métaphysique. Mais si l'on a reconnu que la méthode positive et historique de la science contemporaine ébranle les constructions trop simples de la libre-pensée du XVIIIe siècle, on est amené à conclure aussitôt qu'elle restaure par là même toutes les doctrines auxquelles s'était attaquée celle-ci et que la science a réhabilité la politique réactionnaire.

Mais ne trouverons-nous, chez les traditionalistes, que ce raisonnement *a contrario*, vraiment un peu simple et un peu facile ? N'essaient-ils pas de trouver dans l'histoire, dont ils se réclament, une justification plus directe de leurs thèses ? Sans doute, ils en sentent le besoin : mais il semble bien qu'il y ait ici, parmi eux, comme une légère hésitation. Car, à vrai dire, prétendre légitimer, du point de vue du relativisme positiviste, les doctrines morales et politiques qui se sont depuis des siècles formulées et imposées au nom de l'absolutisme intransigeant, c'est une gageure singulière. Comment transmuer, sans les détruire, en des principes de pure utilité historique et contingente la politique du droit divin ou la théologie de la révélation? Fondées sur la nature et la volonté de Dieu même, ne sont-elles pas, par suite, universelles, en droit, infaillibles et immuables? Le scrupule se comprend assez en face de ce paradoxe : et de M. Charles Maurras ou de M. Maurice Barrès à M. Brunetière, à M. Bourget ou à M. de Vogüé la nuance reste ici assez sensible ; beaucoup sont visiblement gênés par la sincérité même de leur orthodoxie catholique ou monarchique. Voici M. Bourget par exemple, qui, après avoir vanté l'esprit réaliste de Bonald, se trouve en présence de la doctrine de la *Législation primitive*, si intrépidement et naïvement absolutiste. Bonald se réfère à « une constitution éternelle dont nos constitu-

1. *Sociologie et Littérature*, p. 123, 133, 121 et *passim*.

tions promulguées ne doivent être qu'une application. Nous ne créons pas cette constitution, nous la reconnaissons. Elle a été pratiquée avant d'être formulée. » C'est M. Bourget qui le paraphrase et en reprend ainsi les thèses à son compte[1]. Avec lui encore, il semble tout prêt à proclamer « qu'en morale toute doctrine moderne, et qui n'est pas aussi ancienne que l'homme, est une erreur ». Il déclare que Moïse a dévoilé miraculeusement, en Judée, il y a huit mille ans, la loi éternelle des sociétés, qu'il les a fondées sur la constitution immuable de la famille, et qu'aujourd'hui comme de son temps, comme partout et toujours, l'élément naturel et dernier de la société, c'est la famille et non l'individu. Mais que deviennent, en tout cela, le relativisme et le positivisme social? De quelle enquête historique sont sorties de telles affirmations, *a priori* s'il en fut, et quelle méthode scientifique permettrait de retrouver cette constitution naturelle et une de la famille ou de la cité, du communisme initial à notre régime de propriété privée, de la promiscuité primitive ou du clan matriarcal à la *gens* romaine ou au titre du mariage dans notre Code civil? N'est-ce pas une plaisanterie un peu forte, dans l'état actuel des études historiques et sociologiques, que de parler d'une « législation primitive », immuable et éternelle, révélée par l'observation des faits ; et pour se contenter de la réponse commode, que toutes les diversités ou les contradictions que l'histoire nous montre ne sont que les déviations ou les corruptions d'un type primitif accompli, il ne suffirait même pas d'avoir établi en fait l'existence et l'antériorité de ce type, il faudrait encore définir à quels signes on l'a reconnu comme parfait. On en reviendrait donc à le justifier par sa valeur, ou son utilité, ou sa beauté intrinsèque, à le proposer à l'acceptation de la pure raison, et ce serait par là même retomber en plein rationalisme idéologique.

Mais la tendance contraire est malgré tout la plus forte, même chez un Bourget. Ce n'est pas, à l'ordinaire, au nom d'une vérité universelle et supérieure aux diversités de temps et de lieu, c'est au contraire au nom des exigences variables de la race et du milieu que se formule le credo de l'École. La tradition y apparaît moins comme l'expression d'un plan unique ou d'une nature partout identique à soi, — ce qui serait le postulat même qu'on attribuait à

1. *Sociologie et Littérature*, p. 38, 69, *passim*.

l'idéologie, — que comme le produit de coutumes séculaires et de nécessités propres à une race et à sa particulière sensibilité. C'est bien alors dans un esprit de relativisme entier que, chez M. Barrès, chez M. Maurras, se poursuit cette paradoxale apologie de l'absolutisme.

Si, en effet, ce n'est pas sur la logique que peut reposer la société, c'est parce que la pensée pure et impersonnelle n'est elle-même que superficielle, en quelque sorte extérieure et surajoutée dans la vie de l'individu. La prédominance du cœur sur l'intelligence, c'est encore une idée comtienne, et la primauté de la sensibilité ou de l'instinct sur la raison est le grand principe de la psychologie d'un Taine. De même, l'inconscient, l'hérédité, l'instinct pur, voilà le dernier mot de toutes les théories de M. Barrès. Ce que le langage rigoureux des sociologues appelait des *survivances*, il suffit au positivisme réactionnaire de l'appeler *traditions* pour que la justification lui en paraisse complète. Veut-on définir la loi comme l'expression de la volonté nationale? M. Bourget le veut bien, mais « à la condition que l'on définisse la volonté nationale par ses trois éléments : les morts, les vivants, ceux à naître, et que ces trois éléments aient leurs organes[1] » (*sic*) — La tradition d'un pays, déclare M. Barrès, « c'est, plutôt qu'une façon de juger la vie, une façon de la sentir[2] » ; et M. Bourget encore : « Une race ne trouve les institutions qui lui conviennent que dans l'action séculaire de la vie inconsciente, par les traditions et par les coutumes[3]. » La loi suprême à laquelle nous devons nous plier, qui définit « notre vérité et notre justice », à nous, Français, c'est celle que nous imposent « la terre et les morts », selon la formule chère à M. Barrès, celle que nous révèlent « les morts qui parlent », comme dit M. de Vogüé.

Ainsi, la première condition de la santé sociale, ce sera la continuité de la vie collective et la fidélité aux origines. La France est une manière d'organisme vivant, avec un instinct vital qui lui est propre, différent de celui de telle ou telle nation voisine, mais qui, pour elle, doit rester indiscutable et infaillible. Les vagues intuitions du romantisme allemand du commencement du XIXe siècle, sont ainsi reprises au nom de ce nouveau positivisme. Cet instinct national

1. *Sociologie et Littérature*, p. 124.
2. *Scènes et doctrines du Nationalisme*.
3. *Sociologie et Littérature*, p. 88.

n'a pas à se justifier, il ne le doit même pas, car ce serait se soumettre à une appréciation intellectuelle et théorique, et il est avant tout une force vive, qui se développe en s'exerçant et ne peut se légitimer que par sa puissance et sa fécondité mêmes. « Ce brave Suret Lefort, écrit M. Barrès du héros d'un de ses romans, ne distingue pas qu'il y a des vérités lorraines, des vérités provençales, des vérités bretonnes, dont l'accord, ménagé par les siècles, constitue ce qui est bienfaisant, respectable, vrai, en France, et qu'un patriote doit défendre... Contre toutes les singularités qu'on lui propose, qui peuvent être des vérités ailleurs, et qui par là sont soutenables dans l'abstrait, il ne se ménage point de refuge dans son innéité [1]. » Le parti pris d'employer les mots de la langue intellectuelle, *vrai*, *vérité*, pour les faire tout relatifs à des sentiments ou à des instincts, est visible et significatif dans ce passage.

Il suit de là que, non seulement pour être un bon ouvrier de l'œuvre nationale et apprécier sainement ses intérêts, mais encore pour avoir un droit quelconque à le faire, — un droit en quelque sorte naturel et mystique, — la première condition est d'avoir une tradition, une hérédité sociale. L'individu que les circonstances auraient détaché du coin de terre où il est né, de la classe sociale où il devait se former, ne pourrait plus juger des choses qu'avec sa raison individuelle et abstraite ; déraciné et déclassé, il serait un ferment de dissolution, d'anarchie, de mort sociale. C'est toute la thèse des *Déracinés* de M. Barrès, et de l'*Étape* de M Bourget : le premier, plus attaché au sentiment local et terrien, le second, plus prosaïquement préoccupé des intérêts de classes. Que l'on sente parler impérieusement en soi la voix des morts et l'âme de sa province, ou que l'on soit irrésistiblement guidé par les convenances ou les préjugés sociaux, c'est à ces conditions seulement que la culture intellectuelle ne sera plus dangereuse et perturbatrice, qu'on pourra s'amuser des idées comme d'une distinction suprême et d'une aristocratie nouvelle, — sans doute parce qu'on ne risquera plus de les prendre au sérieux, ou d'être tenté de se conduire d'après elles. Il faut être riche et bien assis dans la vie, avoir derrière soi plusieurs générations bourgeoises qui aient franchi pour nous l'étape nécessaire, pour avoir droit à l'instruction et à la pensée ; n'ayant plus rien à gagner, et tout à perdre, aux

1. *Leurs Figures*, p. 222.

bouleversements politiques, nous serons sûrement en état alors de discerner les « bonnes doctrines » des « mauvaises » : ce en quoi M. Bourget se montre peut-être trop optimiste encore, — ou trop pessimiste, comme on voudra. Lorsqu'il trouve chez Taine un vif et instinctif sentiment de la propriété individuelle, il lui en fait un titre de gloire, et, le comparant à son contemporain Jules Vallès, il le montre par là seulement « immunisé » contre les périls de la haute culture, en état, par exemple, de juger comme il convient « l'hystérique exaltation de la nuit du 4 août » : pour cela, « il lui a suffi d'appliquer le principe que son hérédité de vieille bourgeoisie avait déposé dans ses moelles[1] ». — « Il est très évident, en effet, que si la volonté précède la pensée, il est nécessaire de régler cette volonté avant qu'elle soit arrivée à la conscience[2]. »

Est il besoin d'indiquer dès lors qu'un tel positivisme sera foncièrement et radicalement anti-égalitaire? Respectueux des castes et des classes, il regrette la monarchie et l'aristocratie héréditaire, — entr'ouverte tout au plus, et de loin en loin, comme en Angleterre, à quelques supériorités individuelles. Au nom du darwinisme social, qu'on déclarera sans plus ample examen, imposé par la science, on posera en axiome indiscutable le *humanum paucis vivit genus*; on traitera « d'imbéciles » les paradoxes du collectivisme, suite nécessaire d'ailleurs des « erreurs » de 89, on affirmera péremptoirement que quiconque est « au courant des idées actuelles » doit avoir « saisi l'antinomie irréductible entre la Science et la Démocratie[3]. ».

Au reste, cette méthode, issue de Pascal, est celle même, à ce que prétend M. Bourget, par laquelle les plus récents d'entre les philosophes catholiques, le cardinal Newman et M. Ollé-Laprune, M. Brunetière aussi, semble-t-il, ont renouvelé l'apologétique; elle aboutit, en tout cas, à ce singulier néo-catholicisme du XIXe siècle finissant, scientifique et positiviste de prétention, darwinien et comtiste, qu'on pourrait assez exactement définir « le catholicisme anti-évangélique ».

Rien de plus significatif, en effet, que les raisons pour lesquelles l'école traditionaliste dit être catholique : et l'on peut se demander si, par elles, elle n'est pas encore en conformité avec les sympathies

1. *Sociologie et Littérature*, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 58.
3. Bourget, *ibid.*, *passim*, et p. 54.

secrètes d'Auguste Comte. Elle est cléricale bien plutôt que religieuse, ou, du moins, elle n'est religieuse que parce qu'elle est cléricale, et pour pouvoir l'être. Il ne s'agit plus de savoir si le catholicisme est vraiment l'expression absolue et immuable de l'éternelle vérité : question oiseuse et naïve, s'il fait partie de notre patrimoine, s'il est « notre » vérité. A vrai dire, l'absolutisme est bien le dogme catholique fondamental, et, de plus en plus, comme son essence même : mais ce sera pour des raisons particulières et relatives que nous l'accepterons tel qu'il se donne, comme universel et absolu. Très admirateurs de l'esprit de tradition des races anglo-saxonnes, nous ne trouverons pas mauvais qu'elles repoussent notre catholicisme, et pour les raisons mêmes qui nous font condamner leur protestantisme, à savoir qu'il n'est pas dans notre tradition : et nous ne trouverons nulle contradiction à continuer à proclamer (des lèvres? du cœur ?) que notre croyance est la vraie, et que la leur est fausse, parce que c'est pour nous que nous parlons ; et l'affirmation même de l'absolu devient ainsi relative. Aussi bien, il n'y a proprement de contradiction que pour l'intellectualisme pur ; or, nous ne connaissons plus qu'une vérité de tradition et d'instinct, donc de sentiment : et l'on sait assez combien la logique du sentiment est accommodante et accueillante, habile à concilier l'inconciliable.

Que telle est bien la nature de ce catholicisme nouveau, les actes comme les écrits le disent assez. D'abord, l'on fait cause commune avec des incrédules avérés, M. Barrès ou M. Soury, et il suffit que l'on s'entende sur l'anti-protestantisme ou l'anti-jacobinisme. Et puis, ne s'en explique-t-on pas en toute netteté? M. Bourget nous le dit, il faut se refuser à « la trompeuse abstraction de la critique voltairienne qui fait de la foi un problème de pure pensée[1] » ; Renan a eu le tort lui aussi de s'y laisser prendre : mais on est revenu de cette illusion. Le catholicisme anti-évangélique répète donc avec Rivarol qu'il ne « s'agit pas de savoir si une religion est vraie ou fausse, mais si elle est nécessaire ». Analysant et commentant les idées religieuses de Balzac, on nous explique que, pour lui, « l'unique religion *possible* est le christianisme » ; précisons : « Comme sa sociologie s'occupait toujours des Français, il lui a semblé que le catholicisme était, *pour ce pays pénétré d'ordre romain*, la seule forme possible du christianisme. » A vrai dire, il ne

1. *Sociologie et Littérature*, p. 66.

demandait à la religion qu' « une concentration morale de forces, par quelque système que ce fût » : mais ce « système de concentration bienfaisante, nous l'avons en France, sous une forme intimement mêlée à notre caractère national, à nos traditions séculaires, à notre langue et à notre sang : c'est notre Église ». — Pourvu donc que nous ayons situé la pensée dans son milieu vivant, que nous l'ayons reconnue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une forme indirecte de l'action, et périlleuse si elle n'est pas subordonnée, nous ne demanderons plus à la vérité religieuse, comme a la vérité politique, que d'être « une vérité d'action [1] ».

Dès lors, plus de crises de conscience, plus de déchirement romantique entre le cœur qui affirme et la raison qui nie, plus de nuit de Jouffroy, et plus de scrupules de sincérité scientifique à la manière de Renan : nous avons, de la foi comme de la vérité, des définitions assez souples pour éviter tout cela. Depuis l'époque où Renan commençait à penser, il s'est produit, nous dit-on, grâce aux théories de l'inconnaissable, « une délimitation définitive de domaine entre la Science et la Foi ; et cette délimitation est du même coup, paraît-il, une réconciliation [2] » : car la Science et la Foi sont comme deux plans parallèles qui ne sauraient se rencontrer. — Comment faut-il l'entendre ? Qu'une pareille thèse ait été souvent soutenue, et qu'elle semble pouvoir l'être sans contradiction, on le conçoit assez clairement, si l'on entend par « la foi » la croyance religieuse ou métaphysique dans ce qu'elle a de moins dogmatique, de plus général, — la croyance en une finalité ultime, en une pensée directrice au fond de l'univers : mais comment un ensemble de dogmes aussi précis que ceux du catholicisme, fondé sur des données historiques déterminées, impliquant toute une conception particulière de la nature, de l'homme, de ses destinées, ne serait-il pas exposé à rencontrer à chaque pas la science, ses résultats acquis, ou ses hypothèses et ses théories les plus plausibles ? Comment se pourrait-il que tout risque de conflit eût disparu entre la science d'un Renan ou d'un abbé Loisy et leur foi ? Proclamera-t-on la faillite de la Science ? Mais nos traditionalistes mettent leur originalité à se réclamer d'elle. Et aussi bien, cette faillite, en l'entendant au seul sens intelligible de la formule, comme la faillite de certaines prétentions à déduire de la Science un dogmatisme moral,

1. *Sociologie et Littérature*, p. 55, 58, 65, 66.
2. *Ibid.*, p. 366-367.

qui peut nous garantir qu'elle est définitive ? Car, de triompher, comme le fait M. Brunetière, des désaccords des savants en matière d'exégèse, des difficultés qu'ils rencontrent à dater exactement tel livre saint ou à établir des leçons incontestables ; ou bien encore du caractère jusqu'ici hypothétique de tel essai de filiation des espèces ou de telle théorie sur les origines de l'homme, — c'est se contenter d'un avantage peut-être provisoire : le dogme reste à la merci de la découverte d'un manuscrit nouveau ou d'un fossile inconnu, à la merci d'une théorie philologique ou biologique péremptoire ; on ne tire arguments que des bornes actuelles et accidentelles de notre connaissance, et le credo religieux reste ainsi, au moins virtuellement et en droit, sous la juridiction d'une critique scientifique mieux informée. On conçoit bien, en un mot, que la science doive échouer si elle prétend démontrer la fausseté de toute religion possible ; mais on comprend mal, de ce point de vue, pourquoi elle serait incapable d'ébranler telle religion particulière, dont les dogmes viendraient à contredire ses résultats établis.

Mais autre, et plus subtile, est la réponse de nos traditionalistes : l'argumentation de M. Brunetière leur paraîtrait volontiers un peu grosse et d'une simplicité un peu brutale ; c'est que M. Brunetière a encore la naïveté de croire à la vérité, et il reste encore trop imbu d'intellectualisme et de dialectique. Pour eux, les sciences philologiques ou biologiques peuvent arriver à tels résultats qu'on voudra, ils n'ont rien à en craindre. D'abord, comme la vérité et la foi sont des manières de sentir et des moyens de vivre, sans aucune force intellectuellement contraignante, on se réservera toujours de ne vouloir reconnaître les données de la science et les accepter qu'autant que notre inconscient et notre instinct vital s'en accommoderont ; et l'on pourra compter « sur ces pratiques dont la répétition quotidienne dépose et appesantit dans l'esprit l'idée du surnaturel, et, par-dessus la piété naturelle, sur le poids surajouté qui fixe la volonté instable » (Taine, cité par M. Bourget)[1]. — Mais, de plus, qu'importe que les faits scientifiques contredisent les anciens dogmes ou les anciennes formules religieuses, pourvu que nos croyances se rattachent à celles-ci par une série continue de chaînons intellectuels, et qu'elles restent donc bien authentiquement dans notre tradition intellectuelle et morale ? Nous nous

1. *Sociologie et Littérature*, p. 102.

refuserons à reconnaître la contradiction, en faveur de cette continuité. Nous prétendrons conserver à la fois toutes les idées qui ont contribué à la formation de notre esprit ou de notre race, quitte à en laisser le sens se modifier insensiblement, à ne leur plus prêter, peut-être, et tout au fond, qu'une valeur de symbole. Nous nous dirons toujours fidèles à la religion de nos pères, parce qu'elle a été confessée, d'eux à nous, sans interruption, quoique en des sens assez divers; parce qu'elle n'a pas cessé de nous aider à vivre, quoique en des attitudes différentes, voire opposées à celles qu'elle inspira d'abord. De ce qu'une continuité peut être positivement établie entre les croyances anciennes et nos idées actuelles, nous concluons que nous restons fidèles aux premières en professant les secondes, qu'elles ne forment qu'une seule et même foi, constituant une seule et même tradition, et que la religion est positivement justifiée. Ce n'est pas autrement, d'ailleurs, que la critique, si probe et si hardie, de M. Loisy croit pouvoir se concilier avec une soumission entière à toutes les prescriptions de la discipline et à toutes les formules du dogme, sans en excepter la dévotion pour saint Antoine de Padoue. — Les sociologues de l'école de M. Durkheim nous montrent des institutions anciennes se survivant à travers les métamorphoses les plus singulières et finissant par durer pour des raisons et avec des offices précisément contraires à ceux qui les avaient fait naître. Tout de même, le traditionalisme nous présente une religion se survivant en une fonction sociale tout autre que celle qu'elle exerça d'abord : devenue principe d'ordre, de gouvernement, de soumission littérale, de discipline monarchique, après avoir été un esprit de révolte, de renouvellement incessant, d'intuition du cœur et de liberté démocratique [1]. Mais il suffit que l'anti-évangélisme actuel se soit constitué, peu à peu, en harmonie avec les transformations historiques de l'Église : il n'en faut pas davantage pour oser affirmer « l'accord, de plus en plus évident, entre la Science et la Religion ». Et l'on déclare sans scrupule que, si la morale religieuse est « la morale de la résignation », elle est, dès lors, identique à « la doctrine scientifique de l'accep-

1. M. Brunetière, lui, n'oublie jamais tout à fait cette inspiration première de l'Église; derrière le dogme, il aperçoit toujours quelque peu l'Évangile : aussi serait-il fort injuste de le confondre avec les écrivains dont nous étudions ici les tendances : cf. ses *Discours de Combat*, 2e série : *Les Raisons actuelles de croire*, *L'Idée de solidarité*, etc.

tation » (?), en sorte que, « par une intime logique, qui tient au caractère profondément réaliste de l'Église, élever des enfants religieusement, c'est les élever scientifiquement[1] ». Jusqu'au bout, on se pique ainsi de rester fidèle à l'esprit de la science moderne, au réalisme positiviste.

***

Que tout cela ait un air de cohérence, et, le pédantisme de certaines formules aidant, non moins que l'audace des affirmations, que tout cela affecte l'allure d'une doctrine assez bien liée et soit capable de faire illusion au premier abord, on peut le reconnaître ; et l'on peut accorder encore que le traditionalisme ne fait parfois, en effet, qu'exagérer et pousser à l'extrême certaines tendances réelles du comtisme. Mais que penser de la méthode et de la valeur scientifique qu'il s'attribue? Il y aurait, sans doute, quelque naïveté à se poser une pareille question, si elle ne pouvait être un moyen de définir et de préciser les limites où, croyons-nous, tout positivisme historique est enfermé. Peut-être une nécessité intime le porte-t-elle à se contredire et à se nier dès qu'il prétend fournir des directions pratiques et fonder une morale ou une politique.

Qu'entendre, en effet, par cette « doctrine scientifique de l'acceptation » que, grâce à l'obscurité et à l'impropriété de la formule, M. Bourget ose identifier à la morale religieuse de la résignation? Ce n'est rien de plus, à moins que la phrase n'ait vraiment aucun sens, que le sentiment de l'inflexible déterminisme de la nature : en présence de lois fatales, l'homme est bien contraint d'incliner sa raison devant les faits et, impuissant à changer l'ordre du monde, à plier ses volontés ou ses vœux aux conditions impérieuses des choses. Mais, d'une part, la confusion serait grossière, de prendre la stabilité des lois de la nature pour la stabilité de la nature elle-même : le spectacle du monde est celui d'un perpétuel changement, d'un renouvellement incessant des formes et des êtres, et, au cours de l'histoire, des sentiments et des institutions; à supposer même que la continuité fût la loi nécessaire de ces transformations — et cependant la tendance est manifeste aujourd'hui à refaire une place aux cataclysmes, aux changements

1. Bourget, *Sociologie et Littérature*, p. 54, 135.

brusques, aux révolutions, en histoire comme en biologie ou en géologie, — y aurait-il rien là qui permît de conclure en faveur de la politique réactionnaire, en faveur d une tradition figée et immobile, plutôt que d'une marche en avant, progressive et rénovatrice? Y a-t-il rien là même qui permette de subordonner l'intelligence à l'instinct? Ces idées de 89, qu'on qualifie d'erreurs, ne sont-elles pas aussi des faits, issus de faits antérieurs, et générateurs de faits nouveaux, à l'infini? Ne sont-elles pas devenues, ne deviennent-elles pas de jour en jour davantage, des éléments intégrants de notre complexe tradition française? Le traditionalisme renouvelle, à sa façon, l'illusion de ces historiens qui semblaient, naguère, faire commencer la France à la Révolution, comme si rien n'avait survécu et ne s'était prolongé de l'ancien régime dans le nouveau ; lui aussi, il semble présenter la Révolution comme une brusque tourmente, sans racines dans le passé, sans causes lointaines, sans nécessité profonde; d'elle seule viennent tous les maux dont nous pouvons souffrir, et l'on dirait qu'il suffirait d'en renier les principes pour en effacer les traces et en réparer les dommages. La méthode scientifique, dont on se réclame et qu'on applique si peu, — celle qui fait la force de M. Durkheim et de son école, — consisterait, au contraire, à noter patiemment et avec une impartialité entière tous ces faits, quels qu'ils soient, que l'histoire nous présente, toutes ces forces qu'elle nous montre à l'œuvre, il en faudrait analyser les causes comme les effets nécessaires, en démêler la direction, en mesurer les actions et les réactions, les combinaisons peut être afin d'en prévoir finalement, si possible, les succès divers et lointains. Pour cela, la première condition serait peut-être de s'abstenir de les juger, afin d'essayer d'abord de les comprendre, et de ne prêter précisément nulle infaillibilité à l'instinct qui parle en nous. Car cet instinct, même individuel et collectif, il importerait à la science sociale d'en reconnaître la nature, l'universalité, la profondeur et, pour cela, peut-être faudrait-il ne le pas ressentir en soi-même, ou, tout au moins, n'en être pas dominé et ne pas s'abandonner à lui. — S'efforçant d'appliquer réellement la méthode scientifique en sociologie, M. Durkheim arrive à définir la tendance dominante des sociétés modernes, déterminée par des causes générales de tout ordre, économiques et individuelles, historiques et géographiques, comme un individualisme croissant et fatal. Procédant d'une manière analogue,

M. Bouglé nous montre comme nécessaires les progrès, dans notre civilisation occidentale, des idées égalitaires [1]. Par quelles recherches positives les traditionalistes établissent-ils que ces inductions scientifiques sont aventureuses ou erronées? Et, si elles sont exactes, où prennent-ils le droit de n'en pas tenir compte ou de les condamner, s'ils sont vraiment réalistes et positivistes, s'ils n'admettent vraiment d'autre critère que les faits?

Il va sans dire que ces enquêtes patientes et minutieuses, dont les enseignements ne peuvent être d'ailleurs qu'hésitants et tardifs, nos traditionalistes, qui ne sont, à tout prendre, que des littérateurs, ne songent pas un instant à les tenter. Mais ils ne le veulent même pas. Leur dédain des faits est en réalité aussi hautain que leur prétention à s'y soumettre. Toutes les doctrines leur sont bonnes, qui leur semblent étayer leurs conclusions préconçues : anecdotes douteuses, hypothèses encore invérifiées, théories abandonnées ou branlantes : l'hypothèse de la persistance du milieu vital de M. Quinton, le darwinisme social d'Ammon et de Lapouge, si souvent réfuté, la continuité absolue de toute évolution, de nouveau et de plus en plus discutable à l'heure qu'il est. Et dans la masse des données historiques, quels choix arbitraires et de quelle fantaisie! Voulant montrer qu'en fait les idées démocratiques, loin de gagner en Europe, y sont en décroissance, M. Bourget ne tient nul compte du mouvement socialiste international, et il cite l'Allemagne à l'appui de sa thèse ; il cite aussi tranquillement la Russie, car son étude date de 1902, — et la mésaventure n'est jusque-là que divertissante ; mais ce qui a une toute particulière saveur, c'est la note de 1906 par laquelle il la corrige : « Les événements qui se sont déroulés en Russie ces dernières années n'ont démenti qu'en apparence cette remarque. L'élection de la Douma a eu pour premier résultat de paralyser aussitôt l'empire des Tsars et de lui enlever momentanément les chances d'hégémonie qu'il paraissait avoir en 1902. C'est la décroissance immédiate de la vitalité nationale signalée plus haut et qui coïncide nécessairement avec la poussée démocratique [2]. » Cette manière d'interpréter l'histoire, et de traiter de la guerre de Mandchourie par prétérition, n'est-elle pas vraiment significative et ne donne-t-elle pas une mesure exacte de la méthode scientifique du traditionalisme? — Mais nous trouvons

1. C. Bouglé, *Les idées égalitaires.*
2. *Sociologie et Littérature*, p. 161.

une autre pierre de touche dans la grande crise morale de ces derniers temps, dans ce problème de critique historique et de probité scientifique que fut avant tout, pour beaucoup de nos contemporains, l'affaire Dreyfus. — L'on se rappelle que l'humeur combative de M. Brunetière l'entraîna jadis à écrire un article bruyant, *Après le procès*, où il rappelait les intellectuels infatués d'eux-mêmes et trop confiants dans leur sens propre, au respect de la chose jugée ; depuis il eut la probité de garder au moins le silence ; mais, après un autre procès, et la force de la chose jugée ayant changé de camp, il a tout à fait négligé de tirer la moralité de la situation nouvelle. Pour M. Bourget et pour d'autres, rien n'a pu les décider à découvrir leur sentiment : ne serait-ce pas que, trop imbus encore d'un vieil et naïf respect de la Vérité ou de la Justice à l'ancienne mode, ils ont encore hésité entre ces abstractions vaines, et « l'instinct » national, cet instinct qui se révélait à d'autres traditionalistes, et, contre les doutes blasphématoires de l'esprit critique, découvrait la seule infaillible vérité d'action, la « vérité française » ? Et il a fallu les hasards d'une incidente, au cours d'une polémique quelconque, ou, tout récemment, les exigences un peu tardives de l'ironie académique [1], pour que M. de Vogüé par exemple laissât échapper l'aveu que ses amis politiques lui semblaient, en l'espèce, avoir fait fausse route.

Seul, M. Maurice Barrès semble avoir été conséquent jusqu'au bout. Pour lui, l'instinct national, s'il est fort et vivace, n'a pas plus à se soumettre à la réalité objective des faits qu'à la logique abstraite des théories. L'on sait son attitude et son rôle dans les polémiques relatives à l'Affaire. C'est que, répudier les principes *a priori* et ne s'incliner que devant les faits, ce n'est qu'un premier pas. Car il reste à reconnaître, après cela, que le seul fait vraiment positif, immédiat, irréfutable, plus profond et plus intime que l'idée, et source de toute idée, c'est l'instinct, aux racines obscures et inconscientes, c'est le sentiment pur, au moment où on l'éprouve, et tel qu'on l'éprouve. Contre lui, tant qu'il n'est pas affaibli ou changé, rien ne saurait prévaloir, ni la rigueur de la logique, ni l'éclat du fait extérieur. La tradition n'a toujours raison que parce qu'elle survit en moi comme instinct, et comme telle, là où elle domine et tant qu'elle domine, comment ne serait-elle pas la plus

1. Dans une lettre au *Temps* et dans sa récente réponse à M. Barrès, lors de sa réception à l'Académie française.

forte ! Aussi, n'y a-t-il pas à hésiter, pas à choisir entre les divers éléments, peut-être opposés, dont elle est faite : celui qui domine en un peuple, à un moment donné, est le vrai pour ce peuple et à ce moment Et comme en somme tout sentiment est individuel, et toute action aussi, la tradition, c'est ma tradition, la vérité, c'est ma vérité ; j'ai le droit de l'affirmer pour moi, de l'imposer, si je puis, aux autres, de leur faire croire, si possible, qu'elle est la leur, ou le doit être, qu'elle est la seule bonne, ou celle que l'histoire et la science autorisent : j'en ai le droit, bien mieux, puisque je la crois et la sens bonne, j'en ai le devoir. Par là une telle philosophie de l'action déroule ses dernières conséquences ; ce positivisme n'est au fond qu'un intuitionisme, ce traditionalisme, un individualisme exaspéré ; mais un individualisme qui, pour mieux triompher, se dissimule, se masque en son contraire, se nie et se condamne comme règle générale pour mieux se satisfaire à titre d'exception, et, en fin de compte, se pose comme le privilège exclusif de quelques-uns. L'on aboutit logiquement à ce culte du « moi » que préconisait M. Barrès en ses premiers écrits, et auquel, quoi qu'il ait pu paraître, il est resté si invariablement fidèle.

Il est clair, après cela, que chez beaucoup de ceux qui professent ces théories, il y a autant, ou plus, d'inconséquence que de machiavélisme : à la manière de la métaphysique comme de la théologie classiques, ils interprètent et choisissent les faits de l'histoire comme les données de la science, qu'ils s'en rendent compte ou non, à la lumière d'une théorie sous-entendue, d'un idéal jamais défini : mais comment l'avoueraient-ils, puisque ce serait abandonner toute l'apparente originalité de l'attitude prise, tout cet appareil pseudo-scientifique si propre à en imposer, et revenir à « l'idéologie » pure et simple ? Ce serait aussi, dès lors, se condamner à affronter et à résoudre tant de problèmes redoutables, et déterminer, par exemple, pour qui ils conçoivent que la société doive exister et quelle fin dernière ils lui attribuent : le bonheur de tous ? ou le plus complet développement de quelques-uns ? ou je ne sais quel idéal d'ordre et d'harmonie interne ? ou encore la stabilité, sans plus, la « tradition » obéie simplement parce qu'elle est la tradition ? — Le dilemme où le traditionalisme se trouve enserré nous semble dès lors rigoureux : ou se nier en tant que positif et réaliste, pour revenir à la construction d'un idéal abstrait, qu'il s'agira de justifier au nom de sa cohérence, ou de sa nécessité

logique, où de sa beauté, ou de sa perfection intrinsèque ; ou bien se nier encore en tant que doctrine positive et scientifique, pour se perdre dans le sentimentalisme pur, et proprement dans l'anarchisme.

***

De là, nous semble-t-il, son intérêt, autre que littéraire et autre que documentaire. D'abord, parce que les tendances qu'il manifeste et qu'il essaie de combiner sont très répandues et agissantes autour de nous : et il n'était peut-être pas inutile de retrouver ces tendances dans des théories par ailleurs très différentes, de noter jusqu'où les unes et les autres s'accordent et à partir de quel point elles divergent. Ensuite, parce que l'hésitation qui se découvre entre ces tendances diverses est instructive : elle nous semble prouver l'inconsistance de toute doctrine morale ou politique qui prétendrait se fonder uniquement sur la constatation des faits.

Non pas seulement parce qu'une technique fondée sur des lois scientifiquement établies suppose la science faite, ou du moins en pleine possession déjà et de ses méthodes et de ses résultats essentiels, ce qui n'est pas évidemment, et de longtemps ne sera pas le cas de la sociologie. Non pas seulement parce que, dans l'infinie complexité des données de l'histoire, il est bien difficile de déterminer les faits significatifs sans se guider d'après quelque critère, sous-entendu et inconscient s'il n'est avoué et justifié. — Mais encore, parce qu'il nous semble que la science sociale ne pourra jamais qu'analyser les divers courants sociaux, en déterminer les lois, prédire tout au plus leur sens à venir : mais sans fournir de principe directeur à l'action, de fin obligatoire ou attirante à l'homme qui hésite et veut agir, sans lui donner, à elle seule, des raisons de les vouloir ou de les repousser. Bon gré mal gré, il faut alors superposer à la constatation positive des faits une théorie, telle quelle, du bien, ou de l'ordre, ou du juste ; — théorie qui, sans doute, peut s'inspirer des faits, passés ou présents, s'appuyer sur eux, mais qui, en tout état de cause, doit les dépasser, puisqu'elle a pour office propre de les juger.

A moins que, pour rester fidèle jusqu'à ses plus ultimes conséquences à la théorie du fait brut et souverain, pour ne se laisser prendre à aucune illusion de volonté libre et accepter intégrale-

ment le déterminisme naturel, on renonce à juger, au moment d'agir, les grandes forces sociales qu'on a étudiées en savant. Il ne reste plus alors qu'à s'abandonner à ces forces, collectives ou individuelles, héritées ou acquises, à les laisser agir en nous, et constituer, à chaque moment, notre tendance dominante, notre instinct directeur, notre volonté profonde, et, du même coup, notre conviction et notre vérité. — C'est où semblent tendre aujourd'hui, avec les plus hardis et les plus conséquents des traditionalistes, les divers représentants du « pragmatisme » contemporain; on peut leur découvrir encore une secrète parenté avec M. Rauh et son école, parmi les penseurs, et, dans l'ordre pratique, avec les syndicalistes révolutionnaires. Peut-être entrevoit-on, d'après le cas de M. Barrès, par exemple, que ces divers mouvements d'idées, à leur tour, si séduisants et spécieux qu'ils apparaissent, tendent en bonne logique au phénoménisme pratique, à la morale de l'intuition pure et du bon plaisir.

D. Parodi.

LA RÉVOLUTION ET L'ANCIEN RÉGIME[1]

I

La Révolution semble éclater comme un coup de foudre : tel est, du moins, en 1789, le sentiment général des Français et surtout des étrangers.

Cependant elle a été préparée par plusieurs siècles. Les esprits clairvoyants l'ont pressentie : d'Argenson l'annonce en 1751, on s'y attend encore en 1771, Voltaire la réserve à « nos petits-neveux », Turgot essaie de l'éviter, et, en 1788, presque seul, Mirabeau la mesure d'un regard de génie et prévoit déjà ce qu'elle sera.

Elle est sortie, naturellement, de l'excès des maux du régime social et politique que Richelieu et Louis XIV avaient établi et qu'avaient maintenu, tantôt le consolidant, tantôt l'affaiblissant, Louis XV et Louis XVI : régime fondé sur les privilèges des personnes et des propriétés, sur l'inégalité, l'arbitraire, la confusion et l'incohérence des institutions. Mais ce système était commun à tous les États de l'Europe continentale et remontait à la féodalité que les monarchies des pays unitaires et centralisés avaient laissé subsister en partie, après en avoir détruit les parties gênantes. Seulement, dans les autres États, les sujets étaient plus dociles, plus résignés, moins instruits, et ceux qui y détenaient la culture de l'esprit avaient soin de séparer l'action de la pensée et de compenser les audaces de l'intelligence par la timidité de la vie pratique. En France, et là seulement, pouvait se faire une révo-

1. Leçon d'introduction à un cours public sur la Révolution fait à la Faculté des Lettres de Lille (1905).

lution. Le despotisme y était moins fort, moins tyrannique, parce que les mœurs y étaient plus douces et que l'État y commandait de plus haut et de plus loin ; la servitude seigneuriale y était moins vexatoire, la librairie et la presse plus libres et plus actives, les lumières plus répandues, la richesse des classes supérieures plus grande et mieux répartie, et ainsi tous les abus y étaient plus détestés. L'ancien régime et la haine qu'on lui portait, l'excès des maux chaque jour *sentis* et la vue claire des moyens de s'en affranchir, voilà la cause profonde du changement. « La liberté, écrira plus tard Malouet, voilà toute la magie de la Révolution. »

Ajoutez-y la philosophie ; mais elle ne vient qu'ensuite. « Il n'est personne, a écrit Mirabeau, qui n'avoue aujourd'hui que la nation française a été préparée à la Révolution par le sentiment de ses maux bien plus que par le progrès de ses lumières. » Sans doute, de Montesquieu, par Voltaire et Rousseau, jusqu'à Condorcet, les doctrines ont exercé une grande influence sur les esprits cultivés et même se sont répandues par des canaux secrets jusque dans le peuple ; mais les philosophes — Rousseau lui-même — n'ont pas toujours la hardiesse de pensée qu'on s'est plu à leur prêter ; ils commandent dans les réformes une gradation prudente, conforme à la marche même de la nature ; peu portés à l'action, ils ne poussent pas immédiatement et directement à une révolution. « On n'eût rien fait, écrira en 1791 le constituant Durand-Maillane, pas même en suivant les leçons des philosophes. . . . . Dans un temps de révolution où, dès le premier contact des esprits, il fallut se résoudre à acquérir la liberté plutôt qu'à la régler, briser toutes les chaînes ou ne toucher à aucune », on ne procéda pas avec la lenteur conseillée par les philosophes. La Révolution ne se fût pas faite si on ne l'eût « brusquée, si l'on n'eût pris tous les grands décrets d'assaut, comme la Bastille ».

Joignez enfin la Révolution d'Amérique, la Déclaration des droits de Philadelphie, la contagion, toujours grande, de l'exemple et du succès Mais, sans la Révolution des États-Unis, la Révolution française aurait éclaté au même moment, de la même façon, et se serait développée de la même manière. Les causes essentielles de ce grand mouvement ne sont pas hors de France, mais dans l'histoire même de la France, dans les maux accumulés du passé, les occasions du présent, le caractère permanent du peuple français

et les transformations que près de deux siècles de despotisme lui avaient fait subir.

L'Ancien régime devait conduire fatalement à la Révolution ; il était devenu intolérable, et personne, pas même Turgot, n'avait trouvé les moyens de le mettre en harmonie avec les sentiments et les besoins nouveaux. Pourquoi ce régime, tant de fois condamné depuis Vauban et Fénelon, ne fut-il abattu qu'après 1789 ? Pourquoi les Français tardèrent-ils tant à secouer le joug ?

Les raisons tiennent au caractère du peuple français et surtout à la marche générale de son histoire au XVIIIe siècle. Le Français, qui, malgré sa mobilité d'esprit, n'est pas dépourvu d'un grand fonds de patience, était devenu plus docile depuis la monarchie « absolue » ; l'obéissance lui avait été inculquée surtout par Louis XIV, par une administration centralisante, bureaucratique, fiscale, réglementant tout à outrance, par la suppression des initiatives individuelles et des associations si brillantes et si actives au XVIe siècle et au début du XVIIe. On supportait tout ; mais la vivacité de notre tempérament national, la faculté de réagir fortement, font que, lorsque la patience nous échappe, la révolte devient générale et va jusqu'aux extrêmes. On attendait des réformes profondes. Et c'est seulement quand la nation constata l'impuissance irrémédiable de la royauté qu'elle se souleva. Les événements du XVIIIe siècle expliquent, en outre, pourquoi la Révolution qui, à plusieurs moments, sembla proche, n'éclata point alors. En 1751 ou même en 1771, le système monarchique avait encore trop de cohésion et de force ; malgré les révoltes des Parlements, les intendants, les commandants en chef gardaient toute leur autorité et donnaient au pays une administration éclairée et bienfaisante. Puis la rénovation économique ne faisait que commencer, elle n'avait pas encore complètement donné à la bourgeoisie la puissance que confère l'argent, la confiance qu'il ajoute, la hardiesse qu'il inspire. Après 1787, au contraire, après le déficit, les deux assemblées de notables impuissantes, les Parlements en pleine révolte, à Paris, en Dauphiné, en Bretagne, c'est l'administration instable et sans autorité, les assemblées provinciales et leurs commissions intermédiaires rognant chaque jour sur les attributions des intendants, les mauvaises récoltes et la disette ajoutant au désarroi général, les pillages de grains, les émeutes de

la faim, les refus de paiement des droits seigneuriaux et des impôts, l'anarchie partout : l'État glisse lentement, mais sûrement, vers la dissolution. Circonstances nouvelles, presque inespérées, que les classes éclairées, enrichies et enhardies par le grand progrès économique, ne laissèrent pas échapper. La promesse des États Généraux donna le branle final aux imaginations.

Sans révolution, l'ancien régime, dit-on, serait tombé peu à peu, pacifiquement, pièce à pièce [1]. Sans doute il était irrémédiablement condamné. Mais le système social et politique était encore trop ancien et trop résistant pour disparaître sans de grands déchirements ; les intérêts, les passions, étaient trop forts, la monarchie trop attachée au système traditionnel, trop hésitante et incapable d'un grand dessein. La Révolution aurait été seulement retardée, et peut-être la fureur des passions plus longtemps contenues l'aurait-elle rendue plus terrible encore. En éclatant en 1789, elle a économisé à la France et à l'humanité — à quel prix, on le sait — des années de misère et de compression.

II

La Révolution est la destruction de l'ancien régime et la constitution d'un régime nouveau, mais en même temps, elle est la continuation de certaines traditions politiques, administratives et économiques de l'ancien régime.

Elle a transformé toute la vie de la société française.

D'abord, elle est une révolution sociale, elle a proclamé la liberté et l'égalité des droits, et, par suite, la libération des personnes et des terres, l'égalité de tous les citoyens devant la loi civile, pénale, fiscale, l'admissibilité de tous aux fonctions publiques, etc. Elle est une révolution économique : un immense transfert de propriété et, en théorie du moins, une libération définitive du travail — Elle est une révolution politique, un transfert de la souveraineté publique,

1. « Si elle n'eût pas eu lieu, — écrit Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, éd. 1887, p. 31, — le vieil édifice social n'en serait pas moins tombé partout, ici plus tôt, là plus tard ; seulement il aurait continué à tomber pièce à pièce au lieu de s'effondrer tout à coup. La Révolution a achevé soudainement, par un effort convulsif et douloureux, sans transition, sans précaution, sans égards, ce qui se serait achevé peu à peu de soi-même à la longue. »

— cette autre propriété, suivant la conception monarchique, — du prince au peuple; c'est l'élection au lieu de l'hérédité, la volonté au lieu de la fatalité. — Elle est même une réforme religieuse et elle porte en elle une religion, elle est elle-même une religion D'abord elle proclame la tolérance, la liberté des cultes, l'admission de tous aux fonctions, quelle que soit leur religion, et elle applique ce principe pleinement en 1791, quand tous les Juifs sont reconnus citoyens. Mais ici la Révolution entre en contradiction avec elle-même. Elle crée une religion d'État une Église nationale, tant ce système cher aux hommes de l'ancien régime exerçait d'empire sur les esprits, et de la tolérance et de la liberté des cultes elle passe peu à peu à l'intolérance; puis, après l'insuccès de la réforme religieuse, elle crée des cultes nouveaux, essaie de remplacer la religion catholique par des fêtes civiques, forme de toutes pièces une « religion civile », suivant le programme du Contrat social. La foi dans les destinées de la patrie et de l'humanité par la justice et la liberté, l'espérance infinie d'une *régénération*, voilà la religion proposée à la France et aux Nations C'est la France patriote qui régénèrera le monde. Et, par ces sentiments presque religieux qui s'emparent des âmes, en même temps que par le prosélytisme qu'ils inspirent, la Révolution se rapproche du christianisme. — Enfin elle est — par là même — une révolution internationale. Si elle constitue une nation morale nouvelle, la France, elle tend par ses principes à détruire les cadres nationaux existants. Pour les Révolutionnaires c'est la volonté qui maintient le lien entre les diverses parties d'un État, et cela à tout moment; c'est le libre consentement des peuples à leur annexion avec un État qui est le vrai titre de possession pour cet État, et non le droit de conquête et le droit des traités. C'est le déchirement de la carte de l'Europe, c'est la rénovation du vieux monde féodal. C'est l'appel des peuples frères à la liberté. La propagande se fait d'elle-même, et dans toute l'Europe se crée un parti d'adeptes des principes nouveaux qui brisent les attaches morales avec les États dont ils sont les sujets. A partir de ce moment, on voit, dans les pays étrangers, des hommes se séparer de leurs compatriotes et se rattacher par les idées les aspirations, la foi, à la France révolutionnaire. C'est une plus grande France morale. Fait nouveau et d'une portée immense, dont toutes les conséquences, souvent enrayées ou ralenties, ne sont pas encore épuisées.

La Révolution a donc apporté un idéal nouveau ou plutôt renouvelé, celui de la philosophie stoïcienne, celui du christianisme, qu'elle a commencé à réaliser en France, et dont, par fanatisme religieux, elle a poursuivi la réalisation dans toute l'Europe. Voilà comment la Révolution a ouvert une « ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité ».

III

Cette révolution si nouvelle, plonge cependant par ses racines dans l'ancien régime, et la France moderne, loin de renier l'ancienne, s'y rattache comme à sa mère. Souvent les historiens — les premiers qui ont écrit l'histoire de la Révolution — ont prétendu le contraire ; ils ont vu dans la Révolution un ouragan qui emporte tout, rase tout ce qu'il trouve sur sa route et ne laisse aucune trace de ce qui fut. Certes, la Révolution a créé une société nouvelle, mais en même temps elle a poursuivi des transformations politiques, administratives, sociales et religieuses préparées par des siècles.

L'idée de l'État, la conception de ses attributions et de son influence ne sont pas différentes avant et après 1789.

La monarchie a fait l'unité et la centralisation. Elle a formé l'unité territoriale, associé aux mêmes destinées Flamands et Provençaux, Bretons et Alsaciens ; mais, si elle a commencé l'unité morale que tant d'autres causes, la langue, la littérature, l'histoire, contribuaient à établir, elle ne l'a pas achevée Les provinces, surtout celles qui sont aux extrémités du royaume, aspirent en 1789 à une vie autonome, demandent des institutions représentatives particulières, sont animées d'un esprit d'exclusivisme qui rappelle encore le moyen âge. On est Français, mais on n'oublie pas que l'on est Flamand, Normand, Provençal. Les vieux sentiments particularistes protestent La monarchie a centralisé de plus en plus, surtout à partir de Colbert ; mais elle n'a pu, en poursuivant cette œuvre séculaire, la mener à son terme ; de grands corps intermédiaires s'interposaient entre elle et les sujets : États provinciaux, Parlements, Clergé, Noblesse, aux privilèges et aux intérêts particuliers, entravant l'unification et l'égalisation dans la soumission absolue au Roi. Il aurait fallu établir un niveau commun et régner sur des hommes égaux en droits ; le système féodal, la constitution même

de la société s'y opposaient : obstacles insurmontables pour le Roi, chef naturel de cette société.

La Révolution a achevé cette unité morale et cette centralisation, but suprême de la monarchie. Sans doute les hommes de 1789 s'attachent d'abord à rétablir l'individu dans ses droits, à lutter contre le despotisme monarchique. Mais en même temps ils fortifient l'État. Ce n'est plus seulement une unité matérielle qui relie les provinces, mais une unité morale. Le 4 août fait cette révolution. Les provinces, naguère si jalouses de leurs privilèges particuliers, les abandonnent à la Nation et consentent avec enthousiasme à se confondre dans le droit commun de tous les Français. En supprimant les corps intermédiaires ou en les annihilant, on établit cette surface égale qui augmente d'un seul coup et d'une manière inouïe les pouvoirs de l'État. Plus d'associations puissantes, capables de s'interposer entre l'État et les sujets. Peu importe, d'ailleurs, la décentralisation administrative de l'Assemblée constituante, œuvre éphémère qui ne résistera pas à l'expérience, et à qui la crise de 93 substituera la centralisation la plus forte que la France ait jamais vue ; peu importent aussi les nouvelles associations, les nouveaux groupements qui dicteront la loi aux Assemblées : tout cela est passager. Lorsque la tourmente sera passée, ce qui restera, c'est un État à qui l'unité morale, cimentée par 1789 et l'abolition des privilèges, l'égalité des droits et la centralisation administrative, donneront une puissance infiniment plus grande que l'ancien régime.

Avant 1789 les attributions de l'État sont très étendues et extensibles, variables au gré du Roi et de ses agents. L'État est tout-puissant sur les personnes : les lettres de cachet, les tribunaux d'exception, les évocations des procès des cours de justice régulières au Conseil du Roi, l'intervention constante dans la vie des familles, dans l'éducation des sujets non-catholiques, montrent avec quel arbitraire et quelle tyrannie il agit, au mépris de la dignité de la personne humaine et de la justice. Il est aussi tout-puissant sur les propriétés. Ce n'est pas en vain que Louis XIV a écrit dans ses Mémoires que le Roi est le maître des biens comme des personnes de ses sujets. Une fiscalité inouïe, ingénieuse, aux formes multiples, subtiles et savamment graduées, s'abat sur les sujets ; le Roi exproprie très souvent, fait attendre longtemps ou quelquefois oublie l'indemnité, impose, en vertu de sa directe royale universelle, des redevances nouvelles sur tous les fonds du royaume.

Il réglemente toute la vie économique, la manière de récolter, de fabriquer, de transporter et de vendre les denrées et les produits manufacturés. Il se fait lui-même marchand et industriel et se substitue aux particuliers, crée des monopoles pour lui ou pour des sociétés et des individus. Il a une tendance naturelle à étendre de plus en plus ses attributions.

L'État révolutionnaire ne procède pas autrement. Il prend toutes les fonctions de l'ancien, les exagère même, à la faveur de la grande crise de 1792-93, et en ajoute de nouvelles, conformes à la Déclaration des droits de l'homme, aux principes et aux intérêts de la Révolution. Il n'a pas moins de pouvoir sur les personnes que le Roi, non pas seulement en 93, mais même en 89 : les crimes de lèse-nation, les tribunaux d'exception, le prouvent ; seulement aux époques de calme relatif, où il applique des principes normaux, en 90 et 91, par exemple, il réfrène l'arbitraire de l'ancien système judiciaire. Sur les propriétés il s'arroge des droits beaucoup plus étendus que le Roi. Avant 89, c'était l'arbitraire dans l'expropriation. Après 89, c'est la systématisation de l'expropriation, tirée des précédents, des circonstances et d'un ensemble de raisons juridiques, morales et historiques. Alors il supprime les revenus féodaux, propriétés légitimes jusqu'alors, il prend les biens ecclésiastiques et ceux des émigrés et il les vend pour remplir le Trésor que le Roi a laissé vide et ensuite pour faire la guerre, et par là il continue en les précipitant les évolutions séculaires de la propriété vers la libération et la division. Il réglemente, comme le Roi, la vie économique; mais il va beaucoup plus loin que lui dans cette voie, non pas qu'il le désire, mais parce que la nécessité de la défense nationale l'y oblige absolument. Il fixe les prix de toutes les choses nécessaires à la vie : il remplace la monnaie par le papier. Le maximum, les assignats transforment d'un coup toute l'économie nationale. L'État exerce ses attributions avec plus de rigueur que la royauté : les circonstances l'exigent. Enfin, ajoutant à ses fonctions anciennes, il s'empare de l'assistance qui, déja au XVIIIe siècle, échappait de plus en plus au clergé et tendait à devenir un service public, et il la considère comme un devoir social que seul il peut remplir ; il attire à lui l'éducation, tout entière jusqu'alors aux mains du clergé et des congrégations religieuses, l'envisage comme le premier devoir et le premier intérêt de l'État, comme le moyen naturel de faire pénétrer les principes nouveaux dans les esprits et de rendre vraiment vivante la Révo-

lution. Enfin, on l'a vu, il prend même la religion, essaie de substituer au vieux culte catholique des cultes nouveaux fondés sur la raison, de mettre à la place de Dieu la Patrie et l'Humanité.

A ces résultats ont conduit les traditions de l'ancien régime, les nécessités de la défense nationale, le fanatisme révolutionnaire, chaque jour accru par les résistances et les entreprises de la réaction. Mais les hommes de la Révolution ont employé les moyens de l'ancien régime. Nés sous l'ancien régime, formés par lui, ils se sont servis naturellement des seules armes qu'ils avaient entre les mains.

Le rôle de l'État au dehors, ils le conçoivent aussi comme la monarchie. Non pas au début; ils renoncent à toute conquête, ils proclament la liberté des peuples, la nécessité d'un libre consentement à l'annexion, et en 1791 et 92 ils consultent les populations du Comtat Venaissin et de la Savoie. Mais bientôt, sous l'influence de la propagande, qui est de l'essence de la Révolution, et des menaces des souverains étrangers et des émigrés, l'État révolutionnaire, après avoir formulé des maximes qui sont la condamnation de la carte de l'Europe et des moyens de conquête des États monarchiques, s'harmonise avec la vieille Europe, glisse peu à peu de la défense vers la conquête et use des moyens traditionnels : les annexions brutales, sans consultation des populations, les trocs, les échanges, tel celui de Venise contre la Belgique et la rive gauche du Rhin. Alors l'idéal des Rois, le vieux rêve des frontières naturelles, agit de nouveau sur les imaginations. Les principes cèdent aux circonstances, l'esprit guerrier succède à l'esprit pacifique de 89, les qualités militaires de la nation se réveillent, la France et l'Europe ne sont plus qu'un vaste camp. Déviation complète de cette révolution qui a bien ouvert une ère nouvelle, mais qui n'a pas fermé, comme on pouvait l'espérer dans l'enthousiasme de 89, l'ère des conquêtes et de la force brutale.

Voilà comment la Révolution, réaction contre l'ancien régime, est aussi la suite de cet ancien régime lui même. Il n'y a pas un fossé absolu entre la France ancienne et la France moderne. L'une a préparé l'autre. Et même, dans la réalisation de son idéal, la nouvelle s'est inspirée de l'ancienne : c'est ainsi qu'elle a cru pouvoir créer, en 1790, une religion nationale, une religion dominante, comme celle de Louis XIV. De là des contradictions, d'une part, entre l'idéal de justice, de tolérance, de paix, sincèrement proclamé, et de l'autre,

les moyens employés et les résultats obtenus La faute en est aux hommes, encore écrasés, quoi qu'ils fissent, par les traditions, les mœurs et les préjugés de leur éducation d'ancien régime, ensuite aux circonstances, aux résistances et aux menaces de l'intérieur et de l'extérieur.

Époque étonnante où la France, loin de tomber dans l'anarchie où elle semblait glisser en 1789, se réorganisa virilement et se fortifia, et qui révéla des énergies et des héroïsmes comme on n'en vit guère qu'au XVIe siècle ou à l'aurore du christianisme.

PH. SAGNAC.

LE RÈGNE DU PRINCE ALEXANDRE JEAN I (COUZA)

TRAITÉ D'APRÈS LA MÉTHODE DES SÉRIES HISTORIQUES

Nous avons publié en roumain, en 1903, une étude en deux volumes, sur le fondateur de l'État roumain actuel, le prince Alexandre Couza[1]. Dans ce travail, nous avons voulu non seulement exposer les faits d'une des époques les plus importantes de l'histoire du peuple roumain, mais poursuivre aussi un but méthodologique, celui de traiter l'histoire d'après les principes que nous avions exposés dans notre livre sur la théorie de l'histoire, paru à Paris, en 1899, sous le titre : *Les Principes fondamentaux de l'Histoire*.

Dans une autre étude publiée ici même, *La notion de valeur en histoire*[2], nous avons repris la question de la *série historique*, démontrant que cet élément peut servir à la constitution scientifique de l'histoire, tout comme l'élément de la loi constitue la trame des sciences de la répétition ; que donc l'attention de l'historien doit se concentrer spécialement sur l'enchaînement des faits, et que cet enchaînement ne saurait être établi scientifiquement que lorsqu'il relie les divers faits dont il se compose par une relation de cause à effet.

Nous savons que, depuis que l'on écrit l'histoire, on a toujours été obligé de prendre en considération, sans s'en rendre même compte, les séries historiques ; car l'exposition l'exigeait impérieusement Aussi tous les titres, ainsi que les chapitres des différents

1. *Domnia lui Cuza-Voda*, 2 vol., 470-522 pp., Iasi, 1903. Ilieseu et Grosu.
2. *Revue de Synthèse historique*, décembre 1905 et février 1906.

ouvrages d'histoire publiés jusqu'à présent, ne sont que les noms des différentes séries historiques dont ils exposent le développement. Mais nous n'avons pas voulu innover, ni faire des découvertes dans le domaine de la méthodologie historique; car en logique, on ne fait que reproduire d'une façon consciente les méthodes que la force des choses impose d'elle même aux investigateurs. Nous n'avons tendu qu'à perfectionner, en la rendant consciente, d'inconsciente qu'elle était jusqu'à ce jour, la méthode existante, résultat d'efforts séculaires de tant de travailleurs et de tant d'autorités; mais nous avons voulu accentuer davantage cet élément de la série, en maintenant toujours l'œil ouvert sur l'enchaînement des faits et sur la stricte prise en considération de la cause descendante qui les relie dans la succession.

Dans notre exposition du règne du prince Couza, nous nous sommes efforcé, autant que possible, de ne pas mêler, aux faits qui constituent les séries, des événements étrangers, uniquement parce que nous les avions rencontrés dans les sources et parce que l'augmentation du nombre des citations aurait donné à l'ouvrage une teinte plus érudite, tentation à laquelle succombent bien des historiens. Au contraire nous avons élagué, autant que faire se pouvait, l'exposition, afin que le développement des séries ressortît le plus clairement possible. Mais nous n'avons négligé nulle part l'établissement des causes, soit au moyen des faits antécédents, soit au moyen des faits parallèles et qui appartenaient à d'autres séries, et c'est ici surtout que notre exposition se distingue des autres; car le grand défaut dont pâtissent, même de nos jours, de nombreuses recherches historiques, c'est une négligence bien coupable dans l'établissement des causes. Et pourtant, comme nous l'avons démontré ailleurs, la supériorité des sciences de la succession, et donc de l'histoire, sur les sciences de la répétition, consiste précisément dans la faculté bien plus prononcée que les premières possèdent pour l'établissement des causes[1].

Nous voulons donc rendre nous-même compte de notre étude sur le règne de Couza, afin de faire ressortir la partie méthodologique de l'ouvrage, et à ce titre nous pensons que les lignes que nous lui consacrerons ne seront pas déplacées dans la *Revue de Synthèse historique*.

1. Voir la *Causalité dans la succession*, *Revue de Synthèse historique*, 1904, mai-juin et juillet-août.

***

Lorsque les historiens procèdent à l'exposition d'une période quelconque de l'histoire, ils la font presque toujours précéder par une introduction dans laquelle ils analysent l'*état* de la société dont ils s'occupent, au moment où ils entreprennent leur travail.

Cette façon de procéder nous semble irrationnelle, attendu que l'histoire ne part jamais d'un état donné, comme un fleuve qui sortirait d'un lac; elle n'est que la continuation d'un développement antérieur. Et, comme tout développement se compose de plusieurs séries de faits différents, il faut choisir, dans la période qui précède celle dont on veut s'occuper, les séries qui vont prolonger leur développement dans la période que l'on a en vue, afin de rattacher l'évolution future à celle qui l'a précédée. Au lieu d'un exposé statique de la base sur laquelle doit s'élever l'édifice historique que l'on veut construire, on procèdera à une exposition dynamique des séries historiques qui ont travaillé et travailleront le groupe d'hommes dont il s'agit.

C'est ainsi que j'ai procédé pour le règne du prince Couza. J'ai esquissé les séries principales des faits qui ont continué à se développer dans le courant de ce règne et qui sont les suivantes :

1) La grande série de *la régénération du peuple roumain* dont l'année 1821 marque la courbure la plus prononcée, et à partir de laquelle une nouvelle vie s'infiltre dans le corps de ce peuple. 2) La série de l'*influence française* qui, issue de l'époque phanariote, se renforce aussi, à partir de la même date. 3) La série descendante de l'*influence grecque* qui reçoit le coup mortel par la révolution des Roumains contre les Grecs, toujours en 1821, et qui ne laisse plus subsister dans les principautés qu'un reste de suprématie religieuse, incorporée dans les couvents dédiés et dans la subordination de l'Église roumaine au patriarche de Constantinople, — reste qui allait disparaître pendant le règne du prince Couza. 4) La série de l'*union* des principautés roumaines en un seul État, dont l'idée avait pris naissance vers 1830, et qui fut réalisée sous le règne de ce prince. 5) La série de la *dynastie étrangère* qui avait germé en même temps que celle qui devait conduire à l'union, et qui joue un grand rôle dans tout le cours du règne de Couza, mais qui ne s'incorpore dans la réalité des choses qu'à l'abdication du prince

roumain, en 1866. 6) La série de l'*émancipation des paysans*, dont les origines lointaines aboutissent à l'article 46 de la Convention de Paris de 1858, qui fut appliqué en 1864 par la loi de Couza. 7) La série du *fonctionnarisme* qui avait commencé aussi depuis longtemps et s'était toujours renforcé jusqu'au règne de Couza. 8) La série de l'*extension de l'agriculture* qui avait débuté au traité d'Andrinople, 1829, et à l'ouverture de la navigation dans les ports de la mer Noire, et qui avait déterminé la diminution des terrains de pâturages des paysans et leur continuel abaissement économique. 9) La série des *dépenses de l'État* retenue toujours dans des limites très restreintes par les dispositions par trop tutélaires des Règlements organiques (1832), dont la Russie avait doté les principautés lors de leur occupation militaire. 10) La série des *dépenses privées* qui vont au contraire toujours en augmentant, plus s'accentuait le contact avec la France, en particulier dans les voyages des Roumains à Paris, — série que le prince Couza trouva battant son plein, lorsqu'il monta sur le trône en 1859. 11) La série *littéraire* qui, jusqu'à Couza, se meut surtout sur le terrain patriotique, la littérature étant le seul organe d'expression par lequel l'amour du pays pouvait se manifester, pendant que l'oppression russo-turque pesait de tout son poids sur l'esprit public des Roumains. Cette série souffre une déviation complète au contact de la liberté politique acquise par les Roumains à l'avènement du régime de la Convention de Paris. 12) La série *scientifique* absolument insignifiante jusqu'au règne du prince Couza. 13) La série du *progrès de la race juive* qui ne cesse d'acquérir une position économique prépondérante (et que le prince Couza trouva très florissante lors de son avènement au trône) surtout à cause des faits dus à la série des dépenses privées.

Voilà les treize séries développées par les temps antérieurs et sur lesquelles vient s'enter le règne du prince Couza, qui vint ajouter quelques autres séries à celles que nous venons d'énumérer.

***

Dans l'exposition de ce règne, nous avons d'abord dirigé notre attention sur une série historique, étrangère au peuple roumain, mais qui, entrant par un contact dû au hasard en relation avec la série historique de la régénération roumaine, donna à cette der-

nière un appui considérable, et transporta sur le terrain politique les aspirations que les Roumains n'avaient jusqu'alors osé formuler, — et encore avec combien de précautions, — que sur le terrain des idées.

Cette série étrangère appartient à l'histoire de la France. Elle est due en partie à l'initiative individuelle de Napoléon III, qu'une autre série historique avait rendu maître des destinées de la France. C'est la série de la *guerre de Crimée* qui fut close, pour la France, par le traité de Paris, 1856, — un simple accident dans le développement historique du grand peuple latin, — mais qui, pour les Roumains, eut des conséquences incalculables, dont est sorti, en dernier lieu, l'état actuel de leur pays : l'union, la dynastie étrangère, l'indépendance et la royauté.

Les idées de Napoléon III sur le rôle qu'il réservait aux Roumains, dans la conservation de l'équilibre oriental, l'inclinèrent fortement à la réalisation des revendications roumaines (union, prince étranger, autonomie et neutralité), ce qui ne fit qu'augmenter les sympathies des Roumains pour la France. Ces sympathies furent poussées du terrain purement intellectuel, où elles s'étaient bornées jusqu'alors, sur le terrain politique, faisant de Couza un vrai vassal de la France et du peuple roumain entier un adorateur de ses grands frères latins de l'occident. La série de l'*influence française* ne fit donc qu'augmenter dans tout le cours du règne de Couza, et cette série renforce encore la série des *dépenses privées*, qui s'accroissait en force et en étendue, plus le gouffre de Paris se montrait attrayant pour les Roumains avides de lumière et affolés de plaisirs ; faisant croître en même temps la fortune des *Juifs* qui fournissaient, à des intérêts très élevés, les sommes dont les boyards avaient besoin.

Couza n'avait jamais songé à devenir prince, et encore des deux pays roumains à la fois ; mais aussitôt qu'il se vit dans cette haute situation, l'aiguillon de l'ambition le piqua et, quoiqu'il eût reconnu lui-même, en ceignant le double diadème, qu'il ne l'acceptait que comme un dépôt sacré qu'il devait remettre au prince étranger, lorsque les conjonctures favorables en permettraient l'élection aux Roumains, il n'en voulut pas moins laisser, par son règne, tout transitoire qu'il devait être, des traces indélébiles de son passage sur le trône des Principautés-Unies, en accomplissant en tout les vœux émis par les Roumains, lors des divans *ad hoc*, vœux qui

avaient été reconnus aussi en partie par l'acte de naissance politique du peuple roumain : la Convention de Paris de l'année 1858.

Cette disposition d'esprit du prince Couza en fit l'initiateur de plusieurs mouvements qui constituèrent des séries nouvelles de faits, ou donnèrent aux séries anciennes un ébranlement ou une direction qu'elles n'auraient pas acquis sans son intervention personnelle.

C'est ainsi que la série de l'*Union des Principautés* en un seul État fut conduite par ses efforts vers sa réalisation. Mais le prince Couza eut à lutter contre des obstacles qui paraissaient tout d'abord invincibles, et dont il ne parvint à avoir raison qu'après une lutte diplomatique des plus opiniâtres. Malgré que la France eût proposé l'union des deux provinces de Moldavie et de Valachie, dans le congrès de Paris ; malgré que la double élection du colonel Alexandre Couza comme seul prince des deux pays eût été reconnue par Napoléon III et que, toujours par ses insistances, cette double élection, qui était manifestement contraire à l'esprit, sinon à la lettre, de la Convention de Paris, eût été ratifiée par toutes les puissances signataires de cet acte international, l'empereur des Français fut obligé de modérer lui-même le zèle des Roumains qui voulaient maintenant, enhardis par leur premier succès, donner un nouveau coup à la Convention, en réunissant les deux assemblées à Focsani (ville située sur la frontière moldo valaque) et proclamer l'union définitive des Principautés. Couza pourtant, tout en suivant les conseils de son bienfaiteur et protecteur, ne faisait qu'ajourner la réalisation du but le plus cher à son cœur, ce qu'il parvint à faire après trois ans de négociations des plus ardues et des plus épineuses L'homme qui l'aida le plus dans cette difficile question fut Constantin Negri, son envoyé à Constantinople. L'union définitive du pays roumain, c'est-à dire la réunion de la Moldavie et de la Valachie en un seul organisme politique avec un seul ministère, une seule Chambre et une seule capitale, Bukarest, fut proclamée le 11 décembre 1861, et la première Chambre de la Roumanie ouvrit ses séances le 24 janvier 1862, le jour anniversaire de l'élection du prince Couza aussi en Valachie.

La série du *prince étranger*, qui avait germé dans les cerveaux roumains en même temps que celle de l'union, se développe d'une tout autre façon. Le prince, quoique disposé à céder son trône à une dynastie étrangère, n'entendait pas le faire avant qu'il n'eût empreint, sur l'histoire de son peuple, le sceau de sa puissante indi-

vidualité. Cette tendance du prince était d'ailleurs conforme aux intérêts du pays, attendu que si la double élection avait été reconnue, et si l'union même avait été tolérée, la perspective de l'intronisation d'un prince étranger avait toujours été écartée par toutes les puissances, en dehors de la France, qui ne pouvait pourtant pas imposer sa manière de voir à l'Europe entière. La raison de cette opposition des puissances au choix d'une dynastie étrangère qui fût placée à la tête des Roumains, résidait dans le fait que tout le monde craignait que le prince choisi ne fût d'origine russe ou autrichienne et que, par là, les puissances limitrophes des beaux pays de Moldavie et de Valachie ne s'efforçassent d'émanciper, à leur profit, le nouvel État, de la suzeraineté turque. Mais les boyards, la classe politique des pays, entre les mains desquels la Convention avait commis la faute de laisser leurs destinées, ne pouvant souffrir qu'un personnage qu'ils considéraient tous comme leur inférieur devînt maintenant leur maître, intriguaient toutes les fois que l'occasion s'en présentait, pour rappeler au prince les promesses qu'il avait faites en montant sur le trône, et pour le forcer à demander aux puissances européennes la dynastie étrangère. Le prince, qui voulait à tout prix réaliser l'union et qui savait que la demande d'un prince étranger ne ferait que la rendre impossible, se gardait bien d'accomplir les vœux des boyards, ce qui ne contribua pas peu aux dissensions intestines qui remplissent d'un bout à l'autre le règne du prince Couza. Ce dernier, après avoir accompli tous les grands actes qui honorent son règne, pensait à la fin mettre le sceau sur son activité réformatrice en demandant à l'empereur Napoléon III de consentir à l'élection d'une dynastie étrangère au trône de Roumanie ; mais les négociations, à peine entamées à ce sujet, furent interrompues par l'abdication forcée du prince dans la nuit du 11 février 1866 ; ce n'est que la lieutenance princière, qui prit les rênes du gouvernement à la chute de Couza, qui obtint la réalisation du dernier vœu exprimé par les divans *ad hoc*, l'avènement d'une dynastie étrangère au trône de Roumanie, dans la personne de Charles I de Hohenzollern.

D'autres séries de faits qui partent aussi de l'initiative du prince Couza, quoique le sentiment qui l'y poussa fût partagé par le peuple entier, ce furent celles qui eurent pour but le relèvement de sa dignité et de son moral. La juridiction consulaire d'un côté, de l'autre la conduite servile imposée par les Turcs à une nation qu'ils

considéraient comme leur esclave; enfin l'arrogance et l'outrecuidance des moines grecs qui refusaient absolument de se soumettre aux autorités du pays et prétendaient constituer un État grec dans le sein de l'État roumain, — tous ces coups portés à sa dignité étaient douloureusement sentis par le peuple, qui releva la tête et commença à se reconnaître lui-même, lorsqu'il vit son prince s'efforcer, par tous les moyens, de faire respecter les droits des Roumains que tout le monde foulait aux pieds à l'envi l'un de l'autre.

La première de ces séries, celle qui a trait aux restrictions toujours plus marquées imposées à la *juridiction consulaire* donna le plus de soucis au prince Couza; car dans cette question il devait lutter même contre la France qui craignait, elle aussi, d'aller trop loin dans cette voie, pour l'émancipation du peuple roumain, attendu qu'il était difficile d'accorder au vassal ce que les puissances étaient obligées de refuser au suzerain, la Turquie, le régime des capitulations étant la seule garantie contre les abus inhérents à l'administration et à la justice musulmanes. Malgré cette opposition de la France, le prince Couza obtint petit à petit, et par des actes d'énergie auxquels tout le peuple applaudissait avec joie, l'abandon de certaines pratiques aussi gênantes pour la bonne marche des affaires qu'offensantes pour la dignité du pays, telles que l'assistance d'un délégué du consulat respectif toutes les fois qu'un procès, dans lequel un sujet étranger était impliqué, était traité devant les tribunaux du pays; le jugement des délits et des crimes commis par les sujets autrichiens, par les autorités allemandes de la Bucovine, etc.

La seconde série, celle du *relèvement de la dignité du pays* vis-à-vis des Turcs, prit une allure très marquée dès le premier pas que le prince dut faire vis à vis de son suzerain. C'est ainsi que, lorsqu'il fut question du voyage du prince Couza à Constantinople, pour y obtenir l'investiture, un pacha était venu vers les bords du Danube pour s'aboucher avec le prince au sujet de la façon dont devait avoir lieu sa réception dans la capitale de l'Empire ottoman. Mais le prince se garda d'aller lui-même à la rencontre du pacha: il n'envoya que son ministre. A la réception elle-même, toutes les cérémonies humiliantes, telles que la coiffure avec le fez, l'obligation de baiser la main du grand vizir, celle de s'agenouiller devant le sultan et de lui baiser le bout du soulier, furent complètement supprimées, et Couza fut reçu avec les honneurs dus à un vrai sou-

verain étranger. Ce n'est qu'à cette condition, qui avait été obtenue par l'entremise de l'ambassadeur français de Constantinople, que le prince se soumit à l'obligation de présenter en personne ses hommages au sultan, formalité à laquelle les Turcs attachaient un prix extrême. Et combien d'autres faits marquent le même relèvement du peuple roumain vis-à-vis de ses anciens maîtres et oppresseurs !

La troisième série, celle de *l'émancipation des Roumains du reste de domination que les Phanariotes avaient encore conservé dans le pays*, avait commencé dès 1821, en même temps que la révolution des Roumains contre les Grecs. La lutte pour reprendre aux moines grecs, au moins en partie, les riches revenus qu'ils tiraient, sans aucun droit, des Principautés, s'était poursuivie sans relâche depuis l'année qui avait mis fin au régime politique du Phanar. Mais les Grecs n'avaient jamais voulu faire la moindre concession. Ils avaient résisté même aux Russes qui, en qualité de puissance protectrice des pays roumains, voulaient imposer aux moines grecs certains sacrifices. Avec l'avènement de Couza au trône des Principautés, les prétentions des Roumains s'accrurent. Ils ne voulurent plus entendre parler d'une partie des revenus, mais exigèrent la sécularisation complète des biens conventuels, en échange d'une somme payée une fois pour toutes ; le retour des monastères à l'Etat roumain et l'expulsion des moines grecs de leur territoire. On comprend quelle lutte acharnée le prince Couza dut livrer contre les moines, des mains desquels il s'agissait d'arracher la septième partie du territoire entier de la Roumanie, ainsi que contre les puissances que les Grecs surent gagner à leur cause : la Russie et la Turquie. Cette lutte constitue l'une des séries les plus intéressantes du règne de Couza et elle prit fin par le triomphe complet de la cause roumaine. Les moines furent chassés du pays, les couvents repris pour le compte de l'État, et les immenses terres qu'ils possédaient furent sécularisées et leurs revenus vinrent grossir de 20.000.000 le budget des recettes. Couza, après avoir remporté ce grand triomphe en 1863, détacha aussi l'Église roumaine de la sujétion dans laquelle elle se trouvait vis-à-vis du patriarche de Constantinople et, par ce dernier coup qu'il porta aux Grecs, mit fin à la longue et importante série de l'influence grecque en Roumanie, qui datait de bien des siècles. C'est pendant le règne de Couza que cette importante série du développement du peuple

roumain alla s'enfouir dans la tombe, et c'est là un des grands résultats de ce grand règne.

Une autre série historique, qui prit naissance à partir de l'intronisation du prince Couza, fut celle qui se rapporte à *l'application des principes égalitaires* imposés par la Convention de Paris. Le prince eut à combattre ici les forces liguées contre lui des membres de la classe privilégiée qui ne voulaient pas se dépouiller de leurs droits. Dans le développement de la série de faits qui constituent les péripéties de cette lutte, la série du prince étranger mêle souvent son jeu, les boyards tâchant de créer des difficultés au prince par le spectre menaçant de la promesse qu'il s'était engagé lui-même à remplir. Les ministres étaient renversés après de très courts intervalles de temps, la Chambre était dissoute, mais sans aucun effet, attendu que la loi électorale annexée à la Convention de Paris avait confié l'élection des députés à la seule classe des grands propriétaires, et Couza était obligé de lutter sans cesse contre ces derniers qui refusaient de renoncer eux-mêmes à leurs privilèges, en faveur du peuple opprimé.

Cette série donne comme rameau parallèle naissance à une autre qui, par sa nature, dépasse bientôt la branche-mère en croissance et en importance. Ce fut la série, léguée par les anciens temps, de l'*amélioration du sort des laboureurs*, l'immense majorité de la population. Cette dernière avait été expropriée en masse par les péripéties d'un développement antérieur, et le prince Couza, aidé par son plus puissant conseiller, Michel Cogalniceano, voulait rendre les paysans de nouveau propriétaires de leurs pays. Cette tendance du prince, qui était considérée par les boyards comme une tentative de spoliation socialiste, lui suscita des haines terribles et une opposition acharnée dans la Chambre, dont le prince s'efforçait vainement de changer la composition, par des dissolutions répétées et par des ingérences dans les élections. Le peuple qui partageait, bien entendu, les vues du prince, alla jusqu'à l'assassinat de *Barbo Catargi*, chef du parti des boyards rétrogrades qui refusaient l'abandon d'une partie de leurs terres aux paysans. Une loi rurale votée par l'assemblée dans l'intérêt des boyards fut rejetée par le prince, et celui ci ne tarda pas à s'apercevoir que son désir de rendre les paysans propriétaires des parcelles de terre qu'ils cultivaient pour leur compte, en échange de la corvée dont ils étaient redevables aux maîtres, ne s'accomplirait jamais, s'il ne parvenait à modifier la

loi électorale et à faire entrer dans la Chambre une majorité qui partageât ses vues. Mais deux difficultés presque insurmontables s'opposaient à ce plan. D'abord la Chambre ne consentirait jamais à annihiler elle-même la force dont elle disposait, et à offrir au prince par la modification de la loi électorale le moyen de faire passer sa loi rurale, spoliatrice de la grande propriété. En second lieu, la loi électorale existante faisait partie de la Convention de Paris et ne pouvait donc être changée sans le consentement des puissances. Mais demander ce consentement, c'était porter atteinte à l'autonomie et à la dignité du pays, que le prince s'était efforcé de défendre avec tant de ténacité ; c'eût été agir contre la série de l'émancipation des Roumains de la tutelle étrangère qui, par la double élection du prince Couza, l'union définitive des Principautés et l'expulsion des moines grecs, s'était accentuée d'une façon si marquée.

Une autre série de faits qui prend son origine dans une idée qui s'était enracinée dans l'esprit du prince dès ses premiers démêlés avec les Chambres, celle du *coup d'État*, vint lui fournir la solution des difficultés dans lesquelles l'avait plongé son essai de réformer la loi électorale. L'idée du coup d'État avait pris naissance dans la conscience du prince Couza peu après son intronisation ; elle ne fut pas le fruit d'une décision momentanée ; mais bien celui de la réflexion mûrie par le choc continuel des événements. Une série entière de faits y conduit, et le 2 mai 1864 le prince Couza, aidé de son ministre, Michel Cogalniceano, dissout la Chambre et fait appel au peuple, par un plébiscite, qui donne au pays une nouvelle constitution et une nouvelle loi électorale. La résistance intérieure fut facilement brisée, car les quelques milliers de grands propriétaires n'étaient pas une force qui inspirât de sérieuses craintes. Mais la difficulté extérieure restait entière ; car le coup d'État avait anéanti la Constitution octroyée au pays roumain par la Convention de Paris. Il fallait donc que Couza se résignât à demander aux puissances de reconnaître l'acte illégal qu'il avait commis. Napoléon, que Couza, en somme, n'avait fait qu'imiter, ne pouvait jeter le blâme sur un acte dont il avait donné l'exemple ; la Porte ottomane, que Couza visita à nouveau, enchantée par cette démarche de condescendance d'un prince qui s'était créé une réputation d'intelligence et de force extraordinaires, céda aussi ; les autres puissances, moins intéressées dans la question, en firent de même, de sorte que non seulement le coup d'État du prince fut reconnu, mais

il obtint encore un succès bien plus considérable, notamment la sanction par les puissances d'une disposition qui permettait, à l'avenir, toute espèce de réforme intérieure dans l'organisation des Principautés-Unies, sans l'assentiment des puissances, pourvu que cette réforme ne touchât pas aux droits de suzeraineté de la Porte ottomane. La série du coup d'État commence et finit sous le règne de Couza Mais cette série, courte par elle-même, en engendre une autre, ou plutôt la renforce. C'est celle qui conduisit au *renversement du prince*.

Dès le commencement de son règne, Couza avait été en butte à deux complots qui tendaient à le détrôner, pour le remplacer par d'autres compétiteurs que son élection avait évincés. La reprise continuelle de l'idée du prince étranger ne tendait aussi qu'au même but, faire quitter le trône au prince indigène. On avait même essayé, pendant que Couza se trouvait aux eaux d'Ems, d'une révolution qui avait piteusement échoué (3 août 1865). En dernier lieu, l'opposition avait chargé un de ses membres, Anastase Pano, de sonder les cours européennes pour l'élection d'un prince étranger, en cas de vacance du trône, que l'opposition espérait amener par un moyen quelconque. Mais voyant que les États européens avaient tous reconnu le coup d'État, l'opposition se convainquit bientôt qu'il n'y avait rien à faire contre Couza par l'appui des puissances ou par celui du peuple roumain, et elle embrassa la voie du complot pour arriver à ses fins.

C'est ainsi que Couza fut forcé d'abdiquer dans la nuit du 11 février 1866. Cette série, qui prend nécessairement naissance sous le règne de Couza et qui finit avec lui, n'est pas une des moins intéressantes du règne si court et pourtant si plein de faits remarquables.

Parmi les séries dont le règne du prince Couza ne fit que continuer le développement, il faut rappeler les suivantes :

Celle des *dépenses publiques* qui, étant soustraites au régime restrictif du Règlement organique et livrées au bon plaisir du prince, de ses ministres et des Chambres, prirent bientôt la même allure que les dépenses privées, d'autant plus que les transformations de l'organisation politique nécessitaient des dépenses toujours plus considérables, causes de déficits permanents et d'un déséquilibre budgétaire qui rongea comme un ver les finances de la Roumanie pendant tout le règne de Couza. Cette nouvelle tour-

nure que la série des dépenses publiques prit sous le règne de Couza, se maintient aussi par la suite, se prolongeant jusque dans l'époque où nous vivons.

La série du *fonctionnarisme* se renforce aussi pendant le règne de Couza et éloigne toujours davantage les Roumains des occupations productives du commerce et de l'industrie.

La série du *progrès de l'agriculture* étendit continuellement la culture des céréales et restreignit les pâturages, au grand détriment de la population paysanne.

La série *littéraire*, au lieu de progresser, comme on aurait pu s'y attendre, déchoit au contraire, et les productions littéraires faiblissent. Le feu patriotique qui les alimentait dans le passé, s'éteint ou flambe bien plus faiblement, et cela pour la raison que les hommes les plus capables, au lieu de penser et de se plaindre, agissent maintenant. L'action avait remplacé la complainte littéraire. Ainsi, par exemple, le grand poète de la génération précédente et de la génération future, Basile Alexandri, cesse de chanter pendant cette époque et est employé par le prince, dont il était l'ami le plus intime, à des missions diplomatiques, dans lesquelles il rend à son pays des services signalés.

La série *scientifique* fait certains progrès par l'introduction de connaissances scientifiques dans le pays, qui en manquait presque complètement.

Enfin, la série des *progrès de la race juive* continue sa marche ascendante dans les conditions où se trouvaient les finances tant publiques que particulières, et sous un prince qui était loin de partager les principes antisémites. Ce qui est caractéristique pour l'amélioration de la condition des Juifs, c'est qu'on commence à débattre leur position dans des écrits où le pour et le contre sont relevés avec force et logique.

***

Toutes ces séries sont basées sur des faits nombreux et concluants, et tous ces faits sont, autant que faire se pouvait, expliqués causalement. Nécessairement, dans l'exposition nous n'avons pas pu nous livrer à l'étude successive des séries, et nous avons groupé les faits de la façon dont ils se présentaient dans le temps, les rattachant tantôt à une série, tantôt à une autre. Aussi,

à la première inspection, notre ouvrage sur le règne de Couza ne paraît pas se distinguer de toute autre exposition historique contemporaine. Mais si l'on y regarde de plus près, on verra que la poursuite constante des séries de faits particuliers vivifie l'exposition et serre la trame du tissu historique avec bien plus de cohésion que ne le font les travaux des historiens qui n'ont pas l'œil toujours ouvert sur la succession sérielle des faits.

Un traducteur français de notre ouvrage sur le règne de Couza, qui le présentera dans quelque temps au public européen, mettra les historiens à même d'apprécier si notre effort pour améliorer le système de l'exposition historique a atteint le but qu'il poursuivait.

A.-D. Xénopol.

REVUES CRITIQUES

M. DUHEM ET L'HISTOIRE DE LA PHYSIQUE[1]

M. Duhem a entrepris l'étude des *sources des théories physiques*. Le premier volume de cet ouvrage bouleverse à peu près complètement l'histoire traditionnelle de la Statique. On disait couramment que la statique commençait avec Galilée. On ne voulait voir, dans les travaux antérieurs, que de rares indications sans suite, sans précision, sans rigueur et toutes fortuites. On considérait en tout cas qu'elles n'avaient eu aucune portée dans l'histoire des sciences.

Les recherches de M. Duhem commencent par faire justice de cette dernière conclusion d'une façon définitive. L'œuvre de Léonard de Vinci, « si riche en idées mécaniques nouvelles », n'est point, comme on le suppose communément, « demeurée inconnue des géomètres de la Renaissance ». Elle a été exploitée par maint savant du XVIe siècle, « en particulier par Cardan et par Benedetto ». Elle a fourni à Cardan « ses vues si profondes sur la puissance motrice des machines et sur l'impossibilité du mouvement perpétuel ».

Mais ceci n'est rien, comparé aux découvertes historiques qui montrent la part du moyen âge dans l'élaboration des principes de la Statique moderne. C'est tout un chapitre de l'histoire des sciences mécaniques que M. Duhem construit de toutes pièces, chapitre absolument inconnu jusqu'ici, même des historiens les plus réputés

1. P. Duhem, *Les sources des théories physiques : Les origines de la statique*, t. I, Paris, Hermann, 1905, 360 pp., in-8.

en la matière. Et il semble bien, après la lecture de cette consciencieuse mise au point, poursuivie avec une érudition patiente, sagace et surtout très ample, qu'il n'y ait pas grand chose à dire contre les conclusions de M. Duhem, et qu'il n'y ait plus grand chose à dire sur le sujet : « La science mécanique et physique dont s'enorgueillissent à bon droit les temps modernes découle, par une suite ininterrompue de perfectionnements à peine sensibles, des doctrines professées au sein des écoles du moyen âge ; les prétendues révolutions intellectuelles n'ont été, le plus souvent, que des évolutions lentes et longuement préparées. . Le respect de la tradition est une condition essentielle du progrès scientifique. »

C'est la lecture de *Tartaglia*, « dont aucune histoire de la Statique ne prononce même le nom », qui vint, « inopinément », inciter M. Duhem à ses recherches nouvelles et à une modification complète des idées historiques courantes

« Tartaglia, en effet, bien avant Stevin et Galilée, avait déterminé la pesanteur apparente d'un corps posé sur un plan incliné ; il avait très correctement tiré cette loi du principe dont Descartes devait plus tard affirmer l'entière généralité. »

Mais les investigations de M. Duhem, autour de cette découverte, l'amènent à une découverte nouvelle, plus importante encore que la première par ses conséquences historiques. *Tartaglia* n'a été qu'un plagiaire. « *Ferrari* le lui reprochait durement et revendiquait cette invention pour un géomètre du XIIIe siècle, pour Jordanus Nemorarius. Notre statique, œuvre révolutionnaire de la Renaissance, devient ainsi la fille directe des idées du XIIIe siècle, du grand siècle médiéval ». Et c'est ce *Jordanus de Nemore*, que l'on avait déjà dépossédé d'une œuvre importante au profit de *Regiomontanus* (voir à ce sujet l'histoire des mathématiques de *Rouse Ball*), qui mérite l'honneur d'avoir posé la première pierre de l'édifice. Du coup, il devient une des grandes, des très grandes figures de l'histoire de la mécanique et même de l'histoire des sciences, en général, tout à côté des Galilée et des Stevin ; et du coup aussi, nos idées, qui semblaient si bien assises au sujet de la Renaissance, doivent subir de profondes modifications.

M. Duhem s'est d'abord occupé de restituer à Jordanus sa véritable physionomie : ce qui n'était pas chose facile. Le XVIe siècle avait publié, comme représentant ses idées, deux traités si différents qu'ils se contredisaient parfois formellement et ne pouvaient

être l'œuvre d'un même auteur. M. Duhem dut dépouiller tous les manuscrits relatifs à la Statique qu'il put découvrir à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque Mazarine.

Il trouva encore qu'au milieu du XIVe siècle, « l'un des docteurs qui honoraient le plus la brillante école nominaliste de la Sorbonne, Albert de Saxe, inaugurait une théorie du centre de gravité qui devait avoir la plus grande vogue et la plus durable influence. Impudemment plagiée au XVe et au XVIe siècle par une foule de géomètres et de physiciens qui la reproduisaient sans en nommer l'auteur, cette théorie florissait encore en plein XVIIe siècle... De cette théorie d'Albert de Saxe est issu, par une filiation qui n'a point subi d'interruption, le principe de statique énoncé par Torricelli. »

Les démonstrations de M. Duhem semblent, jusqu'à plus ample informé, convaincantes. Toutefois elles ne semblent pas devoir écarter la remarque suivante : dans la science, la méthode, l'esprit général, ont souvent plus d'importance, au point de vue du progrès scientifique, que certains résultats particuliers. De ce point de vue, il n'est pas sûr que Galilée et Stevin ne restent pas les fondateurs de la Statique moderne parce qu'ils en ont les premiers aperçu clairement l'esprit. D'autre part, Jordanus et Albert de Saxe n'ont pas réussi à créer la Statique moderne et à l'imposer parce qu'ils n'ont pas réussi à battre en brèche l'esprit de la science scolastique dont ils furent, somme toute, les disciples assez fidèles. Les véritables révolutions ne se trouvent pas dans les inventions particulières ; elles sont dans les vues générales, en dernière analyse, ressort suprême de la recherche. Elles sont, oserai-je dire, dans l'esprit philosophique de la science. L'ouvrage de M. Duhem ne se place pas à ce point de vue : c'est son droit. Mais est-il bien alors fondé à conclure : « les soi-disant renaissances » ne sont « que des réactions fréquemment injustes et stériles ». N'eût-il pas fallu, pour cela, étudier en quoi consiste la renaissance, ce qui n'est plus un chapitre de l'histoire de la Statique, mais un chapitre de l'histoire des idées philosophiques et scientifiques, puis analyser l'importance de ce mouvement, et sa réaction sur l'histoire des sciences, quand on compare ce qui a été fait — dans tous les ordres de recherches — au moyen âge d'une part, et dans les trois siècles qui nous séparent de Galilée et de Descartes de l'autre ?

On pourrait, à un autre point de vue, être étonné aussi de la vive attaque menée dans d'autres ouvrages par M. Duhem contre la physique mécaniste, c'est-à-dire contre la tradition de la science physique moderne (tradition qui paraît se continuer du reste plus que jamais avec la mécanique électronique), si « le respect de la tradition est une condition essentielle du progrès scientifique ».

Il paraît y avoir, dans les œuvres historiques de M. Duhem, un certain parti pris de rabaisser l'œuvre de ceux qui ont passé pour des novateurs, et l'ont quelquefois failli payer cher, au profit des écoles du moyen âge; comme il paraît y avoir un certain parti pris, dans ses examens critiques de la physique moderne, contre la tradition mécaniste que nous a léguée la Renaissance.

En fin de compte, M. Duhem respecte surtout une tradition en physique : la tradition anti-mécaniste, qui se rattache à travers la scolastique, au péripatétisme. Il ne perd pas une occasion de réhabiliter l'ancienne physique. L'historien impartial ne trouvera-t-il pas, lorsqu'on aura dépouillé tous les documents relatifs à l'histoire des sciences — qui est encore si mal faite au point de vue de la méthode historique stricte — et à l'histoire de l'esprit scientifique et des conditions de son développement, qu'il y a là quelque exagération ?

Abel Rey.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES

LES IDÉES POLITIQUES EN FRANCE

AU XIXe SIÈCLE

I

Le XIXe siècle a été pour la France le siècle des révolutions ; tout le monde s'y est passionnément occupé des théories qui se rapportent à l'État, au gouvernement. Tandis que l'histoire des idées politiques au XVIIe et au XVIIIe siècle se restreint à l'examen d'un nombre limité d'ouvrages [1], après 1815 il y a une littérature considérable, dispersée dans des publications de tout genre. On pourrait, il est vrai, se borner à étudier les « doctrines » politiques, c'est-à-dire « celles d'entre les thèses politiques qui, liées entre elles et rapportées à un principe, ont pris la consistance d'un système » [2]. Ce serait toutefois une tâche incomplète ; la politique, depuis la Révolution, a pénétré partout, a été discutée par des hommes de toutes les classes, de toutes les professions ; après avoir

1. V. la Revue générale qui leur a été consacrée par M. Henri Sée (*Revue de Synthèse historique*, t. VI, 1903, p. 222 et suiv.).

2. Leçon d'ouverture du cours d'histoire des doctrines politiques, par Henry Michel, publiée en partie dans la *Revue du droit public* (t. VII, 1897) et intégralement dans la *Revue des cours et conférences*, t. V, 1897.

analysé les œuvres originales des publicistes ou des théoriciens les plus célèbres, on est obligé de suivre le progrès de leurs idées à travers la nation ; la propagande, ce phénomène si intéressant qui s'accomplit par le journal, la brochure, la conférence, est un des traits essentiels de notre époque Il y a certainement un grand intérêt à considérer les doctrines d'un point de vue philosophique, à suivre l'évolution de certains concepts, comme celui de l'État ou de la démocratie, examinés en eux-mêmes, sans rapport avec les circonstances ambiantes. Mais, en réalité, les idées politiques ne sont presque jamais, comme les systèmes de métaphysique ou de psychologie, des conceptions purement rationnelles, sorties de la réflexion désintéressée d'un penseur ; elles portent la marque d'un temps, d'un groupe, d'un parti. Même les sociologues ou les juristes qui voient dans la politique un pur objet de science peuvent difficilement s'abstraire du milieu social où ils vivent ou des préoccupations de leur époque.

Voilà pourquoi les innombrables écrits politiques publiés en France depuis cent ans peuvent faire l'objet d'un classement qui correspond, mais non d'une façon tout à fait exacte, à celui des partis. Trois grandes écoles apparaissent : l'école légitimiste-catholique, adoptant le droit divin comme base du pouvoir ; l'école démocratique, attachée au principe de la souveraineté du peuple ; et entre les deux, l'école conciliatrice, qui s'est le plus souvent nommée l'école libérale, quoique ce mot ait bien des fois changé de sens. Chacune de ces écoles a subsisté à travers tout le dix-neuvième siècle, avec nombre de changements, de scissions, de subdivisions qui proviennent de la marche des faits et de la multiplicité des régimes ; elles n'ont pas suivi une évolution régulière dans un sens déterminé ; il serait plus juste de dire que chacune a subi des variations, tout en demeurant fidèle à quelques idées fondamentales.

L'école légitimiste-catholique apparaît dans tout son éclat au commencement du XIXe siècle ; ses théoriciens, qui ont commencé leur campagne en pleine Révolution, sont bientôt encouragés et portés par le mouvement réactionnaire qui suit 1815[1]. Joseph de Maistre, Bonald, Lamennais, malgré des divergences de détail, défendent tous l'union du trône et de l'autel : le droit divin, d'après

1. Il ne faut pas oublier que les *Considérations sur la France*, par J. de Maistre, ont paru dès 1797, et la *Législation primitive*, par Bonald, en 1802.

eux, consacre également l'autorité du Roi dans l'État, du pape dans l'Église. Après 1830, Lamennais veut séparer les catholiques des légitimistes ; sa tentative, qui échoue contre l'hostilité de l'épiscopat, est bientôt reprise avec succès par Lacordaire et Montalembert d'un côté, par Louis Veuillot de l'autre ; ceux-là sont catholiques avant tout. Ces champions de la religion ne marchent pas toujours d'accord ; non seulement les uns sont libéraux, les autres autoritaires, mais certains catholiques érigent en principe l'indifférentisme et veulent que l'Église reconnaisse comme légitime tout gouvernement qui fait droit à ses demandes [1] ; d'autres admettent bien que l'Église, vu le malheur des temps, se soumette au régime établi, mais ils conservent un idéal social qui comporte la monarchie de droit divin unie à la vraie religion. Les premiers semblent triompher en 1848, quand la République nouvelle voit se rallier autour de son drapeau tous les représentants autorisés du clergé ou du parti catholique ; mais les seconds reprennent vite une influence prépondérante sur les catholiques militants : ainsi les deux prélats qui se disputent la direction morale de l'épiscopat français après 1852, Dupanloup et Pie, sont tous deux légitimistes ; Veuillot, après avoir accepté indifféremment Louis-Philippe, la République et l'Empire, devient un apôtre de la légitimité, même pour les pays étrangers, puisqu'il soutient de sa plume la prise d'armes carliste en Espagne. L'école conservatrice de Le Play, au contraire, attache moins d'importance à l'origine du gouvernement central qu'à l'organisation de la famille. Quant aux légitimistes purs, ils réclament toujours l'union du trône et de l'autel, de la vraie monarchie et de la vraie religion ; leur chef, le comte de Chambord, donne l'exemple ; tous parlent de même, surtout entre 1871 et 1873, quand la cause du Roi semble près de triompher [2]. Les rapports entre légitimistes et catholiques se présentent sous un jour nouveau quand Léon XIII commence à préconiser le ralliement ; depuis lors nous avons vu grandir l'opposition entre les catholiques résignés ou franchement dévoués au régime républicain et les monarchistes revendiquant les droits de la royauté. Ce dernier parti, de plus en plus abandonné par la masse des électeurs, a trouvé depuis quelques années

1. V. le mandement publié dans ce sens par l'archevêque de Paris, Sibour, en 1851, et la polémique des abbés Combalot et Darboy sur ce sujet (Combalot, *Deuxième lettre à Mgr l'archevêque de Paris*, 1851, in-8 ; Darboy, *Lettre à M. l'abbé Combalot*, 1851, in-8).

2. V. surtout Blanc de Saint-Bonnet, *La légitimité*, 1873, in-8.

de nouveaux théoriciens, tels que M. Charles Maurras et les rédacteurs de l'*Action française*[1] ; ils ont avec eux certains catholiques ardents qui refusent de séparer la religion ancienne de la monarchie traditionnelle[2].

L'école libérale, qui s'est bien des fois confondue avec le parti orléaniste, a successivement accepté les principes les plus opposés, à condition de les tempérer par leurs contraires et de sauvegarder le régime parlementaire, la liberté de la presse, les droits civils et politiques de l'individu. C'est ce que demandent, sous la Restauration, les libéraux purs comme Benjamin Constant ; leurs alliés les doctrinaires, un peu plus conservateurs, essaient un compromis entre 1789 et la légitimité. Après 1830, quand celle-ci a succombé, Guizot cherche du moins à démontrer la « quasi-légitimité » de Louis-Philippe ; d'autres libéraux le lui reprochent et, jetant pardessus bord le dogme vaincu, déclarent que le duc d'Orléans a été mis sur le trône « quoique Bourbon » et non « parce que Bourbon ». Dans la pratique, ces dissidences n'ont pas d'effet sensible ; partisans de la résistance ou du mouvement, Guizot ou Laffitte, Odilon Barrot ou Thiers, tous demeurent des hommes de juste milieu, également opposés aux légitimistes et aux démocrates. Après 1848, l'école libérale accepte sans enthousiasme et sans résistance le suffrage universel ; un Laboulaye, un Charles de Rémusat cherchent à garantir la liberté sous le régime démocratique de même que leurs prédécesseurs l'avaient esssayé sous le régime censitaire. Les uns préfèrent un roi, les autres un président élu ; des livres comme *La France nouvelle* de Prévost-Paradol, comme les *Vues sur le gouvernement de la France* par le duc de Broglie, présentent un programme qui peut convenir à une monarchie comme à une république. Cette école a cependant fini par se confondre avec l'école républicaine modérée. Plusieurs de ses membres ont conservé une défiance visible contre la démocratie et surtout contre le dogme de la souveraineté du peuple[3].

1. Périodique paraissant depuis 1899.

2. V., par exemple, *Nationalisme, Catholicisme, Révolution*, par l'abbé Meignen, 1901, in-12 ; et *Cas de conscience. Les catholiques français et la République*, 1906, in-12, par l'abbé Barbier.

3. On le voit chez Hippolyte Passy (*Des formes de gouvernement*, 2e éd., 1876, in-8), A. Desjardins (*De la liberté politique dans l'État moderne*, 1894, in-8), Charles Benoist (*Sophismes politiques de ce temps*, 1893, in-8). Même antipathie contre les principes de 1789 chez Ferneuil (*Les principes de 1789 et la science sociale*, 1889, in-12).

Ce dogme est, au contraire, celui de l'école démocratique. Silencieuse pendant la Restauration, ou du moins n'exprimant ses idées que dans les sociétés secrètes, elle prend la parole en 1830 et, pendant dix-huit ans, les républicains de toutes nuances réclament l'égalité politique. La même cause est soutenue par Louis-Napoléon Bonaparte et ses amis, partisans du plébiscite. Dans les rangs orléanistes un vigoureux penseur, Alexis de Tocqueville, donne son appui moral aux républicains en montrant aux États-Unis la démocratie réalisée, agissante, pleine de confiance dans l'avenir. L'année 1848 marque le triomphe commun des républicains et des bonapartistes ; bientôt se fait le départ entre démocrates libéraux et démocrates plébiscitaires, et après le 2 décembre les républicains s'unissent aux libéraux pour tenir tête au pouvoir personnel. Les théoriciens républicains n'envisagent pas tous de la même manière le régime désirable : grande est la différence entre Jules Simon, qui entend réduire le gouvernement au minimum d'action, et Dupont-White, qui veut un pouvoir fort et centralisé ; mais ils sont d'accord sur les principes, et c'est l'école républicaine tout entière qui est victorieuse après 1870. Désormais, en matière politique, les différences ne portent plus que sur des questions de détail, sur l'opportunité de telle ou telle réforme ; il serait difficile, par exemple, de trouver une opposition théorique entre les opportunistes et les radicaux, malgré les débats ardents qui les mirent aux prises de 1880 à 1889.

Si les trois écoles ont des principes distincts, cela ne veut pas dire qu'elles diffèrent également à propos des solutions. Placés en présence des faits, les partis politiques essayent le plus souvent de s'y accommoder ; voilà pourquoi il serait dangereux de chercher à déterminer leur évolution doctrinale sans tenir compte du résultat des révolutions réelles. Prenons pour exemple ces trois institutions, le suffrage universel, le régime parlementaire, la séparation des pouvoirs. Le suffrage universel a été naturellement préconisé par les républicains et les bonapartistes, mais de bonne heure certains légitimistes l'ont accepté dans un intérêt immédiat ; Villèle songea dès 1817, sans l'appeler par son nom, à s'en servir contre la bourgeoisie libérale : « Dans mon opinion, écrivait-il, les auxiliaires de la haute classe sont dans la dernière, et la classe moyenne est la plus à craindre. » En 1830 Cormenin, qui passait encore pour légitimiste, fut le premier à demander le vote pour tous, et bientôt

l'abbé de Genoude consacra son journal, la *Gazette de France*, à justifier l'alliance de la monarchie héréditaire avec le suffrage démocratique. Le régime parlementaire, c'est surtout la responsabilité des ministres devant une Chambre élective. Les théoriciens légitimistes le repoussaient au nom des droits du souverain ; mais les ultra-royalistes furent les premiers à le prôner après l'ordonnance qui dissolvait la Chambre introuvable, et ils voulurent, bien avant les 221, forcer le monarque à sacrifier un ministère mal vu de la Chambre, c'est-à-dire le ministère de Richelieu en 1821. Les républicains furent d'abord peu favorables au régime parlementaire, et la Constitution de 1848 mit en face d'une assemblée unique un président responsable ; mais les républicains de 1875 ont accepté deux Chambres avec un président irresponsable, et leurs successeurs, quoique maîtres de transformer la Constitution, l'ont conservée. L'Empire à ses débuts n'eut pas assez de sarcasmes pour l'impuissance et la faiblesse du régime parlementaire ; mais l'Empire libéral restaura ce régime par le sénatus-consulte de 1869 et le plébiscite de 1870. Quant au principe de la séparation des pouvoirs, auquel Locke et Montesquieu donnaient un prestige considérable, tous les gouvernements depuis 1789 l'ont accepté, mais tous l'ont corrigé dans la pratique afin de rendre la vie politique possible [1] ; les uns l'ont fait au profit du pouvoir exécutif par la candidature officielle plus ou moins franchement avouée, les autres au profit du pouvoir législatif qui intervient aujourd'hui jusque dans les détails de l'administration. Puis les théoriciens, avertis par ces faits, ont montré combien la séparation des pouvoirs comporte de réserves et de limites [2].

Je n'ai rien dit encore des questions sociales. Je les laisserai de côté autant que faire se pourra, parce qu'un exposé spécial doit leur être consacré dans cette *Revue* ; mais on ne saurait les passer entièrement sous silence, puisqu'entre les idées sociales et les idées politiques la ligne de démarcation est souvent insaisissable [3]. Tous

1. V. Saint-Girons, *Essai sur la séparation des pouvoirs*, 1881, in 8.

2. V. Seignobos, *La séparation des pouvoirs* (*Revue de Paris*, 15 février 1895) ; Georges Cahen (*La loi et le règlement*, 1903, in-8), conformément aux théories des juristes allemands, supprime la séparation des pouvoirs. V. aussi les articles d'Artur dans la *Revue du droit public*, 1900-03.

3. Sur la définition des sciences politiques, v. des études dans les *Annales des sciences politiques*, 1901, p. 403, et 1902, p. 273. Sur la méthode des sciences politiques, v. Deslandres, *La crise de la science politique et le problème de la méthode*, 1902, in-8 (cf. le compte rendu de Geny dans la *Revue de Synthèse historique*, 1902).

les grands novateurs socialistes ont exposé leurs vues sur l'État ; tous les théoriciens politiques ont dû faire attention aux nouveaux problèmes qui se posaient. Un Benjamin Constant, pour qui les questions ouvrières n'existaient pas, discutait d'une façon purement idéaliste sur le meilleur des régimes constitutionnels ; mais le jour où il est apparu que l'État, le pouvoir central, serait l'instrument naturel des réformes économiques demandées par les novateurs, tous les partis ont dû reviser leurs idées, retoucher leur programme, examiner si le régime défendu par eux serait favorable ou contraire à ces réformes. On connaît les trois grands systèmes sociaux qui se trouvent en présence : les économistes libéraux ou orthodoxes, héritiers d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say, entendent réduire l'État au minimum d'autorité ; les socialistes, voyant que l'inégalité des conditions a pour cause l'existence de la propriété individuelle, proposent d'instituer le communisme ou collectivisme ; l'école interventionniste ou « étatiste » conserve la propriété individuelle, mais veut fortifier le gouvernement pour lui donner le moyen de protéger les classes ouvrières contre les abus de pouvoir des classes possédantes. Ces diverses tendances économiques ne sont pas respectivement solidaires de tendances politiques déterminées. Les économistes libéraux se sont accommodés tour à tour de la monarchie censitaire, de l'Empire, de la République, demandant à chaque régime la liberté du commerce et la liberté du travail. Le socialisme, soutenu par les masses ouvrières, est le plus souvent républicain ; mais plusieurs socialistes attendaient autrefois le progrès d'un réformateur autoritaire, et tout récemment quelques-uns parmi les plus qualifiés ont proclamé leur indifférence à l'égard des formes de gouvernement. Quant aux partis politiques, l'idée de l'intervention de l'État en faveur des prolétaires a trouvé des adhérents et des ennemis dans chacun d'eux : Napoléon III la déclarait indispensable, mais Rouher la réduisait à rien ; si la plupart des légitimistes l'ont repoussée, d'autres ont jugé le libéralisme économique aussi condamnable que le libéralisme politique ; les catholiques conservateurs, disciples de Le Play, fulminent contre le despotisme bureaucratique, mais les catholiques sociaux réclament toute une législation ouvrière ; les tenants du radicalisme libéral ont été longtemps en désaccord là-dessus avec les radicaux-socialistes. D'ailleurs, sous la pression du suffrage universel, tous les partis politiques, depuis quelques

années, se sont mis d'accord, au moins en théorie, pour accepter certaines réformes demandées par les électeurs.

Si l'on doit distinguer les écoles et les tendances, il n'importe pas moins de séparer les périodes. Chacune de nos révolutions a modifié la manière d'étudier la politique : aux époques de pouvoir personnel ou d'indécision sur la forme du gouvernement, les questions constitutionnelles dominent ; quand celles-là semblent vidées, les questions sociales prennent la première place[1]. D'abord, sous la Restauration, il s'agit de choisir entre le droit divin et le droit des peuples ; on remonte aux origines de l'humanité, on scrute les fondements de la morale sociale et religieuse ; Joseph de Maistre et Benjamin Constant font la métaphysique de la politique. Au point de vue pratique deux problèmes surtout se posent, le partage du pouvoir entre le roi et la Chambre élue, le partage de l'influence entre l'aristocratie et la bourgeoisie ; de la démocratie personne ne parle, ou plutôt, quand les libéraux emploient ce mot, c'est pour indiquer l'ascension de la bourgeoisie aisée. Après 1830, les discussions sur le droit divin sont oubliées ; le débat constitutionnel entre Charles X et les 221 est clos par les armes ; la suppression de la pairie héréditaire enlève à l'aristocratie vaincue tout moyen de redevenir une force dans l'État. La démocratie entre alors en scène et la question sociale est posée ; les théoriciens s'attachent à l'examen du suffrage universel et des réformes ouvrières[2]. Le 24 février donne au pays le suffrage universel ; tous les partis l'acceptent en principe, et ce n'est que par un détour quelque peu hypocrite qu'une majorité parlementaire le supprime en 1850 ; par contre la question sociale, devenue d'une actualité brûlante après les journées de juin, absorbe les efforts des orateurs et des publicistes. Après le 2 décembre le suffrage universel est rétabli, mais surveillé, le socialisme semble écrasé ; la liberté perdue redevient l'objet de tous les vœux, de tous les panégyriques : orléanistes, républicains, légitimistes et bientôt bonapartistes de gauche réclament ce que Thiers appellera « les libertés nécessaires ». Après

1. Je laisse de côté la période antérieure à 1815. Sur les théories politiques de la Révolution, il faut voir surtout Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 3e éd., 1906, et Léon Cahen, *Condorcet et la Révolution française*, 1904 ; sur les théories sociales, la bibliographie a été donnée par M. Boissonnade dans cette *Revue* (août 1905).

2. On trouve quelques renseignements utiles dans une thèse de droit de Barbé, *Étude historique des idées sur la souveraineté en France de 1815 à 1848*, 1904, in-8.

1870, le choix entre la République et la monarchie suscite d'innombrables écrits ; quand la République a triomphé, quand le retour offensif des partis monarchistes coalisés avec le boulangisme a échoué, la question sociale apparaît dans sa complexité de manière à frapper l'attention de tous.

Ainsi l'histoire des idées politiques fait ressortir deux phénomènes contradictoires : certaines doctrines reparaissent continuellement, trouvent toujours des défenseurs, même quand elles semblent étrangères aux préoccupations du public ; et, d'autre part, les révolutions changent les sujets d'études, font rentrer dans l'oubli certains débats et en suscitent d'autres. La coexistence de ces deux faits contraires permet de comprendre que certains mots reviennent toujours dans le langage courant, mais avec des changements de sens profonds ; ces variations dans la terminologie, ces étiquettes identiques arborées successivement par des partis différents sont une grave cause d'erreur dans les études politiques. Un libéral, en 1825, était un adversaire des émigrés et des jésuites ; un libéral, en 1860, voulait supprimer la candidature officielle et rétablir la liberté de la presse ; un libéral, en 1902, était un défenseur de l'Église contre les mesures anticléricales votées depuis 1880 [1]. Sous la Révolution, la liberté semblait inséparable de l'égalité ; Napoléon Ier déclarait les deux choses opposées l'une à l'autre ; aujourd'hui, tandis que les économistes orthodoxes opposent la liberté à l'étatisme, les socialistes revendiquent pour le prolétaire la vraie liberté, inséparable d'un minimum de propriété. Longtemps on a opposé ces deux termes, « individualisme » et « socialisme » ; aujourd'hui, c'est devenu un lieu commun de dire que le socialisme est l'aboutissement, le couronnement de l'individualisme.

II

La bibliographie de ces études est si abondante qu'il faut se borner à en esquisser les grands traits, en signalant de préférence les travaux parus depuis vingt ans.

Les recueils bibliographiques sur l'histoire de France au

1. Sur la définition du libéralisme, v. divers articles parus dans la *Revue de métaphysique et de morale* sous ce titre commun, *La crise du libéralisme* (1902 et 1903).

XIXe siècle sont rares et insuffisants. Le plus important est le *Catalogue de l'Histoire de France,* de la Bibliothèque Nationale, qui n'a malheureusement pas été continué : la partie qui se rapporte à l'histoire de chaque régime (L*b*[45] à L*b*[57]) donne le titre des plus importantes brochures politiques parues annuellement de 1814 à 1875 ; une autre division (L*c*) donne la liste des journaux jusqu'à 1877, et une troisième (L*e*) fait connaître les publications de discours, de professions de foi, de débats parlementaires jusqu'à 1859. On peut suppléer, dans une certaine mesure, à la suite de ce grand recueil en consultant, à la Bibliothèque Nationale, le Catalogue des livres acquis depuis 1882, catalogue double, à la fois alphabétique et méthodique[1]. Pour les ouvrages de quelque importance publiés en France depuis 1840, le *Catalogue de la librairie française*, par Lorenz, continué par Jordell jusqu'à 1899 inclusivement, est un guide commode, où plusieurs volumes de tables méthodiques sont joints au catalogue alphabétique par noms d'auteurs[2]. Les bibliographies spécialement consacrées à l'histoire des idées politiques n'existent guère pour la France. On peut tirer quelque parti de la bibliographie publiée par Dramard[3]. Le célèbre *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*[4], si précieux pour l'étude des idées sociales, offre beaucoup moins de ressources pour les idées politiques ; on y trouve des articles sur Babeuf et Cabet, il n'y en a pas sur Benjamin Constant ou Laboulaye.

Quant aux répertoires périodiques de bibliographie courante, nous sommes mal pourvus pour la première moitié du XIXe siècle, mieux pour la seconde et surtout pour ces dernières années. A part les périodiques spéciaux dont je parlerai tout à l'heure, il convient de citer ceux qui se rapportent à la bibliographie générale, comme le *Journal de la librairie*, le *Polybiblion*, le *Mémorial de la librairie*, ou à la bibliographie historique, comme la *Revue Historique*, la *Revue des Questions historiques*, la *Revue de Synthèse historique*, etc. ; le *Répertoire d'Histoire moderne et contemporaine*

1. Ce catalogue ne doit pas être confondu avec la collection des Bulletins mensuels des publications françaises, et des Bulletins mensuels des publications étrangères.

2. Ces tables occupent les tomes VII, VIII, XI et XIII. Pour la période 1800-1840, on peut consulter *La France littéraire* de Quérard, et surtout *La littérature française contemporaine*, 1827-49, faisant suite à Quérard 1842-57, 6 vol. in-8°.

3. *Bibliographie de la bibliographie générale du droit français et étranger*, 1893, in-8.

4. Iena, 1890-97, in-4.

de la France, dirigé par Brière et Caron, et dont la sixième année, la dernière parue, se rapporte à 1903, indique non seulement les livres parus chaque année, mais les comptes rendus consacrés à ces livres et les principaux articles de revue [1].

Les ouvrages d'ensemble sur cette histoire sont très rares. L'*Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale* [2], de Paul Janet, s'arrête à 1789 et renferme seulement quelques pages de conclusion sur le XIXe siècle. Le *Dictionnaire général de la politique* [3], par Maurice Block, contient des renseignements utiles, mais s'occupe moins des idées que des faits. Le seul essai de synthèse un peu complet a été fait par Henry Michel dans *L'idée de l'État* [4] : il montre comment l'individualisme généreux et large que professaient les écrivains du XVIIIe siècle et les idéologues a été combattu par la réaction conservatrice ou par la critique socialiste, comment cette doctrine s'est ensuite retrécie, amoindrie par peur du socialisme ; Proudhon, et surtout Renouvier, lui ont rendu toute sa portée, permettant ainsi d'accorder la liberté individuelle avec les réformes sociales. — Ce livre intéressant, bien étudié, bien composé, doit être lu par tous ceux qui abordent ces études ; il n'offre toutefois qu'une synthèse provisoire parce que les lacunes, involontaires ou nécessitées par le plan systématique de l'auteur, y sont très nombreuses. Quant aux livres généraux consacrés à la politique française ou à l'état de la France au XIXe siècle, ils sont presque tous vagues et superficiels ; on peut cependant consulter les ouvrages de Bodley [5], de Gerfbeer [6].

Les sources de l'histoire des idées politiques peuvent être divisées en trois catégories : les périodiques, les œuvres oratoires (surtout les discours parlementaires) et les écrits individuels consacrés aux questions politiques.

1. Parmi les périodiques, il faut naturellement distinguer les

1. Les auteurs de ce répertoire commencent la publication d'une bibliographie de l'histoire de France depuis 1789 ; le premier fascicule a paru.
2. 3e éd., 1887, 2 vol. in-8.
3. 2e éd., 1884, grand in-8.
4. 3e éd., 1898, in-8.
5. *La France*, 1901, grand in-8.
6. *Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789*, 1902, in-8. Il y a quelques chapitres à lire dans Atger, *Essai sur l'histoire des doctrines du contrat social*, 1906, in-8. Citons aussi l'étude de Doniol, *Les idées politiques et les partis en France durant le XIXe siècle* (*Revue du droit public*, 1902, et à part). Il y a quelque chose à prendre dans le t. II de Cournot, *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, 1872, in-8.

journaux et les revues. Pour la liste et les noms des journaux on peut consulter l'*Annuaire de la presse française*, publié depuis de longues années par Henri Avenel; on tirera profit aussi de l'*Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à 1900*, par le même auteur [1]. Mais il est à peu près impossible d'utiliser sans de longues et pénibles recherches la collection d'un de ces journaux ; il n'existe pas d'index comparable à celui de Palmer pour le *Times*. Je ne connais que deux journaux politiques français (de courte durée tous les deux) pourvus de tables, le *Réformateur*, publié par Raspail en 1834-35, et le journal ouvrier *L'Atelier*, qui a paru de 1840 à 1850 Il y a là cependant un ensemble considérable de documents d'une importance capitale pour l'histoire des idées politiques. Je me borne à signaler ceux qui ont eu la plus grande influence, qui ont exprimé les opinions d'un grand parti ou d'un publiciste puissant ; mais n'oublions pas que telle feuille éphémère et peu lue peut être indispensable à étudier, comme le *Globe* pour la doctrine saint-simonienne ou la *Tribune* pour les idées républicaines après 1830. Parmi les journaux les plus anciens, qui ont traversé le plus grand nombre de régimes différents, citons la *Gazette de France* et le *Journal des Débats* ; la première, doyenne des feuilles périodiques françaises, très lue sous la Restauration, beaucoup moins plus tard, a toujours défendu la cause légitimiste et combattu les systèmes révolutionnaires ; le second, ultra-royaliste en 1815, presque libéral avec Chateaubriand depuis 1823, organe principal du parti orléaniste conservateur entre 1830 et 1852, libéral sous Napoléon III, puis rallié à la République avec Thiers, a possédé une grande autorité sous tous les gouvernements jusqu'au déclin du centre gauche, qui date à peu près de l'élection de Jules Grévy à la présidence de la République (1879). Les journaux qui vont être cités ensuite n'ont pas eu de si longues périodes d'existence ou d'éclat. Sous la Restauration, les plus importants furent le *Constitutionnel*, journal libéral, et la *Quotidienne*, organe ultra-royaliste ; il faut y ajouter deux recueils qui évitèrent une périodicité régulière pour échapper à la censure, et qui obtinrent pendant leur courte durée (1818-20) un grand succès : la *Minerve française*, fondée par les libéraux, et le *Conservateur*, par les ultra-royalistes. Sous Louis-Philippe, il faut citer le *Siècle*, journal de l'opposition

1. 1900 grand in-8.

dynastique, et le *National*, journal républicain. Sous la seconde République, le *National*, d'abord tout-puissant, décline vite avec son parti ; le *Constitutionnel*, qui a repris une vie nouvelle comme organe des conservateurs, lutte contre le brillant journal de Proudhon qui, sans cesse traqué par le gouvernement, s'est appelé tour à tour le *Représentant du Peuple*, le *Peuple*, la *Voix du Peuple*, le *Peuple de 1850* ; en même temps, Louis Veuillot fonde la puissance de l'*Univers*, qui va demeurer jusqu'à sa mort (sauf la période de suppression administrative, de 1860 à 1867) le grand journal catholique. Sous l'Empire, les principales feuilles qui défendent la politique napoléonienne sont la *Patrie* et le *Constitutionnel*, auxquels se joint bientôt le *Pays* ; les républicains ont comme organe le *Siècle*, tandis que l'*Opinion nationale*, fondée avec le concours du prince Napoléon, soutient plutôt la cause anticléricale ; les légitimistes lisent surtout l'*Union*, journal officiel du comte de Chambord. Après 1870, pendant la période des luttes constitutionnelles, la politique conservatrice a pour champion principal le *Français*, journal du duc de Broglie ; la politique républicaine est défendue avec succès dans le *Rappel* et la *République française*, deux nouveaux journaux créés, l'un par Auguste Vacquerie, l'autre par Gambetta. Dans cette période qui va de 1830 à 1879, j'ai laissé de côté, malgré le grand nombre de leurs lecteurs, les trois journaux dirigés par Émile de Girardin, la *Presse*, la *Liberté*, la *France* ; le maître journaliste qui en fit la fortune a tant de fois changé d'idées, a soutenu, puis abandonné des partis politiques si divers qu'il échappe à tout classement.

La loi de 1881 donne à la presse un nouveau développement ; vers la même époque apparaissent les journaux à un sou purement politiques, alors que leur devancier, le *Petit Journal*, évitait avec soin les questions dangereuses. La politique républicaine modérée a pour elle le *Temps*, qui prend peu à peu la place des *Débats*, la politique radicale est défendue par la *Justice*, journal de M. Clemenceau, et le *Radical* ; le socialisme devenu puissant possède la *Petite République*, depuis 1893. Les partis conservateurs défendent leurs opinions dans le *Gaulois*, journal royaliste, et l'*Autorité*, organe plébiscitaire qui doit son influence à la plume de Paul de Cassagnac. Je n'ai cité, dans cette esquisse très incomplète, que les journaux représentant des partis et des systèmes politiques, et j'ai négligé des feuilles d'un tirage souvent plus

considérable, destinées seulement à distraire ou à renseigner les lecteurs.

Les journaux provinciaux mériteraient aussi d'être étudiés et pourraient faire l'objet de monographies utiles pour expliquer le rayonnement des idées politiques parties de la capitale ; d'ailleurs quelques-uns d'entre eux, comme le *Phare de la Loire* à Nantes sous Napoléon III, comme la *Dépêche* à Toulouse depuis quinze ans, ont été mieux que de simples échos de Paris. La propagande s'est faite aussi par les almanachs qui, Michelet l'a constaté, sont parfois les seuls livres du peuple ; les partis politiques en ont souvent publié pour gagner des adhérents.

On peut quelquefois suppléer aux journaux en lisant les recueils d'articles de certains publicistes célèbres. C'est ainsi que nous avons les écrits d'Armand Carrel [1], de Louis Veuillot [2], d'Émile de Girardin [3], de Prévost-Paradol [4], la réimpression de la *Lanterne* de Rochefort et plus récemment les livres de Paul de Cassagnac [5], de Georges Clemenceau [6], d'autres encore. Ces recueils d'articles politiques sont assez rares ; on a plus souvent réuni des chroniques, des études sur les livres nouveaux, des portraits de personnages en vue. L'histoire des idées politiques a quelque chose à puiser dans Sainte-Beuve, quoiqu'il ait vécu le plus souvent à l'écart des partis ; elle a beaucoup plus à prendre dans des recueils comme ceux des républicains Taxile Delord [7], Edmond Scherer [8], Spuller [9], du socialiste Georges Renard [10], ou du conservateur Barbey d'Aurevilly [11].

S'il est difficile d'utiliser les journaux, les revues ne présentent pas le même inconvénient ; toutes ont des tables annuelles, et

1. *Œuvres politiques et littéraires*, 1857-8, 5 vol. in-8.

2. *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, 1re série, 6 vol. in-8 (2e éd., 1861 ; 2e série, 6 vol. in-8, 1859-61 ; 3e série, 6 vol. in-8, 1875.

3. *Questions de mon temps*, 1858, 12 vol. in-8 ; puis plusieurs volumes contenant chacun les articles d'une année, avec un titre spécial.

4. *Essais de politique et de littérature*, 1863, 3 vol. in-12 ; *Lettres politiques*, 1862-66, 4 vol. in-12.

5. *Pour Dieu ! pour la France !* (1905), 8 vol. in-16.

6. *L'Iniquité*, 1899, in-12 ; *Vers la séparation*, 1899, in-12 ; *Contre la justice*, 1900, in-12.

7. *Les troisièmes pages du journal le Siècle*, 1861, in-12.

8. *Études sur la littérature contemporaine* (articles du *Temps*), 10 vol. (1863-95), in-12.

9. *Figures disparues*, 1886-94, 3 vol. in-12.

10. *Critique de combat*, 1894-97, 3 vol. in-12.

11. 17 vol. in-12, parus sous divers titres, avec cette mention générale, *Les œuvres et les hommes*.

plusieurs des tables générales se rapportant à une longue période. La plus célèbre, la *Revue des Deux-Mondes*, qui date de 1831, a été l'organe habituel des théories libérales jusqu'à la date récente où elle est devenue un recueil catholique. Divers périodiques destinés au grand public, par exemple la *Revue de Paris*, sous Louis-Philippe, au début de l'Empire et depuis 1893, la *Nouvelle Revue* depuis 1879, une revue catholique fort ancienne, le *Correspondant*, et une autre de même esprit fondée en 1894, la *Quinzaine*, renferment beaucoup d'articles intéressant notre étude. Des revues plus éphémères ont défendu les opinions d'un parti déterminé ; ainsi le *Censeur*, fondé par Charles Comte et Dunoyer en 1814 pour répandre les idées libérales ; puis plusieurs organes républicains, tels que la *Revue républicaine* (1834-35), la *Revue du Progrès* (1839-42), la *Revue indépendante* (1841-48), *l'Avenir* (1855), la *Revue politique* (1868), la *Critique philosophique* de Renouvier (1872-75) ; ajoutons-y la *Revue socialiste*, parue en 1880, puis sans interruption depuis 1885.

La politique, envisagée comme science, en dehors des luttes de partis, n'a eu longtemps pour elle que les *Séances et travaux* de l'Académie des sciences morales et politiques, importants surtout par les résumés de discussions qu'ils contiennent[1]. Mais depuis vingt ans la science politique a été pourvue d'organes spéciaux, bien informés, utiles, à la fois par leurs articles de fond et par une bibliographie soigneusement tenue au courant. Les deux principaux sont les *Annales des sciences politiques* (depuis 1886)[2] et surtout la *Revue du droit public et de la science politique* (depuis 1894)[3] ; plus pratique et plus accessible au grand public est la *Revue politique et parlementaire* (depuis 1894)[4]. Les sciences sociales touchant de près aux sciences politiques, on ne saurait négliger les recueils qui s'y rapportent ; sans parler du plus ancien, le *Journal des économistes* (depuis 1842), resté fidèle aux traditions du « laisser faire, laisser passer », on peut citer les deux recueils rivaux fondés par les disciples de Le Play, la *Réforme sociale* (depuis 1881) et la *Science sociale* (depuis 1886), la *Revue occidentale* où

1. Ce recueil compte maintenant 165 volumes.

2. Elles se sont appelées d'abord *Annales de l'École libre des sciences politiques*. Il a paru des tables décennales à la fin de 1895 et de 1905.

3. La Chronique constitutionnelle de France, actuellement faite dans ce recueil par M. Delpech, est importante pour l'histoire des idées politiques.

4. Le numéro d'avril 1900 donne la table des premières années.

écrivent les disciples d'Auguste Comte, et un recueil purement scientifique, la *Revue d'économie politique* (depuis 1887). Il y a beaucoup à prendre, pour la bibliographie, dans les *Notes critiques. Sciences sociales*, publiées depuis 1900, et dans *L'Année sociologique*, dirigée par E. Durkheim, et dont le neuvième volume (1904-05) a paru en 1906.

2. Le discours a été un des principaux moyens de répandre les idées politiques; les publications d'œuvres oratoires, et surtout de discours parlementaires, ont donc une grande importance. Le texte intégral de ces derniers depuis 1815 se trouve dans le *Moniteur Universel*, et depuis 1830 dans le *Journal officiel*; exceptons la période de 1852 à 1860, où le *Moniteur* ne donne qu'un procès-verbal très court. En 1861 a commencé la collection des *Annales* (du Corps législatif, du Sénat, de la Chambre des Députés), qui donne également le texte complet des discours. On peut se servir aussi des *Archives parlementaires*, dont la seconde série doit embrasser la période 1800-1860; les 113 volumes parus vont de 1800 à 1837 et reproduisent *in extenso* depuis 1814 les débats parlementaires[1]. On trouve un résumé assez exact des discussions dans *L'Année politique*, publiée par André Daniel depuis 1874; depuis 1901 s'y est ajouté annuellement *Le vingtième siècle politique*, par Wallier.

De nombreux orateurs ont fait et font publier à part un discours isolé; le catalogue déjà cité de la Bibliothèque Nationale énumère quantité de brochures de ce genre (*Le*). Quelquefois on a publié en un volume l'ensemble des discours prononcés sur une question qui passionnait l'opinion publique, par exemple sur le droit au travail en 1848. Les discours parlementaires ne sont d'ailleurs pas seuls à considérer; plus la vie politique s'est développée, plus les militants de tous les partis ont pris l'habitude de parler non seulement aux Chambres, mais au pays dans des banquets, dans des réunions privées ou publiques; ces discours, parus dans les journaux de la ville ou de la région où ils étaient prononcés, ont beaucoup servi à la propagande locale. Les discours judiciaires ont eu parfois une importance plus grande encore; dans ce siècle de luttes ardentes, où chaque parti vainqueur a traduit les vaincus devant des tribunaux ordinaires ou extraordinaires, les accusés ont

1. Chaque volume a une table analytique; le t. XIV donne la table des années 1800-1814, le t. LXII celle de 1815-30.

profité de l'occasion pour exposer leur programme au pays. On ne saurait, par exemple, connaître les idées républicaines sous Louis Philippe sans avoir lu le *Procès des quinze* (1832) et le *Procès des vingt-sept* (1834), ni les idées socialistes sous l'Empire sans avoir étudié les trois procès de l'Internationale à Paris en 1868 et 1870 [1].

Beaucoup d'hommes politiques ont réuni et publié leurs discours, ou leur famille, leurs amis ont fait ces recueils après leur mort. Pour les orateurs de la Restauration nous avons peu de ces ouvrages; citons cependant un volume des œuvres complètes de Chateaubriand [2], et les discours de Voyer d'Argenson [3]; certains écrits appelés Mémoires contiennent surtout des discours ou des extraits de discours, par exemple ceux de Lafayette [4] et de Dupin aîné [5]. Les orateurs qui ont occupé la tribune entre 1830 et 1875 nous ont laissé de nombreux recueils; ainsi Guizot [6], Thiers [7], Lamartine [8], Montalembert [9], Jules Favre [10], Berryer [11], Ernest Picard [12], Jules Grévy [13]. Certains d'entre eux ont fait paraître en pleine lutte politique un choix de discours; c'est le cas de Jules Simon [14] et d'Émile Ollivier [15]. Sous la troisième République les publications de ce genre sont devenues beaucoup plus fréquentes encore : tantôt c'est l'ensemble des œuvres oratoires d'un homme, tantôt la série de discours prononcés à propos d'une question spéciale ou dans une période limitée. A la première catégorie appartiennent les œuvres de Gambetta [16], Jules Ferry [17], Floquet [18],

1. La plupart des grands procès politiques ont été l'objet de publications à part. Le meilleur journal à consulter est la *Gazette des Tribunaux*, depuis 1826.
2. Tome XII de l'édition Furne en 12 vol. in-8; le t. XI comprend les brochures politiques (1866).
3. *Discours et opinions*, 1845, 2 vol. in-8.
4. *Mémoires, correspondance et manuscrits*, 1838, 6 vol. in-8.
5. *Mémoires*, 1855-61, 4 vol. in-8.
6. *Histoire parlementaire de France*, 1864, 5 vol. in-8.
7. *Discours parlementaires*, 1879-83, 15 vol. in-8.
8. *La France parlementaire*, 1864 5, 6 vol. in-8.
9. *Œuvres*, 1860-68, 9 vol. in-8. Les trois premiers volumes comprennent les discours.
10. *Discours parlementaires*, 1881, 2 vol. in-8.
11. *Discours et plaidoyers*, 1872-78, 9 vol. in-8.
12. *Discours parlementaires*, 1886-90, 3 vol. in-8.
13. *Discours politiques et judiciaires*, 1888, 2 vol. in 8.
14. *La politique radicale*, 1868, in-12.
15. *Démocratie et liberté*, 1867, in-8.
16. *Discours et plaidoyers politiques*, 1881-85, 11 vol. in-8.
17. *Discours et opinions*, 1893-98, 7 vol. in-8.
18. *Discours et opinions*, 1885, 2 vol. in-8.

Challemel-Lacour[1], Albert de Mun[2], Waldeck-Rousseau[3], Jaurès[4]; à la seconde, les publications de discours de Léon Say[5], Spuller[6], Poincaré[7], Paul Deschanel[8], Ribot[9], Léon Bourgeois[10], Henri Brisson[11], Émile Combes[12], Millerand[13], Jules Guesde[14] et, hors du Parlement, des recueils tels que les *Discours de combat* de Ferdinand Brunetière[15].

Aux discours parlementaires il faut ajouter les professions de foi électorales, très utiles à lire si l'on veut connaître les idées les plus répandues, les questions le plus souvent posées devant le pays. On les trouve en grand nombre dans la division (L*e*) du Catalogue d'histoire de France. Il y a peu de recueils comme *Les murailles révolutionnaires* pour 1848[16]. Depuis une vingtaine d'années la Chambre a fait paraître à chaque législature un volume contenant toutes les professions de foi faites par ses membres aux élections générales; c'est ce qu'on appelle couramment le *Barodet*, du nom du député qui proposa cette publication. Le « Barodet » de 1902 a été publié par le *Journal Officiel* comme annexe à la séance du 3 juillet 1903.

3. J'arrive maintenant aux livres. Je me bornerai à parler des théoriciens les plus célèbres, et des études qu'on leur a consacrées. Les écrivains politiques de la première moitié du siècle ont fait l'objet des études d'Émile Faguet; ce sont des articles brillants, suggestifs, souvent pénétrants, parfois superficiels[17]. Le livre de

1. *Œuvres oratoires*, 1897, in-8.
2. *Discours et écrits divers*, 1888-95, 5 vol. in-8.
3. *Associations et congrégations*, 1901; *Défense républicaine*, 1902; *Action républicaine et sociale*, 1902; *Politique française et étrangère*, 1903; *Pour la République*, 1904; *L'État et la liberté*, 2 vol., 1905-6, in-12.
4. *Discours parlementaires*, I, 1904, in-8.
5. *Les finances de la France sous la troisième République*, 1898-1901, 4 vol. in-8.
6. *Au ministère de l'instruction publique*, 1888, in-12; *Au ministère de l'instruction publique*, 1894, in-12 (il s'agit de son second ministère).
7. *Idées contemporaines*, 1905, in-12.
8. *Questions actuelles*, 1891, in-12; *La question sociale*, 1898, in-12; *Quatre ans de présidence*, 1902, in-12, etc.
9. *Quatre années d'opposition*, 1905, 2 vol. in-16.
10. *L'éducation de la démocratie française*, 1897, in-12.
11. *La Congrégation*, 1901, in-12.
12. *Une campagne laïque*, 1904, in-8; *Une deuxième campagne laïque*, 1905, in-12.
13. *Le socialisme réformiste français*, 1903, in-16.
14. *Quatre ans de lutte de classes à la Chambre*, 1901, in-12.
15. 1900 et 1903, in-12.
16. 1852, in-4. Les éditions depuis la 16e sont plus complètes que les premières.
17. *Politiques et moralistes du XIXe siècle*, I, 1891, in-12 (J. de Maistre, Bonald, Mme de Staël, Benjamin Constant, Royer-Collard, Guizot); II, 1898, in-12 (Saint-Simon,

Ch. Adam, *La philosophie en France (première moitié du* XIXe *siècle* [1], donne des notices judicieuses sur la plupart de ces écrivains, avec des détails bibliographiques exacts. Je ne citerai guère sur eux que des études non signalées par ce livre ou par celui de Henry Michel. Sur les idées politiques de J. de Maistre nous avons le livre important de Mandoul [2] et les articles de Chavanne [3]; l'ouvrage de Latreille se rapporte surtout au *Pape* et à son influence [4]. Sur Benjamin Constant il y a une étude récente par G. de Lauris [5]; sur Paul-Louis Courier, un article de Desternes et Galland [6]; sur Royer-Collard, un livre de Spuller [7]; sur Lamennais, un nombre sans cesse grandissant d'écrits, dont le plus complet paraît devoir être celui de Boutard [8]. Son disciple des premiers temps, Montalembert, a été l'objet d'un grand travail fait par Lecanuet [9]. Sur Guizot nous avons le petit volume de Bardoux [10]; Crozals a consacré un chapitre spécial à ses idées politiques [11].

On s'intéresse tellement en France aux grands écrivains que les trois poètes lancés dans la vie politique, Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, ont sollicité l'attention de nombreux biographes. On peut consulter, par exemple, sur Chateaubriand, le copieux appendice bibliographique du livre de Maurel [12]; mais sur ses idées politiques il n'y a rien de plus précis que l'article de G. Lanson dans

Fourier, Lamennais, Ballanche, Edgar Quinet, Victor Cousin, Auguste Comte); III, 1899, in-12 (Stendhal, Tocqueville, Proudhon, Sainte-Beuve, Taine, Renan). Le même auteur a directement abordé la politique dans plusieurs livres : *Questions politiques*, 1899, in-18; *Problèmes politiques du temps présent*, 1901, in-18; *Le libéralisme*, 1902, in-12.

1. 1894, in-8.

2. *Joseph de Maistre et la politique de la maison de Savoie*, 1900, in-8.

3. *Les idées de Joseph de Maistre* (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 1899-1901).

4. *Joseph de Maistre et la papauté*, 1906, in-16.

5. *Benjamin Constant et les droits individuels*, 1903, in-8. Les principaux écrits politiques de Benjamin Constant ont été réunis par Laboulaye et publiés sous ce titre, *Cours de politique constitutionnelle*, 1861, 2 vol. in-8.

6. *Les idées politiques de Paul-Louis Courier* (*Revue politique et parlementaire*, 1902, t. XXXIII).

7. *Royer-Collard*, 1895, in-16. Sur un autre doctrinaire, Camille Jordan, v. Herriot dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, t. I.

8. *Lamennais*, 1905, in-12; il continue ce travail dans des articles de la *Quinzaine*. Les *Annales de Bretagne* indiquent les nombreuses études paraissant chaque année sur Lamennais.

9. *Montalembert*, 1895-1903, 3 vol. in-8. Il y a aussi une biographie de Montalembert par son gendre, de Meaux (1897, in-12).

10. *Guizot*, 1894, in-12.

11. *Guizot*, 1894, in-8 (dans les classiques populaires de Lecène et Oudin).

12. *Essai sur Chateaubriand*, 1898, in-12.

la *Revue de Paris*[1]. Sur Lamartine ont paru les livres d'Émile Deschanel[2], de Quentin-Bauchart[3]. Sur Victor Hugo on peut citer le livre très complet de Garsou[4], l'article dithyrambique de Henry Bérenger[5]. On a longuement discuté sur les véritables opinions politiques de Balzac[6]; on a même découvert de la politique chez Alexandre Dumas[7] ou chez Alfred de Musset[8].

Sous Louis-Philippe, la politique démocratique est entrée en scène avec Tocqueville d'un côté, les républicains de l'autre. Une des plus récentes études sur Tocqueville est celle d'Eugène d'Eichthal[9]. Les idées républicaines ont été étudiées par Tchernoff[10] et Georges Weill[11]. Un pamphlétaire républicain du temps, Claude Tillier, a été étudié par Marius Gérin qui a réimprimé ses principales œuvres[12]. Mais ce sont plutôt les grandes théories socialistes de cette période qui ont attiré l'attention de nombreux écrivains dans ces dernières années. Je me borne à citer : sur Saint-Simon et son école, les livres de Georges Weill[13], de Charléty[14]; sur Fourier la préface de Gide[15] et le grand ouvrage de Hubert Bourgin[16]; sur Pierre Leroux, le volume consciencieux de P. Félix Thomas[17]. Il y a de brèves études de Bonnaud sur Cabet[18], de Tchernoff sur Louis Blanc[19],

1. *La défection de Chateaubriand* (1er août 1901).
2. *Lamartine*, 1893, 2 vol. in-12.
3. *Lamartine homme politique*, 1903, in-8. V. Mehnert, *Lamartine's politische Gedichte* (*Romanische Forschungen*, 1903).
4. *L'évolution démocratique de Victor Hugo* (1848-51), Bruxelles et Paris, 1904, in-18.
5. *La politique de Victor Hugo* (*Revue politique et parlementaire*, 1902, t. XXXI). — Cf. Camille Pelletan, *Victor Hugo, l'homme politique* (dans l'édition nationale de Hugo).
6. *Revue politique et parlementaire*, 1901, t. XXX. — *Action française*, 1er mai 1902; *Polybiblion*, 1902. — Brunetière, *Honoré de Balzac*, 1906, in-12.
7. G. Ferry, *Alexandre Dumas et le parti républicain de 1830* (*Revue politique et parlementaire*, 1903, t. XXXVIII).
8. G. Renard, *Les opinions politiques d'Alfred de Musset* (*Revue politique et parlementaire*, 1903, t. XXXVIII).
9. *A. de Tocqueville et la démocratie libérale*, 1897, in-12.
10. *Le parti républicain sous la monarchie de juillet*, 1901, in-8.
11. *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, 1900, in-8.
12. *Études sur Claude Tillier*, 1902, in-12; *Pamphlets* de Tillier, 1906, in-12.
13. *Saint-Simon et son œuvre*, 1894, in-12; *L'école saint-simonienne*, 1896, in-12. Sur Saint-Simon il y a aussi une étude psychologique dans *Psychologie de deux Messies positivistes* par G. Dumas, 1905, in-8. V. aussi Jacques Regnier, *Les idées politiques et sociales de Saint-Simon* (*Nouvelle Revue*, 1903).
14. *Histoire du saint simonisme*, 1896, in-12.
15. Introduction aux *Œuvres choisies* de Fourier, s. d., in-16.
16. *Fourier*, 1903, in-8.
17. *La philosophie de Pierre Leroux*, 1904, in-8.
18. 1901, in-12.
19. 1904, in-16.

de Bourgin sur Proudhon[1]. Sur ce dernier, il faut citer encore les travaux de Lagarde[2], de Bourguin[3] et l'étude beaucoup moins approfondie d'A. Desjardins[4]; Proudhon a été bien étudié en Allemagne, surtout par Diehl[5] et Mulberger[6]. Buonarroti, dont le livre sur la conspiration de Babeuf a servi de bréviaire aux premiers républicains communistes, a été l'objet d'études biographiques de Romano-Catania[7] et Georges Weill[8]. Sur son disciple Blanqui dont les papiers sont récemment entrés à la Bibliothèque Nationale, G. Geffroy a publié un livre d'apparence romanesque, mais très solide comme fond[9]. Comme livre d'ensemble sur le groupe socialiste, nous avons l'ouvrage de Fournière[10]; le chapitre III est consacré aux idées sur l'État. Le livre d'Isambert, composé d'analyses honnêtement faites, est moins pénétrant[11]. Républicaine et socialiste à la fois, George Sand, qui fut l'écho de ces grands théoriciens, a été étudiée surtout par Marius-Ary Leblond[12]. On a beaucoup plus négligé leurs adversaires libéraux; il y a peu d'études approfondies sur les économistes orthodoxes, à part le livre de Villey sur Dunoyer[13] et deux publications récentes sur Bastiat, l'une surtout biographique[14], l'autre analysant ses doctrines[15].

Sous la seconde République les questions sociales absorbent tout; la politique pure est un peu délaissée. Je signale seulement l'apparition, depuis deux ans, d'un périodique spécialement consacré à cette époque, *La Révolution de 1848*, puis la réimpression

1. 1902, in-16.
2. *La revanche de Proudhon*, 1905, in-8.
3. *Proudhon et Karl Marx* (*Revue d'économie politique*, 1893).
4. 1896, 2 vol. in-12.
5. *Proudhon*, Iéna, 1888-96, 2 vol. in-8.
6. *Studien über Proudhon*, Stuttgart, 1891.
7. *Filippo Buonarroti*, 2e éd., Milan-Palerme-Naples, 1902, in-18.
8. *Revue historique*, juillet-août 1901 et juillet-août 1905.
9. *L'Enfermé*, 1897, in-12. V. un article d'Albert Thomas, *Blanqui im Jahre 1834* (*Dokumente des Sozialismus*, 1903).
10. *Les théories socialistes au XIXe siècle. De Babeuf à Proudhon*, 1904, in-8.
11. *Les idées socialistes en France de 1815 à 1848*, 1905, in-8.
12. *George Sand et la démocratie* (*Revue de Paris*, 1er juillet 1904); *Notes sur George Sand socialiste* (*Revue socialiste*, juillet-août 1904).
13. *L'œuvre économique de Charles Dunoyer*, 1899, in-8.
14. Ronce, *Fréd. Bastiat, sa vie, son œuvre*, 1905, in-8.
15. Georges de Nouvion, *Fréd. Bastiat*, 1906, in-8. — Il y a une bonne bibliographie dans Luigi Cossa, *Histoire des doctrines économiques*, traduction, 1899, in-8, et d'utiles résumés dans Joseph Rambaud, *Histoire des doctrines économiques*, 2e éd., 1902, in-8.

du *Manuel républicain de l'Homme et du Citoyen*, fait par Renouvier en 1848[1].

Sous l'Empire, la disparition des journaux rend la place aux livres. L'impérialisme pur n'est exposé dans aucun ouvrage notable; ses publicistes habituels, un La Guéronnière ou un Granier de Cassagnac, font plutôt des brochures ou des articles. Napoléon III fut le principal théoricien du bonapartisme, et l'on ne saurait négliger ses œuvres[2]. Au contraire, l'école libérale publie quantité de livres importants avec Laboulaye, Prévost-Paradol, Jules Simon, Charles de Rémusat, le duc Victor de Broglie, Lanfrey, Scherer: sur Prévost-Paradol et Scherer nous avons les biographies de Gréard[3], sur Scherer et Laboulaye des études de Boutmy[4]. D'autres libéraux, plus hardis, étudient les réformes qui doivent convenir à une démocratie; tels sont Renouvier et Vacherot: Renouvier a été plus étudié comme philosophe que comme théoricien politique, si l'on excepte le livre de Henry Michel[5]. Un républicain plus audacieux, Dupont-White, qui se proclame interventionniste et centralisateur, a été loué par son disciple Émile de Laveleye[6], puis analysé par Maurice Martin[7]. Sur Edgar Quinet, un des rares publicistes contemporains dont on ait publié les œuvres complètes[8], Henry Michel, a écrit un article important[9]. Sur l'ensemble des idées républicaines et sociales pendant le second Empire, on peut consulter Georges Weill[10] et Tchernoff[11].

Tous ces écrivains du temps de Napoléon III se réclamaient de 1789. En voici d'autres qui blâment la Révolution ou n'en acceptent que partiellement les résultats; d'ailleurs, même ses disciples,

1. 1904, in-12. Une des meilleures apologies de la démocratie se trouve dans le cours fait par Ortolan, *De la souveraineté du peuple et des principes du gouvernement républicain moderne*, 1848, in-8.

2. *Œuvres*, 1859-69, 5 vol. in-8.

3. *Prévost-Paradol*, 1894, in-12; *Scherer*, 1890, in-12.

4. *Taine, Scherer, Laboulaye*, 1901, in-12. Sur Lanfrey, v. les articles de d'Haussonville dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1880.

5. V. Séailles, *La philosophie de Charles Renouvier*, 1905, in-8.

6. *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1889.

7. *Essai sur les doctrines sociales et économiques de Dupont-White*. Grenoble, 1899, in-8. On peut consulter, sur les publicistes de l'Empire, les articles réunis par Bertauld sous ce titre, *La liberté civile*, 2e éd., 1864, in-12.

8. 1857-79, 28 vol. in-12.

9. *Le centenaire d'Edgar Quinet* (*Revue bleue*, 1902). V. aussi dans les *Cahiers de la quinzaine*, dirigés par Péguy, le 21e cahier de la 4e série (1903) sur Quinet.

10. *Histoire du parti républicain* et *Histoire du mouvement social en France*, 1904, in-8.

11. *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, 1906, in-8.

Tocqueville ou Edgar Quinet, réagissaient alors contre le fétichisme de Lamartine et de Michelet. Auguste Comte se proclame l'héritier de Condorcet, mais, préoccupé de combattre l'individualisme, arrive à une politique de plus en plus conservatrice ; il est suivi par quelques disciples, tandis que Littré se range résolument du côté des républicains. La réaction est beaucoup plus marquée chez Le Play ; l'auteur de la *Réforme sociale en France*, le défenseur du patronage et de la famille souche, a été l'objet de nombreux livres publiés par ses disciples [1] ; récemment encore, à l'occasion du centenaire de sa naissance, ils ont fait paraître un volume d'extraits de ses œuvres avec notice [2]. Parmi ceux de ces élèves qui ont rejeté plusieurs des conclusions du maître, le principal est Henri de Tourville, auquel est consacrée une étude de Paul Bureau [3]. En même temps qu'Auguste Comte et Le Play, Renan et Taine acquéraient une grande influence ; tous les deux contribuaient à lutter contre le prestige de la Révolution. Ernest Seillière vient de montrer comment Renan, d'abord démocrate et à demi socialiste, fut amené à des idées contraires par l'étude des écrivains allemands, puis, après 1870, s'éloigna des maîtres d'outre-Rhin, pour revenir peu à peu aux idées de sa jeunesse [4]. Taine a été l'objet de nombreux écrits, qui discutent ou approuvent son ardente campagne contre les idées de la Révolution : on peut citer, parmi les plus récents, les livres ou articles de Giraud [5], Esmein [6], Lucien Roure [7]. Un autre publiciste, Gobineau, formé comme Renan à l'école de l'impérialisme germanique, a vécu longtemps ignoré ; tout à coup ses idées ont attiré l'attention, il s'est même formé en Allemagne un *Gobineau-Verein* pour les commenter [8].

Après 1870 on s'est préoccupé d'abord du choix entre la monarchie et la république. Mais ensuite la littérature politique a été

1. De Ribbe, *Le Play, d'après sa correspondance*, 1884, in-12 ; E. de Curzon, *Frédéric Le Play*, 1899, in-8.

2. Auburtin, *Frédéric Le Play d'après lui-même*, 1906, in-18. V. aussi de nombreux articles dans le tome LII de la *Réforme sociale* (1906).

3. *Henri de Tourville*, 1906, in-8.

4. *L'impérialisme germaniste dans l'œuvre de Renan* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre et 15 novembre 1906).

5. *Essai sur Taine*, 1902, 2e éd., in-8. V. sa *Bibliographie de Taine*, 1902, in 8.

6. *Les premières idées politiques de Taine* (*Revue politique et parlementaire*, 1903 t. XXXV).

7. *Les idées politiques et sociales de Taine* (*Études religieuses*, 1903, t. XCVI et XCVII). V. aussi Barzelotti, *La philosophie de Taine* (trad.), 1901, in-8.

8. Seillière, *Le comte de Gobineau et l'aryanisme historique*, 1903, in-8 ; Fritz Friedrich, *Studien über Gobineau*, Leipzig, 1906, in-8.

presque entièrement dominée par le point de vue social ; même les écrivains d'abord occupés de politique pure, comme Paul Laffitte [1], Charles Benoist, Eugène d'Eichthal [2], ont bientôt passé à l'étude des questions qui intéressaient tout le monde. Le débat s'est engagé surtout entre l'individu et l'État. L'école des économistes libéraux, dominante à l'Institut, longtemps suivie par les politiques républicains, a rencontré dans Paul Leroy-Beaulieu un défenseur savant et infatigable ; pourtant lui-même a fini par faire quelques concessions [3]. L'école de la *Réforme sociale* oppose à l'État bureaucratique, non pas les droits de l'individu, mais ceux de la famille. Même défiance de l'État chez A. Desjardins [4] et Léon Donnat [5]. D'autres adversaires se lèvent contre lui à l'extrême gauche ; Acollas, un démocrate passionné, oppose au dogme de la souveraineté du peuple l'autonomie de la personne humaine [6] ; les écrivains anarchistes, inspirés par Proudhon et par les révolutionnaires russes tels que Bakounine et Kropotkine, combattent avec la même ardeur, par la plume d'Elisée Reclus ou de Jean Grave, l'État bourgeois et l'État collectiviste que leur fait entrevoir le socialisme [7].

Mais l'État rencontre des défenseurs chaque jour plus nombreux, non seulement dans le monde politique, mais parmi des théoriciens nullement révolutionnaires. Certains économistes se sont inspirés à la fois de Dupont-White et des socialistes de la chaire allemands : tels sont Émile de Laveleye, Gide, Cauwès. Le libéralisme orthodoxe est également repoussé par deux philosophes dont l'influence a été grande depuis trente ans, Renouvier et Alfred Fouillée ; celui-ci, comme son devancier, mais par d'autres raisonnements, s'est appliqué à faire à la fois la part de l'individu et de la société [8]. Pour

1. *Le suffrage universel et le régime parlementaire*, 2e éd., 1889, in-12. V. son article de la *Revue du droit public* 1895, sur *La vraie Constitution de 1875*.

2. *Souveraineté du peuple et gouvernement*, 1895, in-12. Sur la souveraineté du peuple v. une ingénieuse discussion de Boutmy (*Annales des Sciences politiques*, mai 1904).

3. *L'État moderne et ses fonctions* 1891, in-8, 2e éd. est beaucoup plus intransigeant que le *Traité d'économie politique* 2e éd. 1901, in-8.

4. *De la liberté politique dans l'État moderne.*

5. *La politique expérimentale*, 2e éd., 1891, in-12.

6. *Philosophie de la science politique, et commentaire de la Déclaration des droits de l'homme de 1793*, 1877, in-8.

7. Jean Grave, *La société mourante et l'anarchie*, 1893, in-12. Voir surtout la collection du journal qui s'est appelé successivement le *Révolté*, la *Révolte*, et depuis 1895 les *Temps Nouveaux*.

8. V. surtout *L'idée moderne du droit*, 1898, in-12 ; *La propriété sociale et la démocratie*, 2e éd., 1895, in-12.

y arriver, tous les deux ont insisté sur un concept destiné depuis quinze ans à une singulière fortune : celui de solidarité Les philosophes prennent la solidarité comme base de la morale [1] ; les sociologues montrent en elle le résultat nécessaire de la division du travail, la base de la société nouvelle [2]; les hommes politiques s'en réclament pour indiquer la voie où doivent s'engager les réformateurs [3] ; les juristes voient dans l'État l'instrument chargé de la mettre en œuvre [4]. Les conclusions des solidaristes se rencontrent avec celles que présentent, au nom de l'Évangile, les catholiques sociaux comme Georges Goyau, Fonsegrive, le P. de Pascal, le P. Antoine, ou les démocrates chrétiens un peu plus avancés, tels que l'abbé Naudet ou Marc Sangnier. Le collectivisme français, occupé surtout à répandre les idées de Karl Marx et de ses disciples, a donné peu d'œuvres originales sur la politique. Partout l'idée sociale reparaît, qu'il s'agisse de justifier la démocratie, comme l'a fait Bouglé [5], ou de maintenir les droits d'une élite, d'une aristocratie, comme l'a essayé Jean Izoulet [6]. Sur l'ensemble des idées sociales exprimées depuis trente ans, on peut consulter Paul Pic [7] et Georges Weill [8]. Quant au système des sociologues qui assimilent la société à un organisme, il n'a pas eu d'influence notable sur les idées politiques.

L'histoire de ces idées tire un grand parti des livres consacrés au droit constitutionnel. Le plus important est l'ouvrage classique d'Esmein [9]; on peut citer également celui de Saint-Girons [10], le traité plus général de Hauriou [11] et le livre déjà cité de Duguit, qui rompt

1. Marion, *De la solidarité morale*, 2e éd., 1883, in-8.
2. Durkheim, *De la division du travail social*, 2e éd., 1901, in-8.
3. Léon Bourgeois, *Solidarité*, 1896, in-12.
4. Duguit, *L'État*, 1901-3, 2 vol. in-8. V. aussi Bouglé, *L'évolution du solidarisme* (*Revue politique et parlementaire*, 1903, t. XXXV ; Brunot, *Solidarité et charité* (*ibid.*, 1901, t. XXVIII); et une série de conférences et de discussions réunies sous ce titre, *Essai d'une philosophie de la solidarité*, 1902, in-8. V. la critique du solidarisme par Cantecor, *L'idée commune de solidarité* (*Revue de métaphysique et de morale*, 1901). Cf. Bouglé, *Solidarisme et morale scientifique* (*Revue Bleue*, 2 septembre 1905).
5. *Les idées égalitaires*, 1900, in-8; *La démocratie devant la science*, 1904, in-8.
6. *La Cité moderne*, 2e éd., 1895, in-8.
7. *Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières*, introduction, 2e éd , 1903, in-8.
8. *Histoire du mouvement social en France*. Cf. Levasseur, *Aperçu de l'évolution des doctrines économiques et socialistes en France*, 1906.
9. *Éléments de droit constitutionnel français et comparé*, 4e éd., 1906, in-8.
10. *Manuel de droit constitutionnel*, 2e éd., 1885, in-8.
11. *Précis de droit administratif et de droit public général*, 6e éd., 1907, in-8.

audacieusement avec beaucoup d'opinions consacrées[1]. On peut y ajouter, pour les applications pratiques, le traité d'Eugène Pierre[2]. D'autres livres étudient les diverses Constitutions qui se sont succédé en France depuis un siècle; comme exposés d'ensemble, nous avons les ouvrages de Faustin Hélie[3], de Duguit et Monnier[4]; comme travaux spéciaux, beaucoup plus approfondis, les ouvrages de Barthélemy[5] et de Louis Michon[6] sur le droit constitutionnel de la Restauration, et celui de Berton sur l'Empire[7].

Il n'est pas inutile de signaler aussi quelques problèmes particuliers qui ont donné lieu à de nombreux écrits. Le suffrage universel n'est plus combattu depuis 1851; les théoriciens même qui le déclarent mauvais reconnaissent l'impossibilité d'y renoncer. Mais on a parlé d'en modifier le fonctionnement; il s'agit, non pas du débat entre le scrutin d'arrondissement et le scrutin de liste, mais de réformes plus profondes. Les uns demandent ce qu'ils nomment l'organisation du suffrage universel, c'est-à-dire veulent substituer les cadres professionnels aux circonscriptions géographiques[8]; d'autres, plus nombreux, veulent assurer la part des minorités dans les Chambres élues en instituant la représentation proportionnelle[9]. Ce système, introduit récemment en Belgique, a des adhérents et des adversaires dans tous les partis, depuis le centre jusqu'au parti socialiste unifié qui a inscrit cette réforme sur son programme électoral de 1906. On a aussi demandé que le droit de suffrage soit accompagné du devoir de voter[10]. Sur la pratique du suffrage universel, sur l'organisation des partis politiques, l'impor-

1. V. le compte rendu de son t. I par Hauriou et Mestre dans la *Revue du droit public*, 1902, t. XVII. Le *Droit politique contemporain*, par Combes de Lestrade (1900, in-8), manifeste un grand mépris pour les libertés constitutionnelles et une certaine sympathie pour l'autocratie russe.

2. *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*, 2e éd., 1902, in-8. *Supplément*, 1906, in-8.

3. *Les Constitutions de la France*, 1875, in-8.

4. *Constitutions et principales lois politiques de la France depuis 1789*, 1898, in-8.

5. *L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X*, 1904, in-8.

6. *Le gouvernement parlementaire sous la Restauration*, 1905, in-8.

7. *L'évolution constitutionnelle du second Empire*, 1900, in-8.

8. Charles Benoist, *De l'organisation du suffrage universel*, 1897, in-8.

9. Gaston Bonnefoy, *La représentation proportionnelle*, 1902, in-8; G. La Chesnais, *La représentation proportionnelle et les partis politiques*, 1904, in-12; Paul Dubois, *La représentation proportionnelle soumise à l'expérience belge*, Lille, 1906, in-8; Ajam dans la *Revue politique et parlementaire*, décembre 1906.

10. V. la bibliographie donnée par Félix Moreau, *Le vote obligatoire* (*Revue politique et parlementaire*, t. VII, 1896).

tant ouvrage d'Ostrogorski donne des conclusions générales, tout en étudiant spécialement l'Angleterre et les États-Unis [1].

Les rapports des électeurs et des élus soulèvent la question du mandat impératif, rejeté par les partis modérés, approuvé ou parfois mis en pratique par les socialistes [2]. Enfin les progrès de la démocratie ont fait reparaître l'idée du *referendum*, qui se trouvait déjà dans la constitution de 1793; on a étudié l'application de ce régime en Suisse et les essais de referendum communal faits en France [3]. Ainsi reparaît l'idée du gouvernement direct du peuple, qui fut soutenue en 1850 par Considérant, par Ledru-Rollin, et combattue par Louis Blanc. Cette question s'est présentée d'une autre manière, à propos du droit syndical récemment revendiqué par les fonctionnaires de l'État. Les théoriciens socialistes ont montré comment la notion de l'État, agent de souveraineté, fait place au concept de l'État, agent de gestion [4].

Souvent on a demandé la décentralisation; c'est un de ces mots vagues qui obtiennent un succès facile parce qu'ils se prêtent aux interprétations les plus diverses. On peut l'appliquer à une décentralisation purement administrative, qui débarrassera le pouvoir central des questions de détail pour les laisser résoudre par les préfets des départements ou par certains préfets régionaux; c'est ce qu'on appelle aussi la déconcentration. D'autres demandent une décentralisation politique, affaiblissant l'autorité centrale au profit des corps locaux élus. Légitimistes et républicains, libéraux et socialistes, presque tous les partis ont approuvé la décentralisa-

1. *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, 1903, 2 vol. gr. in-8. Les conclusions pessimistes de l'auteur sont combattues par Esmein (*Revue politique et parlementaire*, 1903, t. XXXVII). A propos des partis politiques, v. Charles Benoist dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1904.

2. Dandurand, *Le mandat impératif*, Bordeaux, 1896, in-8.

3. Pour la Suisse, v. Curti, *Le referendum*, trad., 1905, in-8; pour la France, Albert Sarraut, *Le gouvernement direct en France* (1899, in-8), et Antonin Blanc, *De quelques moyens de gouvernement direct en matière municipale*, 1904, in-8.

4. Citons cette remarque de la *Revue du droit public*, janvier-mars 1906, p. 6 : « C'est la réalité même du pouvoir qui est, pour l'heure, recherchée par le peuple... impatient de s'assurer l'omnipotence, dût cet avènement, inavoué et subtil, d'un régime de démocratie semi-directe, avec sa tendance au mandat impératif, entraîner un bouleversement des institutions nationales ». Sur ces divers projets, v. Esmein, *Deux formes de gouvernement* (*Revue du droit public*, 1894). — Pour les idées socialistes sur l'État, v. André Mater (*Revue socialiste*, juillet-août 1903) et Jean Neybour (*ibid.*, juin 1906). — Sur les conséquences politiques des syndicats de fonctionnaires, v. Georges Cahen dans la *Revue bleue* (juin-août 1905); divers articles de la *Revue politique et parlementaire* (mars et avril 1906); Maxime Leroy, *Les transformations de la puissance publique*, 1906, in-8.

tion d'une manière théorique, l'ont écartée en fait[1]. La bibliothèque de propagande publiée depuis quelque temps par la Ligue régionaliste paraît avoir peu de succès[2].

J'ai laissé de côté les rapports de l'Église et de l'État, qui touchent sans cesse à la politique générale, mais qui mériteraient une étude à part. Une question qui s'y rattache, celle de la liberté d'enseignement, a provoqué d'innombrables écrits, parmi lesquels se distinguent ceux de Grimaud[3], Émile Bourgeois[4] et, au point de vue spécialement catholique, du P. Burnichon[5].

Cet exposé, tout incomplet qu'il est, peut suffire à montrer que de nombreux travaux restent à faire sur l'histoire des idées politiques[6]. D'abord nous manquons de tables, d'index pour les journaux; il serait désirable que les besognes de ce genre, se rapportant à quelques années d'une collection, fussent entreprises pour le diplôme d'études supérieures qui précède l'agrégation d'histoire, pour la « petite thèse » du doctorat ès-lettres ou pour le doctorat en droit. Il y aurait lieu de réimprimer des écrits à peu près introuvables, comme on vient de le faire pour le Manuel de Renouvier ou les pamphlets de Claude Tillier; de réunir en volume les articles épars d'un publiciste célèbre; d'examiner si les recueils déjà faits donnent le texte exact ou corrigé d'articles et de discours parus d'abord dans les journaux[7].

S'il reste encore à écrire de bonnes monographies sur quelques théoriciens, nous sommes beaucoup plus pauvres en livres d'en-

1. V. les ouvrages de droit administratif, par exemple le *Traité élémentaire de droit administratif* de Barthélemy, 4e éd., 1906, in-8. V. des renseignements sur l'historique de la question dans Émile Fontaine, *Décentralisation et déconcentration*, Saint-Malo, 1899, in-8.

2. V. dans cette collection *Un débat nouveau sur la République et la décentralisation*, par Paul Boncour et Charles Maurras, Toulouse, 1904, in-12. Cf. un article de la *Revue universelle*, 1er septembre 1905.

3. *Histoire de la liberté d'enseignement en France*, 1898, in-8.

4. *La liberté d'enseignement. Histoire et doctrine*, 1902, in-16.

5. *La liberté d'enseignement*, 1900, in-16. V. un autre livre catholique par Sortais, *La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement*, 1904, in-12.

6. Je laisse de côté les débats engagés, depuis quelques années surtout, sur l'idée de patrie. V. Louis Legrand, *L'idée de patrie*, 1897, in-8; Georges Goyau, *L'idée de patrie et l'humanitarisme*, 1902, in-12; une série d'articles sous ce titre, *L'idée de patrie*, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, 1903-4; l'enquête du *Mouvement socialiste* (septembre-octobre 1905); Lanson, *Le patriotisme et l'école* (*Revue bleue*, 18 septembre 1905). V. aussi le débat sur le nationalisme entre Jules Soury (*Campagne nationaliste*, 1902, in-8) et Eugène Fournier (*L'artifice nationaliste*, 1903, in-12).

7. Un exemple de l'utilité de ces études critiques est donné par M. Lanson à propos des articles de Chateaubriand (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1902).

semble, suivant le mouvement des idées pendant une période précise, ou en études régionales indiquant la propagande des théories dans telle ou telle partie de la France. Il y aurait enfin d'intéressants travaux à faire concernant l'action des idées françaises à l'étranger ou des idées étrangères en France. Pour citer quelques exemples, on a souvent montré combien les libéraux parisiens se sont inspirés de l'Angleterre, mais on n'a pas vu l'influence d'un théoricien espagnol, Donoso Cortès, sur la recrudescence des doctrines légitimistes-catholiques vers 1850[1]. On n'a commencé que récemment à recueillir quelques détails sur la propagande saint-simonienne en Allemagne[2], en Italie[3], en Angleterre[4]. Ces études comparées prouveraient une fois de plus que l'histoire contemporaine est presque impossible à faire si l'on considère une nation isolément, sans voir ses rapports avec les autres pays.

GEORGES WEILL.

1. « En deux ans, dit Louis Veuillot, sans y prétendre, il était devenu l'un des chefs de la société française. » Introduction des *Œuvres* de Donoso Cortès, 1858, 3 vol. in-8.
2. Andler, *Les origines du socialisme d'Etat en Allemagne*, 1897, in-8 ; Dresch, *Gutzkow et la Jeune Allemagne*, 1904, in-12.
3. D. Levi dans la *Nuova Antologia*, 1er juin 1897.
4. V. Stuart Mill, *Correspondance inédite avec G. d'Eichthal*, 1898, in-12.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

LA PHILOSOPHIE ANCIENNE

(1880-1907)

II

PÉRIODE POST-ARISTOTÉLICIENNE

C'est certainement sur les écoles postaristotéliciennes que s'est porté, dans les vingt-cinq dernières années, l'effort le plus considérable. Est-ce parce que nous ne possédons plus en entier aucun ouvrage tant soit peu important des fondateurs du stoïcisme et de l'épicurisme, et que les fragments qui nous en restent ont sollicité le travail du philologue dont tout historien de la philosophie est doublé? ou parce que les philosophies de l'action sont à la mode de nos jours comme au IIIe siècle? Est-ce, enfin, qu'elles ont été moins explorées et offrent un champ plus neuf que les doctrines de l'Académie et du Lycée? Toujours est-il que les progrès les plus importants et les plus saisissables ont été accomplis de ce côté.

Mentionnons d'abord, comme indispensable à toutes les recherches qu'on peut entreprendre sur cette période, la *Geschichte der Litteratur in der Alexandrinerzeit*, de Susemihl[1], où l'indication des sources, celle des travaux les plus récents, la sûreté de la critique ne laissent rien à désirer.

1. 1891-1892.

Une étude nouvelle, inaugurée il y a peu de temps, par divers savants et à divers points de vue, intéresse par ses résultats l'ensemble de l'histoire du stoïcisme et du cynisme. Nous voulons parler des investigations dont ont fait l'objet les entretiens philosophiques, les διατριβαί, et aussi les leçons ou les commentaires entrés dans la littérature par la publication des notes d'auditeurs ou de disciples. Les résultats en sont importants pour la connaissance du style, des méthodes d'enseignement des philosophes, quelquefois même pour la critique des textes. L'ouvrage de v. Arnim, *Leben und Werke d. Dio v. Prusa*[1] est plein d'aperçus qui dépassent de beaucoup ce qu'annonce la modestie de son titre. Il faut y ajouter un *excursus* de v. Wilamowitz dans son *Antigonus de Karyste*[2], l'article de Wendland sur la *diatribe* cynico-stoïcienne[3], les Prolégomènes de l'édition des fragments de Télès[4] par Hense, la dissertation de v. Müller[5], *De Teletis elocutione*, celle de Weber, *De Senecæ philosophi dicendi genere Bionæo*[6]. C'est à Wendland que revient le mérite d'avoir dégagé les traits essentiels de ce genre littéraire, et montré son influence sur Philon d'Alexandrie et d'autres écrivains. R. Heinze[7] l'a retrouvée chez Horace.

C'est aussi principalement comme source de l'histoire des doctrines qui nous occupent, que les traités philosophiques de Cicéron ont été étudiés. A cet égard, l'ouvrage fondamental est celui de Hirzel[8], auquel Thiaucourt[9] a beaucoup emprunté. Pour la plupart des questions qu'il a examinées, les solutions de Hirzel sont définitives. Même quand ce n'est pas le cas, elles ont fourni l'occasion de recherches et de discussions subséquentes. Ainsi, celles qui se sont produites sur les sources des *Tusculanes* et du *De naturâ Deorum*. En ce qui concerne ce dernier ouvrage, l'opinion la plus répandue, qui fait remonter à Philodème une partie du

1. *Op. cit.*
2. V. Wilamowitz, *Antigonos v. Karystos*, *Philolog. Untersuch. herausgg. v. A. Kiessling*, 1881.
3. *Philo und d. Kynisch-stoische Diatribe*, *Beiträge z. Gesch. d. griechisch. Philos. u. Relig.* de P. Wend. et O. Kern. 1895.
4. *Teletis reliquiæ*, ed. O. Hense, 1889.
5. 1891.
6. 1895.
7. *De Horatio Bionis imitatore*, 1889.
8. *Untersuchungen zu Ciceros philosophischen Schriften*, 1877-1883.
9. *Essai sur les traités philosophiques de Cicéron et sur leurs sources grecques*, 1885.

premier livre, a été réfutée par Diels[1]. Il a établi que Philodème et Cicéron avaient pour source commune Phèdre l'épicurien. Ajoutons à ces travaux l'édition et le commentaire du *De naturâ Deorum* de Mayor[2], les dissertations de Reinhardt[3], de Klohe[4], de Meineke[5] sur les sources de cet ouvrage, du *de Officiis* et du *de Fato*, que Meineke croit, peut-être à tort, tiré du π. εἱμαρμένης de Posidonius.

Le lexique de H. Merguet (*Lexicon zu den Schriften Ciceros mit Angabe Sämmtlicher Stellen*)[6] est d'une utilité aussi grande que la peine qu'il a dû coûter. Il rendrait plus de services encore si le sens de beaucoup de termes techniques y était éclairé par leur analogie avec les expressions grecques sur lesquelles ils sont calqués (*ignava ratio*, ἀργὸς λόγος, *causæ antecedentes et adjuvantes*, αἴτια προηγούμενα et συνεργά). Giesen[7] a démontré l'authenticité du *De communibus notitiis* de Plutarque.

***

Le livre de Barth[8] offre un exposé sommaire, mais clair et bien fait, de l'ensemble du stoïcisme. Celui d'Ogereau[9] est utile. Mais l'auteur prend trop facilement son parti des incohérences apparentes de la doctrine, et ne fait aucun effort sérieux pour les concilier. Weissenfels[10] a étudié les rapports du stoïcisme et du platonisme; Stein[11], la psychologie stoïcienne; Striller[12], les idées des stoïciens sur la rhétorique. Dans deux articles, courts mais pleins de substance, Brochard[13] et Hamelin[14] ont mis en relief les caractères propres de leur logique, trop négligée par les historiens, et montré comment ils sont en harmonie avec l'ensemble du système.

1. *Sitzungsb. Berl. Akad.*, 1893.
2. 1883-1885.
3. *D. Quellen von Ciceros Schrift de naturâ Deorum, Bresl. philol. Abhandl.*, 1888.
4. *De Ciceronis librorum de officiis fontibus*, 1889.
5. *De fontibus quos Cicero in libello de fato secutus esse videatur*, 1887.
6. 1890 sq.
7. *De Plutarchi contra stoïcos disputationibus*, 1889.
8. *Die Stoa*, 1903.
9. *Essai sur le système philosophique des stoïciens*, 1885.
10. *De platonicæ et stoicæ doctrinæ affinitate*, 1891.
11. *D. Psychologie der Stoa*, 1886-1888.
12. *De Stoicorum studiis rhetoricis, Bresl. phil. Abhand.*, I, 1886.
13. *Sur la logique des stoïciens, Arch. f. Gesch. d. Philos.*, v, 1892.
14. *Sur la logique des stoïciens, Année philosophique*, 1901.

Luthe[1] a critiqué la façon dont Zeller interprète la théorie stoïcienne de la connaissance. Celle de la sensation, notamment de la φαντασία καταληπτική, a provoqué une polémique entre Ganter et Bonhöffer[2]. Il y a des choses intéressantes dans les *Homerstudien der Stoiker*[3] de J. Stern[4], et la dissertation de Dyroff : *zur Stoischen Tierpsychologie*[5]. On ne peut pas en dire autant de celle de Gawvancka : *De summo bono quæ fuerit stoicorum sententia*[6].

Une édition complète des fragments des stoïciens est encore à faire, et rendrait de grands services. Elle est d'ailleurs commencée. Les *Stoicorum veterum fragmenta* de v. Arnim[7] contiennent, non seulement les fragments de Chrysippe et de ses successeurs, mais tous les textes qui peuvent intéresser, quelquefois même d'un peu loin, les historiens de leurs doctrines Il est déplorable que le premier volume, consacré à Zénon et à ses disciples, ne renferme que les fragments qui leur sont nommément attribués. Ce travail ne portera tous ses fruits que quand auront paru les *index* qui manquent encore.

Les fragments de Zénon ont été publiés par Pearson[8] ; ceux de la physique du même philosophe, par Troost[9]. Gercke[10] a réuni ceux du π. εἱμαρμένης et du π. προνοίας de Chrysippe, dont beaucoup proviennent du *De fato* d'Alexandre. Signalons qu'il attribue quelquefois au stoïcien les objections ou les remarques d'Alexandre. Les fragments des λογικὰ ζητήματα de Chrysippe, que contiennent les papyrus d'Herculanum, ont été publiés par Crönert[11].

Une discussion sagace des textes, notamment des fragments du π. τῶν φιλοσόφων de Philodème, a permis à Gomperz[12] de déterminer les principales dates de la vie de Zénon (364 3-263; arrivée à

1. *Erkenntnisslehre d. Stoiker*, 1890.
2. F.-L. Ganter, *D. stoische System der* αἴσθησις *mit Rücksicht auf d. neueren Forschungen. Philol.*, LIII, 1894.
3. A. Bonhöffer, *Zur stoischen Psychologie, Philol.*, LIV, 1895.
4. 1893.
5. *Blätt. f. d. bayer. Gymnasialschlw.*, 1897.
6. 1889.
7. 1903-1905.
8. *Fragments of Zeno and Cleanthes*, 1889.
9. *Zenonis de rebus physicis doctrinæ fundamentum ex adjectis fragmentis constituit K. Troost*, 1891.
10. *Chrysippea, Jahrb. f. Philol., Suppl.* XIV, 1885.
11. *D.* λογικὰ ζητήματα *d. Chrysippos und d. übrigen papyri logischen Inhalts aus d. herculanensischen Bibliothek, Hermès*, XXXVI, 1901.
12. *Zur Chronologie d. Stoikers Zenon, Sitzungsber. a. Akad. d. Wiss. in W., philol. hist. Kl.*, CXLVI, 1903.

Athènes, 334/3; fondation de l'école, 314/3), et de résoudre ainsi une question depuis longtemps débattue [1]. L'interprétation du papyrus d'Herculanum 1018 a conduit aussi v. Arnim [2] à une foule d'observations intéressantes sur Zénon, Cléanthe, Persée, Dionysos Metathemenos.

Sur la doctrine stoïcienne primitive, l'ouvrage le plus important que nous ayons à signaler est celui de Dyroff [3]. Il y détermine, dans la mesure du possible, la part qui revient à chacun des fondateurs de l'école, et montre les premières manifestations des tendances qui se développeront chez leurs successeurs. Un des résultats acquis, grâce à ses recherches, est que le π. παίδων ἀγωγῆς de Plutarque a pour source les livres de Chrysippe, fait d'autant plus intéressant que c'est le seul des traités de ce genre que l'antiquité nous ait légué sans mutilations. C'est encore un ouvrage de Chrysippe que Plutarque a remanié dans son opuscule *De audiendis poetis* [4].

Le π. τυχῆς, du même auteur, a pour base un traité d'un ancien stoïcien, d'Ariston, s'il faut en croire Dümmler et Schlemm [5]. A cela, d'ailleurs, ne se borne pas ce que Plutarque lui doit. On retrouve sa trace dans une foule d'endroits que divers érudits ont signalés. D'autres se sont attachés à faire le départ, dans les ouvrages que les anciens mettent sous le nom d'Ariston, entre ce qui revient au stoïcien et ce qu'il faut attribuer à son homonyme péripatéticien [6]. Une belle étude de Thamin [7] est consacrée à la morale d'Ariston, dont Heinze [8] a signalé l'influence et retrouvé les vestiges dans les écrits d'Horace.

Bien que ses tendances cyniques, nettement accusées, ne per-

1. Voir notamment : Unger, *D. Zeiten d. Zenon von Kition und Antigonos Gonatas*, 1887; K. Brinker, *Geburtsjahr d. Stoikers Zeno*, etc., 1888; F. Susemihl, *Analecta Alexandrina chronologica*, 1888; *Id.*, *Das Geburtsjahr des Zenon von Kition*, *Jahrb. f. class. Philol.*, 1889.

2. *Ueber einen stoischen Papyrus d. herculanensischen Bibliothek*, *Hermès*, XXV, 1890.

3. *D. Ethik d. alten Stoa*, *Berl. Stud.*, N. F. II, 1897.

4. A. Elter, *op. cit.*

5. *De fontibus Plutarchi commentationum de audiendis poetis et de fortunâ*, 1893.

6. V. notamment : O. Heuse, *Ariston bei Plutarch*, *Rhein. Mus.*, XLV, 1890 R. Heinze, *Ariston von Chios bei Plutarch und Horaz*, *ibid.*; A. Giesecke, *Ariston von Chios*, *Jahrbb. f. Philol.*, CXLV, 1892; A. Gercke, *Ariston*, *Archiv f. Gesch. d. Phil.*, V, 1892; Weber, *Leipz. Stud.*, X.

7. *Un problème moral dans l'antiquité, étude sur la casuistique stoïcienne*, 1884.

8. *Op. cit.*

mettent guère de le rattacher au stoïcisme, nous indiquerons ici l'édition des fragments de Télès par Hense[1], et les sérieuses raisons de v. Wilamowitz[2] contre l'authenticité de ceux qui se trouvent dans Stobée.

Il y a, entre les historiens, un certain désaccord sur les dates qu'il faut assigner aux diverses périodes du stoïcisme. C'est ainsi que, d'après Dyroff, l'ancien stoïcisme finit avec Chrysippe, tandis que Schmekel[3], dans un ouvrage d'une valeur exceptionnelle, ne fait commencer le stoïcisme moyen qu'avec Panétius. Il y range, en outre, Posidonius, Hécaton, Mnésarque et Dionysos. Leurs idées sont exposées dans la séconde partie de son livre, où l'on pourra trouver que la physique de Posidonius est traitée un peu sommairement. La première est consacrée aux sources; la troisième, aux rapports du stoïcisme moyen avec la première et la dernière phases de la doctrine. Schmekel marque notamment la part importante de la polémique de Carnéade dans cette évolution. Ce fut elle qui amena les stoïciens à se départir de la stricte orthodoxie, pour se rapprocher des systèmes péripatéticien et platonicien. Ainsi devint possible l'éclectisme d'Antiochus. Le chapitre le plus intéressant de ce livre plein d'idées, est celui où l'auteur étudie l'expansion de la doctrine stoïcienne chez les Romains et en cherche l'influence dans leur littérature, leur droit, leurs sciences.

Les fragments de Panétius ont été réunis, avec ceux d'Hécaton, par Fowler[4]; v. Scala[5] a retrouvé chez Polybe l'influence manifeste de Panétius ou, tout au moins, du stoïcisme moyen. Doege[6] a fait ressortir les rapports de la morale de Panétius et de celle d'Antiochus.

Avec Posidonius, nous rencontrons celui de tous les penseurs anciens qui a été l'objet, depuis quelques années, du plus grand nombre d'études de toutes sortes. Il serait grand temps qu'un travail d'ensemble vînt en coordonner les résultats épars, dont il est déjà difficile de donner un sommaire méthodique.

1. *Op. cit.*
2. *D. kynische Prediger Teles, Philol. Untersuch.*, h. 4, 1881; *Ant. v. Kar.*, *excurs.* II.
3. *D. Philosophie d. mittleren Stoa in ihrem geschichtliche Zusammenhange dargestellt*, 1892.
4. *Panætii et Hecatonis frg. coll. præfationibus illustravit* H.-N. Fowler, 1885.
5. *D. Studien d. Polybios*, 1890.
6. *Quæ ratio intercedat inter Panætium et Antiochum Ascalonitam in morali philosophia*, 1896.

De l'œuvre de Posidonius, il ne nous est parvenu sous son nom que quelques fragments. Cependant, il est peu de penseurs qui aient exercé une influence aussi considérable. On en retrouve la trace dans toute la littérature postérieure, et c'est grâce à la critique des sources que, de jour en jour, on arrive à lui rendre ce qui lui appartient. Les auteurs qui se sont occupés des sources de Cicéron, Schmekel, Wendland, dans son article sur le π. θεῶν [1], y ont contribué dans une large mesure; Diels a montré l'influence de Posidonius dans la littérature doxographique; Wendland a établi que l'auteur des *Vetusta placita*, dont il a retrouvé des fragments chez Philon, s'était servi de Posidonius pour compléter ce qu'il empruntait à Théophraste. On a trouvé dans le *De Providentiâ* et dans le *De posteritate Caïni*, de Philon, des emprunts faits à Posidonius. On en a signalé d'autres chez Diodore, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, Dion Chrysostome, Galien, Athénée, Sextus, Salluste, Tite-Live. On a pu ainsi tenter de reconstituer le premier livre de son π. παθῶν et ses *Protreptiques*. Les physiciens, les mathématiciens, les astronomes n'ont pas moins fait usage des livres du savant stoïcien : Geminus, Cléomède, — dont la κυκλικὴ θεωρία a donné lieu à d'intéressantes observations de Häbler, — Manilius, Ptolémée, Achille Tatius, Strabon, Varron, Vitruve, Sénèque, Pline, l'auteur du poème de l'*Etna*, y ont puisé. On a pu retrouver en partie, grâce à de patientes recherches, les idées de Posidonius sur l'astronomie, la météorologie, la géographie, l'hydrologie, la sismologie, les phénomènes volcaniques, l'astrologie. Son style a été étudié notamment par Martini et par Oder [2]. Ces travaux ont été facilités par des publications comme celles de la κυκλικὴ θεωρία de Cléomède, par Ziegler [3], de l'εἰσαγωγὴ εἰς τὰ φαινόμενα de Geminus,

1. *Posidonius Werk* περὶ θεῶν, *Archiv f. Gesch. d. Philos.*, I, 1888.

2. Voici, à titre d'exemples, quelques-uns de ces travaux : Wendland, *Philos Schrift über d. Vorsehung, ein Beitr. zur Gesch. d. nacharistotel. Phil.*, 1892 ; Id., *Philol.*, LVII, 1898 ; G. Busolt, *Diodors Verhältniss zum Stoicismus. Jahrb. f. class. Philol.*, 1889 ; M. Pöhlenz, *De Posidonii libris* περὶ παθῶν, *Jahrb. f. class. Philol.*, 1898, *Suppl.* XXIV ; E. Wendling, *Zu Posidonius und Varro, Hermès*, XXVIII ; C. Vick, *Hermès*, XXXVII ; W. Scheel, *Philol.*, LVII ; P. Rusch, *De Posidonio Lucreti Cari auctore in carmine de rerum natura* VI, 1882 ; F. Malchin, *De auctoribus quibusdam qui Posidonii libros meteorologicos adhibuerunt*, 1893 ; E. Martini, *Quæstiones Posidonianæ*, 1896 ; F. Boll, *Studien über Cl. Ptolemaus, Jahrb. f. class. Philol., Suppl.* XXI, 1894 ; Schühlein, *Untersuchungen über d. Posidonius Schrift* περὶ ὠκεανοῦ, 1900 ; E. Müller, *De Posidonio Manilii auctore*, 1901 ; E. Oder, *Ein angebliches Bruchstück Democrits, Philol., Suppl.* VII, 1898 ; Schmertosch, *De Plutarchi sententiarum quæ ad divinationem spectant origine.*

3. *Cleomedis, de motu circulari corp. celest. libb. duo* etc., 1891.

par Manitius[1], du poème de l'*Etna*, que Vessereau[2] a intelligemment commenté et traduit en français, par Sudhaus[3], des *Astronomica* de Manilius, par Béchert[4], et du commentaire d'Achille Tatius aux *Phénomènes* d'Aratus, par Maass[5].

Les deux traités de Bonhöffer[6] sur Epictète, dont les *Entretiens* ont été de nouveau édités par Schenkl[7] d'après le Codex Bodleianus, concernent, à vrai dire, l'ensemble de la doctrine stoïcienne. L'idée générale en est, en effet, qu'Epictète représente dans toute sa pureté la doctrine primitive du Portique, qu'il n'a nullement subi l'influence du stoïcisme moyen. L'auteur est ainsi amené à suivre la tradition des théories stoïciennes fondamentales dans tous les stades de leur développement. On n'a rien fait de mieux que ses appendices sur la définition du τέλος, la distinction du καθῆκον et du κατόρθωμα, etc. Quant à l'interprétation même de la doctrine d'Epictète, la démonstration de Bonhöffer est, sauf quelques réserves, d'une grande force.

Les dissertations où Asmus[8] et Schenkl[9] montrent qu'une partie des fragments attribués à Epictète est apocryphe; celles d'Elter[10], sur les *Sentences* attribuées à ce philosophe; de Zahn[11], sur ses rapports avec le christianisme, mériteraient mieux que la simple mention à laquelle nous devons nous borner.

En ce qui concerne Sénèque, nous citerons seulement l'excellente édition des *Lettres*, par Hense[12]; celles du *de Beneficiis* et du *de Clementiâ*, par Hosius[13] et par Gertz[14]; les travaux de G. Müller[15] et de Nehring[16] sur les *Questions naturelles*; celui de Brölen : *De*

1. 1898.
2. *Aetna, texte latin, publié avec traduction et commentaires*, 1905.
3. *Aetna, erklärt von* S. Sudhaus, 1898.
4. Dans le *Corpus poet. latin.* de Postgates.
5. Dans son édition des commentateurs d'Aratus.
6. *Epiktet und d. Stoa*, 1890 ; *D. Ethik d. Stoikers Epiktet*, 1894.
7. *Epicteti dissertationes ab Arriano digestæ ad fidem cod. Bodleiani ed.* Schenkl, 1894.
8. *Quæstiones Epicteteæ*, 1888.
9. *D. epiktet. Fragm., ein Unters. zur Ueberlieferungsgesch. d. griech. Florilegien*, 1887.
10. *Gnomica*, 1892.
11. *D. Stoiker Epiktet und sein Verhältniss zum Christenthum*, 1895.
12. 1898.
13. 1900.
14. *L. Ann. Senecæ, Dialogorum libb.* XII, 1886.
15. *De L. A. Senecæ Quæstionibus naturalibus*, 1880 ; Id., *Ueber d. Originalit. d. Nat. Qu. Senecæ*, 1892.
16. *Ueber d. Originalit. von Senecas Naturales Quæstiones, Jahrbb. f. Philol.*, 148, 1893.

philosophiâ L. A. Senecæ[1]. Hilgenfeld[2], Rossbach[3], Schultess[4], Kreyher[5] et une foule d'autres dont l'énumération serait sans profit, se sont occupés soit des ouvrages, soit de la philosophie de Sénèque.

Wendland a relevé chez Clément d'Alexandrie et d'autres auteurs des indices de l'influence de Musonius[6]. Lang[7] a donné une bonne édition du *Compendium* de Cornutus. Le texte, si défectueux, des *Pensées* de Marc-Aurèle, est considérablement amélioré par l'édition de Stich[8]. Une traduction française, œuvre posthume de Couat, en a été publiée par Fournier[9]. Il y a joint des commentaires qui témoignent d'une connaissance approfondie et détaillée de la doctrine stoïcienne.

L'histoire de l'école épicurienne a beaucoup moins sollicité les chercheurs, bien qu'elle ait peut-être réalisé le plus sensible des progrès que nous ayons à constater. C'est, en effet, seulement depuis la publication des *Epicurea* d'Usener[10] qu'il a été possible d'en utiliser d'une façon profitable la source la plus importante. Tous les fragments d'Épicure y sont réunis, à l'exception de ceux du π. φύσεως qu'on a trouvés à Herculanum, et le texte en est rétabli d'une façon magistrale. Mais la partie capitale du travail d'Usener concerne le Xe livre de Diogène, à peu près inintelligible auparavant. Nous avons déjà indiqué les conclusions du savant critique sur les sources de Diogène. L'étude de la lettre à Pythoclès et celle des κύριαι δόξαι méritent aussi d'être particulièrement signalées pour la sûreté de la méthode et l'intérêt des résultats.

Plusieurs découvertes sont venues en outre enrichir notre collection de textes épicuriens : Wotke a trouvé dans un manuscrit de la

1. 1886.
2. *Senecæ epistolæ morales quo ordine scriptæ sint*, *Jahrbb. f. Philol.*, *Suppl.* XVII, 1890
3. *De Senecæ philosophi librorum recensione et emendatione*, *Bresl. philol. Abhandl.*, XXXII.
4. *Annaeana Studia*, 1888.
5. *L. Annæus Seneca und seine Beziehungen zum Christenthum*, 1889.
6. *Quæstiones Musonianæ : de Musonio stoico Clementis Alexandrini aliorumque auctore*, 1886.
7. *Cornuti theologiæ Græcæ compendium rec.* C. Lang, 1881.
8. 1re éd., 1882 ; 2e éd., 1903.
9. 1904.
10. 1887.

bibliothèque du Vatican, quatre-vingt-une nouvelles sentences d'Épicure. Ainsi a été confirmée l'hypothèse d'Usener[1] sur l'existence, dans l'antiquité, d'un recueil de sentences empruntées aux lettres d'Épicure, de Métrodore, de Polyænus et d'Hermarchus.

De 1884 à 1889, des membres de l'école d'Athènes, Holleaux, Paris, Diehl et Cousin, ont découvert, à Œnoanda, en Lycie, une longue inscription contenant un texte épicurien, d'abord assez imparfaitement rétabli par Martin[2], puis étudié d'une façon exhaustive par Usener[3]. Des recherches ultérieures ont fait trouver et déchiffrer de nouveaux fragments, et l'ensemble, restitué aussi complètement qu'il peut l'être, a été publié par Héberdey et Kalinka dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*[4]. On y trouve un résumé de la physique épicurienne, des fragments de lettres dont la plus remarquable est une lettre d'Épicure à sa mère. L'inscription date du IIe ou du IIIe siècle après J.-C., et témoigne d'une renaissance de la doctrine épicurienne à cette époque. Une autre trouvaille épigraphique fait connaître certains détails de l'organisation de l'école. L'inscription publiée par Kumanides contient une lettre de l'impératrice Plotine sollicitant de son fils, pour le diadoque Papillus Théotime, l'autorisation de choisir son successeur parmi les pérégrins; la réponse favorable d'Hadrien et la lettre de Plotine accompagnant la communication de cette réponse. Le tout a fait l'objet d'une étude de Diels[5].

Enfin l'infatigable sagacité de Gomperz a continué à s'exercer sur les papyrus d'Herculanum[6]. D'autres érudits ont collaboré à la même tâche. Ils ont déchiffré, non seulement des fragments du π. φύσεως, mais de longs morceaux de la *Rhétorique* de Philodème, dont Sudhaus[7] a entrepris la reconstitution ; du π. θανάτου publiés par Mekler[8]; du π. ποιημάτων, recueillis par Hausrath[9]; du π. μου-

1. K. Wotke und H. Usener, *Epikurische Spruchsammlung entdeckt und mitgetheilt*, *Wien. Stud.*, x, 1888. Cf. Th. Gomperz, *Epikurische Spruchsammlung*, *ibid.*, 1890 : H. Weil, *Journal des Savants*, 1888.

2. *Bulletin de corresp. hellén.*, XVI, 1892.

3. *Rhein. Mus.*, XLVII.

4. *Bulletin de corresp. hellén.*, XXI, 1897.

5. *Zwei Funde*, *Arch. f. Gesch. d. Philos.*, IV, 1891.

6. Dans de nombreux articles des *Sitzungsber. d. Akad. d. Wissensch. in W.*, des *Wien. Stud.*, etc.

7. Sudhaus, *Philodemi volumina rhetorica ed.*, 1891.

8. *Philodemi* περὶ θανάτου δ', 1886, Cf. V. Arnim, *Philodemea*, 1889.

9. *Philodemi* περὶ ποιημάτων *libri secundi quæ videntur frgg. conl.* etc., *Jahrbb. f. Philol., Suppl.* XVII, 1889.

σικῆς, par Kemke[1]; Bücheler[2] a étudié ceux du περὶ τοῦ κατ' Ὅμηρον ἀγαθοῦ βασιλέως. Le traité de morale anonyme que Körte[3], dans son édition de Métrodore, attribue à celui-ci, et les fragments dont se sont occupés Comparetti[4] et Usener, mais regardés à tort par le premier comme provenant d'Épicure lui-même, sont importants pour l'histoire de la morale épicurienne.

Nous devons à Guyau[5] une bonne étude de la *Morale d'Épicure*. Brochard a précisé le sens de l'ataraxie épicurienne[6]. Sur la doctrine des atomes, il faut consulter le travail de Liepmann[7] et, spécialement sur la question de la pesanteur essentielle, ceux d'Hamelin[8] et de Brieger[9]. Il suffit à notre dessein de rappeler les très utiles recherches de Giussani, qui est un spécialiste de l'Épicurisme.

L'édition par Brieger[10] du *De Naturâ rerum*, dont le troisième livre a été aussi publié et traduit par Heinze[11], met intelligemment en œuvre les travaux antérieurs. Woltjer[12] s'est occupé des sources de Lucrèce; Diebitsch[13], de sa morale. Nous nous bornerons à ces exemples. Lucrèce n'intéresse guère l'histoire de la philosophie que comme représentant de la doctrine épicurienne, et la littérature qui le concerne est très considérable. Pour une période de quatre ans, elle occupe vingt-huit pages dans les *Jahresberichte* de Bursian[14].

***

Avant d'arriver à la philosophie néoplatonicienne, dont le développement continu dure jusqu'à la fin de la pensée antique, disons

1. *Philodemi de musica libri*, 1884.
2. *Philod. über d. homer. Fürstenideal*, *Rhein. Mus.*, XLII.
3. *Metrodori fragmenta coll.*, *Jahrbb. f. Philol.*, *Suppl.* XVII.
4. *Frammenti inediti dell' etica di Epicuro, tratti da un papiro Ercolanese*, *Rivista di filol.*, VII, 1879, et *Mus. italiano di antich. classica*, I, 1884.
5. 1881.
6. *La Morale d'Epicure*, *Année Philosophique*, 1903.
7. *D. Mechanik der Leucipp-Demokritisch. Atome*, 1885.
8. *La pesanteur de l'atome dans le système de Démocrite*, *Annales de la fac. des Lettres de Bordeaux*, 1888.
9. *De atomorum Epicurearum motu principali*, *Philol. Abhandl. M. Hertz dargebr.*, 1888.
10. 1894.
11. *Lukretius Carus de rerum natura Buch* III, *erkl. v.* R. Heinze, 1897.
12. *Studia Lucretiana*, *Mnemosyne*, XXV : al.; *Id.*, *Lucretii philosophia cum fontibus comparata*, etc., 1877.
13. *Die Sittenlehre des Lucrez*, 1886.
14. *Bericht über die Litteratur zu Lucretius, d. Jahre 1885-89 umfassend*, *Burs. Jahresb.*, 1890.

quelques mots des études provoquées par les représentants ultérieurs des grandes doctrines dont nous venons de parler.

Sur la Nouvelle Académie, nous n'avons qu'à rappeler les travaux déjà mentionnés de Hirzel, de Brochard, de Doege. Credaro[1] a consacré au scepticisme académique un ouvrage consciencieux et bien documenté. Celui de Hartenstein[2] sur la théorie sceptique de la causalité, spécialement chez Sextus Empiricus, a le tort de ne pas tenir compte des recherches de Brochard et de Natorp sur le même sujet. Pappenheim[3] résout la question de l'héraclitisme d'Ænésidème d'une façon qui n'est peut-être pas aussi définitive qu'il le pense.

Le livre d'Hobein[4] est rempli d'informations et d'idées neuves sur la renaissance du platonisme chez Maxime de Tyr, Apulée, Albinus. Goldbacher[5] a donné une nouvelle édition du π. ἑρμηνείας d'Apulée; Hiller[6], des fragments philosophiques de Théon de Smyrne, dont l'*Exposition des connaissances mathématiques utiles pour la lecture de Platon* a été publiée de nouveau et, pour la première fois, traduite en français par J. Dupuis[7].

L'histoire du péripatétisme depuis Aristote est encore, sinon à faire, du moins à refaire, depuis la publication des commentateurs grecs. Le travail est amorcé sur quelques points, notamment par l'étude de Littig[8] sur Andronicus, l'édition de son π. παθῶν par Kreuttner[9], et les articles de Bruns[10] sur Alexandre, et de Zahlfleisch[11] sur Simplicius.

L'histoire du néopythagorisme a bénéficié de la découverte faite par Elter[12], à la bibliothèque du Vatican, d'un nouveau manuscrit

1. *Lo scetticismo degli Accademici*, 1889.
2. *Ueber d. Lehr. d. antiken Skepsis, besonders d. Sext. Emp. in Betr. d. Causalität, Zeitschrf. f. Phil.*, XCIII, 1888.
3. *D. angebliche Heraclitismus d. Skeptikers Ainesidemos*, 1880.
4. *De Maximo Tyrio quæstiones philologicæ selectæ*, 1895.
5. *Wien. Stud.*, VII.
6. *Theonis Smyrnaei philosophi platonici expositio rerum mathematicarum ad legendum Platonem utilium*, 1878.
7. 1892.
8. *Andronikos von Rhodos*, 1890.
9. *Andronici qui fertur libelli περὶ παθῶν pars I de affectibus; quæstiones ad Stoicorum doctrinam de affectibus pertinentes adj.* X. Kreuttner, 1885.
10. *Studien zu Alexander von Aphrodisias, Rhein. Mus.*, XLIV-XLV.
11. *Polemik Alexanders von Aphrodisia gegen d. verschiedenen Theorien des Sehens, Arch. f. Gesch. d. Phil.*, IX, 1896; *Id.*, divers articles sur Simplicius, *ibid.*, X, 1897; XV, 1902.
12. *Sexti Pythagorici sententiæ cum appendicibus*, 1891-1892.

des *Sentences* de Sextus, et de l'édition, par Swoboda[1], de Nigidius Figulus. Les sources de la vie d'Apollonius par Philostrate, sont mieux connues grâce aux travaux de Göttsching[2] et de Miller[3]; ceux de Bachmann[4] et de Cassel[5] se rapportent à la légende de Secundus.

C'est au néo-cynisme qu'appartiennent, outre Cébès, dont nous avons déjà parlé, Œnomaus étudié par Saarmann[6] et le pseudo-Cébès, par Praechter[7], qui a donné une nouvelle édition du *Tableau*. Caspari[8] a fait un bon résumé des travaux antérieurs sur cette période du cynisme.

Quelques auteurs ne peuvent, à cause de leurs tendances multiples, être rangés dans aucune école déterminée. Tels sont, par exemple, Dion de Pruse, Lucien, Galien. Ils n'en offrent pas moins d'intérêt pour l'histoire des doctrines. Le très beau travail de v. Arnim sur la vie de Dion Chrysostome éclaire d'un nouveau jour sa physionomie : Dion fut un sophiste que l'exil et le malheur gagnèrent à la philosophie. Et lorsque la fortune lui sourit de nouveau, il ne renonça pas au stoïcisme mélangé de cynisme, dans lequel il s'était réfugié, mais employa à le répandre son talent oratoire. Les discours de Dion[9] sont curieux à la fois par les influences qu'ils ont subies et celles qu'ils ont exercées. Ici encore, la critique des sources a travaillé avec fruit. Dümmler[10] a trouvé que l'Archélaos d'Antisthène a été utilisé par Dion dans tel de ses discours; Hahn[11] y a signalé d'autres emprunts au cynisme. Ce qui, chez le rhéteur de Pruse, provient en général des cyniques a été mis en

1. *P. Nigidii Figuli operum reliquiæ*, 1889.
2. *Apollonius von Tyana*, 1889.
3. *Philol.*, LI, 1892.
4. *Secundi philosophi taciturni vita ac sententiæ*, 1887 : *Id.*, *D. Philos. d. Neupyth. Secundus*, 1888.
5. *Mischle-Sindbad. Secundus-Syntipas ed. emend. und erklärt*, 1888.
6. *De Œnomao Gadareno*, 1887.
7. *Cebetis tabula rec.* Praechter, 1893.
8. *De Cynicis qui fuerunt ætate imperatorum romanorum*, 1896.
9. *Dionis Prusaensis quem vocant Chrysost. quæ exstant omnia. ed., appar. crit. instruxit* I. de Arnim, 1893-1896.
10. *Akadem.*, I.
11. *Op. cit.*

lumière dans la savante dissertation de E. Weber[1]. Wegehaupt[2] et Bruns[3] ont respectivement dégagé l'influence sur lui de Xénophon et du stoïcisme. Inversement, Asmus[4] et Praechter[5] ont fait ressortir ce que lui doit Julien

Lucien[6] a été, lui aussi, un débiteur des Cyniques. Bruns[7] a mis en relief la part qui revient au scepticisme dans l'*Hermotime* et le *Parasite*. Il y aura pourtant encore beaucoup à faire avant que l'étude des sources de Lucien ait rendu à l'histoire de la philosophie tous les services qu'on peut en attendre. Jusqu'ici, en effet, cette étude a été entreprise surtout pour la connaissance de Lucien lui-même et de la chronologie de ses ouvrages.

La collection des œuvres de Galien s'est augmentée du περὶ τῶν συνεκτικῶν αἰτίων et du περὶ τῶν ἑαυτῷ δοκούντων dont Kalbfleisch[8] a retrouvé, non point le texte même, mais la traduction latine de Nicolas Reginus. D'autres morceaux nouvellement découverts, comme celui du π. εἰδῶν φιλοσοφίας édité par Wellmann[9], et le πρὸς Γαῦρον περὶ τοῦ πῶς ἐμψυχοῦνται τὰ ἔμβρυα[10] ne sont pas authentiques. Le dernier émane probablement de Porphyre ou de son école. Des ouvrages déjà connus, beaucoup ont été l'objet de nouvelles éditions par Marquardt, Helmreich, Kalbfleisch, Iwan Müller[11]. Nous devons à Kalbfleisch[12] celle de l'*Introduction dialectique*, dont il a aussi confirmé l'authenticité[13]; à I. Müller celle du *De placitis Hippocratis et Platonis*, si utile pour l'histoire du stoïcisme. A cette édition se rapporte l'article de Petersen : *in Galeni de Placitis Hippocratis et Platonis libros quæstiones criticæ*[14]. Ceux qui auraient le courage d'entreprendre une nouvelle édition de toute la collection galénique rendraient un service inestimable à l'his-

1. *De Dione Chrysostomo Cynicorum sectatore*, *Leipz. Stud.*, 1887.
2. *De Dione Chrysostomo Cynicorum sectatore*, 1897.
3. *De Dione Chrys. et Aristotele critica et exegetica*, 1892.
4. *Julian und Dio Chrysost.*, 1895.
5. *Dion Chrysostomos als Quelle Julians*, *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, v, 1892.
6. Bernays, *Lucian und die Kyniker*, *mit e. Uebersetz. d. Schrift Lucians über d. Lebensende d. Peregrinus*, 1879.
7. *Lucian philosophische Satiren*, *Rhein. Mus.*, XLIII.
8. 1904.
9. *Galeni de partibus philosophiæ liber*, ed. Wellmann, 1882.
10. Kalbfleisch, *Die neuplatonische fälschlich dem Galen zugeschriebene Schrift* πρὸς Γαῦρον περὶ τοῦ πῶς ἐμψυχοῦνται τὰ ἔμβρυα *aus d. Paris. Hs.*, 1895.
11. *Galeni scripta minora rec.* I. Marquardt, Iw. Müller, G. Helmreich, 1884-1894.
12. *Galeni Institutio Logica*, 1896.
13. *Jahrbb. f. Philol.*, *Suppl.* XXIII, 1897.
14. 1888.

toire de la pensée ancienne. Celle de Kuehn ne correspond plus aux besoins de la critique.

Deux noms, ceux de Cohn et de Wendland, seront désormais indissolublement associés à celui de Philon d'Alexandrie. On ne saurait trop vanter les mérites de leur édition monumentale [1] de ses œuvres, préparée par toute une série de remarquables travaux. Wendland a constaté, entre autres choses, que plusieurs ouvrages de Philon considérés comme apocryphes ou suspects, remontaient à une première période de sa pensée où, sous l'influence récente de l'étude des doctrines grecques, il composait des traités dans lesquels l'exégèse biblique restait au second plan [2]. Wendland s'est prononcé aussi pour l'authenticité du π. βίου θεωρητικοῦ et, par suite, pour la vérité historique de ce qu'il nous apprend sur la secte des thérapeutes [3]. Ceux même qui ne trouveront pas rigoureusement probante l'argumentation du savant critique sur cette question si controversée, ne pourront s'empêcher d'en reconnaître la force. Ces travaux, auxquels il faut ajouter les *Quellenstudien zu Philon* de v. Arnim [4], ont jeté un nouveau jour sur les rapports de l'Alexandrinisme juif, d'une part avec la pensée grecque, d'autre part avec le développement de la pensée chrétienne Le livre de Drummond [5], *Philo Judæus*, est aussi d'un grand intérêt, principalement en ce qui concerne la doctrine du Logos.

Un nouveau fragment de Philon a été trouvé et publié par Wendland [6].

Le problème de l'origine du néoplatonisme alexandrin, je veux dire de la part qui en revient à Ammonius Saccas, a été de nouveau l'objet d'une vive discussion entre v. Arnim et Zeller [7]. La tradition qui représente Ammonius comme le fondateur du néoplato-

1. *Philo Alexandrinus, opera quæ supersunt*, 1896, sqq.
2. *Philos Schrift über die Vorsehung, ein Beitrag zur Gesch. der nacharist. Philos*, 1892.
3. *D. Therapeuten und d. Philonische Schr. von beschaulichen Leben, Jahrb. f. class. Philol., Suppl.* XXII.
4. *Philol. Unters.*, XI, 1888.
5. *Philo Judæus, or the jewish alexandrin philosophy*, 1888.
6. *Neuentdeckte Fragmente Philons*, 1891.
7. V. Arnim, *Quelle d. Ueberlieferung über Ammonius Saccas, Rhein., Mus.*, XLII ; Zeller, *Ammonius Sakkas und Plotinus, Arch. f. Gesch. d. Philos.*, VII, 1894.

nisme repose-t-elle sur le témoignage d'un de ses disciples immédiats? Tel a été l'objet du débat, où, à notre avis, Zeller a réussi à maintenir la vraisemblance du côté de la réponse négative qu'il avait antérieurement donnée. Marx[1] et Kaibel[2] ont aussi repris la vieille question de l'authenticité du *Traité du sublime* attribué à Longin, sans arriver à la résoudre d'une façon positive. C'est à Keil[3] que revient le mérite d'avoir dit le dernier mot, en établissant, à l'aide de nouveaux fragments de Longin, qu'il ne peut pas avoir été l'auteur du περὶ ὕψους.

Les *Ennéades* de Plotin, dont les éditions antérieures étaient extrêmement défectueuses ont été publiées de nouveau par Volkmann[4]. Nous avons déjà signalé la découverte d'un opuscule qu'il faut probablement attribuer à Porphyre. Le fragment de la φιλόσοφος ἱστορία, qui se trouve chez Cyrille d'Alexandrie, a donné lieu à une étude de H. Schrader[5].

Nombre d'écrits néoplatoniciens ont bénéficié d'éditions nouvelles ou plus correctes : les *Questions homériques* de Porphyre publiées par Schrader[6]; plusieurs traités du même auteur et la *Vie pythagoricienne* de Jamblique, par Nauck[7]; le *Protreptikos* de Jamblique[8] et son traité sur l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque, par Pistelli[9], le περὶ τῆς κοινῆς μαθηματικῆς ἐπιστήμης, par Festa[10]. La monographie de Schwarz[11] sur la vie et les écrits de Julien, est soigneusement faite; celle de Bigoni[12], sur Hypatie, s'efforce, en vain, d'ajouter quelque chose à l'essai[13] de Hoche sur le même sujet.

Ce sont encore des éditions que nous rencontrons avec *Les problèmes et les solutions* de Damascius, édités par Ruelle[14], et

1. *Wien. Stud.*, xx, 1898.
2. *Hermès*, xxxiv, 1899.
3. *Verh. d. 47 Philol. Vers.*, 54.
4. 1883-1884.
5. *Zu dem Fragm. d. φιλόσοφος ἱστορία d. Porphyrius bei Cyrill von Alexandria. Archiv f. Gesch. d. Philos.*, i, 1888
6. *Porphyrii Quæstionum homericarum rel.*, 1880-1890.
7. *Porphyrii philosophi platonici opuscula selecta, iterum rec.*, 1886.
8. 1888.
9. *Jamblichi de Nicomachi arithm. introd. liber*, 1894.
10. *Jamblichi, de comm. mathematicâ scientiâ*, 1891.
11. *De vitâ et scriptis Juliani imperatoris*, 1888.
12. *Ipazia Alessandrina, studio storico, Atti d. R. Istit. Veneto*, 1887.
13. Qui date de 1860.
14. 1889-1891.

traduits en français par Chaignet[1], qui a aussi traduit l'interprétation du *Parménide* par Proclus[2]. Ces deux traductions facilitent beaucoup les recherches. Couvreur[3] a donné des *Scolies* d'Hermias au *Phèdre* une nouvelle édition très supérieure à celle d'Ast. Le commentaire de Syrien sur Hermogène (éd. Rabe[4]) et ceux de Proclus sur la *République* et le *Timée* deviennent, pour la première fois, vraiment utilisables grâce aux soins de Kroll et de Diehl[5]. Nous pouvons en dire autant du traité de Philopon contre Proclus, qu'a édité Rabe[6], du *de Statu animæ* de Claudien Mamert (éd. Engelbrecht[7]), enfin du commentaire de Boëce sur le π. ἑρμηνείας (éd. Meiser[8]). Le commentaire anonyme d'un néoplatonicien sur le *Parménide* (palimpseste de Turin) a été édité par Kroll[9], d'après la recension de Studemund. Heitz[10] a établi, d'une façon certaine, que la *Métaphysique* d'Herennius était l'œuvre d'un faussaire, composée vers le milieu du XIVe siècle.

***

Répétons, en terminant cette rapide revue, qui n'aurait pu être plus détaillée sans prendre les proportions d'un volume, que nous n'avons nullement la prétention d'y avoir indiqué même les plus importants des travaux qui, depuis vingt-cinq ans, ont été consacrés à la philosophie ancienne. Nous avons voulu seulement en signaler les tendances générales et quelques-uns des résultats essentiels. L'impression qui s'en dégage est, nous semble-t il, que l'histoire de la philosophie n'a pas encore tiré de la collaboration de la philologie tous les résultats qu'elle peut en attendre. Nous avons le sentiment qu'à tant d'éditions, de commentaires, de dissertations, l'histoire des idées n'a pas encore trouvé un profit en rapport avec l'activité déployée. Les matériaux soigneusement vérifiés

1. 1898.
2. 1900-1902.
3. 1901.
4. *Syriani in Hermogenem commentaria*, 1892-1893.
5. 1900-1904 sqq.
6. *Philoponi de æternitate mundi, etc.*, 1899.
7. Dans le *Corpus scriptor ecclesiastic. latin.*, 1885.
8. *Boethii Comment. in libros Aristotelis* περὶ ἑρμηνείας, 1877-1880.
9. *Rhein. Mus.*, XLVII, 1892.
10. *D. angebl. Metaphysik d. Herennios, Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*, 1889.

s'accumulent à pied d'œuvre, tandis que l'édifice paraît à peine progresser. C'est, sans doute, que la tâche des architectes est la plus difficile, et leurs constructions souvent hâtives et provisoires. Mais c'est surtout qu'à force de porter son attention sur le choix des pierres, on n'a plus le temps de les assembler en assises. Pour dire les choses par leurs noms, on s'est absorbé avec raison dans la poursuite des documents et dans leur interprétation littérale, mais on s'y est absorbé au point de perdre l'habitude et le goût d'en étudier l'esprit. On n'a fait bien des fois qu'un travail de manœuvres. Nous sommes loin de penser que l'histoire de la philosophie doive quitter les points d'appui solides que ce travail lui assure, pour bâtir, comme les enchanteurs de l'Arioste, des palais dans le vide. Mais on dirait trop souvent que les érudits de nos jours s'interdisent toute réflexion et, pour se consacrer tout entiers à la recherche et à la comparaison des textes, s'attachent à en comprendre le moins possible le sens philosophique. N'est-il pas légitime, si la pensée d'un Platon ou d'un Aristote a des profondeurs qu'eux-mêmes n'ont pas aperçues, de chercher à les pénétrer ? N'est ce pas précisément par les tendances obscures, auxquelles ils ont obéi, sans en avoir une claire conscience, que s'expliquent l'influence de leurs doctrines et leurs développements ultérieurs ? Pour que son travail soit véritablement fécond, l'historien de la philosophie doit être un philosophe. Nous reprochions, en commençant, à ceux qui, chez nous, ont étudié les doctrines anciennes de n'avoir pas été assez des historiens. Mais l'érudition s'acquiert plus aisément que le sens philosophique ; c'est affaire de patience et d'application. Il y a, sans doute, dans notre pays, nombre de chercheurs érudits qui dédaignent l'histoire des idées, parce qu'ils ne peuvent les comprendre. Mais il y a aussi beaucoup de penseurs doués des qualités qui fécondent l'érudition, et peu soucieux de l'acquérir Quelques exceptions prouvent cependant combien leur contribution à l'histoire de la pensée pourrait être fructueuse. Espérons que la richesse des matériaux qui s'offrent maintenant à eux sollicitera de nouveau leur activité, et que notre abdication ne sera pas définitive.

G. Rodier.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

PASCAL ET L'EXPÉRIENCE DU PUY-DE-DÔME.

Monsieur le Directeur et cher Collègue,

Dans le très intéressant article qu'il a écrit sur Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme (*Revue de Synthèse historique*, n° 38), M. Abel Rey a bien voulu faire quelques courtes allusions à la note qui a paru l'automne dernier dans la *Correspondance* de l'*Union pour la vérité*; en particulier il a annoncé qu'il allait « résumer » celles de mes remarques qu'il jugeait « les plus importantes ». Mais, dans les arguments que dans la suite il présente comme étant les miens, je n'ai pas toujours reconnu l'expression de ma pensée ; de peur que mon silence ne fût considéré par les parties en cause comme un consentement à sa manière de discuter, j'ai cru que je devais vous demander la parole, en me bornant à une rectification toute personnelle.

1° La première des remarques relevées par M. Rey visait la méthode historique de M. Mathieu. M. Mathieu avait longuement développé une hypothèse chronologique sur la rédaction des *Reflectiones physico-mathematicæ*, et j'avais fait observer que cette hypothèse était contredite par un témoignage, aussi explicite qu'on pouvait ou le craindre ou le désirer, en faveur de Pascal. Il y avait lieu de se demander si M. Mathieu avait complètement lu le livre dont il prétend dater les chapitres, ou s'il s'était systématiquement refusé à faire état du passage que j'ai cité. La solution du problème eût été intéressante. — M. Rey a préféré plaider les circonstances atténuantes, en contestant « l'importance d'une hypothèse chronologique qui, comme disent les mathématiciens, n'intervient plus dans la suite du raisonnement ». J'avais pourtant signalé dans ma note, à la page 145, le passage où M. Mathieu se réfère à son hypothèse chronologique : c'est dans son troisième article, à la page 196. Examinant la publicité que Pascal aurait donnée du *Récit de la grande expérience des liqueurs*, M. Mathieu invoque l'autorité de Pecquet — dont le témoignage lui paraît également suffisant pour attribuer à Auzout l'expérience du vide dans le vide — et il ajoute : « Il n'a d'ailleurs aucune malveillance contre Pascal, ne sachant pas encore quelle avait été l'activité épistolaire de Mersenne. Il croit et il écrit que ce sont les expériences de Rouen et l'*Abrégé* de Pascal qui ont appelé l'attention passionnée de l'Europe sur la découverte

de Torricelli que les taliens avaient laissé « étouffer dans son berceau ». Il est clair que, si le chapitre IV des *Reflectiones* est postérieur aux expériences de Rouen, Pecquet n'a fait que s'associer au légitime hommage que les contemporains ont rendu à Pascal. En revanche, si le chapitre IV avait été de 1644, on pouvait insinuer par là que Pascal s'était « fait la main » en dépouillant Mersenne de sa gloire d'initiateur, avant de dépouiller ou Descartes ou Auzout de la priorité de leurs inventions. Bref, l'hypothèse préliminaire de M. Mathieu est un renseignement de police, précisément de la qualité de ceux que l'on trouve à l'origine de presque toutes les erreurs judiciaires.

2° Ici je cite M. Rey : « Deuxième argument : M. Mathieu n'a pas songé, quand il conteste que Pascal ait fait l'expérience décrite par Roberval dans une lettre où celui-ci défend les droits de Pascal contre Magni, à l'*hypothèse* suivant laquelle la lettre de Roberval aurait été écrite pour compléter celle de ses *Expériences* que Pascal, malade, ne pouvait pas publier dans son abrégé. Et c'est dans le paragraphe où M. Brunschvicg reproche à M. Mathieu un bel exemple d'hypercritique! » — J'avouerai à M. Rey que son point d'exclamation m'a quelque peu inquiété, et que je me suis reporté avec curiosité à mon propre paragraphe. En voici le texte exact : « Pascal est à Paris vers le milieu de 1647 ; Roberval n'est pas moins intéressé que Mersenne par les expériences du jeune physicien, et il écrit le 20 septembre 1647, pour défendre les droits de Pascal contre les prétentions de Valeriano Magni. Roberval, écrit M. Mathieu, se laissa entraîner à exagérer ce qui avait été fait en France et raconta l'expérience du grand tuyau non comme l'avait faite Pascal, mais comme l'eût faite un bon expérimentateur tel que lui, Roberval (1er art. cité, p. 580). — Voici assurément un bel exemple d'hypercritique : un témoin récusé, non parce qu'il ne comprenait pas assez bien les faits scientifiques qu'il rapporte, mais parce qu'il les comprenait trop bien. D'ailleurs si Pascal n'a pas fait l'expérience décrite par Roberval, c'est qu'elle exige deux tubes, et qu'il n'est pas fait mention de deux tubes dans l'*Abrégé* que Pascal fit paraître vers la même époque (*Permis de faire imprimer du 8 octobre 1647*). « Nous verrons qu'il n'était pas homme à ne parler que d'un grand tuyau, s'il y en avait eu deux » (1er art. p. 579-580). Quant à l'hypothèse suivant laquelle la lettre de Roberval, accompagnant l'imprimé de Pascal, aurait été écrite pour compléter celles de ses *Expériences* que Pascal, malade, ne pouvait pas publier dans son *Abrégé*, elle n'est pas examinée. La psychologie de Pascal n'est pas établie d'après les faits que les contemporains nous font connaître, mais les faits sont rectifiés d'après la psychologie présumée de Pascal. »

Donc le fait initial est celui-ci : *Roberval attribue explicitement à Pascal une expérience faite à Rouen avec deux tuyaux.* M. Mathieu écarte ce fait : le témoignage de Roberval est sans valeur, parce qu'il est en contradiction avec les idées personnelles de M. Mathieu sur le caractère de Pascal. Et je n'ai pas le droit d'exiger de M. Mathieu qu'avant de s'arrêter à une hypothèse toute psychologique *exclusive* du fait qui est ici la lettre de Roberval, il examine au moins une hypothèse tirée des circons-

tances matérielles de la cause, et *explicative* du fait. Et M. Rey écrit deux pages plus loin : « Je retrouve encore ici un procédé déjà rencontré chez M. Brunschvicg à propos de la lettre de Roberval... : dresser une hypothèse dans le cas de M. Brunschvicg, contre un fait » ; de façon à faire croire au lecteur, désarmé par cette allusion mystérieuse à un texte qu'il ne connaît pas, que c'était M. Mathieu qui avait pris à son compte l'assertion formelle de Roberval et moi qui avais refusé d'en faire état.

3° Je n'ai rien à dire à M. Rey puisqu'à propos de la lettre de juin 1648 à Le Pailleur, il reconnaît que la chaîne des insinuations forgée par M. Mathieu est rompue. Il en imagine une autre. Mais qu'il explicite au moins les deux hypothèses requises pour cette imagination. L'une est toute gratuite ; c'est que la lettre à Le Pailleur a eu pour occasion la divulgation de l'expérience du vide dans le vide. L'autre est plus que douteuse : c'est qu'Auzout a réussi, en dehors de Pascal, l'expérience du vide dans le vide ; car enfin le témoignage indirect et tardif de Pecquet, qui n'a eu ni de la part du principal intéressé, Auzout, ni d'aucun contemporain, de confirmation ou d'écho, se heurte au témoignage antérieur et direct de Pascal lui-même — lequel de 1648 à 1906 n'a pas rencontré de contradicteur, puisqu'aussi bien Pecquet, de son propre aveu, ignorait l'imprimé de 1648.

4° J'ai écrit, en examinant le raisonnement de M. Mathieu sur la description de l'expérience du vide dans le vide : « Si Pascal, en 1647, avait soupçonné les effets que l'on devait atteindre en 1655 avec la machine d'Otto de Guericke, il y aurait là une anticipation théorique qui ne serait pas sans intérêt, mais non un anachronisme ». M. Rey me répond : « Malheureusement pour M. Brunschvicg, Pascal dit formellement qu'il a *réalisé* l'expérience. » Ce que M. Rey a pris ici pour ma thèse, c'est simplement l'hypothèse de M. Mathieu dont j'avais à déterminer l'exacte conséquence et la portée, mais que je n'avais pas eu la moindre intention de reprendre à mon compte, — la forme de ma phrase l'indiquait suffisamment. Quant à la valeur intrinsèque de l'expérience décrite par Pascal, je n'ai pas à la discuter plus que n'a fait M. Rey ; il renvoie à M. Mathieu ; je renvoie à M. Duhem qui me paraît avoir démontré la précipitation et le parti-pris de son autorité en matière de critique expérimentale.

Je m'arrête ici, puisqu'aussi bien dans sa dernière page M. Rey n'entre plus dans le détail du débat. Il me conteste le droit, à propos de la lettre à M. de Ribeyre, d'opposer une contre-hypothèse psychologique à l'hypothèse psychologique de M. Mathieu qui interprète comme mensonges volontaires les incertitudes flagrantes de Pascal. Il s'étonne ensuite, à propos de la lettre du 15 novembre 1647, que je ne me sois pas placé dans l'hypothèse du faux pour me demander à quelle autre date hypothétique Pascal eût pu placer sa lettre apocryphe. Mais, étant donné le sens de mon étude sur la méthode historique de M. Mathieu, il eût été singulier que je n'eusse pas fait cela, et plus singulier encore que j'eusse fait ceci.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LÉON BRUNSCHVICG.

Mon cher Directeur,

Voulez-vous me permettre quelques mots de réponse aux quatre observations de M. Brunschvicg? S'il me semblait n'avoir mal compris que le ton de mes remarques, je n'abuserais pas de votre complaisance; mais, à mon avis, il ne répond nullement à la lettre de ce que j'ai voulu dire, et continue à vouloir dire :

1° J'ai dit que la date donnée par M. Mathieu au chapitre IV des *Reflectiones* n'intervenait pas dans la suite de ses déductions relatives à l'expérience du Puy-de-Dôme. M. Brunschvicg répond qu'elle donne un renseignement utile, relativement à autre chose que l'expérience du Puy-de-Dôme. Comme je n'ai examiné que ce qui se rapporte à cette expérience, et qu'à moins de reproduire textuellement tous les articles que j'analysais, il fallait bien me borner au principal, je ne pouvais en faire état. Relativement à l'expérience du Puy-de-Dôme, je continuerai donc à n'en pas faire état.

2° Le *fait* dont je parle ici n'est pas la lettre de Roberval, mais bien la contradiction que M. Mathieu relève entre le récit que Pascal fait de son expérience, et où il ne parle que d'un seul tube, et celui qu'en fait Roberval et où il est question de deux tuyaux. De cette contradiction M. Mathieu déduit, ce qui me paraît tout à fait autorisé par la méthode historique la plus stricte, que Roberval devait mal connaître ce qu'avait fait Pascal, et avoir reconstruit (ce qui arrive souvent) à l'aide de ses propres vues l'expérience de Pascal. M. Brunschvicg trouve que cette déduction est un bel exemple d'hypercritique. Pourquoi? Parce que M. Mathieu n'a pas examiné « l'hypothèse suivant laquelle la lettre de Roberval accompagnant l'imprimé de Pascal, aurait été écrite pour compléter celles de ses expériences que Pascal, malade, ne pouvait publier dans son abrégé ». J'ai trouvé, je trouve encore, qu'il y a là aussi de la part de M. Brunschvicg un bel exemple d'hypercritique.

3° Je donnais ici raison à M. Brunschvicg. Il y a une erreur de date chez M. Mathieu. J'ai dit que j'attendais que celui-ci s'expliquât sur ce point, mais qu'à mon avis, cette erreur n'infirmait point ses conclusions, car il les étaie sur d'autres remarques (voir mon compte rendu). Je n'ai moi-même rien imaginé du tout à ce sujet. Je me suis contenté de remarquer la date (20 septembre 1647) à laquelle Roberval raconte ses propres expériences. N'ayant rien imaginé, je ne comprends absolument rien aux deux hypothèses que j'aurais « à expliciter » et qui seraient « requises » par mon « imagination ». Je me suis enfermé dans mon rôle de critique des arguments de M. Mathieu et de ses contradicteurs.

4° Je ne comprends absolument rien non plus à la quatrième remarque de M. Brunschvicg. J'ai dit que Pascal a écrit : « *Vous vîtes* », etc. Par conséquent il prétend avoir réalisé des degrés divers de raréfaction dans son expérience du vide dans le vide. Or toutes les descriptions que nous lisons de cette expérience, et tout ce que je sais, quant à moi, sur ce sujet, m'amènent à cette conclusion : avant 1655 on ne pouvait expérimentalement que réaliser le vide complet. La théorie de l'horreur du vide n'aurait guère pu être soutenue, si l'on avait pu approcher du vide

graduellement. Il reste donc que l'expérience imaginée par Pascal n'était pas alors réalisable. M. Duhem n'a, à ma connaissance, nullement parlé de cette expérience. Si je découvre moi-même, ou si M. Duhem, ou quelqu'autre physicien, me prouve qu'on avait des procédés expérimentaux pour raréfier l'air et mesurer cette raréfaction en 1647, je suis prêt à m'incliner, comme je suis prêt à m'incliner devant tout renseignement nouveau touchant l'expérience du Puy-de-Dôme. Je ne ferais pas d'histoire des sciences selon une autre méthode.

Je persiste à trouver l'hypothèse psychologique de M. Mathieu moins singulière (étant donnés les faits, qu'elle se contente d'enregistrer tels quels) que la contre-hypothèse de M. Brunschvicg : et je continue à trouver plus singulier encore que Pascal dût être estimé « gribouille », pour n'avoir pas fait remonter la lettre sur l'expérience du Puy-de-Dôme à une date antérieure à celle de son *Abrégé* — où il tenait encore pour « l'horreur limitée du vide ».

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

ABEL REY.

LES PREMIÈRES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION.

Les deux gros recueils de MM. Bloch et Charléty[1] inaugurent avec bonheur cette collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution que l'initiative féconde d'un parlementaire, historien pénétrant à ses heures, M. Jean Jaurès, a puissamment aidé à faire naître, et dont la bonne volonté des Chambres a rendu l'existence possible : leurs mérites — souhaitons-le — ne pourront qu'engager cette bonne volonté à se faire dans l'avenir de moins en moins parcimonieuse.

Le travail que devait accomplir M. Bloch était singulièrement difficile et délicat. Publier quelques cahiers de doléances isolés, la tâche est déjà lourde pour qui veut réellement faire œuvre, non d'imprimeur, mais d'éditeur. Publier, comme ici, tout un ensemble de cahiers émanant de paroisses rurales ou de petites villes différentes (le volume qui nous occupe en met à lui seul 169 au jour[2]), c'est une entreprise vraiment

1. *Collection de Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*, publiés par le ministère de l'Instruction publique. — *Département du Loiret : Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789*, publiés par Camille Bloch, tome I, Orléans, 1906, LXXVI-800 pp., in-8. — *Département du Rhône : Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par Séb. Charléty, Lyon, 1906, XVIII-722 pp., in-8.

2. Sont 165 cahiers de paroisses rurales sur 169. 4 font défaut et n'ont pu être retrouvés et les cahiers des villes autres qu'Orléans. Un deuxième tome contiendra avec les cahiers d'Orléans et de ses corporations toutes les autres catégories de cahiers (bailliages secondaires, etc...) et la table des deux volumes.

ardue et qui expose celui qui la tente à toute une série de difficultés particulières. M. Bloch sans doute était armé pour les trancher ; il connaissait bien, de par ses fonctions et ses études antérieures, ce pays de l'Orléanais qui lui avait fourni déja le sujet d'intéressantes recherches d'histoire économique ; et si les partis qu'il a souvent adoptés, si les solutions qu'il a faites siennes semblent laisser encore parfois quelque chose à désirer, c'est une nouvelle preuve simplement de l'extrême difficulté qu'il y a à bien publier des textes de ce genre.

La première question qui se posait à lui était celle du mode de groupement de ses 169 cahiers. Voici celui qu'il a cru devoir adopter. Il a remarqué que souvent à l'identité du personnage revêtu de la présidence d'un certain nombre d'assemblées paroissiales correspondait soit l'identité, soit la grande ressemblance des cahiers de doléances issus de ces assemblées. S'appuyant sur cette constatation, M. B. a réparti ses cahiers en deux grandes divisions : I. Groupe d'Orléans, constitué par les cahiers adoptés sous la présidence des hommes de loi orléanais Ce groupe lui-même a été réparti en vingt et un groupes secondaires, formés de plusieurs paroisses, ou, lorsque le président n'a figuré que dans une assemblée, d'une seule paroisse. II. Groupes divers au nombre de cinquante et un, constitués selon le même procédé. Ce classement était rationnel, son principe ingénieux ; il avait en outre l'avantage de permettre le rapprochement des cahiers analogues ou identiques, et lorsqu'ils se ressemblaient complètement, de n'en publier qu'un seul, quitte à noter les variantes des autres [1].

Seulement il faut bien dire que, dans la pratique, ce système n'a pas que des avantages. D'abord, il est un certain nombre des groupes que distingue M. B. qui comprennent des cahiers singulièrement différents les uns des autres en dépit de l'identité du président des assemblées paroissiales. Si, par exemple, dans les paroisses de la Baronnie de la Ferté-Lowendal, où les assemblées furent toutes présidées par le même Denis Robert de Massy, les cahiers de la Ferté, de Menestreau, de Marcilly-en-Villette se ressemblent de façon indéniable, celui d'Ardon au contraire diffère notablement des autres. De même, en ce qui concerne la Baronnie de Chevilly. Le même Jean Tivier y présida successivement les réunions des six paroisses : cinq cahiers se ressemblent ; le sixième, celui de Huêtre, est tout à fait différent des autres Cela n'empêche point M. B. de ne faire qu'un groupe des villages de la Baronnie de la Ferté et de ceux de la Baronnie de Chevilly : application un peu abusive d'un principe acceptable en lui même.

De plus, il faut ajouter que ce que nous dit M. B., dans son introduction, sur les assemblées paroissiales, l'action de leur président, les influences qu'elles subissent du dehors, par son intérêt même, excite notre curiosité sans la satisfaire toujours pleinement. Sans doute l'éditeur

1. A vrai dire, l'avantage est assez peu appréciable. Les cahiers sont rares dans l'Orléanais qui ne sont que la reproduction d'autres voisins. C'est ainsi que pour les 54 paroisses de son groupe d'Orléans, M. B. a dû publier intégralement 42 cahiers.

nous a donné d'utiles indications. Il a eu l'idée de faire suivre, pour chaque paroisse, le nom des divers comparants à l'assemblée, non seulement, toutes les fois qu'il était possible, de l'indication de leur profession, mais encore du montant de leur imposition, ce qui permet de rendre compte approximativement de la situation sociale des divers membres d'une réunion donnée. Il remarque tout l'intérêt pour nous d'être renseignés à ce sujet. « Même lorsque la paroisse a adopté le cahier d'une paroisse voisine, écrit-il, les changements de l'une à l'autre s'expliquent probablement par la prépondérance de certains intérêts. » A merveille, mais M. B. nous permettra-t-il de remarquer à notre tour que nous aurions aimé que lui-même, si bien préparé à le faire, nous guidât un peu sur ce terrain — et qu'au lieu de grouper dans de petites unités des cahiers souvent fort peu homogènes, il prît soin, dans la mesure du possible, d'expliquer les différences qu'il était amené à constater dans des cahiers d'une même seigneurie, issus d'assemblées à présidence identique.

De même, il a pris soin de rechercher quels écrits, quelles brochures avaient pénétré en 1789 dans l'Orléanais et avaient pu servir de modèles aux rédacteurs des cahiers. Mais, outre que ses indications sont parfois un peu sommaires, et qu'il n'a guère utilisé, semble-t-il, que les archives locales, sans faire de recherches aux Archives Nationales, on se prend à regretter que lui, qui connaissait si bien cette littérature, qui l'avait étudiée de près et qui par conséquent était l'homme de cette tâche, n'ait pas songé à marquer par des notes succinctes, mais précises, toutes les fois du moins que faire se pouvait, les emprunts plus ou moins directs, plus ou moins textuels à telle ou telle brochure, à tel ou tel cahier qu'il a dû certainement remarquer bien souvent en préparant ses textes. En un mot, M. B., par ce qu'il nous a dit d'intéressant, nous a rendus curieux et exigeants. Et nous ne pouvons nous empêcher de trouver, en terminant la lecture de son Introduction, que, s'il nous a appris bien des choses sur les brochures et les modèles de cahiers qui durent nécessairement inspirer les interprètes des doléances orléanaises, il ne nous a cependant pas retracé dans son ensemble, et avec le détail que nous aurions souhaité, la campagne électorale de 1789 dans le Loiret.

Ceci dit, il faut louer le très grand soin qu'il a pris par contre de nous donner, sur la situation économique de l'Orléanais, des renseignements précis et judicieusement choisis. Non seulement, il a composé dans son Introduction un excellent tableau de l'état économique du bailliage d'Orléans en 1789, mais encore, en tête du cahier de chaque paroisse, il a groupé dans une notice pleine de choses toute une série de données statistiques (nombre de feux, de communiants, dépendance seigneuriale, situation géographique, montant des tailles, etc... qui sont de nature à faciliter beaucoup au lecteur la compréhension des cahiers édités. Mais là encore, nous sera-t-il permis de regretter qu'il n'y ait pas, entre le texte des cahiers, d'une part, et les données statistiques de l'Introduction ou des notices particulières de l'autre, des rapports plus étroits et plus efficaces? On aurait aimé souvent une intervention plus active de l'éditeur au cours de son édition même : qui mieux que lui en effet aurait pu, soit

proposer la solution de telle ou telle question délicate, soit indiquer la raison probable de telle ou telle divergence de deux cahiers d'ailleurs tout proches l'un de l'autre, soit enfin rectifier telle ou telle affirmation ou la confirmer au contraire. Surtout, il y a, à notre avis du moins, quelque chose qui fait défaut et gravement défaut au recueil de M. B., c'est une carte. La nécessité s'en fait d'autant plus sentir que l'auteur a adopté, pour grouper ses textes, le principe que nous avons dit. A chaque instant, la lecture des cahiers fait naître, dans l'esprit du lecteur, des questions dont la solution doit dépendre et dépend en fait, de considérations géographiques. « Le rapport entre l'état économique et social du bailliage et les vœux exprimés par les cahiers, écrit M. B. (p. XXXIII) n'a pas besoin d'être démontré .» De même, le rapport entre l'état économique et social du bailliage et la géographie du pays orléanais. Ce pays n'est pas un pays homogène. Il comprend des régions naturelles de caractères très différents : la Sologne, la Beauce, le Val de Loire, la Forêt. M. B. le sait, le dit; ces régions, il les énumère, il les passe en revue, il les caractérise excellemment. Mais ce n'est pas assez. Il a omis de donner le moyen à ses lecteurs d'en saisir par eux-mêmes l'importance capitale en leur permettant de les reconstituer, nous voulons dire en leur permettant de substituer facilement au cadre de groupement rationnel adopté par M. B., un cadre de groupement tout différent, fondé sur la situation géographique, absolue ou relative, des paroisses et des villages [1]. Cela, une carte, la reproduction, à une échelle un peu réduite s'il le faut, des feuilles de Cassini qui intéressent l'Orléanais, le permettrait excellemment Et l'éditeur nous doit cette facilité. De deux modes de groupement possible des cahiers, selon qu'on s'attache davantage aux considérations de politique générale qu'ils énoncent, ou, au contraire, aux revendications économiques locales qu'ils renferment et à la base desquelles le plus souvent se trouvent des raisons d'ordre géographique, il a choisi l'un, le premier. Qu'il nous donne le moyen de réaliser commodément le second : c'est un vœu que nous prenons la liberté de formuler avec énergie; il serait profondément regrettable, si M. B. voulait bien le prendre en considération. que des objections d'ordre financier viennent en empêcher la réalisation encore possible dans le deuxième volume qui reste à paraître [2].

Le recueil de M. Charléty nous retiendra un peu moins longtemps. C'est qu'on ne peut guère juger des mérites ou des défauts d'un tel recueil

1. A chaque instant, on trouve sous la plume même de M. B. des remarques du genre de celle-ci (cahier d'Ivoi, p. 195) : « A Ivoi, la réunion fut présidée par Savart, lieutenant de la Justice de Ferté. C'est à ce titre que le cahier de cette paroisse figure dans le groupe de la Ferté. Il devra toutefois, lorsqu'on l'étudiera, être rapproché des cahiers de la région solognote à laquelle appartient Ivoi. » Mais quel moyen avons-nous, dans la publication de M. B., de procéder à ce rapprochement et de retrouver les cahiers auxquels il y aurait profit de comparer celui d'Ivoi ? Il faut reconnaître qu'il n'y en a point de pratique ni d'efficace

2. Signalons à M. B. un lapsus qui dénature le sens de la citation qu'il fait d'un jugement de M. Champion sur le *Projet de délibération* de Sieyès (p. XI, n. 1) : au lieu de « ils (les paysans) ne les avaient sans doute jamais regardées », il faut lire : « il (Beugnot) ne les avait, etc... »

qu'après l'avoir longuement manié et pratiqué. Du moins se présente-t-il d'une manière très satisfaisante et le travailleur y trouve-t-il de suite, avec reconnaissance, sous le plus petit volume possible, tous les renseignements, toutes les données dont il peut avoir besoin pour interpréter les documents qu'on lui soumet.

Il comporte deux parties : la première a pour titre : *Les Inventaires*. Elle a pour objet de faire connaître l'état des biens nationalisés du département du Rhône : biens de diverses sortes, ecclésiastiques, communaux, des émigrés, des condamnés et rebelles, des cures, énumérés dans les déclarations des anciens propriétaires ou dans les états et procès-verbaux dressés par les municipalités. L'utilité de ces inventaires est de fournir, avec les éléments d'une appréciation exacte des revenus du clergé installé dans le Rhône, une liste à peu près complète des personnes réputées hostiles à la Révolution et l'indication sommaire de leur état social et de leur fortune.

La deuxième partie, *les Ventes*, comprend les ventes d'immeubles et celles de meubles. Tous les actes de vente qui sont parvenus jusqu'à nous (M. Ch. remarque que nous ne les avons pas au complet et que les lacunes, peu importantes sans doute en ce qui concerne les ventes d'immeubles, sont malheureusement plus considérables en ce qui touche soit le rachat des droits féodaux dus à la nation substituée aux anciens propriétaires ecclésiastiques, soit surtout les ventes de biens meubles, sont analysés par l'éditeur district par district, et, à l'intérieur de chaque district, dans l'ordre chronologique des opérations de ventes successives.

Ces deux parties sont enrichies de notes et d'introductions partielles très précieuses, où sont utilisés de nombreux documents d'intérêt particulier. Une troisième section, sous le nom de Pièces annexes, réunit tout un choix extrêmement judicieux de documents d'intérêt général. Outre une série de pièces relatives à certains points de l'opération des ventes, on y trouve un tableau de concordance des mesures anciennes et des mesures métriques, un tableau de la dépréciation des assignats et une liste des indemnités allouées aux émigrés en exécution de la loi de 1825.

Ce n'est pas dans un compte rendu que l'on peut songer à signaler tout l'intérêt des documents que M. Ch. a mis au jour. Lui-même s'est interdit de tirer de l'étude de ces textes aucune conclusion. Il s'est borné à signaler deux faits : l'un, la supériorité fréquente des prix d'adjudication sur les prix d'estimation, qui avaient été établis d'après une règle fixe sur le revenu réel fourni par les baux. M. Ch. croit pouvoir attribuer cet écart à la mauvaise administration de la propriété ecclésiastique à la fin du XVIIIe siècle : l'acheteur, qui connaissait cet état de choses, n'hésitait pas, dit-il, « à payer cher un bien qu'il ferait mieux valoir ». L'autre fait, c'est que la vente des biens ecclésiastiques n'a pas été l'objet d'une opposition sérieuse de la part des anciens propriétaires, les membres du clergé. « Le fondement juridique de la nationalisation n'est pas attaqué, au moins publiquement, par les intéressés, écrit M. Ch. Si le clergé pris en masse éprouve de la surprise ou de l'indignation, je l'ignore, n'en ayant pas rencontré de trace. Plusieurs de ses membres achètent et il ne

semble pas qu'on s'en soit, dans le public, étonné. » La protestation ouverte du clergé contre la vente ne deviendra guère notable dans le Rhône qu'après le Concordat et surtout sous la Restauration.

Mais tout ce que ce gros livre va permettre d'études, de recherches, de comparaisons, M. Ch. ne l'a pas dit et il faut le dire pour lui : Ce sera le remerciement de son public. La seule vue des tables qui terminent le recueil : longue table des nouveaux acquéreurs, courte table des anciens possesseurs, est par elle-même déjà un enseignement [1]. Il suffit de feuilleter ces pages pleines de faits pour se rendre compte de ce qu'elles renferment de suggestions, et de la somme de travaux que va rendre possible cette première et importante publication.

LUCIEN FEBVRE.

UNE CONFÉRENCE DE KARL LAMPRECHT : LIBERTÉ ET NATIONALITÉ.

Sous ce titre de *Liberté et Nationalité* [2], M. K. Lamprecht vient de publier quelques réflexions propres à éclairer la situation politique actuelle en Allemagne. Nul n'était mieux préparé que le savant professeur de l'Université de Leipzig, qui, dans un ouvrage monumental, vient de suivre les destinées de son pays depuis les origines jusqu'à la période contemporaine, à projeter sur le présent la lumière du passé. Assez souvent, il faut le reconnaître, les historiens ont été de mauvais politiques ; mais par habitude et par devoir professionnel, ils voient cependant les événements de plus haut et de plus loin que les hommes de parti ; et quand M. L. essaie d'extraire de sa connaissance intime du passé les règles de la politique allemande, il a droit à toute notre attention.

Jamais la politique extérieure de l'Empire allemand, auquel on reproche de s'être créé presque autant d'ennemis qu'il a de voisins, jamais la politique intérieure de Guillaume II n'ont été aussi violemment critiquées qu'aujourd'hui. La situation est-elle donc si grave?

Depuis 1860 environ, l'Allemagne a eu une politique surtout économique et sociale : qu'on se rappelle le rôle du *Parlement douanier* dans la formation de l'Empire ou la législation sur les assurances ouvrières. Cette politique s'explique par le prodigieux développement de l'industrie moderne, la formation d'un *quatrième état* et de la nouvelle bourgeoisie des fabricants, banquiers, etc.. , aux dépens des vieilles classes sociales éliminées ou transformées. Mais si ce travail se poursuit, il va en s'atté-

1. Encore qu'on ait pu reprocher à M. Ch. de trop se désintéresser de l'histoire des domaines et des biens une première fois vendus. Voir à ce sujet des remarques de M. Marion dans un intéressant compte rendu critique paru dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° de décembre 1906.

2. *Freiheit und Volkstum*, Cologne, 1906.

nuant. Le moment est venu d'inaugurer une nouvelle politique. Un grand changement s'est accompli dans les esprits. Le naturalisme, contemporain de la politique sociale, a été remplacé, dans la littérature et dans l'art, par un néo-idéalisme préoccupé de politique pure et qui veut introduire son idéal de stricte justice dans la constitution et le droit.

La nation est-elle suffisamment préparée à ce devoir? Pour chercher une nouvelle orientation, il n'est pas inutile de regarder en arrière C'est à l'historien qu'il appartient, en sa qualité d'archiviste de la nation, de montrer comment l'idée de l'État moderne a pris naissance en Allemagne et à quel point de l'évolution nous en sommes.

On croit communément que l'État moderne est sorti des réformes de Stein et de Hardenberg en Prusse en même temps que de la pénétration des idées françaises sur le territoire de la Confédération du Rhin. En réalité l'État allemand est né en plein XVIIIe siècle dans la tête des contemporains de Klopstock, de Lessing et de Herder.

L'idée moderne de liberté n'est pas née en Allemagne de circonstances politiques, mais du développement de l'éducation et de l'enseignement. Le plus ancien des *Droits de l'homme* fut la *Libertas philosophandi* du professeur et de l'étudiant et la conscience de cette liberté d'ordre intellectuel ne tarda pas à dépasser le cercle des Universités.

De là l'importance attribuée aux questions d'éducation. « Formez des hommes modernes, ils trouveront d'eux-mêmes l'État qui leur convient » tel était l'axiome fondamental du classicisme. C'est alors que se développe une littérature pédagogique d'une étonnante richesse ; c'est l'époque des expériences de Basedow, des prédications de Schiller qui prétend former le sens politique et moral par l'éducation du goût, des romans d'éducation comme l'admirable *Wilhelm Meister* de Gœthe. Pestalozzi crée en Suisse l'école élémentaire moderne ; on reforme les gymnases et les Universités. Ce grand mouvement qui a valu aux Allemands la réputation d'être les premiers pédagogues du monde, a amené une transformation de l'individu dans le sens démocratique et c'est là qu'il faut chercher l'origine du libéralisme proprement allemand.

Mais le *Romantisme* vint bientôt contrarier le naturel développement de ces germes, en propageant l'idée que l'homme dépend étroitement de son milieu et que son sort est lié aux destinées de la nation à laquelle il appartient. La société n'est pas une masse indifférente d'individus isolés, mais un édifice harmonieux dont toutes les parties se conditionnent. Cette théorie historique et nationale est la source des idées conservatrices.

La Prusse eut le bonheur de trouver dans la période la plus critique de son histoire un homme politique qui sût concilier le point de vue libéral et le point de vue conservateur : ce fut Stein. L'État prussien porte encore sa marque. Mais comme les architectes des cathédrales du Moyen Age, il a tracé le plan d'une œuvre gigantesque dont il ne devait pas voir l'achèvement.

Pendant longtemps l'État prussien conçu par Stein fut la seule construction politiquevraiment allemande ; car les États du Sud qui s'étaient créés sous l'influence française avaient un caractère nettement étranger. L'idée

de droits électoraux accordés à tous les citoyens sans distinction, conçus comme des êtres abstraits, appartient en réalité au XVIIIe siècle, et cette conception mécanique de l'État, bien qu'elle ait été adoptée par le parti de l'unité nationale, ne fut jamais en Allemagne qu'une importation tardive et un emprunt à l'Europe occidentale.

On peut dire que depuis le *Kulturkampf*, le vieux libéralisme est mort. Quel peut être aujourd'hui, après tant d'années de luttes économiques et sociales, le programme d'un nouvel avenir politique?

D'après M. L., il suffit de développer les conceptions politiques de Stein qui a trouvé un merveilleux tempérament entre le libéralisme et le conservatisme. Son idéal peut se formuler ainsi : *liberté de la personnalité et organisation de la société sous la protection d'un État fort.* Ce programme vieux d'un siècle peut être maintenu intégralement dans ses termes : seuls les moyens d'exécution ont changé. L'essentiel aujourd'hui est le développement de la vie corporative politique. Car le code de nos devoirs est incomplet si, à nos obligations envers notre famille et notre prochain, nous n'ajoutons pas les obligations envers la commune et l'État. Il faut inoculer aux Allemands le besoin de l'activité politique, en un mot créer un esprit public. Il ne s'agit pas pour l'instant de toucher au droit électoral ni à aucune de nos institutions. Ce qui importe, ce n'est pas la réforme de l'État, mais le développement de l'esprit politique dans la société (*die Politisierung der Gesellschaft*).

S'il convient d'agir ainsi en conformité avec le passé, ce n'est pas par une vaine manie archéologique, mais parce que dans tous les domaines l'idéal classique et romantique est toujours agissant. L'antinomie du *nationalisme* et du *cosmopolitisme* qui domine toute notre politique extérieure s'est formulée à la même époque que celle du *libéralisme* et du *conservatisme*. Gœthe rêvait d'une littérature universelle au moment même où retentissaient les poésies patriotiques d'Arndt et de Kœrner. La seule différence est que nous avons remplacé les enthousiasmes vagues par des faits précis et les pressentiments par des certitudes. Certes, nous considérons l'Empire fondé sur les guerres de 1813 et de 1870 comme la condition de notre prospérité et de notre avenir national ; mais en même temps nous avons le sentiment d'une collaboration de tous les peuples civilisés où l'Allemagne, comme les autres nations, a la part proportionnée à ses aptitudes.

Tel est, aussi fidèlement résumé que possible, le programme à la fois libéral et impérialiste de M. L. qui dépasse singulièrement, comme on voit, le point de vue d'une conférence électorale. C'est une philosophie de l'histoire fortement empreinte de traditionalisme. M. L. croit que les seules formes politiques viables et fécondes sont celles qui ont des racines dans le passé, et le programme formulé par Stein au début du XIXe siècle lui semble encore le mieux approprié aux conditions de l'Allemagne moderne. Peut-être le Centre catholique et la Social-Démocratie, dont Stein n'avait pas prévu l'avènement, ont-ils modifié les données du problème. En tout cas, ce qu'il importe de remarquer avec M. L., c'est l'absence regrettable d'un esprit public en Allemagne. On s'intéresse aux

traités de commerce, à la législation ouvrière, aux questions économiques et sociales; mais la politique proprement dite laisse la nation indifférente. Cette absence de passions politiques a de quoi nous surprendre. Il se peut qu'elle soit passagère et que nous assistions bientôt, comme le prévoit M. L., à un réveil de l'esprit politique dans la société allemande.

L. Réau.

M. Ch.-V. Langlois vient de publier un nouveau volume de mélanges, *Questions d'histoire et d'enseignement*[1], qui contient, conformément au titre, deux parties assez distinctes.

Dans la première, deux conférences faites en Amérique, devant les Universités de Philadelphie et de Chicago, en 1904, manifestent les qualités habituelles du savant que souvent, ici, nous avons loué. Ces pages, sur la *Tradition de la France* et sur *Michelet*, avec la sûreté du savoir et la rigueur de l'esprit — qui sont des mérites d'érudit — font éclater cette préoccupation de la méthode et des résultats qui caractérise l'historien véritable. M. Ch.-V. Langlois parle de Michelet avec équité et même avec sympathie, — pour aboutir à cette déclaration : « ...Nous avons maintenant une tout autre conception de l'histoire et de l'historien. » (p. 93.) « Toutes les opérations historiques sont devenues... exactes, longues, pénibles, laborieuses. Nul ne peut plus s'en tirer, pas plus que d'un problème de physique, avec l'éloquence du cœur ou le don de seconde vue. » (p. 94.) Mais l'historien d'aujourd'hui, malgré « l'attitude impersonnelle » qu'il est tenu de prendre, ne doit pas ignorer que « la fin dernière de tous les travaux sur l'histoire d'un pays est d'en reconnaître l'orientation » (p. 1). Les trente pages sur la *Tradition de la France* sont un petit chef-d'œuvre par l'union de la science sobre, de l'objectivité parfaite, et du sentiment, très réfléchi, très sincèrement et très simplement exprimé, des services rendus par la France, dans le passé et le présent, à la civilisation générale. Nous pouvons être fiers de la façon dont M. Ch.-V. Langlois a représenté la science historique française devant les historiens des États-Unis.

La seconde partie du livre (*Notes sur l'éducation aux États-Unis; Questions d'enseignement*) réunit un certain nombre d'études assez diverses mais qui toutes procèdent d'un vif souci des problèmes d'éducation. Sans doute, il s'agit surtout, dans ces pages, de pédagogie; mais l'éducation des masses préoccupe aussi M. Langlois. On sent que ce solide esprit — volontiers ironiste, méprisant pour la sottise humaine, « cette épaisse sottise dont Schiller a dit que les Dieux mêmes sont désarmés contre elle » (p. 306) — a confiance, au fond, dans ce qu'on appelait jadis « le progrès des lumières ».

1. Deuxième série. Paris, Hachette, 1906, II-322 pp. in-16.

On ne lui jette pas facilement de la poudre aux yeux. Il a admiré, aux États-Unis, ce qui est admirable, — la foi en l'enseignement, les libéralités des gens riches (sous réserve), la coéducation, les préoccupations d'hygiène et de pédagogie rationnelle, — mais il fait des restrictions (v., par ex., pp. 159, 163, 202) : il constate, là-bas, une certaine incoordination — dont les Américains commencent à avoir conscience — et il proclame la supériorité de la culture intellectuelle de l'ancien continent. L'Anglais Wells lui fournit l'occasion de réhabiliter quelque peu les institutions françaises d'éducation (*Les Idées de H.-G. Wells sur l'éducation*, pp. 231-269). Peut-être va-t-il trop loin lorsqu'il dit, en parlant de nos Universités et de la préparation aux recherches scientifiques : « Il n'y a plus qu'à maintenir et à récolter » (p. 283). Mais il montre combien, pour l'organisation des bibliothèques populaires, la France est en retard sur l'Allemagne, qui l'est sur l'Angleterre, qui l'est elle-même sur les États-Unis.

M. Ch.-V. Langlois ne traite jamais une question sans prouver discrètement qu'il en possède à fond la bibliographie; et plus on constate la richesse de ses connaissances, plus on s'étonne que sa pensée n'en soit pas asservie, ni la forme même de ses ouvrages alourdie et embarrassée. — H. B.

***

Un de nos collaborateurs, M. Xénopol, il y a quelques années[1], a exposé et discuté ici l'idée dominante de la *Weltgeschichte* dirigée par Hans F. Helmolt et publiée par le Bibliographisches Institut de Leipzig.

On se rappelle que la grande nouveauté de cette œuvre, c'est qu'elle repose sur une base géographique, c'est que, l'histoire de l'humanité y étant considérée comme commandée par la *terre*, les divisions de cette histoire y sont tirées de la géographie. Le premier volume (paru en 1899) est consacré — outre des généralités et la préhistoire — à l'Amérique; le deuxième (1902), à l'Océanie et à l'Asie orientale; le troisième (1899-1901), à l'Asie occidentale et à l'Afrique; le quatrième (1899), aux pays riverains de la Méditerranée; le cinquième (1904-1905), à l'Europe orientale; le sixième (récemment paru), à l'Europe centrale et septentrionale; le septième (1900) et le huitième (1902-1903), à l'Europe occidentale. Comme le titre du quatrième volume, les sous-titres de plusieurs autres font ressortir le rôle d'une mer : océan Pacifique, océan Indien, mer du Nord, Baltique, Atlantique. Le tour du monde et l'exposé de l'histoire s'accomplissent simultanément. Quelques objections que soulève la distribution de la matière historique dans ce cadre, il faut reconnaître l'intérêt de la tentative. On voudrait même que l'étude des conditions et des influences géographiques eût été poussée plus à fond. Quoi qu'il en soit, il y a dans ces huit gros volumes, rédigés par trente-sept collaborateurs éminents ou distingués, sous l'habile direction du Dr Hans Helmolt, un tableau très

1. Octobre 1901 ; t. III, pp. 164-176.

riche, très varié, de l'histoire *universelle*. Des cartes, d'une grande netteté, des illustrations, — dont beaucoup sont en couleur, — des tables rendent cette œuvre encore plus précieuse. Et c'est à juste titre que, dans la préface du sixième volume, — qui vient de paraître, — M. Helmolt exprime, non sans quelque fierté, toute sa satisfaction de l'avoir menée à bien.

Ce sixième volume, consacré — nous l'avons dit — à l'Europe centrale et septentrionale, montre d'abord l'importance historique de la mer du Nord, puis étudie, dans une série de chapitres, l'histoire de l'Allemagne, de la France et de l'Italie jusqu'au milieu du XIVe siècle, le développement du christianisme entre les invasions et la Réforme, la colonisation allemande dans l'Est, enfin l'histoire des peuples du Nord, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (jusqu'en 1820). Il y a quelque chose de factice et d'ingénieux tout à la fois dans cette sorte de concept de l'Europe centrale (*Mitteleuropa*) et de son rôle historique, substitué à celui du Moyen Age (*Mittelalter*) : « Was also nach dem Untergange der Kelten in gemeinsamer Arbeit der Romanen und der Germanen im Herzen Europas aufgebaut worden ist bis zu dem Augenblicke, wo sich der Schwerpunkt aus der Mitte mehr dem Westen zuneigt, das begreifen wir unter « Mitteleuropa » im historischen Sinne. » (page VI.)

Un neuvième volume paraîtra cet été, qui contiendra des suppléments divers et une table générale. — H. B.

***

La *Historische Zeitschrift*, avec son 97e volume, a inauguré, cette année, une troisième série qui, par diverses améliorations matérielles, en particulier par la substitution des caractères latins aux caractères gothiques, se distingue des séries antérieures.

En ce qui concerne son objet essentiel la *Historische Zeitschrift*, que dirige actuellement le professeur Friedrich Meinecke, veut rester fidèle aux intentions de son fondateur Heinrich von Sybel (1859), qui étaient d'unir la science et la vie ; elle veut — surtout dans la partie consacrée aux *Essais*, qui sera développée — tenir compte de l'orientation de la vie politique nationale et des conditions générales de la vie spirituelle.

En même temps que nous rappelons le caractère propre de cette importante Revue, nous signalons à nouveau la rubrique *Notizen und Nachrichten* — particulièrement la section *Allgemeines* — sous laquelle il est fait un si précieux et consciencieux dépouillement de nombreux périodiques allemands et étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

P. Vinogradoff, **The growth of the Manor**. Londres, Sonnenschein, 1905, in-8; viii-384 pp.

M. Vinogradoff, jadis professeur à l'Université de Moscou, maintenant un des plus illustres maîtres de l'Université d'Oxford, avait déjà publié en 1892 un livre important sur les classes rurales anglaises au Moyen Age, *Villainage in England*. S'aidant de nombreux travaux parus depuis ce temps, notamment des études si remarquables de Maitland et de M. Round sur l'époque du Domesday-Book, le savant juriste entreprend dans son nouvel ouvrage d'expliquer comment est né en Angleterre le régime seigneurial, qui a coexisté avec le régime plus ancien de l'*Open-field* ou « champ sans clôture », et de la communauté de village

La question des origines du régime seigneurial et domanial, du « Manoir », est particulièrement obscure et complexe en Angleterre, parce que l'Angleterre n'a subi qu'une romanisation partielle, et sur laquelle nous sommes très faiblement renseignés. Les « romanistes » et les « germanistes » d'Outre-Manche se querelleront sans doute indéfiniment, car ils se battent surtout à coups d'hypothèses. Leur principal sujet de controverse est précisément l'origine du « Manoir ». Ils ne s'entendent que sur un point : dans un camp comme dans l'autre, on dénie toute importance à l'élément celtique.

M. Vinogradoff a pensé avec juste raison qu'il n'était pas raisonnable de prétendre expliquer par une formule unique un état de choses très complexe, qui a dû varier non seulement dans le temps, mais dans l'espace. Il a adopté une méthode éclectique que nous considérons comme très sage, et comme capable seule de conduire à la solution véritable. Il a repoussé le dangereux procédé de la recherche régressive, de la démonstration « à reculons », qui a conduit M. Seebohm à résoudre le même problème de la façon la plus arbitraire et la plus inadmissible.

Il commence donc par étudier, non les restes modernes de l'Open-field, mais les coutumes que nous pouvons légitimement attribuer à la

Bretagne celtique, et y découvre les racines de la communauté de village, qui, selon lui, a joué un rôle des plus importants dans l'organisation manoriale. La civilisation romaine ne lui paraît pas avoir laissé une empreinte aussi profonde ; c'est cependant, de son aveu, une époque de progrès matériels, et il croit que la formation d'un certain nombre de *villæ*, de grands domaines à l'italienne, n'a pas été sans effet sur l'agriculture et le système foncier des temps postérieurs. L'invasion des Anglo-Saxons est un événement considérable, dont les germanistes ont à peine exagéré les résultats; toute la face de l'Angleterre en est changée ; mais cette catastrophe même ne détruit pas toutes les pratiques agricoles, toutes les coutumes villageoises des Bretons ; de la combinaison des divers éléments celtique, romain, germanique, naît un système social nouveau : les campagnes sont cultivées en coopération par une masse de petits propriétaires libres, les *ceorls*.

La civilisation anglo-saxonne n'est pas une; ses transformations ont été profondes, depuis le sixième jusqu'au onzième siècle. Il se crée peu à peu une aristocratie militaire qui est en même temps une aristocratie rurale, et au-dessus de la communauté de village, qui ne disparaît point pour cela, se développe l'autorité seigneuriale. La nécessité d'une armée de guerriers professionnels, pour résister aux invasions danoises, rend plus générale et plus rapide cette évolution, très préjudiciable à l'indépendance des ceorls. Cependant, bien que liée aux grands propriétaires par la recommandation, par la juridiction seigneuriale et déjà par des taxes et des redevances, la masse des cultivateurs est encore libre. Le *villanus* du Domesday-Book n'est pas un serf.

La conquête normande précipite la formation du système manorial, en simplifiant les cadres sociaux, aux dépens des petits propriétaires libres, et en constituant définitivement une noblesse terrienne. Au XIIIe siècle, le vilain est devenu un serf. Cependant la communauté de village subsiste; l'exploitation agricole, les rapports des paysans avec le lord, ont en grande partie pour principes les coutumes immémoriales du *township*.

On voit quelle position a choisie M. Vinogradoff, et quelles solutions il propose pour la question de l'origine du servage anglais et la question de l'origine du régime domanial. Tandis que M. Seebohm voyait dans la masse des paysans de la campagne anglo-saxonne, dans les *ceorls*, des indigènes vaincus et réduits en servage par les envahisseurs germains, M. Vinogradoff estime que les ceorls étaient des petits propriétaires libres, et que cette classe libre agricole n'a été réduite que progressivement à la dépendance. Il pense que le manoir ne s'est définitivement constitué qu'après la conquête normande; il attache une importance considérable à la communauté de village, dont il aperçoit les premiers germes dans la plus lointaine antiquité, et qu'il croit complètement organisée dès l'époque anglo-saxonne; ce n'est pas le régime seigneurial, c'est le régime de la communauté de village qui, à ses yeux, explique le développement économique de la société rurale anglaise avant la conquête normande.

Les pages relatives à la communauté de village anglo-saxonne sont, forcément sans doute, les moins satisfaisantes et les moins convaincantes

du livre. Il est bien hardi de reconstruire le township anglo-saxon à l'aide d'inductions fondées sur des textes du XIIIe et du XIVe siècle; c'est, à certains égards, encourir les mêmes reproches de conjecture hasardeuse qui ont été faits à M. Seebohm. Maitland a conseillé de ne point prêter au village anglo-saxon une organisation sociale et économique qu'en bien des cas il ne pouvait guère avoir, et il a indiqué les bonnes raisons qu'il y a d'être prudent : il a remarqué que les affaires à régler, dans un village libre, étaient bien peu nombreuses, et surtout que beaucoup de ces villages étaient très petits. D'autre part, je me demande si M. Vinogradoff n'aurait pas dû examiner quelle influence la conquête normande a pu avoir sur le développement des communautés rurales. Il faudrait reprendre cette question de l'*English village community*, du point de vue normand, et méditer certains chapitres du livre de M. Léopold Delisle sur la classe agricole en Normandie ; on ne peut qu'être frappé de l'importance, prouvée par des textes précis et datés, qu'avait en ce duché la communauté rurale, même avant le débarquement de Guillaume en Angleterre ; et il faut sans doute admettre avec M. Delisle que « les compagnons de Guillaume renouvelèrent de plus d'une façon la face de l'Angleterre ».

La forme matérielle du livre de M. Vinogradoff oblige à une critique assez grave. Par une innovation bizarre et déplorable, les notes ne se trouvent à aucun des endroits où l'on peut être tenté de les chercher : ni en bas des pages, ni à la fin du volume, ni à la fin de chaque chapitre ; elles sont réparties en trois groupes, terminant chacune des trois grandes divisions de l'ouvrage. C'est la une disposition tout à fait malencontreuse, qui rend la lecture fatigante sans présenter aucun avantage.

Il est presque inutile d'ajouter que le *Growth of the Manor* est un livre de la plus grande valeur. Le nom de son auteur avertit suffisamment qu'on y trouvera une étude approfondie et ingénieuse du sujet, une connaissance étendue et minutieuse des textes, un sens historique très fin, beaucoup de précision, de respect pour les nuances, de sincérité et de largeur d'esprit. Nul historien ne sait mieux que M. Vinogradoff comprendre et faire comprendre les transformations des mots et des choses.

CH. PETIT-DUTAILLIS.

GOSSART (ERNEST). **Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.** Bruxelles, Lamertin, 1905, XII-332 in-8.

Ce volume contient le début d'un récit clair et nourri de la lutte des Pays-Bas contre l'Espagne au XVIe siècle. Ouvrage de seconde main, qui ne met en œuvre que des documents déjà publiés (quelques-uns d'ailleurs par les soins de M. G. lui-même) mais qui ne manque ni d'utilité ni d'intérêt.

La manière de présenter le sujet n'est pas sans nouveauté. Pendant longtemps on n'a voulu voir dans le conflit des Pays-Bas contre l'Espagne

qu'un épisode de la lutte entre Réforme et Contre-Réforme. M. G. lui restitue son sens politique, en mettant au premier plan « les efforts soutenus par le fils de Charles-Quint afin de retenir sous le joug un pays qui lui servait de point d'appui aussi bien pour remplir son rôle de chef de la famille de Habsbourg, que pour s'acquitter de sa mission de champion du catholicisme ». En même temps l'auteur manifeste un souci louable de noter, à côté des causes proprement politiques des événements qu'il étudie, certaines de leurs causes sinon économiques, du moins financières. Témoignages de bonne volonté bien insuffisants encore, mais que l'histoire économique ne saurait négliger.

Quel dommage pourtant que nous n'ayons toujours, avec le travail de M. G., que le début d'une histoire politique et religieuse de la révolution des Pays-Bas ! Il y a tout un côté des événements, tout un ordre de causes que l'auteur ne saisit pas, qui lui échappe. Prenons par exemple les chapitres du début, ceux que M. G. consacre au gouvernement de Granvelle et à sa rupture avec Guillaume d'Orange. L'auteur établit un parallèle entre le Prince et le Cardinal : « Les incidents de la lutte entre ces deux natures si opposées, écrit-il (p. 101), font saisir sur le vif l'antipathie profonde qui existait entre les chefs du parti national et ceux qui soutenaient... l'absolutisme royal ». Opposition de nature, soit — (encore que, notons-le, elle n'ait pas éclaté dès l'origine entre le prélat et Guillaume d'Orange) ; conflit naturel entre le chef du parti national et le grand serviteur de l'absolutisme de Philippe II, évidemment ; mais est-ce tout? N'y a-t-il pas un facteur que M. G. néglige, un facteur de toute première importance : celui-ci, que Granvelle, Granvelle le parvenu, le bourgeois arrivé, le petit-fils d'un humble notaire d'Ornans en Franche-Comté, incarne de par ses origines et ses relations, en face d'une noblesse pauvre, turbulente, privée d'emplois rémunérateurs et atteinte dans ses revenus par toute l'évolution économique et sociale du temps, cette domination des gens de robe, courte ou longue, cette maîtrise des « consaulx » qui leur est si odieuse non pas seulement sans doute pour des raisons politiques, mais avant tout pour des raisons de malaise économique et de décadence sociale ?

Voila ce que nous montrent une foule de textes, que M. G. connaît bien et dont le sens n'a pu lui échapper [1]. Voila ce que confirme l'histoire

1. Le Discours sur le regne de Philippe II de Viglius (edit. Wauters, p. 77 sq.) et les Memoires d'Hopperus (ch. VI, § XIII) signalent nettement cet état d'esprit des chevaliers et des seigneurs qui pretendaient que selon les anciennes coutumes, « devant que les consaulx fussent ordonnez, le gouvernement des estatz, finances et surintendance de la justice devoit appartenir aux seigneurs et chevaliers principaulx du pays esgallement ». Cf. également des incidents significatifs : l'altercation du comte d'Hochstraate avec le président de la Chambre des Comptes de Brabant, Longin (*Papiers d'Etat de Granvelle*, p. p. Weiss, t. VII, p. 599), des remarques de Granvelle, comme quoi « les gens militaires » s'arment « contre l'eglise et la justice et les longues robbes » etc... De même l'idée du Cardinal dont parle M. G., d'interesser à l'Espagne les seigneurs flamands en leur donnant des commanderies et en confiant de grands commandements en Italie aux principaux d'entre eux, idée fondée sur le sentiment tres juste des motifs d'ordre économique et social qui entraînaient dans la lutte les nobles des Pays-Bas *en tant que nobles*.

assez curieuse à ce point de vue, d'un petit pays rattaché administrativement au gouvernement des Pays-Bas : la Franche-Comté, cette « Bourgogne » dont Granvelle était originaire, à laquelle appartenaient avec les Marnix, savoyards d'origine mais possessionnés en Comté, bien des seigneurs : Pierre d'Andelot, Marc et Claude-François de Rye, Jean de Poupet (M. de la Chaux) qui prirent une part active au mouvement de la Ligue des Flèches, qui furent les amis, les confidents de Guillaume d'Orange, lui-même possesseur, comme héritier des Chalon, d'un bon tiers des seigneuries comtoises, et qui s'efforcèrent curieusement de susciter en Comté un état d'esprit analogue à celui des nobles des Pays-Bas — hostile à Granvelle, non seulement parce que Granvelle était autoritaire, mais parce qu'il représentait à leurs yeux la classe expropriatrice de la noblesse, la classe bourgeoise [1].

Aux Pays-Bas comme en Franche-Comté, derrière la lutte politique et la lutte religieuse s'esquisse ainsi une véritable lutte de classes, dont il faudrait saisir et restituer l'histoire. M. G. ne l'a pas vu, ou s'est interdit de le montrer. Et son récit en souffre bien souvent, comme ses appréciations. Il y aurait beaucoup à dire par exemple, sur le portrait qu'il trace de Granvelle et de son activité aux Pays-Bas. Outre que les « portraits moraux », aussi brefs et catégoriques qu'ils doivent être dans un précis, ont toujours quelque chose d'arbitraire même lorsqu'ils s'appuient sur des textes [2], — Gachard s'appuyait sur des textes pour faire l'apologie de Granvelle comme M. G. pour en faire le procès, — il me semble que le jugement d'ensemble de l'auteur sur le Cardinal n'est pas toujours très équitable. M. G. cède trop peut-être à un certain désir de simplification : Granvelle d'un côté, représentant à lui tout seul l'absolutisme ; en face, les hommes de la révolution. Tout n'est pas faux sans doute dans cette façon de présenter les choses ; et ce que dit M. G. à plusieurs reprises de l'absolu dévouement du Cardinal au service du roi, de sa « conscience professionnelle » de ministre ne manque pas de finesse. Mais il n'est pas juste de présenter Granvelle comme le maître absolu des Pays-Bas de 1561 à 1564. Le maître absolu, il ne l'est d'aucune façon. Il doit compter chaque jour avec Marguerite de Parme qui a sa politique et sa diplomatie

1. C'est du moins ce que nous essaierons d'établir dans une étude, à paraître prochainement, sur la Franche-Comté au temps de Philippe II.

2. Les textes qu'allègue M. G. ne nous paraissent pas toujours très bien choisis, ou ne contiennent pas ce que l'auteur en voudrait tirer. Par ex., p. 40, il cite un passage de la très intéressante lettre du Cardinal à Cl. Belin (Weiss, III, 162) où Granvelle déclare n'être, en tant que ministre, ni Flamand ni Italien, mais « homme de partout » — et il ajoute : « C'est ce caractère entier, cette humeur despotique qui. . soulevèrent tant de colères contre lui. » On chercherait vainement trace dans la citation et dans toute la lettre de ce caractère entier et de cette humeur despotique qui indignent M. G. De même le passage de la lettre à Viglius que cite M. G. p. 45 n'a pas un sens général. Il s'agit des menées de S. Renard, l'ennemi personnel, particulier de Granvelle — celui à qui jamais le Cardinal n'a pardonné ; et il serait naïf de s'étonner qu'il ait manqué de mansuétude pour un homme comme Renard, qui avait tout fait pour procurer sa disgrâce. N'y a-t-il pas aussi quelque exagération à faire de Granvelle — du Granvelle de 1567 et 1568 — l'inspirateur de toutes les mesures odieuses prises par le duc d'Albe ?

à elle et qui se détache de plus en plus de son ministre ; il doit compter avec Philippe II auprès duquel il est violemment et sans trêve attaqué, notamment par ce curieux personnage qu'est Simon Renard [1]. La vie de Granvelle de 1559 à 1564 est une vie de lutte incessante, non seulement contre la révolution naissante, mais contre ses ennemis à la cour, les Espagnols, les Comtois, les Flamands, Ruy Gomez et ses clients, Simon Renard et ses amis [2]. Et il ne faut pas l'oublier, comme semble le faire M. G. : Le Granvelle de 1560 est un Granvelle atteint, diminué. Il a reçu déjà un coup assez rude. Il n'est plus, comme l'avait été son père auprès de Charles-Quint, comme il l'avait été lui-même auprès de Philippe II sinon en titre du moins en fait, le ministre d'État de son maître. Il n'est que le ministre adjoint à la gouvernante d'une partie des États de ce maître. S'il avait tenu compte de ce fait, M. G. se serait épargné quelque flottement dans ses appréciations. Discutant les griefs des Flamands qui reprochaient au Cardinal d'être étranger, il écrit : « Cependant Granvelle appartenait à un État héréditaire de la Maison d'Autriche, la Bourgogne, et les Bourguignons avaient toujours été mis dans les conseils du prince sur le même pied que les sujets des Pays-Bas. » Mais là n'est pas la question ! Il ne s'agissait aucunement de la légitimité ou de l'illégitimité de l'emploi des Bourguignons « dans les conseils du prince » — mais de leur emploi dans les affaires exclusivement, spécifiquement flamandes. Si Granvelle, ministre d'état de son maître, n'aurait pu être réputé légitimement étranger par aucun des sujets de Philippe II, ministre pour les Pays-Bas au contraire et pour les Pays-Bas seuls, il pouvait avec quelque raison être traité d'étranger par les seigneurs flamands. Les seigneurs comtois se seraient opposés avec une énergie toute pareille à ce que le gouverneur de leur province, ou le Président de leur Parlement fût non un Comtois mais un Flamand.

Ces différences d'appréciation — pour n'être pas sans importance — n'influent en rien d'ailleurs sur le témoignage qu'il convient de rendre du livre de M. G., livre consciencieux qui reste, avec sa documentation abondante et sa liste utile d'ouvrages consultés, un précis exact et clair d'événements compliqués mais intéressants [3].

LUCIEN FEBVRE.

1. M. G. aurait trouvé d'utiles indications à ce sujet dans la brochure consciencieuse de Tridon M. : Simon Renard..., sa lutte avec le Cardinal Granvelle (Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 1881 ; à part, Besançon, 1881, in-8).

2. M. G. parle p. 37 des dénonciations constantes de Granvelle, de « toutes sortes d'accusations le plus souvent vagues dans lesquelles il représentait les seigneurs sapant l'autorité du souverain, etc. » — Mais il omet de dire que ces accusations vagues n'étaient le plus souvent que des réponses à d'autres accusations — de haute trahison ou de concussion — que ses ennemis répandaient sur son compte.

3. A signaler quelques incorrections dans la transcription des noms propres. Il faut lire, p. 39, Du Moulin au lieu de Demoulin ; p. 40, Cl. Belin au lieu de Belin ; p. 144, Chevreaux au lieu de Chevraulx ; p. 144, 153 sq., Chantonnay et non Chantonay. P. 101, un lapsus « les incidents de la lutte... fait saisir ». P. 52-53, M. G. aurait pu citer le bon travail de Cardon sur la Fondation de l'Université de Douai.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE COLONIALE.

ÉMILE BOURGEOIS. **Manuel historique de politique étrangère.** Tome III. *Le temps présent*, Paris, Belin, 1905, 866 pp. in-16. — Le tome III de l'ouvrage de M. E. Bourgeois est plus volumineux que le précédent, lui-même plus considérable que le premier. Sous le titre — en France du moins — modeste de *Manuel*, M. E. Bourgeois a, en réalité, synthétisé l'histoire diplomatique du Monde entier de 1830 à 1878. Et cette histoire, telle que l'entend M. E. B., est faite d'une partie de l'histoire intérieure de chaque pays. C'est ainsi que le chapitre VI, l'un des plus intéressants du livre, traite, sous ce titre : « Les doctrines de races en Europe et les nations nouvelles dans le monde », de l'éveil de la pensée allemande, tchèque, slave. L'auteur assigne leur rôle aux philologues précurseurs des diplomates ; et ceci montre tout ce que la méthode de M. E. B. a de large et de complet.

A travers les méandres de la diplomatie, les traités, les luttes d'influence, de 1830 à 1848, nous voyons Louis-Philippe donner sa popularité pour conserver la paix à l'Europe; il répare les imprudences belliqueuses de Palmerston ; mais son trône y succombe. — Lamartine d'abord puis Cavaignac et Bastide tombent aussi, pour avoir fait triompher la politique de l'intérêt, déjà préconisée par Mirabeau, et froissé « la tradition et l'amour-propre national ». L'élection de Louis-Bonaparte en est la conséquence.

Peut-être y a-t-il quelques excès dans la thèse de M. E. B. C'est ainsi que si Lamartine fut nommé quatrième au Conseil exécutif (p 301), sa politique étrangère n'en fut guère la cause. La pensée de M. E. B. apparaîtrait plus exacte encore si elle se présentait moins rigoureuse. — Napoléon nommé en réaction des traités de 1815 sert les intérêts de races et les intérêts catholiques. Les passions intérieures expliquent et gouvernent la politique impériale. — L'auteur intercale dans son exposition des chapitres considérables tant par leur intérêt que par leur étendue, traitant de « l'unité des races et les progrès des États » (1856-66) ou de « l'expansion de l'Europe dans le monde » (1856-66). — La France a gagné à ne plus se croire l'héritière du « grand » roi et du « grand » empereur. Mais, entourée d'États qui considèrent « la paix non comme un idéal mais comme une halte », elle a vu par son travail pacifique lui revenir les États divisés. La pensée de M. E. B. est que son rôle est d'être l'honnête courtier de la paix. Mais pour le jouer, encore faut-il qu'elle reste « maîtresse de ses passions comme de ses moyens de défense ».

Tel est le beau livre que nous voudrions voir passer de la table de travail de nos apprentis diplomates au chevet de nos hommes d'État. Nous ne pouvons, dans le cadre étroit qui nous est imposé, montrer l'abondance des faits, la suite de la pensée, qui font de chaque chapitre le plus riche répertoire d'idées et d'aperçus que nous connaissions sur les diverses phases de notre histoire diplomatique.

Nous ignorons si M. E. B. a l'intention de conduire jusqu'à nos jours son récit. Les archives de 1878 et celles de la période postérieure sont fermées, mais les livres jaunes, blancs, bleus, etc., les discussions parlementaires permettraient d'en écrire provisoirement l'histoire. N'y a-t-il pas déjà sur telle partie de l'histoire diplomatique des livres qui font autorité? Nous espérons que M. E. B. couronnera son magnifique édifice.

Une bibliographie très complète termine chaque chapitre. — A. Ferry.

Ismael Hamet. **Les Musulmans français du nord de l'Afrique**, avec un avant-propos par A. Le Chatelier, Paris, Colin, 1906, IV-316 pp. et 2 pl. in-18. — M. Ismaël Hamet est officier interprète principal de l'État-Major de l'armée. Sa double qualité de Musulman et de Français semble lui donner une autorité particulière dans la question qu'il traite. Il étudie l'état des Musulmans de l'Afrique du Nord avant notre arrivée, leur évolution depuis soixante-quatorze ans, et il « soulève le voile de l'avenir » en véritable « prophète ». Il y a peut-être un peu d'exagération, lorsque, p. 311, par exemple, il termine ainsi une brillante improvisation : « Alors il n'y aura plus qu'un peuple en Afrique, et ce peuple s'appellera les Français ! » Mais la triple évolution, sociale due aux institutions françaises), intellectuelle (due à la diffusion de l'instruction), morale (due au contact des hommes et des choses de l'Europe), est assez bien définie, et nombre de petits points intéressants nous sont révélés. La bibliographie de M. H. pourrait donner lieu à quelques critiques : il aurait avantage en général à citer les auteurs d'après leur dernière édition, surtout lorsque, comme pour le livre de Wahl, *l'Algérie* (dont la dernière édition a été revue par M. Augustin Bernard), les changements sont considérables. — A un autre point de vue, M. H. s'exagère probablement l'importance que peut avoir le droit de vote, aux yeux de nos « sujets ». En tout cas son livre est fait dans des intentions excellentes ; et l'une des meilleures preuves qu'il eût pu fournir de l'évolution intellectuelle des Musulmans français, c'est son livre même. — André Fribourg.

César Benattar, Abdelaziz Ettéalbi, El Hadi Sebai. **L'Esprit libéral du Coran**, Paris, Ernest Leroux, 1905, 100 p. in 8°. — M. Ismaël Hamet déclare possible l'assimilation des Indigènes de l'Afrique du Nord; Français et Arabes, sont, selon lui, bien moins éloignés les uns des autres qu'on ne le pense communément. D'une manière plus générale, les trois auteurs de *L'Esprit libéral du Coran* sont persuadés que la différence est minime entre Musulmans et non Musulmans, et qu'un rapprochement

entre eux serait aisé. Ils appuient leur démonstration sur une interprétation littérale du *Coran* et des *Hadiths* (Commentaires du *Coran* faits par Mahomet et propos tenus par lui pendant son existence), et, après avoir défini la religion musulmane comme une religion universelle qui doit s'étendre à l'humanité, et non comme une religion faite pour les seuls Arabes, ils prouvent que dès le septième siècle de l'ère chrétienne le Coran imposa l'instruction obligatoire aux Musulmans et aux *Musulmanes*, que la religion musulmane exigea de tous ses adeptes la reconnaissance et le respect de toutes les autres religions monothéistes, qu'elle leur prescrivit avant toutes choses la liberté de croyance et le respect de toutes les opinions, qu'elle recommanda l'amour du prochain, qu'elle admit le mariage entre Musulmans et femmes non musulmanes, qu'elle consacra enfin le principe des récompenses éternelles pour les hommes vertueux de toutes les religions. Certains auteurs, sceptiques incorrigibles, nous assurent qu'en cherchant un peu, l'on trouve tout ce que l'on veut dans le Coran..... M. Benattar et ses collaborateurs y ont trouvé l'esprit de tolérance, et la condamnation des *Zaouias*; félicitons-nous du résultat et souhaitons que cette même découverte soit faite par tous nos sujets, les Musulmans français du Nord de l'Afrique. — André Fribourg.

Camille Brunel. **La question indigène en Algérie.** *L'Affaire de Margueritte devant la cour d'assises de l'Hérault*, Paris, Challamel, 1906, vi-290 pp. in-8. — L'affaire de Margueritte n'est qu'un prétexte pour M. Brunel. Son livre est une réponse à l'avocat de Yacoub, qui a cherché à apitoyer l'opinion publique sur les Arabes, « ces malheureux que nous avons peu à peu dépouillés de leurs biens et réduits à la misère, après les avoir conquis ». M. B. a passé quarante années en Algérie; ancien topographe et commissaire délimitateur, il était particulièrement désigné pour écrire un livre sur la « Propriété Indigène » qui est au fond de toutes les questions algériennes. En un premier chapitre très intéressant, consacré à la psychologie et aux croyances profondes du peuple arabe, l'auteur nous explique l'énorme importance du *Moul-es-Sâa*, le Maître de l'Heure qu'attendent et qu'attendront indéfiniment les Musulmans. Puis remontant jusqu'à l'origine de ce peuple, il le suit à travers les siècles, le montrant toujours « irréductible et semblable à lui-même », par un résumé de son histoire, — qu'on aurait peut-être désiré plus court. L'auteur entre vraiment dans le vif de son sujet p. 141, quand il étudie la Propriété indigène. Qu'était cette propriété avant la conquête? Qu'est-elle devenue sous la domination française? Selon M. B. non seulement les Arabes n'ont rien perdu du fait de notre conquête, mais encore « tous les efforts faits depuis 1851 pour organiser le régime de la propriété en Algérie, en vue de faire la part des Indigènes et de l'État, ont eu comme résultat, au moyen des bureaux arabes d'abord, et des administrateurs délimitateurs ensuite, de frustrer l'État français de domaines qui lui revenaient »; reprenant la pensée de Paul Bert, il déclare que « les terres inutilisées, véritables biens de main morte, doivent passer en des mains

vivantes, comme lors de la Révolution française ». — Traitons bien l'Indigène, mais ne lui donnons ni droits politiques, ni représentants directs, telle est la conclusion de M. Brunel. — La bibliographie à la fin du volume est médiocre; connaître par ordre alphabétique les noms d'auteurs « cités dans le présent ouvrage » est peu important pour nous : une bibliographie scientifique de la question nous serait autrement utile. — André Fribourg.

Victor Bérard. **L'Affaire marocaine**, Paris, Colin, 1906, 2e éd., VIII-457 pp., in-18. — M. Bérard n'a pas mis de préface à son livre. Il s'est contenté d'un sous-titre qui, brièvement et nettement, en indique les parties essentielles : L'Affaire Marocaine (*Le Maroc*, — *La France et le Maroc*, — *L'accord franco-anglais*, — *L'accord franco-espagnol*, — *Le désaccord franco-allemand*, — *Les réformes*). En quelques pages, très justes, M. B... caractérise l'individualité géographique de la « Presqu'île marocaine », du « Mahgreb-el-Aksa », le pays de l'Occident-Extrême. Il montre quelles populations sont montées à l'assaut de la citadelle; quels étrangers, durant l'histoire, ont imposé leur loi au pays; quel aspect présentent actuellement *Blad-es-Siba* et *Blad-el-Maghzen*; quelle valeur ont, aujourd'hui, les marchés et les routes, les mines et les bois, le bétail, les fruits, la main-d'œuvre. — La seconde partie du livre, c'est l'histoire de l'influence française au Maroc, depuis le 15 août 1533, date à laquelle le sultan de Fez accorde au sultan de France la libre navigation sur les côtes de ses États, jusqu'au 31 mars 1905, jour où l'empereur d'Allemagne prononce à Tanger son fameux discours. — M. B. élargit alors considérablement le problème et, dans les trois chapitres qui suivent, il essaie de montrer la signification véritable de l' « Affaire marocaine ». C'est là que nous apercevons toute sa finesse d'intuition, toute la hardiesse de ses vues. Cette partie du livre, et plus particulièrement le chapitre consacré à l'accord franco-espagnol, abonde en indications ingénieuses, séduisantes, encore que problématiques. — Les déboires de la *Weltpolitik* devaient enfin nous mettre l'Allemagne sur les bras; entre Paris et Berlin, la « conversation » dure encore. — En somme, la France n'a voulu et ne veut ni annexion, ni « tunisification »; en tant que pays limitrophe, elle a plus de chances que n'importe qui de ramener la paix au Maroc; elle peut sans violence, sans attentats à la souveraineté ni à la dignité du Chérif, sans atteinte à la liberté du commerce mondial, ni à l'intégrité territoriale du pays, par un retour à la politique « d'alliance et d'amitié », de « double et mutuel appui », ramener le calme dans une région où tout n'est qu'anarchie. Elle a déjà mis à la disposition du Maghzen ses officiers; elle ajoutera un jour à sa mission de Fez un personnel d'ingénieurs, de financiers, d'administrateurs pour le plus grand avantage du Chérif et de la civilisation. — André Fribourg.

FOLK-LORE.

P. Sébillot. **Le Folk-lore de France** ; t. I, *Le Ciel et la Terre;* t. II, *La Mer et les Eaux douces*. Paris, Guilmoto, 1904 et 1905, 489 et 478 p. in-8. — Ces deux volumes sont les deux premiers d'une série qui doit contenir l'ensemble des données actuellement connues sur le folk-lore de France.

Il était difficile de classer un tel ensemble de faits; nous ne sommes pas suffisamment renseignés pour pouvoir en faire le classement historique, qui pourrait d'ailleurs faire illusion sur la nature réelle des faits observés; le classement géographique excluait toute tentative de comparaison : l'auteur s'est arrêté au système que lui a inspiré une ancienne école d'historiens des religions, qui voient dans les représentations mythologiques des symboles par lesquels l'homme cherchait à se représenter la nature.

Ce système l'amène à confondre, dans des rubriques très vastes, des faits essentiellement hétérogènes et à ne faire aucune différence entre les rites et les représentations qui s'y attachent. C'est ainsi que les croyances populaires relatives à la Lune se trouvent mélangées avec les explications des phénomènes naturels produits par cette planete et avec les observances attachées aux diverses périodes de la lunaison. Beaucoup des faits exposés sous les différentes rubriques se classeraient beaucoup plus naturellement sous d'autres ; il en est ainsi, par exemple, de ceux qui sont relatifs a la protection ou à la consécration de la maison et qui se trouvent épars dans les deux volumes. Certaines rubriques occupent des places qui nous surprennent : sous le chef de la mer, nous voyons rangées les croyances relatives aux vaisseaux légendaires; les croyances qui ont pour objet les puits se trouvent placées entre celles relatives aux sources et celles relatives aux rivières, etc.

Le plus grave défaut du plan de M. Sébillot est le suivant : il sépare une croyance quelconque (un conte par exemple) en plusieurs fragments qui peuvent chacun prendre place dans une rubrique différente. C'est ainsi que les histoires de cloches sonnant au fond de puits ou de sources se trouvent placées sous les chefs : puits et fontaines, alors que les histoires de villes englouties, dont elles ne sont qu'un motif, sont classées sous la rubrique : envahissements de la mer, parce que M. Sébillot a pris comme type de ces traditions l'histoire de l'ensevelissement d'Ys, ville maritime. Cette division des thèmes soustrait aux faits de folk-lore la plus grande partie de leur réalité vivante : nous avons parlé plus haut des croyances relatives à la maison; convenablement exposées *dans leur ensemble*, elles nous montreraient qu'il a existé en France tout un système de culte domestique ; brisées par morceau comme dans le présent ouvrage, elles ne donnent qu'une impression de chaos et ne peuvent, en

aucune façon, permettre de se faire une idée de la nature des phénomènes du folk-lore.

Par contre, le livre gagne en clarté ce qu'il perd en précision ; la lecture en est agréable, amusante même.

M. Sébillot a rendu un grand service aux folk-loristes en réunissant dans ces volumes les innombrables faits épars dans les revues de toute sorte qui recueillent les trésors de la tradition populaire. — H. Beuchat.

Louis Lambert. **Chants et chansons populaires du Languedoc**, recueillis et publiés avec la musique notée et la traduction française par Louis Lambert. Paris, Welter, 1906, 2 vol. in-8 de viii-390 et 348 p. — En deux beaux volumes, M. Louis Lambert, qui, pendant plus de quarante années, n'a cessé de rechercher les chants traditionnels de la province du Languedoc, vient de publier certainement l'un des meilleurs recueils de littérature populaire que nous ayons en France : tant pour l'habileté de la notation musicale, qu'au point de vue de la richesse et de la variété de la moisson. Les chants du premier âge y sont particulièrement nombreux : berceuses, formulettes et incantations, et les chansons de danse, rondes et bourrées. Quelle psychologie en ces couplets, qui n'ont l'air de rien ! Toute la vie du peuple est la condensée avec ses cris de joie et ses larmes contenues, ses aspirations et ses regrets, avec son esprit d'observation aussi et son ironie tantôt fine, tantôt si cruellement réaliste. « Les pommes rouges sont bonnes a manger, les jeunes filles bonnes à marier : les vieilles, personne n'en veut ! » Nulle part les secrets de la conception poétique ne se laissent aussi facilement surprendre. « En passant la planchette, le pied m'a glissé. Pauvrette, je suis tombée dans l'eau, mes cotillons se sont mouillés. » Encore un ou deux tours de danse, et ce germe va se développer. « Passaient trois chasseurs tout le long du ruisseau ; en croyant toucher le lièvre, pauvrette, ils m'ont touchée, moi ! » « La balle qu'ils ont tirée... » Et il s'épanouira plus tard en une des plus jolies chansons de notre pays. Aussi bien que le littérateur, l'ethnologue et le mythologue lui-même y trouvent matière à plus d'une curieuse observation. Quand, par exemple, les enfants, accroupis, les mains jointes devant les genoux, dansent a la ronde en chantant : « Soleil soleillant, donne-nous la lumière, à moi, a mon père, et aussi au pauvre pastoureau qui n'a pas de manteau... ! » Ou bien : « Petit soleil, lève-toi pour les pauvres petits enfants, qui sont sur la paille, qui meurent de froid : une cuillerée de graisse, le soleil s'abaisse ; une cuiller d'argent, le soleil s'étend ; une cuiller de romarin, le soleil est par les chemins ! » ne croirait-on pas vraiment l'invocation de quelque primitive tribu de l'Australie offrant son sacrifice à l'astre du jour ? De fait, qui sait de quel rite antique ce jeu d'enfants est la « superstition » ?

Peut-être reviendrons-nous sur cette question. En attendant, nous souhaitons que l'exemple de M. Louis Lambert et de ses collaborateurs fasse naître beaucoup de recueils du même genre dans les autres provinces de France. — Léon Pineau.

A.-L. Gassmann. **Das Volkslied im Luzerner Wiggertal und Hinterland.** Bâle, 1906; grand in-8 de x-215 p. — L'active « Société Suisse des traditions populaires » a eu la très heureuse idée de publier, à côté et indépendamment de sa Revue trimestrielle, une série d'ouvrages sur le folk-lore. Le recueil de M. Gassmann, qui en constitue le n° 4, est consacré aux chansons du Wiggertal et de l'Hinterland lucernois. Il comprend 256 morceaux, plus quelques « Jodler » et « Jauchzer ». Un peu pêle-mêle, surtout au début, on en tirerait néanmoins un bien joli tableau de la vie populaire suisse, avec ses chansons de chasseurs et de pêcheurs, ses chansons de bergers et ses chansons d'amour : les grands bois y frissonnent et les fleurs y sentent si bon sur l'Alpe ensoleillée ! Je n'aurai garde d'oublier non plus les chansons satiriques, où éclate l'antipathie pour le voisin, le Souabe, et pour l'Allemand, en général. « Pourquoi donc les Prussiens sont-ils venus en France ? — Pour y boire et pour y manger, — et c'est ce qu'ils ont fait, Mori, Mora ! — Les Prussiens sont venus, — comm' des porcs ont mangé, — comm' les vach's ils ont bu, uh ! » Les chansons d'un pays ne sont pas seulement intéressantes en elles mêmes, mais aussi, j'allais presque dire et surtout, par la comparaison qu'on en peut faire avec celles d'autres peuples. Tout le monde connaît en France la chanson de « Marion à la fontaine » : la version lucernoise en est particulièrement curieuse.

M. Gassmann a rendu tous ces chants, dont la musique est remarquablement notée, tels qu'il les a entendus, sauf les grossièretés Celles-ci ne sont évidemment pas indispensables. Mais les rimes enfantines ont également été laissées de côté. Pourquoi ? On y trouve tant de choses intéressantes, débris du passé, fragments d'antiques coutumes, et elles nous ouvrent de si suggestifs aperçus sur le développement du sentiment poétique chez l'enfant ! A ce double titre elles ont droit à la conservation et à la vie, comme les chansons. — Léon Pineau.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

Bréhier et Desdevises du Dezert, *Le Travail historique*, Paris, Bloud, 1907, in-12.

W. Erben, L. Schmitz-Kaltenberg et O. Redlich, *Urkundenlehre*, I (*Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte*), Munich et Berlin, Oldenbourg, 1907, in 8.

D. Draghicesco, *Le Problème de la conscience, Étude psycho-sociologique* (*Bibl. de Phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1907, in-8.

G. Belot, *Études de morale positive* (*Bibl. de Phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1907, in-8.

P. Sébillot, *Le Folk-Lore de France*, III, *La Faune et la Flore*, Paris, Guilmoto, 1906, grand in-8.

A. Grenier, *Habitations gauloises et Villes latines de la cité des Médiomatrices* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fascicule 157), Paris, Champion, 1906, in-8.

G. d'Avenel, *Prêtres, Soldats et Juges sous Richelieu*, Paris, Colin, 1907, in-18.

G. Esmein, *Gouverneur Morris, Un Témoin américain de la Révolution française*, Paris, Hachette, 1906, in-16.

G. Renard, *La République de 1848* (*1848-1852*), préface de A. Millerand (*Histoire socialiste*, tome IX), Paris, Rouff, s. d., in-4. — *Notes et Références*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1906, grand in-8.

Ch. Wieste, *Le Règne de Napoléon III*, Bruxelles, Schepens, 1907, in-8.

É. Bourgeois et É. Clermont, *Rome et Napoléon III* (*1849-1870*), Paris, Colin, 1907, in-8.

Bakounine, *Œuvres*, tome II, Paris, Stock, 1907, in-12.

V. Bérard, *La France et Guillaume II*, Paris, Colin, 1907, in-18.

Commandant Lunet de Lajonquière, *Le Siam et les Siamois*, Paris, Colin, 1906, in-18.

José Gil Fortoul, *Historia constitutional de Venezuela*, I, Berlin, Heymann, 1907, in-8.

J. Zeiller, *Les Origines chrétiennes de la province romaine de Dalmatie* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fascicule 155), Paris, Champion, 1906, in-8.

E. Vacandard, *L'Inquisition*, Paris, Bloud, 1907, in-16.

P. Deslandres, *Innocent IV et la chute des Hohenstaufen*, 1906, in-12.

P. Graziani, *Sixte-Quint et la réorganisation moderne du Saint-Siège*, Paris, Bloud, 1906, in-12.

M. Bourlon, *Les assemblées du clergé sous l'ancien régime*, Paris, Bloud, 1906, in-12.

L. Choupin, *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège*, Paris, Beauchesne, 1907, in-16.

H. Brémond, *L'Évolution du Clergé anglican*, Paris, Bloud, 1906, in-12.

L. Méridier, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse*, Paris, Hachette, 1906, in-8.

L. Méridier, *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains*, Paris, Hachette, 1906, in-8.

R. Pichon, *Études sur l'histoire de la littérature latine dans les Gaules, Les derniers écrivains profanes*, Paris, Leroux, 1906, in-8.

A. Gazier, éd., *Pensées de Pascal*, édition de Port-Royal avec introduction et notes, Paris, Soc. fr. d'imprimerie et de librairie, 1907, in-16.

L. Gillet, *Raphaël* (*Les Maîtres de l'art*), Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, s. d., in-8.

E. Martin-Chabot, *Les Archives de la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier* (*Bibl. de la Fac. des Lettres de Paris*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

A. Molinier, *Les Sources de l'Histoire de France des origines aux guerres d'Italie, 1494*, VI, Table générale par L. Polain, Paris, Picard, 1906, in-8.

A. Parmentier, *Album historique*, publié sous la direction de E. Lavisse, t. IV, *Le XVIIIe et le XIXe siècle*, Paris, Colin, 1907, in-4.

Le gérant : Paul CERF.

TABLES DU TOME TREIZIÈME

TABLE DES AUTEURS

ARTICLES ET REVUES

ASCOLI (Georges). — Essai sur l'histoire des idées féministes en France, du XVIe siècle à la Révolution . . . . . 25 et 161

JANKELEVITCH (Dr S.). — Lamarckisme et Darwinisme. Esquisse d'une évolution des idées sur la vie, à propos d'un ouvrage récent 75

JULLIAN (Camille). — Augustin Thierry et le mouvement historique sous la Restauration 129

KOSZUL (A.). — Le Bill sur l'éducation (1906) : sa place dans l'histoire religieuse et politique du peuple anglais. 58

LACOMBE (Paul). — L'appropriation privée du sol dans l'antiquité. — II. Athènes. 12

LEVI (Alessandro). — Une conception nouvelle de l'histoire de Rome, à propos de l'ouvrage de M. G. Ferrero. 91

PARODI (D.). — Traditionalisme et positivisme, à propos d'un mouvement d'idées contemporain 265

PETIT-DUTAILLIS (Ch.). — L'Histoire politique d'Angleterre, de W. Hunt et R.-L. Poole : Le moyen âge. 185

REY (Abel). — Problèmes et controverses. — Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme. 143

M. Duhem et l'histoire de la physique. 312

RICHARD (Gaston). — Problèmes et controverses. — Unité de l'histoire des sciences et de l'histoire économique. 1

RODIER (G.). — Revues générales : Philosophie ancienne (1880-1904) :

I. Des origines à Aristote 191

II. Période post-aristotélicienne. 345

SAGNAC (Ph.). — La Révolution et l'Ancien Régime. 288

WEILL (G.). — Revue générale : L'histoire des idées politiques en France au XIXe siècle. 316

XENOPOL (A.-D.). — Le règne du prince Alexandre Jean I (Couza), traité d'après la méthode des séries historiques. 298

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Appropriation (L' privée du sol dans l'antiquité. — II. Athènes, par Paul Lacombe 12
Augustin Thierry et le mouvement historique sous la Restauration, par Camille Jullian 129
Bill (Le) sur l'éducation (1906) : sa place dans l'histoire religieuse et politique du peuple anglais, par A. Koszul. 58
Idées féministes en France (Essai sur l'histoire des), du XVIe siècle à la Révolution, par Georges Ascoli . . . . . 25 et 161
Problèmes et controverses. — Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme, par Abel Rey 143
— Unité de l'histoire des sciences et de l'histoire économique, par Gaston Richard 1
Règne (Le) du prince Alexandre Jean I (Couza), traité par la méthode des séries historiques, par A.-D. Xénopol 298
Révolution (La) et l'Ancien Régime, par Ph. Sagnac 288
Traditionalisme et positivisme, à propos d'un mouvement d'idées contemporain, par D. Parodi. 265

REVUES CRITIQUES

Histoire de la physique (M. Duhem et l'), par Abel Rey. 312
Histoire de Rome (Une nouvelle conception de l'), à propos de l'ouvrage de M. G. Ferrero, par Alessandro Levi 91
Histoire politique d'Angleterre (L'), de W. Hunt et R.-L. Poole : Le moyen âge, par Ch. Petit-Dutaillis. 185
Lamarckisme et Darwinisme, Esquisse d'une évolution des idées sur la vie, à propos d'un ouvrage récent, par le Dr S. Jankelevitch. 75

REVUES GÉNÉRALES

Histoire de la philosophie : Antiquité, par G. Rodier :
I. Des origines à Aristote 191
II. Période post-aristotélicienne. 345
Histoire des idées politiques : France (XIXe siècle), par G. Weill 316
Table du 1er cycle et programme du 2e, Supplément du no 37. 125

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Bibliographie pour servir à l'histoire des idées féministes depuis le milieu du XVIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (Georges Ascoli) 99
Congrès (Un) d'histoire régionale (Dunkerque, juillet 1907) (H. B.). 110
Enseignement (L') de l'histoire au Lycée. 246
— Pourquoi on enseigne l'histoire, d'après M. Pagès. 107
Histoire économique de la Révolution (Les premières publications de la Commission de l'), Lucien Febvre) 367
Liberté et Nationalité : Une conférence de Karl Lamprecht (L. Réau). 372
Nouvelles et publications diverses. . . . . 112, 246 et 375
Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme : Lettres de MM. Léon Brunschvicg et Abel Rey. 363
Théoricien (Un) hollandais de l'histoire : M. G. Heymans (Paul Hermant) 240

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Cartellieri (A.), *Philippe II Auguste*, t. I et II (L. Halphen). 248
Fraikin (J.), *Nonciatures de Clément VII*, t. I (J. Isaac) 252
Gossart (E.), *Espagnols et Flamands au XVIe siècle* (L. Febvre) 380
Halévy (E.), *La formation du radicalisme philosophique*, t. III, *Le radicalisme philosophique* (P. Mantoux) 113
Hauser (H.), *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, t. I (L. Febvre). 250
Vinogradoff (P.), *The growth of the Manor* (Ch. Petit-Dutaillis). 378

BULLETIN CRITIQUE

Histoire générale :

Armitage-Smith (S.), *John of Gaunt* (Ch. Petit-Dutaillis). 255
Arnaud (G.), *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège* (A. Fribourg). 258
Bateson (M.), *Borough Customs*, II (Ch. P.-D.). 256
Bourgeois (É.), *Manuel historique de la politique étrangère*, III, *Le temps présent* (A. Ferry). 384
Daudet (E.), *La Terreur blanche* (G. Bourgin). 121
Lutzow, *Lectures on the historians of Bohemia* (Ch. P.-D.). 258
Mirot (L.), *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383)* (G. B.) 120
Rocquain (F.), *Notes et fragments d'histoire* (G. Weill) 120
Stubbs (W.), *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, trad. par G. Lefebvre, Notes de Ch. Petit-Dutaillis. 256

Histoire coloniale :

Benattar (C.), Ettéalbi, El Hadi Sebai, *L'esprit libéral du Coran* (A. Fribourg) 385
Bérard (V.), *L'affaire marocaine* (A. F.). 387
Brunel (C.), *La question indigène en Algérie* (A. F.). 386

El Hadi Sebai, voir Benattar.
Ettéalbi, voir Benattar.
Hamet (I.), *Les Musulmans français du nord de l'Afrique* (A. F.). . . . 385

Histoire religieuse :

Dupont (E.), *La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat* (G. Weill) 122
Frere (H. W.), voir Stephens.
Hunt (W.), voir Stephens.
Hutton (W.-H.), voir Stephens.
Mater (A.), *L'Église catholique, sa constitution, son administration* (G. Bourgin) 122
Stephens (W.-R.-W.) and W. Hunt, *A History of the English Church :* V, *Reigns of Elizabeth and James I*, by H.-W. Frere ; VI, *From the accession of Charles I to the death of Anne*, by W.-H. Hutton (Ch. Petit-Dutaillis). 257

Folk-lore :

Gassmann (A.-L.), *Das Volkslied im Luzerner Wiggertal und Hinterland* (L. Pineau). 390
Lambert (L.), *Chants et chansons populaires du Languedoc* (L. P.). . . . 389
Sébillot (P.), *Le Folk-lore de France :* I, *Le Ciel et la Terre ;* II, *La Mer et les Eaux douces* (H. Beuchat). 388

Histoire des idées :

Gerland (G.), *Immanuel Kant, seine geographischen und anthropologischen Arbeiten* (P. Roques) 260
Levi (A.), *Le idealità giuridiche nella filosofia positiva del diritto* (Dr S. Jankelevitch) 261
Ollé-Laprune (L.), *La raison et le rationalisme*, préf. de V. Delbos (Dr S. J.). 261
Renouvier (Ch.), *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, publié par J. Thomas (G. Weill). 122

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

D
1
R4
t.13

Revue de synthèse historique

68

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY